This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 459

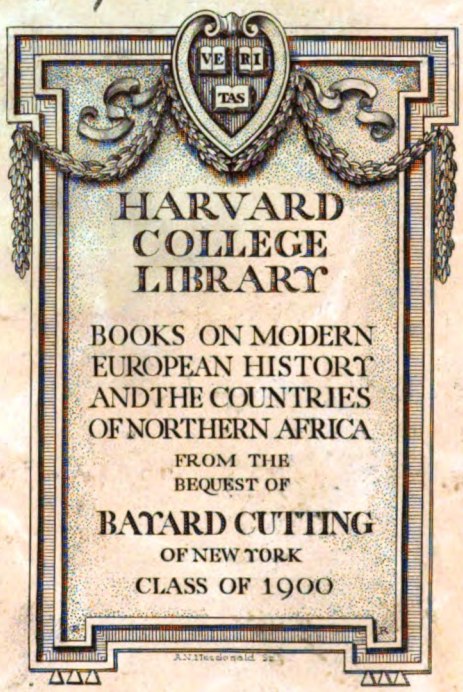

Digitized by Google

ALPHONSE PICARD & FILS
ÉDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND^t

LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇA
ETRANGER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGTIÈME ANNÉE

BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER, directeur du lycée de Catane.
BOUCHAGE LÉON.
BRAND, vicaire, à Annecy-le-Vieux.
BRASIER, chanoine, à Annecy.
CARRET J., docteur, bibliothécaire, à Chambéry.
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
DUVAL C., pharmacien, à Saint-Julien.
GERMAIN, à Nancy.
HENRY P., pharmacien, à Annecy.
LEVET EUG., capitaine du génie, à Paris.
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye.
MOTTARD docteur, président de la Société d'histoire de Maurienne.
PAPIER A., contrôleur des tabacs à Bône (Algérie).
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de la Haute-Savoie.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PONNAT (BARON DE), à Chambéry.
POULET J.-B., maire de Talloires.
RAVERAT (LE BARON), président de la Société littéraire de Lyon.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RITZ J., directeur de la *Chorale d'Annecy*.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TOCHON P., président de la société d'agriculture, à Chambéry.
TREMEY, vicaire, à Aime.
TRUCHET FLORIMOND, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1879 — 20me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1879

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

Pages.

BERNARDIN. Note sur les patins préhistoriques..... 6
L. REVON. La cachette de fondeur de Menthon..... 14
G. DE MORTILLET. Fabrique de poterie de Banassac; commerce avec la Savoie..... 34
ID. La céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles..... 50
ID. Inventaire des sigles figulins du Musée de Saint-Germain et le potier Clarianus... 57
ID. Les potiers allobroges..... 73, 94
DUCIS. Camp celtique du Châtelard..... 99

BEAUX-ARTS

J. WEBER. Chronique musicale..... 4, 67, 110
DUCIS ET J. RITZ. Prose en l'honneur de saint Nicolas, XIIe siècle..... 25
C. DUNANT. La peinture alpestre. Un tableau à 1,800 mètres d'altitude..... 29, 47, 93, 107

BIBLIOGRAPHIE

A. CONSTANTIN. Poésies de Mlle Amélie Gex..... 99
J. VUY. Travaux de la Société d'histoire de Maurienne..... 123
ID. L'armorial et nobiliaire de Savoie, de M. A. de Foras. 142

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

DUCIS. Calendrier grégorien..... 1
H. TAVERNIER. L'auciège, fragment de droit coutumier..... 2
DUCIS. Fondation du prieuré de Chamonix..... 3, 15
RAVERAT. Louis Ier de Savoie et Sibylle Cadière de Lyon.. 15
J. VUY. Quelques mots sur l'étymologie du mot auciège.... 16
E. LEVET. Le duc de Chablais à Annecy en 1772..... 16
L. GERMAIN. Note et question sur Marguerite de Joinville et Pierre, comte de Genevois..... 17
DUCIS. Les anciens comtes de Genevois..... 32
ID. Rapport sur le concours d'histoire de 1878..... 41
ID. Saint-Martin de Tours..... 61
ID. Un épisode de l'histoire d'Annecy, 1629-1630..... 79

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

A. CONSTANTIN. La muse savoisienne au XVIe siècle..... 1, 9, 62
J. VUY. *La Fenêtre*, poésie..... 17
CONSTANTIN. Nouveau système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl..... 140

MÉTÉOROLOGIE

A. MANGÉ. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy..... 8, 20, 28, 40, 56, 72, 84, 100, 112, 124, 132, 144
E. TISSOT. Résumé des observations météorologiques faites dans la Haute-Savoie en 1878..... 22, 37, 53

VARIÉTÉS

Pages.

A. PAPIER. Note sur les relations télégraphiques de la France avec l'Algérie..... 6
P. HENRY. Eau sulfureuse de Vervex (Domancy)..... 21, 62
BERNARDIN. Note sur Cameron et les gorilles..... 25
BOLTSHAUSER. Eruption de l'Etna..... 80

CONGRÈS D'ANNECY

L. REVON. Avis, programmes, listes des lectures, etc. 54, 69, 83
CONSTANTIN. Compte-rendu du congrès..... 85
Liste alphabétique des membres et adhérents..... 86
C. DUNANT. Discours d'ouverture..... 87
L. PILLET. Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie. 89
Dr MOTTARD. — de la Société d'histoire de la Maurienne..... 90
BRASIER. L'Académie Salésienne..... 101
C. DUVAL Un mémoire du juge-mage de Saint-Julien relatif aux terres de Saint-Victor et chapitre..... 102
B. DE PONNAT. Note critique sur l'origine du nom actuel de Saint-Julien de Maurienne..... 104
TREMEY. Les eaux thermales de Bonneval-les-Bains et les eaux gazeuses des glaciers à Bourg-Saint-Maurice..... 105
J.-B. POULET. De la lotte d'eau douce vivipare et de la période d'interdiction de la pêche..... 107
J. PHILIPPE. Guillaume Fichet..... 113
A. PERRIN. La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge..... 114
J. VUY. Une famille savoisienne d'origine cypriote..... 116
L. BOUCHAGE. Notes inédites sur saint François de Sales.... 117
F. TRUCHET. Note sur une pierre à godets trouvée à Mont-Denis. 120
A. CONSTANTIN. Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse avant 1792..... 121, 128
DUCIS. La campagne de Louis XIII en Savoie..... 125, 139
P. BRAND. Projet de bibliographie savoisienne..... 127
P. TOCHON. Conférence sur le phylloxéra vastatrix..... 133
J. CARRET. Conférence sur la détérioration du climat de la Savoie..... 137

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

6, 18, 27, 38, 54, 70, 99, 130, 142

CONCOURS

Concours de la Société Florimontane pour 1879..... 18

BULLETIN

19, 27, 39, 55, 71, 111, 143

DONS ET ÉCHANGES

7, 19, 55, 71, 131, 143

PLANCHE HORS TEXTE

N° d'avril. Poteries samiennes.

ERRATA

71

Digitized by Google

Digitized by Google

20me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Calendrier Grégorien, par M. C.-A. Ducis. — L'Auciège (fragment de droit coutumier), par M. H. Tavernier. — Fondation du prieuré de Chamonix, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Notes des correspondants, de MM. Bernardin et A. Papier. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

AUTRE NOEL.

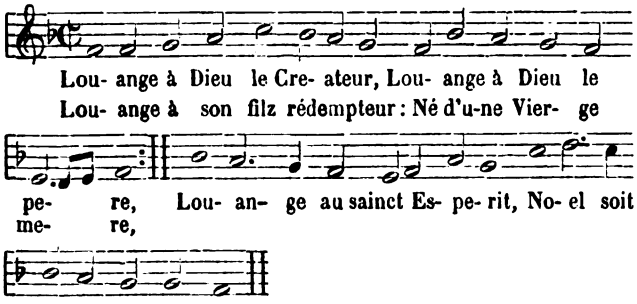

Louange à l'Ange messager
De Dieu à la pucelle,
Qu'a respondu sans long songer
Qu'elle est de Dieu ancelle
Du sainct Esprit elle eust fruit,
Noel soit chanté, et bien dit.

Louons sainct Jean notre patron
Qu'au ventre de sa mere
Le jour de la visitation
Commença honneur faire,
A Jesus encor' si petit,
Noel soit...

Chantons de la Nativité
Cantiques et louanges,
Dieu honnora humanité
Plus qu'il ne fit les Anges,
Quand homme paisible ce fit,
Noel soit...

Gloire à Dieu en bal, et accord,
Et à sa compagnie
Louons la paix qui cause accord,
Et accord armonie
A tel jour l'Ange le predit
Noel soit...

Pasteurs de nuict escharguetants
Loups qu'ilz leur font la guerre
Les Anges ont ouy chantants
Gloire à Dieu, paix en terre,
Gloire à dieu et paix nous souffit,
Noel soit...

Louons la venue aux Rois
Des Regions loingtaines
Louons la visité des trois,
Avecques leurs estraines.
Qu'à Jesus un chascun offrit,
Noel soit...

Herodes sur tous Rois tyrans
Exerçeat acte ville
Occire fit des innocens
Cent et quarente mille,
Pour Jesus occir' il meffit,
Noel soit...

Chantons noel à haulte voix
Non faulcées ne fainctes,
Honnorons Jesus, et sa croix,
Tous les saincts, et les sainctes,
Croyons ce que l'Eglise esdit,
Noel soit chanté et bien dit.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

CALENDRIER GRÉGORIEN.

On sait que par bref du 24 février 1582 le pape Grégoire XIII ordonna que, pour compenser les 11 minutes et 12 secondes excédant le temps exact de l'année dès la réforme du calendrier par Jules César, il serait prélevé 10 jours, et que le jeudi 4 octobre serait suivi immédiatement du 15 octobre vendredi, etc. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, prescrivit la mise en vigueur de cette réforme dans ses Etats par édit du 31 août, même année. Elle fut pratiquée au

Digitized by Google

jour même dans le Genevois, d'après cette note qu'on it dans le minutaire de Gabriel Bouvard, de Duingt, après une *obligation* du 4 octobre 1582 stipulée à Faverges.

« Pour les fêtes mobiles

« Nota que par mandement du St père le Pape, du seig. Evesque de Montdevys nonce en Savoye resident au pres la personne de Son Altesse Charles Emmanuel, Rme de Granyer evesque de Geneve a fait publier par toute sa dyocese le dymanche dernier septembre que du jour St Francoys 4 octobre ensuite seront mis pour neant x jours prochains suyvans et le lendemain vendredi sera mis et compte le xv du dict octobre pour cette année seullement. Ainsy a este fait et a este celebré le jour de feste St Lucas sacre a Doussard le londi prochain après xviiie du dict octobre. Et ainsy successivement a la reste de ce dict an. Ayant avance de x jours toute la dicte reste de la dicte année 1582. priant Dieu soit à sa loange et à nostre salut et commodité. Amen.

« Et en lieu de G questoit la lettre dominicale jusqu'au dict jour et des a present c'est pour la lettre dominicale C. »

On voit que le notaire avait passé son jour de fête à Doussard. Il revint à sa résidence de Duingt où il stipula un acte le 21 octobre.

Les registres consulaires d'Annecy ne contiennent rien de spécial là-dessus. Le conseil était alors presque absorbé par les démarches auprès du duc de Genevois pour éviter le passage de troupes ou forcer les habitants à payer la garde des portes. Mais après la délibération du dimanche 9 septembre, suit celle du mardi, 19 octobre, qui aurait été le 16, sans l'observation de la réforme du Calendrier.

La Savoie a précédé la France dans l'adoption de cette Réforme. Car Henri III ne la fit publier qu'au 15 février 1583. Genève ne l'a reconnue qu'en 1701. La Russie et la Grèce n'y sont pas encore. Et, par suite de l'erreur de comput depuis bientôt trois siècles, leur calendrier est en retard de douze jours de celui des autres peuples civilisés.

C.-A. Ducis.

L'AUCIÈGE

FRAGMENT DE DROIT COUTUMIER

L'emphythéose est un contrat par lequel on concède, à perpétuité ou à temps, un fonds, à la charge de l'améliorer et de payer un revenu annuel en argent ou en denrées. Il tient à la fois de la vente et du louage. Le bailleur associe ainsi le preneur à la propriété de la chose, et l'y héberge ; d'où est venu, paraît-il, le nom d'albergement, *albergamentum*, nom très connu sous lequel on désignait l'emphythéose, en Savoie et en Dauphiné.

Dans un pays marécageux ou ensablé dans la plaine, rocailleux ou boisé sur les collines et sur les montagnes, il a fallu un rude labeur pour mettre les terres en état de production. Aussi l'albergement fut-il d'un usage fréquent chez nous, et il a fait merveille. Dégagé, presque toujours de l'attache féodale, ce contrat marqua un progrès sensible dans le régime de la possession du sol (1).

Les moines de Saint-Bruno, maîtres dans l'art d'exploiter les pâturages et de tirer parti des produits des bestiaux, après avoir fait les premiers frais d'établissement de leurs domaines alpestres, donnèrent ceux-ci en emphytéose aux familles qui étaient venues se grouper dans le voisinage du monastère. Ainsi, les Chartreux du Reposoir, installés, dès le xiie siècle, au sein de l'antique désert de Béol, avaient divisé ce territoire en un certain nombre d'exploitations, pour les alberger ensuite à des particuliers de Scionzier, de Magland ou des environs. Voici le sommaire de ces contrats :

1372, juin 3. — Dom Jacques Ogier, prieur, alberge la montagne de Breon et de Méry à des hommes des villages de la gauche de l'Arve, proche Cluses, savoir : Jaquemet Gervaz, Perret Lombard de Chissin, Perret Tornier, de Chamonix, Jean Orsat, etc.

Charges : 12 deniers à titre de droit d'entrée ou d'introge, et la cense annuelle des produits de quatre jours et demi, « *pro fructu quatuor dierum cum dimidio.* »

1417, juin 5. — Dom Philippe Revel, prieur, alberge la montagne de Romes, sur Nenzier, à plusieurs individus y nommés.

Charges : mille florins d'or p. p. d'introge ; cense annuelle, 33 livres de Savoie et trois jours d'auciège. (Le florin d'or, de petit poids, valait environ douze francs).

1427, octobre 26. — Dom Philippe Revel, prieur, alberge la montagne de La Forclaz à des personnes de Scionzier.

Charges : 120 florins d'or p. p. et, pour cense annuelle, dix florins d'or p. p. et deux pièces de fromage « *pro duabus peciis fructus.* » — Clause spéciale : les albergataires sont tenus de défricher « *essertare et evellere nemora et dumos dicti montis.* »

1433, octobre 3. — Dom Chrispin de Salis, prieur, alberge à des hommes « *de Ripperia Sionziaci* » la montagne d'Aufferant.

Charges : 200 florins d'or p. p. d'introge ; cense annuelle, 12 jours d'auciège, « *pro duodecim diebus de auchiagio annuali et perpetuo.* »

1434, janvier 5. — Le même prieur alberge la montagne de Lachat à divers individus, pour 200 florins d'or d'introge et 13 jours d'auciège annuel.

1440, mars 29. — Dom Philippe Revel, prieur. alberge la montagne de la Touvière à plusieurs, pour 100 florins d'or d'introge, et pour 7 jours d'auciège de cense annuelle.

1450, avril 7. — Dom Jean Michon, prieur, alberge les monts de Comba-Martel et de Cumillon, à Pétremand de la Croix, Henri de Balme, Jean Clère, etc. — Ceux-ci sont tenus d'y mettre au moins 60 vaches à lait ; ils pourront y avoir une vache stérile pour

(1) L'emphythéose perpétuelle, supprimée, en France, le 18 décembre 1790, n'a plus été reconnue (*a*). Absent du code Albertin, ce contrat a été admis par le Code italien de 1866, avec les modifications que comportent les progrès du droit moderne, et dont la principale consiste en ce que l'emphytéote peut toujours racheter le fonds (art. 1556-1567). Le nouveau projet du Code rural français pense que l'emphytéose peut encore favoriser les grandes entreprises d'agriculture et de constructions.

(*a*) L'édit de 1778 de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, défendait d'imposer aucune charge par amphythéose, et réduisait la rente au 4 pour cent. — *Note de C.-A. D.*

Digitized by Google

les travaux du chalet « *vaccam sterilem pro ipsorum cherragio et provisione domus.* »

1495, janvier 30. — Dom Pierre de Bolo, prieur, alberge la montagne d'Agnes à des hommes du Grand-Bornand, pour 240 florins d'or p. p. d'introge, et la cense annuelle de 130 florins p. p. et d'un jour d'auciège, à payer à la saint Théodule (1).

La plupart de ces concessions d'Alpes étaient perpétuelles.

La redevance annuelle, on vient de le voir, consistait principalement dans l'obligation de livrer à la Chartreuse une partie des produits fabriqués avec le lait des troupeaux nourris sur l'alpe albergée. Ces produits, appelés, dans les chartes, *fructus*, devaient être les fromages ; ils étaient dûs pour un jour ou pour plusieurs jours. Car, vraisemblablement, à cette époque ancienne, les albergataires de ces pâturages, réunis au nombre de plusieurs particuliers pour une seule et même montagne, manipulaient le lait en commun, suivant le mode d'association connu, aujourd'hui, sous le nom de *Fruitière*.

C'était donc une rente payée en nature, et cette rente dérivait d'une coutume dont l'ancienneté est constatée par les titres précités. On l'appelait du nom obscur d'*auchegium, auchiagium*. Le sens littéral de ce mot, traduit ensuite en français par *auchéage, ochéage, auciege, haut ciege, aussiège,* n'est pas facile à déterminer. Il remonte, peut-être, sux Burgundes. Le droit d'auciège, qui de la coutume a passé dans les baux emphytéotiques rédigés par écrit, était d'un usage fréquent dans les montagnes du Faucigny. Au val du Giffre, il existait, pour l'alpe d'Erlionaz, en 1436 ; pour l'alpe de Rontine, en 1459 ; pour les grandes montagnes de Samoëns, en 1462 et en 1589 ; pour l'alpe de Gers, en 1476.

Nous n'avons pu vérifier, faute de documents, si cette espèce de redevance était aussi usitée dans les contrées voisines, et ailleurs.

Les albergements sus-énoncés, de 1372 et de 1433, donnent quelques détails sur le mode de perception de l'auciège, dans les alpes du Reposoir. A la fin de septembre, ou dans les premiers jours d'octobre, les envoyés ou valets du couvent se rendaient aux chalets. Là, ils étaient reçus par les débiteurs de la rente. A l'aide d'une lumière fournie par ceux-ci, ils entraient dans la chambre des fromages, les examinaient, les tournaient, y faisaient des trous pour s'assurer de la bonne qualité, et ils en emportaient autant de pièces que l'albergataire avait pu en fabriquer pendant le nombre de jours désignés au contrat.

Aux châlets de Cheranta, desservant, alors, les alpes de Brion et de Méry, les percepteurs ne pouvaient pas, pour l'auciège de deux jours et demi, entrer dans la chambre aux fromages, ni les palper : ils restaient sur le seuil d'où ils indiquaient, avec une baguette, les pièces qu'ils voulaient prendre : « *Videlicet fructum duorum primorum dierum cum dimidio tenendo et levando per nuncios seu familiares dicti conventus unum pedem infra dictas cabanas et alium pedem extra ipsas cabanas et tunc ostendendo cum uno baculo quem fructum dicti nuncii accipere velint...* »

Aux chalets d'Aufferant, on procédait ainsi :

(1) Titres aux arch. municip. de Scionzier.

« *Levator ipsius aucheagii nomine dicte domus Reposatorii in dicto monte anno quolibet infra dictam cameram intrare possit et debeat cum candelis et dignum fructum mutare, revertere et palpare, faciendo fenestras et spacia interfructum ipsum unam vel plures, ut fructus possit per ipsum levatorem clare et aperte videri teneri et palpari, et ad ejus libitum de melioribus et grossioribus ipsorum fructuum peciis levari usque ad summam dictorum duodecim dierum aucheagii cum benedictione assueta, faciendo sicut in aliis montibus solitum est fieri.* »

« Si les Religieux ou ceux qu'il commettront pour lever ledit hautciége ne voulaient se contenter dudit fromage ils pourront profiter du lait des vaches et chèvres qui seront en la dite montagne pendant autant de jours et en disposer à leur volonté, et, en ce cas, les dits communiers seront obligés de fournir à l'armallier des Religeux tout le sel qu'il faudra pour saler tout le fruict qu'il fera avec le dit lait, ainsi que de coutume (1). »

L'alpe d'Aufferant, située comme son nom l'indique, dans les sommités, aux confins du Genevois et du Faucigny, contenait 80 vaches à lait « bonnes et capables. » Le contrat de 1433 renferme en outre certaines clauses, comme la prohibition à chacun des coutumiers « de vendre sa part à une personne ecclésiastique, noble, clerc, curial ni bourgeois, » et la disposition par laquelle le R^d^ père prieur, et les religieux étaient constitués juges sommaires des différents qui s'éléveraient entre les co-albergataires. Mais l'étude de chacune d'elles nous entraînerait trop loin, aux dépens de l'auciège. H. TAVERNIER.

(1) Titre du 2 juillet 1661.

FONDATION DU PRIEURÉ DE CHAMONIX.

Le prieuré de Chamonix a été fondé en faveur de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, par le comte de Genevois, Aymon, qui régna de 1080 à 1128. Cet acte ne porte d'autre date que celle-ci : *feria* VII *luna* XXVII, *Urbano papa regnante*. Comme il s'agit évidemment du pape Urbain II, qui a régné du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099, c'est dans cet espace de temps qu'il faut chercher la coïncidence du 27e jour de la lune avec le samedi. La note de M. Bonnefoy sur le travail de M. Montagnoux, publiée dans la *Revue* de 1877, page 103, donne pour première coïncidence le 20 mai 1088. Or, le premier jour de la lune avait été le 26 avril précédent, le 27e jour tombait au 22 mai, lundi. La conclusion de l'auteur est donc erronée. Il est possible qu'on n'ait pas calculé, outre les 12 heures qui font l'alternance des mois lunaires de 29 et 30 jours, les 44 minutes, 3 secondes, 10,48 dont l'addition forme plus de 8 heures par an et à la longue un jour à intercaler dans un mois appelé pour cela *embolismique ;* ce qui se rencontre aux épactes XI. XII. XIV. XV. XVII. XVIII. Cette addition est en sus de celle des années bissextiles.

L'étude que j'en ai faite est basée sur les *Tables chronologiques* et le *Calendrier* des *épactes et des nouvelles lunes*, par Ducange, sur le tableau des nouvelles lunes dans l'ancienne édition de l'*Art de véri-*

Digitized by Google

fier les dates, et le *Calendrier lunaire* de la dernière édition. Or voici le résultat. Le 27e jour de la lune s'est rencontré un samedi le 6 octobre 1089, le 2 mars, le 29 juin et le 23 novembre 1090, le 16 août 1091, le 10 janvier et le 8 mai 1092, le 29 janvier et le 22 octobre 1093, le 18 mars et le 9 décembre 1094, le 5 mai 1095, le 26 janvier et le 24 mai 1096, le 14 février et le 11 juillet 1097, le 3 avril, le 28 août et le 25 décembre 1098, le 21 mai 1099 — soit 20 fois. Il n'y a pas de raison de fixer son choix sur l'une de ces dates plutôt que sur une autre avant de rencontrer un document plus explicatif. Tout au plus pourrait-on écarter les coïncidences du 29 juin 1090 et du 25 décembre 1098, à cause des fêtes solennelles de ces jours.

Celle du 8 mai 1092 ne serait pas à négliger, à cause du souvenir de l'apparition de Saint-Michel, bien que sa fête principale ne se célébrât qu'au 29 septembre. Car il devint le patron du prieuré et donna son nom au château féodal qui fermait l'entrée de cette vallée. L'usage s'est maintenu de dater d'un jour de fête les actes qui se rapportent au saint qui en fait l'objet. Mais c'est une simple conjecture. C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 20 janvier 1879.

On s'occupe beaucoup de musique et de théâtres à la Chambre des députés. L'année dernière on n'a réussi qu'à faire un Théâtre lyrique dans des conditions impossibles; cette année-ci sera-t-on plus heureux? Jusqu'à présent nous pouvons craindre le contraire. M. Bardoux a dit avec raison, dans sa lettre au Conseil municipal de Paris, qu'il faut persister dans les tentatives d'organiser le Théâtre lyrique dans des conditions durables jusqu'à ce qu'on ait réussi. Malheureusement, en terminant sa lettre, M. Bardoux a confondu la question du Théâtre lyrique avec celle d'un chimérique Opéra populaire. Or, le Conseil municipal de Paris qui devrait contribuer à la subvention des théâtres, comme cela se fait dans les villes de province, a toujours fait la sourde oreille sur ce sujet. Saisissant le prétexte que lui fournissait M. Bardoux, il a demandé un Opéra populaire dans des conditions telles que sa réponse avait tout l'air d'une fin de non recevoir et qu'on a cru inutile de discuter des propositions dérisoires.

La commission des théâtres a, de son côté, des projets assez bizarres; pour le Théâtre lyrique il paraît y avoir de l'antagonisme entre elle et M. Bardoux; mais comme il est possible qu'au moment où ma chronique paraîtra, la discussion en séance publique de la Chambre ait amené une solution, je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce sujet.

Quant à l'Opéra, nous ne savons pas encore si le privilége de M. Halanzier, qui expire fin octobre prochain, sera continué. Le mieux serait de le renouveler, mais d'être plus sévère qu'on ne l'a été jusqu'à présent sur l'exécution du cahier des charges. Quels que soient les reproches qu'on puisse faire à M. Halanzier, je ne vois pas que ceux qui prétendent le remplacer offrent des garanties meilleures, au contraire. Nous n'avons surtout pas assez oublié la gestion de M. Perrin pour désirer qu'il quitte la Comédie française et rentre à l'Opéra.

Nous avons eu dans les derniers mois deux opéras nouveaux, dont l'un a réussi à demi et l'autre n'a pas réussi du tout. Si *Polyeucte*, au lieu d'être de Gounod, avait été de M. Joncières, aurait-il eu un sort beaucoup plus brillant que la *Reine Berthe?* Jusqu'à présent aucun des ouvrages de M. Gounod donnés primitivement à l'Opéra, n'est resté au répertoire, ni *Sapho*, ni la *Nonne sanglante*, ni la *Reine de Saba;* je ne crois pas que *Polyeucte* soit plus heureux quoique l'on continue à le donner. La nouvelle tentative de M. Gounod était curieuse au point de vue esthétique; mais on pouvait d'avance douter de sa pleine réussite. MM. J. Barbier et Carré ont assez habilement arrangé le sujet emprunté à Corneille; ils n'ont pu en changer le fond peu musical; ils ont même dû terminer la pièce à la façon des opéras de Donizetti.

On comprend le fanatisme d'un Polyeucte à une époque comme celle des persécutions romaines; mais les idées dogmatiques, vraies ou fausses, y ont trop de part pour que ce fanatisme soit du domaine des sentiments simples et naturels, auxquels peut convenir l'expression musicale. C'est une aberration de l'intelligence plutôt qu'une exaltation d'un sentiment essentiel de la nature humaine. Que l'on partage mon avis ou non, il est certain que chaque fois qu'un compositeur a voulu rendre une extase religieuse ou autre, il a échoué parce qu'il ne pouvait se servir d'autres moyens que ceux par lesquels il rendait des sentiments nullement extatiques. L'air de la vision de Marcel au cinquième acte des *Huguenots* est un des morceaux les plus faibles de cet opéra. Les deux derniers actes de *Polyeucte* sont particulièrement curieux sous ce rapport; le futur martyr chante comme tout autre ténor d'opéra n'ayant pas la moindre envie de se faire dévorer par des bêtes fauves. En général les païens ne chantent pas autrement que les chrétiens. Ajoutons que le métier a trop de part dans la musique; M. Gounod affectionne certains moyens dont il se sert assez fréquemment au lieu de chercher une inspiration vivante et originale. Cependant on ne peut pas dire de *Polyeucte* comme de *Cinq-Mars*, que l'auteur y a consacré trop peu de temps; au contraire il a dû écrire *Polyeucte* avec toute la prédilection qu'on lui attribue pour les sujets religieux. Il en est résulté une partition contenant de bons morceaux, mais trop inégale pour prendre rang à côté de *Faust*.

Avant de porter *Dimitri* au Théâtre lyrique, M. Joncières l'avait présenté à l'Opéra. M. Halanzier n'osant pas courir les risques d'un ouvrage en cinq actes et ne voulant pas non plus répondre par un refus absolu, proposa à M. Joncières d'écrire la musique d'un opéra en deux actes; c'est sans doute M. Halanzier qui a choisi le poëme. Pour rendre la légende de la reine Berthe « au grand pied » intéressante au théâtre, il faudrait la traiter tout autrement que n'a fait M. Barbier. Le premier soir la pièce parut peu intelligible; les personnages n'inspiraient guère d'intérêt; la scène finale prêtait au rire; la partition contenait des longueurs et surtout trop de récitatifs; il y régnait une teinte grise qui ne laissait en relief qu'un petit nombre de morceaux. Il est possible aussi que si le rôle de Berthe avait été dit par une chanteuse dramatique, à laquelle il eût mieux convenu qu'à Mlle Daram, et si le rôle du roi n'avait pas été confié à un

Digitized by Google

écolier assez maladroit tel que Vergnet, l'effet eût été meilleur. Après la première représentation l'on a fait des coupures considérables ; mais la mauvaise impression était produite ; l'ouvrage excite en définitive peu d'intérêt. La partition de M. Joncières contient quelques bons morceaux ; c'est la seconde fois déjà qu'il lutte vainement contre un mauvais poëme ; celui du *Dernier jour de Pompéï* ne valait pas mieux que celui de la *Reine Berthe*.

Le nouvel ouvrage de M. Joncières sert de lever de rideau à *Yedda*, ballet-pantomime sur une légende japonaise ayant des ressemblances avec des légendes européennes et que MM. Gills et Mortier ont arrangé habilement. Les danses et la mise en scène sont brillantes et dignes de l'Opéra ; on n'en peut dire autant de la musique. M. Métra doit sa réputation à la valse des *Roses;* il a écrit beaucoup d'autres valses et toute sorte de musique de danse; il en a même écrit pour des ballets aux Folies-Bergères. A l'Opéra il aurait dû se contenter d'être chef d'orchestre aux bals masqués.

L'Opéra-Comique aussi a eu sa mésaventure : les *Noces de Fernande,* en trois actes, n'ont pas réussi, par la faute de la pièce et davantage encore par celle de la musique. M. Sardou semble croire qu'un opéra comique a d'autant plus de chances de succès qu'il offre plus de variété; en d'autres mots, que la pièce doit être un mélange de comique, de bouffonnerie et de mélodrame. M. Deffès a écrit quelques opéras agréables ; sa musique a de l'analogie avec celle de Grisar, sans en avoir toutes les qualités ; aujourd'hui elle paraît fade et arriérée. C'est ce qu'on pourrait appeler : le vieux jus. M. Paladilhe a été plus avisé; si j'ai un reproche à lui faire c'est de n'avoir pas assez franchement renoncé aux formes irrationnelles et usées. Il peut alléguer pour excuse les attaques que lui ont valu très indûment les *Passants* et l'*Amour africain;* ces deux petits ouvrages sont peu restés au théâtre, parce que les poëmes n'étaient pas viables; ce n'étaient même pas des poëmes d'opéras. Celui de *Suzanne* est bien un libretto d'opéra comique, dont l'action est simple, mais suffisamment amusante, pour qu'à l'aide de la musique l'ouvrage ait réussi. On ne contestera pas désormais à M. Paladilhe, ni le talent scénique, ni l'invention mélodique, ni la finesse et le charme de sa musique, quand elle a des qualités personnelles. Sous ce rapport le premier acte de *Suzanne* est incontestablement le meilleur.

La situation du Théâtre lyrique était tellement insoutenable que M. Escudier a donné sa démission au milieu du mois de septembre. Comme les *Amants de Vérone* étaient en répétition et que Capoul tenait à y jouer le rôle de Roméo, il a pris la direction du théâtre pour mener à bonne fin l'opéra de M. le marquis d'Ivry. Au bout de deux mois de représentation de cet ouvrage, le théâtre a fait sa clôture définitive. Quant à la partition des *Amants de Vérone,* c'est une œuvre fort estimable d'amateur, mais qui ne pouvait longtemps faire concurrence à *Roméo et Juliette* de M. Gounod, quoique cet opéra ne soit pas précisément un chef-d'œuvre.

L'opérette continue à fleurir ; elle doit son succès à ce qu'elle s'est rapprochée le plus possible de l'opéra comique. Les pièces sont presque celles de véritables opéras comiques ; il suffirait d'atténuer quelques scènes bouffonnes, ou de simplifier l'action quand elle est trop compliquée ; je ne parle bien entendu que des œuvres qui ont quelque valeur musicale. Quant aux partitions, elles doivent se renfermer dans des formes assez simples, d'abord parce qu'elles sont écrites pour des acteurs qui rarement ont fait des études spéciales et sérieuses de chant, ensuite parce que les pièces elles-mêmes s'accommodent mieux d'une musique simple que de développements qui ralentiraient trop l'action. On peut dire que dans l'opérette la musique est écrite pour la pièce, tandis que dans les opéras comiques, aujourd'hui du moins, la pièce est écrite, à certains égards, pour la musique. Une autre différence, c'est que l'opéra comique peut se rapprocher plus ou moins du grand opéra ou du mélodrame; l'opérette doit s'en abstenir.

De la transformation dont je viens de parler, dans l'opérette, il est résulté que les ouvrages de ce genre portent maintenant le titre d'opéras comiques, pour les distinguer des bouffonneries ou d'autres pièces où la musique a moins de part et se réduit presque uniquement aux chansons et aux couplets. Le théâtre de la Renaissance est le plus heureux et son compositeur préféré est M. Lecocq. La *Camargo* a succédé au *Petit-Duc*. Les Folies-Dramatiques, de leur côté, viennent de donner *Madame Favart,* musique de M. Offenbach, après avoir épuisé le succès des *Cloches de Corneville,* succès qui avait pris des proportions inattendues et presque incroyables. La *Camargo* et *Madame Favart* rivalisent, sans se nuire réciproquement ; le public va de l'une à l'autre, selon le goût de chacun. Il faut dire aussi que les ouvrages de ce genre sont, toute proportion gardée, mieux exécutés que ne le sont souvent les œuvres jouées au théâtre de l'Opéra-Comique.

Les Bouffes-Parisiens qui furent le berceau de l'opérette continuent à chercher une pièce à grand succès. Le *Pont d'Avignon* n'ayant pu durer beaucoup, on a repris la *Grande duchesse de Gérolstein,* empruntée, comme on sait, au théâtre des Variétés. Puis on a donné la *Marocaine,* opéra bouffe, avec musique de M. Offenbach. C'est encore ce qu'on peut appeler le vieux jus, quoiqu'au théâtre du passage Choiseul ce ne soit pas le même qu'à l'Opéra-Comique. Ni M. P. Ferrier ni M. Offenbach ne se sont mis en grands frais d'invention ; je doute que la *Marocaine* vive plus que le temps nécessaire de la remplacer par une pièce nouvelle.

Les concerts du Trocadéro ont appelé l'attention sur la musique russe; cette musique cependant ne semble fournir d'autres contingents aux concerts Pasdeloup et Colonna que des ouvertures descriptives, imitations plus ou moins heureuses de la musique de Berlioz, mais avec moins de poésie et d'originalité. Le public d'ailleurs n'y prend pas trop de goût. Les virtuoses pianistes ou violonistes continuent à tenir trop de place aux concerts Pasdeloup. Les concerts du théâtre du Châtelet ont eu le privilège de faire entendre les deux œuvres couronnées au concours ouvert par la ville de Paris. Les tendances très différentes des œuvres expliquent pourquoi le jury n'a pu se mettre d'accord pour donner la préférence à l'une sur l'autre. La partition du *Paradis perdu* est écrite sagement,

Digitized by Google

mais un peu froidement; le sujet emprunté au poëme de Milton était au-dessus des forces de M. Dubois, sans compter que l'auteur des paroles l'a délayé d'une manière peu favorable à la composition musicale. M. Godard au contraire se pose en zélé imitateur de Berlioz, mais en imitateur de moyens matériels, d'effets descriptifs, au détriment de la couleur poétique et de l'expression de la mélodie vocale. Ce sont là des défauts graves; malgré le succès bruyant qu'on a fait à M. Godard, je préfère à son *Tasse,* un ouvrage qui a eu aux concerts Pasdeloup un accueil plus modeste: c'est *Judith,* de M. Ch. Lefebvre, œuvre de talent, écrite dans des tendances sérieuses, plus pures et plus élevées que celles de la musique descriptive.

Il est incontestable que cette musique est tant cultivée par les jeunes compositeurs, parce que les procédés matériels, d'une usage facile, donnent aisément le change sur la pauvreté des idées et l'absence d'originalité.

Deux mots seulement sur les festivals de l'Hippodrome: grâce au bruit qu'on en a fait dans les journaux ces concerts attirent la foule; la curiosité de voir les compositeurs eux-mêmes diriger l'exécution de leurs œuvres entre pour beaucoup dans cet empressement: mais le triste rôle joué au premier concert par l'*andante* de la symphonie en *la* de Beethoven suffirait à montrer qu'il ne faut pas exagérer la valeur musicale de ces festivals dont le nombre ne pourra d'ailleurs être que très limité, dans l'intérêt même de leur succès. JOHANNÈS WEBER.

NOTES DES CORRESPONDANTS

Melle-lez-Gand, 29 décembre 1878.

PATINS PRÉHISTORIQUES.

Des os métacarpiens de cheval, usés d'un côté, se trouvent quelquefois en Hollande parmi les objets préhistoriques et y sont regardés comme des patins. Des os semblables, montés en patins, étaient exposés à Paris dans la section autrichienne de l'anthropologie, avec la mention qu'ils étaient employés encore actuellement sur le lac de Starnberg, en Bavière, et en Transylvanie. Le nom est donc justifié.

LA CARTE D'ANNECY AU 80,000e.

La feuille d'Annecy, de la carte de l'État-major français, a coûté pour sa confection 27,000 francs.

BERNARDIN.

Bône, 16 janvier 1879.

RELATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE LA FRANCE AVEC L'ALGÉRIE.

Je vois par vos bulletins que la *Revue savoisienne* prend toujours intérêt aux progrès de notre colonie. Eh bien, entretenez vos lecteurs du nombre des télégrammes expédiés entre nos contrées et la métropole en 1877. Ils verront que le service de la télégraphie se développe de plus en plus dans notre nouvelle France, et que depuis six ans le total des dépêches transmises dans les deux sens a presque triplé.

Le nombre des bureaux télégraphiques en Algérie s'élevait, au 31 décembre 1877, à 126. Il y a dix ans à peine, on n'y comptait qu'une soixantaine de bureaux, qui expédiaient 298,171 dépêches.

En 1877 le nombre des dépêches privées expédiées par les 126 bureaux de l'Algérie (lignes de terre) s'est élevé à 650,440, savoir: à destination de l'Algérie, 547,143; de la Tunisie, 41,906; de la France, 50,512; de l'étranger, 10,879.

Le total des dépêches de 1877 dépasse de 23,850 celui des dépêches expédiées l'année précédente, et la recette nette a été de 827,453 fr.

Quant aux télégrammes privés transmis en 1877, par le cable d'Alger à Marseille, leur nombre s'élève à 51,301 et ceux reçus à 52,768.

Les 126 stations de l'Algérie sont réparties de la manière suivante: 48 dans la province d'Alger, 29 dans celle d'Oran, 37 dans celle de Constantine et 12 en Tunisie. A. PAPIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JANVIER 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT invite la réunion à fixer l'époque du prochain congrès des Sociétés savantes savoisiennes. Le concours international d'orphéons et de musiques d'harmonie ayant lieu le 10 août, il est décidé que le congrès s'ouvrira le lundi 18 août, et que le banquet aura lieu le lendemain ou le surlendemain, sous les ombrages de l'antique abbaye de Talloires.

M. LE PRÉSIDENT communique une circulaire de la Société des sciences industrielles de Lyon, annonçant le décès de son vice-président, M. Alphonse Duvergier.

Un candidat au titre de membre effectif est présenté. Son admission est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le docteur GROSS, de Neuveville, membre correspondant, fait hommage du magnifique album photographique exécuté sous sa direction: sur 12 planches in-folio, accompagnées d'un texte, sont représentés en demi-grandeur 400 objets recueillis dans les stations lacustres de Mœrigen et d'Auvernier. Les trouvailles faites dans les palafittes du Jura bernois offrent une ressemblance frappante avec les bronzes du lac du Bourget; la réunion témoigne avec empressement ses remerciements au donateur de ces précieux éléments de comparaison.

M. MANGÉ, auteur du plan général d'Annecy dressé en 1878 au 6,000e, fait hommage de ce travail. La gravure a été exécutée par M. Erhard.

M. DUCIS rappelle que la réforme du calendrier par Grégoire XIII fut mise en pratique à Annecy dès le jour même, ainsi qu'il conste par le minutaire de Gabriel Bouvard et les registres consulaires d'Annecy de 1582.

LE MÊME donne, en contradiction d'une note publiée dans la *Revue* de 1877, page 103, la liste des concordances du 27e jour de la lune avec le samedi, entre 1088 et 1099, pour fixer la date de la fondation du prieuré de Chamonix.

Ces deux communications paraîtront dans la *Revue*.

M. DUCIS fait connaître le mode de transmission des protocoles et minutes des notaires, en résumant ce qui s'était passé en 1583 pour ceux de Jean Breysaz,

Digitized by Google

mort notaire au Villars de Beaufort, lesquels furent d'abord inventoriés par le châtelain, d'ordre du duc de Genevois, puis mis aux enchères à Beaufort trois dimanches consécutifs et deux jours de marchés, et enfin misés et adjugés par-devant la Chambre des Comptes du Genevois à Annecy, pour 40 écus d'or au soleil, aux deux fils du notaire défunt, à condition de n'être jamais déplacés du mandement de Beaufort pour l'utilité publique.

Le même cite une note de Gabriel Bouvard, d'après laquelle les offices de notaires et secrétaires subissaient une suspense à la mort de chaque prince. « Mort de « Jaques de Savoye nostre duc en Genevoys et vive « Charles-Emmanuel de Savoye son fils nostre duc au « dit Genevoys avec heureuse augmentation d'Estats « comme fortune et longue vie. »

On sait que Jacques est mort à la Cassine de Châtillon près Turin le 18 juin 1585 (*Revue*, 1873, page 27). Puis après quelques actes on lit ceci :

« Le mardi premier jour d'octobre 1585 fut publie « Anessy à son de trompe la reformation des notayres « et segretayres par le décès de feu monseigneur « Jaques de Savoye avec defense que passes quinze jours « apres nayant eu reception ne user de leurs estats « sans avoir prins confirmation. »

—

« Confirmé par lettre de monseigneur Charles-Em- « manuel de Savoye donnés au Lingot le IIII septem- « bre 1585 signée ainsy Charles-Emmanuel scellée et « contresignée Pellot verifiées et enregistrées en la « Chambre des Comptes de Genevoys seant Annessy « scellées et signées Nycollin le 29 doctobre an predit « 1585 — Enregistrées en la ditte Chambre fol. LXI. »

Le même donne une nomenclature des accidents climatériques arrivés dans les XVIe et XVIIe siècles, extraite des registres de Beaufort et d'Annecy.

M. Ducis a constaté à Saint-Jorioz une famille *Alamand*, possédant des fiefs nobles et alliée à celle de Duingt. Comme le nom de cette localité s'écrivait indifféremment Saint-Joyre, Saint-Jores, Saint-Joroz, et en latin *de Sancto Georio, de Sancto Jorio*, il pense qu'on a confondu avec Saint-Jeoire en Faucigny, et qu'il est bien plus naturel de voir à Saint-Jorioz en Genevois le berceau de la famille Alamand qui a produit les personnages suivants : Thomas, fondateur de l'hôpital de Talloires, en 1329, 1340; Aymon, également abbé de Talloires, en 1352; Ennemond, curé des Ollières, puis doyen d'Annecy, 1352; Guigonne et Prisque, abbesses de Sainte-Catherine, 1341 et 1365; et peut-être encore Aynarde, *Hesynarda de Sancto Jorio*, 1425, 1456.

M. Constantin expose des cartes géographiques de nos deux départements, sur lesquelles les différences de prononciation du patois savoyard sont indiquées par des couleurs. Pour se mettre à la portée du plus grand nombre il a pris le français pour point de comparaison. Ainsi, sur une des cartes il a représenté les différents changements que subissent en patois les lettres françaises *ch* et *j*, *ge*, *gi*. Il n'en compte pas moins de sept. En effet ces lettres deviennent tour à tour, suivant les localités :

1° çh — G (çh = th dur et G = th doux des Anglais);
2° ts — dz;
3° s — z;
4° tï — dï (*t* et *d* mouillés);
5° st — zd;
6° tch — dj;
7° c'h *breton* (ou ch *allemand*).

Une autre carte, en relief, représente les permutations de l'*s* française qui, suivant les localités, se change tantôt en *ch*, tantôt en *f*, tantôt en *c'h* breton; dans une commune, *s* devient *ts*.

Enfin, une 3e carte représente les modifications de certaines voyelles. Ce dernier travail est encore incomplet; lorsqu'il sera terminé, M. Constantin le fera paraître dans la *Revue*.

M. Revon expose cinq études de fleurs à l'aquarelle signées de feu M. Félix Rassat, acquises par le musée, et un tableau de fleurs du même auteur, donné par Mme Marie Rassat. Cette charmante composition représente un groupe d'églantines et de roses doubles.

Né à Annecy, le 30 août 1820, Félix Rassat étudia la peinture à Turin, puis à Paris, où il suivit les leçons de Redouté. Il obtint une mention honorable à Paris, deux médailles d'argent à Nice en 1863 et 1865, une médaille de vermeil en Savoie, et une médaille d'argent à Florence, en 1874, à l'exposition qui s'ouvrit après son décès. Chargé par le gouvernement italien de reproduire à l'aquarelle toutes les variétés de raisins de l'Italie, il avait quitté Marseille, où il comptait de nombreux élèves, et s'était fixé à Florence; il mourut le 25 mai 1873. *Le Secrétaire*, L. Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Th. Dufour, *Notice bibliographique sur les livres imprimés à Genève de* 1533 *à* 1540. auteur. — A Favre, *Sur une défense d'éléphant trouvée près de Genève*, auteur. — Justin Bellanger, *Entre deux spectacles*, esquisses théâtrales, auteur. — Dian de la Jeanna, *Le long de l'an*, sansons, rime et fianfiourne, auteur. — F. Genin, *Destruction du phylloxéra*, auteur. — *Œuvre du vénérable de la Salle*, don E. Tissot. — *Journal de Saint-Pétersbourg*, 7 numéros contenant les traités de San Stefano et de Berlin, don A. Constantin. — *Almanach de la Suisse romande*, don Institut genevois. — Ménabréa, *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, 1 vol., achat.

Mémoires de la Société d'histoire de Beaune.

Annales de la Société botanique de Lyon.

Bulletins de la Société royale de botanique de Belgique; de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure, et *Catalogue* du musée industriel de Rouen; de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de l'arrondissement de Douai; de la Société industrielle et agricole d'Angers; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société de géographie de Paris; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société Vaudoise des sciences naturelles; de l'Association scientifique de France; de l'Académie delphinale; de la Société d'études d'Avallon; de la Société d'agriculture de la Savoie.

Revue des Sociétés savantes; bibliographique; de la poésie; du Lyonnais; archéologique; de la Société littéraire de l'Ain.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François; *Journal des connaissances médicales; L'Investigateur; le Globe; l'Educateur; Indicateur d'antiquités suisses: Romania; Journal des savants; L'Union; List of publications of the Smithsonian Institution;* Compte-rendu des travaux de l'Académie de Clermond-Ferrand; *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Erratum. — Dans le dernier n° de la *Revue*, page 114, 2e colonne, il faut lire *M. de Tourtoulon* au lieu de *Fourtoulon*, et à la page 115, *Bienne* au lieu de son correspondant allemand *Biel*.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

Digitized by Google

BULLETIN N° 1

JANVIER 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES METEOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°3	1°	3°5	726,9	3,6	21 jours sans dégel sensible au réservoir.	91	7°8	20°	11°	S-O	E	faible	couv. 1/2	.	0,88	5°3
2	12,5	2	9,4	721	3		69	6,8	3	6	?	E	id.	couvert	Pluie pr. continuelle dès 10 h. m. Contin°. à 10 h. s.	0,91	5,3
3	9,5	0,7	3,5	722,6	6,6		83	4,5	7,5	5	S	S-E	id.	id.		0,96	5,4
4	8	2,5	4,5	719,1	13,7		91	6,5	10	7,5	S	S-E	id.	id.	Pluie pr. continuelle de midi à 9 h. s. A 10 couvert.	0,98	5,3
5	7	0,3	0,8	727	13,6		88	2,5	8	4	S	S-O	id.	id.		1,05	5,3
6	4,5	— 5	— 4	725,5	»		63	0	22	7	—	E	id.	très beau		1,01	4,5
7	2	— 7,3	— 5	723,8	»		46	— 2	4	— 0,5	?	E-N-E	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. soir. [Hr à 9 h. m. 0m,09.	0,98	4,6
8	— 0 5	— 5	— 4	709,3	5		43	— 3,4	0,5	— 2	?	O	id.	neige	Neige contin. t. le j. dès 1 h. m. jusqu'après 10 h. s.	0,96	4,5
9	— 2,5	— 6	— 5,2	707,8	13		54	— 5,4	2	— 3	?	N-O	id.	neige	Hr de neige à 9 h. m. 0m,19. A 10 h. s. c.	0,91	4,5
10	— 3,7	— 14,5	—10,8	710,7			29	— 7,8	9	— 2	S	N	id.	couvert	Neige à 10 h. s. Hauteur à 9 h. m. 0m,01.	0,88	4,5
11	3	— 7,3	3	712,8	4,7		90	5	23	10	S	S-E	id.	couv. 1/2	Hr neige à 9 h. m. 0m,01. A 10 h. s. couvert 1/2.	0,86	4,7
12	7	— 6,3	— 4	719,8	»		43	1,5	12,5	4,3	S	S-E	id.	couv. 1/4	A 10 h. soir couvert.	0,80	4,2
13	4,3	— 5,5	5	731,5	»		37	0,4	20	6,5	N	O	id.	beau	Très beau à 10 h. soir. [h. s. t. b.	0,77	4
14	2,5	— 10,5	— 8	729,3			34	— 4	6	— 1,5	?	?	id.	br. (40)	Br. de 3 à 11 h. m. Arbres couverts de givre. A 10	0,73	4,1
15	0,7	— 7,7	0	724	8		96	2,2	5	2,5	S	E	id.	couvert	Pluie de 11 h. à midi. A 10 h. s. brouillard.	0,71	4,3
16	4,7	— 6,5	— 4	723,3			43	1,4	7	2	?	E	id.	id.		0,70	4,4
17	2,3	— 1,5	0,8	722,3			88	2,8	7	3	?	O	id.	id.	Neige de 2 à 4 h. s. Haut 0m,04. A 10 h. s. couv	0,68	5,2
18	3,5	— 2,3	— 1,4	724,8			92	1,6	9	3	?	E	id.	id.	Petits flocons de neige à 10 h. s.	0,65	5,8
19	2,7	— 1,3	2,2	720,1	3,7		91	2,8	5	3	?	E-S-E	id.	id.	Pluie mêlée de neige après midi. A 10 h. s. beau.	0,63	4,7
20	3,5	— 2,3	— 1,5	725,8			90	0	8,3	3	?	N	id.	id.		0,61	4,3
21	1	— 7,3	— 4,8	720,1	»		88	— 2,2	2,5	— 1,3	S	N-N-E	id.	couv. 1/2		0,59	3,7
22	— 0.3	— 5,5	— 0,6	717,9	»		92	1,2	4,5	1,5	?	E-N-E	id.	couvert		0,60	4,1
23	2,3	— 1,7	0,8	717,2	4,7		91	5,4	16,5	8	?	S-E	id.	id.		0,585	4,2
24	8	1,5	4,2	716,9	0,7		97	4,5	8	5,3	?	O	id.	id.		0,58	5,5
25	7	0,3	1,8	718,4	»		93	5	15	8	?	O	id	id.		0,58	4,5
26	7,5	0	1,4	721,9	»		95	4,2	12	6	S-O	O	très faib.	id.		0,60	4,7
27	5.5	— 1,5	0.8	725,5	»		92	6,4	20,5	10	?	O	id.	br. (60)	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,60	4,7
28	7	— 2	— 1,5	726,2	»		92	1	7	2,5	?	O	id.	br. (150)	Couvert à 10 h. s.	0,60	5
29	2,5	1,5	0	725,4	»		90	0,4	7	2,5	?	O	id.	couv. 1/2	Id.	0,60	4,2
30	2	— 3,5	— 2,5	725,9	»		58	— 0,2	8,5	2,5	?	O	id.	br. (180)	Id.	0,60	3,7
31	2,5	— 4,3	— 3	726,7	»		58	— 0,6	10	2,5	?	O	id.	br. (400)	Id.	0,60	3,4
Moyennes ou Totaux.	4°04	— 3°48	— 0°68	721,6	80,3	4,7	74,6								4 jours de neige. Hauteur tombée 0m,34. Elle disparaît à partir du 28.	0,722	4°6

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — La cachette de fondeur de Menthon, par M. L. Revon. — Louis Ier de Savoie et Sibylle Cadière de Lyon, par M. le baron Raverat. — Encore le prieuré de Chamonix, par M. C.-A. Ducis. — Quelques mots sur l'étymologie du mot *auciège*, par M. Jules Vuy. — Le duc de Chablais à Annecy en 1772, par M. E. Levet. — *La fenêtre* (poésie), par M. Jules Vuy. — Notes et questions des correspondants, de M. L. Germain. — Séance de la Société Florimontane. — Programme du concours de 1879. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

NOELZ *en Savoysien ou Patois nouvellement faitz par M. N. Martin (1555).*

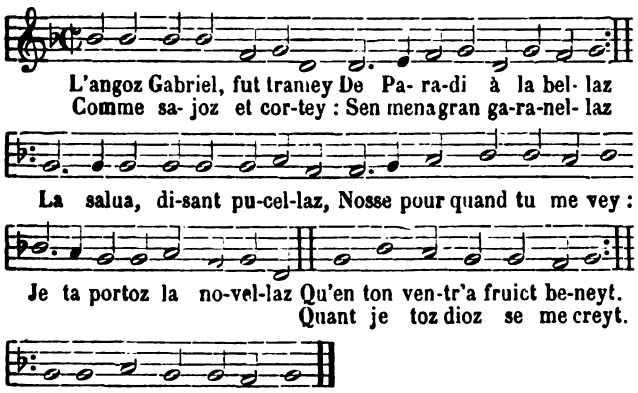

L'angoz Gabriel, fut tramey
De Paradi a la bellaz
Comme sajoz et cortey :
Sen mena gran garanellaz
La salua, disant pucellaz,
Nosse pour quand tu me vey :
Je ta portoz la novellaz
Qu'en ton ventr' a fruict beneyt.
Quant je toz dioz se me crey.
Noé ply de trenta vey.

Missus est Gabriel angelus a Deo, etc.
Et ingressus ad eam dicit, etc.
Et benedictus fructus ventris tui.

La viergiz rogeysseyt,
En brogean suz loz messagoz :
Apré loz musa noz vey,
Ly declara son coragoz
Comme se farit l'ouvragoz
Je ne nuz jamay envey
De cogneitre personagoz
Virginita j'ai promey
Pucellaz suy et sarey,
Noé ply de trenta vey.

Quæ cum audisset turbata est.
Et cogitabat qualis esset, etc.

L'Angoz comme bin aprey
Respondit et ly va dire
Le Sainct Eprit orendrey
Descendra en la maniriz
Que cachera la lumieriz.
Du mysteroz un po toquey
Et naîtraz sen grand fumieriz,
De tey un sainct que je crey.
Fioz dé Dieu motra du dey.
Noé ply de trenta vey.

Dicit autem Maria : Quomodo fiet istud ? Et respondens angelus, dicit : Spiritus sanctus superveniet in te, etc.
Nascetur ex te sanctum, etc.
Ecce agnus Dei, etc.

Mariaz regardaz et vey,
Elizabet ta cousinaz
Qui esteyt ey na pa trey mey
De conceyvre enfa indignaz
Consideraz un po sa minaz
Et son ventre comme crey
La graciz de Dieu benignaz
Ouvret en celui qui creyt
Possible liet, que qui seyt,
Noé ply de trenta vey.

Et ecce Elisabet, etc.
Et hic mensis est sextus, etc.
Quia non erit impossibile apud Deum, etc.

La viergiz jognit loz dey
De viagoz bin me de trentaz
Disant Angoz te me vey
Je suy du Seignour serventaz
Luassey Dieu, je n'ay pa crentaz
Que celuy lez mabuyseyt,
D'estre grossaz suy contantaz,
Ma que nion ne me toucheyt
Comme tia dict inse seyt
Noé ply de trenta vey.

Dicit autem Maria : Ecce ancilla domini, etc.

Estre uz but de noz mey
La viergiz fiert en palliolaz
En Bethleem, ou Belley
Mein vallien de parpalliolaz
Ey ny aveyt losaz [lofaz] ne tiollaz
Uz couvert de lour logey
Palliz, bry, piez, ne malliolaz
Ne couvertioz quin qua seyt
Per loz gardar de la freyt,
Noé ply de trenta vey.

Fiat mihi secundum verbum tuum, etc.
Completi sunt dies Mariæ.

Digitized by Google

Noé ply de trenta vey
A Jesus fioz de sa mare
La quallaz comme je crey :
Lo consiut sen gin de pare
Lo sainct Eprit fit lafare
Viergiz fut comme atre vey
Joseph ne fut que compare
Du grand seignour Rey des reyz
Un solet Dieu en trey
Noé ply de trenta vey.

AUTRE NOEL.

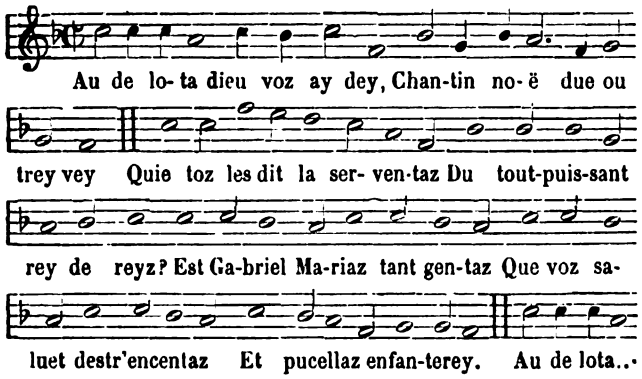

Comme se farit lovragoz
Sen homoz gy brogerey
Loz sainct eprit faraz umbragoz
Se dit l'ango tin corajoz
En consentant ly consey.
Au de lota, etc.

Quietoz lez, dit unaz hostessaz
Que cherchet quon labergey
Et Joseph et sa metressaz
Quen bethleem tout expressaz
Vin per hobeyr ou rey.
Au de lota...

Que saroz sou, se dit lostoz
Coquin sor de mon logeyz
Joseph dit devant voz motoz
Et dy loger me desportoz
Dieu noz dont mieux enquessey
Au de lota...

Que fut adonc bin estrangoz
Mariaz et luy entreprey
La menaz en unaz grangiz
Ou y naveyt pont ne planchiz
Quunaz crechiz que cheyseyt.
Au de lota, etc.

Quietoz dyt que nos esveillet
Ung berger et atroz trey
Est lange quaduit novelle
Qui est na loz Dieu de merveille
Su debout allin loz veyr.
Au de lota, etc.

Ou estoz dit la bergeryz
Je ly vuy portar de noy
Et se jy suy la premieriz
Jey despogniz en ma furgieriz
Siont vout je ly marcherey
Au de lota, etc.

Ou estoz virgiz benignaz
Jesus vostroz fioz beneyt
Je ly aportoz unaz gelinaz
Et Margot unaz puginaz
Assiz blanchiz quan de ney.
Au de lota, etc.

Ou estoz dioz loz rey sagoz
Qu est nacu de Juif le rey
Cherchin loz per tout potagoz
Et ly allin fare homagoz
En bethleem est de vey.
Au de lota, etc.

Quant voz larey dit herode
Trova fede myoz scavey
Et fusseto bin a rhodez
Je chouserey me garaudez
Et lez je l'adorerey
Au de lota.

Quant y furon en la grangiz
S'agenoliaron tuy trey
Loz premier a barbaz blanchiz
Loz second a cheraz franchiz
Et loz tier esteyt tout neyr.

Escuta me se dit langoz
Quant voz en retournerey
Cherchie ung chemin estrangoz
Et du premier feyde eschangoz
Ne ny torna pa due vey.
Au de lota, etc.

Sire dioz se dit lo poploz
De la Savoye orendrey
Fay que la pez siest possibloz
Seyt entre gens sy terribloz
Et nostron Duc retourney.
Au de lota, etc.

AUTRE NOEL.

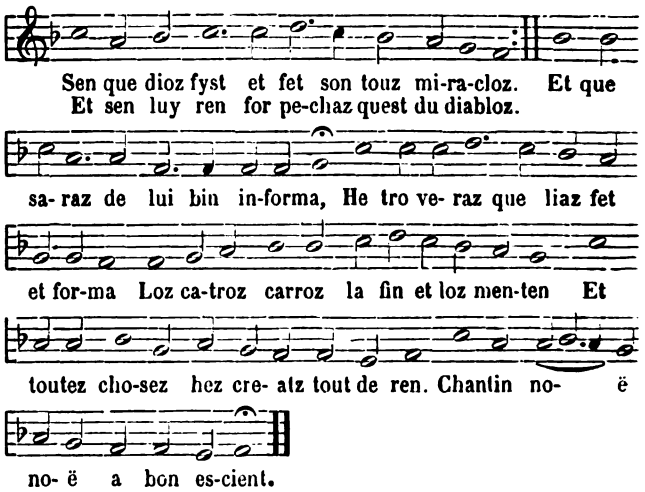

Et puez apre celloz fetz admirabloz
Y fit adam a luy memoz semblabloz
Dunaz costaz qui lyz prit u costa
Y fit Evaz que noz a tan costa
La quallaz apre person allechimen
Migeat laz pomaz per creyre la serpen
Chantin noe noe a bon escien.

Digitized by Google

Dioz tout puyssan pidoz et charitabloz
Mandat gabriel messager veritabloz
Direz a mariaz que lieteyt a son gra
Et que ver luy graciz aveyt trova
Dont de son ventre soudryt assiouramen
Son beneyt fiouz de ly herousamen
Chantin noe...

Mariaz respond dun bon desyr laudabloz
Angez dy me comme saryt feysabloz
Vioz que jamez homoz je ne cognuz
Ne volonta oncque je ne nez huz
Destre pucellaz je nez affichemen
Joz ay promey joz tindrey veremen
Chantin noe...

Langoz gabriel sus son propos loabloz
A respondu dioz saraz favorabloz
Et descendraz en tey loz sainct eprit
Qui manderaz, joz scez y moz a dit
Et que seyt veyr regardaz veyr commen
Helisabeth te monstre lexperimen
Chantin noe...

Mariaz trovaz son dire favorabloz
Et senclinat dun stilloz honorabloz
En ly disant angoz de grand valeur
Je suy serventaz du tout puyssant Segnour
Contentaz sey qui seyt fet propremen
Comme he voult et ton dire sesten [festen]
Chantin noe...

Achiaz dun temps de touz bon desirabloz
La pucellaz en ung pouroz establoz
Le qual esteyt quasi tout desrochaz
A la my noet de Jesus acuchat
Sen sentit mal ne dollyz ne tormen
Mez l'adorat loz beysant bin soven
Chantin noe noe...

Robin colin et de bergiers semblabloz
Avoy bochard de leur feez defendabloz
A la minoet ont oy gringotar
Gloeriz et honnour seyt a lomnipoten
Angos du ciel disant a lour chantar
Et paix en terraz se disian en orguen
Chantin...

Touz loz bergiers dun voleyr acordabloz
Se son vestu en estat recepvabloz
Colin butat son beturquin gipon
Et la margot son be vert chaperon
Janot chargiaz per ly fare presen
A lanet corboz et loz atroz dansen
Chantin...

Trey richoz rey son venu per obstacloz
Don lun esteyt assiz neyr qun cumacloz
Je ne scez pa qui laveyt bocharda
Mes ver lenfan, son venu aborda
Sagenolien tuit trey bien sagemen
Ly presentant or mirre et encen
Chantin...

Entre loz reyz qui furon éxecrabloz
Herodez fut loz pry desreysonabloz
Quant he fit tuar pensant faire amortar
Loz rey des rey par loz atroz avortar
Dont puez apre y muryt meschemmen
Comme y deveyt et desperamen.
Chantin...

Noz furon toz par Adam miserabloz
Noz sarin toz a Jesus redebvabloz
Prien de cor loz fieu avoy la mare
Que nostre gracez ou besoen volian fare
Ou tout pry loen ou jor du jugemen
Incez seyto par sa graciz amen.
Chantin noe...

AUTRE NOEL.

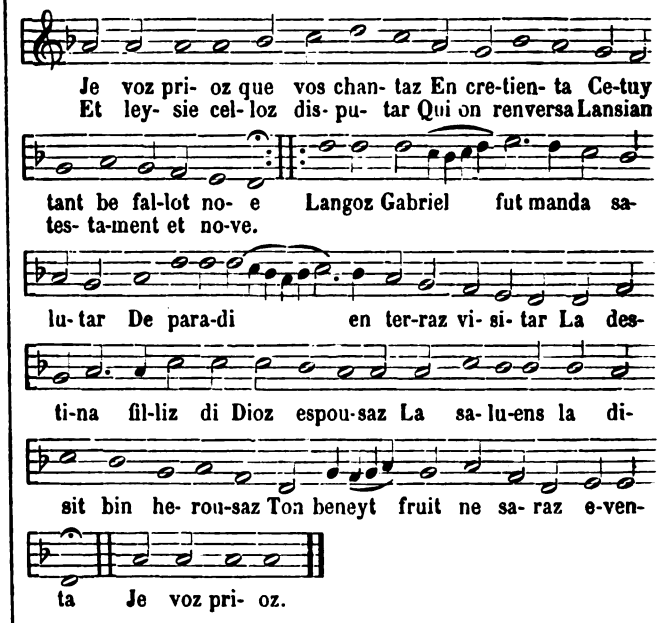

Quant liz loyt liz fut espoventa
Et hut grand pour de sa virginita
Dit a gabriel comme se porrit fare
Que sen homen je puissoz estre mare
Car quant a mey jez promey castita.
Je voz prioz, *etc.*

Lango Gabriel lassieurat et lia dit
Ey descendraz en tey loz sainct eprit
De paradi et ne tarderaz gueroz
Qui cacheraz sy tan sacra misteroz
Et remandre en ton integrita.
Je voz prioz...

La pucellaz entendit Gabriel
Liz commensaz a repondre tout bel
En luy disens, je suy de dieu serventaz
Commen ta dit que seyt fect suy contentaz
Dieu pour de mey fare a sa volunta
Je voz prioz, *etc.*

Achiaz dung tens ey levat loz foudar
Joseph oz vit se prit à supitar
Et sendormit en musan a la bellaz
Langez liaz dit ta fenaz est pucellaz
Du sainct eprit per verez ey liet enta
Je voz prioz, etc.

Digitized by Google

Apre lesdit de Cesar tant puyssen
Joseph menat sa fena en Bethleem
Ou logeat per faultaz de taverna
Dedans ung beau teyt comen una caverna
Desert de bin et plein de poureta
Je voz prioz.

Et quant ey fut environ la minnet
De laz viergiz notron redempteur net
Lanoz et loz bo serviron de serventes
Et daranie furon tendue lez tentes
Veyde de dieu la grand humilita
Je voz prioz, etc.

Colin bergier dit esatroz ecuta
Angos du ciel clartees ont chanta
Gloiriz u ciel a dioz et pex en terraz
Contraz loz loups noz narin plus la guerraz
Loz grand berger du ciel est aventa.
Je voz prioz, *etc.*

Trey sagoz Rey son venu de bin loyen
En Bethleem lour estat bin en poen
Ou li on trova la chosaz bin estrangiz
Que Jesus Chrit fusset en unaz grangiz
Ou l'adorens li on grands dons presenta.
Je voz prioz, etc.

Adorin Dioz et sa mare priin
Que ver son fioz quant noz loz requerrin,
De tous pechaz noz volliet fare graciz
Per pervenir devant dioz faciz a faciz
Et noz arin ply que nyn merita.
Je voz prioz que voz chanta, *etc.*

AUTRE NOEL.

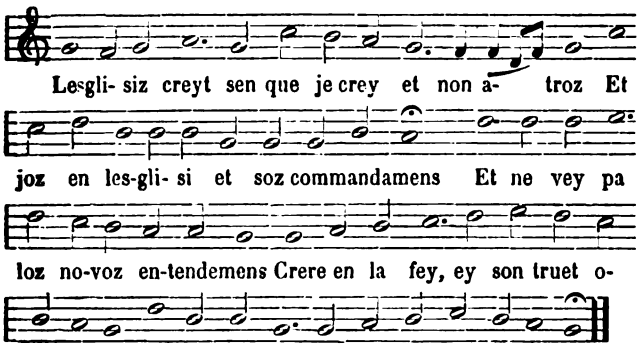

Dioz habitet per graciz avoy noz atroz
Et par graciz est corporallamen
En la sainct hostiz joz creoz fermamen
Quey que dieset luter et soz semblabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Dioz a gari proz de gens sen emplastroz
Per les prieres des santes et dez santz
Et dio celoz estre for de lour sen
Qui ne creyron es evidens miracloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Loz dire son truet fort desreysonabloz
Dire qung bin faict en pechaz mortal
Torne à celluy a damagoz et mal
Lo qual le fet tal propo est dampnabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Loz preyrez ey dion estre ez gigoz semblabloz
Et que du mal ez gugon soulamen
Gran taraz y a et menton faulsamen
Ung preyre absotz repentant loz culpabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Ey von semen de propo execrabloz
En appellenz seutz sept sacramenz
De serimonie ey menton par les dens
Per loz consilioz sacramenz son provabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Per se monstra ez preyre favorabloz
Ey lou consellion femme et friandisiz,
Seloz consillioz oz permet et lesglisiz
Je trouverey leur dire reysonabloz.
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

AUTRE NOEL.

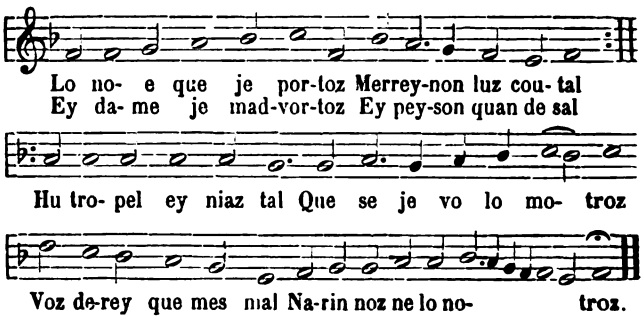

Colin per la parelliz
Dy ce Noe novel
Tare de la vermeilliz
Detranchaz ung platel
Mez dy noz loz ply bel
Je pretarey l'oreilliz
Monstraz qua ta servel [feruel]
Et gueymen te revelliz.

Colin tuseyt et crache
Devan que cumensyer
Et dict que les estache
Du cornu lucyfer
Est ian furge de fer,
Et que Dieu se depache
Dallar rontre enfer
Per tenir e vieuz pasche.

Liz barbu Dieu luz pare
Noz a manda son fieu
Per la redention fare
Jo sce quar jo e vieu
La e lesteyt tout nu
Entre lo bres sa mare
Mal chousiaz mal vestu
Affubla de patuare.

E faraz de miracloz
Et vivra seinctamen
Gariraz demoniacloz
Pregiraz sagimen,
Et son ensegnemen
Certan est veritabloz
Perpetualamen
Creyron gens reysonabloz.

Digitized by Google

Envisiuz loz terribloz
Loz faraz marturier
Et e ivers incressibloz
Luz verron tortollier
Batre en ung pillier
Pertuysyer conmung cribloz
En fin loz crucifier
Et ply mal si est possibloz.

E morraz per noz atroz
Comung pouroz martyr
Et noz faraz emplatroz
Son mal per noz garir
Ey luz faut requerir
Que noz gardey du suatroz
Quan vindraz a muryr
De satan execrabloz.

AUTRE NOEL.

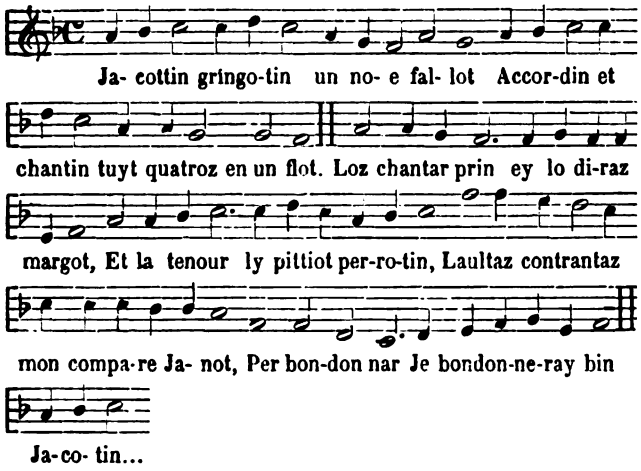

Dioz Creatour per noz fare support
Fist ordonnanciz per noz atroz cretin
De noz mandar un grand perdon per tout
Que a aduict Jesus son fiou begnin.
Jacottin gringotin, etc.

Du ciel sez ba Angos fet un sault,
Et on chanta grec francois ou latin
Gloeriz a dioz seyt pex en terre et accord
Per la venuaz de Jesus fallotin
Jacotin gringotin, etc.

Que firon noz aveyr ouy tal mot
Toz comme cobloz noz miron a chemin
Et furon les a do soz et un clot
Tant queteit ply de noet que de matin.
Jacotin, etc.

Noz le trovaron asetta sur un plot,
Un viou bon hommoz essuyan un pattin
Per loz pupu charfar et tenir chault
Quand de sa mare leysserit lu tetin
Jacotin, etc.

Mon compagnon sajoz discret et cault
Apre liaveir denna un agneillin
Dict a colin pren le ba un escot
Et per dancyer tochiz loz taborin
Jacotin, etc.

Lanuz et lo bo ne furon pa si glot
Qua fare honour a Dioz ne fussian enclin
Et on leyssiaz de migier un fagot
Per regardar luz petiot enfantin
Jacotin, *etc.*

Loz Rey ply sagoz que voz ne noz et tot
Lion presenta et denna prou de bin
Don lun esteit gaspard, latroz melchiot
Et baltasard semblabloz a un mourin
Jacotin, etc.

Sadevoz quey a parlar per escot
Ey loz noz fault craindre et amar bin
Et son coman fare ey net pa sot
Se noz volin parady a la fin
Jacotin, etc.

Preyn luz don que du cornu barbot
E noz deffende noz et nostroz vesin,
Et quand sera le tot derrier sanglot
Comen e bon ey volliet dyre vin
Jacotin, etc.

AUTRE NOEL.

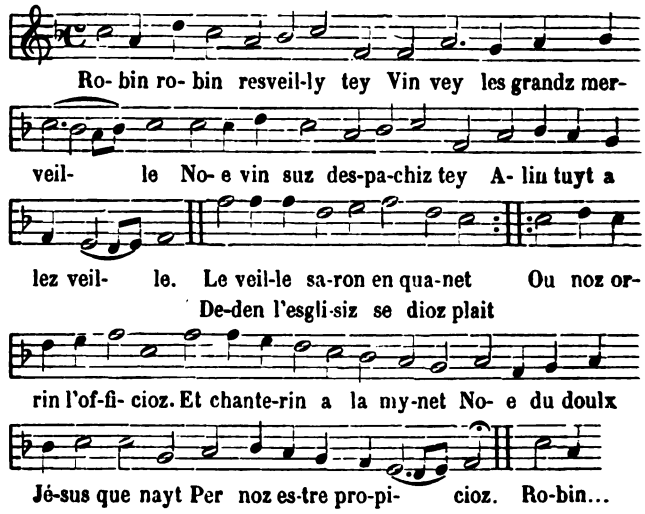

Papaz Cardinal Chappellan
Moynoz religiouz neyr et blan
Queste de dioz vicayroz
Seyt cy misteroz contemplan
En toute vertu reluysan
Monstra bon exemplairoz
Robin, robin, etc.

Prince rey seigneur et genty
Que teny vil loz ply pety
Veyde cyd en lestabloz
Que soz bins voz a desparty
Sey ez sioz charitabloz,
Robin, robin, etc.

Puploz devot marchans borgey
Il fault qua Joseph voz brogey
Et qua luy sey semblabloz
En preudhomiaz et bonna fey
Pidoz devotioz et cortev
En faictz et dictz valabloz.
Robin, robin, etc.

Digitized by Google

Dame curiouse en vanita
Borgeyse que voz mignota
Veyde de dioz la mare
Le git ba en humilita
Veny la vey et aveyta
Commen ey voz fault fare.
Robin, robin, etc.

Gens de villagoz gens ganyour
Gens de tous mestierz labourour
Veni a cestaz festaz
Accompaignis voz des patours,
Et veny humbloz comme lour
A dioz faire requestaz
Robin, robin, etc.

Totte gens ez estas comprey
Quand noe daccord chanterey
Dioz amerey en crentaz
Vostroz bin en paix gauderey
En totte chose frogerey
Dit lescripturaz saintaz
Robin, robin, etc.

Ango du ciel son adventa
Et un bel noe ont chanta
Annoncentz pex en terraz,
A gentz de bonne vollonta
Et fust tot adrey appointa
Noz narin ply la guerraz.
Robin, robin, etc.

CHANSONS savoysiennes et Françoyses composées et mises en chant par M. Nicolas Martin musicien en la cité s. Jehan de Morienne.

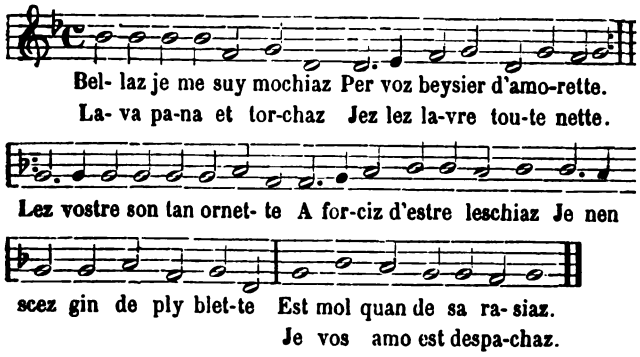

Sevoz mavia debochaz
Ou fect engrossyr la panciz
Jaquoz voz naria pechaz
Et n'y a pa grand fianciz
Mioz voz voudrit la quillanciz
Que de maveyr debochiaz
Terie arrier vostre lanciz
Ey nest pa ouraz machaz
Leyssye est prou tatassiaz.

Jay ung gran temp perchassiaz
Bellan vostraz bonaz graciz
Dey sinq ans je lez crochiaz
Voz facen bellaz grimaciz
Je suy jaz freid quan de glaciz
Est fect je suy fricassiaz
Se voz ne me teny pachiz
Je morrey comme enragiaz
Ey voz saraz reprochiaz.

Je suy tan entrefechiaz
Damour quest unaz grand chosaz
Je mestyo bien affichiaz
Se je luvruz a dieu ma posaz
Est fect je suy fricassiaz
Que farey joz malleyrousaz
Je sarey poez menassiaz
Fede je suy corrossiaz
De tenyr ma portaz closaz.

Apre que lustz esmochaz
Demy doseynaz de viajoz
E dict est proz tracassiaz
Ey me suet jaz loz visajoz
Ly respondit bon corajoz
Ey ny haz ply qu'unuchiaz
Fedez soul y haz proz larjoz
Tandy que je suy .....
Furny sen quiest cumenciaz.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

LA CACHETTE DE FONDEUR DE MENTHON

En janvier 1879, M. Belluard faisait sauter un rocher calcaire au mas de Montessuit, immédiatement au-dessus du hameau de Ramponnet, commune de Menthon (canton nord d'Annecy). Sous le roc il trouva, entassés dans la terre, les objets suivants, tous en bronze et caractéristiques de l'époque du bronze :

1° 3 haches à ailerons, longues de 13, 14 et 15 centimètres. Elles avaient servi longtemps, car les deux plus petites ont le tranchant très diminué, et toutes trois sont veuves du double crochet qu'on voit d'ordinaire à la partie supérieure. Elles étaient donc probablement réservées pour une nouvelle fonte;

2° 8 faucilles à bouton, avec 2 et plus souvent 3 rainures parallèles au dos; plusieurs offrent 3 traits en saillie perpendiculaires aux rainures et près du bouton, comme pour empêcher le pouce de glisser le long de la lame;

3° 5 anneaux de jambe, ouverts, terminés par des oreilles, et formés d'une lame atteignant jusqu'à 3 centimètres de largeur, avec renflement médian du côté externe. Celui-ci est très gentiment gravé : les chevrons alternent avec les ellipses, et des lignes de points frappés au ciselet en suivent les contours;

4° Un superbe bracelet ouvert, massif, à section demi-circulaire, terminé par deux très grandes oreilles (3 centimètres), et orné de sept groupes de lignes en relief, alternativement lisses et denticulées. Le grand axe intérieur n'a que 6 centimètres, et le petit axe 45 millimètres; cela confirme ce que l'on savait déjà sur la gracilité du poignet chez la race de cette époque;

5° Un anneau de jambe plus étroit que les précédents, et tordu pour être jeté au creuset;

6° Enfin, un gros culot de bronze. Il sera analysé, et je crois pouvoir prédire qu'on y trouvera du nickel, car la patine vert foncé offre, surtout dans les an-

Digitized by Google

neaux de jambe, des reflets grisâtres et brillants. Le nickel a été déjà rencontré dans la cachette de fondeur de Meythet.

Toute la trouvaille, pesant plus de 5 kilogrammes, a été achetée pour le musée d'Annecy. Les objets sont entiers; on n'a découvert aucune pièce en fragments.

A côté, et plus engagés sous le rocher, on a exhumé quelques ossements humains, entre autres un crâne brisé que nous essaierons de restaurer. Des os de ruminants, de petits carnassiers, d'écureuils, d'oiseaux, appartiennent à diverses époques.

Situé sur une pente rapide, le bloc formait la limite inférieure des *aiguilles de Ramponnet*, amas de rochers calcaires détachés des assises voisines. Une anfractuosité au-dessus des éboulements porte le nom de *Barma dé fayes* et passe pour avoir été creusée par les fées.

L. Revon.

LOUIS Ier DE SAVOIE & SIBYLLE CADIÈRE DE LYON

Sur l'emplacement limité entre la place du Change, la rue Saint-Jean, la rue Porte-Froc, la place du Petit-Collége et le pied de la montagne de Fourvière, on voyait jadis plusieurs maisons dont la plus importante était qualifiée de : belle, antique et somptueuse. Au milieu de ces maisons se trouvait une grande et belle cour qui donna son nom au quartier; un jardin montait de terrasse en terrasse jusqu'auprès de la côte Saint-Barthélemy.

Ces divers immeubles avaient appartenu aux familles de la Mure, de Saliens, Audebert et du Lard avant de devenir, en partie, la propriété de Catherin Stuard, bourgeois et marchand de Lyon.

La femme de ce riche marchand, Sibylle Cadière, était renommée non seulement par ses grâces et sa beauté, mais encore par une foule de talents agréables. Les poètes, les savants, les beaux esprits, les artistes et les littérateurs de la ville se réunissaient chez elle et lui formaient une cour assidue; les grands seigneurs, les chanoines-comtes de Saint-Jean, les princes, les souverains mêmes qui s'arrêtaient à Lyon tenaient à honneur de lui être présentés et de lui offrir leurs hommages.

Au mois de décembre 1464, le duc de Savoie, Louis Ier, époux d'Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre, vint à Lyon où il avait donné rendez-vous à son gendre Louis XI, qui se trouvait alors à Moulins. Ces deux souverains avaient à s'entretenir de la conjuration, dite du Bien Public, tramée entre les princes du Sang et les grands vassaux du royaume. Le duc logeait dans le couvent des Célestins, qui appartenait à la famille de Savoie; il était accompagné d'une suite nombreuse.

Pendant son séjour à Lyon, et en attendant son royal gendre, il rendit plusieurs visites à la belle Sibylle, dont il prisait fort l'esprit et l'amabilité.

Ce fut dans une de ces visites que, pris d'un accès de goutte, auquel il était sujet, il mourut dans le salon de cette dame, le 29 janvier 1465.

Transporté immédiatement aux Célestins, on procéda à ses funérailles. Son cœur fut enfermé dans un caveau de la chapelle, où l'on put voir, jusqu'en 1787, une épitaphe en vers latins composée en l'honneur de ce prince. Son corps, revêtu de l'habit de saint François et conduit à Genève, fut déposé auprès de celui de sa femme, Anne de Chypre.

« La chronique latine, dit Guichenon, remarque que, dès qu'il fut décédé, tous les seigneurs et gentilshommes de sa cour se retirèrent, ne demeurant personne de considération auprès de lui que Jacques de Savoie, son fils; Louis, fils du marquis de Saluces; Aymard de Poizieu, chevalier, dit Capdorat, gentilhomme dauphinois renommé par sa valeur, et le seigneur de Coudrée de la maison d'Alinges en Savoie...»

La fille de Sibylle Cadière, Joséphine Stuard, devint l'épouse de Georges Grollier, secrétaire de la ville de Crémone; elle se livrait aussi au culte de la poésie. Le recueil des œuvres de Bonaventure des Périers contient une pièce de vers de sa composition.

Aux réunions que présidaient la belle Sibylle et son aimable fille, allaient succéder celles non moins brillantes de ce XVIe siècle si célèbre par l'éclat que ses grands hommes et ses femmes illustres ont jeté sur l'histoire littéraire de notre ville de Lyon.

Le baron Raverat.

ENCORE LE PRIEURÉ DE CHAMONIX

L'oubli d'une ligne, qui a échappé aux corrections, m'a fait omettre deux coïncidences du 27e jour de la lune avec le samedi : ce sont celles du 19 août 1088 et du 13 janvier 1089, ce qui fait en tout 22; mais le choix ne peut tomber que sur 20, pour le motif indiqué dans l'article du numéro précédent. A cette époque et bien des siècles après on n'aurait pas rédigé un acte même ayant un but religieux les jours de deux fêtes aussi solennelles que celles de Noël et de Saint-Pierre au 29 juin.

M. Montagnoux, qui avait été induit en erreur par le *Traité du Calendrier* de Rivard, m'écrit que depuis l'acquisition par l'établissement de Mélan d'une ancienne édition de l'*Art de vérifier les dates*, il a trouvé la coïncidence du 19 août 1088, qu'il l'a signalée à M. Bonnefoy l'année dernière. Je suis heureux de rencontrer cet excellent professeur dans la bonne voie. Il ne reste plus qu'à trouver un document pour le choix à faire dans ces dates, car il n'y a pas de motif de préférer la première aux 19 autres. Il est bon de rappeler, pour cette recherche, que Aimon, comte de Genève, régna encore 29 ans après la mort d'Urbain II, sous le pontificat duquel fut faite cette donation, que son fils Gérold n'a pu être associé à cet acte que parce qu'il avait atteint l'âge de majorité, qu'il était mort en 1119, et que son frère puiné, Guillaume, majeur à cette date, mourut également avant leur père, qui eut enfin pour successeur le troisième de ses enfants, Amédée, vers 1128.

Parmi les témoins de l'acte figurent deux frères utérins du comte de Genevois, Guillaume et Amédée de Faucigny, dont la mère Tetberge, veuve de Louis de Faucigny, avait épousé en secondes noces Gérold de Genevois, dont elle eut Aimon, le donateur de Chamonix.

C.-A. Ducis.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT AUCIÈGE

Un article intéressant de M. H. Tavernier, publié dans la livraison de janvier de la *Revue savoisienne,* parle de l'*auciège,* rente payée en nature et qui dérivait d'une coutume fort ancienne. Elle était d'un usage fréquent dans les montagnes du Faucigny et représentait le *vectigal* annuel des contrats emphythéotiques (1).

« On l'appelait, dit M. Tavernier, du nom obscur « d'*auchegium, auchiagium.* Le sens littéral de ce « mot, traduit ensuite en français par *auchéage,* « *ochéage, auciège, haut ciege, aussiège,* n'est pas « facile à déterminer. Il remonte peut-être aux Bur- « gundes. »

Ocagium. Fructus s. redditus qui ex cultura *ocae* villano, sub annuo censu concessae, proveniunt. *(Migne.)*

L'*ochéage* ou *auciège* vient du mot *ouche* qui, dans diverses contrées, signifiait terrain cultivé, jardin planté d'arbres, verger, etc. Du mot *olca,* qui se trouve, avec cette signification, dans Grégoire de Tours, on a fait *osca.* Il y a plusieurs lieux en France qui se nomment des *ouches;* un petit pays en Normandie est appelé pays d'Ouche *(Ménage, Dictionnaire étymologique de la langue française,* mot *ouche.)* Il y a aussi des *ouches* en Savoie.

L'impôt en nature, payé à raison de la terre, a pris le nom de la terre elle-même. JULES VUY.

(1) Voir le beau livre de M. *Alphonse Vuy* : *De originibus et naturâ juris emphyteutici Romanorum* (Heidelberg, 1838). Ce volume, couronné par l'université d'Heidelberg, est demeuré classique. Au nombre des comptes-rendus qui ont signalé cet ouvrage à l'attention du monde savant, j'indique, entre autres, celui de M. Edouard Laboulaye, sénateur et membre de l'Institut (*Revue de législation et de jurisprudence,* Février 1839, p. 393-400).

LE DUC DE CHABLAIS A ANNECY EN 1772

L'AVOCAT DE LA COMBE A M. DEPASSIER INTENDANT ET RÉFORMATEUR DE FAUCIGNY 7 SEPTEMBRE 1772

J'ai l'honneur de vous envoïer la relation de tout ce que j'ai observé de particulier occasion du séjour de Son Alt. Monseigr le duc de Chablais en cette ville. Mrs de Bonneville qui s'y sont trouvés pourront vous racconter les traits qui m'auraient échapés.

Il a reçu un Reliquaire des Religieuses de la Visitation où il a fait une offrande considérable a ce que l'on dit.....

S : A : Monseigr le duc de Chablais arrivat en cette ville jeudi 4e du courant à 10 : 1/2 heures avant midy dans un carosse attelé de 6 : chevaux gris pomellés au salve du canon et son des cloches de cette ville dont les boutiques furent fermées dès les 8 : h : jusqu'à midy. Mr l'Intendant avec Mrs les sindics, Jûge-Mage et fiscal ces six derniers en robbe l'allerent attendre au dehors du fauxbourg du Sepulchre.

Mr l'Intendant le complimentat en langue italienne le prince s'avancant à la fenetre du carosse dit deux mots à Mr l'Intendant et salua de la tete nos magistrats municipaux et de justice, suivit sa route jusqu'au devant du palais de Mr le marquis de Sales; trouvat dans l'escalier Mr l'eveque les chapitres de la cathédrale, de la collégiale et nombre d'autres prêtres qui le suivirent dans la sale ou l'eveque fit compliment au nom du clergé dont la propreté et le nombre S : A : témoigna la surprise.

Mr de Leny grand maître assigna l'heure aux différents corps. Mr de Gondé colonel de cette ville avec le lieutenant et cornette du Tirage y furent aussi sur les 7 : heures du soir pour proposer le divertissement de l'exercice de l'oiseau. S : A : témoigna que cela luy faisait plaisir et Mr de Leny en fixa la montée le lendemain 4e du courant sur les 3 : à 4 : heures après midy.

S : A : sortît sur les 5 : heures se rendit à la Visitation visitat les Reliques et reçut la bénédiction du St Sacrement fut ensuite se promener au chateau de là à la Mission et dans l'allée de Mr Tinjod jusqu'au lac. Sur le tard arrivat Mr l'archevêque de Tarentaise que l'on dit avoir été choisît pour aumônier de S : A : pendant sa résidence en Savoye, qui fut descendre chez Ms de Rochette et fut faire sa cour en frac des lors il a porté le manteau long et n'a guere quitté le prince de même que notre eveque Mrs les marquis de Sales et de Disonche.

A 7 : heures trois quarts S : A : suivie de nos sindics en ville et de sa cour allat mettre le feu au bûcher préparé au paquier Mossiere; Mrs de St Lazare allumèrent aussi un feu de joie sur l'esplanade de St Brunoz et la flèche du clocher de St Dominique fut artistement illuminée. S : A : voulut ensuite voir l'illumination de la ville à deux chandeles par fenetres et allat jusqu'au devant du palais Episcopal, fit attention aux maisons qui n'étaient pas encore illuminées en passant de la rue sous les arcades et de celles ci en rue et dit l'illumination sera complette à mon retour.

Les 4 : à 8 : heures du matin S : A : montat à cheval avec sa cour Mrs les marquis de Sales de Disonche de Ballon et fut se promener par la porte de Bœuf jusqu'au petit Brogny suivit par dessous la colline d'Annessy le vieux jusqu'au lac et revint par Albigny. Sur les 11 : heures fut entendre la messe à la cathédrale Mr Conseil fut aumônier Mrs l'archevêque, evêque, Schuast brigaddier d'armée de Savoie, le colonel de Chablais, de Leny grand maître, le brigadier des gardes du corps les marquis de Sales et de Disonche furent admis à la table du prince. Quantité de bourgeoisie des deux sexes furent introduit dans la chambre pour le voir manger. A 3 : heures 1/2 une Compagnie de 60 : Chevalliers Tireurs en habits bourgeois et propres armés les uns d'arcs et les autres d'arcbalestes furent se ranger sous le guidon du Tirage au devant de l'hôtel de ville. En tete et sur l'ordre de Mr de Leny l'on perchat l'oiseau et sur les 5 : heures Mr le colonel de Ville ouvrit l'exercice et l'on tirat 6 : passes à l'arc, auquel se montrat fort attentif S : A : des le balcon du palais et comme l'exercice s'interrompit pour aller ramasser les fleches. Mr de Leny et Mr le maitre de sceremonie se rendirent au parquet et firent tirer à l'arcbaleste mais comme la force de cette arme enlevait la vue des flèches Mr le marquis de Disonche fut député pour faire tirer aux deux armes indifferement et dans trois ou quatre minutes l'oiseau fut abbatu par Mr le procureur Roux l'ainé surnommé le prince et Son A : qui vit le coup témoignat sa satisfaction par un sault et un éclat de joie et dit à Mr de Leny qu'un moment plus tard il serait allé luy même tirer; se fit apporter un arc et une arcbaleste qu'il examina

Digitized by Google

beaucoup et temoigna son contentement et comme le colonel de ville se retirait Mr de Leny luy remit 10 : pist. de la part de S : A : pour être emploiées à un prix franc l'on fit ensuite la sceremonie ordinaire à St Sebastien et l'on remit l'oiseau et le guidon en maison de ville.

S : A : fut ensuite se promener jusqu'au pied de la Puïat. En revenant Mr de Disonche le fit entrer dans le jardin de Pellicin on y presentat un beau melon et comme S : A : s'informait de qui il venait Mr de Disonche repondit j'en fais mon affaire. S : A : voulut ensuite passer dans le clos des Barnabites et le prévost fit un compliment.

S : A : fut le 5 : à 4 : h : 1/2 du matin entendre messe à la collégiale. Les valets de ville se trouvèrent au bas de l'escalier du palais avec des flambeaux et éclairèrent jusqu'à l'Eglise. Au sortir de la messe il montat en carosse et partit pour Chambery. Il a témoigné beaucoup de bonté et de satisfaction à tous ceux qui ont été admis à luy parler et ceux de sa suitte ont dit qu'il était très satisfait de cette ville dont l'affluence continuelle de monde dans les rues et par les fenêtres luy aura donné une idée avantageuse.

Les officiers de bouche et de traint ont aussi témoignés leur contentement de l'exactitude avec laquelle on leur a fournit ce qui leur manquait.

Le prix franc s'est tiré hier 6 : du courant distribué en 10 : prix et ceux qui les ont remportés ont tout mis en fond de gueule pour mardi au soir entre les 60 : chevaliers de la parade auquel repas doit se trouver Mr le comte Sechi et les sindics pour cimenter la concorde.

L'éveché était fort bien illuminé en plusieurs triangles et trois grandes couronnes en verdures surmontées de loriers, suspendues dans la cour. Toute la balustrade de maison de ville garnie de chandèles à demi pied de distance surmontée par six flambeaux de 10 : liv : pièce. Le Bardaquin sur la porte la tapisserie en dessous orné des portraits de S : M : et de ses deux ducs avec trois chandèles à chaque fenêtre. Le balcon du 2d appartement orné d'un emblême representant une aigle sur un rocher la croix blanche au poitrail envoïant deux aiglons contre un soleil avec la devise sortant du bec de l'aigle *nostri non degenerant*. L'œil du fronton était garnit de l'armoirie de la maison de Savoye fort illuminée par derrière ce qui fesait bon effet. Le palais de S : A : était garnit de 84 branches de lustre en christaux garnits de chandeles et le prince fut le 1er à en éteindre après 10 : h : ce qui fit penser qu'il voulait se coucher et servit de signal aux autres. Il deffendit l'illumination pour le lendemain.

Ce récit est extrait du registre de correspondance de Roch-Antoine Delacombe, bourgeois d'Annecy, avocat au sénat de Savoie, vice-auditeur des guerres; il est adressé à son beau-père, l'Intendant Depassier, bourgeois d'Annecy, intendant de Faucigny.

E. Levet.

LA FENÊTRE

A M. AUGUSTE BARBIER, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Chers petits oiseaux, venez en grand nombre,
Ne redoutez rien, faites halte ici,
De vous, sous un ciel glacial et sombre,
La main d'une mère aura bien souci.

Cet asile est sûr, ce coin de fenêtre
Où la pauvre enfant se montrait jadis,
Mais elle est partie et Dieu, notre maître,
A voulu l'avoir dans son paradis!

Elle semble là, tant sa bonne mère
Pense à vous pour elle, et, chaque matin,
Toujours attentive à votre misère,
Répand à foison les miettes de pain!

Quand, sur vous, l'hiver étend sa main sombre,
Que, neige et frimas, tout gronde en courroux,
Chers petits oiseaux, venez en grand nombre ;
Un ange et sa mère auront soin de vous.

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

NOTES ET QUESTIONS DES CORRESPONDANTS

Nancy, 26, rue Héré, 28 février 1879.

SUR MARGUERITE DE JOINVILLE ET PIERRE, COMTE DE GENEVOIS.

J'ai commencé une notice sur Marguerite de Joinville, héritière de cette seigneurie et du comté de Vandémont, en Lorraine, qui fut mariée en secondes noces, de 1374 à 1392, à Pierre, comte de Genevois, et qui paraît avoir habité Annecy pendant presque tout ce laps de temps. Par son contrat de mariage, son douaire lui fut assigné sur La Roche, Rumilly-sous-Cornillon et Ballaison. J'ai retrouvé deux actes concernant ce fait : l'un est une transaction passée le 24 juin 1392 avec le pape Clément VII, frère et héritier de Pierre ; l'autre est une quittance donnée par le comte de Savoie, le 15 octobre 1411, de l'achat de ce douaire. J'ai découvert aussi un testament fait par Marguerite à Annecy, en 1386; enfin, j'ai trouvé la copie d'un acte et la mention dans un inventaire de deux autres actes concernant la fondation d'une chapelle érigée par la même princesse, en 1392, dans l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy, en l'honneur de Notre-Dame et de son cousin-germain le B. Pierre, cardinal de Luxembourg-Ligny. Par suite de ces recherches, il résulte que le décès de Pierre de Genève, marqué dans l'histoire comme étant arrivé en 1394, doit être ramené au plus tard au commencement de l'année 1392. Sauriez-vous me donner un renseignement plus précis à cet égard et me dire où les comtes de Genevois se faisaient enterrer? Avez-vous connaissance de documents concernant la fondation faite par Marguerite ou quelque autre de ses actes?

Léon Germain.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et une communication analogue de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts, relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les billets de circulation seront valables du 7 au 19 avril inclusivement pour se rendre directement à Paris, et du 19 au 23 inclusivement pour le retour. Les lectures et conférences seront faites le 16, le 17 et le 18, et la séance générale, présidée par M. le Ministre, aura lieu le 19 avril. — MM. Schitz et Revon sont délégués pour représenter la Société.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la réunion en adressant des félicitations à M. RITZ, nommé officier d'Académie. Les palmes académiques sont la juste récompense du talent du jeune compositeur et du zèle infatigable déployé par notre confrère dans la direction de la Chorale. Habitué à cueillir des couronnes dans les fêtes musicales, l'orphéon qui doit la plus grande partie de ses succès à M. Ritz remportait encore il y a peu de mois un premier et un troisième prix en division supérieure au concours de Paris.

M. MATHIEU, conseiller de préfecture, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. GEX et M. CONSTANTIN sont délégués pour représenter la Société, le 18 mars, à la cérémonie de la translation du cœur de Mgr Dupanloup à Saint-Félix.

Au nom du jury de poésie, M. OGIER propose de ne pas distribuer le prix de 1878, de joindre au concours de 1879 la somme qui lui était affectée, et de maintenir les sujets imposés. Adopté. Les auteurs qui avaient envoyé des pièces sur ces deux sujets pourront les présenter de nouveau en les modifiant.

La distribution des prix d'histoire aura lieu sous peu.

On lira plus loin le programme élaboré dans cette séance pour le concours d'art et de poésie de 1879.

M. DUCIS, continuant ses études sur les anciennes familles, pense que le hameau de *Alamania,* traduit assez arbitrairement par *A la Magne,* aurait été le berceau de la famille *Alaman,* qui a fait l'objet d'une communication précédente, pour ses propriétés féodales à Saint-Jorioz, dans les XIVe et XVe siècles.

LE MÊME signale une autre famille, dont les membres sont désignés ainsi dans les actes des mêmes siècles : *Nobilis et potens... de Sancto Jorio,* possédant des fiefs nobles à Saint-Jorioz, à Duingt, à Chapparon, à Bredannaz, conseigneur de la vallée des Clés, du Turchet et de la Croix-en-Bornes, de la maison forte d'Alléry, etc.

Dans les actes français on lit : *Noble et puissant... de Sainct-Joyre* ou *de Saint-Joyeres,* que l'on a confondu avec Saint-Jeoire en Faucigny ; car les noms des lieux dits : Machevaz, Grands-Champs, Monnetier, Chessenaz, N.-D.-du-Puy, Ferrières, etc., ne se trouvent qu'à Saint-Jorioz, et c'est bien là dans leur maison ou dans celle d'Annecy que les actes ont été passés.

Il ajoute que le patron de Saint-Jeoire est *Sanctus Georgius,* et celui de Saint-Jorioz, *Sanctus Jorius,* un moine de Talloires.

Comme les notaires ont pris l'un pour l'autre deux noms assez ressemblants dans la prononciation, il reste à chercher quel aurait été le berceau primitif de cette famille, ou s'il y en a deux distinctes.

M. REVON expose les bronzes faisant partie d'une cachette de fondeur, trouvés près de Menthon. Il les a achetés pour le musée et en donnera la description dans ce n° de la *Revue.*

LE MÊME présente des incunables de 1482 à 1485 et quelques beaux spécimens de typographie et de reliure, faisant partie des 516 volumes qu'il a obtenus en don, de M. Auguste Bonzanigo, pour la bibliothèque publique. Ce riche cadeau se compose surtout des œuvres complètes des classiques italiens, depuis Dante jusqu'aux littérateurs qui ont brillé au commencement de ce siècle. Il s'y trouve aussi des ouvrages d'art, d'histoire et d'archéologie. La réunion s'associe aux témoignages de gratitude adressés par la municipalité à l'auteur de cet acte de libéralité.

M. MANGÉ annonce que M. Vallin, architecte à Annecy, auquel nous devons la construction du châlet-hôtel du Semnoz, a récemment proposé à M. le Ministre de l'instruction publique de laisser établir dans ce châlet-hôtel une station météorologique. Cette proposition, que notre collègue M. Jules Philippe a bien voulu transmettre et appuyer, a été acceptée : dans sa séance du 18 février dernier, le Bureau central météorologique, en décidant la création de cette station, a accordé, outre les instruments nécessaires, une subvention spéciale annuelle.

Cette station, la première à une telle altitude dans nos Alpes (le point culminant est à 1,708 mètres et le chalet à 1,650 m.), complètera en partie les études faites par les autres stations déjà existantes, notamment celles de Mélan, d'Annecy et de Tamié.

M. LE DOCTEUR GROSS, membre correspondant à Neuveville, envoie en don pour le musée 26 objets lacustres de l'âge de la pierre et de l'époque du bronze, qu'il a recueillis dans les palafittes de Latrigen et d'Auvernier. On remarque de belles lamelles en silex, entre autres une lance travaillée avec soin ; parmi les haches en pierre se trouve une hachette polie, en néphrite, matière que l'on croit avoir été importée d'Asie dans les établissements lacustres de nos contrées.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS DE 1879

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1880.

Digitized by Google

Une somme de 400 fr. est affectée aux beaux-arts et une somme de 400 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1879.

PRIX DE POÉSIE

Les sujets désignés sont :

Saint François de Sales;

L'Exposition universelle.

On est libre de traiter les deux sujets ou un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaitre seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture, ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées entre le 1er et le 31 décembre 1879.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

A. Vingtrinier, *Notice sur Paul Eymard*, auteur. — L. Rabut, *Grand sceau d'Amédée VIII* (lettre sur la sigillographie savoyarde), auteur. — Dr Guilland, *Rapport sur le Cercle d'Aix en Savoie*, auteur. — *Annuaire de la Haute-Savoie pour* 1879; MM. Perrissin et Cie, éditeurs.

Revue archéologique; de la poésie; bibliographique universelle; de la Société littéraire de l'Ain.

Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne; de la Société d'émulation de l'Ain; de l'Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins de l'Association scientifique de France; de la Société de géographie de Paris; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'agriculture de la Savoie; de la Société des sciences de Semur; de la Société académique de Boulogne; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société académique de Boulogne; de la Société d'histoire de Beaune; des lettres de l'Aveyron.

Journal des savants; des connaissances médicales; le Globe; l'Investigateur; l'Educateur; Indicateur d'antiquités suisses; Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

La nature humaine se montre partout la même. Arrivés à un même degré de développement, les hommes et les peuples conçoivent les mêmes idées et les expriment artistiquement de la même façon. Partout la pierre taillée nous apparaît comme le premier instrument, la première arme dont notre espèce ait usé; les commencements de l'art du potier, les formes que l'argile plastique a prises dans la main des fabricants d'urnes et d'ustensiles, tout cela ne varie pas chez les races diverses parvenues au même degré de civilisation. Le tumulus d'Europe a la même forme que celui d'Amérique; les sambaqui de l'Amérique du Sud, les « tas de coquilles » des îles Andaman, les Kiœkenmöddinger danois offrent très peu de différences; les menhirs et les dolmens que les sauvages de l'Inde érigent sous nos yeux sont exactement les mêmes monuments que ceux que nous possédons en Europe comme témoignage de générations depuis longtemps éteintes. *(Richard Andree.)*

—

D'après les tableaux de Behm et Wagner, la population du globe serait de 1,439,145,300 hommes ainsi répartis :

Europe : 312,398,480 habitants sur 989,619,700 hectares, soit 31,6 habitants par kilomètre carré ou par 100 hectares;

Asie : 831 millions d'habitants sur 4,482,800,000 hectares, soit 18,5 habitants par kilomètre carré;

Afrique : 205,219,500 habitants sur 2,993,244,800 hectares, soit 6,9 habitants par kilomètre carré;

Amérique : 86,116,000 habitants sur 4,093,850,000 hectares, soit 2,1 habitants par kilomètre carré;

Océanie : 4,411,300 habitants sur 886,562,000 hectares, soit 0,5 habitant par kilomètre carré.

L'addition de la population de ces cinq parties du monde donne bien 1,439,145,300 habitants, sur 13,446,077,000 hectares, soit 10,7 habitants par kilomètre carré ou par 100 hectares.

—

On ignore en général que la carrière d'Onyx translucide d'Aïn-Tekbalet (près du pont de l'Isser) n'est pas la seule qu'il y ait en Algérie. Dans cette même province d'Oran, à 12 kilomètres de Nemours, on trouve aussi ce marbre magnifique près du marabout de Sidi-Brahim, immortalisé par la reddition d'Abd-el-Kader.

—

On estime à un million de *feddans*, soit à 400,000 hectares, la surface déjà occupée par la culture du coton dans la vallée du Nil.

—

Le Mexique possède 29 associations littéraires, 20 associations artistiques, 3 associations à la fois artistiques et littéraires, 20 bibliothèques ayant ensemble 236,000 volumes, un musée d'histoire naturelle, de peinture et d'antiquités à Mexico, un musée de peinture à Oajaca, des musées d'antiquités à Campêche, à Yucatan, à la Puebla, un musée d'histoire naturelle à Jalisco. Il s'y publie 168 journaux ou revues, dont 2 artistiques, 18 scientifiques, 26 religieux, 122 politiques.

—

La Hollande s'accroît continuellement par ce qu'elle gagne sur la mer et sur les marécages. De cette façon, elle a gagné en trois siècles 369,700 hectares.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	3°	— 2°5	— 2°	723,2	»	gelé	96	2°2	9°5	4°	N-N-O	S	faible	br. (400)	Disparaît à 11 h. Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,59	4°3
2	4	— 1,7	3	721,2	»	»	93	6,5	31	15	N	S	id.	beau		0,59	4,7
3	8,5	2	2,5	718,6	2,3	»	93	6	7,5	5,5	?	N-N-E	id.	pluie	Tout le jour. Continue à 10 h. s.	0,58	4,8
4	6,7	2,5	6,5	715,9	27	»	93	9	15	11	S	E	id.	couvert	Pluie par bourrasque à 9 h. s Couvert à 10 h.	0,67	5,1
5	11,5	1,5	2	721,2	10,9	»	93	1,8	5,5	3	?	S	id.	id.		0,71	4,8
6	2,7	0	1,5	721,1	»	0,3	93	4,8	22,5	10,5	S	E	fort	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,71	4,5
7	6	— 2.3	2,4	722,6	»		94	4,8	11,5	6,5	O	E	id.	id.	Pluie et gros vent à 10 h. s.	0,73	4
8	9	4,5	8,4	722,1	»	1,9	86	13	25	17	S-O	S	faible	id.	Très beau à 10 h. s.	0,69	5,1
9	14	2	8,5	720,6	»		71	14,5	36,3	30	S	S-E	id.	couvert	Id.	0,68	4,6
10	15,3	7	10,5	712	»	2,9	74	11	14	11,5	?	S-E	id.	id.	Pluie par bourrasque et vent fort à 6 h. 1/2 s.	0,66	5
11	12 5	5	5,8	706	14	1,3	77	4	6	4,5	S	E	id.	pluie	Continuelle jusqu'à 4 h. 1/2 s., à 10 h. couvert.	0,70	4,7
12	6,5	3,3	6,5	711,5	25,8	0,6	85	6,4	9,5	6.5	S	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit. Neige à l'altitude de 1,600 m.	0,80	4,8
13	10,3	3	4,8	721,8	3,6	0,4	93	6	11	7.5	?	S-E	id.	id.	Beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,80	4,7
14	7,5	2	3,5	714,5	1,5	0,8	97	3,4	5	3,3	S	N-O	id.	id.	Pluie de 9 h. 1/2 m. à 11 h. A 10 h. s. beau.	0,81	4,6
15	6	1,5	3	710	7,2	0,1	93	4	8	5	N	N-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	0,79	4,5
16	5,5	2,5	5	708,8	0,4	0,5	92	4,5	6	4	?	N-E	id.	id.	Neige par bourrasque dès midi. A 10 h. s. très b.	0,78	4,6
17	6.5	0,5	3	705,1	9	0,4	83	3,2	6	3,5	?	E-N-E	fort	id.	Bourrasque de pluie de midi à 9 h. s.	0,77	4,5
18	6,7	0,3	1,5	706,4	23	0,6	96	4,2	11	6.5	O	E	id.	id.	Bourr. de neige et grêle par moment. A 10 h. s. c.	0,77	4,2
19	5	— 0,5	1	716,5	2,5	0,7	97	2,8	8	4,5	?	S	id.	id.	Hautr neige 0m,04. Bourrasque de neige le jour.	0,76	4,2
20	5	0	2,2	712,3	7	0,6	96	2,4	6	4,5	?	E	id.	id.	Baromètre à 3 h. s. 702.8. Ouragan très violent avec pluie et neige, S. et S.-S.-O., de 5 h. 1/4 s. à 9 h. 1/2. Eclairs lointains au N.-E.	0,75	4,2
21	9,5	— 0,5	1,5	710,8	5,2	1.8	96	2,4	6,7	3	S	E	id.	id.	Hr neige 0m,09. Bourrasque neige. A 6 h. s. pluie.	0,74	3,7
22	5	0,5	3	706,1	11.6	0,5	91	5	8	5,3	S	S-E	id.	id.	Bourrasque de grêlons dans le jour. A 10 h. s. c.	0,73	3,6
23	6,7	0,7	1,5	701,3	1.5	0,5	85	1,8	4	2	N	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,71	3,8
24	2,5	— 1,7	— 0,2	712,3	»	0,3	93	4	29,5	12	N	O-N-O	id.	couv. 1/4	Neige à 10 h. s	0,69	3,8
25	6	— 4	— 2,5	706,8	»	gelé	58	— 3.8	0	— 2	N	N-O	id.	couvert	Barc à 3 h. s. 703.6. Beau à 10 h. s., neige après.	0,66	3
26	— 1,5	— 5	— 2,8	712,3	2	»	96	1,8	15,5	5.5	O	O	id.	id.	Hr neige 0m,01. Neige avant midi. Couv. à 10 h. s.	0,65	3
27	2.5	— 3	— 0.8	718		»	96	2,8	23	9	?	S-S-O	id.	id.	Hr neige 0m,02. Très beau à 10 h. s.	0,64	3,7
28	3.5	— 5,5	— 2,8	718,3	»	»	96	2,8	28,5	11	N	O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,63	3,6
Moyennes ou Totaux.	6°66	0°43	2°73	713,6	154,5	14,2	89,5								Ouragan du 20: Renverse plusieurs cheminées. — Arrache des arbres isolés. — Des parties de bois essence sapin sont renversées.— De souvenir pas vu d'aussi fort.— Commencé dirsa S. fini S.-O.	0,706	4°28

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Eau sulfureuse de Cordon près de Sallanches, par M. Paul Henry. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878, par M. E. Tissot. — Notes des correspondants, de M. Bernardin. — Prose en l'honneur de saint Nicolas de l'abbaye de Talloires, paroles transcrites par M. C.-A. Ducis, musique transcrite par M. J. Ritz. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

EAU SULFUREUSE DE CORDON PRÈS DE SALLANCHES

Ayant été chargé de faire l'analyse de l'eau d'une source sulfureuse située près de Sallanches, sur le territoire de la commune de Cordon, je pense qu'il peut être utile de consigner les résultats de mon étude dans la *Revue savoisienne*.

D'après l'analyse chimique, cette source devrait être classée assez haut sur l'échelle sulfhydrométrique, et il se pourrait qu'elle prît rang parmi les eaux médicamenteuses de notre Savoie déjà si riche en eaux minérales de toute espèce.

Cette eau que je désigne sous le nom d'*eau de Cordon*, attendu que je n'ai pas de renseignements bien précis sur sa situation exacte, m'est parvenue logée dans des bouteilles de verre d'un litre environ, bien bouchées et cachetées avec de la cire. Lorsqu'on ouvre une bouteille, on remarque une forte odeur sulfureuse et un léger dégagement de bulles gazeuses. Si on abandonne la bouteille débouchée, on ne tarde pas à voir un trouble blanchâtre se former à la surface du liquide. Ce trouble gagne de proche en proche et bientôt envahit toute la masse qui devient laiteuse. Ce trouble est produit par du soufre très divisé. En même temps l'odeur sulfureuse s'affaiblit par degrés et disparaît complétement au bout de deux ou trois jours; à ce moment aussi l'eau redevient tout à fait limpide, sans aucune coloration.

De cette série de phénomènes, on peut conclure que, dans cette eau, le soufre se trouve en partie à l'état d'acide sulfhydrique libre.

Voici les résultats numériques que j'ai obtenus pour les divers éléments contenus dans un kilogramme d'eau.

Comme la composition de l'eau de Cordon ressemble beaucoup à celle des eaux d'Enghien et d'Allevard, je rapprocherai les trois analyses en un tableau comparatif.

NOM DES ÉLÉMENTS	EAU DE CORDON	EAU D'ENGHIEN (source du Roi)	EAU D'ALLEVARD
	gr. millig.	gr. millig.	gr. millig.
Acide sulfhydrique	0,0259	0,0260	0,0380
— carbonique libre	0,1000	0,1200	0,1920
— carbonique combiné aux carbonates neutres	0,2200		
Acide carbonique des carbonates neutres	0,2200	0,1048	0,1410
Chlore	» »	0,0237	0,3040
Acide sulfurique anhydre	0,1815	0,3072	0,8210
Chaux	0,3280	0,2536	0,2920
Magnésie	0,0500	0,0391	0,2092
Soude	0,0212	0,0447	0,5006
Potasse	0,0031	0,0041	» »
Silice	0,0080	0,0287	0,0050
Alumine	» »	0,0116	» »
TOTAL des matières fixes	0,8118	0,8175	2,2728

Le résidu de l'évaporation au bain-marie est coloré par de la matière organique.

Ce résidu a été traité par de l'acide chlorhydrique étendu, puis évaporé de nouveau en présence d'un excès d'acide sulfurique et chauffé au rouge pour transformer toutes les bases en sulfates anhydres.

Le poids de ces sulfates a été trouvé égal à 1g,014.

Or, si on transforme par le calcul la chaux, la magnésie, la potasse et la soude en leurs sulfates respectifs, on obtient les nombres suivants :

	gr. millig.
Sulfate de chaux	0,8043
Sulfate de magnésie	0,1500
Sulfate de soude	0,0485
Sulfate de potasse	0,0057
TOTAL	1,0085
Silice	0,0080
TOTAL GÉNÉRAL	1,0165

Le calcul ne différant que de 2 milligrammes et demi du poids fourni par la balance, on peut conclure à l'exactitude du résultat numérique de l'analyse.

Si, d'un autre côté, on compare l'équivalence des acides et des bases, on voit que les acides carbonique et sulfurique sont en quantité à peu près suffisante

Digitized by Google

pour saturer la totalité des bases. En effet, il manquerait moins d'un milligramme d'acide carbonique. On peut conclure de cette concordance que l'acide sulfhydrique se trouve en grande partie à l'état libre, comme nous l'avions pressenti d'abord à la manière dont l'eau se comporte en présence de l'air. L'autre portion pourrait être combinée avec les bases à l'état de sulfures, ainsi que M. O. Henry fils l'a supposé pour l'eau d'Enghien, à l'encontre de MM. de Puisaye et Leconte qui n'admettent que de l'acide sulfhydrique libre. Cette manière de voir serait d'autant plus plausible que l'odeur sulfureuse persiste fort longtemps dans l'eau exposée à l'air libre, et que les bouteilles une fois bien bouchées se conservent parfaitement sans altération. Pour élucider cette question, fort importante au point de vue médical, des essais à la source même seraient indispensables.

En examinant le tableau comparatif ci-dessus, on peut remarquer d'abord l'absence de chlorures dans l'eau de Cordon. Dans l'eau de Cordon et dans l'eau d'Enghien, un résidu fixe, à peu près égal, correspond à une richesse sulfureuse identique, tandis que dans l'eau d'Allevard, le résidu fixe étant presque triple, le degré de sulfuration ne s'élève pas de la moitié. L'eau de Cordon contient moins de sulfates que ses deux congénères, et elle présente un petit excédant de chaux, mais cette chaux doit se trouver pour la plus grande part à l'état de bicarbonate.

Je n'ai pas eu assez d'eau à ma disposition pour la recherche des éléments qui se trouvent d'ordinaire en quantités infinitésimales, je veux dire l'iode, le brôme, l'arsenic, le fluor, la lithine, la strontiane, etc., etc., donc, je ne puis affirmer ni leur absence ni leur présence. D'ailleurs, ces recherches très longues et très coûteuses ne se font d'ordinaire que sur des eaux ayant acquis déjà assez d'importance pour mériter une étude approfondie.

La richesse sulfureuse de l'eau de Cordon correspond au 19e degré de la table sulfhydrométrique de Dupasquier.

Voici, par rapport au degré sulfhydrométrique (1) le classement des eaux sulfureuses les plus connues :

Challes	180°	Uriage	11°
Marlioz	30°	St-Gervais-l-Bains	10°
Allevard	28°	Ax	8°
Bagnères	23°	Pierrefonds	8°
Bagnols	20°	Vinça	8°
Enghien	19°	Bonnes	6°
Cordon	19°	Cauterets	6°
Le Vernet	18°	Saint-Sauveur	6°
Amélie-les-Bains	13°	Saint-Honoré	1°
Barèges	12°		

Comme on le voit, l'eau de Cordon occupe une place élevée dans cette liste. En outre on doit noter que les dosages de soufre n'ayant pu être faits que longtemps après le puisage, sur une eau transportée, il doit y avoir pour le principe sulfureux une perte dont il faut tenir compte. Le degré trouvé est donc un minimum, et il serait probablement plus élevé pour des essais effectués à la source même.

PAUL HENRY,
pharmacien.

(1) Cette table est empruntée à la thèse de M. le dr F. Bertier (1873), sauf une correction pour le degré de l'eau d'Enghien, et l'intercalation des eaux de Challes, de Cordon et Saint-Gervais.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

I. — BAROMÈTRE

Observations de 9 heures du matin réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	726,4	28,5	724,9	28,8	710,8	28,1
Février...	730,1	15,3	728,7	14,7	714,3	14,6
Mars.....	723,8	34,5	722,1	34,9	707,5	34,5
Avril.....	719,6	18,6	718,4	17,9	703,8	17,7
Mai.....	721,0	12,5	719,7	12,9	705,7	12,0
Juin.....	722,7	12,2	721,7	12,8	707,3	12,3
Juillet....	723,3	9,2	722,2	10,3	708,0	10,3
Août.....	721,1	12,5	720,0	12,8	706,5	13,2
Septembre.	723,3	14,3	722,8	14,0	708,5	13,6
Octobre...	721,6	16,7	720,4	17,4	706,4	16,1
Novembre.	717,7	14,8	717,6	16,3	702,6	17,0
Décembre.	717,3	20,5	716,3	19,3	703,0	20,0
ANNÉE..	722,3	17,5	721,2	17,7	707,0	17,4

OBSERVATEURS : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

La plus forte pression de l'année a été inscrite le 14 janvier et la plus faible le 30 mars : l'excursion totale a été de 36.8 millimètres à Annecy, 37.0 à Saint-Julien et 36.8 à Mélan ; elle est sensiblement plus grande que l'année dernière et se rapproche du maximum observé dans nos régions.

Quant à la moyenne annuelle, si elle dépasse légèrement la normale, cela tient à l'élévation de l'instrument pendant le premier trimestre, car durant les autres saisons il s'est généralement tenu au-dessous de la hauteur réglementaire. Aussi l'année que nous considérons a-t-elle remarquablement pluvieuse.

II. — VENTS

D'un autre côté, il semble que le régime des vents est en voie de subir une modification. Malgré le caractère pluvieux de l'année, les jours de vent du nord ont augmenté en nombre. Dans le mois de septembre, qui a été, il est vrai, le plus sec de tous, on en compte jusqu'à 18, et le chiffre de l'année entière est de 69, soit 17 en plus de la moyenne. On peut voir là comme l'indice d'une lutte entre les agents atmosphériques, dont l'issue sera vraisemblablement la fin de la période humide dans laquelle nous sommes engagés depuis 1872.

III. — TEMPÉRATURE DE L'AIR

La *bise* ou la pluie ne favorisent guère la hausse du thermomètre, car si d'une part le vent du nord amène

Digitized by Google

le beau temps, de l'autre il exagère le rayonnement nocturne, ce qui, sur un sol détrempé par des chutes d'eau antérieures, ne peut que produire un refroidissement assez sensible. La température moyenne de 1878 est donc plus faible que celle des années précédentes, surtout en été ; elle se tient pourtant à un niveau qui diffère peu de la normale des cinquante dernières années (1).

Températures moyennes, maxima et minima.

ANNÉE 1878	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			TAMIÉ (893m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	3°4	-5°2	-0°9	2°1	-13°4	-5°6	1°8	-5°8	-2°0
Février.	8,8	-3,8	2,5	6,7	-8,6	-0,9	4,5	-3.0	0,7
Mars...	10,7	0,2	5,4	9,2	-2,2	3,5	5,6	-1,3	2,2
Avril..	14,6	5,0	9,8	13,3	3,2	8,2	11,3	3,3	7,3
Mai...	21,6	8,8	15,2	19,9	7,1	13,5	17,2	8,1	12,6
Juin...	23,6	11,3	17,5	21,3	9,4	15,3	18,8	10,6	14,7
Juillet.	27,3	12.8	20,0	23,7	10,7	17,2	20,8	12,3	16,6
Août...	25,5	13,6	19,6	23,6	11,0	17,3	»	»	»
Septre..	22,8	9,6	16,2	20,7	7,7	14,2	»	»	»
Octobre.	17,6	6,2	11,9	15,3	4,3	9,8	»	»	»
Novre..	7,8	0,6	4,2	6,5	-2,9	1,8	»	»	»
Décre..	3,0	-5,3	-1,1	1,8	-7,6	-2,9	»	»	»
MOYENNES	15,56	4,48	10,02	13,67	1,56	7,62	»	»	»
EXTRÊMES	le 22 juillet 33°5	le 13 décbre -15°3	Différence 48°8	le 21 juillet 30°4	le 14 janv. -21°5	Différence 51°9	le 22 juillet 26°3	le 14 janv. -13°8	Différence 40°1

NOTA. — Les thermomètres de Tamié ont été brisés par un ouragan le 6 août, et n'ont pu être remplacés que tardivement.

IV. — Température de l'eau

Voici le résumé des observations faites sur les eaux, tant à Annecy qu'à Mélan : pour Annecy, nous mettons en présence les températures du lac et de la fontaine des Marquisats (2), comparées avec celles de l'atmosphère à 9 heures du matin. A Mélan, nous avons les expériences faites sur l'eau du Foron, important ruisseau qui descend du col des Gets, et sur un puits de 5 à 6 mètres de profondeur. Nos lecteurs examineront sans doute avec intérêt ces divers résultats.

Températures du lac d'Annecy et de la fontaine des Marquisats, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Lac.	Fontaine.		Air.	Lac.	Fontaine.
Janvier...	—2°9	3°7	10°55	Juillet..	19°7	19°7	11°09
Février..	—0,4	3,9	10,57	Août...	19,2	20,0	»
Mars....	4,3	4,9	10,87	Septemb.	16,1	17,5	»
Avril....	9,2	7,1	10,87	Octobre.	10,8	13,9	»
Mai.....	15,1	13,7	10,88	Novemb.	2,9	8,3	10,80
Juin.....	17,4	17,1	11,07	Décemb.	—1,7	4,7	10,47

Moyennes annuelles : air 9°14, eau du lac 11°21, fontaine 10°83.

Températures extrêmes observées à la surface du lac à 9 heures du matin : 22°1 le 14 août, 1°1 le 14 janvier. Ecart 21°0 ; celui de 1876 avait été de 20°1 et celui de 1877 de 19°3.

Températures extrêmes observées à la fontaine des Marquisats : 11°15 le 27 juin, 10°20 le 3 février et le 18 décembre. Ecart 0°95.

Ce petit tableau confirme ce que nous disions plus haut de la température de l'année : à 9 heures du matin, moment où elle est la plus voisine de la moyenne, elle n'est que de 9°14, tandis qu'elle atteignait 10°19 en 1876 et 10°24 en 1877. L'eau du lac, à son tour, témoigne de ce refroidissement.

Quant à fontaine des Marquisats, les variations qu'elle a subies sont si peu appréciables que, d'une année à l'autre, nous aurons probablement de la peine à les reconnaître. Cette stabilité montre, du reste, que la source est très profonde, et sa température relativement élevée en est une autre preuve. On sait qu'en effet sous nos climats, la température subit un accroissement de 1 degré par 30 mètres de profondeur et qu'à partir de 27 mètres cette température est à peu près constante. Sous les tropiques, dès le premier mètre d'enfoncement dans le sol on trouve déjà une température invariable. Par contre, à Iakoutsk, en Sibérie, elle ne se présente pas à moins de 100 mètres.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—9°9	1°0	9°1	Juillet...	18°5	14°4	8°1
Février...	—5,2	3,0	5,9	Août.....	18,2	15,7	9,4
Mars.....	1,8	4,2	5,9	Septembre	15,2	13,8	10,3
Avril.....	8,4	5,9	5,6	Octobre..	9,4	8,1	11,5
Mai.....	14,6	9,4	6,0	Novembre	0,2	2,9	11,2
Juin.....	16,5	12,0	6,8	Décembre.	—4,2	1,3	10,2

Moyennes annuelles : air 6°96, Foron 7°64, eau du puits 8°33.

Températures extrêmes observées à la surface du Foron : 19°0 le 23 juillet, 0°2 le 15 janvier et le 10 décembre Ecart 18°8.

Températures extrêmes observées dans le puits : 11°9 le 25 octobre, 5°2 le 2 avril. Ecart 6°7. L'année précédente, le maximum s'était élevé à 12°5 le 4 novembre. Nous n'avons pas le minimum de 1877, parce que les observations ont été commencées seulement en juin.

Il est à remarquer que la température moyenne du torrent au bout de l'année est exactement égale à celle que nous avons déduite du rapport des maxima et des minima atmosphériques.

Les variations de température du puits, quoique très vivement accusées, sont en retard sur les effets produits au-dessus du sol. Ce retard est d'environ trois mois, tant pour le maximum que pour le minimum. Si la profondeur du puits descendait à 10 mètres, le retard serait de six mois, c'est-à-dire que le maximum du puits aurait lieu en même temps que le minimum de l'air et réciproquement.

Malgré cette lenteur de propagation, les allures générales de la température annuelle se font sentir avec une grande netteté sur les eaux souterraines. Ainsi les observations de Mélan, pour l'année 1877, rapprochées de celles des mois correspondants de 1878, accusent une différence notable en faveur de la première : nouvelle preuve que l'année 1878 a été plus froide (1).

V. — Humidité

Etat hygrométrique mensuel à 9 heures du matin.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier....	71,6	82,5	Juillet.....	77,2	67,6
Février....	79,9	89,0	Août.....	80,6	78,3
Mars.....	85,4	77,0	Septembre.	82,4	73,4
Avril.....	86,3	77,3	Octobre....	86,5	80,0
Mai.....	76,1	64,7	Novembre..	82,6	85,2
Juin.....	63,0	70,7	Décembre..	88,5	83,0

Moyennes annuelles : Annecy 79,18; Mélan 77,39.

(1) Les calculs relatifs aux températures séculaires d'Annecy ne sont pas terminés : nous sommes donc obligés d'en ajourner la publication.

(2) Les observations de la fontaine des Marquisats sont dues à l'obligeance de M. Constantin, vice-président de la Société Florimontane.

(1) Voici, à titre de renseignement, les résultats de 1877 pour le puits de Mélan : juin 7°7, juillet 8°9, août 10°3, septembre 11°5, octobre 12°2, novembre 12°2, décembre 11°0. Différence moyenne avec les mois correspondants de 1878 : + 0°9.

Digitized by Google

On voit par ce tableau que le climat d'Annecy est toujours plus humide que celui de Mélan, surtout pendant la belle saison. S'il y a quelques petites exceptions, elles ont lieu en hiver, c'est-à-dire à une époque où quelques centièmes de saturation de plus ou de moins sont de médiocre importance. On s'accommode, en effet, de l'humidité de l'hiver, puisque c'est sa loi, mais on aimerait un été sec, et malheureusement cette circonstance météorologique s'est rencontrée jusqu'à ce jour plus souvent ailleurs qu'à Annecy.

VI. — Evaporation

Hauteurs d'eau évaporées à Annecy en millimètres.

	1876.	1877.	1878.		1876.	1877.	1878.
Janvier...	»	13	»	Juillet....	109	98	86
Février...	»	8	»	Août.....	105	81	60
Mars....	30	29	12	Septembre.	46	58	48
Avril....	54	60	37	Octobre...	41	44	34
Mai.....	79	63	70	Novembre.	12	24	21
Juin.....	80	99	63	Décembre..	7	9	»

Totaux : 563 millimètres en 1876, 586 en 1877 et 431 en 1878.
Hauteurs d'eau maxima évaporées en 24 heures : 10 millimètres le 7 août 1876, 7 millimètres le 23 juillet 1877 et 5 millimètres 1/2 seulement le 20 juillet 1878.

VII. — Pluie et Neige

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1878 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.					
1162m	Les Gets.....	126	1m796	5m18	446.5	86.2
380	Evian.....	121	1.366	(0.79)	111.3	(141)
428	Douvaine.....	108	1.189	0.86	88.5	102.9
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	118	1.376	3.40	210.1	61.8
1113	Megève.....	120	1.412	5.35	353.5	66.1
555	Sallanches.....	133	1.331	1.96	180.3	92.0
629	Mélan.....	138	1.613	2.23	207.4	93.0
435	Annemasse.....	121	1.118	0 85	94.7	111.4
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	136	1.536	(1.70)	168.1	(99.0)
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié...	122	1.514	3.47	271.2	78.2
625	Thônes.....	146	2.006	3.33	239.7	72.0
448	Annecy.....	142	1.739	1.15	80.8	70.3
334	Rumilly.....	117	1.452	0.71	64.6	91.0
680m	.... Moyennes....	127	1m496	2m38	193.6	81.3

Observateurs. — Frère Joséphus, aux Gets; MM. Couly, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Frère Odéric, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Nota. — Les chiffres entre parenthèses ont été obtenus par interpolation.

L'excédant sur les deux années précédentes est de 1/8e pour l'eau tombée; pour les jours pluvieux il est d'une proportion moindre, ce qui dénote cette fois encore une recrudescence dans le nombre des fortes averses. On pourra d'ailleurs en reconnaître la progression à l'examen du tableau suivant :

Nombre des pluies de 30 millimètres et au-dessus, par 24 heures.

	1876.	1877.	1878.		1876.	1877.	1878.
Les Gets....	17	9	14	*Report*...	41	41	51
Evian.....	1	4	7	Annemasse..	1	6	8
Douvaine...	2	5	3	Cruseilles...	4	9	6
Chamonix...	3	4	7	Tamié.....	9	8	8
Megève	5	10	9	Thônes.....	14	10	12
Sallanches..	4	5	3	Annecy.....	5	8	10
Mélan.....	9	4	8	Rumilly....	1	5	11
A reporter.	41	41	51	Totaux.	75	87	106

En ce qui concerne la neige il y a aussi augmentation, mais elle porte sur les stations de faible altitude : ainsi les Gets, Megève et Tamé qui se font ordinairement remarquer par l'abondance de la neige mesurée, ont eu un chiffre inférieur à 1877, bien que l'année ait été plus froide. Au reste dans les hautes montagnes, cette disproportion n'est pas moins saillante : le Grand-St-Bernard, par exemple, qui avait enregistré 12m,25 de neige en 1877, n'a obtenu que 8m,84 en 1878.

Le coefficient de l'année, c'est-à-dire l'épaisseur d'eau qui correspond à 1 mètre de neige fraiche est de 81.3 millimètres. Nous avions trouvé 82.3 en 1877 et 81.5 en 1876 : la moyenne de ces trois résultats est 81.7.

Marche des pluies. — Sur une ligne de 63 kilomètres dirigée du sud-ouest au nord-est et passant par Annecy, Mélan et les Gets, un certain nombre d'observateurs ont bien voulu noter l'heure du début de la pluie à chaque jour de cette année, de façon à nous mettre à même d'en déduire quelques renseignements sur son mode de propagation. On conclut de ces relevés que la pluie ne procède pas toujours du sud-ouest, comme on serait tenté de le croire, ou que du moins, les stations placées au sud-ouest ne sont pas inévitablement celles qui reçoivent la pluie en premier lieu. C'est même le contraire qui se produit pendant l'hiver. Pourquoi? Le régime des vents d'est, qui est le propre de cette saison, en révèlerait peut-être la cause : on s'expliquerait, en effet, que ces vents froids, en réduisant la capacité hygrométrique de l'air, puissent accélérer la précipitation pluviale, et que les lieux situés le plus près de leur origine soient les premiers atteints.

Au printemps et en automne, il n'est pas rare que les pluies commencent à la fois sur toute la ligne; mais pendant le reste de l'année, c'est-à-dire de mai à octobre, la propagation se fait régulièrement du sud-ouest au nord-est. Quant à la vitesse de cette translation, elle est assurément un peu variable; toutefois on rencontre fort souvent le délai de trois heures et demie, correspondant à une marche de 18 kilomètres par heure; nous serions même tentés de l'admettre comme la moyenne de l'été, à la condition bien entendu qu'il ne s'agisse pas d'un orage, car alors la marche deviendrait plus rapide. La vitesse d'hiver est moindre : elle ne dépasserait guère 10 à 12 kilomètres.

Tels sont les premiers résultats que nous a fournis le dépouillement des observations de 1878. Il seront peut-être sujets à modification plus tard : quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que remercier dès à présent nos

Digitized by Google

nouveaux collaborateurs et les prier de vouloir bien nous continuer leur utile concours (1).

Hauteur des nuages. — Les nuages sont-ils plus élevés en été qu'en hiver? Pour répondre à cette question, M. le professeur Montagnoux, après avoir reconnu autour de Mélan une trentaine de pointes et de montagnes échelonnées entre 860 et 3,100 mètres d'altitude, s'est livré à des constatations suivies sur l'élévation des nuages.

Il en ressort que les saisons n'occasionnent pas de changement appréciable dans leurs positions : ainsi on retrouve dans chaque mois les ordonnées de 1,300, 2,300 et 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les premières se montrent dans les temps très humides et sont généralement accompagnées de pluies persistantes. D'autre part, les ondées soudaines, les bourrasques proviennent presque toujours de nuages situés entre 2,000 et 2,400 mètres, mais où domine la hauteur de 2,300.

Enfin, les nuages de 3,000 mètres et au-dessus, lorsqu'ils donnent lieu à des pluies, ce qui est rare, ne fournissent que des quantités d'eau peu importantes. La neige fine descend quelquefois de ces nuages; quant à la neige floconneuse, elle se forme beaucoup plus bas, mais il est assez difficile d'en préciser le point, à cause de la brume qu'elle répand aussitôt dans l'air ; M. Montagnoux a cependant noté plus d'une fois 1,100, 900 et même 700 mètres.

Il y a lieu de poursuivre ces recherches, et si les observateurs de Sallanches et de Chamonix, qui ont devant eux une gamme de repères plus étendue que Mélan, voulaient bien y contribuer pour leur part, ils rendraient service à la science. E. TISSOT.

(La fin au prochain n°.)

NOTES DES CORRESPONDANTS

CAMERON ET LES GORILLES

D'après plusieurs relations françaises du voyage du commandeur Cameron à travers l'Afrique, cet explorateur affirme que les gorilles « se contruisent tous les jours une nouvelle hutte » ou « qu'ils se construisent des huttes sur les arbres, *entretiennent le feu alentour,* etc. »

Ces assertions me semblant extrêmement remarquables, pour ne pas dire singulières, je fis des recherches dans l'ouvrage original « *Across Africa, by Verney Lovett Cameron,* » London, 1877; il y est dit, page 296 du tome I :

« Ici (après avoir passé Runangwa Ras, sur le lac « Tanganika, vers le 8e degré Sud) je vis quelques « gorilles (soko), de noirs gaillards, semblant plus « grands que des hommes; avant que je pusse les vi- « ser *(get a shot at them,* les tirer), le canot glissa « derrière une pointe qui les couvrit, et retournant « pour les voir de nouveau, ils avaient disparu. Les « naturels disent qu'ils se construisent une nouvelle « demeure chaque jour. *(They are said by the na- « tives to build a fresh house every day.)* »

Le tout repose donc, non sur une assertion du commandant Cameron, mais sur un « on dit » des naturels, et il n'y est nullement question d'entretenir le feu.

C'est le seul endroit où l'explorateur parle des gorilles, comme on peut s'en convaincre par la table des matières. BERNARDIN.

Maison de Melle-lez-Gand (Belgique), 25 mars 1879.

PROSE EN L'HONNEUR DE SAINT NICOLAS

DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

La *Prose,* appelée aussi *Séquence,* est un cantique liturgique en prose rimée, qui se chante à la messe entre l'épitre et l'évangile. Les plus anciennes que l'on connaisse sont antérieures à la seconde moitié du IXe siècle.

Celle-ci, en l'honneur de saint Nicolas de Myre, remonte, par les caractères de notation, à la fin du XIIe siècle. Toutefois, les majuscules initiales du texte s'allongent encore un peu à la manière du XIe siècle.

Au verso du même parchemin on lit, en caractères un peu antérieurs à ceux de la prose, la note d'un jugement du comte de Genevois en faveur du prieuré de Talloires, du fonds duquel provient cette pièce.

Cette prose comprend 48 rimes latines arbitrairement croisées ou doublées, et rappelle quelques traits de la vie du saint. Il n'y a pas un mot relatif à l'enfant ou aux enfants ressuscités, selon la variété des légendes, et ensuite desquelles saint Nicolas avait été choisi pour patron de l'enfance et de la jeunesse, et pour titulaire de confréries bourgeoises établies dans beaucoup de localités.

Dans le dernier fait relatif à son tombeau, on remarque le mot *uncio* dans le sens d'*eau.* Jusqu'ici, cette expression ne s'était rencontrée qu'en Chablais, où les titres donnent le nom d'*Oncion, Ancion,* et, plus tard, *Anfion :* 1° au cours d'eau qui sépare les communes d'Anthy et de Thonon, aux étangs qui lui donnent naissance, et, par suite, aux moulins qu'il dessert; 2° au cours d'eau qui traverse la commune de Publier, et aux sources minérales qui portent aujourd'hui le nom d'*Amphion,* auparavant *Anfion,* parce que la prononciation locale du *c* s'aspire en *f.* Cette transformation s'est opérée également dans le nom du torrent appelé *Cier* jusqu'au siècle dernier, et qui s'écrit aujourd'hui *Fier,* selon la prononciation, comme encore dans le nom de *Cellières,* qui s'écrit aujourd'hui *Fillières.*

Traduction de la prose.

Livrons-nous ensemble aux transports de joie par nos chants harmonieux à la fête solennelle du bienheureux Nicolas, qui, encore au berceau, commença à mériter les joies éternelles, en observant les jeûnes au sein de sa mère.

—

Jeune homme, il embrassa l'étude des lettres. Ennemi et exempt de toute lasciveté, heureux confesseur, tel fut le mérite de sa parole, messagère du ciel, que par lui la prélature s'éleva au faîte de la gloire.

—

Son âme était d'une bonté exquise, et il rendait aux malheureux beaucoup de services. C'est ainsi que par des dons successifs il préserva trois vierges du déshonneur, et releva leur père de la misère.

(1) En outre des stations d'Annecy, de Mélan et des Gets, l'étude de la marche des pluies comprend les stations de Saint-Félix (observateur M. Lallemand), Thorens (M. Guillermin), Mont-Saxonnex (M. Picaudey) et Samoëns (M. Prunier).

Digitized by Google

—

Des matelots en butte à la fureur des flots sur un navire presque disjoint, et désespérant déjà de leur vie dans un si grand péril, s'écrient tous d'une seule voix : O bienheureux Nicolas, préservez-nous d'une mort imminente, amenez-nous au port de mer, vous dont la bonté est secourable à tant de gens. Leur prière ne fut pas vaine; une voix répond : Je suis à votre secours. Aussitôt l'orage tombe, la tempête s'apaise, la mer devient calme.

—

De son tombeau coule en abondance une eau qui guérit tous les malades par son intercession. Nous qui, en ce monde, avons subi déjà des naufrages dans le bourbier des vices, glorieux Nicolas, amenez-nous au port du salut, où il y a la paix et la gloire. Obtenez-nous du Seigneur par vos prières dévouées, cette eau qui a guéri la blessure de beaucoup de péchés dans la mer du monde.

C.-A. Ducis.

Congauden-tes e xul-temus vo-ca- li concor-di- a Ad be- a- ti Nicho- la- i fes- ti- va so-lem-pni- a, Qui in

cu-nis adhuc ja- cens-servando je-ju- ni- a Ad pa-pil- las ce-pit sum-ma prome- re- ri gau-di- a. A-do-les-cens am-

ple-xa- tur lit-te- ra-rum stu-di- a; Ali- enus et immu- nis ab omni lasci- vi- a, Felix confes- sor, e-jus fu-it digni

ta-tis vox de cœ-lis nunci-a, Per quem provec- tus sublimatur pre-sulatus ad summa fastigi- a. Erat in e-jus a-nimo pi-e-tas

eximi- a, et oppressis impende-bat multa bene- fi-ci-a, Auro per evum virginum tollitur infami- a, Atque patris e-arumdem le-

vatur ino- pi- a. Quidam naute navi-gantes et contra fluc-tu-um se vi- ti- am luctantes nave penè dissoluta, Jam de vi-ta des-

perantes, in tanto posi-ti peri- cu- lo clamantes, vo-ce dicunt omnes unâ : O be-ate Nichola- e, nos ad portum maris trahe

de mortis angusti-a; Trahe nos ad portum maris, tu qui tot auxi-li-a-ris pi-e-tatis gra-ti-a. Dum clamarent non in cassum,

ec- ce quidam dicens : Adsum ad vestra presidi- a. Statim aura datur grata et tempestas fit se- da- ta, qui-e-verunt mari- a.

Ex ip- si-us tumba manat unci-o-nis copi-a. Que in-firmos omnes sanat per ejus suffra- gi- a. Nos qui sumus in hoc mun-

do vi-ti-orum in pro-fun-do jam pas-si naufra-gi-a, Glori-o-se Nichol-a- e ad salutis portum trahe, u-bi pax et glori-a. Ip-

sam no-bis un-ci-onem impetres à Domino prece pi-a, Que sa-navit le-si-onem multorum pecca-minum in ma- ri- a.

J'ai cru devoir traduire le manuscrit en musique usuelle, afin d'en faciliter la lecture à toutes les personnes peu familiarisées avec le plain-chant, et surtout avec la musique ancienne. Bien que la première partie paraisse être en *ré* mineur jusqu'à l'astérisque, et, de cet astérisque, à la fin, en *la* mineur, on devra solfier ce morceau tel qu'il est écrit, sans altérer aucune note par un dièse ou par un bémol.

Ce manuscrit, très bien conservé, est sur parchemin; il a quatorze portées de quatre lignes chacune; les notes sont très petites et ont la forme d'une hachettte; il n'a pas de clefs usitées de nos jours : la tonalité est indiquée par des lettres correspondant à la gamme diatonique. En remplaçant ces lettres par des clefs, on en trouve trois différentes pour ce morceau : une clef de *fa*, 3e ligne, pour la première por-

Digitized by Google

tée (1) seulement, allant jusqu'à « *solempnia.* » (Ceci est évidemment une erreur du copiste : trois lettres placées, au lieu d'une seule, en tête de la première portée, l'une correspondant à la clef d'*ut,* 4e ligne, tandis que les deux autres correspondent à la clef de *fa,* 3e ligne, indiqueraient que ce copiste avait d'abord mis le même signe qu'à la seconde portée, c'est-à-dire une clef d'*ut,* 4e ligne; mais que, s'étant trompé en plaçant ses premières notes, il a ajouté des signes équivalents à une clef de *fa,* 3e ligne, pour ne pas refaire son travail.) A la seconde portée (2), la lettre placée équivaut à une clef d'*ut,* 4e ligne; et, enfin, à la neuvième portée (3) indiquée dans ma copie par un astérisque, à une clef d'*ut,* 3e ligne, jusqu'à la fin. Jn RITZ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 13 MARS 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE TRÉSORIER rend compte de sa gestion pendant le dernier exercice :

Recettes	Fr.	3,573 85
Dépenses	»	2,131 40
Excédant de l'actif. . .	Fr.	1,442 45

Les élections donnent le résultat suivant :

Président :	MM. Camille DUNANT;
1er *Vice-Président :*	DUCIS;
2e —	CONSTANTIN ;
Secrétaire :	REVON;
— *adjoint :*	E. TISSOT;
Trésorier :	BOUCHET;
Archiviste :	MANGÉ;
Bibliothécaire :	SERAND;
Comité de rédaction :	REVON, CONSTANTIN, DUCIS, E. TISSOT;
Directeur de la Revue :	REVON.

Il sera procédé dans la prochaine séance à l'élection d'un membre effectif qui est présenté par un membre.

M. HENRY lit une étude sur l'eau minérale de Cordon; elle sera publiée dans la *Revue.*

M. le docteur COCHE indique l'emploi que l'on pourrait faire de ces eaux; les observations sur leurs vertus curatives n'ont été consignées jusqu'ici dans aucun recueil.

M. CHEVALIER donne des renseignements topographiques sur la situation de la source minérale de Cordon. Elle s'échappe au-dessus d'un marais qu'elle traverse ensuite, près de la route, entre Cordon et Combloux.

M. DUCIS répond à la question de M. Léon Germain, du dernier no, et donne quelques détails chronologiques et généalogiques sur l'ancienne famille des comtes de Genève. Cette communication paraîtra dans la *Revue.*

M. DUNANT fait hommage de 11 photographies exécutées à Shang-Haï; elles figurent des types chinois, des monuments et des paysages. Plusieurs sont particulièrement intéressantes pour l'ethnographie et l'anthropologie, entre autres celle qui représente, d'après le vivant, un pied atrophié de dame chinoise.

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau. Ils seront énumérés dans un autre no du journal.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

(1) 1re portée (2) 2e portée (3) 9e portée

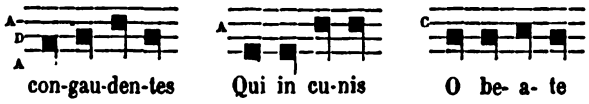

con-gau-den-tes Qui in cu-nis O be- a- te

BULLETIN

La France possédait, en 1852, 6,000 machines fixes, représentant ensemble une force de 75,000 chevaux. Actuellement, le nombre de nos appareils à vapeur dépasse 40,000, et leur force totale est évaluée à 1,500,000 chevaux. C'est l'équivalent de plus de 60 millions de bras!

—

Parmi les substances bitumineuses que l'on soumet à la distillation pour en extraire des huiles d'éclairage, il en est dont les produits trop odorants ne sont pas propres à la consommation. MM. de la Loyère et Muntz ont pensé qu'ils trouveraient leur application dans la destruction des insectes.

Par exemple, les calcaires bitumineux d'Orbagnoux, près de Seyssel, contiennent une notable proportion de soufre engagé dans une combinaison organique. L'huile qu'ils donnent à la distillation est très propre à la destruction des insectes. On peut encore augmenter la proportion du soufre en introduisant dans le minerai, avant la distillation, du sulfate de chaux ou de la pyrite de fer. On obtient alors des huiles qui renferment 7 à 8 pour 100 de soufre. A la température ordinaire, ces huiles émettent une abondante vapeur sulfurée.

L'emploi de ces huiles contre le phylloxéra est très commode, en se servant comme excipient du minerai même formé de carbonate de chaux, contenant un peu de sulfure de calcium et quelques millièmes de phosphates et de potasse. Il est bon d'incorporer au mélange les eaux ammoniacales qui se produisent pendant la distillation. Ce mélange a la forme pulvérulente et s'applique autour du cep de vigne, à la profondeur de 10 à 15 centimètres.

—

Sur la côte occidentale de la Colombie, le commerce de l'*ivoire végétal, le corozo,* a pris beaucoup d'activité. On fait des boutons de cette substance blanche et dure, qui s'exporte surtout en Angleterre. Il y a quelque quarante ans, un capitaine de navire trouva par hasard ces petites noix de coco abandonnées sur le rivage, à Guayaquil, le port principal de l'Equateur, et, n'ayant pas un fret de retour suffisant, les chargea comme lest. L'intérieur de ces noix de coco est blanc et dur, et se taille et se polit comme l'os et l'ivoire.

On exporte aujourd'hui en Europe plus de 10,000 tonnes par an de corozo. Que de substances inconnues sont ainsi destinées à recevoir plus tard une application utile et à fournir à la navigation maritime un fret très important!

—

Le dernier recensement de la population japonaise a donné le chiffre, pour 1877, de 34,388,000 âmes.

—

On estime à près de 5,000,000 d'hectares l'étendue des forêts abattues ou brûlées, aux Etats-Unis, pendant les dix dernières années.

—

Emile Schlagintweit estime à six millions le nombre des Indiens qui, en dehors de leur langue nationale, connaissent aussi la langue anglaise.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 3

MARS 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	4°7	— 6°5	— 2°5	721,3	»	gelé	92	4°	28°	12°	N-O	E-S-E	fort	beau	Très beau à 10 h. s.	0,60	3°6
2	7,7	— 4,7	1	726,2	»	id.	89	4,6	31,5	13,5	—	O	id.	très beau	Id.	0,58	3,5
3	9,5	— 1,3	3	721	»	id.	93	6,8	26	13	O	O	faible	couv. 1/2	Id.	0,57	4,5
4	8,5	— 2,7	— 0,5	725,1	»	id.	96	5	16	9	—	—	fort	br. (400)	Id.	0,57	4,2
5	10	— 2	1,4	727,9	»	id.	96	7	31	15,5	N-O	N	id.	couv. 1/2	Id.	0,57	4,4
6	10,7	— 3,5	1,2	729,6	»	id.	90	9,8	33	17	—	O	faible	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,56	4,5
7	11,5	— 1,3	3,5	731,6	»	id.	91	10,8	36	20	—	O-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,56	4,4
8	12,5	3,5	5,2	735,7	»	id.	90	10,6	35,5	18,5	N	N-N-E	id.	beau	Id.	0,56	4,7
9	13,5	— 2,7	4	734,8	»	1,1	92	13	38	20	—	O	id.	très beau	Id.	0,58	4,2
10	14,5	— 2	5,4	735,1	»	3,3	85	12,4	37,5	21	—	O	id.	id.	Id.	0,57	4,9
11	17,5	— 2,5	3,2	731	»	2,9	93	14	39	22	—	O-N-O	id.	id.	Id.	0,58	5
12	17,7	3	7,2	728,6	»	3,2	69	13	33	19,5	O	O-N-O	id.	beau	Id.	0,59	5,5
13	15	1	5,5	725,1	»	5,2	75	9,5	19,3	12,5	O	N-O	id.	couvert	Pluie légère inappréc. vers 1 h. 1/2 s. A 10 h.	0,60	5,2
14	10	— 2,5	1,8	726,2	p.	gelé	75	5,8	31,5	16	O	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s. [très beau.	0,61	3,5
15	7,7	— 5,5	0,8	723,9	»	»	93	8,4	34	16,5	N	N-N-O	id.	id.	Id.	0,60	3,8
16	13,3	— 0,3	9	723,6	p.	»	80	10	19	14	?	E-N-E	id.	couvert	Pluie légère vers 7 et 8 h. matin. A 10 h. s. c^t.	0,60	4,3
17	11,5	1,5	7,8	724,6	»	»	75	16,2	38,5	23	S	N-E	assez fort	id.	Couvert à 10 h. s.	0,59	5
18	19	— 1	6	723	»	1,9	70	17	35	22	—	N-N-O	id.	très beau	Très beau à 10 h. s.	0,59	4,9
19	18,5	— 1	3,5	717,4	»	1,9	88	14,5	31	21	O	N-N-O	id.	beau	Beau à 10 h. s.	0,60	5,2
20	18,7	4,5	5	713,1	»	3,4	84	18	30	20,5	S-O	N	faible	couv. 1/2	Légère pluie à 10 h. s.	0,60	5,7
21	20,7	1,5	7,5	710,8	p.	2,3	85	13,4	25,3	16	S	E	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,61	4,7
22	16	6	7,8	710,1	»	1,4	76	13	33,5	20,5	S	S-O	id.	id.	Id.	0,61	6,2
23	15,3	4,3	8	708,9	»	1,4	91	11,8	22	15	N	N-N-E	id.	id.	Id.	0,605	4,8
24	14	5	6,5	710,7	»	1,7	77	11	21	14	N	N-O	fort	beau	Beau à 10 h. s.	0,59	5,8
25	11,2	1,5	8,5	718,1	»	1,1	91	15	25	18	E	O	faible	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,59	6
26	16	1,5	5,4	715,7	10,	1,7	94	7,2	15,5	10,3	S	S	fort	pluie	dans le jour. A 10 h. s. couvert.	0,61	5,2
27	10,7	1	6,5	711,5	6,3	1,6	82	13,2	36	21	S	E	faible	couvert	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,61	5,7
28	16	5,3	7,5	712,1	3,7	1,7	85	11,8	21,5	15	S	S-E	id.	id.	Id. Id.	0,61	6,3
29	15	5	6,8	723	10,8	1,6	85	11,2	37	20,3	?	S-O	id.	id.	Pluie à 10 h. s.	0,61	6,3
30	13,3	6	12	723,9	5	2,2	93	16,8	40,3	25	O	S-O	id.	id.	Id.	0,62	6,5
31	17	7	10	720,6	7	1,7	89	18	38	24	S	E-S-E	id.	couv. 1/2	le jour et à 10 h.	0,635	7,7
Moyennes ou Totaux.	13°46	5°84	5°06	722,26	42,8	33,4	86									0,593	5°04

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, ***architecte de la Ville.***

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude), par M. C. Dunant. — Les anciens comtes de Genevois, par M. C.-A. Ducis. — Fabrique de poterie de Banassac, commerce avec la Savoie, par M. Gabriel de Mortillet. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878 (suite), par M. E. Tissot. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

C'est un dogme artistique généralement admis en France que la représentation de la nature alpestre n'est pas du domaine de l'art. Les masses colossales, désordonnées des Alpes ne peuvent entrer, dit-on, dans le cadre étroit d'un tableau. Leurs pics géants, leurs murailles de rochers qui se dressent brusquement devant le spectateur n'offrent aucun jeu à la perspective linéaire, aucune ressource pour la perspective aérienne. Elles résistent aux procédés de la peinture, qui étant condamnée à représenter des objets saillants sur surface unie, a besoin de plans successifs pour rendre la profondeur de l'espace. La plus ou moins grande précision de la touche, la dégradation des teintes peuvent donner la sensation de l'éloignement des objets s'enfonçant les uns après les autres dans les couches d'air de l'horizon, mais il n'est presque pas possible de faire sentir la hauteur, quand on n'a pas un terme de comparaison pour la mesurer. Dans une atmosphère limpide, les détails d'un massif de rochers de deux ou trois cents mètres d'élévation se voient presque aussi nettement au sommet qu'à la base; il devient, dès lors, difficile d'indiquer, par les artifices du trait et de la couleur, le degré d'élévation de la ligne ascendante, qui est la ligne caractéristique du paysage alpestre.

Vouloir reproduire sur la toile cette nature bizarre, pauvre de couleur, dénudée ou verdie de pâturages tachés de noirs sapins, veuve de la présence habituelle de l'homme, manquant à la fois d'unité, de grâce et d'harmonie, c'est tenter l'impossible : c'est marcher à l'encontre des destinées de l'art qui, dans le paysage, tend à grandir ce qui est petit, à atténuer ce qui est grand, c'est s'exposer à créer quelque chose de phénoménal.

Cet article du *credo* général des artistes enseigné par la presse est tellement répandu dans le public des grandes villes de France, que s'il aperçoit par hasard, dans une exposition, un site appartenant de près ou de loin aux Alpes, il s'en détourne, comme d'une excentricité.

Que l'on présente aux plus humbles des rapins ou à l'homme du monde, non pas une vue des hautes régions, mais simplement un lac entouré d'un cirque de montagnes bleuâtres, ils ne manqueront pas de s'écrier : Tout cela est fantastique, voué au bleu, faux de couleur, impossible. — Ils ne connaissent le plus souvent les montagnes que de réputation, ils ne peuvent pas les souffrir en peinture. Elles ne sont pas conformes à leur échantillon; elles sont plus élevées que les collines qu'ils voient tous les jours, elles n'en ont pas la livrée grise; elles sont donc invraisemblables.

Le vrai est souvent invraisemblable pour ceux qui sont affligés de l'infirmité du sédentarisme.

Mais, qu'on mette ces mêmes personnages en face d'un sujet qui leur est familier, d'une flaque d'eau hérissée de joncs, ombragée par un vieux saule, d'une plantation de pommiers bien ronds, bien touffus groupés ou isolés dans une prairie où paissent quelques vaches sous la conduite d'une bergère d'opéra comique, ils s'extasieront de confiance : Tout cela est vrai, frais, rustique, délicieux ! Leur enthousiasme ne connaît plus de bornes, s'il leur est donné de contempler un de ces dessous de bois consacrés par la mode, composé d'arbres chauves dont les feuilles jaunies par l'automne voltigent dans un brouillard argenté, à travers lequel se dessinent vaguement les silhouettes d'une jeune fille et d'un âne. Guidé par journal, ils découvrent dans ce brouillard, dans cette jeune fille, dans cet âne tout un monde de poésie.

Nous savons qu'un peintre de talent peut faire une œuvre remarquable avec les simples données que nous venons d'indiquer. Dans ce cas, c'est moins au motif qu'il a choisi, qu'à la manière dont il l'a interprété qu'il doit son succès. Si le même sujet, qui n'est pas très intéressant par lui-même, est traité par un artiste ordinaire, il plaira quand même au public, parce qu'il est convenu que le brouillard et les arbres chauves à peine ébauchés sont pleins de poésie. Les simples

Digitized by Google

mortels qui ne sont pas initiés aux mystères du brouillard cherchent en vain, dans cette contrefaçon d'un tableau connu, les mérites qu'on lui attribue, ils n'y trouvent ni dessin, ni style, ni vérité, ni coloris. Ils croient fermement qu'il existe hors des sites marécageux, hors de la brume et des forêts chauves des sujets de tableaux bien autrement intéressants. — Erreur.

En dehors des quatre ou cinq types de paysages adoptés par la mode et qui embrassent la plaine, les collines, la plage et la mer, il n'y a pas de salut pour les artistes, pas de vente, pas de paysage possible.

En présence de cette répulsion presque unanime pour la représentation de la haute montagne, n'est-il pas téméraire et inutile de poser cette question :

La nature alpestre peut-elle être l'objet d'une œuvre artistique?

La conviction où je suis que l'ostracisme dont elle a été frappée est trop absolu, qu'elle est, dans une certaine mesure, accessible à la peinture, m'ont enhardi à éveiller, sur cette question, l'attention des personnes compétentes pour la résoudre par la plume ou par le pinceau.

L'art et l'alpinisme sont également intéressés à la solution de ce problème. En attendant que des écrivains, des artistes autorisés veuillent bien s'en occuper sérieusement, qu'il me soit permis d'exposer quelques considérations à l'appui de mon opinion.

Il y a du vrai et du faux dans cette proposition : la nature alpestre n'est pas du ressort de la peinture.

L'art a des limites, c'est incontestable. Il est évident qu'un peintre placé au pied du Cervin, ou de toute autre pyramide des Alpes, serait impuissant à rendre la sensation de hauteur écrasante qu'il éprouve à l'aspect de cette masse colossale qui semble défier le ciel.

Un artiste perdu dans un coin de la vallée de Chamonix, ayant le Mont-Blanc en face, serait également dans l'imposibilité de faire un tableau de cet entassement de talus verts, de sapins, de mélèzes, de rochers et de glaciers se dressant presque perpendiculairement devant lui, sans plans intermédiaires, sans perspective où l'imagination puisse prendre son essor. Il pourra admirer la grandeur de l'ensemble, la variété des détails, l'éclat des neiges et des glaces, mais il sera réduit à répéter les naïves paroles d'un Anglais qui suivait du balcon d'un hôtel de Chamonix les phases du soleil couchant sur le Mont-Blanc : « Tout cela est fort beau! c'est dommage que le Mont-Blanc cache la vue. »

Si des étroites vallées l'artiste monte jusqu'à ces belvédères aériens de trois à quatre mille mètres d'élévation, dominant un océan de montagnes, il jouira d'un des plus sublimes spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler; il verra des cercles concentriques de cimes neigeuses fuyant les unes derrière les autres jusqu'aux dernières limites de l'horizon; ses regards se promèneront dans des avenues de glaciers étincelants, ils plongeront dans des abîmes insondables, ils descendront successivement des hauts sommets aux plateaux verdoyants, de là aux vallées, où les lacs réfléchissent les nuages; ils suivront le cours des fleuves et arriveront de gradins en gradins aux plaines lointaines qui semblent se confondre avec le ciel. Cette vue est infinie comme celle de la mer : c'est le déroulement de l'immensité, suivant l'expression d'un écrivain distingué.

Eh bien! que le peintre essaye de retracer l'impression saisissante, la splendeur de cette vue idéale, il n'obtiendra qu'une carte de géographie avec plus ou moins de relief, un panorama sans intérêt artistique. Le peintre vraiment digne de ce nom ne fait pas des panoramas. Mais à côté des sites bornés des vallées étroites et profondes, au-dessous des grandes perspectives circulaires à vol d'oiseau, il existe, dans les différentes zones des Alpes, une ample moisson pour les artistes.

Dans les vallées qui touchent à la plaine, sur les premiers plateaux enrichis par les détritus des arbres des plateaux supérieurs, l'on rencontre une végétation luxuriante : des noyers, de race antique, grands comme des chênes, des familles de vieux châtaigniers, entourés de leur jeune postérité, laissent entrevoir entre leurs groupes des toits de chaume tapissés de mousse et de fleurs, les flèches argentées des clochers, des manoirs délabrés qui cachent leurs ruines sous un manteau de lierre. Ce paysage agreste a ordinairement pour fond une succession de profils de montagnes bleuâtres. C'est la contrée des scènes champêtres, des attelages de bœufs gravissant péniblement un chemin escarpé, des fenaisons, des foires et des marchés, des fêtes villageoises où les montagnards se rendent dans leur costume pittoresque et varié.

Il n'est pas rare de trouver adossées aux premiers contre-forts des Alpes des rues de villages, étroites, tortueuses comme une rue de bourgade de l'Orient; véritable fouillis de murailles brunies par le temps, de parois de planches aux tons ocreux, d'escaliers ébréchés, de galeries à clairevoie, de toits de toutes formes, de toutes couleurs, couverts de tuiles rougeâtres, de chaumes moussus et échevelés. Sur les escaliers, sur les galeries où sèchent de vieux linges, se groupent des femmes, des enfants éclairés par des jets de lumières qui contrastent avec les ombres vigoureuses des entrées voûtées, des caves et des écuries entr'ouvertes.

Plus loin, les anneaux brisés de la chaîne des Alpes forment une vasque d'émeraude où dorment les eaux azurées d'un lac. Ses contours sinueux présentent, au midi, des anses abritées par des rebords rocheux qui revêtent l'ardeur des teintes des pays méridionaux, tandis que le bord opposé a la fraîcheur de la végétation du nord. A l'extrémité du lac, des prairies encadrées dans des montagnes disposées comme les décors d'une scène de théâtre, prolongent la perspective et laissent un libre essor à l'imagination et au pinceau du paysagiste. L'arène liquide s'anime au souffle du vent, des barques aux voiles blanches glissent sur les flots simulant dans le lointain des cygnes qui vont prendre leur vol.

Chaque contour du rivage offre de nouveaux motifs de tableaux. De superbes noyers projettent leur feuillage sur les eaux qui se teignent de toutes les couleurs du prisme, suivant les saisons et les heures de la journée. Le sol affecte les formes les plus variées; il se creuse en vallons, s'élève en promontoires, se dresse en cimes escarpées qui se profilent sur la vue d'ensemble.

Si nous quittons la zone inférieure pour parcourir la région moyenne, nous nous trouvons en face d'une

Digitized by Google

gorge étroite à demi voilée par des bouquets d'arbres. Une blanche cascade s'en échappe enveloppée, comme une vierge mystérieuse, d'un brouillard de vapeurs irisées. Elle bondit de rochers en rochers jetant sur leurs masses brunes l'écume de ses eaux bouillonnantes qui vont se perdre en méandres argentés dans le fond de la vallée.

Plus haut, un défilé s'ouvre entre deux montagnes; l'une d'elles est composée de rochers gris tombant du ciel en deux bonds; l'autre s'élève par terrasses successives couronnées d'arbres de différentes essences. Les hêtres mêlent leur feuillage d'automne, nuancé de pourpre et d'or, au vert foncé des sapins, au vert pâle des bouleaux. Un torrent coule dans le fond du défilé noyé dans l'ombre; il entoure de ses eaux cristallines d'énormes blocs détachés des sommités, transformés par le temps en îlots drapés d'arbustes. Contre le flanc de la montagne rampe un chemin rapide sur lequel s'avance un mulet chargé d'une femme et d'un enfant suspendus sur le bord du précipice. Le défilé aboutit à un carrefour de vallées innondées de lumière. Un cirque de montagnes couvertes de prairies couronnées d'un diadème de rochers ferment l'horizon.

Bien que ce site soit composé, en grande partie, de lignes presque verticales, il ne laisse pas que de présenter un intérêt spécial.

La ligne ascendante multipliée dans l'espace a un caractère de puissance et d'énergie, de haute aspiration; elle entraîne l'âme vers le ciel : c'est là sa poésie.

Dans les vallées perdues de la zone moyenne on trouve encore quelques rares forêts vierges qui font songer aux forêts du nouveau Monde. Ce sont de sombres colonnades de hêtres et de sapins dont les pieds sont couverts d'une épaisse toison de mousse. Sur la lisière de la forêt le temps, l'avalanche ou la tempête ont éclairci les rangs. On voit réunis près d'une pelouse plusieurs de ses vétérans mutilés, portant de longues barbes grises de lichen, et ayant l'air de songer à leurs destinées. Quelques-uns ont succombé. Leurs troncs énormes gisent sur le sol. De vigoureuses fougères les protégent de leurs palmes; le lierre, des lianes, mille plantes grimpantes jettent sur ces troncs blanchis leurs gracieuses draperies. De jeunes générations de hêtres à la taille svelte, au feuillage luisant, entourent les restes de leurs ancêtres. Il se forme sur les branches cassées des étages verdoyants, des cavernes voilées d'un fouillis inextricable de végétaux nourris par les détritus des feuilles accumulées depuis des siècles. Quelquefois les eaux ravinent l'humus mouvant sur lequel reposent les arbres abattus, et leur creusent une tombe fleurie. Avant qu'ils y soient complétement ensevelis, le touriste y passe comme dans un chemin creux, ayant au-dessus de lui un pont de verdure. A travers les éclaircies il aperçoit les parois de la montagne et des pans de ciel bleu.

Au-dessus des vallées se développent des plateaux mamelonnés, tapissés de pâturages, coupés çà et là par des massifs de mélèzes et de pins, ou par un sapin solitaire, d'un développement prodigieux. Pendant les grandes chaleurs, les pâtres et les troupeaux se groupent dans des attitudes pittoresques à l'ombre de ces demeurants d'un autre âge. Des chalets construits en pierres brutes, ou en poutres grossièrement équarries, couverts de bardeaux retenus par des solives chargées de grosses pierres, s'abritent derrière un mamelon. Ces constructions primitives, qui rappellent les habitations de nos ancêtres, les *Aryas* des hauts plateaux de l'Asie, ont ordinairement pour fond des chaînes de glaciers.

Nous touchous à la zone supérieure. Lorsque nous avons fait quelques minutes d'ascension, la végétation arborescente disparaît. Nous sommes arrivés dans le monde mystérieux des plateaux rasants, des vastes solitudes, des déserts rocheux, des mers de glace. Quelle variété de formes dans ces masses imposantes qui se profilent à tous les points de l'horizon : remparts crénelés flanqués de tours, dômes, pyramides alternées de pierre et de glace, coupes hardies de rochers intermédiaires brisant les molles ondulations des pelouses fauves. Dans le lointain, de blanches allées où flottent les nuages qui se perdent dans le bleu du ciel, des campaniles, des coupoles, des vallées montantes escortées d'une suite de gracieux arceaux s'illuminant au lever et au coucher du soleil, comme l'avenue d'un palais de fée.

Les détails ne font pas défaut à cette région. Ce sont d'énormes blocs de rochers gris, roux, bruns, jaspés de lichens et de mousses de différentes couleurs; des accidents de terrains striés par les eaux qui descendent des glaciers, de larges tapis de fleurs éclatantes, au milieu desquelles brille le rhododendron dont la fleur purpurine s'épanouit tout près des neiges; ce sont de sombres flaques d'eau veloutées entourées de joncs; des lacs alpins, d'un bleu verdâtre, enchassés dans des gazons mordorés, parsemés d'un archipel de roches moussues.

Au milieu de ces ruines de la nature, on voit parfois apparaître un chevrier, vêtu du sagon antique de peau de mouton, conduisant ses bêtes indociles, qui se disputent quelques touffes d'herbe.

La zone inférieure est la moins contestée des trois, au point de vue de l'art, en raison de ses analogies avec les pays de plaines et de collines. Comme eux, elle renferme des arbres d'un riche feuillage, des ruisseaux, des chaumières, des horizons peu élevés formés par des monts éloignés ou par les dernières pentes qui viennent expirer dans les vallées. Elle a sur eux l'avantage d'une végétation plus diversifiée, d'un aspect plus rustique, moins empreint du cachet uniforme des cultures perfectionnées. Elle a en plus le torrent, la cascade et le lac.

Le lac est une précieuse ressource pour l'artiste. Il est à lui seul tout un poème. Il n'est pas seulement, suivant l'expression consacrée, un miroir, qui réfléchit immobile et glacé, les paysages dont il est encadré. Sa surface changeante et mobile participe à tous les incidents, à tous phénomènes qui se produisent dans le ciel et sur ses bords. Les montagnes se couvrent-elles, au lever du soleil, d'un long voile argenté, il s'enveloppe de vapeurs diaphanes qui jouent l'infini de la mer. Quand le soleil, s'approchant du zénith, lance des rayons plus éclatants sur les prairies, les forêts et les rochers, il étale aux yeux éblouis le velours de sa robe azurée, resplendissante de diamants. Le soir, aux derniers rayons qui rougissent les cimes neigeuses, il se revêt d'un manteau de pourpre. Comme la figure

Digitized by Google

humaine, il reflète toutes les impressions du dehors : il s'illumine sous le nuage doré qui passe ; il s'assombrit, se couvre de noirceurs sinistres à l'aspect des nues plombées qui portent la tempête. Si l'ouragan brise les chênes et courbe les roseaux de ses rives, son sein se trouble, il bondit, il écume et lance à la terre ses flots courroucés. Le calme revenu, il s'apaise, et sourit radieux à l'arc-en-ciel qui repose sur ses flots. Lorsque le ciel a repris toute sa sénérité, il laisse voir, dans le fond de ses eaux, la profondeur des espaces célestes et l'image adoucie des paysages qui l'entourent.

Existe-t-il beaucoup de sujets de tableaux aussi variés, aussi sympathiques, aussi harmonieux que le lac et ses rives?

(A suivre.) C. DUNANT.

LES ANCIENS COMTES DE GENEVOIS

Nous avons donné dans cette *Revue,* 1877, page 89, la série des comtes de Genevois de la Maison de Savoie dès le commencement du xve siècle. Mais la chronologie de l'ancienne Maison de Genève, à laquelle elle a succédé, n'est pas encore complètement établie. La question soulevée dans le numéro de février dernier, page 17, en appelle d'autres, et nous apportons aujourd'hui quelques renseignements de plus.

Déjà dans la *Revue* de 1875, page 38, nous avons rappelé les circonstances de la mort d'Amé II, le 22 mai 1308 (1). Il avait testé le 24 septembre 1306. Son fils Guillaume III règna sous la tutelle de sa mère, Agnès de Châlons, et mourut le 26 novembre 1320, du chagrin de la prise de son château de Cessens qu'il n'avait pu secourir, en octoble, contre Edouard de Savoie, qui, à cette occasion, débaucha encore plusieurs vassaux du comte de Genevois.

On ne connait pas la date précise de son mariage avec Agnès, fille d'Amédée V de Savoie. L'acte du 31 août 1297, passé au château de Saint-Georges-d'Esperanche, n'était qu'une convention de futur mariage, et, en attendant qu'ils fussent en âge de l'accomplir, Amé II de Genevois avait livré ses deux châteaux de Clermont et de Ballaison, en gage du douaire de l'épouse.

En novembre 1321, leur fils Amé III dut aller au secours du château de La Corbière, qui fut pris le 28 décembre par le comte Amé V de Savoie, père d'Agnès, elle eut un chagrin mortel de ce malheureux début de son fils.

Elle ne serait néanmoins pas morte le 4 octobre 1322, comme l'avance Guichenon d'après l'obituaire d'Hautecombe ; car elle fit un legs à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, par son testament du 24 novembre 1322, passé dans sa chambre au château d'Annecy.

Amé III retomba sous la tutelle de son aïeule, Agnès de Châlons, qui en porte le titre dans les actes des 6 juin et 4 décembre 1327, 8 août 1328, 6 mars 1335 et 24 mars 1341.

Elle traita encore de concert avec son fils cadet Hugues de Genève, seigneur d'Anthon en Dauphiné, de Varey en Bugey et de Cruseilles, les 11 et 27 janvier, le 11 juillet 1345 et 25 avril 1346.

Elle testa le 18 octobre 1350.

Amé III avait épousé, le 15 février 1334, Mahaut ou Mathilde de Boulogne, dont il eut Aimon, Amé, Jean, Pierre, Robert, Marie, Jeanne, Blanche, Yolande et Catherine.

L'empereur Charles IV lui donna, le 10 février 1360, les titres de prince et de vicaire du Saint-Empire romain. Il testa le 15 octobre de la même année.

Il avait fait construire derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy l'autel de Saint-Blaise avec son tombeau, qui devint celui de sa famille et des branches de Savoie qui lui ont succédé. A côté de ce tombeau son épouse, Mathilde de Boulogne, fit construire le sien avec l'autel de Saint-Adrien, dont on faisait la commémoraison le 8 septembre, la grande fête de Notre-Dame-de-Liesse. Amé III mourut en 1367, le 18 janvier, d'après les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII, page 408.

L'obituaire de Bonlieu, dont la famille de Genève était bienfaitrice, place au 10 octobre l'anniversaire d'un Amé de Genève, dont la date ne convient à aucun de ceux qui ont régné.

Aimon, son fils, dut suivre l'expédition du comte de Savoie en Orient, avec un autre Aimon de Genève, seigneur d'Anthon, fils d'Hugues de Genève, qui avait été frère de Guillaume III. Il testa le 30 août 1366, avant de partir pour Pavie, où il assista au baptême de Valentine de Milan, fille de Galeaz Visconti et d'Isabelle de Valois, puis accompagna le Comte-Vert, Amédée VI, à Venise, où ils s'embarquèrent pour la Grèce. Il mourut pendant l'expédition à Callocastro, d'après Thomas Blanc, et probablement le 10 octobre ; car la trève de Varna, prise après Callocastro, fut traitée le 16 octobre. Ce serait la date indiquée dans l'obituaire de Bonlieu avec la variate d'Amé pour Aimon, facile à concevoir de la part de la rédactrice de ce registre.

Dans ce cas Aimon de Genève n'aurait pas régné, puisque son père ne mourut que le 18 janvier 1367. On ne pourrait pas transporter la date de la mort d'Aimon au 10 octobre 1367, puisque le comte de Savoie était de retour avec son armée en Italie, au mois de mai 1367, et que Aimon de Genève n'y figurait plus.

Amé IV succéda donc à Amé III, et renouvela, en sa qualité, et du consentement de sa mère, Mathilde de Boulogne, les franchises d'Annecy, le 19 novembre 1367.

D'après Guichenon, III, page 355, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII, page 409, il serait mort à Paris le 19 janvier 1368, le 14 janvier, selon Levrier, I, p. 236. Le *Regeste genevois* retarde ce fait après le 6 septembre 1369. Un document des Archives départementales constate qu'il a passé une reconnaissance des terres de Falavier et Goncelin en Dauphiné en faveur du roi de France dans le mois de décembre 1369 à Paris. Il a pu y mourir le 19 janvier suivant. Mais Guichenon, I, p. 419, le fait figurer aux premiers rangs de l'expédition d'Italie par le Comte-Vert de Savoie en 1371. Il ne dut pas y rester longtemps, car son frère Janus ou Jean renouvela, en qualité de comte de Genevois, la reconnaissance de

(1) Voir également la *Revue* de 1869, page 51.

Digitized by Google

Falavier et Goncelin en Dauphiné, et dut mourir dans l'année, puisqu'au mois de septembre il avait pour successeur le quatrième frère, Pierre de Genève.

En effet, dans un acte collectif du 18 septembre 1371, reçu par Aymaret de Bosson, de Rumilly, il conste que le cardinal Robert de Genève, Mathilde de Boulogne et Pierre, comte de Genevois, ont chargé trois commissaires de faire effectuer des rentrées pécuniaires dans divers mandements pour l'exécution du testament d'Amé III, relativement aux fondations faites à Notre-Dame-de-Liesse.

Aux 16 et 18 septembre 1375, les trois mêmes, Mathilde, Robert et Pierre firent collectivement des échanges de leurs terres de Vars, près de Desingy, avec d'autres.

On a des actes du même comte Pierre du 17 septembre 1372 à Cruseilles avec sa mère, du 4 novembre même année à Rumilly, du 8 novembre 1376, de 1383 et du 19 janvier 1390 à Annecy.

Il épousa le 25 mai 1374 Marguerite, fille d'Henri V de Joinville, mort la même année et fils d'Ancel de Joinville et de Marguerite de Vaudemont. Sa mère, Marie, fille de Jean de Luxembourg, était sœur de Gui, père du cardinal Pierre de Luxembourg, qui fut béatifié par l'antipape Clément VII (Robert de Genève).

D'après l'*Art de vérifier les dates*, XI, p. 330, XIII, p. 455, XVII, p. 147, Marguerite de Joinville était devenue, en 1374, veuve de Jean de Bourgogne, seigneur de Montagut, de Couches, etc., fils de Hugues et de Jeanne de Saillenay. Elle avait apporté à Pierre de Genève pour sa dot le fief de Vaudemont qu'elle tenait du chef de son aïeule, Marg. de Vaudemont, épouse d'Ancel ou Anceau de Joinville, et le douaire fut posé sur les châteaux de Rumilly-sous-Cornillon, de La Roche et de Ballaison.

Spon, I, 23, et Levrier, I, 269, font tester le comte Pierre de Genève le 24 mars 1394. Guichenon, II, 24, III, 355, Thomas Blanc, II, 12, l'*Art de vérifier les dates* et une Histoire manuscrite de Savoie, inédite, avancent ce fait d'une année, 1393. Mais il paraît qne la date du 24 mars 1392, donnée par Besson, p. 117, est la seule vraie, comme on va le voir.

La maison du Saint-Sépulcre d'Annecy, qui date du XIIe siècle, comme nous l'avons signalé déjà dans cette *Revue*, 1871, page 21, avait une chapelle qui fut rebâtie et agrandie vers le milieu du XIVe siècle, et mise sous le patronage du cardinal Robert de Genève. Mais les agrandissements successifs de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, qui allait devenir la nécropole de la famille de Genève, à la place de l'abbaye Sainte-Catherine du Semnoz, en retardèrent l'achèvement, pour lequel le comte Pierre fit des legs, de concert avec son épouse, à ce qu'il paraît d'après les titres trouvés par M. Léon Germain.

Pierre n'ayant pas de postérité, fit héritier du comté de Genevois Humbert fils d'Humbert de Thoire de Villars et de Marie de Genève, sa sœur aînée. Robert, le dernier des frères de Genève, devenu l'antipape Clément VII dès le 20 septembre 1378, revendiqua ses droits à la succession. Son neveu les reconnut à la condition de lui succéder. C'est probablement à cette question que se rapporte l'acte du 24 juin 1392, entre Clément VII et la veuve de son frère Pierre, rappelé par M. Léon Germain.

Robert de Genève continua à faire des actes de souveraineté. C'est ainsi qu'au 12 février 1393, il fit une transaction avec Girard de Ternier, par laquelle il hypothèque le château de Gaillard pour 10,000 florins d'or (1).

Le 5 juin 1393, la comtesse Bonne de Bourbon, mère et tutrice d'Amédée VIII de Savoie, confirma en faveur de Girard de Ternier l'hypothèque que lui avait donnée Robert de Genève.

Le 16 août 1393, le même Robert de Genève donna ordre à Nicolas d'Hauteville, baillif des comtes de Genevois, de mettre Girard de Ternier en possession du château de Gaillard, et d'intimer aux habitants d'avoir à lui obéir et de le laisser jouir des revenus de ce mandement.

L'antipape Clément VII mourait dans la nuit du 16 au 17 septembre 1394 à Avignon, et son successeur et héritier, Humbert de Thoire de Villars, comte de Genevois, confirma, le 6 novembre 1394, en faveur de Girard de Ternier le contrat du 16 août 1393.

Cet acte provoqua l'opposition de l'évêque de Genève, comme suzerain des comtes de Genevois, qui avaient précédemment prêté hommage à ce siége, et Girard de Ternier dut le renouveler, ensuite d'un jugement. Le 10 novembre 1396, Guillaume de Lornay, évêque de Genève, approuva l'assignation de Robert de Genève pour le château de Gaillard, sauf l'hommage par le comte de Genevois.

Mais auparavant le comte de Savoie, qui avait des droits divers sur le comté de Genevois, dont il prêtait également l'hommage à l'évêque, avait fait saisir par le Conseil judiciaire de Savoie, siégeant à Chambéry, le 26 novembre 1394, le comté de Genevois vacant par le décès du comte Pierre, à cause des différends entre le seigneur de Villars prétendant au comté et Clément VII. Cette date paraît un peu tardive relativement à celle de la mort de Pierre. Celle de Robert motiva une pareille mesure : par acte du mois d'août 1395, le comte Amédée VIII de Savoie fit saisir le comté de Genevois, vacant par la mort de Pierre, dernier comte, et de Clément VII, pape, son frère. On sait que ce dernier, pour se faire reconnaître le vrai comte de Genevois, avait fait hommage au comte de Savoie, par procureur, pour sauvegarder sa dignité pontificale. On ne voit pas qu'il ait fait prêter hommage à l'évêque de Genève, sans doute et à plus forte raison pour le même motif, parce qu'il avait à faire à un inférieur.

Enfin, par acte du 7 décembre 1395, le comte de Savoie donna main-levée du comté de Genevois à Humbert de Thoire-Villars, avec réserve de l'hommage jusqu'à Pâques suivant.

Marguerite de Joinville, veuve de Pierre de Genève, avait épousé en 1393 Ferry de Lorraine, seigneur de Guise, fils puîné de Jean de Lorraine, et lui apporta le comté de Vaudemont, qui rentra ainsi dans la maison de Lorraine. Amédée VIII de Savoie racheta l'hypothèque de son douaire, le 15 octobre 1411, du comte de Vaudemont, Antoine, fils de Ferry de Lorraine et de Marguerite de Joinville. Ferry succomba à la jour-

(1) Girard de Ternier avait épousé Catherine de Montagut, dame de Sombernon, et proche parente du premier mari de Marguerite de Joinville.

Digitized by Google

née d'Azincourt, le 25 octobre 1415, et Marguerite lui survécut à peine d'une année.

Voir pour la suite du comté de Genevois la *Revue* de 1877, page 89. C.-A. Ducis.

FABRIQUE DE POTERIE DE BANASSAC

COMMERCE AVEC LA SAVOIE

I

Les études préhistoriques, partant de la géologie pour aboutir à l'histoire, ont non seulement agrandi considérablement le cadre de nos connaissances archéologiques, mais elles ont encore eu l'immense avantage d'introduire dans la vieille archéologie les méthodes rigoureuses et précises des sciences naturelles. Ce n'est que par l'emploi de ces méthodes que l'archéologie proprement dite pourra arriver à d'importants et rapides progrès.

Les signatures de potiers ou sigles figulins nous en fournissent un exemple frappant.

Tout le monde connaît les Romains comme grands amateurs d'inscriptions. Ils en mettaient partout. Beaucoup d'ouvriers signaient leurs œuvres. Les potiers entre autres inscrivaient volontiers leur nom sur les vases, les lampes, les amphores et même sur les tuiles et les briques qu'ils fabriquaient.

Un certain nombre d'archéologues ont recueilli avec plus ou moins de soin ces signatures. Ils en ont dressé de longues listes. La plus grande, je crois, est celle patiemment rassemblée par M. Schuermans. Sous le titre de *Sigles figulins (Epoque romaine),* il a publié à Bruxelles, en 1867, un volume contenant 6,000 signatures ou marques de potiers. C'est un travail extrêmement utile, tellement utile qu'il serait fort désireux de le voir, dans une nouvelle édition, mis au courant actuel des découvertes qui se sont grandement multipliées. Malheureusement cet ouvrage n'est et ne pouvait être qu'un simple index sans critique et sans classification. Pour que l'étude des signatures de potiers porte tous ses fruits il faut forcément abandonner les voies faciles et commodes suivies jusqu'à ce jour. Il faut absolument emprunter aux naturalistes leur exacte et impartiale méthode d'observation. C'est ce que je vais essayer de faire avec les sigles figulins de Banassac qui se trouvent au Musée de Saint-Germain.

On pourrait tout d'abord se demander si à Banassac il y avait des sigles figulins?

En effet, dans un petit livre intitulé : *Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, la céramique,* on lit page 155 :

« L'usage qu'avaient les potiers de timbrer à leur nom les vases qui sortaient de leurs mains n'était pas absolu. Ainsi les poteries de Banassac sont privées de ces marques. »

Mais c'est là une simple assertion d'un archéologue de la vieille école, d'un archéologue qui, dans la *Revue archéologique,* vient de se faire le champion de la théorie qui nie l'existence, au moins en France, de l'âge du bronze. Cet archéologue ne voit pas plus clair dans un cas que dans l'autre. En effet, il suffit d'avoir des yeux et de les ouvrir pour s'assurer que les poteries de Banassac ont leur contingent de noms de potiers tout comme les autres poteries romaines. Rien qu'au Musée de Saint-Germain j'ai compté 76 sigles sur des poteries venant de cette localité.

C'est en 1871, que le conservateur du Musée archéologique de Rodez, M. Cérès, a signalé la découverte d'une fabrique de poterie à Banassac, dans la Lozère. Un habitant de cette commune a trouvé, dans un espace assez restreint de sa propriété, une accumulation considérable de tessons, un certain nombre de vases cassés sur place qui pouvaient se reconstituer plus ou moins exactement par la juxtaposition des fragments, enfin une série de vases simplement ébréchés. Il était évident qu'on avait manié là une grande quantité de vases, plus que dans une habitation ordinaire. Il y avait donc eu magasin ou fabrique. Quelques vases entiers, mais tous avec des défauts ou des défectuosités, rebuts de fabrication, venaient compléter cette démonstration.

D'autre part des moules cassés et usés, ayant servi à la confection des vases avec sujets en relief ; des supports en terre cuite pour recevoir les vases dans les fours et permettre à la chaleur de circuler autour d'eux ; des cales, en terre simplement pétrie avec les doigts, pour soutenir les piles de vases placées sur les supports ; enfin des vases formant des piles entières qui ayant subi un coup de feu trop fort se sont déformés et soudés par la vitrification, le tout mêlé aux tessons et aux vases défectueux, viennent témoigner que l'on est bien en présence d'une ancienne fabrique.

L'abondance des débris permet de présumer que la fabrication a duré fort longtemps. Quand et comment a-t-elle fini? Rien n'est venu me l'apprendre. Plus heureux que moi, l'auteur de l'étude sur la céramique du Musée du Saint-Germain, mettant les bonnes lunettes que vous savez, croit l'avoir découvert.

« Une pile de soucoupes, dit-il page 160, soudées ensemble par un commencement de vitrification et ramassées à Banassac au milieu de nombreux débris, est curieuse comme indice de l'abandon subit de la fabrique de poterie. »

En simple naturaliste, en simple physicien et même en simple bonhomme, j'aurais cru que l'abandon subit d'un four fait tomber et éteindre le feu. Il paraît que, d'après l'archéologie pure, il en est tout autrement. L'abandon au contraire active le feu et occasionne la vitrification des produits ! !.....

Mais laissons cette singulière manière de raisonner pour analyser sérieusement les faits et en tirer des conclusions logiques et vraies.

Toutes les poteries de la fabrique de Banassac sont de ces poteries rouges, recouvertes d'un vernis plus ou moins brillant, qui leur donne l'aspect de la cire à cacheter. Ces poteries, à tort ou à raison — ce n'est pas ici le lieu de discuter la question — sont généralement désignées sous le nom de poteries samiennes. Parfois aussi on les appelle poteries arétines, ou bien encore poteries sigillées, parce que ce sont elles qui portent le plus fréquemment des signatures. Les Romains seuls semblent avoir connu cette poterie et encore ne l'ont-ils pas gardée longtemps. Elle ne paraît avoir commencé qu'avec l'empire, et déjà au IIIe siècle de notre ère les produits commencent à dégénérer. Au IVe siècle ils se transforment en une poterie bien moins compacte, à vernis beaucoup plus terne, à aspect

Digitized by Google

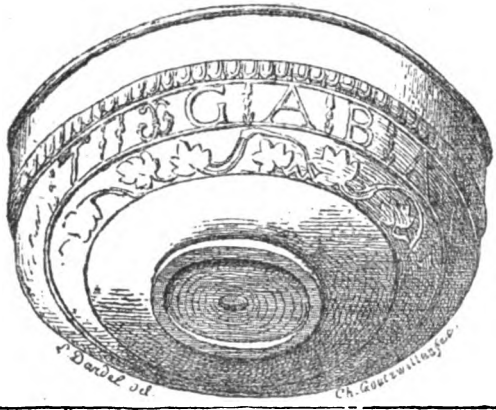

SALUT AUX GABALES

VASE DE BANASSAC

MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES DE SAINT-GERMAIN

(Extrait des *Vases sigillés*, de M. A. de Barthélemy.)

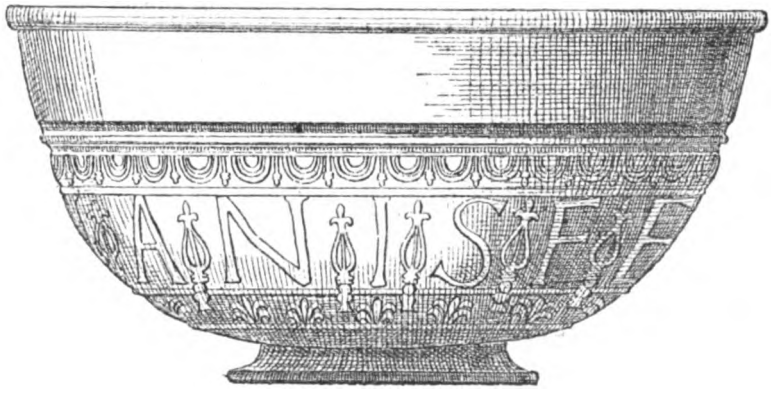

SALUT AUX SEQUANES

VASE DES TRANCHÉES DE GENÈVE

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE GENÈVE

(Extrait des *Vases sigillés*, de M. A. de Barthélemy.)

Digitized by Google

Digitized by Google

plus ordinaire, qu'on a désignée sous le nom de faux-samien. Avec cette dégénérescence disparaissent peu à peu les sigles. Ces deux genres de poteries, le samien et le faux-samien, rentrent dans les données qui m'ont servi à caractériser mes deux époques de l'occupation romaine en Gaule.

La poterie samienne appartient au beau temps de l'occupation romaine, commençant à la conquête de César et finissant vers la fin du IIIe siècle. Cette époque, je l'ai appelée lugdunienne, parce que c'est surtout à Lyon que la belle civilisation romaine a brillé de tout son éclat.

Le faux-samien arrive avec la décadence, vers le IVe siècle. Parmi les caractères principaux de cette décadence se fait remarquer l'inhumation des morts, remplaçant l'incinération, qui était généralement en usage à l'époque précédente. On établissait de grands cimetières fréquemment désignés sous le nom de Champ-Dolants. C'est pour cela que j'ai nommé cette nouvelle époque champdolienne. En effet dans les tombes des Champ-Dolants ou trouve en abondance les poteries en faux-samien.

La fabrique de Banassac, ayant produit des poteries samiennes, appartient donc à l'époque lugdunienne. Mais le glaçage ou vernis de ces poteries est assez terne, on n'est donc pas au plus beau temps de cette fabrication. C'est ou le commencement ou la fin. L'examen des sigles de Banassac nous permet de résoudre la question. Ces sigles contiennent fréquemment des lettres archaïques, des lettres anciennes : ainsi ǁ pour E, des A avec un point au centre au lieu d'une barre, des L formés d'un ǀ avec petite barre inclinée faisant un angle aigu à la base : ʜ. Ces lettres prouvent très nettement que loin d'être à la décadence de la poterie samienne on est à ses débuts.

La fabrique de Banassac a fourni des produits tout spéciaux. Ce sont de grands bols avec ornements en relief à l'extérieur, parmi lesquels se trouvent des inscriptions en grandes et belles lettres du beau temps, nouvelle preuve que cette fabrique date de la première moitié de l'époque lugdunienne.

Ces inscriptions sont de simples noms :

AVRELIUS

Ou bien des invocations :

VENI AD ME AMICA
BONUS PVER
BONA PVELL·····
...CERVESAR·····

Enfin des ethniques, saluts ou toasts portés à divers peuples des Gaules :

GABALIBUS FELICI····
REMIS FELICITER
LINGONIS ·····ER

Je n'ai pas à m'étendre sur ces diverses inscriptions, M. Anatole de Barthélemy s'en étant occupé dans une excellente et savante note intitulée : *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*, Paris, 1878, in-4°, avec figures. Je ferai seulement remarquer que le salut aux peuples de la Gaule montre que le sentiment patriotique était encore actif, nouvelle preuve que la fabrique de Banassac est bien de la première partie de l'époque lugdunienne.

Il est tout simple de trouver à Banassac un salut aux Gabales : c'étaient les habitants de la région. Il n'en est pas de même pour ce qui concerne les Lingons et les Rémois, populations fort distantes de Banassac. Il faut donc en conclure que les produits de la fabrique étaient destinés à alimenter un commerce assez éloigné. Les Lingons occupaient les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de l'Aube et de la Haute-Marne; les Rémois celui de la Marne.

Le commerce des potiers de Banassac ne se dirigeait pas seulement vers le nord, il s'étendait au nord-est jusque dans la Haute-Savoie et à Genève. En effet, le Musée de Genève possède un bol samien tout à fait semblable à ceux de Banassac, comme terre, vernis et ornementation, portant l'inscription :

SEQVANIS FELICIT····

Il a été trouvé à Genève même dans les travaux des Tranchées en 1862.

C'est aussi à la fabrique de Banassac qu'il faut rapporter un fragment du Musée d'Annecy, signalé par son actif et habile conservateur, M. Louis Revon. On ne lit plus que :

·····S FE··CIT···

Nous avons là évidemment le fragment d'un vase qui portait un salut à une population des Gaules; peut-être aux Allobroges.

Le commerce de poterie de Banassac rayonnait aussi vers le sud-est. En effet, le Musée de Nimes contient deux fragments de poteries samiennes avec de grandes lettres du module et de l'aspect de celles des inscriptions de la fabrique dont nous nous occupons. Le Musée de Saint-Germain possède aussi un fragment avec une de ces grandes lettres, trouvé à Orange.

II

Par suite de l'obligeante intervention de M. Cérès, tout le produit des premières fouilles de Banassac a été acheté par le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain. J'ai donc pu l'étudier avec soin. J'ai reconnu sur divers vases et fragments de vases 76 sigles. Mais ces sigles ne sont pas répartis indistinctement sur toutes les formes de vases.

Certaines séries, comme les grands bols, ornés en relief à l'extérieur, comme les petites tasses basses tout unies et sans anses, etc., n'en contiennent pas.

Parmi les plats :

5, dont un avec deux petites anses, portent en grandes et belles lettres :

SVARAD·M

6, avec ou sans anses, en lettres de même grandeur que les précédentes, mais beaucoup moins belles, parfois presque informes :

VARA

Les A sont généralement barrés, il en est pourtant qui ne contiennent qu'un point ou même rien entre les jambages. Dans un ou deux de ces sigles on voit en avant une petite s inclinée et en arrière en haut un petit D, ce qui fait :

«VARA»

1 plat a un sigle illisible par suite de la mauvaise formation des lettres qui ne figurent qu'une série de barres plus ou moins droites.

Digitized by Google

Parmi les assiettes,

4 plates, dont une au moins avec deux petites anses, portent en assez bonnes lettres, mais très maigres et à très faible relief :

BIRACI

L'I final paraît parfois être accouplé à un F.

3 assiettes creuses, avec le sigle en petites lettres peu nettes :

COCCIL · M

Deux piles d'assiettes creuses déformées par un coup de feu et soudées par la vitrification, phénomène dont j'ai parlé précédemment, paraissent porter le sigle :

M · COC

1 assiette plate avec

PERRIMM

1 assiette FIVLIAEM

l'A sans barre, pas de point entre F et I et entre E et M.

3 assiettes avec sigle rétrograde dont la fin est mal écrite

V I CRIISI

qu'on peut lire V.I.CRESI. Il n'y a pas de points entre les lettres V, I et C, mais elles sont suffisamment espacées pour reconnaître très clairement qu'elles sont indépendantes les unes des autres. L'E est formé de deux I comme cela a lieu fréquemment dans les sigles figulins des premiers temps.

6 assiettes, enfin, avec des sigles trop effacés ou trop mal écrits pour être lus.

1 assiette à anses portant au centre une fleur à huit pétales séparés par huit rayons.

Parmi les tasses ou gobelets coniques :

1 CRICIRO · OF

1 FMAE

L'F du commencement moitié moins grand que les autres lettres est au niveau du haut de l'M, l'A sans barre.

2 DOMITVS et DOMITVSF

3 GIIAMIhh

Le G est fait comme un C dont la base rentre dans l'arc de cercle; les deux I peuvent valoir un E; l'A a un point au centre; les deux L finales sont simplement des I avec une petite barre formant angle aigu à la base h. Toutes ces formes sont très archaïques.

1 tasse conique contient dans un cartouche orné à chaque extrémité d'un triangle renversé avec point central :

FEAGE

Toutes les lettres sont étroites sauf le G qui est fort large ; l'A avec un point au bas.

4 sigles illisibles.

Parmi les tasses à deux bourrelets, c'est-à-dire resserrées sur la panse :

3 portent

COWICA

Dans toutes les trois l'M est renversée.

1 où je lis avec doute :

VLLICINIV

6 avec sigles illisibles.

Parmi les tasses basses, à deux petites anses :

1 GIIAMIhh

1 IAIA

Les A ont les deux jambages qui ne se relient pas au sommet et pour barrage un simple point au centre.

2 NIGRI ou NIGRF

3 MANF

L'A n'est pas barré ; l'F moitié plus petit que les autres lettres est au niveau du sommet de l'N et même un peu plus haut.

12 avec marques illisibles dont 5 au moins sont évidemment le même sigle.

Le nombre des sigles illisibles ne doit point étonner; il faut se rappeler qu'on a à faire à des rebuts de fabrication.

1 tasse basse à petites anses contient comme sigle un cartouche avec deux bandes longitudinales sans aucune lettre.

1 dernière a une fleur assez confuse, pourtant certainement distincte de celle qu'on voit dans une assiette, citée plus haut.

Cela fait pour les seules poteries de Banassac, déposées au Musée de Saint-Germain, soixante-seize sigles.

Sur ces soixante-seize sigles j'ai pu constater vingt-un types parfaitement distincts. Un seul de ces types GIIAMIhh se trouve sur deux formes de vases. Il est une fois sur une tasse basse à petites anses et trois fois sur des tasses ou gobelets coniques. Cela nous montre que la division du travail chez les Romains en Gaule, au moins pendant l'époque lugdunienne, était portée à un point extrême. Non seulement dans l'art de la terre, comme dit notre ami M. Fillon, chaque ouvrier avait sa spécialité, mais encore dans la poterie chaque ouvrier ne faisait qu'une seule et même forme de vases. C'est pour cela que les formes des vases romains sont si peu variées.

L'étude de la fabrique de Banassac nous montre encore que les sigles figulins ne sont pas des estampilles de propriétaires de four, des marques de fabrique dans la véritable acception du mot, mais des marques d'ouvriers signant leurs propres œuvres. Œuvres d'auteurs divers qui, comme à Banassac, pouvaient être cuites dans un seul et même four.

Ces deux conclusions, importantes au point de vue de l'histoire de l'industrie, sont entièrement nouvelles. Elles découlent de l'analyse exacte et minutieuse des faits et ont été obtenues par l'emploi des méthodes rigoureuses propres aux sciences naturelles.

III

Il ne me reste plus, maintenant, qu'à comparer les sigles trouvés à Banassac avec ceux signalés ailleurs. Je vais le faire en indiquant autant que possible le genre de vase sur lequel ils se montrent. Il va sans dire que je ne m'occupe que de la poterie samienne.

BIRACI : n'a pas encore été signalé ailleurs que je sache.

COCCIL.M : à Vienne, Isère, d'après M. Allmer, sur une assiette comme à Banassac et à Londres.

Digitized by Google

COCCILLM, Flavion en Belgique, avec une monnaie de Commode de 180 à 192 de notre ère. COCCILLI, Wilderspool. COCCILLI.M, Londres, Newington, York. La marque de Vienne vient certainement de la Lozère; quant aux autres elles peuvent appartenir à un autre ouvrier potier.

COMICA : je ne connais pas cette marque ailleurs. COMICVS est indiqué de Paris.

V I CRIISI, rétrograde. CRESI M et OF.CRESI ont été indiqués de Londres.

CRICIRO.OF : M. de Fontenay cite CRICIRO à Autun. On l'a aussi trouvé sous cette forme à Bordeaux, à Poitiers et à Voorburg en Hollande; rétrograde à Neuwied dans la Prusse Rhénane; CRICIRO FIICI, à Augst, en Suisse. Celui de Suisse, avec son E archaïque, peut venir de Banassac. Les autres me semblent devoir être attribués à un homonyme du nôtre.

DOMITVs et DOMITVSF : la seconde de ces formes est signalée à Vienne, par M. Allmer, dans une tasse; or, à Banassac, c'est aussi dans une tasse que se trouve ce sigle, indiqué également à Paris et à Londres. DOMITUS, dans l'Allier, par Tudot, Londres, Sandwich, en Angleterre.

FEAGE : je ne connais ce sigle que du Temple de Diane à Nîmes, cité par M. Aurès, au fond d'une coupe conique et dans un cartouche avec triangles comme à Banassac.

GIIAMILL : cité seulement par M. Allmer sous la forme CIIAMILI. Il est évident que c'est le même sigle. Il y a défaut de lecture. Ayant eu quatre exemplaires à ma disposition je suis sûr de ma version.

IAIA : pas connu.

FIVLIAEM : n'est pas connu non plus. Le sigle qui s'en rapproche le plus est OF IVLIAE M cité par Tudot comme ayant été trouvé dans l'Allier. Les IVLI, IVLIAE et IVLIVS sont communs, surtout en Allemagne, mais ne paraissent pas se rapporter à notre sigle.

FMAE : M. de Fontenay cite MAE à Autun, à lettres très incorrectes comme dans le sigle de Banassac. MAE a aussi été trouvé au Luxembourg, à Paris.

MANF : le Musée d'Annecy possède MAN, indiqué, par M. Revon, comme trouvé dans les Fins. On l'a rencontré aussi à Bâle, et M. Allmer, d'après M. Revon, le donne de Genève avec accouplement de M et A.

NIGRI ou NIGRE : la seconde version n'est pas citée. La première a été indiquée d'Autun par M. de Fontenay. Précédée de OF on la donne de Bavay, de Flavion en Belgique, de Londres. NIGR avec ou sans OF se trouve plus fréquemment encore, Tours, Paris, Amiens, Bavay, Windisch, Vechten, Londres, Richborough.

PERRIMM : n'est citée qu'à Windisch en Suisse sous la forme PERRIMN, qui doit être une mauvaise lecture.

SVARAD.M et VARA : M. Allmer signale SVARA à Vienne, sur un plat et le figure en grandes lettres élégantes tout comme à Banassac. Ce sigle a aussi été indiqué à Augst et à Windisch en Suisse. Tudot le donne de l'Allier. Steiner mentionne deux exemplaires de VARA à Augst. L'Allier n'est séparé de la Lozère que par un département, l'Isère aussi; quant à la Suisse, nous avons vu que les poteries à inscriptions de Banassac y pénétraient. Tous ces sigles probablement partent d'une source commune, la fabrique de Banassac.

VLLICINIV ? pas connu.

Cette comparaison des sigles de Banassac avec ceux qui ont été signalés ailleurs confirme les conclusions de la deuxième partie de ce travail. Comme on vient de le voir, toutes les fois qu'il m'a été donné de connaître la forme des vases portant les signatures, j'ai constaté que ces signatures étaient sur des vases de même forme, de même nature que ceux portant les signatures analogues de Banassac. Le même ouvrier faisait donc toujours le même vase.

De plus, la comparaison des sigles nous montre que les potiers romains étaient beaucoup plus sédentaires qu'on ne l'a admis jusqu'à présent. On les représentait volontiers courant le monde, passant d'une fabrique à l'autre. Je crois qu'il faut beaucoup en rabattre. Ce n'est pas eux qui voyageaient, mais bien leurs produits. Ainsi à l'époque lugdunienne les vases fabriqués chez les Gabales, au milieu des montagnes de la Lozère, se répandaient dans la Suisse, atteignaient la Belgique et même peut-être passaient en Grande-Bretagne, tandis que les potiers restaient tranquillement chez eux. Toujours est-il que Banassac fournissait des poteries samiennes à l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

GABRIEL DE MORTILLET.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

VIII. — RADIATION SOLAIRE

Températures maxima observées au soleil, à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
29 janvier 1878....	4°8	12°	29°
17 février.....	10	18	35.5
29 mars.....	16	26	41
15 avril.....	21.2	29	43.5
18 mai.....	27.2	35	45
27 juin.....	29	38	46
22 juillet.....	31.8	43.2	52.3
13 août.....	26.6	36	50
8 septembre.....	27.2	37	50.3
5 octobre.....	20.5	28	46
4 novembre.....	5	13	31.5
28 décembre.....	7.2	13.3	28

Maximum de l'année: 52° contre 53 obtenus en 1877 et 57 en 1876. Minimum 28° comme l'année dernière. Celui de 1876 avait été de 27 degrés.

IX. — ORAGES

Annecy a essuyé le premier orage de la saison le 14 mai; un coup de foudre l'a signalé dans cette ville,

Digitized by Google

mais il ne paraît pas s'être étendu sur le département. Il y a ensuite jusqu'au 30 août une succession de douze orages, après lesquels survient une interruption assez longue, déjà remarquée les années précédentes, puis enfin les dernières bordées, qui prennent place, cette année, aux 25 et 27 octobre. La grêle est tombée le 16, le 24 et le 28 mai, et le 6 août, causant passablement de dégâts. Les autres orages se sont fait surtout remarquer par l'abondance des averses qui les ont accompagnés.

X. — Lac Léman

Eu égard à la fraîcheur de l'été, la crue du Léman n'a pas été aussi forte que les deux dernières; elle est toutefois supérieure à la moyenne, parce que la quantité de neige tombée dans le bassin du haut Rhône a été relativement grande, bien qu'elle se tienne loin de celles mesurées en 1876 et 1877. Le limnimètre du port de Thonon a donné sa plus haute cote du 31 août au 1er septembre; elle s'est élevée à 1m,85. La moyenne présentée dans notre compte-rendu de 1876 et qui se rapporte à une période de dix-sept ans, n'est que de 1m,65.

XI. — Lac d'Annecy

S'il y a excès pour le bassin du Léman qui est alimenté par la fonte des neiges, il en sera de même, à plus forte raison, pour le lac d'Annecy, sur lequel agissent principalement les pluies. Puisqu'en effet l'année 1878 a présenté un caractère très pluvieux, la tenue du niveau de notre lac s'en est naturellement ressentie. On en jugera par le tableau suivant, qui donne les moyennes mensuelles de ce niveau, comparées avec les moyennes des cinq années antérieures.

Hauteurs moyennes annuelles du lac d'Annecy.

	5 ans.	1878.	Différ°.		5 ans.	1878.	Différ°.
Janvier.	0m50	0m66	+0m16	Juillet..	0m60	0m70	+0m10
Février.	0.47	0.61	+0.14	Août...	0.53	0.65	+0.12
Mars...	0.64	0.67	+0.03	Septbre..	0.47	0.55	+0.08
Avril..	0.63	0.91	+0.28	Octobre.	0.45	0.49	+0.04
Mai...	0.71	0.97	+0.26	Novbre..	0.50	0.64	+0.14
Juin...	0.64	0.86	+0.22	Décbre..	0.61	0.62	+0.01

Année moyenne: 0m562. Année 1878: 0m694. Différence + 0m132. Hauteurs extrêmes observées en 1878 : 1m14 le 3 mai, 0m37 les 19 et 20 octobre. Les moyennes inscrites dans notre résumé de 1877 (seize ans d'observation) sont respectivement 0m98 et 0m12.

XII. — Résumé agricole

Les pluies prolongées des mois d'avril, mai et juin ont amené la coulure des cerisiers, noyers et poiriers, compromis les récoltes de froment et d'avoine, ainsi que des pommes de terre dont elles ont fait pourrir plusieurs plantations. Il y a eu beaucoup de foin, mais dur, ligneux, peu nutritif; le regain a été meilleur. Beaucoup de prunes et passablement de pommes; de châtaignes peu et de médiocre qualité. Bonne récolte de blé noir, de raves et de choux : ces productions automnales doivent leur réussite aux beaux jours de septembre et de la première moitié d'octobre.

Quant à la vigne, après avoir été sensiblement endommagée par les pluies de l'été, puis par les orages, elle a reçu des mois d'août et septembre une chaleur insuffisante, de sorte que la vendange a été fort maigre. On en aura une idée par le tableau suivant qui résume pour une période de dix années le rendement d'un vignoble situé aux environs d'Annecy.

Rendement d'un vignoble des environs d'Annecy.

Années.	Hectolitres.	Qualité.	Années.	Hectolitres.	Qualité.
1869	163	Ordinaire.	1874	157	Bonne.
1870	97	Excellente.	1875	63	Ordinaire.
1871	191	Médiocre.	1876	59	Bonne.
1872	35	Passable.	1877	123	Passable.
1873	32	Passable.	1878	80	Médiocre.

Année moyenne: 100 hectolitres; qualité: ordinaire.

(La fin au prochain n°.) E. Tissot.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 AVRIL 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance.

La Société admet au nombre de ses membres effectifs M. Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.

M. le Président fait connaître à la réunion la distinction qui vient d'être accordée au secrétaire de la Société, M. Louis Revon, récemment décoré de la croix de la Légion d'honneur, à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à Paris. M. le Président rappelle tous les titres qui justifient la distinction dont M. Louis Revon a été l'objet. Non seulement notre honorable collègue a consacré ses connaissances étendues, son zèle, son activité à la formation du Musée annécien qui compte aujourd'hui parmi les plus intéressants des départements de la France, et qui a servi de modèle à plusieurs; mais il a encore rendu des services importants comme correspondant du ministère pour les recherches archéologiques; il n'est pas un des savants préposés à la conservation des grandes collections publiques de la capitale qui n'ait eu à utiliser la collaboration précieuse de notre honorable collègue. Aussi M. le Président se fait-il avec plaisir l'interprète de tous les membres de la Société, pour féliciter M. Louis Revon sur la marque de distinction qui vient de lui être accordée par le gouvernement, et pour le remercier d'avoir ainsi procuré à la Société Florimontane l'honneur de compter un de ses membres parmi les rares savants français désignés, cette année, pour recevoir la plus haute et la plus enviée des récompenses.

La Société applaudit unanimement aux paroles de M. le Président.

M. Schitz, délégué de la Société à la réunion des Sociétés savantes à Paris, fait un rapport verbal sur cette réunion. M. Schitz a suivi les travaux de plusieurs sections, et il en donne une analyse très intéressante.

MM. Ducis et Constantin sont désignés comme secrétaires-adjoints pour rédiger, de concert avec M. L. Revon, le programme et les diverses communications se rapportant au congrès des Sociétés savantes savoisiennes qui doit avoir lieu à Annecy le 18 août prochain.

M. Ducis, donnant suite à ses communications précédentes sur l'antiquité du clocher et de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, cite une donation de 500 flo-

Digitized by Google

rins d'or faite, le 10 janvier 1415, par Humbert de Villars pour réparer l'édifice de Notre-Dame-de-Liesse et achever le clocher après l'incendie du 5 février 1412; et celle de 600 florins avec un drap d'or, en 1422, par Pierre de Genève-Lullin.

Après l'incendie du 12 mai 1448, les murs de l'église et le sommet du clocher avaient été réparés, ainsi qu'il résulte des actes du 7 avril 1451 avec la famille Hudry, et du 26 février 1453 avec la famille Georges.

C'est ensuite de ces réparations qu'eurent lieu les fondations en l'honneur de saint Sébastien, du 6 octobre 1451, en l'honneur de saint Bernardin, du 8 novembre 1451, et en l'honneur de saint Laurent, du 28 janvier 1456, etc.

La donation de 80 florins d'or, du 14 octobre 1511, par Girard Desservetaz a eu pour objet, non pas la construction de la tour, dont le sommet était réparé depuis longtemps, mais le flèche et les clochetons; car il conste, par le minutaire de Reymond Georges, que la croix fut posée au sommet de cette flèche, *magni cymbalatorii*, pour le distinguer des quatre clochetons, le 13 février 1512. La flèche seule pouvait avoir été faite dans les mois de novembre, décembre et janvier, où l'on surseoit généralement aux travaux de maçonnerie.

M. Ducis fait connaître qu'il y avait à Annecy une corporation de marchands, dont le chef portait le titre de *Rex merceriorum*. Bernard Massot, investi de cette dignité par Charlotte d'Orléans, tutrice de Jacques de Savoie, duc de Nemours et comte de Genevois, donna, en cette qualité un diplôme de mercier à Reymond Vuillerme de Sévrier, en l'assistance de deux membres de l'association, le 20 novembre 1538. — Hugon, notaire.

Le même cite un acte reçu par Reymond Georges, le 31 mai 1513, par lequel François de Miossinge et Claude Ducis, notaires, s'engagent sur serment à peine de tous dépens, à cette condition réciproque que le premier d'entre eux qui convolera en premières noces donnera à l'autre une paire de souliers et un bonnet, le tout de la valeur de quatre écus d'or au soleil. L'intérêt de cette pièce originale porte sur le premier acteur, qui, d'après Grillet, I, 282, acquit une certaine renommée par la traduction qu'il donna, en 1536, des poésies de Battista Mantuano, sur la réédition de Paris de 1513. Quant au second, Claude, fils de Jacques Ducis, aussi notaire, il a été quelque temps commissaire d'extentes du comté de Genevois, et devint, en 1531, syndic d'Annecy avec François Garin. La suite de sa famille est connue. Mais la quittance de l'engagement précité n'est pas encore trouvée.

M. Mirande, membre correspondant à Saigon, envoie à la Société une série de publications relatives aux productions et à la statistique de la Cochinchine. Il annonce le départ de plusieurs caisses de collections dont il fait hommage au Musée.

M. Constantin présente quelques considérations sur la *Prose en l'honneur de saint Nicolas*, qui a paru dans le dernier numéro de la *Revue*, et tâche de prouver que cette hymne est antérieure de plusieurs siècles au manuscrit que M. Serand a découvert à Talloires, et que M. Ducis fait remonter à la fin du XIIe siècle.

Il établit d'abord que les chants d'église appelés *proses* sont en vers rhythmés, c'est-à-dire qu'ils sont soumis à certaines règles qui ont un grand rapport avec celles de la versification française. En effet ils sont fondés sur un nombre déterminé de syllabes, sur l'assonance ou rime et sur une pause intérieure dans les grands vers : ce qui est la base de la poésie celtique (1).

Il démontre ensuite que la *Prose* en question renferme onze phrases musicales dont chacune contient deux, quatre ou six vers. La septième phrase ainsi que les deux suivantes, renferme une véritable stophe de six vers, que de nos jours on présenterait sous cette forme :

8 *syllabes*.	O beate Nicholae,
8 —	Nos ad portum trahe
7 —	De mortis augustia.
8 —	Trahe nos ad portum maris,
8 —	Tu qui tot auxiliaris
7 —	Pietatis gratia.

Comparant ensuite les formes poétiques de ce cantique à celles qui ont eu cours dans la poésie *chantée* du IVe au XIIe siècle, il en infère que cette pièce est du Xe siècle, selon toute probabilité.

Cette communication fera l'objet d'un article qui paraîtra dans la *Revue*.

M. Ducis fait observer que l'âge assigné par lui à cette pièce est celui des caractères du manuscrit, qui peut avoir été copié sur un plus ancien, et qu'il a distingué toutes les strophes dans la transcription qu'il a donnée à la Société.

Pr le Secrétaire,
Jules Philippe.

BULLETIN

Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie ne veulent quitter leur tribu pour venir travailler à Nouméa que sur une réquisition de l'administration pour les services publics. On emploie donc comme domestiques et ouvriers des Malabars (coulies indiens) et surtout des Néo-Hébridais, notamment des noirs de Tanna et de Mallicolo, qui sont amenés par des navires et loués pour trois ans, moyennant un prix qui varie de 75 à 300 francs par tête à payer à l'introducteur, et de 12 à 20 francs par mois à payer au compte de l'engagé : celui-ci est en outre logé, nourri, habillé, soigné et rapatrié aux frais de l'engagiste. Beaucoup de ces Néo-Hébridais refusent de quitter leur place à la fin de leur engagement. De Tanna seulement, il en est venu 2,000.

—

Un calcul approximatif établit qu'il n'y a que 1,800,000 hectares cultivés dans les Philippines, soit seulement le *treizième* du sol. Or, cet archipel a certainement de 8 à 9 millions d'âmes.

Cette inculture ne doit être attribuée ni au climat, qui est extraordinairement favorable à la végétation, à cause de l'alternance de pluies abondantes; ni à la nature du sol, qui, volcanique en grande partie, est d'une fécondité sans rivale; ni à la plastique de ces îles, qui, par leur altitude variable au-dessus du niveau de la mer, se prêtent aux cultures les plus riches et les plus variées; ni, comme on l'a souvent dit à tort, à la paresse des indigènes, à leur répulsion pour le travail des champs; au contraire, à de rares exceptions, les Malais des Philippines sont une des races, ou plutôt un des ensembles de races les plus industrieux, les plus laborieux, les plus persévérants du Tropique.

La vraie raison, ou du moins la plus importante, c'est, en somme, l'absence de voies de communications.

(1) Zeuss, *Gramm. celtica*, p. 940, 2e édition.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

Digitized by Google

BULLETIN N° 4

AVRIL 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	19°5	7°5	14°	718,2	»	1,4	57	18°	27°	20°	S	E-S-E	faible	couvert		0,64	7°
2	22,5	8,5	9,5	711,8	»	3,8	86	8,5	11	9	S	O-S-O	id.	id.	Pluie dès midi; à 4 h., un peu de neige. A 10 h. soir	0,65	7,5
3	15	1	4,8	710,5	16,2	0,7	90	9	29,5	16,5	?	O-S-O	id.	id.	Bourrasque de pluie de 7 à 9 h. s. [pluie.	0,67	7,6
4	11,7	1,3	5,5	714	11	1,1	77	9,4	23	14,5	N	N	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,67	6,5
5	11	— 1	5,2	720,2	»	1,4	88	9,7	24	13	N	N	id.	beau		0,665	6,3
6	11,2	0,7	5,1	718,5	»	1,2	77	9,2	22	12	?	N-N-E	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,66	6,4
7	12,2	5,1	8,2	706,8	»	2,1	89	13,5	18,5	14,5	S	S-O	id.	couvert		0,65	6,7
8	13.5	5,3	8	704	1,2	2,7	86	6,5	9	6,3	S	O-S-O	fort	id.	Pluie légère intermittente t. le j. A 10 h. s. couv.	0,645	6,5
9	9,5	4	4,5	710,2	14,4	0,7	93	8,8	25	15	N	E	id.	pluie	Pluie le jour. Couvert à 10 h. s.	0,65	6,2
10	10	6,3	9	710,8	0,8	0,8	82	14,8	33,5	21	S-O	O	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,65	6,7
11	17,5	5	8,8	712.5	»	2,1	89	13,5	19,5	14,5	S	N	faible	couvert	Pluie et quelques grêlons à 3 h. s. A 10 h. s c.	0,65	7
12	15	0.5	2	714,5	28,2	1,1	85	2	6.5	3,3	?	N	id.	neige	Hr 0m,01 mêlée de pluie t. le jour jusqu'à 9 h. s.	0,67	6,2
13	2,5	— 2,5	2,2	712	10	gelé	85	6,5	32,7	16	S-E	N	id.	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,67	6,3
14	9,5	2,3	7	710,6	»	id.	78	7,8	17	11	S	N	fort	couvert	Pluie de 5 à 8 h. s. A 10 h. couvert.	0,685	6
15	10	3	6,4	711,4	20,2	0,7	73	7,4	10	7,5	S	N	id.	pluie	Continuelle jusqu'à 5 h. s. A 10 h. s. beau.	0,73	6,1
16	8	1,7	4,5	712,4	9,6	0,4	90	6,5	14,7	9,3	S	O	id.	id.	Presque continuelle. A 10 h. s. couvert.	0,74	5,8
17	7,5	2,5	3	713	12,8	0,4	88	3	5	3,3	S	S-O	id.	id.	Continue pendant le jour. A 10 h. s. couvert.	0,77	5,4
18	7	— 0,5	6,4	715,4	1,3	0,5	78	4,8	17	10	?	S	id.	couvert	Pluie et neige à 1 h. s. A 10 h. s. couvert.	0,76	6,7
19	8,5	— 1,7	5	720,7	2	0,6	61	11,2	33	19	N	E	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,76	5,7
20	13,3	— 0,7	7	717	»	2,3	64	13	18	15	S	S-O	id.	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,76	5,9
21	11.3	5,5	5,8	707,7	6,4	2,2	87	6,4	10,7	7,3	S-O	S-O	id.	pluie		0,76	6
22	8,5	4	6,5	713,8	19	2,9	88	8,4	24	14	S-O	S-O	id.	couvert	Pluie dans le jour.	0,76	5,9
23	10	— 0,3	10	713,1	1,3	4	74	14	32,5	20,5	S-O	O	id.	pluie		0,775	5,7
24	16,5	5,5	8,5	715,6	9,6	3,3	86	8,4	13	9.7	O	O-N-O	id.	couvert	Pluie dans le jour.	0,79	6
25	10,5	5,7	9,2	723,8	9,1	3,9	89	9	12	9,2	S-O	O	id.	pluie		0,80	6,2
26	11	3	8,9	720,3	1	2	98	10	15,5	12	O	S-O	id.	id.		0,79	6
27	12	4	10,8	714,8	2,4	3,3	67	10,2	14,5	11,3	O	S-O	id.	couv. 1/2		0,79	5,9
28	13,7	5,5	11	712,8	»	2,6	74	12,5	18	13,5	N	S-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,78	7,5
29	15,7	7,5	9,5	717,7	»	5,2	66	10,8	30	19	N	N	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,76	7,5
30	13,5	2,5	9	723,8	»	6,6	61	11,5	34,5	21	N	N	id.	beau		0,75	6,2
Moyennes ou Totaux.	11°92	2°84	7°17	714,27	176,5	36,2	80,5									0,716	6°38

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapport de M. C.-A. Ducis sur le concours d'histoire; liste des lauréats. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude), suite, par M. C. Dunant. — La céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles, par M. Gabriel de Mortillet. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878 (suite et fin), par M. E. Tissot. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (18-20 août 1879). — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1878

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 8 mai 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu, le 8 mai, une séance publique dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, que l'Administration a bien voulu mettre à sa disposition, pour la lecture du rapport du jury et la proclamation des lauréats du concours d'histoire, fondé par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

Sur l'estrade ont pris place le Président et les deux Vice-Présidents. M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, M. le Préfet, M. Jules Philippe, député, M. l'Inspecteur d'Académie, plusieurs autres fonctionnaires, l'élite des diverses classes de la société d'Annecy, assistaient à cette solennité.

A cinq heures, M. LE PRÉSIDENT a déclaré la séance ouverte, et a donné la parole à M. DUCIS, rapporteur de la Commission d'examen :

MESSIEURS, MESDAMES,

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, devaient être décernés pour le concours de 1878 à la poésie pour un tiers, et à l'histoire pour les deux autres tiers, selon l'ordre établi par l'acte de fondation.

Les concurrents pour la poésie ont été moins nombreux que les années précédentes. Ce résultat était prévu et attendu. Précédemment, la liberté du choix du sujet exposait notre concours de poésie à se grossir de pièces refusées ou couronnées ailleurs, comme nous avons eu l'occasion de le constater plus d'une fois.

La désignation du sujet a eu pour résultat d'écarter des productions d'origine douteuse, de provoquer des travaux réellement inspirés par le programme, et rentrant mieux dans les vues des fondateurs. Si aucune des pièces présentées n'a été jugée digne du prix, il ne faut pas en conclure qu'elles fussent toutes sans mérite, bien loin de là. Aussi le jury a-t-il jugé à propos de maintenir les mêmes sujets pour le concours de 1879, et de permettre aux concurrents de 1878 de présenter de nouveau leurs pièces, auxquelles ils doivent apporter quelques corrections.

Le prix du concours de poésie de 1879, augmenté de celui de 1878, qui n'a pas été distribué, arrivera à la somme de 400 francs, ainsi que la Société l'a fait publier dans les journaux.

C'est pour la seconde fois que nous avons l'honneur de décerner le prix d'histoire devant l'auditoire distingué qui veut bien témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il porte aux études historiques, aux arts et à la poésie.

La Société Florimontane a constaté avec bonheur que le nombre des concurrents de 1878 a surpassé de plus d'un tiers celui de 1876. Cette progression atteste un vrai mouvement historique. Convaincus qu'il a été provoqué, et qu'il est entretenu par l'utile institution de nos concours, nous ne saurions passer outre sans exprimer hautement nos félicitations et nos remercîments aux généreux fondateurs de cette œuvre patriotique.

Il n'est pas si facile d'écrire une histoire, une biographie, une dissertation archéologique. Ce travail exige des études et des connaissances variées, de pénibles recherches, un certain talent de coordination et un sentiment critique élevé. L'esprit positif et scrutateur de notre époque aime à pénétrer dans l'organisation des communes par les franchises féodales, les actes consulaires, les statistiques locales; dans les mœurs par les titres de famille, les usages et fêtes populaires; il aime à se rendre compte des progrès de la cité ou de la province, des grandes institutions, des industries, des vicissitudes administratives, en regard

Digitized by Google

de l'histoire contemporaine. La tâche est rude, les sentiers sont peu battus, les archives encore peu connues, quand elles n'ont pas été dispersées ou même détruites. Il n'est donc pas de trop de l'appui des concours, pour stimuler l'activité intellectuelle dans cette voie qui nous met en possession de l'expérience des siècles.

Eh bien! nous aimons à le proclamer : les travailleurs sont résolument à l'œuvre; peu à peu le jour se fera dans notre histoire provinciale. Vous en jugerez par l'analyse que nous allons faire des pièces du concours. Elle paraîtra peut-être sévère à quelques-uns. Dans tous les cas nous croyons qu'elle n'est que juste et impartiale.

Premier ouvrage : *Six mois de l'histoire de Savoie,* c'est-à-dire d'octobre 1847 à avril 1848. Manuscrit in-4° de 302 pages.

Le programme du concours portait : « Un mémoire sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de *biographie,* se rapportant à l'un des départements savoisiens. »

Or, le mémoire en question est défectueux sous le rapport du style et de l'économie. L'histoire des événements de Turin, de Milan et d'autres contrées de l'Italie, y tient la plus grande place. Le peu qui concerne la Savoie, est encore incomplet, car l'auteur ne relate que ce qui s'est passé à Chambéry, comme s'il n'y avait pas eu de manifestations dans d'autres provinces.

Il y a plus. Sans doute il est difficile d'écrire l'histoire, sans toucher à la politique de l'époque que l'on traite; mais, par là même que l'histoire est le récit des faits passés, ces faits ne tombent dans son domaine que lorsque la phase sociale qu'ils ont marquée, est accomplie, que les passions du temps sont apaisées, ou plutôt, qu'elles ont fait place à d'autres.

Le mouvement social qui a repris, dès 1848, un développement plus accentué, n'a pas encore parcouru toutes ses étapes, et si nous ignorons le terme de notre course, nous savons du moins que nous sommes encore en marche. L'histoire de l'une des phases de cette évolution appartient donc encore à l'époque contemporaine.

La Société Florimontane s'étant fait une loi de s'abstenir de toute discussion religieuse ou politique dans ses travaux, doit naturellement écarter du concours les productions dont l'examen et le jugement l'entraîneraient hors du cadre qu'elle s'est tracé pour elle-même. Ce n'est pas une dissertation plus ou moins littéraire pour ou contre tel ou tel ordre de choses que la Société entend couronner, mais c'est une œuvre nourrie et appuyée de documents authentiques. Le but des fondateurs du concours a été de provoquer des recherches pour mettre en lumière tant de documents intéressants, qui, après avoir échappé à de regrettables destructions dans des temps malheureux, allaient peut-être subir le même sort par l'indifférence de notre époque pour le passé, sans les patientes investigations de quelque amateur de chroniques locales.

Deuxième ouvrage. Ces principes expliqueront encore le jugement de la Commission sur un autre mémoire présenté par le même auteur : *Le petit-fils d'un homme d'autrefois, Etude biographique sur le marquis Léon Costa de Beauregard,* manuscrit in-4° de 135 pages.

La première partie donne un précis historique de la famille Costa de Beauregard dès son établissement en Savoie, au XVIIe siècle. L'auteur nous montre plusieurs de ses membres occupant un rang distingué dans les armes, les sciences et les lettres; le dernier, Léon, était, sans contredit, la plus haute personnification de la loyauté, de l'honneur et du patriotisme.

La seconde partie n'est, pour ainsi dire, qu'un épisode du mémoire précédent, restreint à la vie publique de ce personnage et traité en forme de panégyrique. Or, déjà, en 1865, le regretté M. Burnier disait que « l'histoire ne prononcera son dernier mot sur cette « imposante figure que lorsque les passions du mo- « ment se seront calmées, et permettront d'en mieux « saisir les traits. »

Ce qui était vrai à cette époque, l'est encore plus aujourd'hui, pour les motifs invoqués tout à l'heure.

D'ailleurs, un éloge n'est pas toujours une biographie. Celle-ci exige, comme l'histoire qu'elle personnifie, un ensemble de matériaux qui, coordonnés avec l'histoire du temps, donnent la physionomie complète du personnage et la place exacte qu'il a occupée dans la société.

Toutefois la Commission se plaît à reconnaître dans ce dernier travail un style plus correct, une allure plus littéraire que dans le précédent.

Elle aime à proclamer aussi qu'en dehors de la politique il y a dans les deux mémoires d'excellents tableaux historiques sur la Savoie, inspirés par un véritable amour de la patrie.

Troisième ouvrage : *Essai historique sur les représentants de la Savoie aux assemblées législatives de la Révolution, avec notices biographiques.* Manuscrit de 107 pages in-8°.

Un coup d'œil préliminaire sur l'histoire de la Révolution jusqu'à l'Empire occupe la première moitié de l'ouvrage, et ne touche qu'assez superficiellement à l'histoire de Savoie. Le point de vue où s'est placé l'auteur, est de nature à provoquer l'application du principe adopté par la Société Florimontane de s'abstenir de toute discussion politique sur des questions dont l'état actuel des choses ne permet pas encore de saisir la véritable portée.

Les biographies, qui remplissent la seconde partie de l'ouvrage, pourraient être intéressantes si l'on voyait les personnages agir au sein des assemblées politiques de cette époque; mais isolées de ce milieu vivant, ces notes biographiques manquent de vie et d'intérêt, et n'apparaissent que comme une froide énumération des représentants élus, des votes qu'ils ont émis sur des questions dont l'importance échappe souvent à la mémoire. L'auteur aurait pu donner une idée plus complète de chaque personnage, et répandre de la variété dans son travail, s'il était entré dans quelques détails sur leurs rapports sociaux ou sur leur vie de famille.

Nous passons au quatrième ouvrage : *Mémoires sur l'histoire de la commune de Sciez en Chablais,* remplissant seize cahiers manuscrits, dont cinq de pièces justificatives, avec plans locaux; le tout formant environ 600 pages in-8°.

La méthode de l'auteur consiste à présenter successivement la monographie de chaque village, couvent, château, avec détails sur les familles. C'est le genre

Digitized by Google

qui peut le mieux intéresser les habitants des divers hameaux, à travers lesquels l'auteur a entrepris des promenades historiques et descriptives. Mais, si cette méthode a l'avantage de pouvoir donner une idée nette et un tableau plus complet de chaque localité, elle expose nécessairement à des redites en raison des rapports que ces localités ont pu avoir entre elles, comme membres d'une même commune, défaut que l'on ne saurait éviter, si ces rapports n'ont pas été indiqués antérieurement. L'auteur n'a pu y échapper, d'autant plus qu'il a poussé son principe jusqu'à l'extrême, et que, sous prétexte de procéder plus méthodiquement, il a trop fractionné ses études, pour que le lecteur puisse bien embrasser l'ensemble. Si, du moins, chaque section offrait une suite enchaînée de faits; mais il y a tel déplacement qui ne peut se justifier, comme la biographie des curés avant la discussion des origines de la paroisse, l'opération des affranchissements féodaux du siècle dernier avant l'œuvre du cadastre qui en a été l'introduction. Il en est de même de l'observation sur les tendances de Genève, qui est tout à fait prématurée à la place qu'elle occupe, et nécessairement incomplète avant les faits qui l'ont motivée. Ailleurs, c'est une institution particulière, comme la *Société des bons amis,* qui figure dans un précis d'organisation primitive du diocèse.

Le coup d'œil préliminaire du troisième cahier semble mieux convenir au premier. Nous passons sur certaines erreurs de détails et de dates faciles à corriger. L'auteur, qui a le mérite de donner les variantes successives de l'orthographe de chaque nom de localité, s'aventure un peu trop en fait d'étymologies, comme dans celles de Filly, de Nernier, de Nyon, etc.

On sait que les annales des familles patriarcales, qui se maintiennent pendant des siècles, forment une bonne part de l'histoire des villages, mais pour qu'on puisse en parler, il faut que le rôle qu'elles ont joué, rentre dans le mouvement social du pays, qu'elles aient créé d'utiles institutions, ou qu'elles aient exercé des charges plus ou moins importantes.

Certaines généalogies qui émaillent ces mémoires, pourraient être renvoyées aux notes finales, et surtout elles ne devraient pas toucher aux intérêts des personnes encore vivantes.

Ces divers mémoires sur Sciez ne forment pas encore une histoire. C'est un recueil de notes et de documents, qui doivent être coordonnés. C'est une riche collection de matériaux, fruits d'un pénible labeur, qui, moyennant certaines modications, pourraient composer un tout complet. L'auteur a besoin de se former au style de l'histoire, qui n'est pas le sans façon de la causerie, et qui surtout doit avoir au moins pour base la correction grammaticale.

Cinquième ouvrage : *Le B. Boniface de Savoie, religieux de la Grande-Chartreuse, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, sa vie, son histoire, son siècle.* Manuscrit in-4° de 158 pages, 23 chapitres.

L'auteur débute par un sommaire historique de Béatrix de Genève et de Thomas Ier de Savoie, son époux, de leurs enfants et petits-enfants, parmi lesquels on compte les épouses de saint Louis, roi de France, de son frère le roi de Sicile, d'Henri III, roi d'Angleterre, de son frère Richard, empereur de Germanie, etc.

Après la solide dissertation de M. T. de Lortay dans la *Revue des questions historiques,* juillet 1870, il n'est plus permis de révoquer en doute le fond historique de l'enlèvement de Béatrix dans la vallée du Furan en Bugey, ni son mariage avec Thomas de Savoie dans l'église de Rossillon.

L'auteur a passé sous silence la principale des fondations pieuses de Béatrix, celle de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz, près d'Annecy, qui devint la nécropole de la famille princière de Genève, à commencer par son père Guillaume Ier et par elle-même, ainsi que le constate son épitaphe. Contrairement à l'assertion plusieurs fois répétée de l'auteur, elle n'a pu être inhumée à Hautecombe, où son tombeau n'existe pas, et la note obituaire de cette maison, de 1230, sans indication de nom, ne peut être appliquée à une princesse décédée en 1257. Voir *Revue savoisienne,* 1875, janvier, février, mars.

L'éloge de Béatrix ne serait-il pas un peu trop absolu ? Certainement on ne peut que la louer d'avoir donné une éducation chrétienne à ses enfants, mais on ne saurait la louer de leur avoir obtenu des commendes ecclésiastiques, sans se préoccuper de leurs aptitudes. De cinq enfants destinés à l'Eglise, il n'y en eut, en effet, que deux qui aient montré par leur conduite, qu'ils y étaient vraiment appelés. Ajoutons que la Maison de Savoie n'était pas la seule à se laisser quelquefois entraîner dans ce genre de sollicitudes.

L'auteur donne ensuite la vie de son héros : chartreux d'abord, puis évêque de Belley, enfin primat d'Angleterre à Cantorbéry, par l'influence de sa nièce, reine d'Angleterre. Après le récit de son sacre au concile de Lyon, 1245, suit un coup d'œil rétrospectif sur l'introduction du christianisme dans la Grande-Bretagne et sur les prédécesseurs de Boniface : Lanfranc de Pavie, saint Anselme d'Aoste, le martyr saint Thomas Becket, Etienne Langton, saint Edmond. Puis il signale l'attitude de l'épiscopat anglais d'origine normande, en face duquel se placent les premières luttes de Boniface. L'incident du don de sa bibliothèque à la Grande-Chartreuse aurait dû avoir sa place plus haut.

Boniface revint en Savoie avec un train princier, comme il convenait à l'oncle de quatre grands monarques, fit le pélerinage de Rome, à l'appel du Souverain-Pontife, qui aurait voulu lui confier la défense de l'Eglise contre les factions de l'Italie ; charge pleine d'avenir pour Boniface, s'il avait eu de l'ambition.

Son retour en Angleterre est marqué par la fondation de plusieurs hôpitaux, et sa sollicitude pour les progrès de l'université d'Oxford, où brillait, entre autres, l'illustre Roger Bacon.

Un second retour rapide dans sa patrie eut pour objet de faire rendre la liberté à son frère prisonnier, de rétablir la paix par l'intermédiaire de ses neveux, le roi de France et l'empereur de Germanie, d'assurer contre les divisions féodales l'avenir de la monarchie de Savoie.

A peine rentré en Angleterre, on le voit porté à la présidence du conseil d'Etat par le parlement d'Oxford, en 1258, pour essayer de concilier Henri III soit avec ses barons, soit avec Louis IX. Il est régent du

Digitized by Google

royaume pendant l'absence d'Henri III jusqu'à l'arbitrage du roi de France, auquel il prête son appui aussi bien qu'aux Juifs, persécutés par la noblesse. Conseiller infatigable de la modération, il est le sauveur de la famille royale et de l'unité nationale.

Enfin, épuisé par les travaux, il revient en Savoie et meurt à Sainte-Hélène-du-Lac, en 1270.

Sans exhumer aucun fait inconnu, ni aucun document historique qui eût été ignoré jusqu'ici, l'auteur a recueilli des écrivains nationaux et étrangers un ensemble de traits, d'où Boniface apparaît comme un personnage presque nouveau dans l'histoire politique du XIIIe siècle. Nous avons constaté que l'auteur a souvent copié mot à mot, sans guillemeter, des pages et des tirades entières, et qu'il a, en outre et de la même manière, grossi son ouvrage de plusieurs épisodes qui n'ont rien à faire dans la biographie du héros, ou qui n'ont avec elle que des rapports éloignés, comme l'histoire des Flagellans, la chute du Mont-Granier, la description des tombeaux de grands personnages, à propos des conjectures qu'il fait sur celui de Boniface, etc. Ces hors-d'œuvre et autres semblables auraient dû être renvoyés aux notes finales.

S'inspirant de quelques traits généraux fournis par certains textes, l'auteur a composé, à la manière du roman historique, des tableaux d'intérieur de famille, des scènes de vie intime, des portraits physiques et moraux, qui ne sont pas sans mérite; mais l'exubérance des détails et de sa phraséologie fatigue le lecteur, et trahit trop la part qu'a eue l'imagination dans ce travail. Après s'être étendu avec complaisance sur toutes les qualités et vertus de ces personnages, l'auteur aurait mieux fait de ne pas les rappeler si souvent.

Par contre, n'a-t-il pas laissé trop dans l'ombre le rôle qu'a joué à la cour d'Angleterre un des frères de Boniface, Pierre de Savoie, qui y jouissait d'une confiance presque illimitée?

En citant la chronique d'après laquelle Boniface, lors de son premier voyage en Savoie, aurait établi plusieurs familles de sa suite dans ses terres, l'auteur aurait pu ajouter que ces familles, exilées d'Angleterre depuis le meurtre de saint Thomas Becket, avaient été ramenées de Hollande.

C'est encore pendant le séjour de Boniface en Savoie que mourut son oncle maternel, Guillaume II, comte de Genevois et père de la première abbesse de Sainte-Catherine-du-Semnoz, fondée par sa mère Béatrix.

C'est à la même époque qu'à la demande de cette dernière et de ses frères Philippe et Thomas de Savoie, Boniface accorda des franchises à la chartreuse des Portes dans le Rossillon, qui était de son apanage. Il chargea sa mère Béatrix de les faire exécuter, et c'est l'objet des Lettres-patentes qu'elle donna à Pierre-Châtel, le 21 septembre 1253. Voir *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry*, IV.

En parlant de la cession de l'hommage de dix familles de Saint-Didier à Rodolphe, archevêque de Tarentaise, l'auteur aurait bien fait d'expliquer qu'il s'agissait de Saint-Didier-de-la-Bâthie près d'Albertville, où l'on voit encore les ruines du château des archevêques.

L'évêque de Genève, contre lequel fut faite l'enquête de 1227, était Aymon de Grandson, et non Pierre de Cessons, ainsi que l'a établi Edouard Mallet. Voir le *Regeste genevois*.

Nous n'avons trouvé nulle part la preuve des exactions de Rome sur l'Angleterre au temps d'Henri III. Peut-être les a-t-on confondues avec les droits ordinaires dus au suzerain depuis que l'Angleterre s'était déclarée lige du pape, au temps de Grégoire VII.

Nous pensons avec l'auteur que Rohrbacher, assez souvent hostile à la Maison de Savoie, a commis une grave méprise, en rangeant dans le parti des barons insurgés Boniface, qui n'eut jamais d'autres intérêts que ceux de son église et de la famille royale. Mais nous ne trouvons nullement fondé le reproche que l'auteur adresse à Boniface à propos de son testament, qui est, dans son genre, aussi édifiant que celui de saint François de Sales. Ni l'un ni l'autre n'ont entendu écrire un ouvrage ascétique dans le dispositif de leurs dernières volontés.

Nous avons hâte de mettre fin à cette critique, et de féliciter l'auteur de l'esprit distingué qui a inspiré son travail, des hautes considérations philosophiques qui en relèvent l'importance, du patriotisme éclairé qu'il montre partout, de l'élégance de sa diction, qualités qui, toutefois, ne peuvent racheter tous les défauts que nous avons signalés.

Sixième ouvrage : *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge.* Un volume imprimé de 270-CLXXIX pages, 16 chapitres, 34 pièces justificatives.

L'auteur rapporte dans l'ordre chronologique les origines de la famille de Ternier (Xe siècle) et sa vassalité de l'évêché de Genève à l'encontre des prétentions des comtes de Genevois et de ceux de Savoie. Il nous montre les modestes commencements de Saint-Julien au XIIIe siècle, raconte les luttes de ces contrées avec les cantons de Genève et de Berne dans le XVIe et les excès qui s'ensuivirent, constate l'établissement de la judicature-mage de Saint-Julien pour les bailliages de Ternier et Gaillard, après la cession du pays de Gex à la France, en 1601, et entre dans quelques détails de chronique locale du XVIIe siècle. Viennent ensuite les occupations française et espagnole au XVIIIe siècle, les nouvelles limites avec Genève dès 1754 et l'érection de la province de Carouge en 1780. Pour la période de la Révolution et de l'Empire, l'auteur se borne presque au sommaire des faits et aux listes des fonctionnaires. Ce n'est qu'à l'époque de transition de 1814 à 1815 qu'il rappelle avec quelques détails de glorieux faits d'armes et surtout les dernières campagnes du général Dessaix, dont la vie vient d'être publiée.

Cette méthode est la meilleure pour l'enchaînement des faits; mais l'auteur y a manqué quelquefois, en passant brusquement, sans transitions convenables, d'un sujet à l'autre, comme dans le genre des annales, où les faits se suivent, sans égard à leur filiation et à leur importance.

Nous rappellerons à l'auteur que la juridiction civile de l'évêque de Genève remonte à l'empereur Valentinien Ier, qui donna le titre de *defensor civitatis* aux évêques des cités qui se mettaient sous sa

Digitized by Google

protection. Ils avaient le titre de *comites* sous les Burgondes et les Francs, et les empereurs germaniques n'ont fait qu'ajouter à leur pouvoir lors des invasions hongroise et sarrasine du xe siècle, en assujettissant leurs terres au régime féodal.

Dans les chapitres II et III, au lieu d'analyser ou de reproduire 53 articles du *Regeste genevois*, qui n'est qu'une indication de sources historiques, l'auteur aurait dû recourir aux sources mêmes, et surtout ne pas omettre celles qui intéressaient spécialement son sujet. Il aurait reconnu, entre autres, que l'acte prétendu de juin 1310, relatif à Jaquète de Ternier, est du 18 mai 1317, d'après l'original aux Archives de la Société Florimontane. Il aurait vu que les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* ne s'arrêtent pas à la fin du *Regeste*, et qu'ils contiennent plusieurs autres documents précieux. Avec ces données il aurait pu composer un texte suivi et intéressant, pour les xiie, xiiie et xive siècles.

Une partie du xvie siècle est encore plus écourtée. Ce n'est qu'une table des matières des Archives de Genève, dont le développement aurait nourri et complété son récit.

Mais il y a d'autres fonds aux Archives départementales que l'auteur n'a pas connus, et qui sont à la disposition des travailleurs. Ce sont d'abord les déclarations de *servis* féodaux et les sommaires des fiefs pour l'œuvre des affranchissements, où l'on trouve la filiation des propriétés seigneuriales ; ce sont les attributions de territoires en suite des divers traités avec Genève; c'est le contentieux des douanes sur la zone selon les règlements de chaque traité; ce sont les statistiques de toute sorte et les ordonnances intendantielles du Genevois, dont dépendait le bailliage de Ternier; c'est enfin la nombreuse correspondance internationale et provinciale des autorités militaires, judiciaires et administratives des bailliages et de la province de Carouge. Outre les lacunes qu'il aurait pu combler dans son ouvrage, l'auteur y aurait trouvé la réponse aux reproches qu'il adresse au gouvernement de la Maison de Savoie, lequel avait certainement le droit de prendre contre ses voisins les mesures de sauvegarde et de conservation, autorisées par les traités. L'appui qu'il trouvait dans la magistrature et le clergé, nous semble tout à fait conforme à l'ordre public. — Chapitres XIII et XIV.

L'auteur a préféré s'appuyer sur le témoignage plus que suspect d'écrivains hostiles au gouvernement d'un pays que le leur convoitait. C'est sans doute sous cette influence qu'en citant la *Chronique de Paradin*, il en a dénaturé un passage, et confondu le parti du comte de Savoie avec celui de l'évêque de Genève, dont il n'était pas question. De même il a passé sous silence l'attaque du château de Compeys, et la part glorieuse prise par Girard de Ternier pour Edouard de Savoie à l'affaire de Montmortier contre le comte de Genevois. Pourquoi répéter le récit de Spon sur le meurtre de Jean de Montchenu, puisqu'il est réfuté par son annotateur et d'autres documents?

Quelquefois le fait est présenté d'une manière incomplète. Ainsi, la destination du jeune Philippe de Savoie à l'évêché de Genève, à l'âge de sept ans, était regrettable sans doute. Mais il ne dit pas que ce fut à la demande du conseil municipal et du chapitre de Genève que le pape y accéda, en chargeant de l'administration l'évêque de Lausanne, alors dans les Etats de Savoie, comme Genève.— Chapitre VI.

C'est Mgr Claude de Granier qui présida aux exercices d'Annemasse, et c'est saint François de Sales, aidé des confrères de la Sainte-Croix, qui planta la croix des 40 heures. Le P. Chérubin n'était là qu'en sous-ordre. — Chapitre XI.

Les assertions empruntées à M. de Saint-Genis sur les monnaies et les impôts sont erronées. A l'époque visée, c'est-à-dire vers la fin du xvie siècle, les espèces monétaires avaient subi leur plus grande dépréciation par suite de l'abondance du numéraire versé en Europe depuis l'exploitation des mines de Potosi en Amérique. Les statistiques publiées par le savant Blavignac, ont établi le peu de différence dans les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui. C'est une erreur d'assimiler à nos contributions directes les sommes exigées à Saint-Julien, en 1596, pour frais de guerre.

En fait de critique historique, chaque époque doit être jugée, sans parti pris, non point d'après notre état social actuel, mais d'après sa législation, ses mœurs, ses coutumes et ses convictions. Ainsi, avant l'établissement du cadastre de Savoie en 1730 et l'opération des affranchissements, qui en a été la suite, la taille foncière était toujours féodale, perçue par le prince dans les terres du domaine, et par les familles seigneuriales dans les dépendances de leurs manoirs ; le chef de l'Etat imposait des subsides de guerre sous le nom de focage ou de capitation, même la taxe du sel qui était proportionnelle au nombre de personnes et d'animaux dans chaque maison. Les dons de joyeux avènement étaient devenus obligatoires.— Chap. XII.

Le revenu des terres affectées aux églises formait le traitement fixe du clergé; la dîme ne formait qu'un appoint proportionnel à la population. C'était un droit variant du dixième au quarantième du produit des terres particulières selon les localités, sauf certains fruits qui n'étaient jamais dîmés, et certaines natures de sol qui ne l'étaient qu'après une période d'années. Dans ce système le clergé subissait, comme les paroissiens, toutes les vicissitudes des saisons. Pour percevoir ces droits, le bénéficier se faisait installer civilement, après l'avoir été canoniquement pour les fonctions religieuses.

L'exposé de la situation économique des fermiers de l'abbaye de Pomiers et des mesures prises à son égard, est incomplet et inexact. Voir la notice publiée sur Saint-Julien en 1868 et les documents archiviques.

Rappelons à l'auteur qu'avant 1793 le clergé seul était chargé de tenir les registres des naissances et baptêmes, des mariages et sépultures, en vertu d'une prescription du concile de Trente, sanctionnée par le duc de Savoie.

A propos de l'abbé Jacques Pignarre, né à Naves et curé d'Andilly, l'auteur aurait pu ajouter qu'il a été l'introducteur de la culture de la pomme de terre sur les deux versants du Mont-Sion, et qu'après la Révolution sa paroisse reconnaissante sollicita son retour. Voir la *Revue savoisienne*, 1869, no 8.

L'auteur aurait dû, en ouvrant le chapitre XIII, rappeler le *modus vivendi* créé par le traité de Saint-Julien, pour mettre le lecteur à même d'apprécier les graves accusations formulées dans ce chapitre. Il est

Digitized by Google

bien reconnu, en outre, que la Maison de Savoie avait seule intérêt à faire déclarer la neutralité depuis la sécession de Genève.

Enfin les listes des fonctionnaires de tous ordres, qui terminent les chapitres XII et XIV, nous paraîtraient mieux placées aux notes finales, puisqu'elles ne se rattachent à aucun fait considérable de l'époque.

A part ces observations, la Commission aime à reconnaître dans ce Mémoire une marche soutenue, une allure historique, quelquefois un peu chronicale, enfin un style convenable au genre.

Septième ouvrage : *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration.*— 1 volume très compact de VIII-644 pages, in-8°, imprimé : 27 chapitres, 30 pièces justificatives, outre celles qui sont citées dans le corps de l'ouvrage.

Le titre semblerait d'abord ne pas astreindre l'auteur à la marche rigoureuse de l'histoire. Toutefois l'ensemble qui embrasse depuis l'époque romaine jusqu'aux temps actuels, imposait une méthode digne du cadre qu'il s'est tracé. L'auteur a suivi en principe l'ordre successif des faits, sauf à consacrer un chapitre spécial à chaque période ou établissement importants. C'est ainsi qu'il débute par les origines d'Annecy et raconte ses développements successifs dus, soit au séjour des comtes de Genevois et aux franchises qu'ils lui accordèrent, soit au séjour des apanagés de la Maison de Savoie qui succéda à celle de Genève au commencement du XVe siècle. Ici l'auteur consacre quelques chapitres à l'église paroissiale de Saint-Maurice-du-Château, à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz, au prieuré du Saint-Sépulcre, à la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, au couvent de Saint-Dominique. Il donne ensuite la série des évêques de Genève et la biographie de quelques grands personnages des XIVe, XVe et XVIe siècles : Robert de Genève, le cardinal de Brogny, Amédée VIII et Eustache Chappuis.

Après avoir parlé de la révolution de Genève, et de ses conséquences pour Annecy, qui abrita le chapitre cathédral, celui des Macchabées et les Clarisses, tous chassés de Genève, l'auteur entre dans quelques détails sur certains événements de l'époque, sur les occupations militaires et l'administration locale, et signale les inconvénients résultant de la double souveraineté à laquelle l'apanage était soumis. Il reprend la série des évêques depuis leur séjour à Annecy, et celle des ordres religieux de la même époque — la Visitation, le collége Chappuisien et le Séminaire. Il revient ensuite sur les divers hôpitaux, rappelle les occupations militaires sous Louis XIII et Louis XIV, la vie intérieure d'Annecy au XVIIIe siècle, avant et pendant la Révolution, le sort des églises, du clergé et des religieux, la conservation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, la Restauration et le rétablissement de l'évêché d'Annecy et de la nouvelle Visitation.

Le cadre est riche, le plan généralement assez bien distribué ; mais l'auteur n'a pu échapper à certaines redites. On pourrait désirer plus de suite et d'enchaînement chronologique, surtout au chapitre XXI, où, entre autres, les faits relatifs au passage de Louis XIII sont intervertis. Ailleurs, on trouve la cause d'un événement dont le récit est achevé dans un chapitre précédent. Les faits ne peuvent pas être isolés ; ils remplissent le rôle de causes, de mobiles ou de conséquences, les uns à l'égard des autres.

Rappelons à l'auteur que la voie prétorienne d'Ugines à Annecy ne passait pas par Dingy ; que le territoire de *Bautas,* constaté encore dans les chartes, n'était pas à Annecy-le-Vieux ; que la bulle de saint Léon-le-Grand, de 451, ne fit que restituer le diocèse de Genève à la juridiction primitive du métropolitain de Vienne ; que la Tour de la Reine est antérieure au reste du château d'Annecy, qui, d'ailleurs, n'a jamais porté le nom de Nemours dans aucun acte public ; que l'ancien *pagus genevensis* comprenait le haut Chablais, et ne peut servir de base aux limites du comté de Genevois ; que les baronies de Faucigny et Beaufort ont été récupérées par la Maison de Savoie un demi siècle avant le Genevois, 1355, en échange de ses terres en Dauphiné ; que la troisième enceinte fortifiée d'Annecy est au moins du milieu du XIVe siècle, aussi bien que la porte et le pont du Pâquier.

L'annexion de la cure de Saint-Maurice à la Collégiale, dont les chanoines sacristains étaient curés d'Annecy, par bulle de l'antipape Benoît XIII, en 1397, fut ratifiée par le pape légitime Martin V, l'année même de son élection et de la déposition de l'antipape par le Concile de Constance, et fut constamment observée dès l'origine jusqu'au XVIe siècle, ainsi que l'établissent les archives de la Collégiale et les visites épiscopales. L'ancien Décanat d'Annecy fut, non pas supprimé, mais réuni à celui de la Collégiale avec ses droits précédents. Il ne représentait pas l'official forain qui ne fut installé, à Annecy, qu'en 1492, sans préjudice des droits du Doyen.

L'antiquité du clocher de Notre-Dame est prouvée non seulement par ses caractères architectoniques, mais par des titres authentiques déposés aux mêmes archives. La donation du 14 octobre 1511 n'a eu pour objet que la flèche, qui n'avait pas été rétablie depuis l'incendie de 1448, et qui reçut son couronnement le 12 février 1512.

En 1793, les murs de Notre-Dame restèrent intacts sur trois façades, jusqu'à son agrandissement en 1846. Tout n'a pas été détruit, non plus, à l'Hôpital de la Providence, en 1726, puisque le cadastre de 1730 a consigné ce qui restait, et qu'on en peut reconnaître encore aujourd'hui une partie.

L'auteur se montre par trop indulgent à l'égard des Espagnols, dont l'occupation, au siècle dernier, n'a laissé que d'odieux souvenirs, surtout pour avoir élevé à la somme annuelle de 7 millions, pour toute la Savoie, la capitation et les fournitures de toutes sortes, tandis que l'impôt cadastral n'allait pas à 2 millions, et pour avoir achevé de ruiner notre patrie déjà bien éprouvée par les déplorables saisons de 1740 et 1741, auxquelles nos aïeux avaient donné le nom d'années de la *misère.*

En 1816, la judicature mage fut rétablie à Annecy, comme elle y avait été dès les premiers comtes de Genève, jusqu'en 1792 ; elle ne remplaça donc point le Conseil présidial, juge d'appel intermédiaire, qui avait siégé successivement à Rumilly et à Annecy, et qui, fermé en 1659, réouvert en 1675, avait été supprimé définitivement en 1723.

Digitized by Google

Ajoutons enfin, que l'Intendance de Rumilly, succédant à la Sous-Préfecture, a fonctionné jusqu'à la fin de 1818; que La Roche et les Bornes étaient réunies au Faucigny dès 1798, que Mgr Rey est né à Mégevette et non à Bellevaux, etc. Nous ne nous arrêterons pas à certaines assertions qui sont sujettes à discussion.

A part quelques défectuosités de langage, la Commission aime à reconnaître que cet ouvrage est, en général, écrit d'un style approprié au genre historique, qu'il est non seulement le plus complet qui ait été publié sur Annecy, mais le plus important du concours. Les souvenirs d'Annecy comprennent l'histoire de plus de douze établissements, qui s'y sont groupés successivement. Ce n'est plus une chronique que l'on parcourt, c'est un ensemble de faits, dont les rapports et l'influence sociale sont discutés avec une certaine largeur d'idées. L'auteur s'élève à des considérations patriotiques, morales et scientifiques, qui constituent la philosophie de l'histoire.

On a vu les motifs qui ont fait écarter les trois premiers mémoires du concours. Les quatre autres seuls rentrent effectivement dans les termes du programme. Les trois derniers seulement présentent un corps d'histoire traité avec des degrés relatifs de perfection, et ayant chacun des mérites réels et positifs.

Il est évident que les deux derniers ont embrassé un cadre historique bien plus considérable, qu'en outre ils ont mis en lumière bien des faits ignorés et des matériaux inédits d'une certaine importance.

Tout en mettant les *Souvenirs d'Annecy* au premier rang, la Commission a cru devoir tenir compte des efforts de l'auteur de *Ternier et Saint-Julien* et des difficultés qu'il a dû rencontrer sur un terrain encore inexploré; et sûre d'être l'interprète de l'intention des fondateurs qui a été d'encourager les travaux sérieux, la majorité s'est prononcée pour le partage du prix *ex æquo* entre les auteurs des deux derniers ouvrages, c'est-à-dire, *Souvenirs historiques d'Annecy* et *Ternier et Saint-Julien*. Elle a décerné, en outre, une mention très honorable à la *Vie du B. Boniface de Savoie*, et une mention honorable aux *Mémoires sur l'histoire de Sciez*, en Chablais.

Maintenant que l'arène est fermée pour deux ans, nous avons le devoir de dire aux laborieux pionniers de l'histoire de nos provinces : La lutte a été vive, le prix bien disputé; et, si tous les essais n'ont pu être couronnés, il faut considérer ce résultat, non point comme une défaite, mais comme un stimulant aux prochaines joûtes historiques. L'action est engagée, des travaux sérieux ont vu le jour, d'autres le verront sous peu. Qu'ils arrivent nombreux, riches de documents, inspirés par un vrai patriotisme; que toutes nos cités puissent montrer leurs annales glorieuses. L'histoire, c'est la vie d'un peuple. A l'œuvre donc, jeunes travailleurs, vous fortifierez votre caractère dans ces études. Faire connaître à ses contemporains les beaux exemples légués par les générations qui ont foulé, avant nous, le sol de notre bien aimée patrie, est une noble mission.

Que chaque année voie éclore quelques travaux sur nos grands hommes, sur nos cités et nos vallées, et que de ce faisceau d'écrits historiques surgisse bientôt le monument glorieux de notre histoire nationale.

L'ouverture des billets cachetés a fait connaître que les *Souvenirs historiques d'Annecy* ont pour auteur M. MERCIER, curé de Saint-Maurice, à Annecy, et que *Ternier et Saint-Julien* est dû à la plume de M. CÉSAR DUVAL, pharmacien, à Saint-Julien.

La mention très honorable a été obtenue par M. C. BERTHIER, qui n'a fait connaître ni ses titres ni son domicile; et la mention honorable, par M. PICARD, à Sciez.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

Les zones moyenne et supérieure pour être moins riches que la zone inférieure, n'en n'offrent pas moins de grandes ressources à la peinture.

Elles ont pour premiers plans et repoussoirs des arbres de différentes essences : hêtres, bouleaux, érables, pins, mélèzes, sapins, arbustes; des flaques d'eau couronnées de joncs, des blocs de rochers, des lacs alpins, des groupes d'hommes et d'animaux. Elles ont des perspectives dégradées, dans les profils des montagnes, dans les croupes mamelonnées des plateaux, dans les avenues d'arbres interrompues par les clairières, les vallées montantes, les mers de glace et de rochers, les cimes chenues, les chaînes neigeuses. Au milieu du désordre apparent qui semble régner au sein des régions supérieures, quelle grandeur, quel caractère expressif, quelle harmonie dans ces masses qui s'équilibrent dans la proportion et l'unité! Si parfois elles sont trop ardues, trop tourmentées, trop rapprochées, le peintre, qui a le droit de choisir, évitera les lignes disgracieuses; il estompera au moyen de légers brouillards qui se dégagent des hauts sommets, les rochers trop apparents, trop accentués. Nulle part il ne rencontrera une atmosphère plus transparente, des couleurs plus vives, des effets d'ombre et de lumière plus saisissants. Le ciel, à cette hauteur, est d'un bleu intense, les eaux sont d'une noirceur veloutée ou d'un vert profond, les gazons vivaces passent des verts glauques aux rousseurs fauves, les rochers jaspés de lichens ont toutes les nuances du gris jusqu'aux limites du noir, du brun, du jaune et du blanc.

Les teintes bleutées des neiges dans l'ombre, les reflets nacrés des glaces crevassées, les violets des lointains, l'or, le pourpre des cimes embrasées par l'aurore ou par les rayons du soleil couchant, complètent ce riche écrin de couleurs. Ce monde primitif, abandonné à ses propres forces, vierge des marques de la civilisation, plein de contrastes et d'effets inattendus, recèle des trésors artistiques pour ceux qui sauront les exploiter.

Si les Alpes commençaient à la forêt de Fontainebleau, il y a longtemps qu'elles seraient dans le domaine de l'art.

Nous n'avons soulevé qu'un coin du voile qui cache aux habitants sédentaires des villes la succession de paysages, que les touristes admirent dans les différents étages des Alpes. Les grandes lignes, les détails, les

Digitized by Google

jeux de l'ombre et de la lumière, s'y combinent de mille manières, et donnent à chaque site les aspects les plus divers, suivant la saison, l'heure du jour, l'état du ciel.

Pourquoi le peintre n'irait-il pas chercher des sujets de composition dans les trois zones alpestres? Ne possèdent-elles pas les éléments essentiels dont se compose habituellement un tableau de paysage? N'ont-elles pas la richesse des formes, l'éclat de la couleur, le mystère des demi-teintes, la solennité des grandes ombres et la variété dans l'unité? Ne donnent-elles pas à un haut degré le sentiment de l'infini et de la puissance divine que l'esprit humain aime à retrouver dans les œuvres de l'art? La créature vivante, — les hommes et les animaux qui donnent de la vie et de l'intérêt à la nature inanimée,— leur fait-elle défaut? N'est-ce pas dans les régions montagneuses que l'on trouve les types les plus purs, les plus primitifs, les plus caractérisés de la race humaine, les costumes les plus simples, les plus pittoresques?

Au reste, on ne demande pas à l'artiste la reproduction exacte, mathématique, de tel ou tel site, mais l'expression de ce qu'il a RESSENTI à l'aspect de cette nature grandiose et sauvage. Ce n'est pas une photographie morne et sans vie, où toutes les assises géologiques sont cotées et enregistrées que l'on veut obtenir de lui, c'est le caractère spécial des hauts sommets, le sens caché de leur poésie qu'il doit faire saillir et mettre en lumière. A lui de choisir les traits caractéristiques qui les distinguent, d'élaguer les détails inutiles, d'amplifier, au besoin, les formes significatives, de donner à telle montagne qui joue le rôle principal dans l'esprit du spectateur, un développement plus considérable que celui qu'elle a en réalité, d'après les lois de la perspective, afin de rendre l'impression reçue, et qui reste gravée dans l'imagination, en dépit de l'optique.

L'art est en quelque sorte infini dans ses manifestations. Qui oserait dire à l'artiste : tu ne t'élèveras pas au-dessus des collines, tu ne dépasseras pas les bords de la Seine, les plages de la mer, les plaines de la Flandre, la campagne de Rome consacrée par les grands peintres.

Le beau dans la nature ne réside pas exclusivement dans telle ou telle région, ni dans des formes déterminées. La nature est un vaste poëme dont les strophes changent de modalité et d'accent, suivant les latitudes et la hauteur.

Des sables du Désert jusqu'aux pieds des monts glacés, quelle variété d'épisodes intéressants, propres à charmer les yeux et le cœur d'un artiste! Qu'il en saisisse bien le sens intime, qu'il les traduise avec un sentiment ému et un pinceau habile, il finira par attirer l'attention du public sur des scènes inédites, contre lesquelles on nourrit d'anciennes préventions.

Les voyageurs qui parcourent les Alpes avec un esprit attentif, ouvert au sentiment du beau, sont émerveillés de la splendeur des spectacles qu'elles offrent à chaque pas. Lorsque les yeux encore éblouis de leurs coupes hardies, de leur vive coloration, du miroitement des lacs, du scintillement des cascades et des glaciers, ils descendent dans les plaines d'Italie, ces campagnes fertiles, arrosées par un grand fleuve, leur paraissent manquer de caractère et de grandeur.

Une foule de touristes, appartenant à différentes nations, à diverses classes de la société, se dirigent chaque année plus nombreux vers les Alpes; il faut bien qu'ils y soient attirés et retenus par les charmes de leurs beautés. Des écrivains, des poètes illustres ont décrit leurs mystérieux attraits, ont puisé dans leur sein des inspirations poétiques et religieuses. Pourquoi la peinture, qui a besoin de renouveau, n'irait-elle pas chercher de nouvelles inspirations à ces sources élevées?

Nous ne pouvons croire que la peinture qui a osé esquisser l'image de la divinité, soit impuissante à représenter l'œuvre de Dieu sous tous ses aspects.

Elle ne saurait être condamnée à perpétuité à retracer des scènes d'idylles, et à regarder le paysage à travers les souvenirs classiques de l'antiquité et des temps modernes.

La littérature a brisé les entraves qui l'enserraient dans un cercle de compositions tracé depuis plusieurs siècles. Elle a introduit le drame dans son répertoire. Serait-ce donc un si grand mal que de sortir des lignes tranquilles et monotones du paysage ordinaire, et de peindre des scènes de la nature un peu plus dramatiques?

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Des représentations de sites sauvages, exposés à côté des sites champêtres, se feraient valoir réciproquement par l'effet des contrastes.

Le meilleur moyen de prouver qu'il est possible de trouver des sujets de tableaux dans les Alpes, ce serait de montrer aux incrédules une toile, signée du nom d'un peintre illustre, aimé du public, qui, s'emparant d'un site alpestre adapté aux ressources de l'art, mettrait en relief un des côtés les plus saisissants des hautes régions. On pourrait leur dire alors : Voyez et dites-nous s'il est beaucoup d'œuvres plus belles, plus intéressantes.

Si cette preuve n'a pas encore été faite en France d'une manière complète, cela tient beaucoup à ce qu'on ne l'a pas tentée sérieusement.

A peu près vers l'époque où le romantisme commençait à fleurir dans la littérature, un artiste français, Michallon, composait un tableau de montagne qui obtint, dans une certaine mesure, les suffrages du public et les éloges de la presse. Il est vrai de dire que le site, choisi par l'artiste, empruntait un intérêt particulier de la situation du personnage qui figurait dans ce tableau : c'était Roland mourant dans les gorges de Roncevaux.

Un autre peintre français, M. Thuillier, n'a pas craint d'aborder les paysages alpestres. Une vue du lac d'Annecy, de cet artiste distingué, occupe un rang très honorable au Musée de Genève. MM. Rousseau, Girard et Gustave Doré, Hugard et Loppé ont peint, et peignent encore avec succès les hautes cimes.

En Suisse, et dans quelques contrées du nord, l'épreuve a été faite d'une manière assez satisfaisante. Meuron, Diday, Calame ont représenté de grandes scènes des Alpes, qui ont fait sensation en Angleterre, en Belgique et en Allemagne. Les esprits, dans ces pays, sont plus disposés qu'en France à goûter la saveur un peu âpre de cette nature. Calame, le plus célèbre de ces trois artistes, débuta dans cette voie nouvelle par un tableau d'un orage sur la *Handeck,* qui établit sa

Digitized by Google

réputation. Il nous fait voir, dans cette composition, la tourmente courbant d'énormes sapins, enveloppant d'un voile de nuages livides et le ciel et l'alpe ruisselante ; un torrent précipitant ses eaux troublées dans un lit de granit embarrassé de blocs blanchis d'écume.

Dans la vue du Mont-Rose qu'il refit plusieurs fois avec des variantes, il transporte le spectateur au sein des chaînes nues, des glaciers, des vastes solitudes; et son dernier tableau, peut-être le meilleur, représente le Wetterhorn, une des sommités les plus élevées de la Suisse.

L'œuvre de Calame n'est guère connue en France que par des lithographies. La touche un peu sèche et minutieuse de ses premières peintures exposées à Paris, contribua, tout autant que la nouveauté des sites, à soulever des critiques contre le genre de composition qu'il avait adopté.

Lorsqu'il se fut rendu maître de son sujet, qu'il eut acquis une touche plus large, plus magistrale, ses tableaux furent enlevés par les Anglais, par les Allemands et par les Russes. Nul n'avait mieux compris que lui le caractère des Alpes, les effets qu'on peut en tirer; nul mieux que lui ne savait grouper, équilibrer leurs masses, les diminuer ou les grandir, selon les exigences de l'art, tout en sauvegardant les traits généraux de leur physionomie. Il excellait à faire fuir, par des glacis, les lointains neigeux si difficiles à rendre.

Son œuvre restera comme une des illustrations les mieux réussies de la nature alpestre. C'est un solide jalon planté sur ce terrain nouveau où des artistes de talent pourraient se distinguer, s'ils l'étudiaient avec ardeur et persévérance. Le champ qui leur est ouvert, est des plus vastes; on peut dire qu'il n'a été qu'effleuré.

D'où vient que l'exemple donné n'a pas été suivi? A cela plusieurs causes : les traditions d'école, les préjugés entretenus contre les Alpes suisses par d'affreuses lithographies de pacotille enluminées ; l'obligation de se créer un nouveau genre de peinture, de s'imposer des études pénibles et coûteuses, de renoncer à certaines qualités acquises, qui ne trouveraient plus leur application; l'ennui d'abandonner des sujets qui sont familiers, qu'on exécute avec facilité; l'incertitude du succès, enfin quelques tentatives avortées, faites à la hâte par des artistes qui en abordant les Alpes auraient voulu pouvoir dire comme César :

Veni, vidi, vici.

L'art ne s'empare pas si facilement de ces hautes citadelles de la nature. Ce n'est que par un siége en règle et des assauts répétés qu'il peut s'en rendre maître.

Les formes variées des grandes montagnes, leur vive et transparente coloration sont plus difficiles à saisir qu'on ne le pense, surtout pour ceux qui n'y sont pas nés ou qui ne les ont pas longtemps pratiquées.

L'artiste qui se trouve pour la première fois en présence de ce monde formidable, se trouble. Absorbé par des détails colossaux, les lignes d'ensemble lui échappent. Il est tenté de donner une importance exagérée à des accidents, au détriment des lignes principales. Nous avons vu des peintres, réputés habiles, transformer les pitons, les créneaux des chaînes calcaires en aiguilles, en pyramides granitiques, et revêtir leurs flancs du vert émeraude des prairies de la plaine. L'ossature de chaque montagne, la couleur de son vêtement doivent être étudiées par le paysagiste presque avec le même soin que mettent les peintres d'histoire à étudier la structure et la carnation du corps humain.

Quand on remonte à l'origine du paysage, qu'on suit sa marche progressive à travers les siècles, on voit avec quelle lenteur cette branche de l'art s'est développée.

« L'homme, aux yeux de l'homme, est la plus belle image. » C'est à la représenter qu'il s'est tout d'abord appliqué. Le paysage n'a été, pendant de longues années, qu'un accessoire de la figure humaine, qu'un fond destiné à la faire valoir. Les Grecs et les Romains, qui voyaient dans chaque élément de l'univers une divinité, qui donnaient des formes humaines aux arbres, aux fleurs, aux prairies, n'accordaient probablement qu'une place secondaire aux paysages dans leurs compositions.

Ceux qu'on a retrouvés sur les murs des maisons de Pompéï, consistent ordinairement dans des rochers au bord de l'eau, parsemés d'arbres et de temples, animés par des scènes historiques. Les peintres de l'antiquité ne durent pas s'occuper de la grande montagne. Elle était réputée inaccessible : ils ne durent pas la visiter. Sylvius Italicus, qui vivait sous Trajan, représente la haute région des Alpes comme un horrible désert.

Au moyen âge, la terre était considérée comme maudite ; les rochers, les neiges, les glaciers étaient des témoins de la vengeance céleste, de la punition des crimes des anciens habitants. Le paysage n'apparait qu'accidentellement dans les enluminures consacrées à Dieu, à la Vierge, aux saints et aux fêtes de la chevalerie. Il se produit sous la forme d'un pan de montagne, d'un tapis de gazon semé de grandes fleurs, d'un arbre ou deux, dont les branches, disposées comme les sept branches du chandelier de la Bible, sont ornées de deux ou trois grosses feuilles. Ce sont là des formes symboliques plutôt qu'une imitation de la nature.

A l'époque de la renaissance, les maîtres italiens traitèrent le monde matériel avec plus de considération, dans les tableaux historiques. Il faut toutefois arriver jusqu'au XVIIe siècle pour rencontrer des compositions dont le sujet principal soit le paysage. Nous devons cette conquête aux Poussin, aux Lorrain, aux Winantz, aux Ruisdaël. Les deux premiers s'inspirèrent des vues de la campagne de Rome, de la splendeur de son ciel, des nobles et élégants contours de ses horizons. Les Flamands s'abandonnèrent naïvement aux charmes rustiques de leur pays natal ; ils en exposèrent avec une grande vérité, les grâces familières, les terrains légèrement mouvementés, les ruisseaux ombragés de vieux saules, les chaumières à l'entrée des bois, les horizons brumeux.

Les deux genres de paysages que nous venons d'indiquer, constituent encore aujourd'hui les types généralement adoptés et suivis. Sur deux ou trois mille tableaux qui figurent chaque année à l'exposition de Paris, on compte à peine deux ou trois toiles représentant la grande montagne. Comme elles ne sont pas signalées par la Presse, la foule passe ordinairement devant elles sans les regarder. Il est vrai qu'elles

Digitized by Google

sont le plus souvent si haut placées qu'il est impossible de les voir.

Bien qu'on ait proclamé, depuis quelques années, l'émancipation de l'art, qu'une nouvelle école ait même écrit sur son drapeau que tous les sujets se valent, qu'il ne s'agit que de les imiter fidèlement, ce sont toujours à peu près les mêmes sujets qui reviennent sous le pinceau des artistes.

Sans admettre que le peintre ne doive être que le singe de la nature, suivant la pittoresque expression de Lairesse, et tout en reconnaissant qu'il doit choisir avec discernement les éléments de ses compositions, nous pensons qu'il peut les tirer de la montagne.

Nous ne sommes pas du reste très surpris qu'il n'ait pas songé sérieusement à transporter sa tente sur les plateaux élevés. L'esprit humain se complaît dans certaines créations consacrées; les évolutions de l'art s'accomplissent avec tant de lenteur! Chacun a dans soi un monde de souvenirs qui se rattachent aux lieux qu'il a connus et chéris dès son enfance. On aime naturellement à en retrouver l'image. Celle des sites inconnus ou entrevus en passant, intéresse beaucoup moins, lors même qu'ils seraient plus dignes d'intérêt.

Il n'y a guère plus d'un siècle que Rousseau et de Saussure ont découvert les merveilles des Alpes, qui étaient ignorées, bien qu'elles fussent exposées aux yeux de tous depuis des milliers d'années. Des écrivains de génie les ont exaltées dans toutes les langues. Les peintres, qui marchent ordinairement sur les traces des écrivains, en vertu de cette solidarité qui existe entre l'art et la littérature, sont restés avec la foule au pied du Sinaï.

Espérons que les flots toujours plus pressés de touristes qui assaillent les Alpes, entraîneront un jour avec eux quelques habiles paysagistes, déterminés à s'y installer avec leur palette et leurs pinceaux.

Les artistes qui seraient assez heureux pour obtenir en France des lettres de grande naturalisation en faveur des paysages des différentes zones alpestres, rendraient un service signalé à l'art, dont ils agrandiraient le domaine, et, par contre-coup, à l'alpinisme dont ils favoriseraient le développement.

On conçoit quelle puissante impulsion vers la montagne imprimerait aux habitants des villes une œuvre d'art qui ferait ressortir les aspects les plus caractéristiques, les plus séduisants des Alpes. Quelle est la description qui pourrait en donner une idée aussi précise, aussi vivante!

Que de voyageurs les tableaux de Poussin et de Claude Lorrain ont entraînés dans la campagne de Rome et sur les bords de la mer!

La France, qui étale dans ses musées, dans ses expositions, l'image embellie de ses riches plaines, de ses plantureuses collines, qui possède encore aujourd'hui les premiers paysagistes du monde, devrait tenir à honneur d'avoir l'effigie de quelques-uns des sites les plus intéressants de sa splendide chaîne de montagnes qui s'étend des bords de la Méditerranée aux rives du Léman.

Parmi les régions les plus riches en paysages alpestres susceptibles d'être reproduits par le pinceau, la Savoie occupe incontestablement un des premiers rangs. Elle réunit, dans un espace relativement restreint, les sites agrestes et bocagers des premières pentes, les rivages vaporeux des lacs, les forêts, les cascades, les pâturages semés de chalets, peuplés de nombreux troupeaux, enfin les solitudes glacées au milieu desquelles émerge le massif souverain, le Mont-Blanc. Elle participe à la fois de la nature du Nord et du Midi. Ses arbres aussi vigoureux que ceux des Alpes septentrionales qui possèdent d'autres avantages, sont d'un vert moins cru, ses rochers sont plus chaudement colorés, son ciel, voisin de celui de l'Italie, en a parfois l'éclat et la profondeur.

Si l'on excepte la vallée de Chamonix, qui est un caravansérail européen fréquenté par tous les touristes de l'univers, la Savoie n'est pas encore complètement connue. Elle conserve, dans certaines localités, son cachet de simplicité primitive.

Elle n'a pas encore été marquée du sceau uniforme de la civilisation. Ses paysages n'ont pas été maquillés en vert, jaune et bleu par les enlumineurs. C'est une bonne fortune pour les artistes de trouver un coin du temple de la nature où les marchands d'images, les vendeurs de vues, n'aient pas pénétré.

Töpffer, qui était un habile écrivain, doublé d'un artiste, avait une prédilection marquée pour le paysage *savoyard*. Dans un parallèle qu'il établit entre les Alpes bernoises et les Alpes de Savoie, il affirme que, sous certains rapports, ces dernières « ont un charme poétique plus simple, plus universel, plus attachant; qu'elles sont plus riches d'atours pudiques, de grâces négligées. »

C. DUNANT.

(A suivre.)

LA CÉRAMIQUE SOUMISE AUX MÉTHODES DES SCIENCES NATURELLES

I

Depuis que j'ai écrit mon article sur la *Fabrique de poterie de Banassac*, j'ai encore trouvé, au Musée de Saint-Germain, quatre sigles figulins de cette localité. Cela porte leur nombre à quatre-vingts. Ces sigles confirment que le même nom est toujours sur la même forme de vase. Ce sont, en effet, BIRACI et COCCIL.M sur des fonds d'assiettes et SVARAD·M sur un fond de plat.

Le quatrième sigle, également sur un fond de plat, est nouveau pour nous : il me paraît être MD·M·PIO. Le commencement, se trouvant très fruste, reste fort douteux.

Les fouilles de Banassac ayant continué après l'acquisition faite par le Musée de Saint-Germain, M. l'abbé Cérès, conservateur du Musée de Rodez, a pu réunir une autre série très importante. Il a bien voulu me fournir, par lettre, les renseignements suivants :

Il possède cinq SVARAD·M sur des fonds de plats, comme les six que j'ai cités, ce qui fait un total de 11 et même de 17 si on y joint les six VARA du Musée de Saint-Germain.

M. Cérès m'indique aussi, sur un fond de plat, PIO·M·PIO qui, évidemment, est une lecture différente de mon MD·M·PIO. Quelle est la bonne?

Pour ce qui concerne les assiettes, M. Cérès possède un BIRACI, ce qui, avec les 5 du Musée de Saint-Germain, fait 6.

Digitized by Google

Six COCCIL·M, soit avec nos 4 un total de 10.

Enfin deux FIVLIAEM qui, joints à celui de Saint-Germain, font 3.

La division du travail, et même son extrême spécialisation, se trouve donc de plus en plus confirmée.

M. Cérès m'indique, en outre, vingt-un sigles que nous n'avons pas à Saint-Germain. Comme il prépare un travail spécial sur les poteries anciennes de l'Aveyron et des pays limitrophes, je lui laisse le plaisir et l'honneur de les publier, bien qu'il les ait mis avec une extrême obligeance à ma disposition.

II

Le but de mon travail est de constater à l'époque romaine l'existence de potiers Allobroges, c'est-à-dire Savoyards ou Dauphinois. Pour atteindre ce but d'une manière sûre et certaine, il faut m'appuyer sur des bases solides, c'est ce qui m'oblige à étudier tout d'abord la question des potiers Romains d'une manière générale.

J'ai constaté, faits entièrement nouveaux et imprévus, qu'à Banassac :

1° Les potiers de l'époque lugdunienne étaient sédentaires; leurs produits seuls couraient le monde;

2° Le même potier ne fabriquait habituellement qu'une seule et même forme de vases.

Voyons si ce sont là des lois générales qui se confirment ailleurs.

Commençons par les bols ornés à l'extérieur de sujets variés en relief, ornementation obtenue au moyen du moulage. Les bols qui en sont dotés peuvent se grouper en trois séries :

1° Les *Bols hémisphériques,* — de beaucoup les plus nombreux, — dont l'ornementation en relief est surmontée d'un cordon continu d'oves et d'une bande lisse;

2° Les *Bols cylindriques*, de la forme de nos gobelets actuels, — cylindres un peu plus évasés à l'ouverture qu'à la base; — portant aussi le cordon d'oves, sauf dans les petits exemplaires, et surmontés de la bande lisse;

3° Comme intermédiaires, des bols hémisphériques plus ou moins évasés à l'ouverture, parfois légèrement carénés comme les bols cylindriques; sans cordon d'oves. La partie surmontant les ornements en relief est généralement garnie de petites stries en creux. Enfin, tandis que les ornements des deux séries précédentes sont presque exclusivement formées de pièces isolées et indépendantes, diversement groupées et juxtaposées, ceux de cette série sont presque toujours des rinceaux continus et élégants. Aussi proposerais-je de nommer ces bols, bols à rinceaux, s'il n'était pas préférable, pour la régularité de la nomenclature, de les appeler *Bols évasés*, les deux noms précédents étant tirés de la forme des vases.

Les bols hémisphériques sont parfois, bien que rarement, dotés de deux petites anses et d'un bec d'écoulement. Sur 58 bols hémisphériques du Musée de Saint-Germain, il y en a 5 à bec d'écoulement.

Ce Musée possède, plus ou moins complets, 34 bols samiens à ornements en relief, venant de Banassac, sur lesquels il y en a deux avec bec d'écoulement. Il faut ajouter 9 fonds; soit 43 bols. Tous sont hémisphériques, aucun ne porte de sigles.

Il n'en est pas de même des bols d'autres localités, beaucoup sont signés. Au Musée, sur 25 bols complets de localités diverses, il s'en trouve 11 avec sigles. Les signatures peuvent se trouver sur le fond à l'intérieur, ou bien à l'extérieur, soit sur la bande lisse d'en haut, soit au bas au-dessous des ornements, soit enfin diversement placées au milieu des ornements eux-mêmes.

Cinq bols ont des sigles au fond, à l'intérieur. Parmi ces bols un seul est hémisphérique, et c'est un des cinq à bec d'écoulement. Il faisait partie de la collection Durand. De localité inconnue; dans les anciennes collections les provenances étaient entièrement négligées. On y lit : FELICIOF.

Les quatre autres sont tous des bols évasés, contenant les sigles suivants :

OFMERC et OFMASCLI. Dans ce dernier il y a accouplement de M et A. Ces deux bols proviennent de Vienne (Isère).

OII·CATI pour OFI·CATI. Sans indication de localité. Collection Durand.

RIMVS·FE. Les deux premières lettres P et R sont accouplées; l'S est à rebours. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). A Clermont-Ferrand il y a eu une grande fabrication de poterie samienne. Le Musée de Saint-Germain en possède de nombreux échantillons. Pour ne parler que des bols à reliefs, il y en 8 hémisphériques dont un à bec d'écoulement, et 4 cylindriques. Ces douze bols ne contiennent point de sigles, ce qui prouverait que les potiers de Clermont, comme ceux de Banassac, ne signaient pas leurs bols. Le seul bol signé de cette localité est un bol évasé qui parait avoir été apporté par le commercé.

Ces bols évasés ou à rinceaux appartiennent surtout à la vallée du Rhône. Le Musée de Saint-Germain en contient cinq sur lesquels il y en a trois de Vienne et un de la collection Durand, or cette collection renfermait beaucoup d'objets lyonnais. Il possède aussi des fragments provenant d'Aoste (Isère) et de Balvé, près Rumilly (Haute-Savoie), où sur cinq débris samiens, recueillis par M. L. Revon, deux ont fait partie de bols évasés. D'après Grivaud de la Vincelle on en a trouvé de très nombreux fragments dans le jardin du Luxembourg, à Paris.

Parmi les sigles extérieurs du Musée de Saint-Germain, tous sont sur des bols hémisphériques, sauf un seul bol cylindrique. Deux se voient sur la partie lisse supérieure. Ce sont de simples estampilles imprimées sur cette partie au lieu de l'être sur le fond à l'intérieur.

DECIMANIM Allier. De la collection Tudot.

OPPVRK ⊳. Même provenance. Rétrograde, moins R qui est dans sa vraie position. Un petit V est couché à la fin. Le premier P est évidemment pour F.

Deux sigles sont sur la partie lisse inférieure. Tous les deux sont en écriture cursive, lettres en relief, moulées avec le reste du vase.

Catostit. Toulon-sur-Allier (Allier).

Marti rétrograde, collectien Durand.

Enfin 13 sigles dans les ornements; tous en relief sauf un, CATIITIM dont les lettres sont en creux sur une bande en relief. Il est répété deux fois sur le même bol hémisphérique. Ce sigle est rétrograde; A

Digitized by Google

archaïque avec un point au lieu de barre à l'intérieur, deux I pour E. Collection Durand.

ADVOCISI. Sur un bol cylindrique de Moulins (Allier).

Tous les autres sur bols sphériques.

OFLIBERT. En petites lettres, Allier.

BANV. Feurs (Loire), A sans barre. — BANVI, Glanon, près Seurre (Côte-d'Or). — Le même rétrograde, Chambois (Orne), tous les trois en grandes lettres assez irrégulières.

(PL)VTRIV, sans localité. Lettres irrégulières, P et L accouplés, T à barre transversale inclinée.

RVIRIO, Paris.

:: EV(ER)I. Le second E et R accouplés. Par suite d'une cassure la première lettre manque ainsi qu'une portion du premier E. Ce doit être SEVERI.

P(AT)(ER)NI(FE). Trois exemplaires de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne) et un du Mont-Chyprès, commune de la Croix-Saint-Ouen (Oise). Ce sigle est tout particulier. C'est sans contredit l'énigme la plus compliquée parmi les anciennes signatures de potiers. D'abord le mot est rétrograde, c'est-à-dire écrit à rebours. L'A sans barre est accouplé au T, mais la barre horizontale de cette lettre ne s'étend que d'un côté. E et R sont accouplés aussi, seulement E n'est représenté que par la barre verticale de l'R coupé en trois. Enfin un I coupé en quatre a la valeur de FE. Ce sigle si singulier et si spécial est assez répandu. D'après mon ami Louis Revon on le lit, au Musée d'Annecy, sur un bol hémisphérique trouvé à Albens (Savoie). Le Musée de Rouen en renferme deux exemplaires de la Seine-Inférieure. Grivaud de la Vincelle le représente du Luxembourg, à Paris, mais à l'envers et le donne comme illisible. Tudot l'indique aussi de l'Allier et l'explique d'après M. Hucher qui, je crois, est le premier qui l'a déchiffré.

En dehors des bols à ornements en relief, il y a une autre série de bols samiens, tout unis à l'extérieur, mais garnis, à une certaine distance au-dessous du bord, d'un grand rebord horizontal ou arqué. C'est ce que j'appelle les bols à collerette. Le Musée de Saint-Germain en possède douze dont deux ont des sigles dans le fond à l'intérieur.

CARANIIN, rétrograde, les A non barrés. La Garenne-du-Roi, commune de Marienval (Oise).

MACCALIM. Etaples (Pas-de-Calais).

Ces détails sur les bols sont peut-être un peu longs, mais j'ai voulu donner un exemple concluant de la manière de procéder des archéologues naturalistes. Tout d'abord ils s'occupent de nomenclature. Lorsqu'on est bien d'accord sur les termes et surtout sur le groupement des objets, l'on s'est grandement éloigné des discussions oiseuses et l'on est bien près de la découverte de la vérité.

La nomenclature doit être facile et claire. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit d'une exactitude absolue. L'absolu n'existe nulle part. Dans toute nomenclature il y a et il y aura toujours des exceptions et surtout des passages. C'est la grande loi des transformations qui relie tous les êtres et tous les objets entre eux. Les classifications ne sont et ne doivent être que des moyens de grouper rationnellement les choses et les individus, soit pour les exposer de manière qu'ils puissent être étudiés plus facilement, soit pour les loger sans confusion dans l'esprit et dans la mémoire.

Ainsi quand je divise les bols samiens à reliefs en :

Bols hémisphériques ;

Bols évasés ;

Bols cylindriques ;

on peut me dire qu'il y a certains échantillons hybrides qu'on ne sait où placer. C'est très vrai. Mais il en est malheureusement de même en tout. Ainsi dans notre vaisselle moderne rien n'est plus net et plus tranché que le plat, l'assiette et la soucoupe, ou bien la tasse et le bol. C'est si tranché que le bon sens public, au plus grand avantage de la clarté du langage et par conséquent de la facilité des relations, a désigné chacune de ces formes par un nom spécial !... Pourtant qui se chargera de dire, et surtout de définir d'une manière certaine, où finit le plat et commence l'assiette, et où finit l'assiette et commence la soucoupe ; quel est la dernière tasse et le premier bol. Ce serait bien pire encore si l'on entrait dans les détails de formes. Il est tout simple que ce qui ne peut pas se faire pour la poterie actuelle, à plus forte raison ne le puisse pas pour la poterie ancienne.

Après la nomenclature vient la statistique. C'est un élément important que l'archéologue naturaliste ne néglige jamais. Le nombre a autant de valeur que la distribution géographique et le niveau du gisement. Tout enfin pour le naturaliste a de l'importance. Pour arriver à la synthèse, couronnement de toute étude, il procède par l'analyse, aussi précise et aussi complète que possible.

Revenons à nos bols samiens et à leurs sigles qui sont :

ADVOCISI, indiqué par Cochet (*Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 314), « sur le flanc d'un vase à relief » de la forêt de Brotonne (Seine-Inférieure). Il existe une ou deux autres indications sur lesquelles je n'ai pas de détails suffisants.

BANV et BANVI. Ce dernier normal et rétrogade. BANVI est cité par Brongniart et Riocreux (*Musée céramique de Sèvres*, p. 134), sur « la panse d'une jatte hémisphérique à reliefs, » près de Bourges (Cher). —M. de Fontenay (*Inscriptions céramiques d'Autun*, pl. X, fig. 334, p. 58) donne BA et le premier jambage de N avec l'indication : « Inscription rétrograde, incomplète sur la panse d'un vase orné de combattants. » — Tudot mentionne de l'Allier BANNVIM, sur samien, sans autre explication.

CARANIIN, rétrograde. Pas cité sous cette forme. Schuermans et Allmer ont CARANTIN et CARANTIM.

OII·CATI.

CATIITIM, rétrograde.

Catostis, cursif.

DECIMANIM. Quatre sigles que je ne connais pas ailleurs.

FELICIOF. A Lyon, à Vienne on trouve FELICI sur des amphores d'après Comarmond et M. Allmer. Ce dernier cite FELICIO, sur samien, d'Aoste (Isère). Grignon l'a cité du Châtelet. Les FELIX et FELICIS

Digitized by Google

sont communs. Le Musée de Saint-Germain possède, sur des fonds samiens, FELICI· avec L archaïque, de Bordeaux; FELIX du Musée Campana; FELIXFIC· d'Orange (Vaucluse), et FELIX·SEV de Murvieil (Hérault). Ces exemples suffisent pour montrer que le nom de Félix s'applique à divers potiers.

OFLIBERT. Je ne le connais pas ailleurs sous cette forme. LIBERTVS et LIBERTI sont assez communs.

MACCALIM. Pas cité ailleurs.

Marte, rétrograde, en écriture cursive. Ce sigle a été cité mais en lettres capitales ou majuscules. Je manque de détails sur ces citations.

OF(MA)SCLI. M. de Fontenay (*Inscriptions céramiques d'Autun*, pl. VIII, fig. 261, p. 52) représente et décrit un sigle incomplet MASCL·⁝· « sur les flancs d'un vase décoré, le long d'un personnage debout. » Roach Smith donne un MASCLVS·F, de Londres, « sur un vase à relief » d'après M. Schuermans. Des MASCLI et OFMASCLI, avec M et A accouplés ou non accouplés sont cités de Limoges, de Vienne (Isère), de Tongres, d'Oberwinterthur, de Windisch, etc.

OFMERC. Amiens, le Châtelet, Vienne, Tongres, Vechten, Londres.

P(AT)(ER)NI(FE) avec son cachet tout spécial, voir ce que j'en ai dit précédemment. Cette signature existe parfois en caractères ordinaires. Le Musée de Saint-Germain possède un PATERNI, sur le fond d'un plat ou assiette, de la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne.

(PL)VTRIV. Comme P et L sont accouplés, pour peu que les lettres soient effacées ou qu'on ne prête pas suffisamment d'attention on lit PVTRIV. Cette lecture est citée d'Amiens par M. Dufour, « sur la gorge d'un vase. »

(PR)IMVS·FE. Signature très répandue qui certainement a appartenu à de nombreux potiers. Le seul Musée de Saint-Germain possède sur des fonds samiens PRIMVS, deux de Champlieu et un de la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne (Oise); PRIMVSF de Champlieu et d'Orange (Vaucluse); PRIMVSL, de Champlieu; PRIMVSFE, sur une assiette sans localité; PRIMI, Champlieu; OF PRIMI, sur deux assiettes sans localité; OF RRIMI, Aveyron; PR(IM), tasse à bourrelet de Saint Bernard (Ain); OF PRIM, Vienne (Isère) et Orange; OF PRIM.... incomplet, Aveyron, et OPPRI... également incomplet de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

OPPVRK ⊳, rétrograde. Je ne le connais pas ailleurs. Le sigle de Bourbon-Lancy précédent montre que OP est pour OF.

RVIRIO, inconnu ailleurs.

SEV(ER)I. Signature extrêmement répandue. Le Musée de Saint-Germain en possède, sur fonds samiens, trois types différents entre eux et différents surtout de celui du bol à reliefs. OFSE(VE)R, Paris; (OF)SEVERI, assiettes, une de Sceaux (Loiret), deux indiquées comme de Paris, une de provenance inconnue; OFSEVERI, quatre de l'Aveyron dont deux de Millau.

Les documents dont la science dispose sont encore trop insuffisants et surtout trop peu précis pour pouvoir tirer des conclusions définitives. Pourtant l'énumération que je viens de faire suffit pour montrer que les deux faits constatés à Banassac semblent se confirmer d'une manière générale.

GABRIEL DE MORTILLET.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

XIII. — MORTALITÉ

Ce paragraphe intervient ici pour montrer le rapport qu'il peut y avoir entre les saisons et le nombre des décès. Dans notre pays, ce rapport est manifeste : ainsi le maximum des décès tombe dans le premier trimestre de l'année et le minimum dans les mois d'automne. Entre ces deux termes l'écart est considérable : à Annecy, par exemple, de la statistique des dix dernières années nous relevons une mortalité moyenne de 67 personnes par trimestre, l'un dans l'autre. Or, les mois réunis de septembre, octobre et novembre ne donnent que 56, tandis que janvier, février et mars réalisent le chiffre énorme de 84.

La raison de cette différence n'est pas difficile à trouver : c'est que les affections des voies respiratoires, qui tiennent la plus grande place dans le cortège de nos maladies, éprouvent une recrudescence comme gravité et comme nombre pendant les longs hivers que nous avons à traverser. Au contraire, la saison d'automne, qui est la plus régulière, la mieux équilibrée, est vraiment, pour nos climats de montagne, la saison de bonne santé publique.

Une autre conclusion se dégage de nos statistiques, c'est que les décès sont moins nombreux chez les enfants et plus nombreux parmi les vieillards ici que dans les autres parties de la France. Afin de faciliter cette comparaison, nous mettons en présence, dans le tableau ci-après, d'une part les moyennes des décès par âges, telles qu'elles résultent des tables de la mortalité en France, mais en les ramenant au chiffre de la population d'Annecy; d'autre part les nombres relevés dans cette dernière ville.

Décès par âges à Annecy, comparés à la normale française.

	Normale.	Annecy.	Différence.
Au-dessous de 1 an....	32	30	— 2
De 1 à 10 ans.....	52	26	—26
De 10 à 20 ans.....	14	15	+ 1
De 20 à 30 ans.....	24	23	— 1
De 30 à 40 ans.....	24	22	— 2
De 40 à 50 ans.....	22	22	0
De 50 à 60 ans.....	25	30	+ 5
De 60 à 70 ans.....	29	41	+12
De 70 à 80 ans.....	30	44	+14
De 80 à 90 ans.....	15	13	— 2
Au-dessus de 90 ans...	2	1	— 1
TOTAUX...	269	267	— 2

On voit par là que dans les âges compris entre I et 10 ans la mortalité annuelle pour Annecy n'est que de 26, tandis que la mortalité normale est de 52 individus, c'est-à-dire du double. A quoi faut-il attribuer une si

Digitized by Google

grande disproportion ? Aux plus grands soins dont les enfants sont entourés chez nous? Non, car pour les nourrissons, auxquels devrait revenir la plus grande part de cette sollicitude, la mortalité est la même que la normale, à deux unités près. Selon nous, on ne peut qu'y voir un indice de la vigueur du tempérament local. Vigueur dont nous trouvons une nouvelle preuve dans le grand nombre de vieillards qui remplissent les registres de l'état civil : au-dessus de l'âge de 60 ans nous avons en effet 99 décès, contre 76 qui est le nombre normal, c'est-à-dire près du tiers en plus.

Il doit forcément résulter de ce déplacement une différence dans la durée de la *vie moyenne,* qui s'obtient, comme on le sait, en divisant par le nombre total des décédés la somme totale des années qu'ils ont vécu; par suite, plus il y a de vieillards inscrits, plus le dividende devient grand, et par conséquent aussi le quotient. L'application de cette formule donne pour Annecy une vie moyenne de 43 ans, tandis que la normale en France ne serait que de 36 ans et demi.

E. Tissot.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(18-20 août 1879)

Les membres effectifs ou correspondants des Sociétés savantes de la Savoie sont priés de vouloir bien envoyer sans retard au soussigné l'intitulé des questions qu'ils désirent poser ou des lectures qu'ils se proposent de faire. La liste des sujets à traiter sera publiée dans la *Revue savoisienne.*

Le Secrétaire général du Congrès,
Louis Revon.

Moûtiers, le 8 mai 1879.

Monsieur,

Je viens vous prier de vouloir bien porter à l'ordre du jour du prochain Congrès savoisien, qui se tiendra à Annecy, la proposition des modifications suivantes à introduire dans le règlement rédigé à Chambéry le 14 février 1878 :

1° Supprimer l'article 2, et lui substituer le suivant: « L'*Académie de Savoie,* la *Société Florimontane,* la *Société d'histoire et d'archéologie* de Chambéry, la *Société d'histoire et d'archéologie* de Maurienne, la *Société médicale* de Chambéry, l'*Académie de La Val d'Isère,* la *Société d'histoire naturelle* de Chambéry, la *Société académique* d'Albertville, la *Société d'agriculture* de la Savoie, le *Club Alpin* savoyard, seront successivement, et dans l'ordre énoncé, chargés de la tenue des congrès annuels. »

2° Le premier paragraphe de l'article 3 serait formulé ainsi : « A la fin de chaque session, le Président proclame le nom de la Société chargée du Congrès de l'année suivante en vertu de l'article 2, et celui de la ville où il se tiendra : puis, sur son invitation, le Congrès choisit, dans le sein de cette Société, le secrétaire général qui devra s'occuper d'organiser la prochaine réunion. »

Les autres paragraphes de l'article 3 seraient maintenus.

3° On ajouterait à l'article 6 la clause suivante : « La parole ne sera jamais laissée à un orateur plus de vingt minutes consécutives, soit pour lectures, soit pour communications verbales. »

Ces modifications ont été adoptées par l'Académie de La Val d'Isère, dans sa réunion du 6 mai : je ne doute pas que la Florimontane leur fasse un accueil aussi favorable.

Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le Président de l'Académie de La Val d'Isère,
Alliaudi.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 MAI 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président dépouille la correspondance : — 1° Demandes d'échanges par plusieurs Sociétés; adopté. — 2° Communication de l'Académie de la Val d'Isère, proposant des modifications au règlement des congrès savoisiens. Ces questions seront discutées à la session d'août.

La réunion élabore le programme de ce congrès. Il sera publié dans un prochain n° de la *Revue.*

M. Abel Hovelacque, membre correspondant à Paris, envoie ses *Nouvelles recherches sur le crâne savoyard,* faisant suite au travail intitulé : *Le crâne savoyard;* et un autre mémoire sur *Le crâne des Burgondes au moyen âge.* La plupart des têtes qui ont servi de base à cette triple étude font partie de la collection anthropologique d'Annecy.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), a expédié une nouvelle et nombreuse série de produits végétaux naturels ou transformés en applications industrielles. Quelques échantillons très rares ont été rapportés de l'Afrique centrale par des voyageurs célèbres; d'autres ont figuré pour la première fois en Europe à la dernière Exposition universelle.

M. Ducis donne connaissance d'un acte sur parchemin passé à Paris le 6 novembre 1557, en l'assistance de Philippe le Menestrel et Gauffred-Cordeau, notaires apostoliques du conservatoire des priviléges apostoliques de l'Université épiscopale de Paris, suivant l'édit royal, alors obligatoire en Savoie jusqu'en 1559. François Papard, prieur de Saint-Dominique d'Annecy et administrateur du collége de cette ville, convint avec Pierre de Gervais, clerc de Limoges, alors employé de la curie de Bavière pour la nation germanique à l'Université de Paris, que ce dernier se rendrait dans dix jours ou plus tôt, si possible, de Paris au collége d'Annecy, pour y enseigner le grec, le latin, la dialectique et la rhétorique, comme cela s'était pratiqué précédemment, que ses frais de bouche et de voyage lui seraient soldés par le dit prieur, son coadjuteur, qu'il aurait son logement et sa pension au collége avec le principal, ou ailleurs, s'il le désirait, et qu'il recevrait par an vingt-cinq écus d'or au soleil percevables par trimestre en six écus et quart, à compter du jour de son départ.

Il serait intéressant de recueillir tous les éléments du programme des études de ce collége soit alors, soit depuis l'introduction des Barnabites, en 1614, par saint

Digitized by Google

François de Sales. On peut juger déjà de cette dernière période par la biographie du P. Redempto Baranzano, professeur à Annecy, publiée en 1878, par J. Colombo.

M. CONSTANTIN présente un nouveau travail sur la manière d'écrire et d'orthographier, non seulement notre patois, mais encore tous ceux qui se rattachent à la langue d'oïl. Il annonce qu'il est parvenu à concilier deux éléments qui semblaient s'exclure, l'étymologie et la phonétique, c'est-à-dire, à conserver les lettres muettes à la fin des mots, sans préjudice pour la prononciation.

Malgré l'avantage qu'offre l'emploi du signe des brèves, il propose d'y renoncer et de le remplacer par un autre, parce qu'il y a très peu d'imprimeries, dans les provinces, qui soient pourvues des caractères ă, ĕ, ĭ, ŏ, ŭ.

Le mémoire présenté est accompagné d'instructions détaillées sur l'orthographe de notre patois; il sera communiqué à la Commission philologique pour y être examiné.

M. le docteur LEMARIÉ offre, au nom de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, un album de plantes marines, collées sur 25 feuilles et étiquetées avec soin. Nous attendons une collection de coquilles marines des mêmes localités : les membres de la Société de la Charente-Inférieure contractent l'engagement de recueillir chaque année un certain nombre d'objets d'histoire naturelle pour les livrer à titre de dons ou d'échanges aux musées scolaires de leur département et aux Académies correspondantes. Voilà un exemple bon à imiter, en France et ailleurs.

M. REVON expose une partie des objets provenant de son dernier voyage à Paris : 1° 10 types de races humaines, moulés sur le vivant et mis en couleur avec une scrupuleuse fidélité par M. Lagache, peintre du Muséum. Pour cet échange, M. de Quatrefages et M. le docteur Hamy ont choisi des spécimens très intéressants : un Alsacien, type Franc bien accusé; un métis Indo-Espagnol; un guerrier Ioway; un Hindou de la côte de Malabar; la jeune Tasmanienne Lalla-Rouk et divers sujets de l'Océanie. Nous possédions déjà 23 bustes et torses de races du nord et plusieurs Savoyards moulés sur le vivant.

2° Une *Euplectella speciosa*, donnée par M. Dufresne-Sommeiller. Cette merveilleuse production, classée parmi les spongiaires, se vendait 200 fr. il y a peu d'années, lorsqu'on a commencé à en pêcher sur les côtes des Philippines. La réunion admire ce réseau qu'on croirait avoir été tissé à jour avec un crin soyeux, et qui se recourbe gracieusement en cylindre un peu évasé, fermé à la base par un lacis d'une régularité géométrique.

3° Trente modèles de fleurs à l'aquarelle et à la gouache, signés par Mlles Jumon et par MM. Calmant, Grobon, Barrère, etc. Ils sont destinés à nos écoles publiques de dessin.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges. La liste que nous publions plus loin, comprenant seulement les envois des deux derniers mois, donne une idée de l'étendue de nos relations actuelles avec les sociétés françaises et étrangères.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

C. Duval, ***Ternier et Saint-Julien, essai historique***, don de l'auteur. — Colombo, ***Vita del P. Redento Baranzano***, don de Mme Maria Torelli. — Dr Abeille, ***Fibromes interstitiels de l'utérus***, auteur. — ***La Cochinchine française en*** 1878, don de M. Mirande. — ***Lettre cochinchinoise sur la guerre franco-annamite***, id. — A. de Lubawsky, ***Calembours français***, auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle***, don de M. E. Tissot. — R. Pottier, ***Etude historique sur l'assurance terrestre***, auteur. — ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève***, 1877 et 1878. — Fabre, ***Renseignements photographiques***, don de M. Cartailhac. — Hovelacque, ***Nouvelles recherches sur le crâne savoyard***, auteur. — Id., ***Le crâne des Burgondes du moyen-âge***, id.

Revue archéologique; des Sociétés savantes des départements; de la poésie; du Lyonnais; bibliographique; de la Société littéraire de l'Ain.

Mémoires de la Société des antiquaires de France; de l'Académie des sciences de Savoie; de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; de la Société d'émulation de Montbéliard; de la Société dunkerquoise; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; de l'Académie d'Arras; de la Société des sciences de Lille.

Bulletins de la Société de géographie de Paris; de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; de l'Académie d'Hippone; de la Société des sciences de l'Ardèche; de la Société archéologique du Limousin; de la Société de Borda à Dax; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de la Société royale de botanique de Belgique; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société des antiquaires de l'Ouest; du Comité agricole et industriel de la Cochinchine; de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne; de l'Observatoire royal de Bruxelles; du jardin botanique des Mares (Cochinchine); de la Société d'agriculture de la Loire; de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société botanique de Lyon.

Journal des savants; Journal des connaissances médicales; Miscellanea di storia italiana; Indicateur d'antiquités suisses; Annuaire de la Cochinchine; Romania; l'Educateur; l'Investigateur; Congrès archéologique de France, session de Senlis; ***Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*** à Saint-Jean-de-Maurienne; conférence viticole faite à ce congrès; ***Actes*** de la Société zoologique et botanique de Finlande; Société des antiquaires de Zurich; Société d'horticulture du Kansas; Société historique du Kansas; Conférence littéraire et scientifique de Picardie; Association scientifique de France.

L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — Le Petit savoisien — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

Les Etats-Unis, et spécialement la Pensylvanie, possèdent une nouvelle région pétrolifère, la région de Bradfort, près de la frontière de l'Etat de New-York, à 70 milles (113 kilomètres) de Buffalo. Sa longueur est de 13 milles (21 kilomètres), sa largeur de 3 milles (4800 mètres), et sa surface peut être estimée à 10,000 hectares. Il y jaillit 1,300 sources d'huile minérale donnant ensemble 10,000 barriques par jour; quelques-uns des puits ont été poussés jusqu'à 2,000 pieds de profondeur (610 mètres). Le pays est montagneux, d'un climat rude. Quant à la ville principale de la région, Bradfort, elle est maintenant extraordinairement animée : à tel point qu'il n'y a probablement pas en ce moment aux Etats-Unis de ville faisant relativement autant d'affaires. Dans la Grande rue, le terrain vaut 100 dollars ou 525 francs le pied de façade.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 5

MAI 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	13°	— 1°	8°8	722,9	»	3,9	65	14°	38°	23°	?	N	fort	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,745	6°3
2	15	4	5	717,9	2,6	2,3	72	10,2	21,5	14	N	N	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,72	6,5
3	12,5	2,5	7	719,9	0,5	2,2	71	12	20,3	13	N	N-N-E	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,70	6,7
4	13,7	3,2	8	722,4	»	1,9	70	13,5	24,2	14,2	N	N-N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,68	6,8
5	16,2	1,2	11,6	724	»	2,1	68	14	36	22,3	N	N-N-E	id.	beau	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,66	6,8
6	16,5	1	11,8	722,3	»	1,9	67	16,2	40	25	N	N-N-E	id.	couv. 1/2	Pluie légère à 6 h. s. Couv. à 10 h. s. Neige à l'al-	0,65	7,5
7	19,5	7	8,5	713	9,6	2,4	91	8	10,3	8,5	S	E-S-E	id.	pluie	titude 500m. Jusqu'à midi. A 10 h. s. couv.	0,64	7,9
8	14	3,5	4	714,5	12,2	0,6	90	5,2	10	6,1	S-O	O-S-O	id.	id.	Jusqu'à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,65	8
9	7,3	3,5	6,8	710,3	5	1,5	77	8,5	11	9	N	N	id.	id.	Le matin et de 2 h. s. à 10 h. continue.	0,67	7,3
10	9,5	0,3	3	715,3	14	0,5	89	9	18,1	12,2	S	O	id.	id.	Neige de 4 à 7 h. Hr 0m,01, ensuite pluie jusqu'à	0,68	6,2
11	10,5	0,5	8	722,2	3,1	1,5	64	10	24,1	18	N	O-N-O	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s. [10 h. m.	0,68	6,3
12	12,5	2,5	8,8	723,4	»	1,4	58	10,4	23	15,1	N	N	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,67	6,3
13	12,5	0,3	10	726,9	»	4,6	74	14,5	36	24	—	N	id.	très beau		0,66	6,2
14	16,5	1	13,4	724,9	»	4,8	62	12,8	34	23,2	S	N	faible	beau	Couvert à 10 h. s.	0,65	6,8
15	21,5	6	9,5	725,3	7,6	3,4	81	13,4	26	18,2	S	E-S-E	fort	couvert	Pluie de 2 à 7 h. m.	0,655	7,8
16	17,7	3	11,2	724,7	»	2,2	77	16,5	41,3	26,5	O	O	id.	couv. 1/2	Pluie dans le nuit.	0,66	8,4
17	16,7	4	7,5	723,7	4,5	2,7	88	8,5	12	9,2	S	S	id.	couvert	Pluie par bourrasque dans le jour.	0,665	8
18	13	1	10	718,4	3	1	86	14,5	10	9,5	S-S-E	E-S-E	id.	couv. 1/2	Pluie dans le nuit.	0,66	8
19	15	7	10,2	715,7	4,8	1,7	84	11,4	16	12,1	S	E	faible	couvert	Pluie par bourrasque dans le jour.	0,66	8,6
20	13,5	8	11,5	720,2	2,7	0,7	86	18,5	42,5	29	N	S-O	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,655	9,7
21	19.7	5	13,8	724	»	1,8	80	20	36	30,2	N	O-N-O	id.	beau	Beau à 10 h. s. Tonnerre lointain.	0,65	9,7
22	23,5	5,7	15,8	725,2	»	3	81	23,5	43,2	31,4	S-O	S	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,67	10,5
23	26	7,5	18,5	726	»	3,3	83	24	46,3	32,4	—	S	id.	très beau	Pluie dès 6 h. s. A 10 h. continue.	0,70	11,9
24	25,7	6	9,4	725,2	30,4	1,5	86	11,8	24	16.8	N	N-N-E	fort	couvert	Pluie dans la nuit jusqu'à 8 h. m. A 10 h. couv.	0,73	10
25	14,5	4,3	12	725,1	»	1,9	76	18	30,1	24,2	N-O	N-N-O	faible	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,79	9,5
26	20	10	15	716	0.4	2.3	74	15	19,2	16	N	N	fort	couvert		0,78	10,8
27	17	9,5	10.5	713	9,1	1,9	81	11,4	16	13,2	O	O-S-O	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour.	0,78	10,5
28	13,7	9	13.2	711,2	2,1	0,7	90	15,5	25,5	19	S	S-S-O	faible	couvert	Pluie le matin de 3 à 7 h., ensuite brum. jusqu'à	0,805	10,4
29	16,5	5,7	5,7	720,5	10.6	1	87	16,2	36,5	25,1	S	S-S-E	fort	id.	4 h., puis grande pluie jusqu'à 7 h.	0,80	9,7
30	18,5	8	8	722,5	0,5	2,1	73	12,5	18	14,8	S	E	id.	id.		0,76	10,7
31	13,5	9,5	12	722,3	11,4	0,8	74	12,3	18.8	15,3	S	E	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	0,81	10,8
Moyennes ou Totaux.	15°97	4°44	9°95	720,61	134,1	63,6	77,27									0,699	8°08

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que de abonnements annuels

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Inventaire des sigles figulins du Musée de Saint-Germain et le briquetier Clarianus, par M. Gabriel de Mortillet.— Saint Martin de Tours, par M. C.-A. Ducis. — L'eau sulfureuse de Vervex (Domancy), par M. Paul Henry. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (25-27 août 1879); programme et première liste des lectures et communications annoncées. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Erratum. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

INVENTAIRE DES SIGLES FIGULINS DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN ET LE BRIQUETIER CLARIANUS

I

J'ai déja passé en revue les 80 marques de potiers de Banassac et les 24 sur bols samiens possédées par le Musée de Saint-Germain. Continuer cette énumération conduirait beaucoup trop loin, ce Musée étant fort riche en sigles de potiers romains. Je vais donc tout simplement donner l'inventaire sommaire et méthodique de ceux qui s'y trouvent, en ne m'arrêtant que sur quelques-uns des plus intéressants :

Sigles sur bols samiens ornés en relief que j'ai décrits précédemment 22

Sigles sur bols à collerettes, aussi décrits . . 2

Tasses samiennes à bourrelet formé par une dépression circulaire autour de la panse, 21 entières sur lesquelles il y en a 17 avec sigles, plus 6 fragments signés. 23

Tasses samiennes coniques, 23 entières sur lesquelles 14 avec sigles, plus 96 fragments. . 110

Plats samiens, avec ou sans anses, 13 entiers dont 8 seulement avec sigles. 8

Assiettes diverses, qui peuvent se classer en plusieurs groupes, 55 entières dont une seule sans sigle 54

Sigles sur fragments de plats et d'assiettes qu'il est difficile sinon impossible de séparer . . . 141

Sigles sur fonds de vases samiens entiers de formes diverses. 32

Sigles répétés généralement trois fois dans le champ de plateaux samiens, énumérés et décrits ci-après 7

A reporter.... 399

Report.... 399

Sigles sur fonds de vases samiens cassés dont il n'est pas possible de préciser la forme . . . 235

Sigles sur poterie grise, à couverte noire : estampilles trois fois répétées sur le même plateau, 5; au centre du plateau, 4; les autres sur des fonds de vases divers 31

Sigles en rond, sous le fond de vases en poterie grise dont je m'occuperai d'une manière toute spéciale. 28

Sigles sur moules de figurines et sur figurines en terre blanche 11

Sigles sur lampes 76

Têles ou bols en terre blanchâtre, à collerette arrondie au pourtour du bord, avec large canal d'écoulement. Les sigles sont à droite et à gauche du canal d'écoulement. 8

Sigles sur goulots et sur anses de grandes amphores 71

Contre-poids de métier, en terre cuite, avec sigles, de Vienne (Isère) : MARTIALIS en lettres cursives et CA(TT)AIVS, répétés chacun quatre fois sur le même contre-poids. MARTIALIS est en outre accompagné de L·F·M également répété quatre fois 2

Sigles sur tuiles et surtout sur briques, 13 de France que j'ai figurés et décrits dans la Revue de M. de Caix de Saint-Aymour, *Le Musée archéologique,* 1877, 2e volume, p. 36; 5 d'Afrique et 3 de Constantinople 21

C'est un total de. 882

Sur ce nombre il y en a 634 sur poterie samienne et seulement 248 sur tous les autres genres de poteries. C'est donc avec raison qu'on peut donner aux poteries samiennes le nom de poteries sigillées, puisqu'elles contiennent près des trois quarts des sigles. Pourtant s'il est des séries de vases samiens, comme les assiettes, qui sont presque complètement signées, il en est d'autres qui ne le sont à peu près jamais, tels que les petites tasses basses évasées. Les vases samiens ornés de feuilles sur le bord le sont aussi très rarement.

J'ai fait sur fiches le relevé complet des sigles du Musée de Saint-Germain et j'ai inscrit mes lectures sur les poteries elles-mêmes. Ce travail est à la disposition de tous ceux qui peuvent en avoir besoin, et je me

Digitized by Google

ferai un véritable plaisir de fournir sur ce sujet tous les renseignements qu'on me demandera.

II

En faisant l'inventaire précédent j'ai signalé sept sigles répétés chacun trois fois dans le champ intérieur de plateaux samiens. Ces sigles méritent, sous plusieurs rapports, d'attirer d'une manière toute spéciale l'attention.

Tout d'abord, c'est avec hésitation que je range ces plateaux parmi les poteries samiennes. La couverte au lieu d'être d'un beau rouge vermillon comme dans le vrai samien, passant par des dégradations de teintes à l'orange comme dans le faux samien, est rouge jaunâtre, peu épaisse, mais uniforme et consistante. Elle pénètre moins l'intérieur de la poterie, qui est très fine et très compacte. C'est évidemment une poterie à part. Elle se distingue aussi comme forme. Le bourrelet support du dessous, au lieu d'être élevé et bien caractérisé, est très bas et comme aplati. Un seul échantillon fait complète exception. Il a le vernis ou couverte d'un beau rouge brillant et le support bien marqué. Mais cet échantillon, portant le sigle P·FER, en lettres fort étroites et très allongées, ayant fait partie du Musée Campana, provient très probablement d'Italie.

Un autre échantillon est intermédiaire. Il est recouvert d'un vernis rouge de médiocre qualité et son bourrelet support bien qu'assez élevé commence déjà à s'aplatir. Il porte la signature S(ENTI). Les quatre lettres entre parenthèses sont accouplées et n'en font qu'une. Mont-Beuvray, fouilles de M. Bulliot. Le Musée de Saint-Germain possède au centre de fonds samiens SE(NT) de Berthouville (Eure) et C·S(ENTI) du Mont-Beuvray. On connaît encore SENTI, à Paris, d'après Grivaud de la Vincelle; A·SE(NTI), Arezzo, et T·(SENT)I, Tongres, d'après M. Schuermans; C·SENTI, deux à Autun, d'après M. de Fontenay.

Les cinq autres sigles sont :

AICVS. Caractères cursifs, A sans barre, S à l'envers, Mont-Beuvray (Nièvre). Fouilles de M. Bulliot.

ALTISSV. La barre de A est oblique, Champlieu, dans la forêt de Compiègne (Oise). Fouilles de M. de Roucy.

ARANTEDV. Lettres maigres et allongées, en partie soudées les unes aux autres. Environs d'Epernay (Marne).

DVROTIX·F. Champlieu (Oise). Fouilles de M. de Roucy. M. Schuermans cite DVROTIX d'Amiens, Mayence et Xanten.

TARVAS. Les deux A ont leur barre oblique. Provenance inconnue : ayant fait partie de la collection Charvet. TARVA est mentionné de Tongres et TARVACF de Westerndorf, d'après M. Schuermans. M. Allmer cite aussi cette dernière forme de Genève.

Ce qui frappe dans ces derniers noms de potiers, c'est leur physionomie tout à fait gauloise. Le type plateau avec sigle répété plusieurs fois dans le champ, paraît donc être un type italien, importé en Gaule dès les premiers temps de l'occupation romaine ; aussi a-t-il été reproduit par des potiers gaulois qui n'étaient pas encore initiés à la belle fabrication samienne. Bien plus ces potiers ont fabriqué de ces plateaux avec leur poterie nationale. En effet on en trouve assez fréquemment en poterie grise, portant aussi des sigles disséminés dans le champ.

Parmi les sigles sur plateaux, deux proviennent des fouilles importantes exécutées au Mont-Beuvray, par M. Bulliot. Ces fouilles au milieu de quantités énormes de tessons de poteries n'ont fourni qu'un très petit nombre de signatures de potiers. Cela prouve que l'influence romaine n'a pas été bien considérable sur cette localité. Aussi les débris samiens sont très rares, d'une finesse de pâte, d'une élégance et d'une légèreté qui dénotent des produits italiens. Les signatures de potiers viennent confirmer cette détermination. Ce sont :

C· S(ENTI) au centre d'un fond. Ce sigle, comme nous l'avons vu précédemment, a été recueilli aussi à Arezzo.

PROTVS sur un fond d'assiette. Fabroni cite PROT.... et PROTOS d'Arezzo.

P·A·..... Incomplet.

LDO. Encadré, ainsi que PROTVS, entre deux zones striées, caractère propre à l'Italie, très exceptionnel en France.

A·VIBI· / SCROF } Fabroni cite A.VIBI de Cervetri, Cere et Arezzo; VIBI à Capoue d'après Riccio.

L·GELLI / L·SEMPR } Fond d'assiette. Fabroni cite L·GELI de Cervetri et Cere; G.GEL, L.GELLI et L. GELLIVS d'Arezzo. Il faut ajouter GELLI de Capoue d'après Riccio, et G·E·L·L·I· dans l'Apennin bolognais, à Orea, d'après M. Gozzadini *(Sepulcro romano sul' Apennino bolognese,* p. 4).

L·(TE)TTI / SAAIA } Les L·TETI et L·TETTI unis à SAMIA sont très communs en Italie, Naples, Modène, Arezzo. Le Musée de St-Germain possède un

L·TETTI / S(AM)IA } de cette dernière localité.

ATEI / ::::::: } La signature ATEI présentant les accouplements les plus variés de lettres, avec ou sans prénom, est très commune en France et en Belgique. Le Musée de Saint-Germain en possède neuf, sans compter celle du Beuvray. Cette signature a aussi été signalée en Italie, entre autres à Capoue par Riccio. Mes citations de Fabroni et de Riccio sont tirées des *Sigles figulins* de Schuermans.

Cette série de sigles du Mont-Beuvray prouve que dans cette localité il n'y a que des vases samiens apportés d'Italie ou tout au moins fabriqués par des potiers venant directement de ce pays. C'est une confirmation très concluante de l'opinion émise par M. Bulliot que le Beuvray était un oppidum gaulois qui a été abandonné peu de temps après la conquête. Les produits samiens fabriqués en abondance en Gaule dès les premiers temps de la grande occupation n'y ont pas pénétré. On voit tout au plus l'industrie romaine commencer à réagir sur l'industrie gauloise, soit en habituant les potiers gaulois à signer leurs œuvres, soit en les poussant à essayer une contrefaçon des poteries romaines. Cette contrefaçon ou, pour parler plus exactement, ce premier essai d'imitation de poterie romaine a porté sur les grands plateaux à plusieurs signatures dans le champ.

Digitized by Google

Le Mont-Beuvray a fourni de ces plateaux presque samiens. Il a aussi fourni d'autres plateaux ou assiettes en poterie grise ou brune gauloise, avec signatures.

L'une est une imitation des sigles italiens à deux lignes IOV / IIRIN

Les autres sont OICOS, **Rocos** et **Riocos**, ce dernier quatre fois répété en croix.

Riocos
Riocos **Riocos**
Riocos

Ce sont là évidemment les signatures de potiers gaulois plus habiles à fabriquer des poteries — leurs produits sont fins et élégants — qu'à traduire leur nom en écriture romaine. Et de fait les trois sigles sont en très mauvais caractères, deux même sont en cursif.

Le sigle **Riocos** montre le nom du potier quatre fois répété en croix. Ces répétitions de noms juxtaposés se voient quelque fois, mais toujours exceptionnellement. En voici trois exemples sur samien possédés par le Musée de Saint-Germain :

ANION
ANION

des environs du camp de Châlons (Marne), fouilles Machet. Ce n'est pas un sigle double, comme les marques italiennes du Beuvray citées précédemment, mais bien deux fois la même marque juxtaposée.

M M

Vichy (Allier) donné par M. Harel. C'est le même sigle répété deux fois sur la même ligne mais en sens inverse.

DOMITIVS DOMITIVS
DOMITIVS
DOMITIVS
DOMITIVS
DOMITIVS DOMITIVS

J'ai recueilli cette singulière marque à Amiens, dans les travaux du chemins de fer pour la gare des marchandises, du côté de Saint-Roch. C'est le même sigle, caractérisé par un petit I après le T, sigle répété sept fois de manière à former au milieu du fond un rectangle.

Ce ne sont là que des exceptions, de vraies singularités, que l'on peut citer comme curiosités, sans qu'il soit possible d'en tirer des déductions scientifiques. Et même on peut les traiter de jeux d'enfants ou de débutants, car sur les trois exemples cités, les deux premiers sont sur des poteries d'un samien imparfait. La terre d'ANION passe au gris et la double M se trouve sur un fond de vase qui n'est par recouvert de son vernis rouge.

III

Si, quittant les poteries samiennes, nous jetons un coup d'œil sur les autres genres de poteries, nous arriverons généralement à reconnaître que leur champ de distribution est considérablement plus réduit. Ces poteries voyageaient beaucoup moins que les samiennes. Il n'y a d'exception à faire que pour ce qui concerne les lampes, dont un petit nombre de fabriques inondaient le monde entier; le monde de cette époque cela va sans dire.

C'est surtout pour les poteries encombrantes, les matériaux de construction, comme les tuiles, les briques, les carreaux, les tuyaux d'eau et de chaleur, que la localisation est très sensible. Ces matériaux qui peuvent à peu près se fabriquer partout ne se transportaient pas au loin. Sans être aussi abondantes que de nos jours, leurs fabriques étaient assez nombreuses. Nous pouvons donc, quand les produits sont signés, connaître les industriels spéciaux du pays. C'est ainsi qu'au plus beau temps de l'époque lugdunienne la vallée du Rhône a été approvisionnée de tuiles et surtout de carreaux et de tuyaux en terre cuite, par un grand industriel nommé Clarianus. En effet on trouve fréquemment sa signature sur des produits de ce genre.

1° Briques :

CLARIANVS, Lyon, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lapidaire,* n° 460).— Vienne, Musée de Saint-Germain (de Mortillet : *Musée arch.,* 1877, p. 16); Musée de Vienne (Allmer: *Inscr. Vienne,* n° 1732). — Aix-les-Bains, une entière et deux fragments provenant des bains romains, Musée d'Aix; sur de nombreuses briques formant le plafond du vaporarium des bains d'Aix, conservées dans la maison Perrier-Chabert (Louis Revon : lettre).— Sonnaz, près de Chambéry (*Mém. Acad. Savoie,* 1re série, vol. XII, page L. d'après L. Revon). — Die (Drôme), plusieurs (Long : *Rech. sur antiq. rom. des Vecontiens,* p. 114) — Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), surtout au mas des Hayes. (P. Simian : *Saint-Etienne de Saint-Geoirs,* page 35). Ces deux dernières indications m'ont été données par M. Fl. Vallentin.

CLARIANVS, l'I du milieu plus petit que les autres lettres. Vienne, ancienne collection Chavernod (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1730).— Sainte-Colombe (Rhône), presque en face de Vienne, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n° 393). — Aps (Ardèche), Musée de Saint-Germain, un exemplaire que j'ai rapporté moi-même. J'en ai vu 7 ou 8 (de Mortillet : *Musée arch.,* 1877, p. 16).

CLARIANA, Vienne, Musée de la ville et ancienne collection Chavernod (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1728). — Sainte-Colombe, Musée de Lyon, 2 exemplaires (Comarmond : *Musée lap.,* nos 383 et 402).

CLARIAN, Lyon, 2 exemplaires au Musée de la ville (Comarmond : *Musée lap.,* nos 394 et 400). — Vienne, Musée de la ville (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1727). — Sans désignation de localité, Musée d'Avignon (L. Revon : lettre). — 2 des thermes de Vaison, Vaucluse (Lombard-Dumas : *Collection Emilien Dumas,* planche XXII). — La collection E. Dumas contient deux autres sigles incomplets, sans provenances.

CLARIANVMADA, Lyon, d'après de Boissieu,

Digitized by Google

cité par Allmer, et Musée de la ville (Comarmond : *Musée lap.*, n° 442). — Aix-les-Bains, dans l'établissement romain, Musée de Chambéry (L. Revon : lettre). C'est probablement à ce sigle que se rapporte le CLARIANVM d'Aix se trouvant au Musée de Chambéry, cité par Allmer n° 1729.

CLARI.... Incomplet, les Barattes à Annecy-le-Vieux, Musée d'Annecy (L. Revon : *Inscr. Haute-Savoie,* n° 113).

CLAR.... Incomplet, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.*, n° 462) et Musée de Vienne (L. Revon : lettre).

CLARIA DECIAL } Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.*, n° 389).

CLARIA A·DECIAL } Montauban à Lyon, collection Vincent (Comarmond, n° 68 des marques de potiers).

CLARIANVS A·DECI ALPIN· } Vienne, de ruines entre la Halle-Neuve et l'Abattoir, Musée de la ville (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1732).

2° Tuiles :

CLARIANVS, avec S rétrograde, Vienne, collection Girard (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1741). — La Tronche, près Grenoble, Musée de Grenoble (Fl. Vallentin : lettre).

CLARIANA, Vienne, collection Girard (Allmer, n° 1742).

CLARI... Incomplet, Théâtre romain d'Arles, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.*, n° 753).

3° Tuyaux quadrangulaires pour la chaleur, dits tuyaux d'hypocaustes.

CLARIANVS, Vienne, collection Girard (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1749).

CLARIANA. Les trois A non barrés. Décines, près de Lyon, collection Pierre Berliet à Pierrefitte. — Uriage, collection de Saint-Ferréol (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1746).

CLARIANA, Sainte-Colombe (Rhône), 2 exemplaires au Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.*, n°s 385 et 386).— Vienne, ancienne collection Chavernod.— Uriage, collection de Saint-Ferréol (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1747).— Aix, aux bains romains, Musée de Chambéry. — Mérande, près Arbin, dans une villa, 3 exemplaires, Musée de Chambéry (L. Revon : lettre).

CLARIAN... Incomplet, Vienne, collection Chavassieu (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1748).

Ces sigles sont en belles lettres, en lettres du meilleur temps. Il y avait donc à l'époque lugdunienne dans la vallée du Rhône un briquetier du nom de Clarianus qui fabriquait en abondance les matériaux de construction en terre cuite, briques solides, forts et gros carreaux pour dallages, grandes tuiles à rebords pour couvertures, conduits rectangulaires pour calorifères ou hypocaustes, comme vous voudrez. Il signait rarement ses tuiles, souvent ses carreaux, habituellement ses conduits de chaleur.

La fabrication étant devenue très considérable, Clarianus s'est adjoint des membres de sa famille ou des associés, comme Numadus et A. Décius.

Les produits de Clarianus étaient excellents. Ils ont joui d'une immense réputation, réputation bien méritée comme le prouve les débris qui sont parvenus jusqu'à nous. Aussi quand il s'est retiré des affaires ou bien après sa mort, les produits de son ou plutôt de ses usines ont conservé son nom. On demandait et l'on vendait toujours les produits des fabriques de Clarianus ou Clarianiennes.

Ces produits sont surtout abondants à Lyon, à Vienne et à Aix-les-Bains. J'ai pu en citer dans seize localités, mais ces localités se groupent en partie autour des trois grandes villes romaines que je viens de nommer.

Décines est à la porte de Lyon.

Sainte-Colombe est en face de Vienne, de l'autre côté du Rhône.

Mérande et Sonnaz, dans le département de la Savoie, ne sont pas éloignés d'Aix-les-Bains. Aix peut être considéré comme étant sur le Rhône par suite du canal de Savières qui relie ce fleuve au lac du Bourget.

Reste Annecy-le-Vieux, qui est bien dans l'intérieur des terres, aussi n'y a-t-on trouvé qu'un seul débris portant le nom de Clarianus. C'est la limite nord-est de la diffusion de ces produits. On n'en a point signalé à Genève et sur les bords du Léman. Cela tient à ce que la navigation était interrompue par la Perte du Rhône. Les produits encombrants de Clarianus ne remontaient pas plus haut que la Svoie.

Uriage, près de Grenoble, est la limite sud-est de la diffusion des produits de Clarianus. Et encore dans cette localité au centre des terres on ne trouve qu'un produit spécial, les tuyaux de chaleur, pour l'usage des bains, les eaux d'Uriage étant déjà très connues à l'époque romaine.

Die, dans la Drôme, Aps, dans l'Ardèche, à peu près au niveau de Viviers, Vaison, dans Vaucluse, ne sont pas à une grande distance du Rhône.

Avignon et Arles sont sur le Rhône même. Les produits n'avaient qu'à descendre le fleuve et pourtant ils deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne de Vienne. A Avignon et à Arles on peut dire qu'ils sont exceptionnels. Il ne sont pas connus à Nîmes, où il a tant de vestiges romains et qui est si peu éloigné du Rhône.

Le centre de la fabrication de Clarianus devait donc se trouver sur les bords du Rhône. Je dis le centre parce que peut être avait-il des fours en divers endroits. D'après Comarmond (*Musée lapidaire de Lyon,* p. 460), Saint-Romain-en-Gal, au nord de Sainte-Colombe, un peu en amont de Vienne, sur la rive opposée ou rive droite du Rhône, paraît être le lieu de fabrication des tuiles et briques romaines. Je ne sais sur quoi est fondé cette assertion, mais il me semble que la fabrication de Clarianus devait plutôt être en amont de Lyon; les produits descendant plus facilement le fleuve qu'ils ne le remontent.

Toujours est-il que nous sommes là en présence d'une grande industrie que l'on peut parfaitement considérer comme appartenant à la région des Allobroges, région devenue ensuite partie de la province viennoise. C'est une industrie qui avait son siége dans le nord du Dauphiné ou le sud-ouest de la Savoie.

Enfin ce qui vient confirmer l'assertion que le centre de fabrication pouvait bien se trouver en Savoie, c'est

Digitized by Google

qu'un des collaborateurs de Clarianus, A. Décius, porte le surnom d'Alpinus. GABRIEL DE MORTILLET.

SAINT MARTIN DE TOURS

Nous sommes en retard de publier la réponse au questionnaire de M. Lecoy de la Marche sur le culte de saint Martin en Savoie; voir la *Revue* de 1878 pages 107 et 114.

Rappelons d'abord que saint Martin, fils d'un tribun militaire, naquit à Sabaria en Pannonie (Hongrie) en 316, entra dans l'armée en 330, quitta le service en 355, se mit sous la direction de saint Hilaire, évêque de Poitiers, obtint d'aller voir ses parents pour régler ses affaires, passa par les Alpes, où il échappa à l'attaque des malfaiteurs, continua sa route par Milan, etc. A son retour il résida quelque temps près de Milan, puis à l'ile Gallinara, près d'Albenga, sur la rivière de Gênes, alla à Rome en 360, et n'y trouvant pas saint Hilaire, qui venait de partir, il le rejoignit en route, et, rentré à Poitiers, il reçut de lui le territoire de Ligugé pour bâtir un monastère, le premier dans les Gaules, qu'il gouverna, puis fut élu évêque de Tours en 371 ou 375, ensuite fit bâtir le monastère de Marmoutiers, où il choisit une cellule, et mourut en 400 ou environ.

Ce saint a été vénéré en Savoie sous le rapport de toutes les phases de sa vie :

1° Comme protecteur de l'armée, parce que sa première profession a été celle des armes. Chaque année, le 11 novembre, jour de la fête de saint Martin, la garnison sarde d'Annecy avait double ration, se livrait à des ébats divertissants, et le soir il y avait au château, qui a continué à servir de caserne, illumination et feux d'artifice;

2° Comme protecteur des maisons religieuses; c'est ainsi qu'il était titulaire du prieuré de Talloires, dépendant de l'abbaye de Savigny, dédiée à saint Martin; du prieuré conventuel d'Aime en Tarentaise, élevé pour la desserte d'un hospice sur des ruines romaines, avec une crypte du VIIIe siècle; du prieuré de Saint-Martin de Moûtiers, fondé en 900 pour des chanoines séculiers devant servir au Chapitre régulier de la métropole; des trois chapellenies de saint Martin à l'ancienne cathédrale de Genève, dont le Chapitre était augustinien, du prieuré bénédictin d'Anglefort, près Seyssel;

3° Comme protecteur des voyageurs, des passages et des ponts. On le trouve à Saint-Martin-de-Bavel et à Saint-Martin-d'Yon, près Belley, où la tradition rapporte qu'en récompense de l'eau qu'on lui donna pour se désaltérer lui et sa monture, il fit jaillir de la fente d'un rocher voisin une source abondante, qui fait encore la fortune du pays; à Arcine pour le pont de Léaz, à Vallières et à Vaulx pour le passage du Fier et des torrents aboutissants; la tradition rapporte qu'arrêté dans sa marche par un ruisseau profondément encaissé, dont le pont avait été détruit, il étendit son manteau sur le gouffre et passa dessus; ce cours d'eau porte encore le nom de Nant de saint Martin, et le saint est le patron de Vallières. A La Muraz, au flanc du Salève, on montrait un roc sur lequel saint Martin avait laissé l'empreinte de son pied et du bout de son bâton. On le trouve encore à Allonzier pour le pont de la Caille, au Mont-Saint-Martin, qui est tout à côté, à Pontchy pour le pont de Bonneville, à Saint-Martin près Sallanches pour le pont sur l'Arve, à Seynod, près le pont sur le Thiou, qui menait à *Bautas*, à Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise pour le passage qui aboutit à Saint-Martin-de-la-Porte en Maurienne, puis au delà du pont, à Saint-Martin-d'Outre-Arc, à Saint-Martin-d'Aoste en Piémont pour le pont sur la Doire, au Pont-Saint-Martin sur le torrent de Gressonnay près de Donnaz, à Saint-Martin-d'Agliè pour le pont sur le canal de Caluso, à Saint-Martin-du-Pont sur le Naviglio au passage du Tessin, etc.

Ces nombreux témoignages du culte de saint Martin sur les ponts et les routes se rattachent au souvenir de ses voyages, et amènent naturellement à rechercher la direction qu'il a prise pour revoir ses parents avant d'entrer dans la vie religieuse. Or, la ligne la plus directe de Poitiers à Milan par les Alpes, termes constatés par son historien et son disciple, Sulpice Sévère, était celle-ci par les stations romaines que nous allons indiquer, d'après la Table théodosienne ou Carte de Pentiger, l'Itinéraire d'Antonin et les commentaires qui en ont été publiés.

Lemonum, Poitiers, *Fines*, Haies, *Argentomagus*, Argentan, *Mediolanum*, Château Meillant, *Aquæ Neræ*, Vichy ou Neris, *Rodumna*, Roanne, *Lugdunum*, Lyon, *Condate*, Seyssel, *Bautas*, Annecy, *Casuaria*, Faverges, *Ad Publicanos*, Albertville, *Obiludum*, Albine, *Darentasia*, Moûtiers-Tarentaise, *Axima*, Aime, *Bergintrum*, Bourg-Saint-Maurice, *Alpis Graia*, le Petit-Saint-Bernard, *Ariolicæ*, les Arioles-de-la-Thuille, *Arebrigium*, Pré-Saint-Didier, *Augusta Prætoria*, Aoste, *Vitricio*, Verrès, *Eporedia*, Ivrée, *Vercellis*, Verceil, *Novaria*, Novarre, *Mediolanum*, Milan.

Sur cette ligne nous trouvons les souvenirs de notre héros à Saint-Martin-la-Rivière, près de Chauvigny (Vienne), à Saint-Martin de Pouligny, près la Châtre (Indre), à Saint-Martinien, près Montluçon (Allier), à Saint-Martin d'Estreaux, *de strata via*, près Roanne (Loire), à Saint-Martin de Bavel, Saint-Martin d'Yon, Saint-Martin d'Anglefort, près de Champagne et Seyssel (Ain), à Saint-Martin de Vallières et au Nant-Saint-Martin de Vaulx, près de Rumilly. La voie romaine du Val-de-Fier conserve encore plusieurs tronçons taillés dans le roc avec ornières; quelquefois elle était assise sur des murs de soutènement, dont il reste encore un de 25 mètres de hauteur, contre un roc coupé à pic. Elle aboutissait à *Bautas*, soit Annecy, autour duquel les paroisses du Mont-Saint-Martin, de la Balme-de-Sillingy, de Poisy, de Seynod, de Vieugy ont saint Martin pour patron. Nous avons indiqué déjà les souvenirs de saint Martin sur la suite de la voie romaine à Talloires, à *Darentasia*, Moûtiers, à *Axima*, Aime, à *Augusta prætoria*, Aoste, à Donnaz, entre *Vitricio*, Verrès, et *Eporedia*, Yvrée, au passage du Tessin, entre *Novaria*, Novarre, et *Mediolanum*, Milan.

Ajoutons que, dans le diocèse d'Annecy, autrefois du diocèse de Genève, saint Martin était encore patron ou titulaire des paroisses de Cernex, de Champanges, de Chevaline, de Chapeiry, de Châtillon, de la Muraz,

Digitized by Google

de Reignier, de Machilly, de Nernier, qui subsistent toutes, sauf Chevaline. C.-A. Ducis.

L'EAU SULFUREUSE DE VERVEX (DOMANCY)

Le numéro du 31 mars 1879 de la *Revue savoisienne* contenait une note relative à la composition d'une eau sulfureuse dont j'avais été chargé de faire l'analyse. La personne dont je tenais cette eau, m'avait simplement dit qu'elle se trouvait dans les environs de Sallanches.

D'après les renseignements fournis par les honorables membres de la Société Florimontane qui ont bien voulu prendre intérêt à ma communication, j'avais cru pouvoir attribuer cette source à la commune de Cordon.

Or, voici que le propriétaire de la source, M. Edouard Moret, négociant à Sallanches, m'écrit pour me prier de rectifier cette indication. Il me donne en même temps quelques renseignements sur la situation topographique et le régime de ces eaux.

La source se trouve à Vervex, commune de Domancy, à vingt mètres environ à droite de la route qui va de Sallanches à Chamonix, à 4,500 mètres soit de Sallanches, soit des bains de Saint-Gervais.

Voici la constitution du terrain telle qu'elle est indiquée par mon correspondant.

Sol marécageux sur un terrain argileux d'un mètre d'épaisseur. On trouve au-dessous, successivement, deux couches de tourbe, puis un lit de sable calcaire. L'eau sulfureuse filtre par plusieurs points différents au travers de cette couche de sable. Son débit total est d'environ un mètre cube à l'heure, débit qui pourrait être augmenté par le captage.

La température de la source ne m'a pas été indiquée d'une manière exacte, faute d'instruments de précision et d'observations suivies.

M. Moret me dit seulement que l'eau fume lorsque la température de l'atmosphère s'abaisse, et qu'en été on peut y rester plongé pendant plus d'une heure sans ressentir le moindre frisson. Il estime la température à trente-deux degrés centigrades. Quoi qu'il en soit, le double renseignement qu'il donne, indique évidemment que nous avons affaire à une source thermale.

Paul Henry.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Autre chanson.

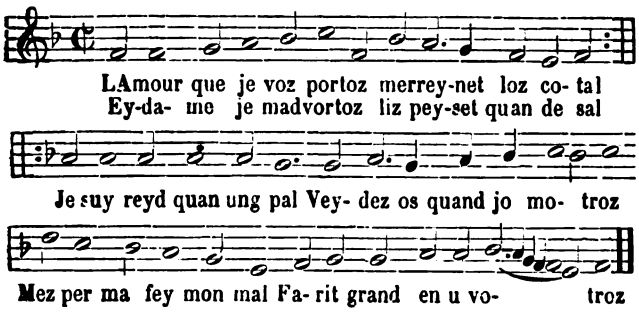

Se voz este pidousaz
Jo verrey veremey
Vos sarey armonousaz
Et ne denerey ren
Prenie tan soulamen
Et ne sey regourousaz
Voz verrey ben comen *bis*
Se voz neste poyrousaz

Berthoz te me fez rire
Je te juroz ma fey
Mes que faultoz tan dire
Je tamuz et tamarey
Jamez ne te derey
Sen que mon cœr desire
Mes prensoz ou que seit *bis*
Maque a la charrieriz.

Tu te ron bin la testaz
De tan jaravella
Atentuz qui seyt festaz
De volleyr janiclar
Je suy en toz fillar
Fesoz a ta requestaz
Et puez me leyssiz allar *bis*
Quan tiare fect se retaz.
(1) . . . . . .

Autre chanson.

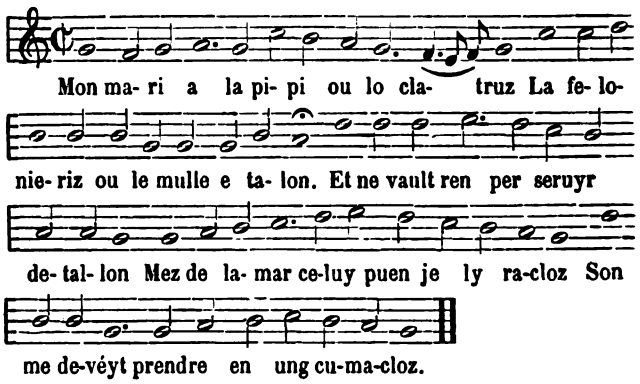

Se mon leyfruz haveyt luz mal du macloz
Et les ventrieres tan que me fut apiaz
Voz me veiria tantoz estre acropiaz
Per luz servir de son long dun emplastroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Mon mary est un groz tuynet folatroz
Que nuet et jor ne me fet que rocher
Mes se me voust que me veignet chercher
En atroz luaz que ver luz for du plastroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Omon leyfruz ply fallot que loz atroz
Coran vindre tuz est drumy luz ruclez
Je poserey desot luz lict lez clez
Se tu ne vin je ne scary fare atroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Se mon mary volleyt fare miracloz
Et leycerit luz pot per menbrassier
Mes je sce bin que mamet mes leyssier
Que l'ivrognier de sen ren ne luz flatruz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

(1) Nous supprimons, par respect pour les lecteurs de la *Revue*, certaines crudités du texte. L'œuvre de Nicolas Martin paraîtra sous peu en entier sous forme de volume, et sera suivi d'un texique et de commentaires.

Digitized by Google

Autre chanson.

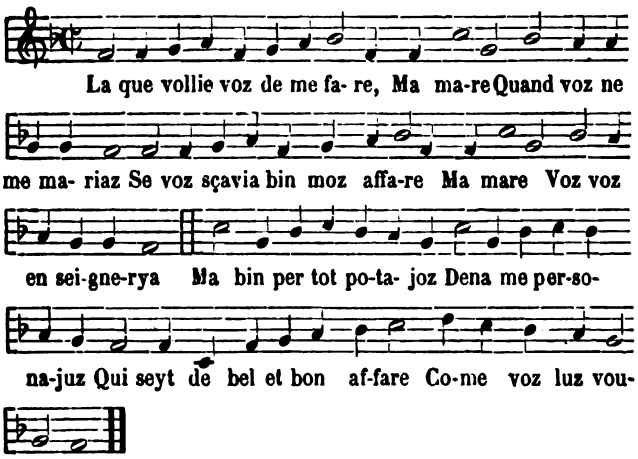

Se voz estia de leajuz
De mey et mon corajuz
Vostre jues sarian vainez
Ou voz escarerya
La que vollye voz *etc.*

Se jestioz unaz buetaz
Ou cretiannaz ou muetaz
Lez reysons saryan clarez
De mey voz y chivirya
La que vollye voz *etc.*

Autre chanson.

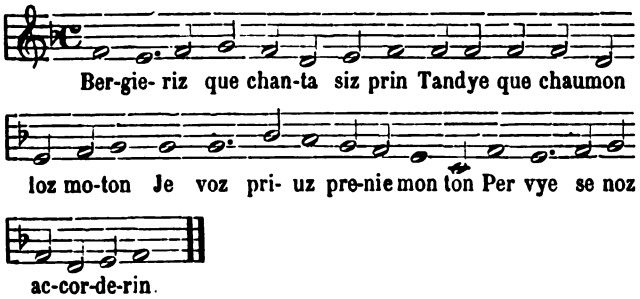

Se voz vollye que noz chantin
Ey voz faut tenir loz dessu
Mon chantar prin voz a dessyuz
Loba per naturaz me vin

Colin dict prenie votroz engin
Et comencin per accorda
Je voz priuz que voz fluta
. . . . . .

Ha dict la bergeriz a colin
Que vouto dire voz ronfla
Je voz dotuz truet curt luz fla
Voz retarey per luz chemin.

Colin joyet doux van et prin
Et dit veyciz un tord on
La bergieriz dict et lest bon
. . . . . .

Autre chanson.

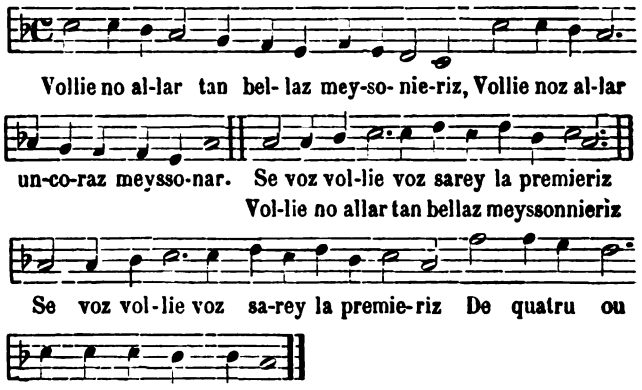

Je voz darey unaz bellaz gorgieriz
Vollieno allar *etc.*
Je voz darey unaz bellaz gorgieriz
Ung penuz do per adreit voz penar
Vollienoz allar, *etc.*

Quan noz sarin le detrier la gerbieriz
Vollieno allar *etc.*
Quan noz sarin le detrier la gerbieriz
Nonoz porrin ensembluz druginar
Vollieno allar *etc.*

Contentaz fut et hu gallan vet dieriz
Vollieno allar *etc.*
Contentaz fut et hu gallan vet dieriz
Ey voz fudraz un po bin affanar
Vollieno allar *etc.*

Lovrier ut fet a leydaz de lovrieriz
Vollieno allar *etc.*
Lovrier ut fet a leydaz de lovrieriz
Lovraz a fare devant que fut dinar
Vollieno allar *etc.*

La bergieriz fit a lovrier prieriz
Vollieno allar *etc.*
La bergieriz fit a lovrier prieriz
Dun corung col lourajoz rebeinar
Vollieno allar *etc.*

Autre chanson.

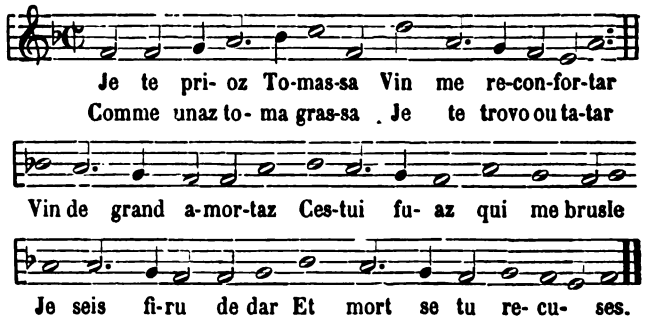

Je te prioz amassaz
Ta bonnaz voluntaz
Ne permet que seit arsa
La minaz neventa.

Digitized by Google

Je suy tan tormenta
De tamour que jy moyroz
Te de mey regretaz
Meis il ne tenchaut gueroz.

Je te prioz appassaz
De me volier amar
En taz chambraz bassaz
Me voulier coloquar
Lessaz rigour apart
Beisies mey damorettes
De pleisir ont lour part
Amoeyrouses fillettes.

De ton dyre suye lassaz
Et de semblabloz bysier
Que leisson unaz garsaz
Apres loz pertuisier
Taloz son coustumier
De trompar les plus pretes
A dieu a dieu panier
Quand vendenges sont festes.

AUTRE CHANSON.

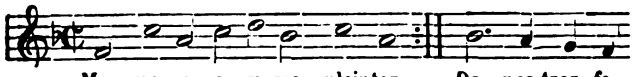

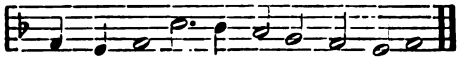

Tata ma a la mallauraz
Mo tetez et la tetauraz
E ma leyssia debvetta
Toz tetez tati tata

Lys chaton de malla sorta
Est tan vegneu a ma porta
Que la leva lo peyclet
Tati tata toz tetez

En me tatent et me oyentaz
Et en moyntante ma poyentaz
Ma leyssiaz escharbouta
Toz tettez tati tata

Ey nest si forta serrura
Ferrollieriz ne barrauraz
Que nuvreysset loz guichet
Tati tata toz tettez

Toujour e vint a estrehauraz
Et se cuchet en collouraz
Du lon de me a plata
Toz tettez tati tata

. . . . . .

Ma mare la je sui morta
Sey te plet se me conforta
Sus sen qui met aventa
Toz tettez tati tata

AUTRE CHANSON.

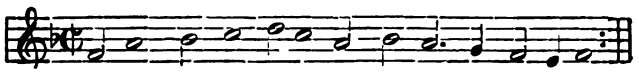

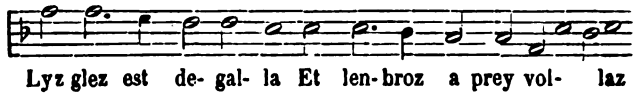

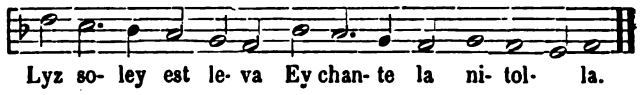

Perrot pren ta poyretaz
Et alin to do puar
Mermet et la mermetaz
Vindrant essarmentar
Nico et Joan girar
Chercheron quarque liavraz
Per lier et emportar
Encanet nostraz puovraz.

Apre trentaz dimenge
Vole voz suvinir
Que noz arin vendenge
Ni faillir di venir
Aporta per cultra
Pagnies coppes selliettes
Et per non pa fallir
Amolla le gogettes.

Jorsina joz tavisoz
Vin quan no tirarin
Et si en ren joz te doisoz
Bin noz acorderin
Vinten et noz ririn
Chanterin a plaisansi
Et quant noz trollierin
Noz berin a utransi.

AUTRE CHANSON.

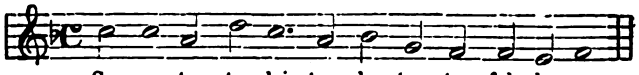

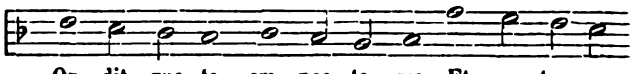

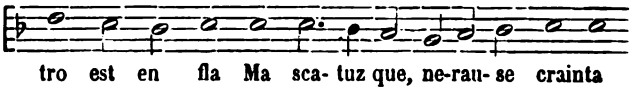

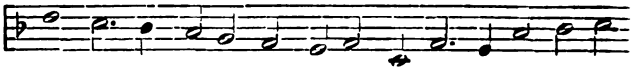

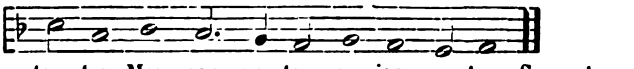

. . . . . .

Se ta sentu égavitar
Musaz dey quan a bin contar
U macluz premier te fu joinctaz
E apren enfans malliolar

Digitized by Google

Pue po a po te chadellar
Ne va pa truet etrentaz
Serventaz, etc.

Quan lo no mey seron passa
Et la malady rellassa
Devan les gens te fare feintaz
Destre pucellaz eschapa
Avoe les folles ne va pa
Tin les vil comme fyentaz
Serventaz, etc.

AUTRE CHANSON.

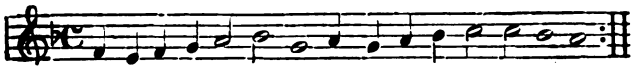

Ja- net ta dio voz frogeyt Dio voz frogeyt et sa ma-re
Maque voz ne men cuseyt Je voz derey mon af- fa- re

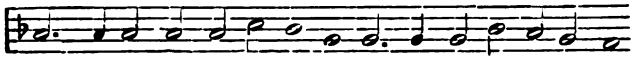

Je trovoz le viande a-ma- re Et sey ma- la- do socrey;

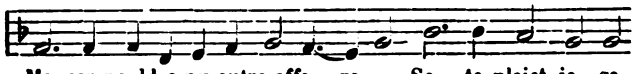

Ma sen pouldre ny autre affa- re Se te plaict je ga-

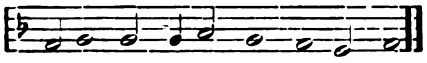

ri-ray En disant je ta- me- ray.

Nicol on te cognoyt prouz
Te des falloz de village
Que cherchont de bou en bou
Fille de petiot corage
Ey tabuse mon visaigez
Je nay pas loz cour si douz
Sinon que cet en mariagoz
Je ne vuil gin damouroux
Eposa mey se te vouz

Janetta te souven toz
Quant nous gardavon la vache
Nous estion encor pitioz
Nous commencinoz la pasche
Ce taz vouler te depache
Te priant qu'il seyt tantost
Mon pollien ront son estache
Las que lestramaratoz
Se y nest tey que sera toz

AUTRE CHANSON.

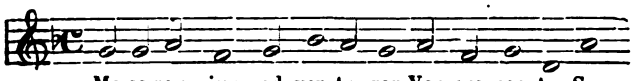

Mo-se-rey juz ad-ven-tu- rar Voz pre- sen- tar Sen
Voz ney pas sal du re- fu- sar Viu que de- nar Voz

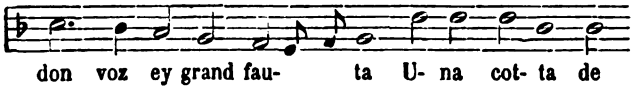

don voz ey grand fau- ta U- na cot- ta de
oz vuy, et u- na cot- ta Tan que a quin-se ou

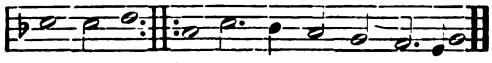

Bryan-sonney A curt corps lon-giz fo- daz. Vos ney pas sal...
sei- ze pley.

Un pallatotz de drat valley
Du ply larjuz et ply espey
Grivolla a la maudaz
Voz ney pa sal, etc.

Mon be fallotz je te derey
Se te presente ren est prey
Seyt pallatotz ou cottaz
Moserey juz aventurar, etc.

La pouruz mey quan je te vey
Je trepuz tout de bel envey
Sey te plect paraz faudaz
Voz ney pa sal, etc.

Satuz quey demoraz tot quey
Ou siz tresgran tesclaferey
Que tuz changere notaz
Moserey juz aventurar, etc.

Que toz setez ganimez, aprey
Daveyr tal geffios entreprey
Tatar desot ma roba
Moserey juz aventurar, etc.

Est afare a quarque cley
De restar et demorar quey
Avoy unaz fallotaz
Voz ney pa sal, etc.

Se ty torne unatraz vey
Tuz recepvre per cetaz crues
Du piaz ou de la soquaz
Moserey juz aventurar, etc.

Esto bin fect dy per ta fey
De volleyr buta le loz
Ou ey noz fon pa fautaz
Moserey juz aventurar, etc.

AUTRE CHANSON.

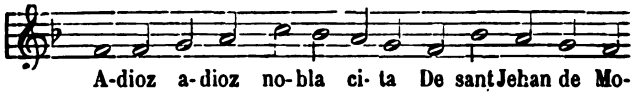

A-dioz a-dioz no-bla ci- ta De sant Jehan de Mo-
Ou ey fet meil-lour ha- bi- tar Qua Chambé- ry ny a

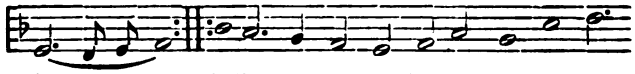

rie- na A-dioz tan que a la- tra fey A-dioz
vye- naz

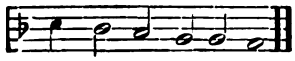

bon vin du ro- cherey.

Seygnours desglisis a dioz vos dio,
Moz bons seignours et metre
Perdona mey je voz os prioz
Chanoynoz clers et prebstre
Avoy voz ply ne chanterey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz nobloz adioz genty,
Adioz fleur de noblessiz
Adioz doctours grandz et péty.
Adieu vostraz sagessiz
Adioz bon conseyls soub bon drey
Adioz bon vin du rocherey.

Digitized by Google

Adioz procurours praticienz,
Adioz loz clers de banchiz
En vaoz de villaz musiciens
Et perfetz en la dancyz
Ey chanton a quatruz et a trey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz trestoz loz habitanz
Adioz loz populeyroz,
Adioz gagnours et mesterans,
A mey tan necesseyroz
Adioz marchanz adio borgey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz meyna bon compaignon,
Adioz enfans de vellaz
Adioz gota, adioz dejon
Adioz cheraz incrediblaz
Adioz toz batieurs de pavey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz parangon en honnour
Dame et damoiselle
Dont la cita en ha lhonnour
De vertuousez et belle
Adioz ply de quarantaz vey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz borgeysez de vallour
Bellez et gratiousez,
Adioz voz fillie sen rigour
Ressemblan a noz musez
Chantan dansan per contrapey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz lingierez de sainct Jehan,
Adioz bellez coyffyerez
Adioz de que on parle tan,
Adioz bellaz chambriere
Adioz tavernez et logey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz curty adioz vergiers,
Fleurs de toute manière,
Adioz girofliers et rosiers,
Adioz prumez filyere,
Adioz ou tan de be bin crey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz bon vin blanc darmeillion
Et cez de largentieriz
Adioz ripez et leschaillion,
Bon rioz et la freydieryz
Margillan et pont a ma frey
Adioz bon vin du rocherey.

Villard gondran a tres bon vin
Siatoz a lez senyere
Villard clemen et saint jelin
Rondour soub le rossiere
Prinsen est sus loz atroz rey
Adioz bon vin du rocherey.

Pentecostez et a la saint Jehan
Vos avye legaz cheraz
Ghallandez et cataramentran
On y faceyt grand cheraz
On y trionfavet atre vey
Adioz bon vin du rocherey.

AUTRES CHANSONS NOUVELLES EN FRANÇOYS DUDIT AUTEUR.

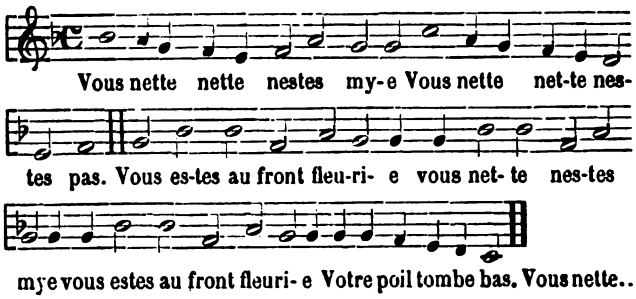

Votre peau est flestrie,
Vous nette néstes mye,
Votre peau est flestrie,
Vous estes ung vieux cabas,
Vous nette nette nestes mye
Vous nette nette n'estes pas.

Votre aspirer sent lye,
Vous nette néstes mye
Votre aspirer sent lye
Et lalyenner le bas
Vous nette nette.....

Vous estes au corps pourrye
Vous nette nestes mye
Vous estes au corps pourrye
Rogneuse jambes et bras.
Vous nette nette.....

Vous venez de furie [surie]
Vous nette n'estes mie
Vous venez de furie
Vous sentez le bourras.
Vous nette, etc.

Vous faictes que lon crye
Vous nette n'estes mie
Vous faictes que lon crye
Le plusmé jusque aux draps.
Vous nette, etc.

Vous aymez bien la pye
Vous nette nestes mye
Vous aymes bien la pye
La pye aussi le gras.
Vous nette, etc.

Vous faictes à qui vous prye
Vous nette nestes mye
Vous faictes a qui vous prie
Dancer le grand helas.
Vous nette, etc.

Vous faictes en l'armonye
Vous nette nestes mye
Vous faictes en l'armonye
Chanter le contrebas
Vous nette, etc.

Digitized by Google

Hors la grand confrerye
Vous nette nestes mye
Hors la grand confrerye
On ne vous mettra pas
Vous nette, etc.

AUTRE CHANSON.

En descouvrant le feu qui me tormente,
Si je pouvois celluy cœur entamer,
Qui faict le mien comme bois enflammer :
Je ne vouldrois au monde d'aultre rente.

S'il avenoit (qu'elle tres bien contente)
Devant mes yeux se vousist presenter,
Je pourrois bien en toutes pars chanter
Vive L'espoir, quoi qu'il soit de l'attente.

Je ne crains fors un beau semblant en fainte,
Pour mon desir mettre à grand desespoir
Mais non sera : cela ne se peut voir
Qu'en grand'beauté pitié se trouve estainte.

AUTRE CHANSON.

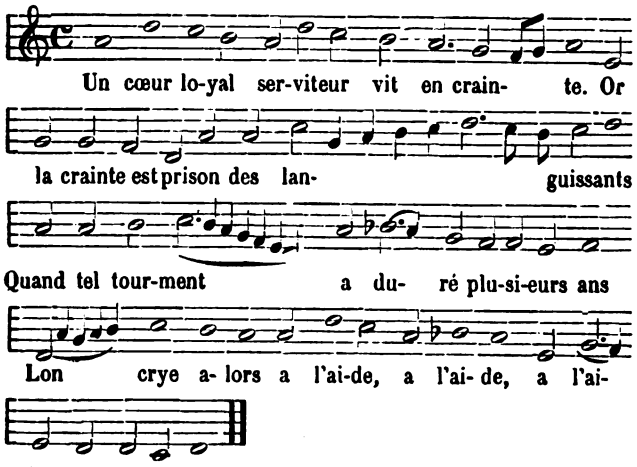

AUTRE CHANSON.

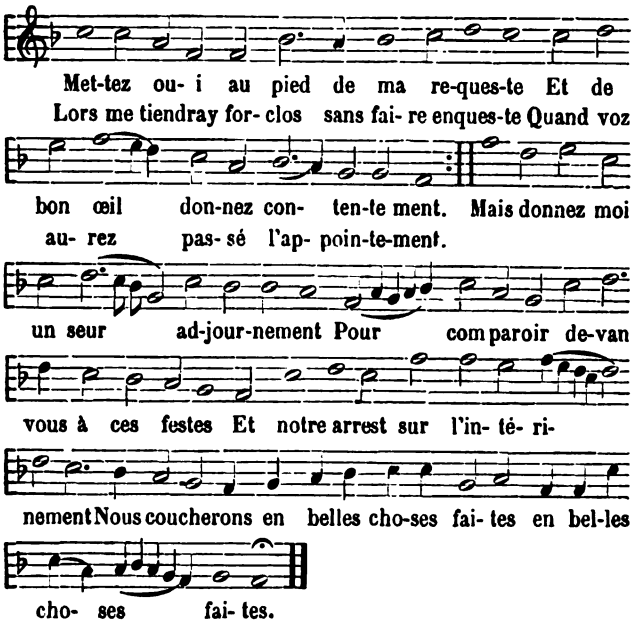

AUTRE CHANSON.

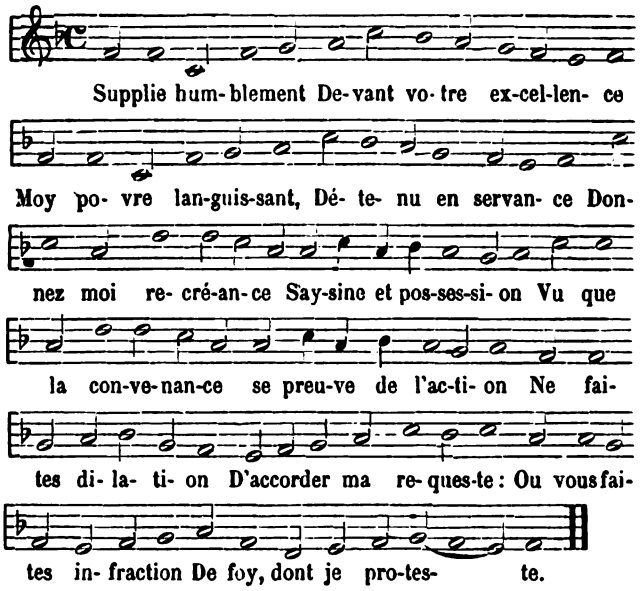

Il est permis a Macé Bonhomme d'Imprimer les Noelz et Chansons tant en François que Savoysien ou patois nouvellement composes avec leur chant par M. Nicolas Martin Musicien. Et defenses sont faictes à tous Libraires et Imprimeurs ne les Imprimer ny exposer en vente avec Musique ou sans Musique si ce nest du consentement du dit Bonhomme, jusques à dix ans finiz, sur les peines contenues en son privilege.

A Lyon
De l'Imprimerie Macé Bonhomme.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 mai.

La saison musicale s'est ressentie des hésitations du gouvernement à trancher les questions concernant l'Opéra et le Théâtre-Lyrique. Nous avions eu d'abord le rapport de M. Proust rempli de chiffres et de faits intéressants, penchant pour la régie de l'Opéra par l'Etat, mais abandonnant la décision à une Commission spéciale. Puis est venu, en décembre dernier, le rapport de M. Denormandie, rédigé non moins consciencieusement, mais n'offrant qu'une solution provisoire. Il y était dit que les belles recettes faites par M. Halanzier étaient dues à des causes exceptionnelles, et principalement à la curiosité de voir le nouvel édifice et à l'Exposition universelle des produits de l'industrie ; que ces causes n'existant plus, on ne pouvait prévoir quelle serait désormais la situation du théâtre.

En conséquence le rapporteur proposait un système transitoire consistant en une régie au nom de l'Etat par un directeur assisté d'un conseil d'administration.

Cependant la régie trouva des adversaires obstinés refusant de grever le budget de charges nouvelles. On allait donc attribuer la direction de l'Opéra à M. Vaucorbeil, soutenu par une compagnie financière ; mais

Digitized by Google

comme on ne put s'entendre sur les conditions, tout fut rompu; le projet de régie revint sur l'eau pour sombrer de nouveau. Enfin, après avoir longuement examiné les titres des différents candidats à la direction de l'Opéra, on donna la préférence à M. Vaucorbeil, qui prendra la direction du théâtre à la fin d'octobre.

Nous connaissons cet artiste comme auteur d'œuvres de musique de chambre et d'un malheureux opéra, *Bataille d'amour*, représenté à l'Opéra-Comique; nous attendrons qu'il ait fait ses preuves comme administrateur.

En sa qualité de commissaire du gouvernement auprès des théâtres lyriques subventionnés, il a pu étudier la situation de l'Opéra depuis assez longtemps. Son cahier des charges ne paraît pas différer considérablement de celui de M. Halanzier. Il devra donner chaque année un grand opéra nouveau, en trois, quatre ou cinq actes, et un petit ouvrage, opéra ou ballet, en un ou deux actes. En cas de non-exécution de cette clause, il subira une retenue sur la subvention, équivalente aux dépenses qu'aurait occasionné l'ouvrage non représenté. M. Halanzier en était quitte pour une indemnité fixe de 20,000 francs. M. Vaucorbeil ne pourra se retirer avant l'expiration de son privilége, accordé pour sept ans, à moins qu'il n'éprouve une perte de 100,000 francs, déduction faite des bénéfices antérieurs. M. Halanzier avait eu le droit de se retirer; il perdait la même somme dans le cours d'une année.

On avait parlé aussi d'augmenter le prix des places les plus chères et de diminuer celui des places inférieures; c'était une concession aux faiseurs de projets d'opéra populaire. On paraît y avoir renoncé.

Nous n'en avons pas fini avec les commissions de théâtre nommées par la Chambre des députés; il me reste à parler du rapport sur le Théâtre-Lyrique; seulement je ne saurais accorder à ce rapport les mêmes éloges qu'aux précédents. Fait avec un parti pris évident, et une connaissance peu exacte de la situation musicale et théâtrale, ce rapport semble non avenu; du moins n'en parle-t-on plus et c'est en effet le sort qu'il mérite. On agrandira les bâtiments du Conservatoire; on construira une salle de théâtre, mais elle sera forcément réservée aux exercices des élèves, aux concours publics et à des concerts. Autre chose est un théâtre d'écoliers et autre chose un théâtre lyrique destiné à faire recette avec une bonne interprétation d'ouvrages nouveaux ou anciens. Il existe en ce moment un projet de réinstaller le Théâtre-Lyrique à la salle de la Gaîté; à la tête de l'entreprise se trouve M. Martinet qui a dirigé autrefois le théâtre des Fantaisies-Parisiennes et celui de l'Athénée; je n'ose dire qu'il soit homme à éviter une nouvelle mésaventure; mais il est secondé par M. Husson, ancien directeur du grand théâtre de Marseille, et qui paraît avoir plus d'expérience que son associé.

Le compte-rendu des nouveautés données depuis quatre mois ne sera pas long. Après *Yedda* M. Halanzier s'est reposé; nous avons eu une reprise assez bonne du *Roi de Lahore*, de M. Massenet, et une reprise médiocre de *Don Juan*, de Mozart. L'Opéra-Comique a monté une bluette, la *Zingarella*, qui n'a pas tardé à disparaître, et le *Pain bis*, petite comédie amusante avec musique de M. Théodore Dubois, où il y a de jolis morceaux. La *Courte-Echelle*, en trois actes, de MM. de la Bonnat et Membrée, n'a pas duré longtemps; l'ouvrage n'est pas sans mérite, mais la musique n'a pas assez de piquant et de nouveauté. Mme Carvalho est rentrée au théâtre dirigé par son mari, dans la *Flûte enchantée*, encore une épave du Théâtre-Lyrique, et dont la reprise a réussi grâce à la musique de Mozart. Mme Carvalho n'a jamais été très bonne dans cet ouvrage; elle l'est moins encore qu'autrefois; malgré son talent et sa voix assez bien conservée, l'âge a alourdi son jeu et sa façon de dire le dialogue. Née le 31 décembre 1827, à Marseille, elle remporta en 1847 le premier prix de chant au Conservatoire de Paris; en 1850 elle débuta à l'Opéra-Comique; elle suivit son mari au Théâtre-Lyrique; puis elle fut engagée à l'Opéra; puis elle retourna à l'Opéra-Comique, puis encore elle revint à l'Opéra qu'elle a quitté de nouveau pour rentrer à l'Opéra-Comique. Ce sera sans doute sa dernière station.

On annonce pour le premier jour un ouvrage nouveau : *Embrassons-nous, Folleville*, musique de M. Valenti. Le vaudeville de M. Labiche ne paraît pas des mieux choisis pour être transformé en opéra comique; le nom de M. Valenti est inconnu. Serait-ce un pseudonyme de quelque amateur?

Les Bouffes-Parisiens ont trouvé enfin une pièce à succès; non pas qu'elle soit bien supérieure à d'autres qui ont réussi moins, mais la *Marquise des rues* a eu le don de plaire au public. Un autre ouvrage, meilleur peut-être, aurait dû appartenir de droit aux Bouffes-Parisiens, c'est le *Grand Casimir* donné au Théâtre des Variétés; seulement il aurait fallu y mettre davantage de musique; M. Lecoq n'aurait certes pas demandé mieux. Le théâtre de la Renaissance, de son côté, continue ses succès par la *Petite Mademoiselle* de MM. Meilhac, L. Halévy et Lecoq. Malgré la faiblesse de l'action au dernier acte, l'ouvrage a fort bien réussi; la vogue de Mlle Granier y est pour une bonne part.

A défaut d'un Théâtre-Lyrique, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accordé au grand théâtre de Lyon une somme de 20,000 francs pour monter *Etienne Marcel*, opéra en quatre actes de MM. L. Gallet et Saint-Saëns. Le *libretto* et la partition avaient été publiés quelques jours avant la première représentation. Le succès obtenu par un tel ouvrage dans une ville de province ne prouve pas nécessairement qu'il se renouvelle à Paris, comme il est arrivé aussi que la province n'a pas ratifié le jugement favorable ou défavorable porté par le public parisien. Toujours est-il qu'*Etienne Marcel* a été fort bien accueilli à Lyon; tôt ou tard on le verra à Paris et il le mérite parfaitement. M. Gallet a tiré un bon parti des faits historiques; la partition est bien écrite et contient des morceaux remarquables; mais une des conditions d'une bonne exécution, c'est que le rôle principal soit rempli par un très bon chanteur qui soit en même temps excellent acteur, pour ne pas laisser faiblir l'intérêt jusqu'à la catastrophe finale.

J'ai déjà dit que les concerts Pasdeloup et Colonne font entendre moins d'ouvrages nouveaux qu'autrefois; mais il y a quelques autres sociétés qui y suppléent d'une manière plus ou moins satisfaisante. C'est ainsi qu'on a entendu divers ouvrages dont je ne cite

Digitized by Google

que les plus importants : *Asléga*, de M. Gouvy, d'après une légende scandinave; l'*Enlèvement de Proserpine*, de M. Th. Dubois; *Balthazar*, de M. Guilmant; la *Nativité*, de M. Maréchal; la *Résurrection de Lazare*, par M. Pugno; j'ai déja parlé de *Judith*, de M. Lefebvre. Terminons par une mention honorable d'un ouvrage de M. Albert Cahen, intitulé : *Les Bois*.

Les festivals de l'Hippodrome ont décidément obtenu un succès de mode plutôt qu'un succès artistique; le dernier concert était consacré à Berlioz; il m'a rappelé l'insuccès du festival-Berlioz donné à l'Opéra, un an après la mort du maître. Heureusement ses œuvres ont fini par trouver justice, grâce aux concerts Pasdeloup et Colonne; ce n'est pas à l'Hippodrome qu'on aurait pu les apprécier.

M. Pasdeloup, de son côté, a fait une nouvelle tentative de familiariser plus amplement le public français avec les œuvres de Richard Wagner; il a donné trois auditions de la majeure partie du premier acte de *Lohengrin*. Dans deux de ces concerts la salle était comble; au troisième il y avait des vides assez sensibles. Plusieurs morceaux ont été très chaleureusement applaudis; mais *Lohengrin* est fait pour être représenté sur un théâtre; ce n'est pas une œuvre de concert; quelques morceaux seulement peuvent en être détachés sans inconvénient. D'ailleurs, pour une bonne exécution des rôles il faudrait avant tout des chanteurs capables de les comprendre et persuadés qu'on doit chanter la musique de Wagner tout autrement que celle de *Fra Diavolo* ou de *Lucie de Lamermoor*.

Une nouvelle société, à la tête de laquelle se trouvent MM. Caffanel et Turban, est consacrée à l'audition d'œuvres de musique de chambre pour instruments à vent. Le répertoire classique n'est pas bien riche sous ce rapport, mais il est fort intéressant et il peut s'augmenter d'œuvres nouvelles. Composée d'artistes excellents, la société n'a pas tardé à trouver un public sympathique et assez nombreux.

JOHANNÈS WEBER.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(25-27 août 1879)

Dans la réunion du 25 juin, la Société Florimontane a porté au 25 août l'ouverture du Congrès, pour éviter de faire coïncider les séances avec la session du Conseil général, qui s'ouvre le 18 août.

M. CONSTANTIN appelle l'attention de la Société sur la proposition de l'Académie de la Val d'Isère de limiter le temps consacré à toute communication verbale.

A son avis, il est probable que, vu le nombre des lectures déjà annoncées, cette proposition sera acceptée par le Congrès. Il en résulterait alors pour les conférenciers une position embarrassante. D'un côté, ils ne pourraient pas toujours donner, de vive voix, à leur sujet les développements qu'il comporte; d'un autre, ils ne peuvent compter sur la reproduction intégrale de leur manuscrit, dans le compte-rendu du Congrès, car le bureau a, pour ainsi dire, à cet égard les pouvoirs de la censure préventive (1).

(1) « Le Congrès charge son bureau de trancher toutes les questions « que pourra soulever la publication du compte-rendu, d'en arrêter la forme « et de fixer l'étendue qui sera donnée à chacune des communications « faites pendant les séances. » *(Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Première session tenue à Saint-Jean-de-Maurienne.)*

Pour obvier aux inconvénients résultant de cette fausse position, M. Constantin propose que tous les travaux, présentés et admis, soient donnés *in extenso* dans le compte-rendu.

Plusieurs membres ont fait remarquer que des erreurs d'appréciation ou d'analyse se sont glissées dans celui de la session de Saint-Jean-de-Maurienne, parce que les auteurs n'ont pas reçu communication des épreuves. M. REVON propose aux adhérents du Congrès d'Annecy de faire publier leurs travaux *in extenso* dans la *Revue savoisienne* avant le tirage en volume. Après avoir reçu les épreuves, ils posséderont ainsi un texte corrigé, qu'ils auront encore le loisir de réviser avant le tirage à part. La Société Florimontane agrée ces deux propositions, qui seront présentées à l'acceptation du Congrès, puis elle procède à la rédaction du programme suivant :

LUNDI 25 AOUT.

A l'arrivée du train de *midi 29* (heure de Paris, en retard de 20 minutes sur Annecy), réception à la gare des membres du Congrès, par la Société Florimontane.

Réunion à *2 h.* dans les grands salons de l'Hôtel-de-Ville. — Discours d'ouverture. — Constitution du bureau. — Communications.

Départ à *3 h 1/2* précises, avec halte du bateau à vapeur devant le château de Duingt et la station lacustre du Roselet. Arrivée à Talloires. Visite de l'abbaye.

5 h. Banquet.

7 h. Embarquement pour Annecy.

MARDI 26.

8 h. A l'Hôtel-de-Ville, conférence publique de M. Pierre Tochon sur le *phylloxera* : mœurs, propagation, statistique des vignobles attaqués, moyens proposés pour entraver la marche de l'insecte, rénovation des vignes détruites.

De 9 h. à midi. Lectures, communications.

2 h. Séance publique. — Reprise des lectures. — Visite des monuments. — Le Musée sera ouvert de 7 h. du matin à 6 h. du soir.

MERCREDI 27.

Le matin, promenade au défilé de Dingy-Saint-Clair : voie romaine. — Col de Bluffy : panorama du lac. — Visite au château de Menthon.

A *2 h. 1/2* (l'heure de Paris = 2 h. 17), départ en chemin de fer pour la visite des Gorges du Fier et du château de Montrottier. — Le train suivant conduira les voyageurs dans la direction de Chambéry et de la Maurienne, et le dernier train ramènera les autres membres du Congrès à Annecy.

Nous rappelons que d'après le règlement, art. 5, chaque Société adhérente devra adresser un rapport sur ses travaux depuis la précédente session.

Art. 9. « Font partie du Congrès et ont droit à toutes ses publications les personnes qui en ont fait

Digitized by Google

la demande, ont obtenu du Comité leurs cartes personnelles, et ont versé la cotisation destinée à acquitter les frais de la tenue du Congrès et de l'impression des travaux.

« Les membres du Congrès étrangers aux Sociétés savantes de la Savoie n'ont pas voix délibérative. »

Chaque membre du Congrès payera, en recevant sa carte, une cotisation de 10 fr., dont 5 pour le banquet, les vins étant offerts par la Société Florimontane, et 5 pour les frais d'impression du compte-rendu et de publicité.

Les Présidents des Sociétés sont instamment priés de faire parvenir, avant le 1er août, à M. le Président de la Société Florimontane, les noms des membres de leurs Sociétés qui assisteront au Congrès.

Les personnes étrangères aux Sociétés savantes, qui désirent assister au Congrès, sont invitées à se faire inscrire, avant la même date, chez M. le Président de la Société Florimontane. Elles recevront des cartes personnelles et payeront: 1° la cotisation de 5 fr. pour les frais de publication du compte-rendu, dont un exemplaire leur sera envoyé; 2° celle de 5 fr. pour le banquet, si elles veulent y prendre part.

Les adhérents qui ont des communications à faire au Congrès et qui ne les ont pas encore annoncées, sont priés de les adresser au Secrétaire général avant le 1er août.

PREMIÈRE LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

1. — M. Aimé Constantin : Légendes et chansons de la vallée de Thônes.

2. — Le même : Mœurs du haut Chablais avant 1792.

3. — M. Ducis : Louis XIII et le maréchal de Bassompierre.

4. — M. Camille Dunant : Annecy au XVIe et au XVIIe siècle, d'après d'anciennes gravures.

5. — M. Gex : L'enseignement intuitif, conférence avec appareils et démonstrations.

6. — M. Melvil Glover : Inventaire de la salle d'armes du château d'Annecy.

7. — M. Mottard : Analyse des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

8. — M. André Perrin : La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge.

9. — Le même : Note sur le médailler de Savoie du Musée d'Annecy.

10. — M. Jules Philippe : Guillaume Fichet et l'introduction de l'imprimerie à Paris.

11. — M. Tremey : Présentation de manuscrits.

12. — M. Florimond Truchet : Lettres de Berthollet et détails sur la famille du chimiste.

13. — M. Jules Vuy : Une famille savoisienne d'origine cypriote.

14. — M. Bouchage : Saint François de Sales.

Le Secrétaire général du Congrès,
Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 25 JUIN 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Andrevetan, décédé à La Roche-sur-Foron, le 8 juin. Sur l'invitation de M. le Maire de cette ville, MM. Dunant et Constantin s'y sont rendus pour assister aux funérailles, qui ont eu lieu, le 10 juin, au milieu d'un grand concours. Il entre dans quelques détails biographiques sur cet homme de bien qui, non seulement a fondé nos concours de poésie, d'histoire et de beaux-arts, mais qui a donné la plus grande partie de sa fortune pour des œuvres de bienfaisance dans la ville de La Roche. On sait qu'il y était né, en 1802, de parents originaires du département de l'Ain.

Deux candidats sont présentés, l'un au titre de membre effectif, l'autre comme membre correspondant.

M. le Président communique la correspondance : 1° Lettre de M. le Président du Comité agricole et industriel de la Cochinchine, relative à l'envoi réciproque des publications : nous avons reçu les nombreux et intéressants travaux de ce Comité, et M. Mirande, membre correspondant à Saigon, lui a remis une collection de la *Revue savoisienne*.

2° Lettre de M. Le Jolis, directeur de la Société des sciences de Cherbourg, demandant l'envoi, à titre d'échange, des 15 premiers volumes de nos publications. Adopté.

La réunion rédige le programme du Congrès et décide qu'il s'ouvrira le 25 août et non le 18, pour éviter la coïncidence avec la session du Conseil général, qui empêcherait M. le Président et plusieurs membres de prendre part au Congrès (voir à la page 69, sous le titre de : *Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy)*.

M. Ducis fait connaître que « la Société nationale d'encouragement créée à Paris et autorisée par le ministre de l'intérieur en 1862, a accordé, dans sa séance du 15 juin, une grande médaille d'honneur à M. Viallet Louis, médecin à Rodez (Aveyron), comme le créateur du premier hôpital ophtalmique en France et pour sa participation à la plupart des institutions charitables fondées dans le département de l'Aveyron en ces derniers temps. » Or, ce vieillard si méritant est fils de M. Pierre Viallet, né à Beaufort (Savoie), où les branches collatérales de sa famille ont continué.

Il est auteur de plusieurs études sur les réformes à introduire dans l'organisation des hôpitaux, sur la profession médicale, sur l'ophtalmie, sur l'émigration des campagnes vers les villes et sur divers sujets d'archéologie locale. Mgr Dupanloup l'affectionnait particulièrement.

M. Ducis rappelle qu'une enquête juridique de 1339 par le juge de Maurienne et de Tarentaise sur un procès entre Marlens et Marthod, est écrite sur un rouleau de 19 mètres de longueur et de 0,15 de largeur, formé de carrés de papiers d'environ 0,40, cousus les uns aux autres, avec le sceau du juge en cire noire

Digitized by Google

sur les coutures. On sait qu'à cette époque il y avait une papeterie à Faverges. L'étude des filigranes et de la qualité de ce papier serait intéressante pour l'histoire de cette industrie locale.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges:

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Bulletins de la Société académique de Brest; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de la Société des sciences de l'Yonne; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société vaudoise des sciences naturelles;

Revue de la poésie; Revue du Lyonnais;

Journal des savants; Journal des connaissances médicales;

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; de la Société de statistique de Marseille.

Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande; ***Association scientifique de France; Polybiblion;*** ***l'Éducateur; Œuvre du vénérable de la Salle.***

La rose de la cathédrale de Lausanne. Le Mus'e Fol, 4e année, 1 v. in-4°, planches.

L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

ERRATA

Nous rétablissons ici quelques omissions accidentelles du dernier numéro de la *Revue* :

Page 44, colonne 1. Ligne 44, *ajoutez :* entre autres celle du saint, qui a porté, en Savoie, le nom de Crecherel, et s'est alliée aux maisons les plus distinguées de sa nouvelle patrie.

..... colonne 2. Lignes 9 et 10, *supprimez :* assez souvent hostile à la Maison de Savoie.

..... colonne 2. Ligne 55, *ajoutez :* a manqué quelquefois de faire ressortir le rôle de quelques établissements ou le côté saillant de certains faits.....

..... colonne 2. Ligne 63, *lisez :* sous leur protection.

Page 45, colonne 1. Ligne 54, *supprimez :* l'attaque du château de Compeys et.

Page 47, colonne 2. Ligne 9, *lisez :* Massongy *au lieu de* Sciez.

Le tirage à part du compte-rendu contient plusieurs autres corrections moins importantes.

BULLETIN

On annonce la fondation d'une nouvelle société littéraire à Annecy sous le nom d'***Académie Salésienne***, en souvenir des fêtes du doctorat de saint François de Sales, pendant lesquelles elle a pris naissance. Nous lui souhaitons la bienvenue. Il y a place pour tous dans le vaste champ des connaissances humaines, et les travailleurs ne seront jamais trop nombreux pour répondre au programme spécial de chaque société.

—

L'Académie française a décerné, dans sa dernière séance, le prix Jean Reynaux (1,000 francs) à M. Henri de Bornier, auteur de la ***Fille de Roland.***

Dans la même séance, l'Académie a décidé que les membres de son bureau ne se rendront officiellement qu'à l'inauguration de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain-en-Laye.

—

Le spectacle imposant qu'offrent de nos jours, les œuvres de l'esprit humain au point de vue des entreprises industrielles, dépasse celui des travaux les plus fameux de l'antiquité: les monts se perforent, les isthmes se creusent, et grâce à la facilité de construction en mer, les détroits eux-mêmes sont franchis par les voies ferrées.

Celui du Pas-de-Calais est l'objet, comme on le sait, d'études scientifiques d'une grande portée. Celles qui ont pour but les travaux préparatoires de l'établissement du passage à ***ciel ouvert*** viennent d'être terminées et nous apprenons que prochainement M. Verard de Saint-Anne, auteur du projet, poursuivra devant l'Académie des Sciences la communication des plans qui ont déjà reçu l'approbation complète d'ingénieurs et de savants du plus haut mérite.

La réalisation de cette belle entreprise s'impose d'elle-même aujourd'hui puisque les travaux d'exécution reposent sur des données précises, sur des points d'appuis solides, et qu'un revénu exceptionnel est justifié par le compte-rendu des douanes.

—

La richesse chevaline du monde entier se chiffre par un total de 58 millions de chevaux. La Chine et le Japon ne sont pas compris dans ce chiffre. La France y figure pour 3 millions de chevaux ou à peu près. Il y a sept ans, elle en possédait 3,300,000.

La Russie possède. . . .	21,570,000	chevaux.
L'Allemagne	3,352,000	—
L'Autriche	1,367,000	—
La Hongrie	2,179,000	—
La Grande-Bretagne . . .	2.255,000	—
La Turquie	1.100,000	—
Les Etats-Unis	9,504,000	—
La République Argentine. .	4,000,000	—
Le Canada.	2,624,000	—
L'Uruguay	1,600,000	—

On sait que c'est dans les vastes plaines de l'Amérique du Sud, et particulièrement dans celles de la Plata, que quelques gouvernements européens, et principalement l'Angleterre, font leur remonte. On raconte à ce sujet qu'il y a plusieurs années, le gouvernement anglais fit l'acquisition de 2,000 juments de la Plata, que, par mesure politique et par nécessité financière, le gouvernement de Buenos-Ayres céda au prix de 5 francs par tête! Ces juments étaient complétement sauvages, et l'on recourut, nous dit-on, pour les embarquer, à un procédé assez original. Un sous-officier, au moyen d'une éponge imbibée de chloroforme, amenait l'animal à un degré d'anesthésie suffisant pour empêcher ses violences, mais lui permettant cependant de se tenir debout et de se mouvoir. L'embarquement fut ainsi pratiqué très rapidement et sans difficulté.

—

En Australie, les peaux de kangouroo forment maintenant un important objet d'exportation: ces peaux-là donnent les cuirs les plus souples que l'on connaisse; on en fait surtout des tiges de bottes, des gants, de superbes cravaches. On les exporte soit crues, soit tannées.

—

On suppute, d'une façon très conjecturale, qu'à la fin du quinzième siècle, il y avait dans le monde pour 700 millions d'argent et pour 300 millions d'or. De l'an 1500 à l'an 1848, la production des métaux précieux aurait été de 30 milliards de francs en argent et de 14 milliards de francs en or. Il est curieux que jusqu'à ce moment, le rapport se soit strictement maintenu entre les valeurs de l'ensemble des quantités existantes des deux métaux. A partir de 1848, la production, surtout celle de l'or, devient infiniment plus abondante par suite de la découverte des placers et des filons de l'Australie et de la Californie. On calcule que, de 1848 à 1870, vingt milliards d'or et d'argent ont été ajoutés à la circulation, ce qui fait un accroissement de 45 pour 100. Si l'on ajoute 6 milliards pour la production des sept dernières années, on a un total de 70 milliards pour les métaux précieux mis en circulation.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 6

JUIN 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	20°3	5°5	18°5	720,3	»	0,6	76	22°	44°2	30°1	S	O	faible	beau	Couvert à 10 h. s.	0,83	10°
2	23	10,3	17	724,5	»	3,4	61	21,8	41	32	S	S-O	id.	couv.3/4	Id.	0,82	11,7
3	23,5	13	15	721,8	»	4,8	74	20,4	32,1	25,4	S	E-S-E	id.	couvert	Légère pluie par intervalle après midi. Couv. à	0,81	12,4
4	23,5	13	18	724	1	2,6	67	23	45	33,3	S	E-S-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s. [10 h. s.	0,81	13,2
5	26,3	10	20	722	»	3,2	87	17,4	19,5	17,5	?	S-E	id.	couvert	Légère bourr. pluie à 11 h. 1/2 m. A 10 h. s. b.	0,805	13,9
6	26,5	11,5	16,4	720,5	5	2,5	87	20,2	42,1	32	O	S-E	id.	id.	Pluie de 6 à 8 h. m. Beau à 10 h. s.	0,80	13,8
7	23,5	11,3	18,8	720	»	1,9	64	25,4	38,3	29	S	S-E	id.	couv.3/4	Couvert à 10 h. s.	0,80	14,8
8	28	13	24,5	717,3	»	3,7	63	25	45	35,2	S	S-E	id.	couvert	Bourrasque pluie à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,80	14
9	25,5	11	21	720,7	2,5	2,6	59	21	34	27	S-E	E	id.	couv. 1/2	Bourrasque pluie, tonn. après midi. Pl. à 10 h s.	0,78	15
10	24,3	11	18,2	723,8	4,2	2,4	69	23	37,2	30,2	S	E	fort	id.	Très beau à 10 h. s.	0,79	15
11	25,5	10	19,5	725,5	»	3	68	26,8	46	35,1	—	S	faible	très beau	Id.	0,775	16
12	29,3	12	18,5	726,5	1,2	3,7	71	24	43,5	35	O	S-E	id.	couv.1/2	Forte bourr. pl. de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s. Tr. b. à	0,76	15,6
13	25,5	10,3	16,8	728,3	4	2,5	72	21	41	30,3	O	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [10 h. s.	0,74	15,3
14	22,3	5 5	14,5	727	»	3	78	23	40,5	31,2	O	O	fort	couv.3/4	Id.	0,73	14,5
15	23,7	12	19	724,5	»	4	72	24,8	44,2	35	—	O	faible	beau	Id.	0,71	14,9
16	27	12	17,5	718,5	»	3,4	88	20	27	23,5	S	E	id.	couvert	Bourrasque pluie après midi. Couv. à 10 h. s.	0,70	15,5
17	27	10,5	16,5	717,5	18,5	1,2	69	19,2	34,5	27,6	S	S	id.	id.	Ecl. et tonn. vers 8 h. s. A 10 h. pluie.	0,71	15
18	21	11,3	15,3	721	21,5	2	75	18	29	23,7	S	S-E	id.	id.	Grande pluie et orage Sud la nuit du 17-18. A	0,73	14,8
19	20,5	6	17,4	723	»	2,3	61	22,5	42	31	—	O	id.	très beau	[10 h. s. c.	0,72	15,3
20	25	9	19	722,2	»	3	81	26,8	42,3	32,2	S	E	id.	beau	Pluie de 5 à 7 h. s. A 10 h. c.	0,71	14,8
21	27,5	10	17,4	721,1	4,4	2,4	86	23	43,5	34	N	N	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,70	15,5
22	27	12,5	17	724	»	2,6	88	21,5	37,4	30,6	S	O	id.	couvert	Id.	0,69	16,3
23	24,2	9	17	720,5	»	2,2	81	22,8	29,1	25	S	E	id.	beau	Pluie de 5 à 6 h. s. Couv. à 10 h.	0,67	15,7
24	27,3	13,3	21	719,1	7	2,2	80	24	40,5	30,1	S	E-S-E	id.	couvert	Bourr. pluie dans le jour. Continue à 10 h. s.	0,70	16,8
25	24,3	12,5	16	718,6	11,6	1,3	89	16	22	18	S	S-E	id.	id.	Eclairs et tonnerres après midi, forte pluie. Cou-	0,73	16,1
26	24,3	6,7	15,5	724,8	18,6	0,9	78	22,1	41,2	29,8	S	S-E	id.	beau	[vert à 10 h. s.	0,78	15
27	26	10,5	21,8	726,6	»	3	63	30	50,3	36,8	—	S-E	id.	très beau		0,78	16,2
28	31,7	13,3	21,8	724,4	»	3,7	70	30,4	48,5	38	S	E-N-E	fort	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,77	17,2
29	31,5	14	25	724,5	»	4,4	69	31	48	37,5	S	S-E	faible	beau		0,74	18,2
30	32,5	16	22,5	726,6	»	3,8	67	24,4	42,2	35	O	O	id.	couv.1/2		0,73	18,4
Moyennes ou Totaux.	25°57	10°86	18°54	722,63	99,5	82,3	73,76									0,754	15°03

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les potiers Allobroges, par M. Gabriel de Mortillet. — Un épisode de l'histoire d'Annecy, 1629-1630, par M. C.-A. Ducis. — Eruption de l'Etna, par M. Boltshauser. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (25-27 août 1879); deuxième liste des lectures et communications annoncées. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES POTIERS ALLOBROGES

L'art de la terre, chez les Allobroges, n'a pas seulement été cultivé avec succès par le briquetier Clarianus, il existait dans le pays tout un groupe assez nombreux de potiers qui nous ont laissé leur nom sous leurs œuvres. Je dis *sous,* car contrairement à ce que faisaient les autres potiers romains, au lieu de placer leur sigle à l'intérieur des vases, au pourtour, sur les anses ou sur les bords, nos potiers allobroges signaient toujours au-dessous du fond. Il n'y a que les fabricants de lampes qui aient ce caractère commun avec eux.

Les signatures sont en grandes et belles lettres, de 4 à 17 millimètres, à fort relief. Toujours, sauf deux cas exceptionnels, elles sont écrites en rond, c'est-à-dire formant cercle. La base des lettres habituellement se trouve dans l'intérieur du cercle; pourtant parfois elle est extérieure. Comme c'est l'exception, dans la nomenclature que je vais donner de ces signatures, je la signalerai toutes les fois qu'elle se produira. Si je ne dis rien, il est bien entendu que le nom est écrit la base des lettres tournée vers le centre. La lecture se fait régulièrement de gauche à droite en mettant la première lettre en haut du rond si les bases sont tournées vers le centre, et en bas si elles sont tournées en dehors.

Les lettres sont généralement belles et d'une bonne époque, certainement de l'époque lugdunienne. Pourtant on en voit de très négligées. De tout temps il y a eu des personnes qui écrivaient plus ou moins bien, et ce n'est pas à des potiers qu'il faut demander d'une manière régulière des modèles de calligraphie. Les A paraissent parfois non barrés, mais comme souvent, à cause de l'usure des lettres, il est difficile de vérifier le fait, je ne le signalerai pas toujours. Les points sont représentés habituellement par un simple point ordinaire, pourtant parfois il y a des points triangulaires et même des feuilles de lierre remplaçant le point. A cause de l'arrangement en rond ils sont généralement placés en haut des lettres.

Ces lettres étant en relief, sous des bases de vases, par conséquent exposées à un frottement continuel, pour les empêcher de s'user et de s'effacer, les signatures sont entourées d'un plus ou moins grand nombre de cercles concentriques à relief encore plus fort que celui des lettres. C'est une imitation des cercles concentriques en relief qui ornent le dessous des casseroles ou patères romaines en bronzes. En outre le pourtour extérieur du fond forme ordinairement un gros bourrelet protecteur. Les sigles sur bases tout à fait unies sont très exceptionnels et alors le fond va un peu en creux de la circonférence au centre.

Le centre du rond formé par les lettres est très rarement vide. Généralement il contient un gros point central, très en relief. Ce point peut être seul ou enfermé dans un cercle continu, qui pourtant parfois est formé d'une série de 6 à 9 points. Ces cercles perlés se transforment même en fleurs à 8 ou 9 pétales. Exceptionnellement le point central est entouré de deux cercles ou bien est remplacé par une croix.

Motif central et cercles extérieurs sont complètement indépendants des signatures. Le même sigle peut avoir tous les modes d'ornementation, et la même ornementation accompagne souvent des noms bien différents.

Ces sigles en rond, formés de grandes lettres, à fort relief, sont toujours sous des bases de vases en poterie grise, qui tend au brun et qui porte quelquefois une belle couverte noire.

Je vais passer successivement en revue tous les sigles qui sont parvenus à ma connaissance.

Je prends la responsabilité pleine et entière des lectures de tous ceux dont le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain possède les originaux ou des moulages. Les originaux provenant des Fins et les moulages du Musée d'Annecy sont dus à M. Louis Revon; ceux du Musée de Chambéry, à M. André Perrin.

Les autres indications sont puisées surtout dans:

Allmer A.: *Inscriptions antiques de Vienne,* volume IV, 1876, texte. Atlas, pl. 29 — 7 et 8, fig. 223 — 1 à 44. Excellent ouvrage, malheureusement les figures sont réduites à moins de moitié et pas très nettes. Chaque inscription portant un numéro d'ordre qui correspond au texte et aux figures, je n'indiquerai que ces numéros.

Canat de Chizy : *Congrès archéologiques de*

Digitized by Google

France, 1862, volume XXVI, p. 525, a donné la liste des noms de potiers d'Aoste, sans détails.

Fazy H.: *Catalogue du Musée de Genève,* 1863, p. 46, simple liste, déjà donnée en partie, en 1859, dans *Note sur les antiquités romaines découvertes sur les Tranchées,* p. 11.

Leblanc, sous le titre de *Musée de Vienne,* a publié six planches contenant des fac-similes de sigles figulins fort bien faits. Ces planches m'ont été communiquées par M. Aurès.

Lombard-Dumas a eu l'obligeance de m'envoyer d'excellentes planches d'un ouvrage en voie de publication, sur les sigles figulins de la remarquable collection de son beau-père, Emilien Dumas, de Sommières (Gard).

Revon Louis: *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie,* 1870. Contient, page 50, une liste de sigles figulins. En outre, mon ami M. Revon a bien voulu me donner par lettres des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont d'une rare exactitude.

Quant aux autres sources, très restreintes, je les indiquerai à leur lieu et place,

Ceci dit, je commence mon énumération.

1

AGENORF — Vienne, collection E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, fig. 6); Musée de Vienne (Allmer, n° 855). — Détrier, Savoie, à la Cure (id.). — Trept, Isère (id).

Id. Bases des lettres à l'extérieur. — Aix-les-Bains, Savoie, maison et coll. Perrier-Chabert (Revon, lettre).

AGENOR·F· — Plateau des Tranchées à Genève, coll. Thioly (L. Revon, lettre). — Détrier et Savoie sans localité précise, Musée de Chambéry, moulages à Saint-Germain (Perrin).

Id. Le dernier point remplacé par une feuille de lierre. — Musée de Vienne (Leblanc, pl. 1, f. 1).

A·GENOR·F·, le second point est une feuille de lierre. — Plateau des Tranchées à Genève, Musée de Genève (Revon, lettre); H. Fazy, *Catal.,* p. 46, donne ACENORF.

AGENORFE — Les Fins d'Annecy, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (L. Revon : *Inscr.* p. 48).

AGENORFE· — Soleymieu, à la Cure (Allmer, n° 826).

AGENORFECIT — Musée de Vienne (Delorme: *Descript. Musée Vienne,* 1841, p. 186). Très probablement il s'agit des sigles précédents complétés théoriquement. Cette indication n'est donc pas à compter.

Ce nom n'est pas cité ailleurs.

2

ATTIV*S*F, l'S est rétrograde, ce qui l'a fait prendre pour un Z par M. Allmer. — Aoste, Isère, au Musée (L. Revon, lettre).

ATTIVS·F·, les deux points sont triangulaires.— Mont-du-Chat, Savoie, Musée de Chambéry, moulage à Saint-Germain (Perrin).

M. Allmer, *Inscript. de Vienne,* n° 828, donne pour ces deux sigles la lecture ATTIVZ·F erronée.

M. Schuermans cite ATIVS du Musée de Wiesbaden; ATTIVS de Friedberg; ATTIVS·F de Riegel et de Rottenburg; AT(t)IV(s)FE avec S rétrograde de Tongres. Tous ces potiers du nord peuvent être étrangers à celui de l'Allobrogie. Mais il n'en est peut-être pas de même des ATTIVS qui ont imprimé leur nom sur un fond samien d'Izernore, Ain (Beaux : *Ruines d'Izernore,* p. 116) et sur le rebord d'une tèle d'Aoste (Allmer, n° 1667).

3

BELLICVS·F· — Aoste, Isère, au Musée (Allmer, n° 829 et Revon, lettre).

On ne cite qu'un ou deux BELLICI.

4

BVDDARVSF, les deux D barrés. — Aoste, coll. Chaper à Grenoble (Allmer, n° 1990)).

Pas cité ailleurs. Toutes les fois que je ne dirai rien c'est que le sigle n'est pas indiqué, à ma connaissance, sur d'autres genres de poteries.

5

CASSIOFE — Aoste, 2 exemplaires au Musée (Allmer, n° 830). D'après M. L. Revon le FE ne serait pas bien net et pourrait peut-être se lire LI. M. Canat de Chizy cite du Musée d'Aoste un CASSIOF qui doit se rapporter au sigle précédent ou au suivant.

CASSIOL· — Aoste, Musée et coll. Dulac (Allmer, n° 831). M. Allmer mentionne aussi ce sigle d'Ambilly au Musée d'Annecy, de Gilly et de Cordon au Musée de Chambéry. Mais comme ni M. L. Revon, conservateur du Musée d'Annecy, ni M. André Perrin, conservateur du Musée de Chambéry, ne me l'ont indiqué il y a certainement erreur.

CASSIO·LI· — Aoste, Musée (Allmer, n° 832, et L. Revon, lettre).

CAS·SI·OLI — Aoste, coll. Boviet-Lapierre, (Revon, lettre).

Aucun de ces sigles n'est dans Schuermans qui contient de nombreux CASSI, CASSI·M, CASSIA·OF, CASSIVS et CASSIVS.F avec ou sans point. Ces sigles sont sur des poteries samiennes, des tèles ou des lampes. M. Allmer, n° 1476, cite un CASSI sur fond de lampe trouvé à Vienne.

6

CATISIVS·F·—Vienne, fouilles de la place Saint-Paul en 1876, Musée (Allmer, n° 1991).

Comarmond (*Musée lapid.,* p. 463, n° 46) cite une tèle, de la collection Garapon de Lyon, portant d'un côté CATISIVS et de l'autre GRATVS. Delorme (*Musée de Vienne,* 1841, p. 184) indique une autre tèle avec CATISVS d'un côté et SABINVS de l'autre. Le Musée de Saint-Germain possède deux tèles, de Saint-Genix-d'Aoste, portant CATISIVS d'un côté avec un point dans le C. De l'autre l'une à GRATVS, l'autre SABINVS. Il y a au Musée de Saint-Germain une troisième tèle avec C·A(TI)SIvS et SAB(IN)vS. Les deux V sont très petits. Elle vient de la vallée du Grésivaudan, Isère.

7

CATVLLVSF — Les Fins d'Annecy, Musée de la ville, moulage à Saint-Germain. — Aix-les-Bains, coll. Davat (Revon, lettre).

CATVLLVSF· — Les Fins, Musée d'Annecy et

Digitized by Google

Musée de Saint-Germain. M. Revon *(Inscriptions de la Haute-Savoie,* p. 48) en indique 7 exemplaires. Il est probable que dans ce nombre sont comprises les trois variantes.

CATVLLVS·F· — Les Fins à Annecy, Musée de Saint-Germain.

Dans ces trois sigles la base des lettres est à l'extérieur.

M. Schuermans ne cite que trois sigles de ce nom sur poteries ordinaires : CATVLLVS de la Bibliothèque de Ludwigsburg ; *Id.* rétrograde avec A archaïque de Tongres; CATVLLVSF des environs de Mayence avec S rétrograde. On voit qu'ils sont tous du nord. Comarmond dans son *Musée lapidaire de Lyon,* n° 397, indique CATVL sur une antéfixe de Vienne.

8

CIVLSF — Musée de Vienne, 2 exemplaires (Leblanc, pl. 6, fig. 127 et 128).

CIVLSFE — Vienne au Musée et coll. Vallentin à Montélimar (Allmer, n° 834). L'exemplaire du Musée doit correspondre à un de ceux de M. Leblanc.

La base des lettres dans les deux sigles est tournée à l'extérieur. Les deux lettres liées sont suivant moi V et L. Il faut donc lire CILVS. M. Aurès, en me communiquant les planches de M. Leblanc, propose la lecture (LV)CIVS·F. M. Allmer y voit CI(VILI)S FE. Ils se basent sur ce qu'on ne connaît pas de Cilus tandis que les Lucius sont extrêmement nombreux et que les Civilis sont assez connus.

9

...NEKIA... } Les deux lignes forment deux cer-
CORNELFEC } cles concentriques, l'extérieur est incomplet. Les lettres ont leur base tournée à l'extérieur. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 31, et Allmer, n° 835). M. Allmer lit : CORNEKIVS à la première ligne avec L archaïque. N'est pas cité ailleurs. Je ne connais pas même de Cornelius.

10

COTTI·OFFI·, les barres horizontales des deux T se touchent et forment une seule et même ligne. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 33, et Allmer, n° 836).

11

CTS } Rectiligne, inscrit dans un cercle. — Les
FEC } Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

12

DOMESTICICA — Aoste, Musée (Canat de Chizy: Allmer, n° 837; Revon, lettre).

13

EVTICVS·, le point est une feuille de lierre. — Decines, coll. Berliet-Pierre, à Pierre-Fritte. (Allmer, n° 838).

14

FATEBLINVS — Les Tranchées à Genève. Musée (H. Fazy : *Catal.* p. 46).

15

FIRMINVS — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 74, et Allmer, n° 840).

Indiqué avec FE et FEC à Dusseldorf et à Gellep.

16

IVLIANVS — Aoste, ancienne coll. Pillon (Allmer, n° 841).

IV·LI·A·NVS· — Aoste, Musée (Allmer, n° 842; Revon, lettre).

IVLIANVS est cité de Rheinzabern et d'Allemagne; suivi de F de Westerndorf; IVLIANOS du Poitou; IVLIANI de Poitiers; avec A et N accouplés, précédés ou non de M, de Paris et de Riegel.

17

C·PIVLI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon : *Inscr.*, p. 48).

IVLI·C·F — Aoste, Musée (Canat de Chizy, p. 525). C'est très probablement une mauvaise lecture du sigle précédent, le P aura été pris pour un F. La signature étant en rond on peut à volonté placer les initiales avant ou après le nom. Ce qui prouve qu'il faut les placer comme elles sont dans la première version, c'est que M. Canat de Chizy n'indique pas de point après F. M. Revon qui a vu ce sigle le lit C·PIVII.

On connaît IVLI·M de Chesterford; OFIVLI de l'Allier et IVLI accolé à différents autres noms.

18

IVLIVS — Aoste, Musée (Allmer, n° 843; et Revon, lettre).

IVLIVS·FE — Aoste, ancienne coll. Pillon (Allmer, n° 844).

M. Revon me signale encore d'Aoste un fragment de la signature de Julius et un autre fragment ne donnant que IVL... qui se rapporte à l'un des 3 derniers numéros; Musée d'Aoste.

Sans parler des IVLII, des IVLIVS ont été signalés seuls à Günzburg; suivi de F, à Rheinzabern et à Brumath; suivi de FECIT à Rottweil, IVLIVSIII en cercle, sur poterie samienne, à Mayence. Je ne l'ai pas retrouvé dans nos environs. Le Musée de Saint-Germain en possède un sur samien indiqué comme de Paris.

19

LVCANVS·E· — Aoste, Musée (Revon, lettre). — Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (id). M. Allmer pour ces deux sigles donne la lecture (n° 845) LVCANVS·F·. C'est évidemment la plus logique, mais est-ce la bonne? En outre, pour le second, M. Allmer indique comme localité Gilly au lieu de Mont-du-Chat.

Pas signalé. On a indiqué seulement LVCAN sur samien de Poitiers et LVCANI sur moule de statuette en terre blanche de l'Allier, gravé en caractères cursifs.

20

KVCIOKVS·F· — Aoste, Musée. M. Canat de Chizy et M. Revon écrivent ce nom avec deux L ordinaires. M. Allmer dans le texte n° 846 commence le nom avec une K archaïque et dans l'intérieur met une L ordinaire. Dans les planches fig. 223-13 les deux K sont archaïques. Je crois que c'est la bonne lecture.

21

MANSVETVS· — Bourgoin, coll. Fochier. (Allmer, n° 847).

Ce nom n'a été signalé que par M. de Fontenay *(Inscrip. céramiques d'Autun,* p. 51) qui cite d'Autun MANSVETVSI, sur samien.

Digitized by Google

22

MARCELLINVS F — Aoste, coll. du Receveur du péage du Pont de Cordon (Allmer, n° 848).

Les MARCELLIN et MARCELLINI sont nombreux. M. Schuermans en indique de quatorze localités. Il cite aussi un MARCELLINV du Musée de Wiesbaden et de Voorburg. M. Revon dans ses *Inscr. de la Haute-Savoie* donne un MARCELLINII sur samien, des Fins, au Musée d'Annecy.

23

FMARCAS· Bases des lettres tournées à l'extérieur. Les A sans barres. F est bien au commencement du sigle, car il n'est pas suivi de point, tandis qu'il y en a un après S ; cette lettre finit donc la signature. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain. (Revon, *Inscr.*, p. 49, a un point de trop.)

MARCASF — Aoste, Musée (Allmer, n° 850). — Vienne, Musée (id.).

24

MARCVS, bases des lettres en dehors, S parfois couchée. — Feurs, Loire, Musée de Saint-Germain. — Andance, Ardèche, ancienne coll. Magnard (Allmer, n° 849). — Les Tranchées à Genève. Musée (Fazy, *Catal.*, p, 46), un second exemplaire signalé par M. Revon (lettre).

MARCVSF, bases des lettres extérieures. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 62). — Aoste, Musée (Canat de Chizy; Revon, lettre). — Les Tranchées, Musée de Genève (Revon, lettre).

MARCV..., incomplet. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARCVS·F a été signalé à Nimègue et à Voorbourg; avec FE à Rottenburg. Les MARCI sont très nombreux seuls ou avec F, M, MA, O ou OF. M. Schuermans en cite 11.

25

MARTINVS, base des lettres à l'extérieur au moins pour les 3 du Musée de Saint-Germain. — Les Fins, Musée d'Annecy et 3 au Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 47 et 49). — La Tour, près Saint-Jeoire, Haute-Savoie, coll. Dufresne. (Id. p. 49.) — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 63).

MARTINVS·, tous à base des lettres tournées vers l'extérieur du rond. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre) ; moulage et 3 originaux au Musée de Saint-Germain ; 4 autres échantillons de cette variante ou de la précédente.

MARTINVS : — Vienne, Musée (Allmer, n° 851). C'est peut-être un double emploi avec le sigle figuré par M. Leblanc. Je ne connais pas de ces deux points; M. Allmer en indique aussi pour le Musée d'Annecy où ils n'existent pas.

MARTINVSF — Les Fins, Musée d'Annecy, et 2 au Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49).

MARTINVS·F — Les Fins, Musée de St-Germain.

MARTINVS·F· — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARTINVSFE·, point triangulaire. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain.

MARTINVS·FE· — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARTINVS·FEC· — Idem.

MARTVNVSF, les lettres sont mal formées. A sans barre, T à barre horizontale courte, S longue, comme étirée, V pourtant très marqué. — Feurs, Musée de Saint-Germain.

Dans les poteries ordinaires les Martinus sont abondants. M, Schuermans cite MARTINVS à Rottenburg, Le Mans, Voorbourg, Bavay; avec F, à Bâle, Augst, Londres, Wels, Rottweil ; MARTINV à Londres; MARTINI au Musée de Wiesbade, à Voorbourg, Londres, Flavion, Allier; avec M, Allier et Londres. Sauf l'Allier, les Martinus sur poteries diverses et surtout samiennes ne se trouvent pas dans nos régions.

26

MASCARPVS·F· — Vienne, Musée (Allmer, n° 853). — M. Allmer cite aussi ce sigle des Fins. Il a pu le reconstituer avec des fragments. Le Musée d'Annecy, en effet, possède des morceaux de trois de ces sigles (Revon, lettre).

N'est pas cité ailleurs. M. de Longuemar (*Notice poteries antiques*, p. 9) donne MASC, de Poitiers, sur samien. Le même sigle, également sur samien, est indiqué par M. Allmer, comme de Vienne (n° 1228). Enfin, toujours sur samien, on trouve (MA)SC, à Genève (Fazy, *Catal.*). Mais comme Genève a donné aussi (MA)SCE, on voit que les MASC ne se rapportent pas à Mascarpus.

27

MASCVRICVSFEC· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, lettre). Indiqué sans point final dans *Inscript. de la Haute-Savoie*, ce qui n'est pas étonnant car le point est très peu visible. Au-dessus de ce nom on voit quelques traces illisibles d'autres lettres qui devaient former un second cercle.

MASCV..... Des Fins; Musée d'Annecy (Revon, lettre).

..ASCVRICVSF... — Aoste, Musée (Revon, lettre). C'est très probablement le ...,.CVRICVS cité par M. Canat de Chizy.

MA*S*CVRICV*S*FEC·, les deux S rétrogrades, — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MA*S*CVRICV*S*·FEC·, les deux S rétrogrades; le point final remplacé par une feuille de lierre. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre). — Vienne, Musée (Allmer, n° 854). M. Allmer cite le même sigle des Musées d'Annecy et d'Aoste. Ce sont certainement des doubles emplois avec ce que je viens de mentionner. Dans son texte, M. Allmer n'indique que la première S rétrograde; dans les planches, 223-20, cette première S manque, le sigle n'étant pas complet et la seconde est rétrograde.

.....RICV*S*·FE..., la lettre S rétrograde.— Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

OVERRIACHILLAEI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à St-Germain. M. Revon, dans *Insc. de la Hte-Savoie*, cite OVIRRIACHILLINI ; M. Allmer, dans *Insc. de Vienne*, n° 884, QVERRIACHILLAEI. Le sigle des Fins commence bien par un O. La lettre qui suit le V laisse entrevoir les barres horizontales inférieure et médiane de E, en outre la barre verticale n'est pas au milieu de l'espace qui sépare V et R. La fin est bien LAEI. Les deux A ne sont pas barrés.

QVERRIACHILLAEI } formant deux ronds con-
MASCVRICVSFEC } centriques.— Vienne, Mu-

Digitized by Google

sée (Leblanc, pl. 4, f. 67; Allmer, n° 883). — Nimes, Musée, d'après M. Allmer, mais M. Aurès qui a publié avec tant de soin, en fac-simile, les *Marques de Fabrique du Musée de Nîmes,* non seulement ne cite pas ce sigle, mais m'écrit que le Musée ne l'a jamais possédé.

.....CHILL.... } — Les Fins, Musée d'Annecy
.....VRICV.... } (Revon, *Inscript.*, p. 50).

M. Allmer explique ces derniers sigles en disant que Q. Verrius Achillaeus était le maître du domaine où était la fabrique dont Mascuricus n'était que le fabricant.

Mascuricus et Verrius Achillaeus ne sont pas cités ailleurs. On trouve simplement VERIVS et VERI tout seuls.

28

MAXIMVS, base des lettres à l'extérieur. – Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 65; Allmer, n° 855) et coll. Vallentin à Montélimar (L. Vallentin, lettre). — Bourgoin, coll. Fochier (Allmer, n° 855).

MAXIMVS est cité de Limoges par Schuermans d'après Frœner, et MAXI(MVS) sur une tèle par Birch. Les MAX, MAXI, MAXIM et MAXIMI sont nombreux. Ce dernier sur samien est indiqué d'Autun par M. de Fontenay (p. 52) et de Vienne par M. Allmer (n° 1244). Il se trouve au Musée de Saint-Germain, également sur samien, du Mont-Berny, Oise.

29

M·B·P·F·—Aoste, coll. Boviet-Lapierre (Allmer, n° 888 et Revon, lettre).

30

MENOSF, lettres fort grossières, M fort étirée en largeur, S sans retour à la base. — Vienne (Leblanc, pl. 3, f. 66).

31

MERCOF·, base des lettres à l'extérieur.— Vienne, Musée (Delorme, p. 186; Leblanc, pl. 4, f. 70). — Lyon (Allmer, n° 856).

ME...O·F·, base à l'extérieur. — Vienne, coll. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, f. 7).

MERCO, avec E archaïque, a été trouvé à Tongres; la collection Raifé contenait MERCOFC, rétrograde. Les MERCA sont abondants. — OFMERC, fond d'un bol samien à reliefs, Vienne, Musée de Saint-Germain.

32

MINVSO·F — Aoste, coll. Boviet-Lapierre (Revon, lettre).

MINVSOF a été cité de Trèves (Schuermans).

33

NOSTER — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

NOSTERF — Albens, Savoie, Musée de St-Germain.— Sur les Tranchées, Musée de Genève (Revon, lettre). M. H. Fazy (*Catal.*, p. 46) lit NOSTERI. Cela tient à ce que F final est usé. — Aoste, Musée (Canat de Chizy et Allmer). M. Revon, par lettre, m'en indique 23 exemplaires au Musée d'Aoste. M. Allmer (n° 858) en cite des collections Pillon, Dulac et Boviet-Lapierre. Ce dernier m'est aussi indiqué par M. Revon (lettre). — Bassens. coll. Fivel (Allmer, n° 858). — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Id.). — Feurs, Loire, Musée de Saint-Germain.

Id., bases des lettres à l'extérieur. — Aix, coll. Davat (Revon, lettre, et Allmer, n° 857).

NOSTERF·— Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, *Inscrip.*, p. 49). Aix-les-Bains (Revon, lettre). — Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (Perrin, lettre).

NOSTER·F— Gilly, Musée de Chambéry (Revon, *Inscrip.*, p. 49).

NOSTER·F· — Feurs, Musée de Saint-Germain.

NOS(TE)RF, le T et E accouplés. — Aoste, Musée (Allmer, n° 859, et Revon).

NOSTERI, l'I est pour F, l'E et R sont rétrogrades. — Aix-les-Bains, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

NOSTRF. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 49). — Aoste, Musée (Revon, lettre).

34

PECASVSF, bases des lettres extérieures.—Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 80). M. Allmer (n° 860) donne PEGASVSF·.

V·PECASVS· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 79).

35

PRISCVSF — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, f. 8).

PRISCVS·F — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 82).

PRISCVSFE· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 88).— Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, lettre). Le point est remplacé par une feuille de lierre.

PRISCVS·FE· — Les Fins, Musée d'Annecy et Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49). — Sigle avec le second point remplacé par une feuille de lierre, acheté à Lyon, collection Gueyffier à Bressieux (A. Gueyffier, lettre).

PRISC...FE(IT), les deux dernières lettres accouplées en forme de croix. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 83).

PRISCV····CI — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 87).

D'après M. Schuermans, PRISCVS a été signalé en Poitou, dans l'Allier, à Bavay; avec F à Rossum. PRIS à Douay et PRISCI avec F dans l'Allier, avec M à Poitiers, à Douay, à Ferron-le-Comte.

36

PVPVSFE — Vienne, coll. Girard (Allmer, n° 863).

37

Q·V·II·T· — Vienne, Musée (Allmer, n° 887).

38

QVINTINVSF — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, n° 865).

QV(IN)TINI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49, le point est oublié). — Gilly, Musée de Chambéry d'après M. Allmer (n° 864).

QVINTINI·M est signalé à Londres (Schuermans).

39

QVINTVS·F· — Aoste, 2 ex. au Musée (Revon, lettre), coll. Dulac (Allmer, n° 866). — Vieu, Ain (T. Desjardins : *Antiquités du village de Vieu,* p. 20) donné sans points.

Digitized by Google

On a cité QUINTVS d'Augst et Köngen; avec F de Voorbourg et Neuwied. QVINTI de Tongres et Vechten; avec M de Richborough et de l'Allier; avec O de Douay (Schuermans). Le dernier suivi de M sans points, Suèvres, Loir-et-Cher, Musée de Saint-Germain.

40

SACIRO·FE· — Optevoz, Isère, Musée de Saint-Germain, donné par M. Ernest Chantre. — Décines, coll. Berliet Pierre à Pierre-Fritte (Allmer, n° 867).

On retrouve sur d'autres poteries SACIRO, avec F, à Augst en Suisse, et avec M, à Bâle, Augst et Douay (Schuermans); SACIRV·FE sur 2 assiettes samiennes du Mont-Berny, Oise, Musée de Saint-Germain.

41

SCARPVS·F·N — Les Fins, Musée d'Annecy, 2 entiers et un fragment (Revon, *Inscr.*, p. 49).

..CARPVS.. — Vienne. Musée (Leblanc, pl. 7, fig. 189).

42

SCOTTVSF — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 32). M. Allmer dans son texte (n° 868) indique SOOTTVSF, avec C rétrograde, dans les planches 223-32 il le figure non seulement avec le C mais encore avec la seconde S rétrogrades. — Lyon d'après de Boissieu. Comarmond donne SCOTVS·F, n° 807 des poteries du Musée de Lyon.

M. Allmer a cité SCOTTVSF à Vienne sur un contrepoids (n° 1716). Sans F il a été trouvé à Tongres sur une poterie samienne. On cite aussi des SCOTTI, avec M ou O, à Vechten, Orléans, Augst et Tongres.

43

SECVNDVS — Lyon, Musée (Comarmond, *Musée lapidaire*, p. 471).

SECVNDVS·F· — Les Tranchées, Musée de Genève (H. Fazy, *Antiq. Tranchées*, p. 11). M. Fazy n'indique pas de points, mais il y en a d'après M. Revon.

SECVNDVS·FE· — Vienne, Musée (Allmer).

Les SECVND, SECVNDVS et SECVNDI abondent. M. Schuermans en a réuni 42. A lui seul le Musée de St-Germain possède, tous sur samien, L·R·SECVN de la Garenne-du-Roi, Oise; I(FR)·SECVN de l'Aveyron; OFSECVND, d'Aoste, Isère; SECV(ND)I, Cologne; SECVNDVS, Vaison, Vaucluse; Id. avec F sans points, d'Orange. Je puis citer de notre champ d'études ou des environs : SECVND, Aoste (Allmer); SECV(VN), Vienne (Allmer); OSECVND à Pringy et aux Fins (Revon); SECVNDVS, Autun (de Fontenay); SECVNDI, Vienne, et le même procédé de OF, Aoste (Allmer); SEC(VN)DI, Vienne (Allmer); OFSEC(VND)I, Doussard, Les Fins et Genève (Revon); tous sur samien. SECvNDVS, tèle, Isernore, Ain (Baux); SEC(VN)DVS, tèle, les Fins (Revon), et amphore, Vienne (Allmer).

44

SEVERINVSF· — Aix-les-Bains, coll. Davat (Revon, lettre). — Châtillon, dans le lac du Bourget, coll. Costa de Beauregard, au château de Beauregard, Hte-Savoie (Mortillet : *Promen. Expos. univ. 1867*, p. 56).

SEVERINVS·F· — Aoste, Musée (Allmer, n° 8709). M. Revon en indique 4 exemplaires.

SEVERINV....IT. — Soleymieu, à la cure (Allmer, n° 871).

M. Schuermans signale SEVERINVSFE de Londres. Tudot indique SEVERINVS sur un moule de figurines de l'Allier, en terre blanche; les SEVER, SEVERVS et SEVERI sont très nombreux. Le Musée de Saint-Germain en possède dix, tous sur samien. J'ai parlé de l'un d'eux sur bol à reliefs.

45

SEVVO·FE, l'F non pas rétrograde, mais renversée, c'est-à-dire la base en dehors, tandis que toutes les autres lettres ont la base en dedans. — Les Fins, Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 50).

SEVVOFEC — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 110; Allmer, n° 877); collect. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 13). — Vichy (Tudot : *coll. figurines argile*, 1860, p. 72).

SEVVOFEC· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 109); coll. L. Vallentin à Montélimar (L. Vallentin, lettre).

SEVVO·FEC· — La Balme, Isère, Musée de Saint-Germain, don de M. Ernest Chantre. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 113, et Allmer, n° 878). — Aix-les-Bains, Musée (Revon, lettre).

Id., les points remplacés par des feuilles de lierre. — Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or, Musée de Saint-Germain, don de M. L. Coutant. — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 10).

SEVVOFEC·I — Vienne, coll. L. Vallentin (L. Vallentin, lettre).

SEVVOFECIT — Vienne, 2 au Musée de Saint-Germain; coll. L. Vallentin (L. Vallentin, lettre); Musée de Vienne (Delorme, p. 186). — Villa romaine de Mérande à Arbin (d'Oncieu, *Acad. de Savoie*, 2e sér., vol. XII, p. 311, d'après Revon).

SEVVO·FECIT — Saint-Pierre-d'Albigny. Coll. de l'Asile de Bassens, près Chambéry (Revon, lettre).

SEVVO : FECIT : — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 112 et Allmer, n° 879). M. Allmer indique des points ordinaires, M. Leblanc dessine des chevrons superposés.

SEVVOFEC(IT), par leur liaison, T et I forment une croix. — Les Fins, Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 50). — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 111, et Allmer, n° 872); 2 coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 11 et 12); coll. Girard et coll. Chavassieu (Allmer, n° 872). — Bourgoin, coll. Fochier et coll. Victor Guilland (id.). — Lyon, Musée (id.). — Uriage, coll. de Saint-Ferréol (id.). — Avignon, Musée (id.). Ce sigle vient-il bien d'Avignon? M. Allmer cite aussi Sevvo du Musée de Nimes; or, d'après M. Aurès, il n'y existe pas.

SEVVO·FEC(IT) — Vienne, 2 exemplaires (Leblanc, pl. 5, f. 107, 108).

Id., le point remplacé par une feuille de lierre. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre); Musée de Saint-Germain.

SEVVO·FEC(IT)· — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 9). — Les Tranchées à Genève. Musée 2 exemplaires (Revon, lettre). M. Allmer les indique sans points, et M. H. Fazy (*Note*,

Digitized by Google

p. 11) sans points et sans accouplement des 2 dernières lettres.

Id., les points remplacés par des feuilles de lierre, — Châtillon-sur-Seine, Musée de Saint-Germain. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain. La feuille terminale est bien faite; celle entre le nom et le verbe n'est qu'un trait.

Dans le Catalogue de la collection céramique d'Emilien Dumas, publié par M. Lombard-Dumas, il est question d'un SEVVO venant de Vaison. Collection Rousset d'Uzès. — Aspres-lès-Veynes, Hautes-Alpes (Jourdan et Fl. Vallentin, lettres). — Les Fins, sigle incomplet.

La ponctuation et l'espace ménagé entre la première lettre du nom et la dernière du verbe, ou bien entre la dernière du nom et la première du verbe, montre que le nom du fabricant est tantôt avant, tantôt après son déterminatif *fecit*.

En dehors des sigles en grandes lettres, sous poteries grises, écrits en rond, je ne connais que le SEVVOFEC(IT), sur samien, figuré par Tudot (p. 67). Pourtant il cite aussi de l'Allier SEVVO tout court (p. 72).

46

SEXTINVLVSF, bases des lettres en dehors. — Vienne, Musée (Allmer, n° 873).

47

SEXTINVSF — Aoste, Musée (Revon, lettre). C'est probablement ce sigle que M. Canat de Chizy a cité comme SEXTIVSF.

S·EXTINVS·F· — Aoste, coll. Dulac et coll. du Receveur du pont de Cordon (Allmer, n° 874).

M. Allmer cite aussi un SEXTINVS, sur samien, de Genève (n° 1401).

48

SEXTVSF — Aoste, Musée, et coll. Boviet-Lapierre (Revon, lettre).

SEXTVS·F, le point est une feuille de lierre. — Aoste, Musée (Revon et Allmer, n° 875); ancienne coll. Pillon et coll. Dulac (Allmer, n° 875).— Lemenc, Musée de Chambéry (Perrin, lettre).

Les SEXTVS et SEXTI sont assez communs. M. Schuermans en cite bon nombre. Allmer indique SEXTVSF, sur samien, de Vienne. H. Fazy, SEXTI seul et avec un M, également sur samien, de Genève.

49

SILO·FECIT — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, n° 876).

50

SIOLCAS·, base des lettres à l'extérieur.— Cordon, Ain. — Gilly, Savoie. — Savoie, sans indication précise de localité, tous les trois Musée de Chambéry, moulage à Saint-Germain (Perrin, lettre).

...OLC...—Ambilly, Haute-Savoie, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 49).

51

SOI...ERF·—Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

52

VALLO·FE· — Aoste, 2 exemplaires au Musée (Revon, lettre). M. Allmer (n° 881) l'indique sans points.

VALLOFEC· — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, n° 882).

Id., le point remplacé par une ∽ couchée. — Aoste, Musée (Revon, lettre). M. Canat de Chizy indique du Musée d'Aoste VALLOF et VALLOFECIT. Ce sont très probablement les deux formes données par M. Revon.

VALLOF..., écrit en ligne droite, sous un fond, mais entouré de cercles en relief comme les sigles en rond. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 121, et Allmer, n° 880).

VA..O·FE..— Bressieux, coll. Gueyffier (Gueyffier, lettre).

53 et 54

VERRI ACHILLAEI, seul et entourant MASCVRICUS. Voir ce dernier mot n° 27 de notre liste.

55

(VIT)ALIS·, base des lettres extérieures.— Vienne, Musée (Leblanc, pl. 1, f. 3). M. Allmer (n° 885) cite un VITALIS, avec toutes les lettres indépendantes, A barré et pas de point, Vienne, Musée.

Cette signature est fort commune. M. Schuermans cite 37 VITALIS, 9 VITALI et 29 VITAL. Le Musée de Saint-Germain possède sur samien : VITALIS de l'Aveyron; OFVI(TAL)IS de Champlieu, Oise; VITALI de Paris et d'Orange; VITAL de Vienne. OFVITAL et VITALIS ont aussi été signalés, sur samien, de Vienne, par M. Allmer (n°s 1454 et 1456) et VITALI, d'Aoste, également sur samien (n° 1455).

56

V.....SVS — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 50).

57

..·FEPPIVS.. — Lémenc, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

58

...EVI... — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 48).

59

...SON... — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 50)

60

...·C·V·I·O..— Vienne, Musée (Allmer, n° 886).

61

...VNI·PRIMIGE... } deux ronds concentriques.
..L..... } — Vienne, Musée (Allmer, n° 861).

62

.....CLINVS.... } deux ronds concentriques.
.....LINVSFE.. } — Vienne, Musée de Saint-Germain.

63

AQAAALAA — Sainte-Colombe, Ardèche, coll. Chavassieux, trouvée en 1876 (Allmer, n° 1989).

(La fin au prochain N°.) GABRIEL DE MORTILLET.

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE D'ANNECY, 1629-1630

Parmi les communications annoncées, pour le congrès des Sociétés savantes d'Annecy, se trouve le récit de la campagne de Louis XIII en Savoie. Avant d'a-

Digitized by Google

border ce sujet, nous avons cru devoir préciser quelques détails sur l'histoire intérieure d'Annecy.

Cette ville était alors en proie au fléau de la peste. Le 26 juillet 1629, après la mort de Louis Jaquet, secrétaire de la ville, on élut Jean Moënne, alors poudrier de S. A. à Annecy. Il fit régulièrement son service. Sous prétexte qu'il ne pouvait remplir en même temps deux charges, le prince Thomas de Savoie, par lettre du 9 août, invite le Conseil d'Annecy à élire à sa place Jean Favre. Celui-ci n'ayant pu exercer la charge, le prince écrivit deux lettres datées du 18 août : 1° l'une présentée à la séance du 1er novembre par Pierre Champroux, invitant le Conseil à en élire un capable ; 2° l'autre présentée par M. de Soyrier, capitaine de ville, à la séance du 11 novembre, invitant le conseil à élire Pierre Champroux jusqu'alors trésorier de S. A. dans le Genevois, et disposé à quitter ce service pour devenir secrétaire. Enfin, à la séance du 26 novembre, M. Barfelly, procureur fiscal, en présente une autre de S. A. pour la même fin. Le secrétaire Jean Moënne en appela à S. A. mieux informée, et le premier syndic de Fésigny pria M. de Soyrier de faire entendre raison au prince Thomas. En attendant, on élut Pierre Champroux.

Aymé Amblet, trésorier de ville, étant aussi mort de peste, le conseil lui donna pour successeur, le 30 juillet 1629, Jean-Louis Goville. A son refus, Jean Moënne fut chargé de la Trésorerie, mais en dehors des formes ordinaires d'après lesquelles on présentait une rosette de trois candidats. Et, pour le maintenir contre certaines plaintes, on recourut au prince Thomas, qui, par lettre du 26 avril 1630, fit aux syndics d'Annecy un bel éloge de Jean Moënne pour ses services précédents, en qualité de poudrier de S. A., et félicitant le conseil de l'avoir élu comme Trésorier perpétuel de la ville.

Le 1er mai 1630, jour de l'élection annuelle des syndics, M. Méclard proteste, au nom d'une partie des citoyens d'Annecy, de ne vouloir procéder à l'élection des syndics, avant que l'on ait nommé le Trésorier selon les formes habituelles. On renvoya l'assemblée au dimanche suivant.

Le dimanche 5 mai, on élut les syndics, les conseillers, et, pour trésorier, Jean-Louis Goville, sur une liste de trois, parmi lesquels figurait Jean Moënne. Ces nominations se firent régulièrement, sans l'intervention de personne.

Le récit de ces incidents à été tout à fait dénaturé, comme plusieurs autres, dans un ouvrage récent, page 414, etc. La phrase soulignée : *le 5 mai il fut procédé sous la protection de la France, etc.*, comme si elle avait été tirée d'un texte authentique, n'est qu'un tableau à effet destiné à appuyer cette autre invention : « On ne sait comment ce différend se fut terminé, si Louis XIII n'eut fait diversion en occupant Annecy dès le lendemain, » c'est-à-dire, le 2 mai, selon le dada de l'auteur. Louis XIII ne fut pour rien dans les élections d'Annecy, il était bien loin de là ; le 3 mai il écrivait de Lyon au maréchal de Bassompierre, en Suisse, qu'il se proposait de faire par lui-même la conquête de la Savoie, et l'invitait à le rejoindre à Lyon. Ils s'y trouvaient réunis le 8 mai, et se disposaient à aller à Grenoble pour de là remonter l'Isère et entrer en Savoie. Le 9 mai les syndics d'Annecy recevaient du prince Thomas de Carignan un avis de réparer promptement leurs murailles, et allaient, le 12 mai, à Conflans prendre les ordres de ce prince en cas d'attaque de la part de la France. La sommation de se soumettre à cette puissance ne fut faite que le 22 mai et Louis XIII n'y arriva que le 25 (1).

Nous donnerons la suite de ce récit dans un article sur la conquête de la Savoie par Louis XIII.

C.-A. Ducis.

ÉRUPTION DE L'ETNA

Catane, 18 juin 1879.

Si de Catane comme centre, et avec un rayon d'environ 70 kilomètres, on décrit en Sicile un demi-cercle, celui-ci coïncide presque entièrement avec la chaîne de montagnes calcaires, qui renferme d'un côté la grande plaine de Catane *(piana di Catania)* et de l'autre l'Etna, célèbres l'une par son inépuisable fertilité, l'autre par l'immense quantité de lave qu'il a entassée autour de lui. Ce demi-cercle présente dans son ensemble une même conformation géologique, et paraît avoir été parsemé autrefois de foyers volcaniques ; car en divers points, plus ou moins isolés, et hors de la sphère d'action de l'Etna, on rencontre des collines de lave antique et de lave prismatique ; telles sont les îles des Cyclopes, les rochers d'*Acicastello*, de *Paternò* et de *Motta*. Ailleurs, le sol volcanique est tout à fait à découvert ou à peine couvert par des terrains sédimentaires.

Le soulèvement de l'Etna et les immenses éruptions de ce volcan semblent avoir absorbé, dès les temps les plus reculés, toute l'action volcanique, qui auparavant était répartie entre les nombreux foyers isolés du demi-cercle mentionné et qui, par cette raison, ne pouvait produire que des effets de peu d'importance en comparaison des éruptions gigantesques de l'Etna. Il est toutefois assez probable, qu'à une certaine profondeur, peut-être là, où se produisent les ignitions et la fusion des roches, il y ait encore à présent une certaine uniformité d'action, de manière qu'au moins une partie des phénomènes volcaniques peuvent facilement se manifester dans toute l'étendue du demi-cercle en question. On en jugera par les faits suivants.

Le 4 octobre 1878, à une heure et trois quarts environ du matin, un tremblement de terre fut senti dans toute la province de Catane ; dans la partie située au midi de l'Etna le mouvement fut assez intense, mais plutôt faible dans la partie opposée. A *Mineo*, petite ville de 4 à 5 mille âmes, située sur une colline haute de 560 mètres et distante de l'Etna d'environ 60 kilomètres, les secousses endommagèrent une trentaine de maisons et deux églises. Dans l'une de celles-ci des murs épais et solides se fendirent du haut en bas ; dans l'autre une cloche, suspendue entre deux pilastres de maçonnerie, fut lancée sur un avant-toit. Le centre de mouvement de ce tremblement de terre fut évidemment à *Mineo*, car dans aucune autre localité la secousse ne fut assez intense pour produire la plus petite lésion.

Près de *Paternò*, petit bourg au S-S-O de l'Etna et

(1) *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, II. (Registres consulaires d'Annecy.)

Digitized by Google

distant du volcan de 15 kilomètres, on observe depuis des temps immémorables des éruptions boueuses, qui ont une certaine périodicité, c'est-à-dire cessent pendant un temps plus ou moins long, et ensuite recommencent à l'improviste et avec une intensité qui quelquefois est surprenante. La localité, où se produit ce phénomène, est formée d'un sol argileux d'une étendue de près d'un hectare. Entre une éruption et l'autre l'on n'y voit qu'un certain nombre de petites sources d'eau salée et trouble, qui transforment, en hiver, tout le lieu en un marais boueux, et qui, en été, s'évaporent rapidement en laissant sur la terre une couche de sel de cuisine. Au moment d'une éruption chaque source se transforme en un petit cratère qui vomit un liquide boueux et des matières gazeuses qui consistent principalement en vapeur d'eau et en acide carbonique. Le plus souvent ce mélange est à une température plus élevée que celle de l'air. Une telle émanation eut lieu quelques mois après l'éruption de l'Etna en 1865; mais elle dura peu et depuis ce temps-là la *salinella* de *Paternò* ne présenta plus aucun phénomène remarquable.

A peine les nombreuses secousses qui suivirent à *Mineo* le tremblement de terre du 4 octobre, avaient-elles cessé, que les éruptions boueuses de *Paternò* reparurent avec une intensité extraordinaire. Le professeur O. Silvestri, qui alla les observer, publia les notes suivantes : « Une importante éruption boueuse s'est produite dans la *salinella* de *Paternò*. De nombreux cratères, qui se sont formés dans un large bassin, vomissent une grande quantité de boue épaisse, salée, qui, en sortant des cratères, est à une température de 40 à 45° C. La force éruptive consiste en un dégagement d'acide carbonique, d'hydrogène et d'acide sulfhydrique, qui poussent la boue hors des cratères avec un bruit très fort et une violence qui fait trembler le sol environnant. Déjà à une certaine distance on sent une odeur de carbure d'hydrogène, et, en effet, des gouttes d'une espèce de pétrole apparaissent fréquemment sur les matières liquides. Il est assez probable qu'il y a une certaine relation entre ce phénomène extraordinaire et les nombreuses secousses de tremblement de terre qui ont épouvanté la population de *Mineo*. »

Le soir du 23 décembre, peu après 9 heures, on sentit dans presque toute la Sicile orientale un tremblement de terre qui fut assez intense dans la partie la plus rapprochée de l'Etna, mais peu sensible dans les lieux plus éloignés. A *Mineo* on ne l'observa point, ce qui prouve que le centre d'action s'était rapproché de l'Etna. Cependant on n'attribua pas une grande importance à ces faits. Le 26 mai, entre 9 et 10 heures du soir, on aperçut sur le versant S-S-O de l'Etna une vive rougeur, qu'ailleurs on aurait prise pour un incendie, mais qu'ici on reconnut immédiatement pour le reflet d'un cratère en éruption. On sut en effet, le lendemain, que le volcan s'était ouvert près du bois de *Biancavilla*, et qu'un puissant courant de lave se dirigeait vers *Adernò*.

Le professeur Silvestri, qui s'était aussitôt rendu sur le lieu de l'éruption, en donne des détails précis dans son intéressant mémoire *Sulla doppia eruzione dell' Etna scoppiata il 26 maggio 1879*. « Le cratère, dit-il, qui a la forme d'une immense crevasse longue de près d'un kilomètre, s'est formé un peu au-dessous du *monte Frumento sud*, à une hauteur comprise entre 2,400 et 2,650 mètres. Les huit bouches, par où la lave sortait, se trouvent dans la partie supérieure de la crevasse ; elles ont un diamètre de 4 à 15 mètres, ce qui a suffi pour vomir en un jour et demi un courant de lave long de 2 kilomètres et large de 400 mètres, qui par la fusion de la neige, haute en ces lieux de 2 à 4 mètres, a donné naissance à des torrents d'eau. L'éruption s'arrêta dans la nuit et le lendemain je pus, en suivant le courant de lave, arriver aux cratères obstrués par des matières déjà presque solidifiées.

« Pendant cette éruption, c'est toujours le professeur Silvestri qui parle, une immense quantité de fumée se dégageait, soit du cratère principal de l'Etna, soit de beaucoup d'autres points qui reliaient la crevasse au-dessous du *monte Frumento* avec une autre qui s'était formée en 1874 sur le versant nord entre *Randazzo* et *Castiglione*. Bientôt une grande partie de la montagne fut enveloppée par ces émanations gazeuses, ce qui empêchait d'observer le vrai état du volcan. Toutefois, l'incertitude dura peu. Dans la matinée du 28, des dépêches télégraphiques annoncèrent que près du *Monte Nero*, dans le territoire de *Castiglione*, un autre cratère s'était ouvert et que la lave menaçait les bois de cette commune. »

Voici ce que M. Silvestri raconte de cette autre éruption :

« En me transportant de *Biancavilla*, sur le versant nord de l'Etna et en m'approchant de *Randazzo*, je commençais à distinguer des détonations sourdes et prolongées, tandis qu'une pluie abondante de cendres couvrait le sol. Peu avant mon arrivée à *Randazzo*, le bruit s'y était répandu que la lave ne tarderait pas à envahir la route provinciale et que sous peu les communications avec *Castiglione* et *Linguaglossa* seraient interrompues. Je vis le soir que la colonne principale de fumée ne sortait point du cratère de l'Etna, mais du sommet d'un monticule plus bas, et qu'à partir de celui-ci le profil de la montagne était éclairé par une lumière très vive. C'était le courant de lave qui se précipitait en bas.

« Pendant la nuit je me remis en route pour visiter le cratère. La chose n'était pas facile, car le vent contraire me tenait enveloppé d'une fumée noire et épaisse. Dans mon parapluie ouvert je pouvais recueillir, toutes les dix minutes, un kilogramme de cendres; mais à mesure que je m'approchais de la région du cratère, les cendres étaient remplacées par des *lapilli* et ceux-ci, à leur tour, par des scories. A la fin, cette pluie devint si incommode, qu'il fallait prendre un chemin moins direct pour arriver à un point d'où l'on pût observer le cratère. Au pied du monticule de *Timparossa* je commmençai à sentir les oscillations du sol, qui accompagnent les détonations et la sortie violente de la lave; en continuant de monter, j'arrivai à un endroit tout bouleversé, où le sol présentait tantôt des affaissements, tantôt des crevasses et des ouvertures d'une étendue très considérable. Je passai sur ces crevasses en sautant d'un bord à l'autre, et je montai sur l'antique cratère appelé *la Pernice*, d'où je voyais les jets de lave dans leur épouvantable sublimité. Mais quelle ne fut pas ma surprise quand je m'aperçus que les fentes et les ouvertures que j'avais

Digitized by Google

traversées étaient le prolongement d'une autre immense crevasse, de celle précisément dont les cratères nouvellement formés faisaient partie. Sur le cône de l'Etna les tourbillons de vapeurs ressemblaient à des nuages immenses; un autre cratère, placé à quelque distance au-dessous de moi, produisait toutes les 4 à 5 secondes une explosion effrayante et lançait en l'air une quantité prodigieuse de scories, de lapilli et de cendres; de ces dernières, la partie la plus fine restait suspendue dans l'air et y formait de gros nuages obscurs. Un troisième cratère finalement vomissait de la lave, à la sortie violente de laquelle j'apercevais sur les nuages de fumée de fréquents éclairs, qui étaient certainement le résultat de décharges électriques.

« Toutefois, il m'était impossible de rester longtemps dans ce lieu d'observation, parce que les oscillations du sol me produisaient un malaise semblable au mal de mer. Je le quittai pour me rendre sur le point culminant de la *Timparossa,* où je pus mieux observer les localités et les phénomènes. J'avais devant moi une espèce de plan incliné, situé entre cette même *Timparossa* et le *Monte Nero* et dans lequel se trouvaient les bouches de lave. J'en comptais sept placées en demi-cercle; entre toutes elles donnaient lieu à un courant de lave. De chaque ouverture la lave s'échappait par l'impulsion d'une force intermittente, qui produisait des détonations sourdes, souterraines; le dégagement de matières volatiles, denses et élastiques, parmi lesquelles dominait le sel de cuisine, entretenait dans la lave un mouvement d'ébullition, qui de temps en temps se transformait en véritable explosion. La lave, à peine sortie des cratères, répandait une lumière blanche, éblouissante; toutefois, même pendant l'espèce d'ébullition, je ne voyais point de flammes. En observant cette lumière avec un spectroscope à vision directe, je distinguai un ensemble de spectres particuliers, dans lequel je reconnus quelques lignes de l'hydrogène, du sodium, potassium, calcium et d'autres matières encore que les circonstances du moment ne me permettaient pas de déterminer. Les scories étaient les unes noires, les autres blanches; dans ce dernier cas, elles étaient couvertes d'une légère couche de sel de cuisine.

« Les sept ouvertures, dont j'ai parlé plus haut, formaient un premier groupe de cratères élevé d'environ 1,950 mètres au-dessus du niveau de la mer. A l'aide d'une lunette d'approche j'en découvris plus bas, dans l'endroit appelé *Piano delle Palombe,* un second formé de bouches disposées le long de la crevasse, comme autant de boutonnières. Cette multitude de cratères vomissait la lave et les matières plus ou moins divisées avec une telle activité et violence, que, en reportant mon regard sur le premier groupe, il me semblait voir une éruption en miniature. Ces deux groupes de cratères, la crevasse qui les relie et qui, en passant par le grand cône de l'Etna, se rattache à celle qui s'est formée près du *Monte Frumento,* constituent l'appareil émissif de cette éruption imposante, qui a déjà donné lieu à un nouveau de ces monticules, qui, par centaines, ornent les côtés de l'Etna. »

Il est important d'observer qu'une partie de la crevasse, sur laquelle se trouvent les cratères de l'éruption actuelle, existe depuis 1874 et passait déjà par les cratères qui menacèrent alors le versant oriental de l'Etna d'une éruption sérieuse, mais dont le feu s'éteignit tout à coup, après avoir duré à peine sept heures. En parlant de cette éruption éphémère, le professeur Silvestri disait : « Il est très probable qu'une prochaine éruption de l'Etna aura lieu dans cette partie du volcan restée pour ainsi dire ouverte. » Comme on le voit, la prophétie s'est parfaitement vérifiée.

Cette immense crevasse et les élévations différentes des divers cratères, expliquent plusieurs circonstances de l'éruption actuelle. La fente ou crevasse, qui, verticalement, a dû arriver à une profondeur considérable et atteindre les vastes espaces où se trouve accumulée la matière fluide, a fourni à celle-ci des issues nombreuses et faciles; et la lave, obéissant aux lois de l'hydrostatique, a dû s'écouler plus abondamment par les ouvertures plus basses. C'est pour cela que le grand cône de l'Etna n'a rejeté que des matières gazeuses, et que l'éruption près du *Monte Frumento* a cessé, aussitôt que sur le côté oriental les cratères moins élevés s'étaient agrandis ou multipliés.

Le courant de lave, dans la partie plus élevée de la montagne, avait une vitesse d'environ un quart de kilomètre par heure; mais, plus bas, cette vitesse alla rapidement en diminuant, et plus loin, à la base du volcan, elle devint très petite.

Mercredi, 28 mai, à huit heures et demie du soir, la lave, après avoir suivi déjà pendant quelque temps le lit du torrent *Pisciaro,* arriva au pont *Passo Pisciaro,* sur lequel passe la route provinciale qui longe toute la base septentrionale de l'Etna. Après avoir rempli une profonde excavation, due à la violence des eaux, la lave se reversa sur le pont lui-même et, en quelques minutes, le couvrit totalement. Dans cette localité, la route est éloignée d'environ quatre kilomètres de la rivière *Alcantara,* alimentée en hiver par les pluies, au printemps par la fonte des neiges qui couvrent le versant septentrional de l'Etna. Quoique depuis la destruction du pont *Passo Pisciaro* le mouvement de la lave se fût encore beaucoup ralenti, cependant, le 31 mai, le courant n'était éloigné de la rivière que d'environ un kilomètre; et comme alors les cratères avaient conservé encore toute leur activité, il semblait presque impossible que la lave n'atteignît le lit de l'*Alcantara,* ou même n'envahît la rive opposée, sur laquelle se trouve, à peu de distance de la rivière, le village de *Mojo.* Un tel mouvement du courant aurait été une double calamité par l'étendue considérable de terre cultivée qui aurait disparu sous la lave, et par les inondations qu'auraient occasionnées les eaux de l'*Alcantara* après que la lave en eût rempli le lit. Heureusement, la détresse n'arriva pas à ce point extrême. Quoique jusqu'au 5 juin, les cratères conservassent à peu près leur première activité, et que le volume de la lave éruptée journellement restât sensiblement le même, le courant s'étendit dans la vallée de l'*Alcantara* bien plus en largeur qu'en longueur et ne s'avança vers la rivière qu'avec une extrême lenteur.

Dès les premiers jours, les étrangers accoururent en foule pour contempler le spectacle sublime d'une éruption. La plupart arrivaient par le chemin de fer et se rencontraient à la station de *Piedimonti,* éloignée d'environ 20 kilomètres du théâtre de l'éruption. Au

Digitized by Google

commencement, les moyens de transport y étaient tout à fait insuffisants et il fallait le plus souvent se résoudre à continuer la route à pied. *Linguaglossa,* petite ville de 4 à 5 mille âmes, à 10 kilomètres de la lave, était la dernière étape du voyage. C'était là que tout le monde attendait l'heure convenable de se mettre une autre fois en route, pour voir le courant de lave de nuit et de jour. Le soir, les places et les rues étaient encombrées d'équipages, de voitures, de bêtes de somme, parmi lesquels circulait la foule silencieuse, préoccupée et surtout impatiente de partir pour arriver sur les lieux quelques heures avant le jour.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, je me trouvai mêlé à cette foule avec une soixantaine d'élèves du lycée. Nous eûmes la bonne fortune de trouver dix charrettes, sur lesquelles nous prîmes part à l'espèce de procession qui se dirigeait vers le courant de lave. A mesure que nous avancions, les détonations des cratères devenaient plus intenses et la pluie de cendres plus sensible. A un certain point, le profil du versant nord de l'Etna se dessina nettement devant une rougeur, qui devint de plus en plus vive, jusqu'à ce que, à un détour de la route, nous eûmes devant nous l'indescriptible spectacle de l'éruption; un fleuve de feu en relief, qui majestueusement descendait pour former à nos pieds un lac de feu. Au loin sur la montagne, des explosions, qui se succédaient comme les décharges d'une batterie; plus près, des espèces d'éclairs qui apparaissaient sur la lave en mouvement; près de nous, un bruit sinistre de rochers qui se renversaient; de blocs incandescents qui se précipitaient du haut du courant; de parois qui cédaient à la pression d'un fleuve pâteux; tout autour un air pesant, obscurci par des nuages de vapeur, de fumée, de cendres, derrière lesquels la lune faisait des efforts inutiles pour éclairer l'horrible scène de destruction.

Guidée par la lumière vacillante du courant, la foule cherchait péniblement sur la surface accidentée d'une vieille lave, qui peu à peu disparaissait sous la nouvelle, des lieux sûrs pour s'abandonner aux impressions qu'inspire la terreur sublime d'une éruption; mais pas un cri, pas une discussion, aucune parole qui eût pu attirer l'attention des passants. Le jour vint enfin nous délivrer de l'oppression dans laquelle nous avait tenus l'idée d'un danger si grand et si proche, et, comme si la présence du soleil eût doublé les forces des spectateurs, on vit renaître l'activité et le courage. La foule se divisa et bientôt il y eut des curieux partout; les uns montèrent sur des lieux élevés pour voir l'ensemble; les autres examinèrent le front du courant pour constater la lenteur du mouvement, et d'autres encore s'approchèrent de la lave au point d'allumer leurs cigares à quelque morceau détaché de la masse incandescente.

L'aspect de quelques maisons menacées par la lave faisait connaître le caractère des propriétaires. Tandis que les uns se contentaient de coller aux portes de leurs maisons des images de saints et d'attendre tranquillement le secours de leur intervention, d'autres, plus résolus, avaient profité de la lenteur de la lave pour vider leurs demeures et pour en ôter les portes, les fenêtres et même les tuiles. Qui sait si une application plus large de la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera » n'aurait pu éviter beaucoup de dommages dans la vallée de l'*Alcantara,* où le moindre obstacle suffisait pour produire une déviation de la lave.

Quoique les hommes de science aient été généralement de l'avis que l'éruption serait longue et que dans la nuit du 3 au 4 juin les détonations des cratères aient été entendues même à Catane, M. le Préfet de la province reçut, dans l'après midi du 5 juin, la dépêche suivante : « Depuis cette nuit, éruption sensiblement diminuée; détonations presque cessées; lave presque stationnaire, en plusieurs endroits déjà refroidie. » Les nouvelles du 6 furent encore meilleures; le 7, l'éruption avait complétement cessé; le 8, un journal annonça que le vieux fou de la montagne s'était retiré dans son antre, sans même saluer tant d'étrangers venus pour voir l'éruption et qui furent obligés de s'en retourner sans avoir pu satisfaire leur curiosité.

BOLTSHAUSER.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(25-27 août 1879)

DEUXIÈME LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

15. — M. PIERRE TOCHON : Conférence publique sur le phylloxera, inscrite dans le programme, omise dans la liste précédente.

M. le docteur JULES CARRET : Conférence publique sur les sujets suivants :

16. — Détérioration du climat de la Savoie.

17. — L'accroissement de la taille dans le département de la Savoie.

18. — Les races savoyardes.

19. — M. LOUIS PILLET : Exposé des travaux de l'Académie de Savoie.

20. — M. le baron DE PONNAT : Notice sur Saint-Julien-de-Maurienne et critique historique sur l'origine de ce nom.

21. — M. LAURENT RABUT : Note sur un registre de décisions de la Sainte Maison de Notre-Dame de compassion de Thonon.

22. — LE MÊME : Délibération du Conseil municipal de Calais pour le repatriement d'Albanis Beaumont (1793).

23. — M. le chanoine BRASIER : L'Académie Salésienne et son programme.

24. — M. l'abbé BRAND : Projet de bibliographie savoisienne.

25. — M. CLAUDIUS BLANCHARD : Anne de Lorraine, régente du Genevois, et le Sénat de Savoie.

26. — M. CÉSAR DUVAL : Fief et juridiction de saint Victor et Chapitre dans le Bailliage de Ternier.

27. — M. ALPHONSE CALLIGÉ : Les gorges de la Diosaz (poésie).

Le Secrétaire général du Congrès,
LOUIS REVON.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° le compte-rendu de la séance de la Société ainsi que la liste des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 7

JUILLET 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	26°	11°	22°	721,6	»	3,7	66	27°	46°1	37°3	O	S-O	faible	beau	Couvert 3/4 à 10 h. soir.	0,71	18°6
2	32,5	9,5	10	722,7	41,5	4	92	15,5	38	29,4	S-O	O	fort	pluie	Ecl. et ton. suivis de gde pluie de 3 à 10 h m.	0,74	15,6
3	19	6,5	17	721,9	4,5	1,3	80	22,2	41,5	33	—	E	id.	très beau	Couv. 1/2 à 10 h. s. [T. B. à 10 h. s.	0,785	15,2
4	25,5	15,3	16	721,5	5,5	3,8	90	15	16	14,1	S-O	E	id.	pluie	Continuelle de 5 h. m. à 2 h. s Couv. à 10 h.	0,76	17,7
5	17,5	9	11,8	724,7	12	0,8	90	12,5	25	21	S	E	id.	id.	Par bourr. tout le j. Quelq. grêlons à 11 h. m. (1)	0,79	15,5
6	16,7	9,5	15	726	7,2	1,5	80	19	42,3	30,2	O	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,815	15,6
7	21	12,5	16,8	724,8	0,5	2,2	68	21,5	35,1	28,2	S	S-E	faible	couv. 1/2	Beau à 10 h. s. [continue toute la nuit.	0,79	16,2
8	23,5	11,5	22,8	721	»	2,7	68	27,6	47,5	36,1	—	E	id.	très beau	Ecl. et ton. f. pl de 5 h 1/2 à 8 h s. A 10 h. pl.	0,78	17,6
9	31	12,5	18,2	721,7	41	3	90	18,8	29,2	25	O	S-E	id.	couvert	Eclair, tonnerre, bourr. de pluie de l'ap.-midi. (2)	0,88	17,3
10	20	9	12,6	723	11,1	1,8	86	15,4	32	23,2	O	S-E	fort	id.	Bourrasques de pluie par moment. Couv. à 10 h.	0,97	14,7
11	19,7	9	11,8	724,7	8,5	1,3	88	13,8	19	16	O	S-S-E	id.	id.	Id. id. avant midi. Beau à 10 h.	0,98	15,6
12	20	5,5	15,5	724,3	2,4	1,3	78	20	40,1	28	S	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie à 10 h. soir	0,965	16,3
13	22,7	13	13,4	718,5	»	0,2	91	13,2	17	13,5	?	E	id.	pluie	Forte de 8 h. m. à 8 h. s. A 10 h. pluie légère.	1,10	15,3
14	15	11,5	13	719	70	0,3	86	16	28,2	22,1	?	S-O	id.	id.	Par bourrasque avant midi. Couvert à 10 h. s.	1,16	15,6
15	21	10	12,4	720,7	22,7	1,7	87	15,8	32,0	22	S	E-S-E	id.	id.	Id. dans le jour. Beau à 10 h s.	1,23	14,7
16	17	10	16	721,9	9	1,1	81	22,1	43,5	32,1	O	S	faible	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	1,24	15,6
17	23,5	11 5	17,6	720,5	»	2,2	94	18	38,2	27,9	S	S	fort	pluie	Pluie à 10 h. s.	1,20	15,8
18	23	13,5	17,8	721,5	»	1,5	89	21,5	36,0	27,8	S	S-E	faible	id.	Couvert à 10 h. s.	1,19	16,5
19	23,5	10,5	18,2	721,9	14,5	2,5	92	24,4	44,5	35,1	S	S-O	id.	couv. 3/4	Id.	1,17	16,7
20	24,5	13	20	722,5	»	1,9	91	25	42,5	33,9	S	O	id.	couvert	Id. Pluie dans la nuit.	1,11	17,4
21	26,5	14	17,4	719	6	2,5	80	20,2	44.5	32	S	O-S-O	id.	couv. 1/2	Couvert 3/4 à 10 h. s. Id.	1,06	17,4
22	21,3	10	13	719	4,4	2,5	81	13,2	16 5	14,5	S	E	fort	couvert	Pluie à 10 h. s.	1,04	16,5
23	16,5	11	12,5	723,5	12,2	0,8	93	15,5	26	21	S-O	S-E	id.	pluie	Par bourrasques dans le jour. Couv. à 10 h. s.	1,03	16,4
24	17,5	8	15,5	727,6	7,6	0,6	84	22,4	41	30	N	O-S-O	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	1,04	15,4
25	24,7	9	18	726,7	»	2,3	98	25,4	45,5	34	—	N-O	id.	très beau		1,01	15,1
26	28	11,7	20	724,3	»	2,6	94	28,8	49	37	S	O	id.	beau	Pluie à 10 h. s	0,96	16,8
27	31	14	18.2	719,7	6,6	3,9	91	21	35	28	O	S-E	id.	couvert	Bourrasque de pluie de 6 à 8 h. m. T. B. à 10 h. s.	0,93	18,7
28	24	9,5	17	728	2,1	1,7	88	24,2	45,2	35,1	—	N-N-E	id.	très beau		0,92	17,7
29	26,5	11	20,1	723,5	»	3	91	27	47,4	38	—	N-N-E	id.	id.		0,89	19,2
30	30	14,5	24	724,5	»	2,9	84	29,4	49	37,8	?	N-E	id.	beau		0,85	17,3
31	31	14	24.2	723,8	»	3,4	67	29,8	49	37,2	—	S-O	id.	très beau		0,82	18,6
Moyennes ou Totaux.	23°21	10°98	16°70	722,70	290,0	65,00	85,03								(1) Eclairs lointains au S. E. Couv. à 10 h. s. (2) A 10 h. s. forte pluie.	0,961	16°55

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, ***architecte de la Ville.***

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes; liste alphabétique des membres et adhérents; discours d'ouverture prononcé par M. Camille Dunant; rapport des travaux de l'Académie de Savoie, par M. Louis Pillet; rapport des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par M. le docteur Mottard. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude, suite), par M. C. Dunant. — Les potiers Allobroges (suite et fin), par M. Gabriel de Mortillet. — Camp celtique du Châtelard, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie, par M. A. Constantin. — Séance de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU
DE LA
DEUXIÈME SESSION
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

L'ouverture du second Congrès a eu lieu à Annecy, le 25 août, à 2 heures de l'après-midi, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

M. Camille Dunant, assisté du bureau de la Société Florimontane, déclare le Congrès ouvert, et souhaite la bienvenue à l'honorable assemblée. On procède ensuite à l'élection du bureau.

M. Louis Pillet est élu président.

Quoique l'article 4 du règlement ne parle que d'un seul vice-président, l'assemblée consultée opine à la nomination de deux vice-présidents, comme cela s'est pratiqué, l'année passée, au Congrès de Saint-Jean-de-Maurienne.

MM. C. Dunant et J. Philippe ont été élus vice-présidents.

Le secrétaire général de la présente session, M. Louis Revon, étant absent pour cause de maladie, l'assemblée désireuse de lui témoigner sa satisfaction pour le zèle qu'il a déployé dans les préparatifs du Congrès, le maintient comme son secrétaire, et procède à l'élection de deux secrétaires-adjoints chargés de la rédaction du compte-rendu.

MM. Constantin et Ducis sont nommés secrétaires.

M. L. Pillet remercie le Congrès de l'honneur qui vient de lui être fait, et donne lecture des questions à l'ordre du jour.

L'article 2 du règlement rédigé à Chambéry, le 14 février 1878, porte : « Le Congrès ne pourra avoir « lieu deux fois de suite dans la même ville. »

L'Académie de la Val d'Isère propose de supprimer cet article, et de lui substituer le suivant :

« L'Académie de Savoie (Chambéry),
« La Société Florimontane (Annecy),
« La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Chambéry),
« La Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne,
« La Société médicale de Chambéry,
« L'Académie de la Val d'Isère (Moûtiers),
« La Société d'histoire naturelle de Chambéry,
« La Société académique d'Albertville,
« La Société d'agriculture de Chambéry,
« Le Club alpin savoyard,
« seront successivement et dans l'ordre énoncé, chargés de la tenue de congrès annuels. »

Après quelques observations présentées par différents membres, l'assemblée s'est rangée à l'avis de son Président de s'en tenir à l'article 2 du règlement, qui laisse toute latitude pour suivre l'ordre exposé ci-dessus ou pour s'en écarter, suivant les circonstances locales, suivant la formation de nouvelles sociétés ou la dissolution de celles qui existent, d'autant plus que l'esprit d'entente et de confraternité de nos différentes sociétés est le plus sûr garant d'une prompte solution des difficultés qui pourraient surgir.

L'Académie de la Val d'Isère proposait en outre d'ajouter à l'article 6 du règlement la clause suivante :

« La parole ne sera jamais laissée à un orateur plus « de vingt minutes, soit pour lectures, soit pour com- « munications verbales. » (Voir *Revue savoisienne*, mai 1879.)

Pour obvier aux inconvénients qu'elle voyait dans l'adoption d'une pareille mesure, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie avait présenté une contre-proposition ; c'était de former deux sections, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres.

Ces deux propositions ne furent pas même discutées, parce que les notes prises, avant la séance, sur la durée probable de chaque communication, établissaient que toutes les lectures pouvaient se faire le même jour, sans qu'on fût obligé de recourir à l'une ou à l'autre des mesures proposées.

Il restait deux autres propositions à examiner, l'une

Digitized by Google

de M. Constantin et l'autre de M. Revon. Le premier demandait que, si le Congrès limitait la durée des lectures, il accordât à chaque conférencier le droit de faire paraître son mémoire *in extenso* dans le Compte-rendu, avec tous les développements que son sujet pouvait comporter.

M. Revon, avec l'assentiment de la Société Florimontane, proposait de publier toutes les communications *in extenso* dans la *Revue savoisienne,* avant de les faire paraître en volume. Les auteurs, ayant eux-mêmes revu les épreuves, posséderaient ainsi un texte corrigé qu'ils auraient encore le loisir de réviser avant le tirage à part.

Après un court échange d'idées, il est arrêté, à titre d'essai, que les communications qui ne dépassent pas cinq colonnes de la *Revue,* paraitront en entier, et que le comité de rédaction se réserve sa liberté d'action pour les mémoires plus étendus.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance a été levée à trois heures trois quarts, et les assistants se sont hâtés de gagner le bateau à vapeur qui devait les conduire à Talloires.

L'*Allobroge* fit de son mieux les honneurs du lac, son domaine : il prit les points de vue qui en faisaient le plus avantageusement ressortir les beautés et évolua devant le Roselet, le château de Duingt et dans la baie de Talloires.

M. Poulet, maire de Talloires, reçut gracieusement le Congrès au débarcadère, et le conduisit à l'Abbaye où eut lieu le banquet, dans le réfectoire même des anciens Bénédictins. A la fin du dîner, des toasts pleins de traits d'esprit et de cordiales aménités, furent successivement portés par M. L. Pillet — auquel répondit non moins spirituellement M. le sénateur Chaumontel — par MM. J. Vuy, P. Tochon, J. Carret, Loustau et le docteur Dénarié.

A huit heures et un quart, on quitta le réfectoire pour aller prendre le café sous la treille, doublement éclairée par la lune et les lanternes vénitiennes. Pendant ce temps, la Fanfare municipale qui avait bien voulu prêter son concours pour fêter nos hôtes, jouait, aux applaudissements de tous, les meilleurs morceaux de son répertoire.

A neuf heures et demie, l'*Allobroge* reprend ses passagers pour les ramener à Annecy. Les boîtes donnent le signal du départ, et la Fanfare répond aux acclamations venant de l'Abbaye. En ce moment, la baie de Talloires présentait un superbe coup d'œil : l'Abbaye et le château de Duingt étaient éclairés par des feux de bengale et par la lune à demi-voilée ; sur le versant des collines restées dans l'ombre, des feux scintillaient de loin en loin.

L'entrée du pyroscaphe au port s'effectua presque dans les mêmes conditions que le départ de Talloires : feu de joie sur les rocs de La Puya, feux de bengale sur l'île des Cygnes et musique à bord.

Ainsi se termina la première journée du Congrès.

Le lendemain, à huit heures, conférence publique de M. Tochon, sur le phylloxera.

De neuf heures à onze heures et demie, ont successivement pris la parole MM. Bouchage, J. Vuy, baron de Ponnat, Perrin et Ducis.

A la suite de la communication du baron de Ponnat, quelques observations ont été présentées par MM. les abbés Ducis, Brand, Tremey et M. J. Vuy.

Avant de lever la séance, M. le Président propose de procéder à la désignation du lieu de la prochaine session. Il annonce en même temps que l'Académie de Savoie est toute disposée à recevoir le Congrès, l'année prochaine, si aucune autre Société ne revendique cet honneur.

M. Jules Carret dit que plusieurs des Sociétés de Chambéry seraient désireuses de recevoir à leur tour le congrès, mais qu'elles seraient, vu l'état de leurs finances, dans l'impossibilité de le faire convenablement après l'Académie de Savoie. Il propose, en conséquence, d'associer les cinq Sociétés chambériennes pour la réception de 1880.

Après une courte discussion, cette proposition est approuvée ; Chambéry est désigné pour le lieu de réunion du prochain congrès, qui sera fixé, autant que possible, aux premiers jours d'août, avant la clôture du lycée.

Pour préparer la session, le Président propose de nommer un secrétaire général, assisté de quatre secrétaires adjoints choisis dans les quatre autres Sociétés. Mais M. Carret ayant opposé le texte du règlement et réclamé le scrutin secret pour l'élection d'un secrétaire unique, M. Perrin est élu secrétaire, pour le congrès de 1880, par 20 voix sur 25 votants.

Le Président explique que la résolution votée n'implique point que Chambéry ne recevra le congrès qu'une seule année, au nom de ses cinq Sociétés. Au contraire, le syndicat des Sociétés chambériennes pourra se reconstituer chaque fois qu'une de ces Sociétés sera appelée, par son tour de rôle, à recevoir le congrès. Ce sera, autant que possible, tous les deux ans, en conformité de la réforme proposée par l'Académie de la Val d'Isère. Mais rien n'est préjugé pour l'avenir ; chaque année, le congrès statuera pour la session suivante.

A deux heures, séance publique. A cette séance prirent successivement la parole MM. Mottard, Florimond Truchet, J. Vuy, J. Philippe, Constantin, Duval, Pillet, Brasier, Tremey, Calligé et Brand.

M. Jules Vuy, en entendant M. Calligé lire des vers, se souvint que lui aussi était poète, et demanda à M. le Président la permission de lire une petite poésie. Ce que ce savant et sympathique vieillard a su mettre d'âme et de suaves nuances dans cette lecture, est chose impossible à dire. Aussi les applaudissements de la salle lui témoignèrent-ils combien il avait charmé et touché son auditoire.

La séance publique fut levée à cinq heures.

A huit heures du soir eut lieu la conférence de M. J. Carret, qui tint pendant une heure et demie un nombreux auditoire sous le charme de sa parole aussi claire que facile.

Pour le Secrétaire général du Congrès,
A. Constantin.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ET ADHÉRENTS DU CONGRÈS

MM. Balleydier, avocat, à Paris.
Bianco, avocat, à Annecy.
Blanchard Claudius, docteur en droit, à Chambéry.

Digitized by Google

MM. Bonnefoy, notaire, à Sallanches.
Bouchage, curé de Saint-Cassien (Savoie).
Bouchet, trésorier de la Société Florimontane, à Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Brand, vicaire, à Annecy-le-Vieux.
Brasier Vincent, chanoine, à Annecy.
Calligé Alphonse, à Faverges.
Carret Joseph, docteur, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry.
Carret Jules, docteur en médecine, à Chambéry.
Chatelain Maurice, à Faverges.
Chaumontel, sénateur, à Annecy.
Chevalier Etienne, chanoine, à Annecy.
Coche J.-M.-L., docteur en médecine, à Annecy.
Constantin Aimé, vice-président de la Société Florimontane, à Annecy.
Dagand, docteur en médecine, à Alby.
Dénarié Eugène, architecte, à Annecy.
Dénarié, docteur, président de la Société médicale, à Chambéry.
Despines A., étudiant en médecine, Annecy.
Despines B., étudiant en médecine, Annecy.
Ducis (l'abbé), vice-président de la Société Florimontane, à Annecy.
Duparc Louis, avocat, à Annecy.
Dunant Camille, président de la Société Florimontane, à Annecy.
Duval César, pharmacien, à Saint-Julien.
Girod Louis, avocat, à Annecy.
Henri Paul, pharmacien, à Annecy.
Jugeat, avocat, à Grenoble.
Loche (comte de), à Grésy-sur-Aix.
Loustau, ingénieur, à Crépy-en-Valois (Oise).
Mangé, architecte de la ville d'Annecy.
Mareschal de Luciane (de), à Billième (Savoie).
Menn, sculpteur, à Genève.
Mercier, chanoine, curé de St-Maurice d'Annecy.
Mermillod Francisque, garde-mines, à Annecy.
Moron Camille, ingénieur des ponts et chaussées, à Annecy.
Mottard, docteur en médecine, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
Nanche Isidore, dentiste, à Annecy.
Neyret, médecin, à Faverges.
Peccoud Francis, à Annecy.
Perrier de la Bathie, professeur départemental d'agriculture, à Albertville.
Perrin André, libraire, à Chambéry.
Philippe Jules, député, à Annecy.
Pillet Louis, vice-président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
Pillet Antoine, avocat, à Grenoble.
Ponnat (baron de), bibliothécaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry.
Poulet Baptistin, maire de Talloires.
Ract-Madoux, ingénieur, à Annecy.
Revon Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
Richard, avocat, à Annecy.
Ritz Jean, directeur de la Société chorale d'Annecy.
MM. Ruphy Gustave, conseiller de préfecture, à Annecy.
Serand Eloi, archiviste-adjoint, à Annecy.
Thonion, médecin, à Annecy.
Tissot Eugène, ingénieur, à Annecy.
Tochon Pierre, président de la Société d'agriculture, à Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Truchet Florimond, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Truchet Saturnin, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Vulliermet, imprimeur, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Vuy Jules, notaire, ancien président de la Cour de cassation du canton de Genève.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ PAR M. CAMILLE DUNANT.

Messieurs,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue, au nom de la Société Florimontane. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont obligés, à notre grand regret, de décliner l'honneur d'inaugurer le premier Congrès des sociétés savantes de la Savoie. L'Académie de l'antique et patriotique cité de Saint-Jean-de-Maurienne nous a remplacés avantageusement dans cette tâche honorable. Elle s'en est acquittée avec un zèle, un dévouement, qui a laissé les meilleurs souvenirs.

Vous voudrez bien, Messieurs, nous excuser si, nous écartant de la voie qui nous a été brillamment ouverte, nous vous recevons avec une simplicité préhistorique.

Il y a peu de jours, la ville d'Annecy était en liesse. Les derniers restes de ses vieilles fortifications ont failli s'écrouler, comme les murs de Jéricho, devant les fanfares de 3,000 musiciens. Nos yeux sont encore éblouis de l'éclat de leurs bannières couronnées de médailles d'or, des feux d'une illumination vénitienne embrasant de ses reflets mystérieux notre lac et ses rives.

Il nous était difficile après cette fête splendide, de vous en donner une qui fût digne de vous. Au reste, nous aimons à nous persuader que vous préférez à des manifestations trop bruyantes, un accueil calme et sympathique et la tranquillité qui convient aux travaux de l'esprit.

Est-ce à dire, Messieurs, que vous fuyez la publicité, et que vous pensez faire de vos séances un champ clos où les sociétaires seraient seuls admis aux joutes courtoises de l'intelligence? Non, Messieurs! Plus larges, plus étendues sont vos visées. Vous n'avez pas seulement voulu créer une noble émulation entre les diverses sociétés littéraires et scientifiques de la Savoie, vous avez aussi la généreuse ambition de travailler à répandre autour de vous le goût des arts, des lettres et des sciences.

De là ces assises que vous vous proposez de tenir, chaque année, sur divers points de la Savoie. De là vos séances publiques, gratuites, mais non obligatoires, dans lesquelles seront lues les études qui seront de nature à intéresser la généralité des auditeurs. De là ces con-

Digitized by Google

férences faites par des hommes compétents, sur des questions pratiques et vitales pour le pays.

Jamais on n'a tant exalté la science. Bien des gens qui ne la connaissent guère que de réputation, l'adorent comme une divinité qui doit régénérer notre vieux monde, quelque peu délabré. Partout on proclame ses bienfaits et les immenses services qu'elle doit rendre prochainement à l'humanité, toujours un peu besoigneuse, toujours un peu souffrante en dépit de tous les docteurs qui ont tenté jusqu'à présent de la guérir de ses maux.

Si la science ne nous guérit pas de toutes nos infirmités, elle en diminue le nombre, elle les soulage, et nous console. Malheureusement elle manque d'apôtres pour propager son culte. Les vrais dévots scientifiques sont rares, les fidèles sont tièdes ou indifférents. On aime en général la science d'un amour tout platonique, et dans un âge avancé. Le torrent de la politique et des passions entraîne les jeunes esprits loin des retraites paisibles où vous voudriez les attirer, et que l'étude réclame pour être féconde. Il est vrai que les hauts sommets des lettres et des sciences sont d'un accès difficile, qu'il n'est donné qu'à des natures d'élite de les affronter et de jouir des vastes horizons qu'elles présentent; mais les premières pentes sont plus accessibles, et les jouissances intimes réservées à ceux qui les gravissent sont grandes encore. Pourquoi faut-il que nous ne songions à faire cette charmante et utile excursion qu'au moment de notre dernière ascension vers un monde meilleur?

Nous avons le bonheur de vivre dans une contrée privilégiée, sous bien des rapports. Il en est peu qui offrent des sujets d'étude plus variés, plus attrayants que notre chère patrie. Ils se succèdent comme les chaînes de nos montagnes. Quelles riches moissons pour le peintre, le poète, le naturaliste, l'historien dans les différentes zones de nos Alpes, dans nos archives locales encore peu explorées! Nous devrions, ce semble, être possédés du désir de pénétrer les secrets du grand livre de la nature étalé sous nos yeux. La couverture est tellement belle qu'on se contente de la contempler, de l'admirer, sans chercher à lire les pages intéressantes qu'elle renferme. Et cependant, plus que les habitants des grandes villes, nous devrions demander à l'étude des distractions à la fois amusantes et sérieuses. Nous n'avons pas comme eux les ressources des grandes bibliothèques, des rapports journaliers avec des hommes instruits, des cours publics périodiques, l'échange des idées au contact du monde. Nous sommes souvent seuls en face de nous-mêmes et de la nature. Mais nous avons le loisir de penser, de réfléchir, qui leur fait quelquefois défaut. Quel charme répandrait sur nos heures de solitude un travail littéraire ou scientifique entrepris avec amour et poursuivi avec persévérance! Nous serions ainsi utiles à nous-mêmes et à notre pays. Une province, comme une nation, ne compte, ne tient le rang qu'elle doit occuper que lorsqu'elle possède un certain nombre de citoyens honnêtes et éclairés.

Le passé nous a légué dans cet ordre d'idées de beaux exemples à suivre. N'est-il pas merveilleux de voir, dans une petite ville de la Savoie, deux hommes illustres devancer leur siècle, fonder en 1607 une Académie où l'on traitait les plus hautes questions philosophiques et littéraires, où l'on donnait des cours populaires aux « *braves maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.* »

Quel enseignement pour nous tous!

La ville d'Annecy n'a pas, Messieurs, de monuments vraiment dignes de ce nom à offrir à votre curiosité. Ses véritables monuments sont ses montagnes. Mais si les œuvres de l'homme sont chez nous simples de forme, pauvres d'ornements, elles sont riches de souvenirs. Il est bien peu de constructions de quelque importance qui n'aient été illustrées par une famille ou par un homme célèbre dans nos annales. Ainsi, ce vaste château sans faste dont les tours féodales s'élèvent au-dessus de notre cité, a été successivement habité par les comtes de Genève, dont la puissance balança un instant celle de la maison de Savoie et par les ducs de Savoie-Nemours, ce brillant rameau détaché de la tige de cette ancienne dynastie.

L'église de Saint-Maurice, qui était la nécropole de la noblesse du Genevois, a été fondée par le cardinal de Brogny, cardinal légat du pape au concile de Constance. Les voûtes de la Cathédrale ont retenti de la parole éloquente de saint François de Sales. Dans la maison forte des Monthoux du Barioz, devenue un asile pour la vieillesse, le président Favre a rendu ses oracles judiciaires. La tour du clocher de Notre-Dame, véritable tour de Babel pour les archéologues qui ne s'accordent ni sur son âge ni sur son style, a porté l'étendard des *Grands pardons,* et sonné les glas funèbres de quelques comtes du Genevois et de toute la famille des Nemours.

Il existe toutefois dans cet Hôtel de ville des collections dignes d'intérêt. Vous trouverez au Musée des poteries, des instruments exhumés de nos habitations lacustres, des restes de l'occupation romaine, des types des différentes races qui ont peuplé notre pays. A côté de la Bibliothèque publique est installée la Bibliothèque de la Société Florimontane, composée en grande partie de livres et de manuscrits relatifs à la Savoie. En présence de ces diverses collections vous pourrez constater, Messieurs, les résultats obtenus, en peu d'années, avec des ressources restreintes, par le concours de l'Administration et de la Société Florimontane, fécondé par le dévouement intelligent du Conservateur du Musée, que la maladie empêche malheureusement de prendre part à nos séances.

En terminant ce trop long entretien je fais des vœux, Messieurs, pour que l'oranger, emblème de la plus ancienne Académie de la Savoie, soit toujours verdoyant au sein de nos montagnes, qu'il soit un trait d'union entre toutes nos Sociétés, et qu'il donne, comme autrefois, des fleurs et des fruits : *Flores fructusque perennes.*

Académies, Sociétés archéologiques, Sociétés médicales, Sociétés d'agriculture, d'histoire naturelle, Société alpiniste, toutes si dignement représentées dans cette assemblée, serrons nos rangs sur le terrain neutralisé de la confraternité; unissons nos efforts, dans le noble but de concourir avec plus d'énergie et de succès à l'amélioration physique, intellectuelle et morale de notre pays. Etudions, divulguons ses richesses naturelles, ses titres historiques aussi beaux, aussi intéressants que ceux de beaucoup de peuples

Digitized by Google

plus considérables que le nôtre. Mieux nous connaîtrons notre pays, plus nous l'aimerons, et le ferons aimer et respecter.

L'amour s'élevant naturellement du sol natal à la grande patrie, aimer la Savoie, c'est aimer la France.

Rapport des travaux de l'Académie de Savoie, par M. Louis Pillet.

Je suis chargé par l'Académie de Savoie de vous présenter un rapport *sur ses travaux depuis la dernière session,* en conformité de l'article 5 du Règlement de nos concours.

J'ose dire que je suis fier d'avoir à mettre sous vos yeux un ensemble aussi satisfaisant, pour la courte période qui s'est écoulée depuis notre dernier Congrès, à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1878.

L'Académie de Savoie a publié d'abord deux gros volumes de mémoires, les tomes v et vi de la 3e série.

Le tome v contient une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie : le général Dessaix, sa vie politique et militaire,* ouvrage commencé par Joseph Dessaix et terminé ou plutôt refondu en entier par M. André Folliet, député de Thonon.

Ce volume de plus de 800 pages fait passer sous nos yeux, avec la célèbre légion des Allobroges, toutes les campagnes, les nombreuses batailles auxquelles elle a pris une part glorieuse. Il a pour nous Savoisiens un autre intérêt : nous y trouvons décrits pour la première fois les combats livrés en Savoie, les mouvements des armées dont nos anciens ne nous avaient transmis qu'un vague souvenir. Puisant aux archives de l'Etat, M. Folliet a pu suivre nos troupes jour par jour, et ouvrir ainsi tout un horizon nouveau à notre histoire nationale.

Le volume vi intitulé : *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André et sur la ville de ce nom ensevelie au* xiiie *siècle sous les éboulis du Mont-Grenier,* par M. l'abbé Trepier, a un tout autre caractère. C'est un résumé de notre vieille histoire ecclésiastique, depuis le xie jusqu'au xvie siècle, avec l'épisode dramatique de la chute du Mont-Grenier, en 1248, qui occupe le milieu du tableau.

Ayant vécu de longues années à Grenoble, M. Trepier a pu compulser les archives diocésaines et spécialement les visites pastorales des évêques de Grenoble, dans le Décanat de Saint-André. Il y avait là une mine inépuisable de documents inédits. M. Trepier l'a exploitée à fond; il a pu donner une monographie complète de chaque communauté et presque de chaque paroisse du diocèse. Ce sera un trésor précieux pour les monographies locales, pour les histoires à venir.

Un second volume (vol. vii), sous presse, conduira cette étude, du xvie siècle jusqu'à nos jours, la complétera par une série de documents et pièces justificatives, dont plusieurs verront le jour pour la première fois, puis enfin par des tables alphabétiques très précieuses. Ce sont là des travaux d'érudition que doivent rechercher particulièrement les académies provinciales; ce sont les services qu'elles ont mission de rendre à l'histoire nationale.

Je ne parlerai pas de trois autres volumes dont l'impression est déjà fort avancée : le volume viii des mémoires, le volume iii des documents, enfin le splendide catalogue du médailler de Chambéry, avec iconographies intercalées dans le texte. Ces travaux auront paru, à notre prochaine session, en 1880; il sera temps alors d'en rendre compte.

Outre les matériaux de ces six grands volumes, de nombreuses communications ont été faites aux séances de l'Académie. Ainsi M. le Dr Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, nous a souvent rendu compte des opérations qu'il a tentées dans sa clinique. Il nous a entretenus spécialement, cette année, des vertus curatives des eaux de la Boisse et de l'histoire presque légendaire de cette source minérale. (V. *Notice historique sur les eaux de la Boisse;* Chambéry, Chatelain 1879).

M. Perrin nous a souvent entretenus des découvertes archéologiques et des dons faits au Musée. (V. Rapport au Conseil général, etc.)

L'Académie de Savoie est chargée de décerner plusieurs prix. Le concours de poésie, de la fondation Guy, clos en 1878, lui a valu une gerbe de dix-sept poèmes, dont plusieurs d'un vrai mérite. Il lui a valu surtout un rapport dû à la plume exercée de M. Descostes, travail de critique qui est lui-même une œuvre littéraire d'une haute valeur.

Elle avait à décerner, pour 1879, un prix de peinture de la même fondation Guy; mais les concurrents étaient peu nombreux, les œuvres exposées d'une valeur médiocre..., en conséquence l'Académie a dû se borner à formuler un jugement sans le motiver.

En 1880, nous aurons deux prix à distribuer : celui de 750 fr. de la fondation de Loche à une monographie historique en prose, et celui de 400 fr. de la fondation Guy à une composition poétique. Nous ferons appel à tous les concurrents nés, ou domiciliés dans nos deux départements de la Savoie. Plus ils seront nombreux, plus ils rendront difficile la fonction de juge dévolue à l'Académie de Savoie, plus nous serons heureux, sinon de les couronner tous, du moins d'encourager tous les efforts.

Le grand événement de l'année 1878 a été l'Exposition universelle, qui, au moment où nous nous réunissions à Saint-Jean-de-Maurienne, convoquait à Paris le monde entier, et dépassait toutes les espérances. L'Académie de Savoie ne devait pas y rester étrangère.

Elle y avait envoyé une collection de ses Mémoires, avec les beaux atlas qui les accompagnent. Elle a été récompensée par une médaille d'argent, distinction flatteuse qui n'a été accordée qu'à un petit nombre de Sociétés savantes.

Chargée de la direction du Musée départemental d'archéologie, l'Académie avait fait exposer aussi, dans les galeries spéciales de la section préhistorique, la collection de l'âge du bronze du lac du Bourget, l'une des plus complètes qui existent en France. Notre savant confrère et zélé conservateur du Musée, M. Perrin, a reçu à cette occasion les insignes d'officier d'Académie, juste récompense bien due à ses travaux et à son dévouement.

Cette Exposition de Paris a valu à notre Musée départemental d'autres bonnes fortunes. M. le duc de Chaulnes, l'un de nos membres correspondants, pos-

Digitized by Google

sesseur d'une des plus belles séries lacustres qui aient été pêchées au lac du Bourget, a saisi cette occasion pour en faire cadeau au Musée de Chambéry. C'était le complément de nos collections, le couronnement qui achève l'œuvre.

La Commission départementale de l'Exposition a donné aussi à notre Musée les beaux *pupazzi* vêtus des costumes typiques de nos paysannes du Bourg-Saint-Maurice, de Beaufort, de Saint-Colomban-des-Villards et de Bessans, qui avaient obtenu un grand succès à Paris. C'est le commencement de notre collection ethnologique.

En même temps, un jeune magistrat qui habite la Cochinchine, M. Vulliez, nous donnait une collection curieuse de costumes, d'armes, d'ustensiles, etc., de cette colonie. Elle venait à point pour enrichir ce musée naissant.

Comme les salles primitivement destinées à recevoir nos collections étaient devenues trop étroites pour les contenir toutes, l'Académie s'est adressée de nouveau au Conseil général, et a obtenu l'autorisation d'occuper encore un vaste appartement désert, au troisième étage, au-dessus du Musée actuel.

Dès cet hiver, elle en a profité pour y installer son concierge, qui est en même temps concierge du Musée départemental. Elle a affecté en outre une salle du même appartement à ses collections phrénologiques déjà importantes, qui promettent de s'enrichir prochainement d'un grand nombre de types nouveaux.

Une autre salle plus vaste y sera consacrée à la technologie; mais une Société amie, la *Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment* avait demandé la faveur de diriger cette partie de nos musées, où elle sera bien plus compétente que nous pour juger le mérite des œuvres. L'Académie s'est empressée de souscrire à ce vœu. La tâche est assez vaste; il y a place pour tous les ouvriers.

Si j'avais à présenter le tableau complet de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, ce serait pour moi un devoir et une douce satisfaction de vous parler d'un membre illustre que nous avons perdu, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, membre de notre Compagnie. Je devrais aussi vous exposer les titres de deux nouveaux membres effectifs, M. le Dr Fusier, médecin-directeur de l'Asile des aliénés de Bassens, et M. le comte Du Verger de Saint-Thomas, ainsi que ceux d'un nouveau membre agrégé, M. le baron Eugène Perrier de la Bâthie, professeur départemental d'agriculture.

Mais ce serait sortir des termes de l'article V de notre Règlement, qui demande seulement à chaque Société un *rapport succinct sur ses travaux depuis la dernière session*. Ce serait surtout empiéter sur le *Compte-rendu* que le Secrétaire perpétuel doit présenter chaque année à notre Académie, et où il sera jaloux de rendre à chacun, mort ou vivant, la justice qui lui est due.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE, PAR M. LE DOCTEUR MOTTARD.

—

De tout temps on a écrit l'histoire des hommes et des choses ; mais je ne sache pas qu'on l'ait jamais fait avec autant d'ardeur et de patriotisme qu'aujourd'hui. Presque partout on rencontre des chercheurs, des investigateurs infatigables, heureux de fouiller dans les siècles passés pour mettre sous les yeux de la génération présente ce qu'ont été et ce qu'ont fait nos pères.

Bien des documents et des travaux d'art ont été irrévocablement perdus par l'incurie, l'ignorance et par le besoin de détruire. Les archives très riches de ma province, ainsi que les peintures, ornements, ameublements, etc., de nos édifices religieux, de nos établissements publics et de bien des maisons particulières ont eu spécialement à souffrir du vandalisme des Sarrasins qui l'ont occupée pendant une partie des VIIIe et Xe siècles, par les troupes mercenaires de Lesdiguières, par les nombreuses armées qui l'ont si souvent traversée pour aller en Italie ou venir en France, enfin pendant la triste Révolution française.

Malgré cela, les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne cherchent avec persévérance et trouvent toujours çà ou là quelques épaves échappées à la destruction : témoins les vingt bulletins qu'elle a publiés, et ceux qu'elle publiera encore, il faut l'espérer, durant bien des années ; témoin aussi le beau musée qu'un membre de notre Société, M. Vulliermet, a créé avec tant d'art, de patience et de frais, et que beaucoup d'entre vous ont visité.

Je vais, messieurs, ainsi que j'en ai pris l'engagement, vous donner l'intitulation des travaux imprimés dans nos bulletins, tout en regrettant de ne pouvoir en faire l'analyse; pour ce motif, j'ai adopté l'ordre alphabétique des auteurs.

—

Le château de Tournon sur l'Isère. Précis historique par le père Archange, capucin.

Lettres-patentes d'abolition du crime d'usure pour les étapes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane, par le même.

—

Ventes et inféodation de la mestralie de Saint-Michel au baron de Saint-Michel, messire de Duing, dit Maréchal. Documents édités et annotés par M. le comte d'Arves.

Vidimus de confirmation faite par Amédée, comte de Savoye, des franchises et libertés concédées par les Rds seigneurs évesques de Maurienne aux hommes nobles, bourgeois habitants et du pays de Saint-Jean et du détroit de toute la terre et évesché et église de Maurienne tant devant l'association que après suivant la coutume du dict pays mandant aux officiers corriers et autres qu'ils eussent à faire observer les dictes franchises. L'an 1407, par le même.

Notes sur l'invasion des troupes espagnoles en Savoie, par le même.

Mémoire inédit pour le chapitre de Maurienne. Annoté par le même.

Entrée et installation sur le siége épiscopal de Maurienne de Mgr Charles Joseph Filippa de Martiniana, le 11 septembre 1757. Extrait du livre journalier de noble et spectable Claude François de Rapin. Annoté par le même.

—

Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre, par M. Assier, propriétaire-rentier.

—

Digitized by Google

Etude sur les droits seigneuriaux des évêques de Maurienne, par M. Charles Buet, rédacteur de l'*Univers*.

—

Pièces inédites relatives à la province de Maurienne tirées des archives du Sénat de Savoie, par M. C. Burnier, juge au tribunal de Maurienne.

—

Notice sur le fort Sarrasin, à Pontamafrey, extraite des archives de la commune, par MM. Couvert, curé de Pontamafrey et Buttard, curé de Saint-Sorlin.

—

Documents pour servir à l'histoire de la Maurienne, extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, dressé en octobre 1756 par Me Buisson, notaire, et annotés par M. Ernest Dalbane, imprimeur.

—

Notice sur la réception au canonicat, à Saint-Jean de Maurienne, de S. A. R. le prince Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le 18 juin 1564, par M. Daymonaz, avocat.

Document trouvé dans les archives paroissiales de Modane intitulé : Sentence du juge ecclésiastique portant interdit de l'église en 1709, 27 mars, par M. Durand alors vicaire à Modane, docteur en droit canon et licencié en théologie.

Notes historiques sur la paroisse d'Avrieux, en Maurienne, par le même, curé de Freney.

—

Les Franchises de Bessans, en Maurienne, comprenant les chapitres suivants :

1° Rodolphe de Montbel, abbé de Saint-Michel de la Cluse, achète du comte Aymon le château, ville et mandement de Tournon, en Savoie ;

2° L'abbé Rodolphe échange le château et la ville de Tournon contre le village de Lans-le-Villard, Bessans, etc. en Maurienne et partie du péage de Lans-le-bourg ;

3° Confirmation de privilèges à la communauté de Bessans ;

4° Les habitants de Bessans obtiennent don et rémission de la cote qui leur avait été imposée pour la commutation des gabelles et pour les frais de construction du fort de l'Annonciade.

5° Règlement pour l'élection des syndics; extraction des deniers, etc.

6° Vente du château, ville et mandement de Tournon, par le comte Aymon de Savoie à l'abbé de Saint-Michel de la Cluse, en 1333 et 1337.

Ce mémoire est divisé en paragraphes, le 1er est intitulé : *Domini abbatis sancti Michaelis de Clusa super facto Turnonis;* le 2e *Ejusdem domini Abbatis;* le 3e *Ejusdem domini abbatis et domini Comitis ;* le 4e *Domini abbatis sancti Michaelis;* le 5e *Ejusdem domini comitis et dicti domini abbatis super eodem;* le 6e *Permutationes facte inter comitem et abbatem sancti Michaelis Clusini de Castro turnonis et villa Lancei vilarii.* Suit : *Tenor instrumenti procurationis dicti fratris Johannis de quo supra fit mentio;* le 7e *Domini comitis et domini abbatis sancti Michaelis Clusini de facto turnonis et Lancei vilarii.* — Le 8e Confirmation de privilèges à la commune de Bessans, par Emmanuel Philibert ; le 9e Supplique de Bessans ; le 10e Lettre de sur-an par la dite communauté de Bessans; le 11e Lettre patente du don et rémission de la commutation et quart d'icelle pour l'année 1580 pour ceux du mandement de Bessans ; le 12e Arrest pour les scyndics de la communauté de Bessans, aux fins de réformer les abus qui se commettent à l'élection des scyndics dans la dite paroisse, par M. Auguste Dufour, général d'artillerie à Turin.

—

Monographie historique de la Basse-Maurienne en Savoie, par M. Foray Camille Gabriel, greffier de la justice de paix du canton de Saint-Jean.

Aiguebelle. — 1. Où fut la première résidence des comtes de Maurienne ; 2. Charbonnières. — Son étymologie; 3. Aiguebelle. — Son origine. — Sa population ; 4. Monnaies anciennes. — Solidi aquabellæ ; 5. Guerres de Lesdiguières; 6. Siège de Charbonnières par Sully ; 7. Siège de Charbonnières par Créqui ; 8. Fléau de la peste. — Juifs. 9. Catinat à Aiguebelle ; 10. Guerre des Espagnols. — Destruction de Charbonnières. — 11. Baronie d'Aiguebelle. — Municipalité. — Galbert. — Usages ; 12. Châtellenie. — Violences de Louis de la Chambre. — Luttes et conflits entre les syndics et les barons d'Aiguebelle ; 13° Période de 1792 à 1815. — Suivent : notes et documents.

RANDENS — COLLÉGIALE DE SAINTE-CATHERINE

1° Fondation. — Organisation. — Richesses. — 2° Archéographie de la collégiale de Randens. — Note 1. Approbation de la fondation de la collégiale suivant Combet. — 2. Tableau synoptique et chronologique des maisons religieuses en Maurienne. — 3. Noms de quelques dignitaires de la collégiale. — 4. Lettre de l'avocat fiscal général Chevillard de Laduy, — et autres.

SEIGNEURIE ET VALLÉE DES HURTIÈRES

1. Origine, étendue, valeur du fief des Hurtières. — 2. Minières et concessions. — 3. Généalogie des Hurtières. — 4. Synchronisme des annales de la Maurienne. — 5. Nobiliaire des Hurtières et d'Epierre. — 6. Iconographie et hagiographie. — 7. Ethologie. — 8. Etymologie des mots Cucheron et Hurtières. — — 9. Linguistique. — 10. Géologie. — 11. Guerre et campement.

DOCUMENTS, NOTES OU DISSERTATIONS

Note 1. Transaction entre le comte Amédée V et Nantelme, seigneur des Hurtières, du 20 février, 1296. — 2. Transaction entre le comte Amé et le baron Pierre des Hurtières, du 24 septembre 1344. — 3. Lettres par lesquelles le comte Amé de Savoie, pour récompenser les mérites d'Antelme des Hurtières, lui donna en fief et pour augmentation des autres fiefs, la châtellenie des Hurtières et les rentes dues par quelques particuliers au comte Amé. — 4. Confins du fief épiscopal aux Hurtières. — 5. Autre désignation des confins de la vallée et baronie des Hurtières, 18 janvier 1421. — 6. Donation du comte Thomas au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, 1274. — 7. Quantité de douzaines de bennes de mine grillée extraite de la montagne de Saint-Georges, de 1818 à 1861. — 8. Droits du seigneur. — 9. Acte de confirmation

Digitized by Google

des droits du monastère de la Novalaise en Maurienne. — 10. Coutumes d'Epierre. — Requête à l'évêque de Maurienne. — 11. Traité entre Aymon des Hurtières, évêque de Maurienne, et Edouard, comte de Savoie. — 12° Texte de l'acte de reconnaissance de Jean de la Chambre, en faveur du comte Amé de Savoie. — 13° Transaction entre Mgr de Martiniana et le Roi par laquelle l'évêque cède à S. M., moyennant quelques compensations et notamment le titre de prince d'Aiguebelle, son pouvoir temporel sur les paroisses, qui formaient son apanage, sous date de 1768.

—

Notice historique sur le vignoble de Princens, à Saint-Jean-de-Maurienne, par M. Joseph Grange, notaire.

—

Notice nécrologique sur le chanoine Pierre Antoine Marcoz, frère de M. Marcoz, médecin, mathématicien, astronome, ancien membre du Conseil des 500 et fondateur de l'école de dessin linéaire à Chambéry, par M. le docteur Mottard.

Mémoire instructif pour la ville de Saint-Jean-de Maurienne. Annoté par le même.

Testament de révérendissime et illustrissime seigneur évêque de Maurienne, prince du saint empire romain, abbé de Saint-Pierre de Châlons, comte de Masin et de Valperga, etc. Annoté par le même.

Testament de Rd Pierre Duvernay, chanoine, vicaire général, proto-notaire apostolique, etc,, homme exceptionnel. Un de ses confrères au chapitre, qui a écrit en latin sur la Maurienne, l'appelait : *prima capituli columna*. Annoté par le même.

Délibération du conseil communal de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne dressant le tableau du maximum des salaires, gages, mains-d'œuvre et des journées de travail rière la commune. Annoté par le même.

Détails sur des objets consacrés au culte dans les diverses églises, chapelles et établissements religieux de Saint-Jean-de-Maurienne, enlevés en 1793 et 1794 au profit de la République française, publiés et annotés par le même.

Institution papale de Rd Pierre A. Albrieux. Mode de nomination, d'institution et d'installation des chanoines de la cathédrale de Maurienne avant la révolution de 1792, par le même.

Extrait du relevé général des émigrés du département du Mont-Blanc. Noms des émigrés et des déportés de la Maurienne pendant la Révolution française. Publié et annoté par le même.

Briève notice du diocèse de Maurienne, avec le tableau des évêques de 568 à ce jour pour Mgr Grisella de Rosignan, par Rd Savey, vicaire général. Publiée et annotée par le même.

Présentation à la cure de Saint-Martin-la-Porte faite en faveur de Rd Antoine Albrieux, prêtre de la cité. Publiée et annotée par le même.

Ordre de démolition des forts de Saint-Jean de Maurienne et des fortifications de Saint-Michel. Publié et annoté par le même.

Testament de Michel Allard, d'Hermillon. Publié et annoté par le même.

Etat succint du diocèse de Maurienne, par Rd Esprit Combet. Publié et annoté par le même.

Diplôme de Boson, roi de Provence et de Bourgogne, cédant le château d'Hermillon, en 883, à l'évêque de Maurienne. Publié et annoté par le même.

Quelques notes sur les 7 cardinaux qui ont occupé le siége de Maurienne, par le même.

Biographie des membres du chapitre de Maurienne avant la Révolution, par le chanoine Boniface. Revue et annotée par le même.

—

Appel fait au clergé de Maurienne par le roi Victor-Amédée II pour l'engager à concourir aux frais de création et d'entretien des cordons sanitaires à établir sur quelques frontières de la Savoie pour empêcher l'introduction de la peste qui avait envahi les provinces méridionales de la France. Publié et annoté par le même.

Inventaire des biens meubles et immeubles pris au décès du Sgr Philibert de la Val d'Isère, baron de Saint-Michel, par demoiselle Anne de Cève, sa veuve, comme tutrice de son et dudit Sgr Philibert fils, ensuite de la tutelle qui lui avait été baillée le 4 décembre 1688, par-devant le juge-mage de Maurienne. Notes sur l'inventaire par le même.

Documents sur le B. Ayrald, évêque de Maurienne. Recueillis par le même.

—

Brun-Rollet, de Saint-Jean-de-Maurienne, voyageur en Egypte, par M. Tissot, ingénieur civil à Annecy. Extrait de la *Revue Savoisienne* et inséré dans nos Bulletins.

—

Franchises accordées par les évêques de Maurienne. Copie et notes de M. Florimond Truchet.

Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne. — Essai historique sur l'aumône du carême qui était faite par les évêques de Maurienne dans la ville de Saint-Jean, avec les preuves authentiques tirées des archives de la même ville, par le même.

Les Noëls de Bessans (Maurienne). Spécimen de poésies en patois, traduits et annotés, par le même.

Les Franchises de Bessans octroyées par le prince cardinal de Savoye, le 16 juillet 1620, copiées sur l'original, par le même.

Huit documents pour servir à l'histoire de Maurienne, recueillis et copiés par le même.

—

Notice historique sur la commune de Valloires, par M. l'abbé Truchet, vicaire de Jarrier.

Notice historique sur la commune de Jarrier, par M. l'abbé Truchet, professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Supplique des communes du mandement de Valloires, Albane et Montricher, à l'évêque de Maurienne, et jugement de Mgr de Gorrevod en leur faveur, par le même.

Doléances des communes de la Maurienne, adressées au duc Philippe, lettres-patentes. Document communiqué par le même, curé de Saint-Jean-d'Arves.

Notes sur Philibert Milliet, Paul Milliet et Charles-

Digitized by Google

Bobba, évêques de Maurienne, extraites de titres inédits, par le même.

La peste de St-Sorlin d'Arves, en 1588, par le même.

La commune de Saint-Sorlin-d'Arves et les guerres de la fin du XVIe siècle, par le même.

La chapelle de Bonne-Nouvelle, près Saint-Jean-de-Maurienne, par le même.

Transaction entre le comte de Maurienne, Amédée VI, et le chapitre de Saint-Jean, 14 mars 1344, par le même.

Notes historiques sur le canton de Saint-Jean-de-Maurienne de 1795 à 1800, par le même.

L'aumône de Pâques à Mont-Denis, par le même.

—

Numismatique mérovingienne de la Maurienne, par M. G. Vallier.

Lettre de M. G. Vallier sur les peintures murales de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, découvertes au-dessus du tombeau du bienheureux Ayrald.

—

Notes et documents sur les frères Dufour, de Saint-Michel-en-Maurienne, peintres des ducs de Savoie. Leur père, Pierre, ayant peint un portrait en pied de saint François de Sales, destiné au palais communal d'Annecy, fut reçu bourgeois de cette ville. — Par M. Vulliermet, imprimeur et antiquaire.

—

La Société Florimontane, la Société centrale d'agriculture et la nôtre envoient directement par la poste leurs publications. Les autres, comme cela se pratique presque partout dans la France, les adressent au ministère, qui les fait parvenir ensuite à leur destination. Ce grand détour occasionne toujours un retard bien connu, et expose les envois à s'égarer, ce qui a lieu quelquefois au détriment des collections; pour ce motif, je prie les Académies et Sociétés de nos deux départements d'imiter l'exemple des trois premières : faisons nos affaires en famille.

Je viens de faire une prière, je fais actuellement une proposition, et si le Congrès l'agrée, il adoptera les moyens qu'il croira utiles. La voici : prier le ministre compétent d'autoriser les Académies et les Sociétés de la France à adresser directement leurs publications sous la signature du président de chacune d'elles. On éviterait par ce moyen le cercle vicieux que font, par exemple, les travaux de Chambéry, de Moûtiers, etc., pour arriver à Annecy, Saint-Jean et ailleurs; partant, moins d'encombrements à la poste et moins d'embarras au ministère. — Je crois que cette proposition serait facilement acceptée, et je ne vois pas qu'il puisse y avoir des raisons pour la rejeter.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

Dans la Haute-Savoie, les environs d'Annecy jouissent de l'avantage de concentrer, dans une échelle de quelques centaines de mètres d'élévation, des vues de plaines rappelant les horizons de la campagne romaine, un lac moitié suisse, moitié italien, et des belvédères offrant des perspectives imposantes sur les grandes Alpes.

Les montagnes du Charbon et du Parmelan, cette dernière surtout, sont les mines les plus fécondes de ce dernier genre de vues, formant matière à tableau.

Il nous avait paru, lors de notre première ascension, au Parmelan [1], que plusieurs aspects de sa mer de rochers, qui a pour fond un amphithéâtre de chaînes alpestres, pouvaient figurer dignement dans un cadre doré. Désireux de nous assurer si cette nature prise sur le vif confirmerait notre opinion et la thèse que nous soutenons, nous avons essayé, cette année, d'organiser une petite expédition artistique, pour conquérir des sujets de tableaux dans ces hauts parages.

Le corps expéditionnaire était composé d'un peintre, M. Cabaud, qui, né au sein des montagnes, en connaît les contours et la couleur; de M. Nanche, membre militant du Club Alpin, amateur de peinture; de notre ancien guide Verjus, ex-clerc de la paroisse rurale de Naves, devenu chantre au lutrin de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, depuis que nous avons révélé ses puissantes facultés musicales. Le guide Panisset et un jeune porteur, chargés de boîtes à couleurs, chevalet, appareils photographiques et de deux jours de vivres, formaient, avec celui qui écrit ces lignes, le complément de la troupe.

Nous avons à peine atteint les premiers gradins de la colline d'Annecy-le-Vieux que M. Cabaud est séduit par les charmes des ondulations des montagnes qui se balancent avec beaucoup de grâce à l'occident; il s'éprend des grands chênes devenus presque aussi rares que les cèdres du Liban, et s'écrie comme Max dans le *Chalet:* « Arrêtons-nous ici! Quel beau sujet à peindre! »

Nous fûmes obligé de rappeler à l'artiste, pour l'arracher à sa contemplation, qu'il était réservé pour de plus hautes destinées.

Après 3 heures d'une ascension souvent interrompue par le récitatif périodique : « Arrêtons-nous ici, » nous gravissons le sentier du Grand-Montoir, défilé resserré entre deux tours rocheuses d'une hauteur prodigieuse. Nos regards plongent d'un côté sur les aiguilles d'une forêt de sapins; de l'autre, ils s'élancent vers le sommet de la plus haute tour dont le profil se dessine sur le ciel, et la base sur les avant-monts qui escortent le lac d'Annecy.

Haletant sous le poids de la chaleur et de son havresac qui contient des plaques photographiques impressionnées qu'il soigne comme la prunelle de ses yeux, M. Cabaud s'asseoit en disant : « Quel beau motif d'étude! »

Chaque fois que l'artiste éprouve le besoin de se reposer, il découvre un motif d'étude; et la troupe de répéter en chœur :

> Arrêtons-nous ici. L'aspect de ces montagnes,
> De crainte et de plaisir fait palpiter son cœur.

Lorsque nous eûmes franchi le pas des Contrebandiers, passage étroit réputé autrefois dangereux, mais devenu très accessible, depuis que la sous-section d'Annecy du Club Alpin Français a fait sceller dans le rocher une barre de fer servant de point d'appui aux touristes, le guide Verjus qui nous précédait se retourne vers nous en disant; « Prenez garde, messieurs, prenez garde; c'est ici que le père Clavel, le

1 Voir le Parmelan et ses Lapiaz, *Annuaire du Club Alpin* de 1875.

Digitized by Google

propriétaire du chalet du Parmelan, est tombé dans un précipice, il y a trois mois à peine. Tenez, voilà encore sur le bord du ravin le tronc de pin qu'il traînait avant sa chute. Il voulait élargir le sentier, suivant le désir de ces messieurs du Club Alpin. Il avait amené dans cette bonne intention ce billot de pin qu'il tirait au moyen d'une corde ; son jeune fils retenait le tronc par derrière. Tout à coup la corde mal assujettie se détache... L'enfant voit son père balancer dans le vide et disparaître : il se met à crier au secours, il sanglote sur les bords du précipice sans pouvoir descendre le long des parois verticales du rocher. Ses cris désespérés ayant été entendus par les pâtres des chalets voisins, l'un d'eux se laissa glisser le long d'une corde jusqu'au fond du ravin. Il ne trouva plus qu'un corps glacé. Le pauvre père Clavel était mort sur le coup... Dieu ait son âme ! »

Ce récit nous avait tous vivement émus. Alpinistes et guides, nous avions tous connu le père Clavel, cet ancien soldat redevenu pasteur, cet aimable vieillard si vert encore malgré ses soixante-quatre ans, ce type de bonhomie intelligente et de franche gaieté... Tous, nous avions eu l'occasion d'apprécier sa cordiale hospitalité qui s'étendait au pauvre comme au riche : c'était le bon génie de ces lieux désolés.

Nous ne pensions guère, alors qu'il nous entretenait avec une ardeur toute juvénile de ses projets d'amélioration, pour faciliter l'accès du Grand-Montoir et la connaissance du pays, suivant son expression, qu'il mourrait bientôt victime de son dévouement aux intérêts de son pays et de l'alpinisme.

Les tristes réflexions auxquelles chacun de nous se livrait en silence sur la fin prématurée du père Clavel, sur la fragilité de la vie humaine, ralentissaient notre marche.

Il était nuit quand nous arrivâmes au dernier contour du défilé. Nous vîmes soudain apparaître, à la clarté de la lune, un cercle immense de gigantesques fantômes revêtus d'un linceul de glace : c'était le Mont-Blanc et sa suite... A nos pieds, une mer de rochers déroulait ses vagues pétrifiées. Nous marchions sur un plan rocailleux : le sommet du Parmelan s'élevait devant nous, et nous cachait une partie du ciel. Par un singulier effet d'optique, la lune semblait suspendue à quelques mètres au-dessus de la montagne. Les guides qui nous précédaient, hérissés d'instruments photographiques, paraissaient, suivant leur situation, se mouvoir comme des ombres fantastiques dans la sphère lumineuse de la lune. Près de l'arête, l'illusion disparut. La chaste Diane s'avançait dans les hautes régions de l'empyrée. Elle répandait une vive clarté sur la mer de rochers. Les ondulations des lapiaz coupées de sombres crevasses, de gouffres insondables, réflé chissaient vivement ses rayons sur leurs aspérités. On aurait dit un paysage lunaire. Çà et là, de noirs sapins se dressaient sur les points les plus élevés, pareils à des croix plantées dans un vaste cimetière.

Aux confins de la zone lumineuse s'étagent les masses obscures des montagnes secondaires. Plus haut, les flancs glacés des Alpes sont enveloppés d'une pénombre mystérieuse, tandis que les aiguilles et les dômes des cimes brillent d'un éclat argenté sur l'azur foncé du ciel constellé d'étoiles.

Quel étrange, quel magnifique spectacle ! répétaient à l'envi le peintre et l'alpiniste amateur. Quel beau sujet de clair de lune !

« Supposez, ajoutai-je, que quelques gros nuages noirs frangés d'une auréole lumineuse étendent de grandes ombres sur une partie de cette scène féerique, que des pâtres allument un feu de joie sur le tertre de gazon, qu'ils viennent se grouper autour du foyer dans leur rustique accoutrement. Voyez-vous d'ici les flammes vacillantes jetant leurs reflets rougeâtres sur les vagues immobiles, sur les tours rocheuses illuminées comme des phares, et les ombres des pâtres qui attisent le foyer, s'allonger d'une manière fantastique, et danser au-dessus des abîmes !

« Quel sujet de clair de lune ! »

— J'y songeais, reprit M. Cabaud.

Nous étions à cinq minutes du chalet du Blandet, le chantre Verjus avait vainement annoncé notre arrivée par un de ces cris stridents et prolongés que les montagnards s'envoient d'une alpe à l'autre. Aucun écho humain n'avait répondu à sa voix, aucune lumière ne scintillait à travers les ais mal joints du chalet, pas un seul tintement de sonnettes révélant la présence d'un troupeau. La demeure du père Clavel était abandonnée.

Sa veuve et ses enfants n'avaient pu se décider à rester dans cette solitude, depuis qu'elle n'était plus animée par sa présence.

Le guide Panisset ayant soulevé la porte du chalet et pénétré dans l'intérieur, nous le suivîmes. Nous reconnûmes, à la clarté d'une bougie, que les quelques ustensiles dont le père Clavel se servait, étaient encore à la place où il les avait laissés. Ils semblaient destinés à continuer après lui sa modeste hospitalité.

Une provision de branches de pins était préparée pour ranimer le foyer éteint, et réchauffer les voyageurs. Le feu fut allumé ; nous nous assîmes autour de l'âtre pour prendre le repas du soir. Le maître du chalet n'était plus là pour nous préparer des aliments chauds, pour nous égayer par ses récits guerriers et ses joyeux refrains. Notre souper avait l'air d'un de ces repas funèbres renouvelé des Grecs, et dont la tradition a conservé l'usage dans nos montagnes.

(A suivre.) C. DUNANT.

LES POTIERS ALLOBROGES

(Suite et fin)

En résumé, je suis arrivé à réunir 264 exemplaires de sigles figulins, écrits en grandes lettres, à fors relief, sous le fond de vases en poterie grise. Tous, sauf deux, sont en rond.

Ces sigles appartiennent à 63 types distincts et offrent un très grand nombre de variétés secondaires.

Ils sont groupés dans trois départements : l'Isère, qui en a fourni 143, plus de la moitié. La Savoie et la Haute-Savoie en ont donné 25 et 63, soit pour les deux départements 88.

Il n'en reste donc que 33 en dehors des trois départements et encore sur ce nombre la majeure partie provient de localités tout à fait limitrophes, comme Genève qui en fournit 10; l'Ain qui en a donné 6 tout près du Rhône, à Champagne, Vieu et Cordon; Lyon où l'on en compte 5; Sainte-Colombe qui n'est séparé

Digitized by Google

de Vienne que par le Rhône, 1 ; un autre à Andance, également sur la rive droite du fleuve, un peu plus bas. Il n'en reste donc que 10 réellement en dehors du groupe. Ces exemplaires peuvent très bien être le résultat du commerce.

L'Allobrogie, comme on sait, était délimitée à l'ouest et au nord par le Rhône, au sud par l'Isère, et à l'est par les grandes Alpes. Elle comprenait donc le nord du Dauphiné et toute la partie basse de l'ancienne Savoie. Eh bien, tous les sigles que j'ai signalés dans les départements de l'Isère et de la Savoie ont été recueillis sur la rive droite de la rivière qui donne son nom au premier de ces départements, sauf un à Uriage et deux à Détrier. Tous ceux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, proviennent des parties basses. Il n'en a pas été recueilli un seul dans l'intérieur des Alpes, Maurienne, Tarentaise, Haut-Faucigny, Chablais. On peut donc dire avec raison qu'ils appartiennent au pays des Allobroges.

Mais, dira-t-on peut-être, vous n'en signalez pas d'ailleurs parce qu'on ne les a pas cherchés?

Erreur.

Parmi les sigles dont nous avons donné l'énumération, il en est qui proviennent de Genève, à la limite de l'Allobrogie, mais on n'en a point encore cité du reste de la Suisse. On sait pourtant avec quel soin les Suisses étudient l'archéologie de leur pays! Tout près de Genève, au bord du lac, à Nyon, au milieu de débris romains, on a recueilli un certain nombre de sigles figulins. Ils ont été publiés dans l'*Indicateur d'archéologie suisse*. Aucun ne correspond à ceux que nous étudions. M. L. Rochat, auteur des *Recherches sur les antiquités d'Yverdon*, et M. C. Bursian dans ses mémoires sur Avranches, intitulés *Aventicum Helvetorum*, donnent avec soin la description de tout ce qui a été trouvé dans ces deux importantes localités, or parmi les sigles figulins on n'en voit point des nôtres.

Trois localités du département de l'Ain, voisines du Rhône, vers la Savoie, nous ont fourni six sigles en rond, sur fonds de poteries grises. Mais si l'on pénètre dans l'intérieur du département on n'en rencontre plus. Ainsi M. Baux signale à Izernore, au nord de l'Ain, 24 sigles sur samien, 2 sur tèles et un sur amphore; pas un en rond sur poterie grise. *(Ruines d'Izernore*, 1866, p. 116.)

Dans le département du Rhône, malgré le voisinage de l'Isère, ces sigles sont rares. On n'en cite qu'un à Sainte-Colombe, en face de Vienne, et cinq à Lyon. C'est bien peu pour une grande cité romaine comme était Lugdunum, cité confinant les Allobroges. On pourrait, d'après Comarmond, croire qu'il y en a davantage. En effet, cet ancien conservateur du Musée de Lyon mentionne :

· FEBRISCVS sur fragment de vase en argile noire *(Musée lapidaire*, p. 466); sur fond de vase noir *(Poteries du Musée*, n° 806).

L·L·LAV·O, tesson en argile noire *(Mus. lap.*, p. 467); L·LAV·F·O· fond de vase noirâtre orné de filets circulaires *(Pot. Mus.*, n° 805).

MAXINI·F· sous la base d'un vase en poterie brune, au bas du Jardin des Plantes *(Pot. Mus.*, n° 745). Voir notre n° 28.

O·VIRI CINIAEL·CHASPICVS·O *(Mus. lap.*, p. 473); OVIRRI·CIII·IAEL CHAS PICVS, sur le fond d'un vase en argile noire *(Pot. Mus.*, n° 812). Voir notre n° 27.

SEV·VOL·F, fond d'un vase *(Musée lapidaire*, p. 472); SEV·VO·FEC·, fond de vase en poterie noirâtre, fond en argile rouge, fond en argile noire *(Poterie, Musée*, n°s 808, 809, 810). Voir notre n° 45.

Je n'ai pas cité ces sigles dans mon énumération, parce que les lectures m'ont paru avoir été faites très légèrement. Comarmond a publié deux grands et beaux ouvrages sur le Musée de Lyon. Sur 5 sigles 3 sont lus différemment dans l'un et dans l'autre de ses volumes. Comment choisir la bonne lecture, si toutefois l'une des deux est bonne. MAXINI est aussi probablement une mauvaise lecture. Quant à FEBRISCVS, je ne sais s'il répond aux conditions des poteries allobroges. Du reste M. Allmer, qui connaît très bien l'archéologie lyonnaise, ne les cite pas non plus dans son ouvrage.

Pourtant pour en avoir le cœur net, j'ai demandé des renseignements à mon ami M. Ernest Chantre, sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle. Il m'a répondu le 10 mars 1879 :

« J'ai cherché en vain les dites poteries, avec les inscriptions que vous signalez. Il n'y en a pas au Musée d'art et d'archéologie. C'est pour avoir cette réponse que j'ai retardé de vous écrire. Dans les galeries il n'y a pas trace de ces poteries, mais comme j'espérais en trouver dans quelques fonds de tiroirs, j'ai dû attendre le Conservateur qui était absent. »

En remontant la Saône, d'après M. Lacroix, de Mâcon : « Il a été trouvé, il y a quelques années, dans la rivière, en face Asnières, Ain, rive gauche, 2 fonds de pots d'inégale grandeur, d'une pâte grise, assez fine, portant l'inscription SEVV·OSS··· J'en possède encore un. » Je n'ai pas fait rentrer ces 2 sigles dans mon énumération parce que la lecture m'a paru douteuse. Toujours est-il certain, d'après la découverte rappelée par M. Lacroix, que les produits de Sevvo remontaient jusque vers Mâcon.

Allaient-ils encore plus au nord? On serait en droit de le penser d'après 2 échantillons du Musée de Saint-Germain. Ces échantillons ont été donnés par feu M. Coutant, des Ricays, Aube, comme trouvés à Châtillon-sur-Seine. C'est très probablement une erreur. Comme tous les anciens archéologues, M. Coutant attachait fort peu d'importance aux indications de localités. Les échantillons ne portaient point d'étiquettes, c'est donc de mémoire que l'indication a été donnée. En outre, les sigles de SEVVO, de tous ceux de la série sont les plus communs; ce sont donc ceux qu'on obtient le plus facilement en échange, ceux qui ont le plus de chance de se disperser. Mais la raison la plus concluante, pour ne pas admettre l'indication donnée par M. Coutant, c'est que les poteries allobroges n'allaient point aussi loin. Ayant questionné divers archéologues sur la présence de nos sigles dans les régions qu'ils habitent, j'ai reçu les réponses suivantes :

M. Castan, qui a si bien étudié l'époque romaine dans le Doubs, m'a écrit le 21 mars 1879 : « J'aurais pu vous répondre négativement d'après mes souve-

Digitized by Google

nirs; mais j'ai voulu inspecter à votre intention tous les vases de provenance séquanaise qui sont conservés au Musée archéologique de Besançon et cet examen m'a confirmé dans le bien fondé de ma présomption. »

M. l'abbé Coffinet, conservateur du Musée archéologique de Troyes, le 19 mars 1879. « Je connais parfaitement les signatures des potiers romains trouvées dans l'Aube ou dans les environs, et qui font partie soit de notre Musée, soit des collections particulières. Jusqu'ici je n'en ai rencontré aucune qui ressemble au croquis que vous m'avez envoyé (un décalque de SEVVO). Je vous l'affirme de la manière la plus positive. »

Enfin mon ami M. François Rabut, de Chambéry, par conséquent connaissant bien les poteries allobroges, professeur d'histoire au lycée de Dijon, m'écrivait le 11 mars 1879 :

« Quant aux inscriptions circulaires sous le fond de vases en terre grise, il n'y en a pas trace en Bourgogne. J'ai visité deux ou trois Musées à votre intention, entre autres celui de M. Baudot, sans en rencontrer. Ce dernier antiquaire n'en a jamais vu. Comme il vient encore de publier récemment des vases gallo-romains, il n'aurait pas manqué de signaler le fait. Il doute, comme moi, que les deux témoins que vous signalez pour la Côte-d'Or y aient été trouvés. »

Autun, dans Saône-et-Loire, est une station bien plus au sud que Châtillon-sur-Seine, par conséquent bien plus rapprochée de l'Allobrogie. Les débris romains y abondent, et pourtant nos sigles y font complètement défaut. M. Harold de Fontenay, dans ses *Inscriptions céramiques découvertes à Autun*, 1874, sur 652 articles ne mentionne pas un sigle en rond, sous poterie brune, avec lettres en relief. Dans une lettre du 14 mars 1879, après m'avoir annoncé que depuis la publication de son travail il a réuni 350 sigles nouveaux, il ajoute : « Pas un ne ressemble à ceux dont vous me parlez. Je vous dirai même plus, c'est que je ne me rappelle pas en avoir vu d'analogues dans notre région. »

Si les poteries allobroges remontaient fort peu vers le nord, elles s'étaient ouvert un débouché vers le nord-ouest. C'est ainsi que nous trouvons quatre sigles à Feurs dans la Loire. C'est ainsi aussi que Tudot signale à Vichy une bouteille en terre brune avec le nom de Sevvo. Mais il reconnaît lui-même que c'est un produit étranger, importé accidentellement. En effet, sur 274 marques de potiers qu'il cite dans l'Allier, c'est la seule ayant les caractères des marques allobroges.

Les poteries grises des Allobroges descendaient beaucoup moins le Rhône, que les produits du briquetier Clarianus. On cite une marque de Vaison, dans Vaucluse, et une d'Avignon, sans dire si cette dernière a bien été trouvée dans le pays. M. Aurès, qui a publié avec grand soin le fac-simile de 235 sigles de Nîmes n'en indique point. Bien plus, il m'a écrit le 15 mars 1879 : « Nous n'en avons point au Musée de Nîmes, quoique M. Allmer y signale une inscription circulaire de SEVVO. Mais c'est une erreur et j'ignore ce qui a pu la motiver. » Le 6 avril 1879, M. Flouest m'écrivait aussi : « Je n'en ai jamais rencontré ni vu dans le Gard qui m'aient été indiquées comme trouvées dans la région. »

Emilien Dumas qui, en vrai naturaliste, avait beaucoup de précision, a acquit de nombreux sigles figulins à Vaison et à Orange, sans rencontrer de nos sigles circulaires sur poteries grises. Il en est de même du Musée de Saint-Germain. Remontant plus au nord, M. L. Vallentin, qui a exploré avec tant de soin le sud du département de la Drôme et Ars, dans l'Ardèche, n'y a point non plus rencontré de ces sigles. Tous ceux qu'il possède, ainsi que ceux de la collection Dumas, ont été trouvés à Vienne.

Reste à signaler au sud-est, comme au nord-ouest, un échappé qui n'est, du reste, encore indiqué que par le seul échantillon d'Aspres-lès-Veynes, dans les Hautes-Alpes.

De tout ce qui précède il résulte bien clairement que les marques de fabrique, écrites en rond, en grandes lettres, à fort relief, sous fonds de poteries grises, caractérisent bien une industrie purement allobroge. La preuve qu'on ne fabriquait pas ailleurs, c'est que les échantillons disséminés au loin se rapportent tous à des signatures qui se retrouvent dans le pays. Ainsi à Chatillon-sur-Seine, à Asnières-sur-Saône, à Vichy, à Avignon, à Vaison, à Aspres on a retrouvé Sevvo, un des noms les plus répandus en Allobrogie. A Feurs c'est Marcus, Martinus et Noster, trois autres noms des plus communs dans ce pays.

Les fabricants étaient nombreux. J'en ai signalé soixante-trois, généralement seuls, parfois pourtant associés; alors le sigle est formé de deux cercles concentriques, indiquant les deux noms.

La plupart des signatures ne se retrouvent pas ailleurs. Ces potiers étaient donc bien des Allobroges, habitant le pays et n'ayant pas de relations ailleurs. Pourtant certains noms ont été signalés dans d'autres régions. Ce sont généralement des noms très répandus, comme Secundus, Sextus, Vitalis, qui sont des sobriquets plutôt que des désignations particulières et qui répondent à nos Dubois, Duval, Marchand. Quant aux autres, en petit nombre, ils présentent tout simplement le même nom porté par deux personnes tout à fait étrangères l'une à l'autre. Ne voit-on pas cela tous les jours! Ce qui montre qu'il en est bien ainsi, c'est que, parfois, ces noms semblables à certains noms de nos potiers allobroges, ne se retrouvent que loin de ce pays.

Et puis qui nous dit que les industriels du temps de Rome ne faisaient pas comme les industriels de notre époque? Qu'ils ne prenaient pas parfois un nom bien connu pour écouler plus facilement leurs produits sous le couvert d'une réputation acquise? Tous les fabricants d'eau de Cologne ne sont-ils pas des Jean-Marie Farina?... Le Sevvo de l'Allier qui fabriquait des poteries samiennes pouvait bien n'être qu'un faux Sevvo désireux de profiter de la juste renommée du Sevvo allobroge.

N'est-ce pas aussi une réputation acquise qui nous a valu les poteries de Marcus et de Marcas, comme nous avons le chocolat Ménier et Munier?

Autre question. Quelques potiers allobroges ont-ils fabriqué des poteries de genres divers? Le nom de Scottus se trouve à Vienne sur un vase gris et sur un contre-poids de métier. C'est un cas tout-à-fait excep-

Digitized by Google

tionnel. Secundus a bien aussi été cité sur poterie grise à Genève et à Lyon, sur amphore à Vienne et sur tèles aux Fins et à Izernore, mais nous savons que Secundus est un de ces noms portés par un grand nombre de personnes. Ces exceptions si rares viennent, il me semble, confirmer la règle de la spécialisation du travail que j'ai si bien établie en étudiant la fabrique de Banassac. On peut donc dire que nos potiers allobroges ne fabriquaient que leurs poteries grises. En effet, nous n'avons jamais trouvé leur marque, si spéciale sous le rapport de la grandeur des lettres, de leur relief et de leur groupement en rond, sur d'autres poteries que leur poterie grise.

Où étaient placées les fabriques?

Presque les trois quarts des sigles allobroges proviennent de trois points très circonscrits : Vienne qui en a fourni 59, Aoste dans l'Isère, qui en a fourni 71, et les Fins d'Annecy où l'on en a trouvé 61. Il n'en reste plus de connu que 73 qui sont disséminés dans 34 localités. Vienne, Les Fins et Aoste étaient donc les trois centres de fabrication.

A Vienne se trouvait très probablement la fabrique de Cilus, et très certainement la plus importante de toutes, celle de Sevvo. Comme Vienne était la capitale de la province Viennoise, à laquelle appartenait l'Allobrogie, c'était le centre commercial le plus considérable. Cela explique parfaitement pourquoi les poteries de Sevvo sont les plus répandues et les plus disséminées.

Les Fins d'Annecy possédaient les fabriques de Martinus et de Catullus, auxquelles il faut, suivant toutes les probabilités, ajouter celles de Mascuricus et du groupe des Mascarpus et O.Verri Achillaei. Déjà en 1870, M. Revon *(Inscriptions de la Haute-Savoie,* p. 47), avait signalé la première de ces fabriques. « On remarque, dit-il, la fréquence du nom de Martinus : il a été trouvé à une vingtaine d'exemplaires en un même point de la plaine des Fins, dans l'enclos de M. Bonetto et dans le champ voisin. Plusieurs fragments de vases n'avaient pas encore subi la cuisson; près de là on a découvert des instruments de potier. La plaine est riche en argile utilisée par les fabriques actuelles. »

Le centre le plus important comme production de poterie, était Aoste. C'est là que se trouvaient la fabrique de Noster, la plus considérable après celle de Sevvo; celles de Cassio, du groupe des Sextus et Sextinus, et du groupe des Julius, C.-P. Juli et Julianus; enfin, probablement celles de Quintus et de Sévérinus.

Quant à toutes les autres nous ne possédons pas assez de documents pour pouvoir indiquer même approximativement leur position.

Entre Vienne capitale et Aoste centre principal de fabrication, il y avait, paraît-il, antagonisme. En effet, les Sevvo si répandus, puisque je les ai signalés dans 15 localités, sans compter Lyon et Asnières, n'ont pas été trouvés à Aoste. Sur 130 sigles recueillis dans les deux localités, il n'y a de communs qu'un Marcas, un Marcus et un Vallo. Sur 132 sigles d'Aoste et des Fins, il y a de communs : un C. P. Juli, un Marcas, un Marcus, un Mascuricus et 3 Noster. C'est un peu plus, mais ce n'est pas encore beaucoup, et c'est Aoste qui a envoyé le plus de ses produits.

Les relations entre les deux points extrêmes, les Fins d'Annecy et Vienne, étaient bien plus importantes. En effet, le total des sigles des deux localités est de 120, chiffre moins considérable que les deux précédents, et pourtant il y a de communs : 1 Agenor, 1 Marcas, 1 Marcus, 2 Martinus, 1 Mascarpus, 3 Priscus, 1 Scarpus, 6 Sevvo, 1 O.Verri Achillaei Mascarpus. Vienne a donné 6 Sevvo aux Fins et les Fins ont fourni à Vienne 2 Martinus et 2 Mascarpus.

Soit entre Vienne et Aoste 4, 6 pour cent de communs. Entre Aoste et les Fins 10, 6 pour cent. Enfin, entre Vienne et les Fins 28, 3 pour cent.

La plupart des noms communs aux grands centres appartiennent très probablement à des fabriques étrangères à ces trois centres. Cela paraît certain pour les deux signatures Marcas et Marcus.

Il ne nous reste plus qu'une question à étudier, savoir à quelle époque remonte la fabrication des poteries dont nous venons de nous occuper?

Comme pâte, ces poteries grises, à couverte noire, rentrent dans la grande famille des poteries gauloises.

Comme formes elles sont intermédiaires entre le Gaulois et le Romain.

Comme inscriptions elles révèlent une influence certainement romaine. Les lettres sont bien tracées et appartiennent à une belle époque.

Ces trois considérations nous portent à admettre que les poteries allobroges sont des premiers temps de l'occupation romaine, temps qui, pour l'Allobrogie, ont commencé avant la conquête de César.

Deux faits viennent confirmer cette déduction.

Le premier est une superposition réelle. M. Jourdan m'a écrit, le 4 juillet 1879, de Serre-la-Croix, commune d'Aspres-les-Veynes, où il a trouvé un sigle de Sevvo : « Selon la profondeur où l'on creuse on trouve successivement des débris de poteries rouges, grises et noires, ces dernières en plus petites quantités. »

Le second fait est une superposition morale ou historique, si je puis m'exprimer ainsi. Vienne, comme on sait, est la sœur aînée de Lyon. La seconde de ces villes s'est développée assez longtemps après la première qu'elle a considérablement éclipsée en se développant. Eh bien, les sigles allobroges sont abondants à Vienne, rares à Lyon. Ils appartiennent donc à l'époque de la prospérité de Vienne, et commençaient déjà à disparaître quand Lyon a pris de l'extension.

Nous sommes maintenant à même de conclure :

Que les sigles figulins en rond, sous fond de vases en poterie grise, avec grandes lettres à fort relief, appartiennent à des poteries exclusivement allobroges;

Que les fabriques étaient surtout groupées à Vienne, dans la plaine des Fins d'Annecy et principalement à Aoste, Isère;

Enfin, que le grand développement de la fabrication a eu lieu au commencement de l'occupation des Gaules par les Romains.

G. DE MORTILLET.

Digitized by Google

	ISÈRE										SAVOIE										HAUTE-SAVOIE			SUISSE	AIN			RHONE		COTE-D'OR	ALLIER	LOIRE	ARDÈCHE	VAUCLUSE		H^tes-ALPES	TOTAUX
	Vienne.	Décines.	Bressieux.	La Balme.	Optevoz.	Treps.	Soleymieu.	Bourgoin.	Aoste.	Uriage.	Savoie.	Mont-du-Chat.	Châtillon.	Albens.	Aix-les-Bains.	Lémenc.	Bassens.	Mérende.	Détrier.	St-Pierre-d'Albigny.	Gilly.	Les Fins.	La Tour.	Ambilly.	Genève.	Champagne.	Vieu.	Cordon.	Lyon.	Sainte-Colombe.	Châtillon-sur-Seine.	Vichy.	Feurs.	Andance.	Avignon.	Vaison.	Aspres-les-Veynes.	
1 AGENOR	3					1	1				1				1				2			1			2													12
2 ATTIVS									1			1																										2
3 BOLLICVS									1																													1
4 BVDDARVS									1																													1
5 CASSIO									6																													6
6 CATISIVS	1																																					1
7 CATVLLVS															1							7																8
8 CILVS	3																																					3
9 CORNELIVS	1																																					1
10 COTTI	1																																					1
11 C.T.S.																						1																1
12 DOMESTICICA									1																													1
13 EVTICVS		1																																				1
14 FATEBLINVS																									1													1
15 FIRMINVS	1																																					1
16 IVLIANVS									2																													2
17 C.P.IVLI									1													1																2
18 IVLIVS									4																													4
19 LVCANVS									1			1																										2
20 LVCIOLVS									1																													1
21 MANSVETVS								1																														1
22 MARCELLINVS									1																													1
23 MARCAS	1								1													1																3
24 MARCVS	1								1													1			3								1	1				8
25 MARTINVS	2																					20	1										1					24
26 MASCARPVS	1																					3																4
27 MASCVRICVS									1													5																6
28 MAXIMVS	1							1																														2
29 M.B.P.F.									1																													1
30 MENOS	1																																					1
31 MERCO	2																												1									3
32 MINVSO									1																													1
33 NOSTER									28			1		1	3		1				1	3			1	1							2					42
34 PECASVS	2																																					2
35 PRISCVS	5																					3							1									9
36 PVPVS	1																																					1
37 Q.V.II.T.	1																																					1
38 QVINTINVS																					1	1				1												3
39 QVINTVS									3																		1											4
40 SACIRO		1			1																																	2
41 SCARPVS	1																					3																4
42 SCOTTVS	1																												1									2
43 SECVNDVS																									1				1									2
44 SEVERINVS							1		4				1		1																							7
45 SEVVO	22			1				2		1					1			1		1		6			2				1		2	1			1	1	1	44
46 SEXTINVLVS	1																																					1
47 SEXTINVS									3																													3
48 SEXTVS									5							1																						6
49 SILO																										1												1
50 SIOLCAS											1										1			1				1										4
51 SOI···ER												1																										1
52 VALLO	1		1						3																	1												6
53 VERRIACHILLAEI																						1																1
54 VERRIACHILLAEI MASCVRICVS	1																					1																2
55 VITALIS	1																																					1
56 V····SVS																						1																1
57 ···FEPPIVS··																1																						1
58 ···EVI···																						1																1
59 ···SON···																						1																1
60 ··.C.V.I.O···	1																																					1
61 ···VNI·PRIMIGE···	1																																					1
62 ···CLINVS···LINVS	1																																					1
63 AQAAALAA																															1							1
TOTAUX	59	2	1	1	1	1	2	4	71	1	2	4	1	1	7	2	1	1	2	1	3	61	1	1	10	4	1	1	5	1	2	1	4	1	1	1	1	264

Digitized by Google

CAMP CELTIQUE DU CHATELARD

Au moment du Congrès d'Annecy je reçus, mais trop tard pour en faire l'objet d'une communication, l'avis de la découverte d'un camp celtique sur la crête boisée entre la Combe du Châtelard et le cours de l'Arve dans la commune de Servoz. Une tournée d'inspection d'archives dans le Faucigny m'a permis d'aller reconnaitre cette station.

C'est une enceinte polygone marquée par des restes de murs en larges dalles de micaschiste. Les passages de ronde, étagés inférieurement du côté de l'Arve, sont fermés par des murs de même nature et dimension. Sur les flancs on rencontre d'énormes blocs erratiques de granit, calés et disposés en demi dolmens, quelques-uns avec les entailles des autels druidiques.

Cette station et celle du bois des Amérans, moins caractérisée toutefois, mais signalée par M. Quicherat, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, pourraient concourir à expliquer la lutte pour confins territoriaux entre les Viennois (Allobroges) et les Ceutrons, terminée en l'an 74 de notre Ere, selon l'inscription romaine de la Forclaz, que j'ai commentée dans les *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie.*

Une étude plus détaillée paraitra dans la *Revue.*

Passant au moyen âge, j'ai pu constater par plusieurs actes sur parchemin des XIIIe, XIVe et XVe siècles, la position de l'ancienne église de Notre-Dame du lac de Servoz au bas du château de Saint-Michel, dépendant du prieuré de Chamonix, distincte de l'église actuelle de Saint-Loup de Servoz, dont le territoire dépendait de Passy et du mandement de Charousse.

C.-A. DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir l'annonce d'une prochaine publication qui, nous en sommes certain, sera bien accueillie de tous les amis des muses. C'est un volume de *Poésies* de Mlle Amélie Gex que la Société Florimontane et l'Académie de Savoie ont plusieurs fois honorée de leurs distinctions. Mlle Gex tient une place des plus honorables parmi nos poètes savoisiens ; comparée aux femmes-poètes que la France a produites, elle rivalise avec Mmes A. Tastu, Desbordes-Valmore, de Girardin, etc.

Ce volume de 250 pages environ paraitra en novembre prochain. On peut y souscrire dès à présent en envoyant son adhésion à Mlle Amélie Gex, à Chambéry, rue de la Gare. Pour les souscripteurs, le prix est de 2 fr. payables en prenant livraison de l'ouvrage.

A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 JUILLET 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance : 1° Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant une allocation de 300 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouvel encouragement. — 2° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences; la 8me session sera tenue à Montpellier du 28 août au 4 septembre. — 3° Lettre de M. le chanoine Dumont, président de l'Académie Salésienne, fondée récemment à Annecy. La demande d'échanger nos publications avec celles de cette société est adoptée.

M. CÉSAR DUVAL, pharmacien à Saint-Julien, est élu membre effectif.

M. MELVILLE GLOVER, homme de lettres à Lyon, est nommé membre correspondant.

Un candidat au titre de membre correspondant est présenté pour qu'il soit statué sur son admission à la prochaine séance. Une autre candidature est ajournée.

M. EUGÈNE TISSOT présente, pour en faire don au Musée, un instrument de mesure qu'il a rapporté d'Egypte et qui s'appelle *deraa meïmari* ou coudée d'architecte. Elle a une longueur de 75 centimètres aujourd'hui, mais elle était autrefois un peu plus petite, et formait une division aliquote du degré du méridien ; elle valait alors 74 centimètres seulement. C'est un Français, M. Linant-Bey, qui a fixé sa longueur à 75 centimètres, pour le rendre plus conforme au système métrique. Il fit cette modification vers 1835. Auparavant il y avait toujours un peu d'indécision dans la confection de la coudée d'architecte, parce qu'il n'y avait pas d'étalon gouvernemental. Il est au contraire facile au premier maçon venu de la constituer avec sa nouvelle longueur, parce que le mètre, même en Egypte, est entre les mains de tout le monde. Voici comment elle se reliait au méridien sous sa forme primitive : le degré valant 60 milles, et le mille géographique arabe valant 1000 brasses, on divisait la brasse en 10 pieds ou en cinq coudées d'architecte; le pied valait 12 pouces et la coudée, par conséquent, était de 24 pouces, comme elle l'est encore aujourd'hui. Au moyen de cette filiation, elle se trouvait donc contenue 300,000 fois dans le degré géographique.

M. EUGÈNE TISSOT avait déjà remis antérieurement au Musée d'Annecy un double pied anglais en bois à l'usage des ouvriers d'art, et un autre pied en cuivre paraissant ancien, dont la tige à section carrée renferme des divisions logarithmiques très bien exécutées. Il croit que ce pied, en raison de sa longueur qui est de 291 millimètres, et du motif héraldique qui en orne l'extrémité, appartient à la ville de Rostock.

M. CONSTANTIN donne lecture de la dernière chanson que Joseph Lyard improvisa à son lit de mort, et que ses amis firent imprimer sous le titre de *Dernière œuvre de Lyard Joseph, né à Annecy (Savoie), décédé à l'âge de 50 ans, le 25 juillet 1856.* — LES ADIEUX.

La découverte de cette feuille volante est précieuse en ce qu'elle donne la date précise de sa mort, que les uns faisaient remonter à 1859 et d'autres à 1861 (*Revue sav.* n° 2, 1878).

Notre honorable confrère fait hommage de sa trouvaille à la bibliothèque de la Société.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 8

AOUT 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	32°3	15°	24°	723,8	»	3,4	84	31°5	52°	39°	—	S-E	faible	beau		0,79	21°5
2	33,5	16	23,5	724,3	»	3,4	74	32	51,5	38,4	—	S-O	id.	id.		0,76	22
3	33,5	16	24,6	724,4	»	3	71	31	51,4	41	—	S-E	id.	très beau		0,73	22,8
4	35	16	24,6	724,1	»	3,9	71	29,5	51	39,3	—	S-E	id.	beau		0,72	23
5	32,3	16,5	24,5	723,5	»	3,6	79	29,5	50,5	39	S	S-E	id.	couv. 1/4	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,70	21,7
6	32,5	18,5	23,4	721,8	»	3,7	83	17	19	15,1	S-O	S-E	id.	couvert	Pluie par bourrasque de 10 h. m. à 4 h. s., suivie	0,67	22
7	25	11	18	724,5	8	0,7	71	21,2	36,5	31	S-O	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s. [d'éclairs et tonnerres.	0,65	19,3
8	24	9	18,2	725	»	2,6	80	24,6	45	37,2	O	S-O	id.	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,63	19
9	26,5	15	20	724	»	3,1	81	17,5	20,5	19,4	S	S-E	id.	couvert	Pluie par bourrasque tout le jour.	0,62	19,5
10	26	14	19	724	23	1,2	82	17	22	17	S	E	id.	pluie	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,61	20,3
11	24	13	21,2	721	»	0,4	72	26	42	31,3	N	O	id.	beau		0,60	19,7
12	27	13	22,5	721,8	»	0,3	79	26,6	48,5	36	—	N	id.	très beau		0,59	20,2
13	30	13,5	21,5	720,5	»	2,3	86	27,8	48,5	37,2	—	N	id.	id.		0,59	19,8
14	31,5	14,7	19,4	722,8	»	3,1	87	26,5	42,3	35	—	N-O	id.	beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,57	20,2
15	31	16	25,2	721,5	»	3,1	90	28,8	50	37,5	O	N-O	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,57	20,8
16	31	17,3	19,5	719,5	»	2,5	85	22	35	29	S	E	id.	pluie	Par bourrasque le matin. Couvert à 10 h. s.	0,57	21
17	24,3	13,5	16,5	722	10	1,1	83	22,6	40,2	32,1	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,59	19,9
18	23,7	9,7	17,8	721,2	»	2,2	80	23	46	36	S	S-E	id.	couv. 3/4	Couvert 1/2 à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,58	18,8
19	24,3	14,5	20	723	0,9	2,8	72	23,5	33,3	34,2	—	S-E	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,57	19,2
20	27	12	21,5	723,2	»	2,5	86	26,2	48,3	36	—	S	id.	très beau		0,56	20,5
21	30,5	13	21,8	721,2	»	3	63	31,1	51,7	39,2	—	S-E	id.	id.		0,55	20,8
22	32	18	20,4	722,5	0,3	3,2	91	23,4	29	24,6	S	S-E	id.	couvert	Forte bourr. pluie av. 9 h. m. et de 6 h. 1/2 s	0,54	21,4
23	28	12	19	724,4	7,9	1,7	81	25,4	48	37	S-E	E	id.	beau	Pluie dans la nuit. [à 10 h. continue.	0,54	20
24	27,5	16,5	21	725,5	0,3	2,4	80	26,8	47,5	37	O	S-E	id.	couv. 3/4	Très beau à 10 h. s.	0,545	19,8
25	28	12	20	725	»	2,8	74	25,4	49	37,2	—	O	id.	très beau		0,54	19,5
26	26,5	12,5	18,2	722,2	»	2,9	80	20	24,5	23	S	E	id.	couvert	Bourrasques pluie après midi.	0,52	18,6
27	21	10	17,2	723,1	15,5	0,5	90	23,2	45	37,1	—	N-O	id.	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,52	18,5
28	25,3	11,5	21,5	724,4	»	3,1	70	28	51	39	S-O	O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,51	18,9
29	31	11,5	24	724	»	2,4	67	29	49,3	38,5	—	S-O	id.	très beau		0,50	19,8
30	30	15	23,5	723	»	3,1	82	27	46	36	S	S-O	id.	couv. 1/2		0,49	20,5
31	29	17,5	22,5	723,2	»	2,2	84	29	49	40,2	S	E	id.	couv. 3/4		0,48	21,2
Moyennes ou Totaux.	28°49	13°99	21°09	723,06	65,9	76,2	79,32									0,58	20°32

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite); Discours de M. le chanoine V. Brasier; Un Mémoire du Juge-Mage de Saint-Julien relatif aux terres de Saint-Victor et Chapitre, communication de M. César Duval; Note critique sur l'origine du nom actuel de Saint-Julien de Maurienne (Savoie), par M. le Bn de Ponnat; Les eaux thermales de Bonneval-les-Bains et les eaux gazeuses des glaciers, par M. M.-A. Tremey; De la lotte d'eau douce vivipare et de la période d'interdiction de la pêche, par M. Jean-Baptiste Poulet. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude, suite et fin), par M. C. Dunant. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU
DE LA
DEUXIÈME SESSION
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

DISCOURS DE M. LE CHANOINE V. BRASIER, VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Messieurs,

Dans les bonnes familles, il fait bon naître des derniers. Les cadets, par le droit de leur âge et de leur inexpérience, y jouissent sans conteste de l'appui, de la sympathie et de l'affection de tous. C'est la pensée qui fait en ce moment l'espoir de l'Académie Salésienne. Nous sommes encore si petits, si près de terre que, nous vous l'avouerons sans détour, Messieurs, si votre congrès se fût tenu ailleurs qu'à Annecy, nous n'eussions pas osé permettre à notre nom de s'y produire. Mais nous dissimuler et nous dérober ici même et devant vous, non, nous ne le ferons pas. Ce serait douter de vous et de vos sympathies.

En ma personne (ce qui montre bien la faiblesse de ses débuts) l'Académie Salésienne à peine née, à peine baptisée, vient donc, Messieurs, solliciter l'honneur de vous rendre ses premiers hommages et ses premiers devoirs. Ce tribut d'hommages, Messieurs, nous vous le devons à tous les titres.

Si nous tentons d'ouvrir non pas une voie nouvelle, mais un étroit sillon, dans le champ commun de notre histoire, à qui l'honneur? Il vous revient, Messieurs, puisque nous ne faisons que répondre aux appels incessants et pressants que vous jetez dès longtemps à tous les échos du pays. Vous faites mieux que d'inviter au travail. Si notre terre de Savoie est un beau livre, n'en avez-vous pas bientôt illustré toutes les pages? Reste-t-il une vallée, une époque, un personnage que vous n'ayez pas étudiés? Vous avez pénétré partout, le flambeau à la main; il n'y a plus qu'à vous suivre. Aussi prenons-nous un nom qui n'est pas nouveau, c'est un nom de famille; pour peu il serait le vôtre.

Tous, Messieurs, vous vous honorez de descendre pour ainsi dire de l'Académie Florimontane. En vous constituant, vous vous êtes inspirés du souvenir de saint François de Sales. Le temps modifie les institutions. Mais le but élevé du saint évêque est toujours le vôtre, et vous avez voulu garder jusqu'à sa devise que vous réalisez si bien. Vous poursuiviez ainsi, avec amour, son œuvre favorite, lorsque naguère, la plus haute autorité du monde, rendant justice à son génie, l'a proclamé solennellement *Docteur de l'Eglise*, c'est-à-dire, Prince de la science, lumière entre les lumières, sommité parmi les sommités. Nous avons encore présentes à nos souvenirs les fêtes de l'an dernier auxquelles vous avez pris, Messieurs, une part si cordiale, et qui furent l'accueil fait par le pays à l'exaltation nouvelle de son saint bien-aimé. L'auréole du Docteur rejaillissait jusque sur nous comme un grand honneur, comme une véritable gloire; vous savez si notre patriotisme l'a acclamée avec ardeur, avec transport.

Se pouvait-il qu'un tel événement ne laissât parmi nous d'autre trace, d'autre souvenir que celui de nos fêtes brillantes sans doute, mais passagères? Ne fallait-il pas, pour en garder la mémoire, un monument, une œuvre quelconque datant de ce grand fait? Nous l'avons pensé, et l'*Académie Salésienne* a été projetée, avec ce nom qui renferme celui du saint Docteur lui-même. C'est vous dire, Messieurs, que notre petite association, jalouse de tout ce qui tient au culte et à l'honneur du nom de saint François, fera tout pour en rehausser encore l'éclat. Quand l'Eglise l'honore, l'exalte, le porte jusqu'au sommet de la gloire, c'est bien à son pays, à son clergé de le soutenir à ces hauteurs en affirmant qu'il n'en descendra jamais : *Non excidet*.

Et à ce propos, Messieurs, vous connaissez notre pro-

Digitized by Google

gramme, laissez-moi reprendre cette pensée qu'il ne fait qu'indiquer. Il s'en faut que tout soit dit sur notre grand Docteur. Comme littérateur, comme philosophe et théologien, est-il suffisamment connu? — Plus d'un trait nouveau peut s'ajouter à son histoire; des faits, des souvenirs de lui flottent encore épars dans les traditions ou les archives des paroisses; toutes ses lettres ne sont pas retrouvées, publiées. Avons-nous de ses œuvres une édition exacte et complète? Son culte doit avoir aussi son histoire et ses annales. — En provoquant des études sur ce sujet, en les publiant aux frais de l'association, nous voudrions, Messieurs, servir la cause et la gloire de notre saint Docteur dans la mesure plus grande qui est encore possible.

Encore un espoir que nous caressons. Que de fois, Messieurs, en vous entretenant de vos chères études, vous avez émis l'ardent vœu de voir la jeunesse s'éprendre et se passionner pour elles! Cette conquête, vous le savez, est difficile. Nous venons la tenter à notre tour. Vous l'avez compris déjà en voyant notre œuvre s'installer en plein Grand-Séminaire. La mesure est simple et naturelle. Nous désirons que nos jeunes lévites ne puissent plus être victimes de cette illusion que les associations scientifiques appartiennent à un monde à part, vivant dans un lointain désespérant, dans des régions inaccessibles. Quand ils verront des travaux, des recherches de différente portée, de mérite divers, surgir sous leurs yeux, et sur des sujets éveillant les plus nobles sentiments de leur cœur, ces jeunes gens ne résisteront pas à l'aiguillon. Les prédestinés, les vrais élus, du moins, seront certainement conquis.

Or, que d'espoir, que de riantes promesses reposent toujours sur un jeune homme bien doué qui, dans l'ardeur de ses vingt-cinq ou trente ans, entre dans cette carrière que la fatigue, l'âge, les infirmités, hélas! viennent toujours fermer trop tôt.

Nous n'aspirions, Messieurs, qu'à l'honneur de nous présenter à vous, et voilà qu'en toute simplicité nous vous avons livré tous nos vœux et nos pensées. Nous sommes, croyez-le bien, sans illusions sur nous-mêmes et sur notre œuvre. Mais Dieu et les hommes s'inclinent volontiers vers les bonnes intentions. Vous nous serez indulgents, Messieurs, nous en avons la confiance. Que la Société Florimontane tout particulièrement nous permette de proclamer ici publiquement l'espoir que nous mettons en son aide et son secours. Réflétant l'esprit éminent de son digne président, une obligeance extrême, une amabilité, une courtoisie parfaite, ont toujours été le caractère de cette docte Société. Nos grands besoins nous seront un nouveau titre à sa condescendance. Dès ce moment, nous nous empressons de l'assurer de toute notre reconnaissance.

UN MÉMOIRE DU JUGE-MAGE DE SAINT-JULIEN RELATIF AUX TERRES DE SAINT-VICTOR ET CHAPITRE

COMMUNICATION DE M. CÉSAR DUVAL

(Résumé)

Le traité conclu à Turin, le 3 juin 1754, entre le roi de Sardaigne et la république de Genève, fit disparaître une juridiction particulière dont il est souvent fait mention dans l'histoire de notre pays.

Cette juridiction dite de *Saint-Victor et Chapitre,* comprenait les anciennes possessions du prieuré de Saint-Victor, du Chapitre cathédral de Saint-Pierre et de quelques autres établissements religieux de la ville de Genève. La plus grande partie de ces terres étaient situées dans le bailliage de Ternier; le reste était disséminé dans le mandement de Gaillard, le pays de Gex et jusqu'au fond du Chablais.

Ces possessions de Saint-Victor et Chapitre provenaient de donations faites par les anciens dynastes du Genevois, du Faucigny, du pays de Gex et par quelques familles nobles moins importantes. Mais aucun des donateurs n'avait renoncé au *domaine direct,* c'est-à-dire, à la souveraineté sur ces terres, dont ils n'avaient concédé que les *droits utiles,* les *droits ecclésiastiques* et la *basse juridiction.* Par conséquent, en succédant à ces divers dynastes, la maison de Savoie acquit cette souveraineté, qui passa à Berne, à la France et à l'Espagne, lorsque la fortune des armes amena ces puissances à occuper temporairement la Savoie.

L'émancipation de la ville de Genève au 16e siècle et la conquête des bailliages de Ternier et Gaillard par les Bernois, au même moment, amenèrent l'organisation de cette juridiction de Saint-Victor et Chapitre telle qu'elle fonctionna jusqu'au traité de 1754.

Après de longues discussions, entremêlées d'arbitrages, Berne et Genève finirent par tomber d'accord. A la souveraineté entière sur tout ce qui avait relevé du prince-évêque comme seigneur féodal, c'est-à-dire, sur ce que l'on appelait les anciennes *Franchises de Genève,* la nouvelle république calviniste joignit la propriété de la plupart des biens et revenus des maisons religieuses genevoises supprimées par la réforme protestante. Cette adjonction fut faite aux mêmes conditions et avec les mêmes droits des anciens possesseurs : Berne conserva sur ces biens la souveraineté que les ducs de Savoie exerçaient avant la conquête.

Le tout fut réuni alors sous la domination collective de *Terres de Saint-Victor et Chapitre,* dont la juridiction fut confiée à un tribunal mixte appelé *Cour des Appellations de Saint-Victor et Chapitre.* Cette Cour, comprenait deux juges dont l'un était nommé par le Grand-Conseil de Berne, et l'autre par le Conseil des Deux-Cents de Genève. Ces juges établissaient deux procureurs, l'un de Savoie et l'autre de Genève, et deux greffiers choisis de la même manière. Les deux juges alternaient d'année en année pour la préséance, de même que les greffiers pour la tenue du registre des causes.

Ce tribunal mixte ne s'occupait que des causes civiles; quant aux criminelles, le juge genevois en avait exclusivement la connaissance : seulement l'exécution des sentences d'une certaine gravité appartenait à Berne, en vertu de son droit de souveraineté.

Lorsque les Bernois restituèrent au duc Emmanuel-Philibert les bailliages de Ternier et Gaillard, ce souverain respecta cette organisation, en se bornant à prendre la place de Berne. Ses successeurs firent de même.

Toutefois l'exercice de cette juridiction, à laquelle participaient deux gouvernements aussi hostiles que le devinrent les successeurs d'Emmanuel-Philibert,

Digitized by Google

fut une cause incessante de difficultés et de contestations suscitées par le zèle des agents chargés de l'exercer. Chacun d'eux cherchait à augmenter les droits du pays qu'il représentait, et cela autant par amour-propre national que pour répondre aux désirs secrets de leurs gouvernements : car au fond il s'agissait toujours des prétentions des ducs de Savoie sur Genève.

Cette situation dura ainsi jusqu'aux traités de 1749 et 1754 lesquels, comme le remarque très-judicieusement M. le professeur Galiffe, changèrent une frontière purement *féodale* et *ecclésiastique*, très enchevêtrée, en une frontière *politique* dans le sens moderne.

C'est à Charles-Emmanuel, deuxième roi de Sardaigne, que revient l'honneur d'avoir mis fin à ces conflits perpétuels. En 1741, sur l'ordre de ce monarque, le marquis d'Orméa, premier ministre, s'adressa au juge-mage des bailliages de Ternier et Gaillard pour avoir les renseignements les plus détaillés sur l'étendue de ces terres de Saint-Victor et Chapitre, le nombre des protestants et des catholiques y domiciliés et les revenus que Genève en retirait.

Le siège de la judicature-mage était occupé alors par l'avocat Charles-Antoine Paget qui venait d'y être promu, après avoir rempli pendant vingt ans les fonctions d'avocat fiscal dans ces bailliages. Nul n'était plus capable de demêler un écheveau aussi embrouillé. J'ai retrouvé la correspondance échangée entre le premier ministre et le magistrat de Saint-Julien, ainsi que la minute du *Mémoire* rédigé par ce dernier, qui fit le voyage de Turin pour le remettre au ministre.

En attendant la publication prochaine de ces documents, je vais donner un résumé succint du Mémoire, qui contient des détails assez curieux sur un grand nombre de localités situées entre Saint-Julien et Genève; notamment sur les Vernets, la Queue d'Arve, Chancy, Avully, Onex, La Petite-Grave, Cartigny, Avusy, Athenaz, Epeisses, Passeiry, Laconnex, La Bâtie-Mélier, Lancy, Saint-Georges, Carouge, Pinchat, Pesey, Grange-Colomb, Sézegnin, Landecy, Chez-Charrot, Veyrier-sous-Salève, Troinex, Surne, Evordes, Vessy, Soral et Lully, appartenant aujourd'hui à la république de Genève, et Neydens, Moisin, Mouvy, Pernin, Malagny, Germagny, Lajoux, les Berthets, Valeiry, Lathoy, Crevins, Bossey, Lacombe, Archamp et Thairy, faisant partie du canton de Saint-Julien (Haute-Savoie).

Dans chacune de ces localités la juridiction de Saint-Victor et Chapitre s'exerçait d'une façon très irrégulière ; tantôt sur la presque totalité des maisons et du territoire qui en dépendaient, tantôt sur une fraction de maison et sur une pièce de terre ou deux. Les revenus que Genève en retirait, variaient nécessairement dans la même proportion. Ces revenus consistaient en dîmes et en servis féodaux payables en nature, le plus souvent deux tiers en froment et un tiers en seigle. A Neydens et à Moisin, Genève percevait une taxe annuelle de 6 florins genevois sur chaque maison.

Les dîmes produisaient environ 1,300 coupes de froment, 200 coupes de seigle et 150 septiers de vins. Quant aux servis, le juge-mage déclare qu'il lui a été impossible d'avoir des renseignements précis à cet égard. Il croit que Genève retirait de la Champagne (pays qui comprenait Valeiry, Chancy, Avully etc.) en blé, vin et argent, une moyenne annuelle de 500 livres ; Troinex et les localités environnantes donnaient de la même manière environ 120 écus patagons. Les renseignements les plus curieux sont relatifs à Archamp et à Carouge. Les voici *in extenso* :

« ARCHAMP, petit village où il n'y a qu'une maison du fief du Chapitre, possédée par la veuve Girod de Genève. Il y a peu de ruraux réputés du fief du Chapitre : le reste est de la juridiction et fief des vassaux du roi.

« Les habitants sont tous catholiques, excepté la dite veuve Girod et le sieur Lullin de Genève, qui y possède aussi une maison du fief et juridiction des vassaux.

« MM. de Genève y perçoivent environ 90 coupes de froment de dîme, année commune ; sur quoi ils paient 20 coupes de froment et 40 écus patagons par année au curé d'Archamp pour sa portion congrue. Outre cela, ils lui ont relâché un pré de la contenance de quatre seytines pour les *Novales* dont la dîme est comprise dans les 90 coupes.

« CAROUGE est en partie dans l'enceinte des limites de la seigneurie de la Bâtie-Mélier, appartenant à la marquise de Challes. » *C'est un village composé de diverses maisons éloignées les unes des autres.* La ville de Genève y fait juridiction sur les maisons et ruraux qui relèvent des fiefs de Saint-Victor et Chapitre. Le seigneur de Ternier y fait aussi juridiction sur ce qui dépend de son fief.

« Dans ledit Carouge il y a six maisons de catholiques, y compris les deux capites des employés de la Gabelle et du péage du pont d'Arve. Toutes les autres maisons sont à des protestants. Le Roi y posséde une maison qui lui appartient par aubaine déclarée par arrêt de la Chambre, des Comptes de Turin. Elle provient d'un nommé Durand, catholique, décédé sans héritiers.

« Rière Carouge, Genève perçoit la dîme qui est, année commune, de 36 *pairs* de froment : le pair est de cinq *quarts* et une quarte.

« La dîme des *Novales* se trouve comprise dans ce chiffre. Le curé de Lancy, de la paroisse duquel dépend ledit Carouge, a renoncé à cette dîme des *Novales* en faveur de Genève, qui lui a compté pour cela 200 écus patagons, une fois donnés, et une pièce de terre de la contenance de cinq coupes ; moyennant quoi ledit curé s'est chargé de l'entretien du *Sancta-Sanctorum,* des ornements et des vases sacrés. »

Ces arrangements paraîtront sans doute extraordinaires à ceux qui connaissent l'hostilité ardente témoignée par le clergé catholique savoyard contre la cité genevoise et son gouvernement calviniste.

Notons en passant que la Cour des Appellations de Saint-Victor et Chapitre, qui dans le principe tenait ses audiences indifféremment dans un des villages de sa juridiction, finit par prendre l'habitude de siéger à Carouge, dans une maison située à l'entrée du pont d'Arve.

Comme on l'a vu plus haut, ce Mémoire fut remis au marquis d'Orméa à la fin de mai 1741. Mais la question fut forcément ajournée par l'occupation de la Savoie par une armée espagnole de 1742 à 1749. Mais

Digitized by Google

après la paix conclue à Aix-la-Chapelle, elle fut reprise, et deux ans plus tard l'avocat Foncet de Montailleur entamait avec la Seigneurie de Genève les négociations qui aboutirent au traité de 1754.

Ce traité fut avantageux pour le roi de Sardaigne, qui y gagna la plus grande partie des terres de Saint-Victor et Chapitre. Il reçut en outre une somme de 50,000 écus que Genève lui compta pour indemniser l'évêque et le Chapitre de l'ancien diocèse, établis à Annecy depuis la Réforme. En échange, le roi reconnut l'indépendance de Genève, et fit l'abandon des droits hypothétiques qu'il croyait avoir sur cette petite république.

Le juge-mage Paget, sénateur depuis 1750, fut le plus utile auxiliaire de l'avocat Foncet, et contribua beaucoup au succès de ce négociateur savoyard. Les services qu'il rendit dans cette circonstance, attirèrent l'attention du gouvernement sur lui et les siens. Trois de ses enfants firent une brillante carrière: l'un fut choisi comme précepteur du duc de Chablais, fils cadet du roi, et devint Conseiller d'Etat. Un autre devint évêque de Genève, et le troisième lui succéda comme juge-mage et fit aussi partie du Sénat de Savoie.

NOTE CRITIQUE SUR L'ORIGINE DU NOM ACTUEL DE SAINT-JULIEN-DE-MAURIENNE (SAVOIE)

Alors que j'annonçai une courte notice sur Saint-Julien, je venais de prendre connaissance d'un manuscrit laissé par M. Victor Dalbane, ancien notaire de cette petite ville. Depuis lors, j'ai pu me convaincre de l'erreur dans laquelle j'étais tombé, la plupart de ces documents ayant été déjà publiés.

Il ne me reste donc plus qu'à exposer mes observations critiques sur l'origine du nom de cette intéressante localité.

C'est au commencement du VIIIe siècle que Saint-Julien, qui alors s'appelait *Manosces,* prit, pour la première fois, le nom qu'il porte aujourd'hui. Cela résulte de la lecture faite par Dom Mabillon d'un testament par lequel Abbon, fondateur du monastère de la Novalaise, prit Suse en Piémont, légua, en 739, à cette abbaye, les immenses territoires qu'il possédait alors dans les Gaules (MANOSCES, *nomine mutato, nunc dicitur* SANCTUS JULIANUS).

On croit, en Maurienne, que ce saint Julien, dont le nom est ainsi devenu patronymique, n'était autre que l'un des vaillants soldats de la légion Thébéenne ou Thébaine.

Cette hypothèse ne nous paraît pas soutenable.

Sur la foi d'une légende, faussement attribuée à saint Eucher, évêque de Lyon, mort vers 449, et dans laquelle il est question de Sigismond qui régna sur les Burgondes, de 516 à 524, nos pères ont cru de très bonne foi, pendant une dizaine de siècles, au martyre de la légion Thébaine, sous le règne de Dioclétien, et par l'ordre de Maximien, son collègue à l'empire.

Si, comme la justice, la foi est aveugle; en revanche la critique historique a d'excellents yeux, et quand, le flambeau de la science à la main, elle parcourt le vaste champ de l'histoire, les racines des vieilles légendes résistent bien difficilement au souffle de cet aquilon d'un genre tout nouveau.

Combien de prétendus saints l'impitoyable et savant abbé Jean de Launoy n'a-t-il pas fait descendre de leur piédestal? On l'appelait le *Dénicheur de saints.* A combien de martyrs supposés Henri Dodwell, par sa dissertation *De paucitate martyrum,* n'a-t-il pas enlevé cette brillante auréole, appelée la couronne du martyre?

Voici, à leur tour, six mille six cent soixante-six soldats chrétiens qui doivent aller rejoindre leurs illustres devanciers de la trop fameuse *Légion fulminante.*

Aucun historien n'en a parlé, avant Grégoire de Tours, au VIe siècle. Ni Sulpice Sévère, ni Zosime, ni Ammien Marcellin, ni Paul Orose n'en ont soufflé mot. On trouve même dans Eusèbe Pamphile, le père de l'histoire ecclésiastique, une preuve négative accablante, à l'encontre de cette atroce légende : il parle de très nombreux martyrs à cette époque; mais il a soin d'observer qu'il y en eut fort peu parmi les gens attachés au métier des armes.

Eût-il dit cela si, au IVe siècle, on eût entendu parler du massacre de toute une légion chrétienne, sous le règne et par l'ordre de Maximien?

Quand il fut bien établi que la légende, rapportée dans tous les martyrologes, jusqu'au XVIIe siècle, ne pouvait être antérieure au VIe, on tenta les derniers efforts pour se procurer un autre témoignage, et l'on découvrit enfin, à la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Bibliothèque Nationale), un martyrologe manuscrit dont on n'indique pas la date, mais dans lequel on prétend reconnaître le véritable texte de saint Eucher, évêque de Lyon, au Ve siècle.

Nous ne saurions accorder à ce seul témoin une autorité suffisante pour nous convaincre.

Il écrit *cent trente-deux ans après l'événement,* et ne s'appuie que sur des on-dit.

Quant aux nombreux ossements que les moines d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice) présentent comme de précieuses reliques, nous trouvons qu'il était trop facile d'en recueillir bien davantage encore, dans un défilé dont les Romains avaient fait un cimetière, et qu'ont dû franchir de nombreuses légions, au prix des plus sanglants combats.

Non, cela ne se soutient pas, et, malgré les très savantes recherches de Pierre-Joseph de Rivaz *(Eclaircissements sur le martyre de la légion thébaine;* Paris 1779, in-8°), nous préférons nous en tenir aux indications du plus vulgaire bon sens.

Nous voulons bien que le culte de saint Maurice se soit établi, en Valais, vers la fin du IVe siècle; mais il s'agit de savoir quel est le saint Maurice dont il est ici question.

Eh bien! il nous paraît tout simple d'admettre qu'au début, on n'a honoré, dans le monastère de ce nom, que le saint Maurice, tribun militaire dont parle Théodoret, et qui souffrit le martyre, à Apamée, en Syrie, avec soixante-dix de ses soldats, par l'ordre de Maximien.

C'est déjà bien assez comme cela! Au moins avons-nous ici le témoignage d'un véritable historien, contemporain de l'événement.

Ajoutons qu'à une époque où les langues orientales étaient peu connues dans les Gaules, et où l'on commençait à répandre, dans ces contrées, de très nom-

Digitized by Google

breuses versions latines des historiens grecs, tels que Eusèbe Pamphile, Théodoret, Philostorge, etc., etc., un scribe valaisan a fort bien pu, de très bonne foi, lire et écrire *Agauna* pour *Apamea*, puis, multipliant par cent le nombre des victimes d'Apamée, supposer tout simplement le massacre de six à sept mille soldats chrétiens, alors que l'empereur Maximien n'en avait fait périr que soixante et onze.

Voilà ce qui nous paraît vraisemblable, et c'est sans crainte que nous livrons cette hypothèse à l'appréciation des sincères amis de la vérité historique.

En tout cas, le saint Julien de Maurienne est apocryphe, en tant que compagnon de saint Maurice, ayant appartenu à la légion thébaine.

Bn DE PONNAT,
Bibliothécaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Ainsi qu'il a été dit dans la précédente livraison de la *Revue*, la lecture de ce mémoire a donné lieu à des observations de la part de MM. les abbés Ducis, Brand et Tremey, observations qui seront développées au Congrès de l'année prochaine. — *Note du Comité de rédaction.*

LES EAUX THERMALES DE BONNEVAL-LES-BAINS ET LES EAUX GAZEUSES DES GLACIERS

A BOURG-SAINT-MAURICE (SAVOIE).

La commune de Bourg-Saint-Maurice qui avoisine le Mont-Blanc et le Petit-Saint-Bernard, possède deux sources minérales précieuses, inconnues hors de la Tarentaise : les eaux thermales de Bonneval et l'eau gazeuse des Glaciers ; le premier de ces hameaux porte aujourd'hui l'épithète de Bains, nécessaire pour le distinguer de deux autres localités du même nom en Savoie.

I

Les Romains ont probablement utilisé les eaux de Bonneval, d'après une inscription publiée par M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie [1], puisque l'empereur L. Aurélius Verus avait fait rétablir le bain public inondé par les torrents de la localité, avant l'an 168.

Pendant l'occupation française du pays de 1703 à 1713, l'intendance militaire française délivrait des bons aux officiers, pour leur entretien aux bains et pour la nourriture de leurs chevaux [2].

Ces eaux inspiraient, en 1802, une sollicitude spéciale au docte médecin Ch. H. A. Despine, d'après le rapport que m'en fit, en 1872, son fils Constant, qui s'y intéressait également beaucoup. M. le docteur Guilland, père, m'écrivait dernièrement que ces eaux méritent qu'on les rende abordables, et qu'on les fasse connaître.

Dans sa statistique du Mont-Blanc [3], Lelivec annonçait que l'humanité en recevrait un grand secours.

Ces vœux sont aujourd'hui réalisés par l'établissement balnéaire, créé, depuis une année, par M. Laurent, le propriétaire actuel, qui a bâti, et qui tient dans le voisinage des Bains, un café-restaurant et dans le village des chambres meublées, comme de coutume.

Le captage heureux des sources [1] a doublé le volume des eaux, qui donne plus de douze cent mille litres par jour, et il en a élevé la thermalité de 35 à 38° centigrades. Douze cellules bien aérées et très commodes, contenant 16 baignoires, avoisinent une salle d'attente, fort utile pour le climat, et à cause du voisinage du torrent, aujourd'hui digué.

Dans une notice sur les eaux de Bonneval-les-Bains, M. le docteur Laissus [2], inspecteur des eaux de Salins et de Brides, dit que les eaux de Bonneval « ont aujourd'hui leur place marquée dans la carte thermale de la Savoie. »

Il ne manqne à ces eaux, me disait le regretté chimiste de Chambéry, M. C. Calloud, que les *faveurs de la renommée étrangère*. D'abord il les reconnut salines, sulfatées, chlorurées, ferrugineuses, légèrement sulfureuses, arséniquées et sulfhydratées. Leur saveur est styptique et leur vertu tonique.

Ces eaux chaudes sont réellement puissantes contre les rhumatismes, les sciatiques, les névralgies, les maladies de la peau et du sang. Leur puissance même exige les conseils d'un médecin, surtout prises en boisson, car jusqu'à ce jour, elles n'ont été utilisées qu'en bains ou en lotions anti-névralgiques. Elles sont depuis peu recommandées en boisson, mais coupées avec du vin et comme toniques.

Le voisinage des trois stations thermales de la Tarentaise et la vertu spéciale de chacune de ces eaux leur procure un mutuel secours. Seules les eaux de Salins [3], qui sont des eaux de mer thermales uniques en Europe, nous vaudront, à cause de l'affluence croissante des étrangers, un plus grand établissement et un chemin de fer, aussi bien qu'à Plombières.

Certaine analogie des eaux de Bonneval-les-Bains avec celles d'Aix-les-Bains en feront une annexe, avantageuse pour Brides et Salins, malgré le site élevé (640m) mais pittoresque de Bonneval, au pied occidental du Petit-Saint-Bernard. La guérison fait bien vite oublier les inconvénients de la montagne et apprécier son air pur. On y voit au reste, couler, à côté du lait [4] les eaux chaudes et les eaux gazeuses naturelles des glaciers, dont il me reste à donner une notice succinte.

II

Les eaux gazeuses naturelles des Glaciers sont ainsi nommées parce qu'elles avoisinent un village plusieurs fois séculaire, situé sous l'emplacement des glaciers aujourd'hui disparus. Il occupe le centre d'un petit vallon alpestre dépourvu de bois aujourd'hui, à 10 ou

1 *Questions Archéologiques sur les Alpes de Savoie* p. 145.

2 L'instituteur de Versoie, M. Mengeon, possède des bons, délivrés par l'intendance militaire française, vers 1711, lesquels n'ont pas été remboursés à ses ancêtres avant le départ de la troupe.

3 *Journal des Mines*, 1806. Bibliothèque de M. le baron Duverger à Moûtiers.

1 Nous ne parlons pas ici de la source de 20 à 25° centigrades sur la la rive droite, presque en face du confluent des deux ruisseaux, ni de celle *vitriolée*, qui sourd entre cette dernière et les *Eaux rousses*.

2 *Notice sur Bonneval*... Bourg-Saint-Maurice 1878. — Extraite des *Mémoires de l'Académie de La Val d'Isère*.

3 Plus de 5 millions de litres par jour.

4 Le hameau de Bonneval dépend de la paroisse de Versoye, section du Bourg-Saint-Maurice. Or Versoye, en patois Versouya, vient des mots *Var* qui signifie *eau*, et *souya* qui signifie *traite du lait*, c.-à.-d., cette eau imite la traite du lait dans sa chute et dans son cours. Elle passe au grand *Passeu* (passoire) reçoit l'eau du *grand colice* (*couloir*) de Beaupré, et enfin, à Bonneval, les cascades de Pis-de-Vache ! L'eau de la Versoya, Versoie près d'Allinges, imite le goût du lait... et rafraichit comme lui.

Digitized by Google

12 kil. en amont de Bonneval. On y rencontre de magnifiques pâturages et des demeures bien bâties pour le pays, auxquelles fut donné le nom de *La Ville*, à 1,800 mètres d'altitude.

On aborde ce hameau, pendant l'été et l'automne, au nord par le col des Fours (2690), au levant par le col de la Seigne (2472), l'Allée-Blanche, le lac Combal et Courmayeur, au couchant par le col du Bonhomme (2480), au midi par le Chapieu (1553), auquel on arrive par Beaufort, Roselen, le *plan de la Laie* et plus habituellement par Bonneval-les-Bains (1040), par le Bourg-Saint-Maurice, sur la route du Petit-Saint-Bernard.

Pour se rendre à la source, le touriste prend pour point de départ la Chapelle; de là remontant le torrent, il trouve un petit pont voûté qu'il ne franchit pas, mais d'où il aperçoit une mare d'eau roussâtre et un dépôt fort apparent d'oxide de fer, duquel jaillit un filet de deux centimètres de diamètre. C'est l'eau froide naturelle, gazeuse, crénatée, laxative ou légèrement purgative. La source primitive est plus haut dans la prairie, d'après le témoignage de l'ancien propriétaire, M. Gontard, qui m'assurait, en 1868, qu'on ne buvait que le résultat d'un drainage opéré par lui-même, soit pour éviter le piétinement de la récolte, soit pour obtenir le desséchement du sol.

Le sort de ces eaux dépend donc d'un nouveau captage intelligent, qui peut doubler ou tripler leur volume et leur valeur thérapeutique. Elles varient de 10 à 14° centigrades de chaleur.

Leur avenir dépend de la station thermale de Bonneval-les-Bains, dont les eaux plus dépuratives que purgatives, feront apprécier les eaux gazeuses purgatives des glaciers.

D'après la publication de M. le docteur Laissus fils sur Salins [1], M. Ch. Calloud donne les indications suivantes sur les eaux des Glaciers : température 14° centigrades. Terrain : lias, schistes. Minéralisation : sulfates de chaux, de soude et de magnésie, bicarbonates de soude et de chaux, crénate de fer.

Le chimiste la qualifia d'abord d'eau séléniteuse, ferrugineuse et crénatée. Le sulfate de chaux figure pour les trois quarts de la minéralisation saline. Le poids des sels anhydres est de 1 gramme 830.

Elles seraient très gazeuses et diurétiques. Le fer en grande partie combiné avec l'acide crénique se conserve en solution dans ces eaux, ce qui n'a pas toujours lieu, quand il est combiné avec l'acide carbonique. Une nouvelle expérience a donné pour résultat: sulfates de chaux, de magnésie, de soude —deux tiers; bicarbonates de chaux, de soude, chlorure de sodium, silice, crénate de fer — un tiers. Dans une lettre, l'auteur de cette analyse m'annonce que la minéralisation de ces eaux est presque toute formée de sels sulfatés, ce qui les lui fit ranger dans la classe des eaux salines. « Il est vrai, dit-il, que cette minéralisation saline n'est pas très forte, car elle n'est que de 1 gramme 830 milligr. pour *mille* grammes d'eau ; mais le sel dominant est le sulfate de chaux ; ceux de magnésie et de soude sont en minime quantité. Il y a aussi du crénate de fer et même je les soupçonne légèrement arsénicales, comme toutes les eaux minérales alpines charriant du fer. »

1 *Salins*, par M. le docteur Laissus fils, page 34.

Analogie, Vertu, Guérisons.

Le pétillement de ces eaux à la source supérieure, leur donne de l'analogie avec celles de Vichy, de Seltz, de Vals, mais on ne peut les comparer vraiment, selon M. Calloud, qu'à leurs voisines, celles de Courmayeur dites *Eaux de la Victoire*. M. Despine les croit supérieures à celles-ci [1]. M. le docteur Laissus, père, pense qu'elles remplaceraient avec avantage pour la Tarentaise, les eaux d'Evian et de Saint-Alban. De l'analogie à l'emploi, le pas d'essai est facile. On les coupe utilement et agréablement avec du vin.

Nous conclurons d'ailleurs avec M. le docteur Laissus fils, inspecteur des Eaux de Brides et de Salins, « *que ces eaux éminemment digestives mériteraient* « *certainement d'être popularisées, et pourraient* « *remplacer avantageusement les eaux de table de* « *Saint-Galmier*. » M. Calloud ne leur trouvait pas de rivales pour la qualité rare de conserver leur propriété, malgré le transport.

Voici sa dernière appréciation : « Leur richesse en gaz acide carbonique *libre* les rend agréables à boire, passantes et bienfaisantes, c'est ce qui fera leur réputation; mais minéralogiquement parlant, bien que reconnues pour diurétiques, on ne leur trouve pas les qualités spécialement digestives et absorbantes, apanage des eaux principalement minéralisées par les carbonates alcalins et terreux. C'est la présence heureuse du gaz acide carbonique libre qui fait leur mérite, et, sans lui, elles seraient lourdes et même très purgatives. Si elles étaient plus chargées en sels sulfatés, elles ressembleraient plutôt aux eaux salines gazeuses purgatives de Sedlitz, d'Egra, d'Epsom. Elles représenteraient alors une fortune considérable. La réputation de ces eaux dépendra d'un nouveau captage, puisque la vraie source n'est pas captée, ni analysée, et que d'ailleurs mes jugements portent sur de l'eau transportée dans des conditions défavorables pour une sérieuse analyse. »

Il appartient à la Faculté de médecine de préciser les vertus curatives, le mode d'emploi de ces eaux, mais il faut aussi lui fournir les éléments de son étude ; or, parmi les guérisons attestées figurent celles des inflammations d'intestins, des aigreurs d'estomac, des lourdeurs de tête provenant d'un prompt travail après les repas, de la respiration d'un air vicié. Ainsi l'instituteur actuel de Versoie a retrouvé la voix et l'appétit par l'usage des eaux gazeuses. Ses deux oncles, robustes vieillards octogénaires, déclarent avoir bu à la source cachée et lui attribuent leur forte santé. Des dames du pays, qui faisaient auparavant usage de l'eau de Vichy, de Saint-Galmier, ont donné leur préférence aux eaux gazeuses des Glaciers.

Une provision annuelle est faite dans le chef-lieu du Bourg-Saint-Maurice par M. Henri Miédan.

L'eau des Glaciers à domicile.

On sait que l'eau ordinaire exposée à l'air libre s'évapore. Au bout de quelques mois, la plupart des eaux en flacons débouchés ou non, finissent par se troubler. On voit apparaître un précipité ferrugineux ou à leur surface une espèce de végétation verdâtre, dans laquelle le microscope pourrait découvrir des

1 *Promenades en Tarentaise*, p. 37.

Digitized by Google

animalcules qui ont la propriété de décomposer l'acide carbonique en dissolution, en fixant son carbone et en dégageant son oxygène. L'expérience faite sur les eaux des Glaciers a donné un résultat opposé ; le gaz acide carbonique s'est conservé libre, d'où l'on peut conclure que ces eaux peuvent se transporter à demeure.

Les eaux gazeuses des Glaciers viendront un jour, nous l'espérons, trouver à domicile ceux que leurs fonctions ou leurs infirmités en éloignent. Agréables à boire, quoique amarescentes, pures ou coupées avec du vin, elles conviennent aux hommes appliqués à l'étude, dont la digestion est lente. Sauf l'avis des disciples d'Esculape, elles seront utiles dans les maladies chroniques qui fatiguent les organes abdominaux. Mais les frais de transport actuels en élèveront le prix au-dessus de celui de leurs similaires, tant que le chemin de fer en sera trop éloigné.

La Chapelle des Glaciers.

On demandera naturellement depuis combien de siècles les glaciers ont mis à jour, en se retirant, cette source précieuse ? La seule réponse que je puisse donner, m'est fournie par une visite pastorale du 23 juillet 1653. Mgr Benoît Théophile de Chevron Villette constatait que la chapelle des Glaciers était fort ancienne, environnée d'un cimetière, munie d'antiques fonts baptismaux. On y célébrait la sainte messe pendant trois mois de l'été en alternant la célébration dans la chapelle des Chapieux depuis le 24 juin jusqu'au 14 septembre.

Cette fonction était déjà à la charge du Recteur de l'hôpital du Bourg (fondé de nouveau en 1358, par Marguerite Flandin, veuve d'Antoine Ferrier).

L'ancien oratoire de style roman a été reconstruit en style moderne, en 1857, par la famille Rullier de Crousaz, propriétaire de la montagne voisine dite Les Lanchettes.

La chapelle des Chapieux, sa voisine, porte également des traces de haute antiquité. Elle fut construite ou reconstruite, selon la tradition, par les religieux de Saint-Maurice d'Agaune, qui ont laissé au pays le culte de saint Sigismond contre la maladie de la pierre. La vieille statue du saint orne encore la porte d'entrée de la chapelle dédiée à saint Jacques d'Assyrie, premier apôtre certain des Ceutrons, dès 380.

M.-A. Tremey.

DE LA LOTTE D'EAU DOUCE VIVIPARE ET DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE LA PÊCHE

La lotte d'eau douce, *gadus lota* de Linnée, Cuv., Lacép., Bloch, etc., famille des Gadoïdes de Cuvier, est considérée par la plupart des auteurs comme ovipare, et quelques-uns émettent l'avis qu'elle est quelquefois vivipare.

Lacépède, page 94, tome II, Furne 1844, dit : « On a écrit que dans quelques circonstances la lotte était vivipare, c'est-à-dire, que les œufs de cette espèce de gade éclosaient quelquefois dans le ventre même de la mère, et par conséquent avant d'avoir été pondus.

« Cette manière de venir à la lumière... supposerait dans ce gade un véritable accouplement du mâle et de la femelle, et lui donnerait une nouvelle conformité avec l'anguille. »

Diverses fois, notamment le 14 mai 1878, j'ai trouvé dans le ventre d'une lotte une quantité de petites lottes vivantes, ayant un centimètre de long, la tête allongée comme celle du brochet, 2 nageoires pectorales, 2 dorsales à la suite l'une de l'autre peu séparées, une anale. Les yeux et les nageoires se détachaient en noir sur le corps blanchâtre et transparent, les petites lottes nageaient en se repliant et en s'étendant à droite et à gauche, un peu à la manière des puces d'eau.

J'ai mis quelques-unes de ces petites lottes dans un aquarium, je n'ai pu ensuite en retrouver vestige ; leurs corps peu consistants ont dû s'aplatir sur les coquillages et cailloux du fond.

Période d'interdiction de la pêche.

La période du frai de la lotte est de décembre à la fin de mars, mais par exception l'on trouve quelques lottes dont le frai se retarde beaucoup. Répondant à une observation d'un pêcheur de Talloires, par une lettre du 30 mai 1872, M. le Préfet de la Haute-Savoie dit qu'il n'est pas possible d'introduire aucune modification aux prescriptions du 25 février 1868 qui fixent pour la lotte l'interdiction de pêcher du 15 avril au 15 juin.

Il est présumable que l'on assimile la lotte d'eau douce à ses congénères, les gades, et surtout aux gades morues, dont la pêche n'est profitable qu'en hiver.

Par lettre du 22 février 1876, M. le Préfet promet de s'occuper de la question de pisciculture que je lui ai soumise en envoyant des lottes en pleine gestation.

Pour ne pas changer les époques usuelles des interdictions de pêche, il serait désirable que l'interdiction de la pêche de la lotte fût comprise dans la période des salmonidés (truites) d'octobre à fin février, et non du 15 avril au 15 juin, époque où la lotte fraie le moins.

L'on accuse la lotte de détruire les œufs de poissons. Elle vit beaucoup de larves d'insectes aquatiques ; et lors même qu'elle mangerait quelques œufs de chevêne, il n'y aurait pas grand mal. Elle ne peut manger les œufs de truite, qui se déposent dans le haut des rivières et non dans le lac. Quant aux œufs de perche, ils sont en rubans attachés aux herbages, par conséquent difficilement attaquables par les lottes.

Conclusions : la lotte est un excellent poisson qu'il est utile de propager.

La lotte est sûrement quelquefois vivipare.

L'interdiction de la pêche de la lotte doit avoir lieu à l'époque de l'interdiction de la pêche de la truite et non à l'époque de l'interdiction de la pêche des cyprins.

Jean-Baptiste Poulet.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

(Suite et fin)

On ne saurait se figurer quelle large place un homme, comme le père Clavel, peut occuper dans le monde déshérité des lapiaz. Lui manquant, tout nous faisait défaut. Dans les fourmilières de la plaine, un

Digitized by Google

homme peut facilement en remplacer un autre. Il n'en n'est pas de même dans ce désert rocheux, celui qui l'habite doit en connaître les moindres ressources. Il doit savoir, où gisent les pins morts qui alimenteront son foyer, où se trouve la caverne qui fournit la glace destinée à être fondue au soleil, pour servir de boisson aux hommes et aux animaux ; il doit, sous peine d'accident, avoir une connaissance minutieuse de tous les sentiers, de tous les dédales, de tous les gouffres et précipices qui les environnent.

Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut se diriger et conduire avec sûreté le voyageur qui traverse ces lieux inhospitaliers. Il est un lien en quelque sorte obligé entre eux et le touriste.

Nous gagnâmes de bonne heure le fenil qui devait nous tenir lieu de dortoir. Le vent soufflait avec violence à travers les bardeaux de la toiture. Nous avions de la peine à nous prémunir contre les atteintes du froid. Il nous manquait la chaude couverture de laine, que le père Clavel avait l'habitude d'enlever de son lit, pour l'étendre lui-même sur ses hôtes, comme un père attentif l'aurait fait pour ses enfants.

Mon sommeil agité fut troublé par un mauvais rêve. Je songeais qu'un ouragan terrible emportait le chalet vers l'abîme dont il n'est en réalité séparé que de quelques mètres. Le père Clavel faisait des efforts surhumains pour le retenir au moyen d'une corde enroulée autour de son poignet. Je cherchais, mais en vain, à sortir du fenil. J'étais retenu dans le foin par une force invincible. La corde se rompt... Je me sens rouler avec le chalet dans le vide, je bondis de rocher en rocher; j'étais sur le point de toucher le fond; j'allais me briser sur la pointe d'un roc lorsque je me réveillai. Il était temps, j'étais brisé par l'émotion. L'aube commençait à blanchir les solives de notre dortoir. Nous devions faire une chasse aux tableaux, avant le lever de l'aurore. Le signal du départ est donné ; chacun se lève en trois temps et quatre mouvements. Deux guides s'emparent des chevalets, cartons et appareils photographiques. Le chantre Verjus reste au quartier général pour garder les vivres et entretenir le feu sacré. Nous suivons les ondulations tourmentées du sentier qui longe la croupe gazonnée du Parmelan du côté du Midi. Au lieu du gazon ras dont elle était habituellement couverte, elle étalait un duvet herbeux constellé de fleurs éblouissantes de fraîcheur. Le guide Panisset nous explique que cette abondance relative d'herbe et de fleurs est due à l'absence des bestiaux, surtout des moutons ; lesquels tondent même les fleurs qui se blottissent dans les creux des rochers pour s'abriter contre le vent. Il y aurait là, dit-il, de quoi engraisser plusieurs douzaines de moutons... Nous ne nous attendions guère à cette conclusion essentiellement pratique, qui nous arrivait brusquement au moment où nous admirions ce riche écrin de fleurs enchâssé par des rebords rocheux ; mais, comme le fait très-justement observer M. Nanche : En toute chose, il faut considérer la *faim*.

M. Nanche qui marche à l'avant-garde, nous signale du côté du Nord un motif de tableau. Nous voyons les lapiaz descendant vers la vallée de l'Arve, avec l'apparence d'un fleuve pétrifié ; des donjons de rochers sur le bord du fleuve et la nappe ardoisée du Léman, limitée dans le lointain par la chaîne du Jura.

En avançant vers le Sud, nous relevons un second motif. Ce sont des coupes hardies de rochers revêtus de pelouses fauves, avec des perspectives un peu plongeantes sur les montagnes mouvementées du lac d'Annecy et sur les glaciers de la Vanoise et de la Maurienne.

Après trois quarts d'heure de marche dans la même direction, nous nous arrêtons devant un troisième sujet de tableau qui, de prime abord, conquiert tous les suffrages. Le point de vue est situé sur le sentier qui conduit au passage du Grand-Pertuis, à peu de distance de l'abrupte rocher où Eugène Süe saisi par le vertige et l'admiration, et n'osant s'aventurer dans le dédale des lapiaz, était resté plusieurs heures à contempler cette étrange nature, évoquant les noms des grands paysagistes qu'il croyait capables de rendre la profonde impression qu'elle lui causait.

Nous nous installons sur une petite éminence. Tout près de nous, un robuste gazon étale ses plis onduleux semés de grandes feuilles glauques de gentianes et de fleurs humides de rosée. Quelques troncs de pins blanchis par les années, morts de vieillesse, gisent sur les pentes gazonnées, à moitié ensevelis sous les feuilles des valérianes. A quelques pas en face de nous se dresse un rocher gris, en forme de pelvan. Il est surmonté d'un groupe de pins verts qui résonnent comme une harpe éolienne, sous le souffle du matin. Il forme, avec deux étages de rochers adossés à un tertre qui surgit à notre droite, un étroit et sombre défilé qui va se perdre dans les pentes précipiteuses du Pertuis. A notre gauche, un mur de calcaire ruineux, d'un gris bleuâtre, élève ses assises crénelées, couronnées de genièvres, de rhododendrons et de pins échevelés. Au-dessous de la dépression d'un massif central, nous découvrons les flots tumultueux de la mer de rochers, qui déferlent comme la marée montante sur les flancs d'une montagne couverte de pâturages. Derrière ce premier gradin se cache à moitié une seconde montagne tachée de sapins mêlés de clairières. Plus loin, la chaîne des Aravis découpe ses arêtes chauves et dentelées sur l'argent mat des flancs du Mont-Blanc. Le géant des Alpes apparaît dans toute sa magnificence, avec ses vastes épaulements, avec sa croupe de névés et de glaciers, jalonnée de pyramides de granit. Elle monte par ressauts des limites de la Suissse jusqu'à la cime qui se projette dans le ciel, et descend, par une série de gigantesques arceaux, vers les confins de l'Italie.

L'aurore inonde l'orient de ses lueurs rougeâtres. L'aiguille verte est entourée d'une auréole incandescente qui fait pressentir le soleil. Voilà qu'il lance ses premiers rayons sur les sommets les plus élevés. C'est le moment solennel de l'effet que le peintre veut saisir, il court à sa palette comme à un incendie, et jette sur la toile les nuances fugitives du prisme qui illuminent le ciel et les glaciers.

C'est avec ces teintes recueillies à la hâte, un dessin d'après nature et quelques photographies que M. Cabaud a composé un tableau, représentant une vue prise à 1,800 mètres d'altitude.

Toutes les lignes générales et tous les détails que nous venons d'indiquer, se retrouvent dans cette toile partagée en deux zones inégales d'ombre et de lumière.

Digitized by Google

La première comprend les gazons, les roches des plans les plus rapprochés, les vagues ardoisées du second plan de la mer de rochers, l'amphithéâtre des montagnes secondaires, conservant chacune leur couleur locale, sous la transparence grisâtre du voile crépusculaire dont elles sont enveloppées.

Les flancs du Mont-Blanc, les contreforts du côté de l'Italie sont plongés dans la pénombre gris bleuâtre du matin. — Tout le reste du sommet de la chaîne est illuminé.

L'Aiguille-Verte, les glaciers qui la précédent, sont noyés dans une atmosphère embrasée.

De ce foyer jaillissent des jets de lumière vermeille qui glissent sur les croupes neigeuses, se brisent contre les aiguilles, caressent les dômes, s'éteignent sur les pentes des escarpements et s'irradient dans le ciel où ils se fondent en nuances verdâtres. Quelques légers nuages dorés flottent au-dessus du Mont-Blanc, et accusent la profondeur des espaces célestes.

On pourrait croire que cet entassement de rochers verticaux, de roches horizontales crevassées de montagnes étagées les unes au-dessus des autres, produit une confusion écrasante qui trouble le spectateur.

Il n'en est rien. Tout cet ensemble peut être embrassé d'un seul regard. Chaque massif, nettement déterminé, s'enlève sans dureté par la dégradation de ton qui convient à son rang. Rien de heurté, rien de bizarre dans ces monts successifs dont les courbes légèrement festonnées tombent dans des vallées dont on devine la profondeur. Le Mont-Blanc qui, vu de trop près, ressemble à une cathédrale de marbre blanc, hérissée de contreforts et de clochetons, acquiert, par l'effet de l'éloignement des formes plus simples, plus nobles, d'une ampleur plus plastique. Il est grand sans être phénoménal.

Bien que les anneaux de sa chaîne ne soient pas représentés dans tout leur développement, et précisément à cause de cela, il acquiert une importance plus considérable.

Le spectateur circule librement dans le labyrinthe rocheux de l'avant-scène. Après avoir traversé à pied sec, la mer de rochers, il s'élève, sans effort, de gradins en gradins, de montagnes en montagnes jusqu'aux confins de la terre, jusqu'à la cime lumineuse du Mont-Blanc, d'où il peut prendre son vol, sur les ailes de l'imagination, dans les profondeurs de la voûte céleste.

Quel contraste ! quelle poésie dans cette mer pétrifiée sortant du chaos de la nuit, dans ce monde primitif se reposant, dans le calme et le silence, des convulsions qui l'ont agité au premier âge du globe, dans cette fête du soleil sur les sommets glacés, dans cette union de la terre et du ciel sous un voile de vapeurs empourprées !

Ce spectacle serait-il réellement moins intéressant, moins artistique que la vue d'une mare ou d'un étang ombragé de saules écimés, et dans lequel on croit entendre croasser des grenouilles ?

Le tableau de M. Cabaud vigoureusement dessiné, largement peint, d'un coloris, d'un effet puissant, est empreint d'un remarquable caractère de sauvage grandeur.

Il renferme les éléments essentiels d'une composition artistique : unité et variété de formes et de couleurs, harmonieuse ordonnance, heureuse dégradation des plans, intérêt croissant et concentré, riche luminaire, poésie.

Est-ce à dire que nous considérions le tableau de M. Cabaud, comme le type du paysage alpestre, comme une œuvre irréprochable ? — Non.

Le champ de ce genre de paysage est vaste et diversifié, et les chefs-d'œuvre dans tous les genres sont rares. M. Cabaud ne nous a montré dans la mesure de ses forces, qu'une station de l'espace à parcourir. Nous avons simplemeni voulu constater que ce peintre, qui a déjà exposé à Paris plusieurs vues des Alpes, a fait une œuvre réussie, une œuvre originale pouvant concourir à la démonstration de notre thèse : La nature alpestre est réellement susceptible d'entrer dans le domaine de l'art.

Nous n'avons pas du reste été seul à concevoir cette opinion en présence de ce tableau qui rend d'une manière vraie et énergique la sensation que nous avons éprouvée en présence du modèle. Tous ceux qui l'ont vu, peintres et amateurs ont été plus ou moins vivement impressionnés. Un paysagiste suisse a trouvé qu'il lui rappelait certaines pages de Calame. Un peintre de Paris a oublié, en le contemplant, l'axiome que la peinture alpestre est impossible.

Les personnes qui ne connaissent le lever de l'aurore que par le souvenir de la Déesse qui ouvre les portes de l'Orient avec ses doigts de rose, estimeront que la coloration de l'Aiguille-Verte et de la cime du Mont-Blanc est trop exaltée. Il ne serait même pas étonnant qu'elles ne prissent les chaudes teintes du lever du soleil pour un effet de soleil couchant. Nous dirons à cet égard qu'à la hauteur de 1,800 à 2,000 mètres l'illumination du matin, dans certaines conditions atmosphériques, est souvent presque aussi vive que celle du soir.

L'artiste doit avoir le droit de choisir ses effets à la seule condition qu'il les prenne dans la nature.

On peut adresser un reproche plus fondé à l'œuvre que nous avons analysée. Il n'y a pas de figure. Elle manque donc de cet intérêt que la nature brute emprunte à la présence des êtres vivants ; elle n'a pas un point de comparaison connu, nécessaire pour se rendre compte de la grandeur relative des masses.

L'artiste avait introduit dans son paysage un ours, qui sortait de la caverne béante du rocher central. Ce personnage, qui avait le malheur d'être le portrait vivant de l'ours empaillé du Musée d'Annecy, attirait l'attention plus qu'il ne convenait sur son individualité ; il troublait la sérénité de cette nature intéressante par elle-même. Quelques coups de pinceaux ont fait rentrer l'ours dans les profondeurs de la caverne, et le site est resté veuf de toute espèce de personnage.

Malgré la lacune que nous venons de signaler, la Société alpiniste d'Annecy aurait été très-désireuse de posséder cette représentation vraie d'une montagne dont elle apprécie la sévère beauté. Ses modestes ressources ne lui permettant pas d'acquérir le portrait, elle a acheté l'original, c'est-à-dire tout le sommet du Parmelan, appartenant à la famille Clavel, — 12 hectares de pâturages et de rochers, — moyennant la modique somme de 800 francs.

Différents motifs l'ont déterminée à faire cette acquisition, nonobstant les difficultés qu'elle présentait : la crainte que la succession du père Clavel ne tombât

Digitized by Google

dans les mains de pâtres inhospitaliers, les inconvénients de bâtir sur la propriété d'autrui, peut-être aussi le secret désir de pouvoir chanter en face du Parmelan les vers connus :

D'ici *je vois mon* beau domaine
Dont les créneaux touchent le ciel.

On dit que la propriété est un des plus solides fondements des Sociétés. Il serait à désirer, à ce point de vue, et sous beaucoup d'autres rapports, que le Club Alpin Français fût légalement autorisé à devenir propriétaire.

En attendant, la sous-section d'Annecy va renouer le fil de ses projets, brisés par la mort du père Clavel.

M. Mangé, l'architecte décorateur des fêtes d'Annecy, a préparé le plan d'un chalet pour le Parmelan, destiné à abriter les peintres qui seraient tentés de faire des tableaux de la nature alpestre, à 1,800 mètres d'altitude. C. DUNANT.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 15 septembre 1879.

M. Halanzier n'a pas voulu rester à l'Opéra jusqu'à l'expiration de son privilége, ce qui l'a dispensé de se mettre en règle avec son cahier des charges. Le 15 juillet, il a cédé la place au successeur que le gouvernement lui avait donné. Personne n'ignore que M. Vaucorbeil est soutenu par une grande compagnie financière ; c'est pour cela qu'on avait tant hésité à prendre une décision ; on craignait que les bailleurs de fonds n'eussent davantage d'autorité à l'Opéra que le gouvernement. Il y a cette différence que les bailleurs de fonds ont intérêt à ce que le théâtre marche bien, tandis que les personnages du gouvernement n'y ont pas un intérêt pécuniaire, et sont souvent trop portés à exercer une pression en faveur des gens qu'ils protègent pour des raisons plus ou moins bonnes.

M. Vaucorbeil aura le droit de se retirer avant l'expiration de son privilége si les pertes s'élèvent à 400,000 fr. et non pas à 100,000 fr. comme je l'ai dit dans ma dernière chronique. Nous sommes dans l'attente de ce qu'il fera pour relever le théâtre dont la situation longtemps incertaine n'a pu manquer d'être préjudiciable. On a publié la liste des artistes engagés par M. Vaucorbeil ; si nombreux qu'ils soient, ils ne sont pas suffisants ; en pareille circonstance, le nombre est la chose la plus facile. M. Vaucorbeil a commencé par nous donner une assez mauvaise représentation des *Huguenots ;* il a continué par une reprise plus soignée de la *Muette de Portici,* mais qui a mis en évidence le manque d'un fort ténor, capable de soutenir le répertoire ; la voix de Villant est trop fatiguée.

Les ouvrages nouveaux annoncés pour passer les premiers ne m'inspirent pas non plus une entière confiance. Après *Cinq-Mars* et *Polyeucte,* il est peu probable que le *Tribut de Zamora* de M. Gounod servira de pendant à son *Faust. Hamlet* de M. Ambroise Thomas n'intéresse pas assez le public en l'absence de Faure ; *Françoise de Rimini* sera-t-elle autre chose qu'une édition rembrunie de *Mignon ?* On a répété aussi que M. Vaucorbeil se propose de demander un opéra à Verdi ; en admettant que cela soit, rien ne laisse supposer que cet opéra vaudra mieux que *Don Carlos* ou *Aïda.* Dire que MM. Gounod et Verdi sont sur leur déclin, et que M. A. Thomas devrait s'en tenir à des opéras comiques, peut paraître trop dur ; il faut avouer cependant qu'il serait temps de demander les nouveautés à des compositeurs plus jeunes. Ce n'est pas de son plein gré que M. Halanzier avait monté le *Roi de Lahore* de M. Massenet ; raison de plus pour ne pas s'en tenir à des compositeurs qui semblent avoir dit leur dernier mot.

On a prêté bien des projets à M. Vaucorbeil ; on lui en a même attribué de trop absurdes pour avoir la moindre vraisemblance. C'est ainsi que plusieurs fois on lui a attribué l'intention de donner l'hiver prochain des concerts historiques. Cette invention a peut-être été provoquée par une clause insérée nouvellement dans le cahier des charges et reposant sur ce principe que l'Opéra doit être le musée de la musique. Il ne faut pas une grande sagacité pour voir que l'Opéra est un théâtre comme un autre, ayant pour but de faire des recettes en contentant le goût du public. Il est si peu un musée qu'il est incapable de donner une bonne interprétation d'un ouvrage ancien et d'un autre style que le répertoire courant, sans parler de l'exécution infidèle ou médiocre des opéras de Weber et de Mozart. Il ne pourrait même pas nous rendre l'interprétation d'*Alceste* de Gluck telle que nous l'avons vue, il y a environ dix-huit ans, sans que le public cependant montrât un goût bien vif pour cette tragédie lyrique. Si l'on reprenait *Armide* de Gluck, ce serait uniquement pour donner le rôle principal à Mlle Krauss ; encore la manière de chanter de cette artiste n'est-elle pas celle que réclame le style de Gluck. On a parlé aussi d'une reprise de *Fidelio* de Beethowen, sans doute parce que Mlle Krauss l'avait fait reprendre au Théâtre Italien, au temps où elle appartenait à ce théâtre.

L'Opéra Comique est toujours fermé pour cause de réparations ; il ne rouvrira pas avant le mois d'octobre. Je suis curieux de savoir quel prétexte M. Carvalho trouvera l'année prochaine pour se reposer pendant l'été, puisque la clôture annuelle du théâtre est presque devenue réglementaire, si abusive qu'elle soit.

La question du Théâtre Lyrique est toujours en suspens. MM. Husson et Martinet persistent à ouvrir l'Opéra populaire dans la salle de la Gaîté, au commencement d'octobre par *Guido et Ginevra* d'Halévy et *Lucie de Lamermoor* de Donizetti. *Lucie* a été donné pendant un certain temps à l'Opéra comme lever de rideau pour un ballet ; *Guido et Ginevra,* malgré des beautés musicales, a une intrigue trop sombre et trop tourmentée pour être resté au répertoire de l'Opéra ; nous l'avons revu au théâtre Italien avec des coupures auxquelles on sera bien obligé aussi d'avoir recours à la Gaîté.

Le projet d'un Opéra populaire municipal subsiste. Sur l'invitation de M. Turquet sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil municipal a consenti à abandonner à la direction de l'Opéra populaire, sous forme de subvention, le prix du loyer et de l'éclairage de la salle lui appartenant, à la condition que l'Etat accorde pour le même but une subvention annuelle d'au moins 200,000

Digitized by Google

francs. Quoique la décision du Conseil municipal ait été prise quelques jours avant le vote du budget des théâtres par la Chambre des députés, personne n'a élevé la voix pour faire rétablir le crédit supprimé par la commission ; M. Turquet devra donc soumettre la question à la Chambre après la rentrée. Si la subvention est rétablie, toutes les difficultés ne seront pas encore levées ; la municipalité voudra certainement organiser le théâtre nouveau selon ses vues ; et elle ne se rend peut-être pas un compte exact des conditions d'existence d'un théâtre lyrique. Elle est disposée à installer l'Opéra populaire dans la salle du théâtre du Châtelet, en réservant la salle de l'ancien Théâtre lyrique au théâtre populaire dramatique qu'elle veut organiser conjointement avec l'Opéra populaire. Le choix de la salle du théâtre du Châtelet est motivé par ses dimensions permettant un grand nombre de places à bas prix.

Un ancien tenorino de l'Opéra comique, M. Leroy, a organisé des représentations lyriques au théâtre du Château-d'Eau ; elles paraissaient n'avoir pas été mal accueillies du public ; on dit qu'elles seront continuées dans une autre salle du voisinage. Cependant de pareilles représentations ne sauraient se prolonger longtemps sans une organisation régulière et solide.

Le théâtre Taitbout aussi va se rouvrir sous la direction de M. Vasseur, l'auteur de la musique de la *Timbale d'argent ;* on y donnera des opéras comiques et des opéras bouffes, sans chœurs. On ne saurait prévoir si la tentative réussira ; en tout cas elle peut être utile. Il n'est d'ailleurs pas probable que l'Opéra populaire municipal, si tant est qu'il soit établi, s'ouvrira l'hiver prochain ; la saison sera trop avancée quand on sera tombé d'accord sur l'organisation de ce théâtre.

Les Bouffes Parisiens ont fait leur réouverture sous la direction de M. Cantin, directeur des Folies Dramatiques, dont la fortune a commencé par la *Fille de Madame Angot*. Tandis que les Folies Dramatiques et la Renaissance donnent des pièces qui se rapprochent de l'opéra comique, les Bouffes préfèreront les pièces graveleuses, à en juger par *Panurge*. Si la musique de M. Hervé aidant, cela peut ramener aux Bouffes un certain public et leur rendre la prospérité, ce sera tant mieux pour le directeur.

Quant au théâtre qu'on a proposé d'établir dans les bâtiments agrandis du Conservatoire, je n'ai pas à en parler ; tout cela est encore à l'état de projet, et en tout cas, par la force des choses, ce ne sera qu'une salle d'exercices plus grande et jamais un véritable théâtre. Il se passera d'ailleurs plusieurs années avant que les projets d'agrandissement soient exécutés. En attendant, le Conservatoire persiste dans ses habitudes et sa routine, comme si tout était pour le mieux.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

—

La seule rivière de la Durance jette annuellement à la mer une quantité de matières fertilisantes dont la valeur équivaut à celle de tous les engrais que nous achetons à l'étranger ; et la masse de limons ainsi perdue pendant une période de 50 années représente environ celle des terres arables de tout un département de la France. Par là on peut imaginer ce que l'ensemble de nos fleuves enlève ainsi annuellement au territoire.

—

Si la langue celtique a laissé peu de traces dans la langue française, elle en a beaucoup laissé sur le sol de la France. Un très grand nombre de noms de lieux, de rivières, de forêts, sont dérivés de l'idiome de nos ancêtres, non sans avoir quelquefois singulièrement changé de forme en route.

Cot, Coat, voulait dire en celtique la ***forêt;*** ce mot, nous le retrouvons encore, non altéré en Bretagne : par exemple dans les Côtes-du-Nord, aux environs de Belle-Isle-en-Terre. Là, deux forêts se nomment ***Coat-an-Nos*** ou forêt de la Nuit, et ***Coat-an-Nay***. Dans le Finistère, un petit fleuve s'appelle ***Coat-Meret,*** un petit ruisseau, tributaire de la Penzé, se nomme ***Coat-Touldach.***

Ce ***Coat,*** ce ***Cot,*** les Romains en firent ***Cotia ;*** et de ce ***Cotia*** ou de ses dérivés sont venus les noms de Coucy, Cuise, Cuiseaux, Cuisance, Cuisery, Cuisiat, Cuiserey, Cuisy, Cuissy, Guise, Quincy, Choisy, Chessy, Crécy, Cressy, Chaource, etc , etc.

Ce même ***Coat,*** ou plutôt le mot ***Coil,*** qui se retrouve encore aujourd'hui en gaëlique sous la forme Coill, est devenu avec le temps le mot Goële ou Gouelle. On nomme ainsi un petit pays de Seine-et-Marne qui empiète un peu sur l'Oise et sur Seine-et-Oise, et dont le bourg principal s'appelle Dammartin-en-Goële.

Pour nous en tenir aux forêts, la forêt de Chaux, l'une des plus grandes de France, car elle a bien près de 20,000 hectares, entre le Doubs et son affluent la Loue, sur le territoire du Jura et un peu sur celui du Doubs, la forêt de Chaux, disons-nous, tire évidemment son nom du mot celte ***Chod,*** bois.

Quant à la forêt des Ardennes, qui fut jadis l'une des plus grandes de l'Europe, son nom, dit Alfred Maury, « paraît être dérivé de l'article celtique ***ar,*** et ***dan, dean,*** forêt. On doit faire observer toutefois, à l'encontre de cette étymologie, que l'article ***ar,*** dont l'ancienne forme semble être ***ir,*** se change en ***an*** devant le ***d*** et devant le ***t ;*** de sorte qu'on aurait dû dire ***Andenne,*** et non ***Ardenne.*** Aussi le savant Zeuss, dans sa ***Grammatica celtica,*** explique-t-il ce nom par le celte ***Arddu,*** haut (***Altior***). »

Et de fait, il y a en France une forêt d'Andaine, jadis beaucoup plus vaste, dans le département de l'Orne, à l'est de Domfront, à l'ouest de la Ferté-Macé, au nord de ***Juvigni-sous-Andaine.***

—

On peut facilement imaginer que l'instruction publique en Sibérie laisse encore passablement à désirer. Et pourtant, le ministère a multiplié les avantages qui pourraient attirer les fonctionnaires de l'enseignement au delà de l'Oural. La retraite, qui ne s'obtient en Russie qu'après vingt-cinq ans de services, est accordée là-bas après quinze ans. Néanmoins les amateurs sont rares. Professeurs, médecins et juges n'ont qu'une idée, celle de s'enfuir le plus tôt possible. Malgré tout, le gouvernement persévère. Il vient encore d'ouvrir pour l'instruction secondaire deux gymnases de garçons, à Tomsk et à Omsk, et deux progymnases de filles, à Omsk et à Barnaoul. Cette dernière ville réclame encore une école professionnelle.

D'autre part, Pétropavlosk, Semipalatinsk et Kaïnsk demandent à cor et à cri des gymnases de garçons. Dès aujourd'hui, dans le seul gouvernement de la Sibérie Occidentale, le ministère de l'instruction publique peut citer avec orgueil 26 établissements d'enseignement secondaire, comprenant 3,800 élèves, et plus de 600 écoles primaires, avec une population de 14,000 garçons, et seulement, il est vrai, 2,200 filles. Et je ne parle pas ici des maisons d'instruction fondées pour civiliser les nomades, c'est-à-dire une vingtaine d'internats pour les enfants kirghises : dont 3 pour les filles, qui y apprennent, outre la langue russe, les éléments des sciences et des arts de l'Europe. Il n'est pas jusqu'aux misérables sauvages connus sous le nom d'Ostiaques et de Samoyèdes dont les enfants ne soient recueillis et élevés par l'Etat, dans une sorte d'école mutuelle établie au centre de la région désolée de l'extrême nord, à Obdorsk.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 9

SEPTEMBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	30°5	17°	20°	727,3	»	2,6	87	23°5	38°	32°	S	S-O	faible	couv.3/4	Beau à 10 h. soir.	0,46	19°2
2	24,7	16,5	19,2	729,5	»	2,5	88	23	44	38	N	O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,45	19,1
3	26	12,5	17,5	729	»	1,9	80	24,5	47	39	—	O	id.	très beau		0,44	18,5
4	27,3	12,5	20,4	724,7	»	1,9	87	29	50,5	44	—	O-N-O	id.	très beau		0,44	19,2
5	31.3	15,7	22	720	»	1,7	80	27,6	49	43	E	O	id.	beau	Bourr. pl., écl. et tonn. vers 6 h. s. A 10 h. cont.	0,435	19,7
6	30,2	16	19,2	718,5	4	2,4	86	21	25,5	20,3	E	E	id.	couvert	Bourrasque pluie après midi. Couv. à 10 h. s.	0,44	20
7	21,5	15	20	720	24,2	0,8	87	25	47	40,5	S	S-O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,42	19,8
8	27	12,5	19	720	»	1,7	66	25	45	40	S	S-E	id.	couv.1/2	Pluie à 10 h. s.	0,41	19,5
9	28,5	11	11,8	721,9	22,7	1,9	90	14	24,5	21	S	E	fort	pluie	Très beau à 10 h. s. Neige la nuit à 2,300m	0,42	18
10	17	10,5	13,2	724,1	8	1	88	15	21	20,5	O	S	id.	couvert	Très beau à 10 h. s. [d'altitude.	0,44	17,7
11	17	6	13,4	725,6	»	1	84	18	39	30	—	S	id.	très beau	Id.	0,43	16,7
12	21,5	6,5	14,8	723,1	»	1,8	84	20	43,3	36	?	N	id.	beau		0,43	16,6
13	23,5	12,3	17	722,1	»	2	90	24,6	47	40,1	S	E	faible	beau		0,41	17,6
14	25,5	10,5	17,2	722,6	»	1,9	80	23	42	36,1	—	O	id.	très beau		0,41	17,8
15	27,4	11,6	16,4	721	»	2	79	20	24,5		S	S-E	id.	couv.1/2		0,41	17,3
16	27,5	11	17,5	720,5	»	1,3	80	21,2	29		S-O	S-E	id.	couv.1/4	Couvert à 10 h. s.	0,40	17
17	22	11	15	720,3	»	1,2	93	19,4	26,7		?	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,39	17,2
18	21,5	13	18,5	722	7	0,9	80	24,5	45		S	S	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,38	18
19	25	11	17,8	724	»	1,2	87	23,5	45,5		S-E	S-E	fort	couv.1/2		0,36	18,1
20	26,5	12	18,5	724,8	»	1,9	90	23,8	47		N	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,35	18
21	26,3	11,5	17	724,3	»	1,9	94	22,5	45		N	O	id.	couv.1/2	Id.	0,35	17,7
22	23,5	12	15	721,9	1	1,7	91	17	21		O	O	faible	couvert	Bourrasque pluie à 7 h. m. Beau à 10 h. s.	0,35	17,7
23	18	7	11,5	721,5	»	0,9	90	19	32,5		S	S-O	fort	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,34	17,5
24	22	9.3	18,8	720	»	1,9	80	20	32		O	S-E	faible	couv.1/2	Beau id.	0,33	17
25	26	9,5	10,4	725	2,2	2,7	95	9,5	12		O	N	fort	pluie	Continuelle t. le j. et la nuit. [1,600m d'alt.	0,31	15,3
26	10,5	6	7.2	724,8	16	0,6	85	8	12,3		N	N-N-O	id.	couvert	Pluie légère t. le j., forte à 6 h. s. Neige la nuit à	0,305	12,2
27	9,3	5	8,8	724,6	6,7	0,7	86	11,4	18,5		N	N	id.	couvert	Tremblement de terre par trépidation régulière	0,30	12,7
28	11,5	4 5	11,4	724,9	»	1	85	13.2	22,5		N	N-O	id.	couvert	très courte à 4 h. m.	0,30	12
29	14,3	9	10,2	725,6	»	0,8	90	15,2	27		N	N-N-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,29	13,3
30	16,5	4,5	13	725,5	»	0,2	88	13,1	24		N	N	id.	très beau		0,28	13
Moyennes ou Totaux.	22°64	10°74	15°72	723,30	91,8	46,0	85,6									0,382	17°11

Appareil en réparation.

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : Guillaume Fichet, communication faite par M. Jules Philippe; La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge, communication de M. André Perrin; Une famille savoisienne d'origine cypriote, communication faite par M. Jules Vuy; Notes inédites sur saint François de Sales, présentées par M. l'abbé Léon Bouchage; Note sur une pierre à godets trouvée à Mont-Denis (Maurienne), par M. Florimond Truchet; Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792, par M. Aimé Constantin.
Travaux de la Société d'histoire de Maurienne, par M. Jules Vuy. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU
DE LA
DEUXIÈME SESSION
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

GUILLAUME FICHET

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES PHILIPPE

M. Jules Philippe, député de l'arrondissement d'Annecy, ancien secrétaire de la Société Florimontane, a fait une communication relative à une étude biographique qu'il prépare sur Guillaume Fichet. Il s'est excusé de ne pas présenter au congrès un travail complet et terminé ; mais il a pensé que ses confrères n'entendraient pas sans intérêt l'exposé de ses recherches et du but qu'il se propose d'atteindre. Depuis de longues années, M. Jules Philippe s'est appliqué à faire connaître les hommes illustres ou simplement remarquables originaires de la Savoie, afin de restituer à ce pays le rang qui lui est dû dans les annales intellectuelles des peuples, rang que lui ont enlevé certains préjugés universellement répandus. En écrivant la biographie de Guillaume Fichet, il ne fait que continuer l'œuvre patriotique qu'il a entreprise, en même temps qu'il prouve sa fidélité aux études historiques que ne lui ont point fait abandonner les graves et nombreuses occupations que lui occasionne sa situation.

De tous les hommes remarquables produits par la Savoie, Guillaume Fichet est peut-être celui sur lequel on a publié le moins de détails biographiques, et cela faute de renseignements. M. Jules Philippe a été assez heureux pour retrouver de précieux documents sur notre compatriote, dans les bibliothèques de Paris. Il a pu reconstituer à peu près complètement l'histoire de Guillaume Fichet, depuis l'arrivée de ce professeur à Paris et son entrée à la Sorbonne, comme élève, jusqu'à sa mort arrivée à Rome vers 1474. Il peut rectifier des notions répandues et répétées jusqu'à ce jour sur les faits et gestes de cet humble enfant de nos montagnes, qui, parti du Petit-Bornand sans autre bagage que son ardent amour de la science, est parvenu, au bout de quelques années, au grade de professeur de rhétorique à la Sorbonne et bientôt après au poste de recteur de l'Université de Paris.

Mais ce qui a attiré surtout l'intérêt de M. Jules Philippe sur Guillaume Fichet, c'est la part qu'a prise ce professeur à l'introduction de l'imprimerie à Paris, à la fin de 1469. Cet acte de notre compatriote constitue en effet un grand titre de gloire et pour lui et pour son pays d'origine. Tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ont bien cité Guillaume Fichet comme le principal créateur de l'établissement typographique qui s'installa dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne, et commença à imprimer dans les premiers mois de 1470 ; tous ont bien cité le traité de rhétorique de Fichet qui fut l'un des premiers livres imprimés à Paris, et le premier sorti d'une plume française. Mais aucun n'a traité ce sujet en détail et avec toute l'attention que méritait un pareil évènement ; quelques-uns même ont mal exposé les faits, mal désigné la part qui revient aux divers personnages engagés dans la question. M. Jules Philippe espère pouvoir compléter le récit des uns et rectifier les erreurs des autres, grâce aux documents qu'il a sous les yeux.

Ces documents consistent surtout en un recueil de lettres qu'il a retrouvé à Paris ; ce recueil précieux, cité par quelques bibliographes, mais non utilisé jusqu'à ce jour, contient une partie de la correspondance de Guillaume Fichet avec le cardinal Bessarion, ce savant cardinal grec qui fut un des principaux promoteurs de la Renaissance en Italie. Il faut ajouter à ce document de nombreuses publications faites en ces

Digitized by Google

dernières années et dans lesquelles on trouve, éparpillés au milieu des textes ou des notes, de précieux renseignements sur Fichet et ses actes. Le tout étudié, classé, coordonné pourra produire, on le comprendra, un travail complet et intéressant. Ce travail sera accompagné de la description minutieuse du recueil de lettres cité plus haut, du traité de rhétorique dont les principales bibliothèques de l'Europe possèdent des exemplaires, ainsi que des autres ouvrages imprimés auxquels Guillaume Fichet a collaboré.

M. Jules Philippe a terminé son exposé par quelques considérations sur l'utilité des recherches historiques locales, qui sont un puissant moteur des sentiments patriotiques. Il voudrait voir les jeunes générations s'occuper un peu plus de ces études qui élèvent le cœur, et meublent l'intelligence de notions qu'il n'est permis à aucun citoyen d'ignorer : l'homme qui se désintéresse des choses de son pays natal, de sa petite province, de sa ville d'origine, voire de son village, est bien près de ne plus ressentir l'émotion que doit faire naître dans le cœur du vrai citoyen le mot de *Patrie !*

LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LES HAUTES VALLÉES DES ALPES AU MOYEN AGE

COMMUNICATION DE M. ANDRÉ PERRIN

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le premier volume de documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix ; le second est en cours d'impression.

Cet important cartulaire, dont le manuscrit comprend plus de trois cents actes, est dû aux recherches infatigables de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, qui, pendant plus de quarante ans, a fouillé les archives de Chamonix et de Sallanches ; vous regretterez, comme moi, que son grand âge ne lui ait pas permis de se rendre à notre réunion.

A la mort de notre regretté confrère Burnier qui avait entrepris l'étude de ces documents, et devait écrire une histoire de Chamonix, M. Bonnefoy voulut bien me confier la publication de cet important recueil dont l'Académie de Savoie vota l'impression dans ses Mémoires. Les pages que je vais vous lire sont en partie extraites des documents sur Chamonix et de quelques autres relatifs aux vallées d'Abondance, de Sixt et de St-Maurice d'Agaune, sans doute occupées par des tribus burgondes qui, lors de la chute de l'empire romain, envahirent nos contrées, et prirent en partie la place des anciens propriétaires du sol ou s'établirent dans ces hautes vallées encore inoccupées.

A partir du XIIe siècle, les chartes établissent une distinction entre le droit criminel et le droit pénal, distinction bien plus marquée dans nos hautes vallées des Alpes. L'exercice de la justice criminelle était réservé aux syndics ou aux bons-hommes élus par leurs pairs à l'exclusion des prieurs, maîtres du sol, et de leurs juges. Cette importante prérogative qui remontait aux libertés germaines, fut maintenue intacte pendant toute la durée du moyen âge dans la plupart des hautes vallées de la Savoie et du Valais. L'homme libre était le Germain investi des droits politiques, le guerrier possédant un héritage, exempt de servage, qui au moyen âge s'appela *bonus homo, probus homo,* bon-homme.

Les populations, chez lesquelles les anciennes libertés et en particulier le droit de rendre la justice avaient été conservés, portaient le nom de consuétudinaires ; et dans leurs demandes de confirmation des franchises locales, nous les voyons toujours réclamer le maintien de leurs bonnes et anciennes coutumes. Et lorsque des contestations s'élèvent spécialement à l'égard du droit de rendre la justice, elles insistent, ainsi que le fit la communauté des bons-hommes, des habitants et des sujets du prieur de Chamonix, en 1338, réclamant que dans les causes et les affaires criminelles soit observé ce que dicte l'ordre du droit et de la coutume. Les officiers du prieur avaient fait le procès à une truie accusée d'avoir tué un enfant, et l'avaient condamnée à mort ; les bons-hommes demandèrent que la cause leur fût remise. Une enquête fut ordonnée par le prieur Antoine de Saint-Amour ; il en résulta que, de temps immémorial, en conformité des bonnes et anciennes coutumes, la communauté des bons-hommes avait le droit de juger les criminels comme juges et *cognitores* du prieur et du prieuré, de rendre des sentences et d'absoudre les accusés après instruction de l'affaire par un clerc de la curie. Les témoins rapportèrent à l'appui du droit de la communauté les jugements suivants : condamnation d'un voleur au pilori, acquittement d'un accusé non coupable, la peine de mort prononcée contre un homme qui avait enlevé l'oreille d'un enfant, le bannissement prononcé contre un homme après avoir été battu de verges. Ces faits furent ténorisés dans un acte, et le prieur dut confirmer un droit qui constituait pour lui une infériorité par l'impossibilité où il était d'établir des fourches patibulaires aux extrémités de son territoire en signe d'omnimode juridiction. Un acte d'opposition fut fait par les syndics de Chamonix, en 1368, contre la prétention du prieur de vouloir en faire établir ; l'affaire fut déférée à l'abbé de Saint-Michel de la Cluse qui donna toutefois raison à la communauté.

Nous allons exposer l'ordre suivi dans l'instruction des affaires criminelles, l'interrogatoire et la comparution des accusés et la reddition du jugement. Pendant le laps de temps fixé avant la remise de l'affaire aux prud'hommes, le châtelain et le clerc de la curie procédaient à l'enquête dont ils remettaient toutes les pièces aux trois prud'hommes chargés de l'étudier ; ceux-ci étaient obligés au secret. A Chamonix, ces juges étaient nommés par la réunion des bons-hommes *(probi homines, boni homines)* ; à Abondance, l'exercice de la justice appartenait aux syndics nommés à l'administration de chacun des hameaux.

Le prieur devait procurer à ses frais aux prud'hommes un jurisconsulte ou conseiller en loi choisi hors du territoire ou sans aucun pouvoir dans l'étendue de la juridiction du prieuré ; sa nomination était soumise aux syndics libres de l'accepter ou de la refuser. Dans la plupart des cas, cette charge était remplie par le juge du prieuré, qui se démettait auparavant de sa charge. Le rôle de ce conseil consistait à faire connaître son opinion sur la cause, la législation en vigueur et les peines qu'il croyait encourues par le coupable, sans que les prud'hommes fussent tenus de s'en rapporter à son opinion ou d'en tenir compte. Les

Digitized by Google

dossiers des causes criminelles jugées par les prud'hommes et les jugements rendus contre eux, que M. Bonnefoy a pu retrouver pour Abondance et pour Chamonix, nous font connaître les détails des procédures. Tout accusé de crime devait être traduit devant le tribunal des prud'hommes, au plus tard trois jours après son arrestation, par les officiers du prieur et être remis à la garde du métral pendant un jour et une nuit. L'un des prud'hommes nommé juge et rapporteur de la cause *(cognitor)* était chargé de rédiger et de rendre le jugement d'après la décision prise avec ses collègues. Pour le couvrir de la responsabilité qui lui incombait d'une façon plus particulière par suite des condamnations qu'il pouvait prononcer, les syndics et les procureurs de la communauté s'engageaient à le sauvegarder, et lui en donnaient des lettres testimoniales.

Le jour de la comparution, qui avait lieu en public sur la place du prieuré, l'accusé était amené devant le tribunal et interrogé par le juge. Lecture de l'acte d'accusation, des interrogatoires et de l'enquête était faite par le notaire en langue latine d'abord *(lingua romana)* et ensuite en langue vulgaire *(laïca lingua)*, pour que ces actes fussent compris de l'accusé et de tous les assistants.

La cause entendue, le juge prenait l'avis du conseil, et rendait ensuite la sentence au nom des syndics et d'après la décision des prud'hommes. Les syndics faisaient dresser par les notaires acte du jugement et de la sentence. Absous, l'accusé était immédiatement relâché; condamné, il était remis de nouveau aux mains du châtelain, chargé de faire exécuter la sentence.

Les jugements criminels rendus par les prud'hommes entraînaient souvent la perte d'un membre, la mort par la corde ou par le feu, le bannissement après avoir subi la peine du fouet. Une condamnation à ces dernières peines, rendue à Abondance, le 23 juillet 1562, nous a été conservée en langue vulgaire.

« Nous, scindiques, prodhomes et communiers de « la Vaux d'Abondance, procédant comme en tel cas « avons eu de coutume, ordonnons, connaissons et par « notre définitive sentence, prononçons toi Antoine « (Brelat) enqueruz devoir être, par les officiers de « R^d^ seigneur Monsieur d'Abondance, remis aux « mains du maître exécuteur de la justice et être par « icelui dépouillé depuis le nombril en sus et être « battu de verges publiquement ès lieux où seront « gens congregés pour voir la justice et mené d'ici « jusqu'au lieu accoutumé de sous les Saix, auquel lieu « tu demanderas à Dieu pardon de ton offense et re- « mercieras la justice de ton bon châtiment, et en « après cela fait, connaissons toi devoir être banni de « la dite Vaux et des limites d'icelle pour le terme « d'un an et d'un jour, rière la dite Vaux durant le « dit terme tu ne te trouveras. »

Cette langue vulgaire ou laïque est un français déjà pur qui fait regretter de n'avoir pas un plus grand nombre de ces actes, qui présenteraient un intérêt plus grand que ceux en langue latine que nous possédons en si grande quantité.

Les condamnations au dernier supplice avaient lieu dans les cas assez nombreux de sorcellerie et d'hérésie; la teneur des jugements parvenus jusqu'à nous reflète d'une manière toute spéciale l'esprit de l'époque. Les cruautés exercées contre les sorciers et les hérétiques au moyen âge ne sont point, comme on l'a souvent avancé, le fait du clergé seul; l'on semble avoir oublié l'état des croyances, à cette époque, dont le peuple, comme toutes les classes de la société, a subi les influences. Les traitements barbares auxquels les coupables étaient condamnés, découlaient de la barbarie de leur siècle, et à la fin du XVIIe siècle, un sénateur du Sénat de Savoie écrivait encore : « que les juge- « ments rendus contre les sorciers ne sont pas des « songes n'y à l'égard des juges, n'y à l'égard des « accusés. »

Les pays protestants, comme les pays catholiques, adoptèrent les lois civiles contre les sorciers et les hérétiques regardés comme rebelles à Dieu et comme auteurs de séditions contre l'Etat, et nommèrent des commissions d'enquête et des inquisiteurs chargés d'en purger le pays. Les croyances à la sorcellerie étaient tellement répandues que, par suite d'une véritable aberration de l'esprit, un grand nombre de personnes, prenant des rêves et des imaginations pour la réalité, se croyaient réellement en rapport suivi avec Satan ou avec les sorciers, et douées de pouvoirs considérables sur les hommes et sur les créatures.

Les accusés d'Abondance et de Chamonix dont nous possédons les jugements et les condamnations, paraissent avoir tous été dans ce cas. Les juges ne sont plus ici des inquisiteurs ou des commissaires spéciaux, le tribunal est composé des syndics ou des prud'hommes nommés par les habitants. De tous leurs actes ressort un sentiment de justice en faveur des accusés et des efforts presque toujours inutiles pour les ramener de leurs erreurs et leur éviter de cruelles condamnations; condamnations que l'obstination des accusés à maintenir la vérité de leur dire et les faits qui leur étaient imputés et à ne point vouloir renoncer à leurs prétendus rapports démoniaques, rendait en quelque sorte inévitables et nécessaires.

L'analyse de quelques-uns de ces jugements fera mieux juger de leur esprit. En 1458 les prud'hommes de Chamonix instruisent contre Guiga, veuve de Millieret, Balmat, dit Monard, de Chamonix et Rolette, veuve de Jean Duc de Vallorcine.

Les accusées conduites dans l'église de Chamonix y sont interrogées par Pierre Ginod, professeur de théologie et inquisiteur, puis remises par lui au châtelain qui les conduit devant l'aire de la grange du prieuré où siégeaient les prud'hommes et les syndics, en requérant leur condamnation comme hérétiques. Après avoir entendu la lecture des actes d'accusation et interrogé les accusées qui n'alléguèrent rien de juste à l'encontre des accusations portées contre elles, Jacques Bollet, au nom des syndics et de la volonté et du consentement de la majeure partie des bons-hommes, les condamne à mourir dans un feu grand et terrible, afin que cette mort inspire de la crainte à ceux qui tenteraient de les imiter.

En 1462, un procès plus grave se déroule devant le même tribunal; huit accusés des crimes d'hérésie et de sorcellerie, après avoir été examinés par Claude de Pup, vice-inquisiteur, sont amenés devant les prud'hommes sur la place publique remplie par une foule considérable. Le notaire donne lecture, en langue laïque, des

Digitized by Google

actes d'accusation, des interrogatoires, des confessions et des aveux faits par les accusés.

Ceux-ci reconnaissent avoir renié Dieu et rendu hommage au diable sous des formes feintes *(fictis speciebus)* en fléchissant le genoux devant lui, d'avoir eu des rapports charnels avec des animaux *(annuale prestationem animalium)* etc. Après un nouvel interrogatoire et la présentation de leurs moyens de défense, les accusés n'ayant pas voulu revenir de leurs erreurs ou promettre de s'amender, et ayant plusieurs fois confessé leurs erreurs et leurs crimes, et affirmé leur assistance à des synagogues ou conventicules, sont reconnus sorciers et hérétiques et condamnés à être brûlés devant le peuple dans un lieu élevé. Des condamnations plus barbares sont portées contre Peronette, veuve de Michel de Ochiis (des Houches) qui s'est rendue coupable de crimes plus grands *(nephandissima)* par des rapports répétés avec le diable, des péchés contre nature, d'avoir mangé des enfants à la synagogue et commis d'autres crimes qui ne peuvent être rapportés, est condamnée à être attachée à une colonne de justice en bois haute et visible sur un fer rouge et ardent, pendant la 20e partie d'une heure (3 minutes) avant que l'on mette le feu à la masse de bois sur laquelle elle sera placée pour être brûlée. Jean Greland qui s'est, outre le crime d'hérésie, rendu coupable de crimes inhumains, qui a foulé aux pieds le corps du Christ, le signe de la croix figuré à terre, fait hommage au diable, l'a embrassé au derrière et aux parties honteuses en signe d'hommage, a promis et payé des tributs annuels pendant plusieurs années, a ensorcelé diverses personnes et commis plusieurs crimes qui ne sont pas relatés *(ex bonis respectibus)*, est condamné à être conduit au lieu où il a commis ses crimes, soit au lieu de justice voisin, pour avoir la partie inférieure du pied coupée et être conduit mort ou vif au dernier supplice, être lié à une colonne et brûlé avec son pied.

Les jugements rendus à Abondance dans des causes semblables qui nous sont parvenus, contiennent moins de détails que les précédents ; nous citerons seulement un jugement du 10 septembre 1502 pour crime d'hérésie. Les syndics et les consuétudinaires, parce qu'il leur conste par la confession spontanée de ladite Claudia qu'elle a commis le crime d'hérésie et plusieurs autres délits, ont déclaré ladite Claudia, amenée en leur présence par le noble Métral, devoir être constituée et conduite au lieu dit le Pas d'Abondance, à l'incendie du feu pour être brûlée jusqu'à ce que son âme soit séparée de son corps. Ils déclarent en outre contre l'usage qu'avaient les juges d'Abondance de se réserver les biens des condamnés, que ses biens appartiendront à ses proches.

Les documents que je viens de vous faire connaître, vous montrent l'importance du recueil de M. Bonnefoy pour l'histoire des hautes vallées des Alpes et en particulier pour celle de Chamonix. Le chapitre relatif à l'établissement des Burgondes et des Alemani que de récentes études ont fait distinguer les uns des autres ; l'envahissement du régime féodal et les luttes des bonshommes pour le maintien de leurs libertés, présenteront surtout un grand intérêt dans l'histoire de Chamonix, histoire que ces chartes m'ont permis de préparer.

UNE FAMILLE SAVOISIENNE D'ORIGINE CYPRIOTE

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES VUY

M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois, fait une communication verbale sur une famille noble de Savoie, éteinte dans la seconde moitié du dernier siècle, la famille *de Baillans* (ce nom a été écrit de diverses manières et les documents originaux ne concordent pas à cet égard). Il établit, par des extraits de chartes authentiques, inédites, concernant cette famille, qu'elle était originaire de l'île de Chypre et qu'elle vint se fixer en Savoie à l'époque du duc Louis, dans le quinzième siècle ; cette origine cypriote était inconnue de Guichenon et des autres historiens qui ont parlé de cette famille ; elle résulte d'une manière certaine des pièces citées par M. Vuy.

La famille de Baillans eut des possessions considérables dans la Semine et dans les environs ; elle s'allia successivement à plusieurs des principales familles de la Savoie, et paraît avoir occupé un rang assez élevé dans le monde féodal. Sa généalogie peut être complétée sur plusieurs points, en suite de documents qui n'ont pas encore été utilisés jusqu'à ce jour. Un ou deux de ces documents ont été imprimés par M. Vuy dans les *Mémoires de l'Institut genevois*. Presque tous les pays retrouvent une partie de leur histoire dans les pays voisins ; un travail quelque peu détaillé sur ce point, avec publication d'autres pièces à l'appui, aurait son intérêt et son originalité.

Cette étude permettrait, en particulier, de juger de plus près et avec plus de connaissance de cause le faible caractère du duc Louis ou plutôt son absence de caractère et l'ascendant extrême, sans limites, qu'exerçait sur lui sa belle et impérieuse épouse, Anne de Cypre. La toute-puissance de cette femme sur un prince sans énergie, peu soucieux de sa dignité, est constatée par une ou deux citations que fait M. Vuy, et qui provoquent dans l'assemblée un sentiment de surprise, d'étonnement, peu favorable à la mémoire du duc.

Sous ce rapport, le travail de M. Vuy aurait un intérêt plus général que celui de la simple généalogie d'une famille noble : il fournirait à l'histoire quelques données nouvelles.

L'influence que l'île de Chypre exerça sur la Savoie, qu'exercèrent ceux des Cypriotes qui vinrent s'établir au pied des Alpes, et qui y demeurèrent définitivement, est un sujet qui n'a pas été suffisamment approfondi jusqu'à ce jour, qui mériterait d'être étudié de plus près, et sur lequel M. Vuy, à la fin de sa communication, attire particulièrement l'attention de MM. les membres du congrès.

Peut-être y aurait-il encore, çà et là, dans ce domaine, quelques filons nouveaux à exploiter ; il serait regrettable de n'en pas tenir compte et de les négliger. Les luttes longues et acharnées, entre Cypriotes et Savoisiens, donnent à cette époque de l'histoire un cachet tout spécial, une physionomie agitée, un caractère des plus dramatiques et des plus intéressants.

Digitized by Google

NOTES INÉDITES SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES

PRÉSENTÉES PAR M. L'ABBÉ LÉON BOUCHAGE

(Résumé)

Ordinations célébrées par saint François de Sales.

Il est bien minime le travail que j'ai l'honneur de présenter au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Vous n'y cueillerez ni fleurs parfumées, ni fruits à la sève immortelle, comme paraît le demander la célèbre devise qui préside à vos études, *Flores fructusque perennes*. Néanmoins, j'ose solliciter pour lui la faveur d'un accueil indulgent, parce qu'il arrive avec le désir d'ajouter une parcelle de lumière à l'auréole de notre saint compatriote, François de Sales, évêque de Genève, docteur de l'Eglise et fondateur de la première Académie qui ait fleuri sur le penchant de nos belles montagnes.

Ayant obtenu, ces années dernières, de Mgr Claude-Marie Magnin, de si douce et regrettée mémoire, l'autorisation de consulter les archives de l'ancien évêché de Genève, je rencontrai, tout en feuilletant sur le sujet qui m'occupait, la suite des ordinations célébrées par saint François de Sales. J'eus l'idée d'en dresser un état statistique, et je vous l'apporte aujourd'hui avec la légende explicative qui lui sert de préface. Je vais indiquer rapidement le plan de ce travail, et signaler le profit que l'histoire peut en tirer.

Le plan est simple. Il comprend une série de tableaux, dans lesquels sont enregistrés les dates, qualités et chiffres des ordres conférés. Il y a autant de tableaux que d'églises différentes, théâtres d'ordinations générales. Sous un titre générique, j'ai réuni les ordinations partielles et inférieures. Le tout se complète par une table synoptique, où sont groupées, à côté des sommes totales, des moyennes pour chaque période de cinq années.

Quant au profit historique, le voici tel du moins que nous avons su l'entrevoir.

1° Cette statistique est un recueil de dates pour des faits connexes.

2° Elle corrigera quelques erreurs de détail échappées aux biographes de saint François de Sales, soit à Charles-Auguste, dans son édition française, soit à MM. Hamon et Fr. Perennes.

3° On lui empruntera un nouvel argument à l'appui du zèle infatigable déployé par le saint évêque au cours de ses visites pastorales. Car non seulement, malgré l'excessive difficulté des routes, qui l'obligeait fréquemment de voyager à pied, il parvint à visiter la première partie de son diocèse, c.-à-d., 260 paroisses, en 139 jours, laissant partout des procès-verbaux, remarquables de gravité, de laconisme et de précision, véritables documents pour les monographies locales, mais encore il jugeait les différends, terminait les procès, réconciliait les partis, et administrait le sacrement de l'Ordre à ceux qu'il en estimait dignes.

4° Les églises paroissiales, qui ont reçu ce privilége, seront satisfaites d'apprendre, avec plus de détails, que, dans leurs murs, ont eu lieu des ordinations par saint François de Sales. Au commencement du XVIIe siècle, faute de grands-séminaires, les élèves ecclésiastiques étaient disséminés, ou dans des abbayes, ou dans des colléges, ou chez des prêtres séculiers pieux et savants. C'est de là qu'ils venaient se présenter pour les ordres. En face des difficultés créées par cet état de choses, les évêques profitaient de leur présence, dans une localité centrale, à l'époque des Quatre-Temps, pour convoquer les candidats. Ainsi François de Sales fit des Ordinations à Cranves, en 1606, y procédant à la visite pastorale; à La Roche, en 1605, y prêchant le Carême; à Rumilly, en 1606, y procédant à la visite pastorale; en 1608, y prêchant le Carême; à Thonon, en 1603, dans l'église de Saint-Augustin, lors de son pèlerinage à N.-D. de Compassion; en 1611, en cours de visite préfectorale; en 1614, à l'occasion de son voyage à Sion dans le Valais pour le sacre de Hildebrand Josse ou Jodoque; à Viuz-en-Sallaz, en 1604, au retour de son pèlerinage à Saint-Claude-en-Bourgogne; à Chambéry, en 1606, dans l'église de Saint-Antoine, et en 1612, dans la chapelle de la Confrérie de la Croix, avec l'autorisation de l'Ordinaire, pendant le Carême qu'il y prêchait. Pourtant, c'était là une exception. D'après la règle, ces fonctions s'accomplissaient à Annecy, siége de l'Evêché. Or, dans cette ville, deux églises se partagent la gloire d'avoir servi pour ces majestueuses cérémonies: Saint-François et Sainte-Claire; la première, de 1602 à 1610; la deuxième, de 1610 à 1622. Pourquoi cette substitution, dira-t-on? La meilleure explication est, peut-être, dans la proximité de Sainte-Claire, de l'hôtel du président Favre devenu palais épiscopal, dans le courant de l'année 1610, date extrême des dernières ordinations faites à St-François.

5° L'examen des mêmes registres révèle cette particularité que saint François de Sales se déchargea sur son frère et coadjuteur, Jean-François, du soin de célébrer les Ordinations, à partir de 1621. La dernière qu'il ait faite, porte la date du 19 décembre 1620.

6° Enfin, sans prétendre à des conclusions rigoureuses, cette statistique fournirait des bases pour la question des vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Genève, au commencement du XVIIe siècle. Assurément ces données ne sont pas absolues. Car d'un côté, il manque le nombre des ordinations générales de 1606 à Rumilly et à Cranves, ainsi que celui des lettres dimissoriales délivrées, en l'absence de l'évêque, dans les années 1608, 1609, et aussi peut-être 1612, 1617, 1618, 1619. D'un autre côté, outre les trois ordinations de Chambéry, nous devons reconnaître que des prêtres étrangers venaient volontiers demander les ordres au saint prélat. Néanmoins, nous pouvons tirer de nos tableaux, tels qu'ils sont, la preuve de la progression ascendante des bonnes vocations sous l'épiscopat de saint François de Sales.

En effet, dans le mouvement de cette époque vers le ministère sacerdotal, il se produit, aux yeux de l'observateur attentif, un double courant en sens contraire. Pendant que s'abaisse le nombre des clercs, celui des prêtres s'élève. Les cadets de famille, qui n'entraient dans la cléricature que par ambition de bénéfices, s'éloignent peu à peu d'un état rendu moins attrayant à la nature par la sévère application des lois canoniques; et la moyenne de leurs ordinations descend graduellement de 118 à 70, à 67 et à 63.

Parallèlement, les vrais dévouements se multi-

Digitized by Google

plient. Tandis que, pour les cinq dernières années de l'épiscopat de Mgr Claude de Granier, la moyenne des prêtres ordonnés n'était que de 20 par an, cette moyenne monte, sous son illustre successeur, à 22 pour les années 1602-1606, à 33,48 pour les années 1607-1611, à 61,60 pour les années 1612-1616 et à 53 pour les années 1617-1621. Ainsi sont réduites les présomptueuses accusations de l'historien du P. Bourdoise reprochant à saint François de Sales de négliger la formation d'un bon clergé et de se livrer presque exclusivement à la conduite des personnes du sexe. [1]

Les indications abrégées des jours ecclésiastiques se lisent ainsi : *Sabbato quatuor temporum post sanctam Luciam,* que l'on fête le 13 décembre, *post Exaltationem Crucis,* dont la fête se célèbre le 14 septembre, *post Cineres, post Pentecosten,* fêtes mobiles.

Quand il n'y avait pas de fête proche, on indiquait le jour par le premier mot de l'*Introït* de la messe de ce jour : *Ad Sitientes,* pour le samedi avant le dimanche de la Passion.

Ordinations célébrées à Annecy dans l'Eglise de Saint-François (aujourd'hui Cathédrale).

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1602	21 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	17	4	11	6
1603	22 fév.	Sabb. Q. T. p. Cineres.	36	25	6	7	5
	15 mars.	Sabb. ad Sitientes.	3	2	»	»	8
	21 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	26	19	1	6	3
	20 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	26	20	13	5	4
1604	12 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	28	20	21	4	9
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci	13	11	10	10	6
1605	4 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	45	24	3	3	2
	24 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	13	10	10	8	11
	17 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	15	13	3	9	5
1606	20 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	30	30	8	11	7
	23 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	14	17	8	9	5
1607	10 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	52	5	7	11	11
	9 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	5	9	6	5	2
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	15	14	11	8	9
	22 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	8	8	10	10	6
1608	31 mai.	Sabb. Q. T. p. Pent.	15	17	14	13	7
	20 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	23	32	12	6	7
1609	14 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	21	15	17	13	5
	4 avril.	Sabb. ad Sitientes.	1	2	5	11	8
	13 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	16	10	3	6	11
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	23	11	9	17
1610	6 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	15	14	6	5	4
	27 mars.	Sabb. ad Sitientes.	8	8	6	2	4
	5 juin.	Sabb. Q T. p. Pentec.	15	14	7	8	8

[1] Vie de saint Vincent de Paul par Maynard, t. 2, l. IV, ch. 1, p. 19.

Ordinations célébrées à Annecy dans l'Eglise de Sainte-Claire.

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1610	18 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	10	17	12	10	10
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	13	12	14	8	7
1611	26 févr.	Sabb. Q. T. p. Cin.	7	11	4	10	9
	19 mars.	Sabb. ad Sitientes.	4	2	12	4	3
	28 mai.	Sabb Q. T. p. Pentec.	21	16	4	3	6
	17 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	19	11	18	11
1612	10 juin.	Sabb. Q. T p Pentec.	16	20	8	11	16
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	18	21	6	16	6
	22 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	14	18	13	10	12
1613	2 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	23	21	8	9	5
	1 juin.	Sabb. Q T. p. Pentec.	16	18	8	8	4
	21 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	6	11	12	13	13
	21 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	11	15	28	14	18
1614	22 févr.	Sabb. Q. T. p. Cin.	9	9	25	20	15
	15 mars.	Sabb. ad Sitientes.	7	12	12	10	5
	24 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	20	29	18	24	23
	20 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	13	17	24	18	24
1615	24 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	24	27	24	16	20
	4 avril.	Sabb. ad Sitientes.	9	9	11	8	9
	13 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	21	22	20	15	22
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	19	22	34	23	22
1616	27 fév.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	24	14	30	16
	19 mars.	Sabb. ad Sitientes.	9	10	8	11	12
	28 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	20	20	8	17	17
	24 sept.	Sabb. Q T. p. Ex. Cr.	»	5	13	13	20
1617	20 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	32	38	16	12	27
	23 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	15	10	12	16	17
1618	9 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	33	43	17	11	16
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	14	20	27	19	13
1619	21 déc.	Sabb. Q. T p. S. Luci.	52	45	32	18	19
1620	14 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	34	27	31	34	26
	4 avril.	Sabb ad Sitientes.	11	11	7	20	22
	13 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	32	26	12	18	18
	19 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	7	12	14	15	16
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	20	22	21	27	19
1621	6 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	31	18	19	10
	27 id.	Sabb. ad Sitientes.	1	2	4	7	13
	4 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	12	16	12	10	19
	18 sept.	Sabb Q. T. p. Ex. Cr.	17	11	13	13	10
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	13	12	8	8	17
1622	19 févr.	Sabb. Q. T. p. Cin.	4	4	10	4	8
	21 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	14	11	7	10	5
	24 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	10	8	14	9	11
	17 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	8	11	8	5	13

Digitized by Google

Ordinations célébrées à Annecy dans l'église du 1er monastère de la Visitation.

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1615	18 avril.	Sabbato Sancto.	»	»	»	1	2
1621	10 avril.	Id.	»	»	1	4	3

Ordinations célébrées à Annecy dans les chapelles du cloître de Saint-François et du Palais épiscopal.

1604	17 avril.		»	2	1	»	4
1606	6 janv.		1	»	»	»	»
1607	31 mars	Sabb. ad Sitientes.	»	»	2	»	3
1610	1er juin.		1	»	»	»	»
1612	20 juin		1	»	»	»	»
1614	20 déc.	Sabb. Q. T. p S. Lu i	»	»	3	6	9
1615	19 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	3	5	»	»	»
1616	2 avril.	Sabbato Sancto.	»	»	»	2	4
	25 sept.	Ex indulto.	»	»	»	1	»
	27 id.	Id.	»	»	»	»	1
1620	14 juin.		1	»	»	»	»
1622	12 mars.	Sabb. ad Sitientes.	»	»	»	4	5

Ordinations célébrées à La Roche dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste.

1605	5 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	35	26	9	11	5

Ordinations célébrées à Rumilly dans l'église et le prieuré de Sainte-Agathe.

1606	25 juin.			»	»	»	»
1608	29 fév		2	»	»	»	»
	1er mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	11	8	5	6
	Id.		4	»	»	»	»
	Id	Sabb. ad Sitientes.	10	4	9	10	8

Ordinations célébrées à Thonon dans l'église de St-Augustin et de N.-D. de la Compassion.

1603	20 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	8	4	3	»	9
1611	24 sept.	Id.	18	18	8	10	7
	3 oct.		3	»	»	»	»
1614	14 déc.		10	»	»	»	»

Ordinations célébrées à Viuz-en-Sallaz dans l'église paroissiale des SS. Laurent et Blaise.

1604	18 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	19	16	5	6	2

Ordinations célébrées à Chambéry dans l'église de St-Antoine et la chapelle de la Confrérie de la Sainte-Croix.

1606	18 fév.	Sabb. Q. T. p. Cin.	40	11	4	11	15
		Sabb. ad Sitientes.	54	10	2	5	4
1612	17 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	44	29	18	16	12

Ordinations célébrées en cours de Visite Pastorale.
(Incomplet.)

DATES DES ORDINATIONS		QUALITÉS DES ORDRES					LIEU DES ORDINATIONS
Année.	Mois.	Tonsure.	Ordres Mineurs	Sous Diacres	Diaconat.	Prêtrise.	
1605	22 octob.	1	»	»	»	»	Ardon.
	24 id.	5	»	»	»	»	Lancrens.
	25 id.	6	»	»	»	»	Chezery.
	27 id	8	»	»	»	»	Montagny.
	31 id.	4	»	»	»	»	Champdor.
	3 nov.	2	»	»	»	»	Grand Albergement.
	5 id.	7	»	»	»	»	Lilinod.
	7 id	6	»	»	»	»	Lochieu.
	Id. id.	6	»	»	»	»	Passin.
	10 id.	18	»	»	»	»	Belmont.
	11 id.	15	8	»	»	»	Charvonay.
	12 id.	20	»	»	»	»	Viuz
	15 id.	15	»	»	»	»	Ceyserieu.
	18 id.	13	6	»	»	»	Chanaz.
	20 id.	10	»	»	»	»	Seyssel.
	21 id.	12	»	»	»	»	Culoz.
	Id id	3	»	»	»	»	Anglefort.
	23 id.	5	7	»	»	»	Chindrieu
	24 id.	4	»	»	»	»	Serrières.
1606	25 juin.	»	»	»	»	»	Rumilly en Albanais.
	23 sept.	»	»	»	»	»	Cranves.
1611	3 octob.	»	»	»	»	»	Thonon.
	8 id.	4	»	»	»	»	Veigy.
	11 id.	3	»	»	»	»	Cholex.

Tableau général statistique des Ordinations et moyennes par périodes de cinq ans.

Années.	Tonsurés.	Minorés.	Sous Diacres.	Diacres.	Prêtres.	Total pour 5 ans.	MOYENNE POUR CINQ ANS	
1602	18	17	4	11	6	591	Tonsurés....	118,20
1603	99	70	23	18	29	298	Minorés.....	59,72
1604	60	49	37	20	21	111	Sous Diacres.	22,22
1605	275	94	25	31	23	116	Diacres.....	23,10
1606	139	68	22	36	31	110	Prêtres.....	22,00
1607	80	36	36	34	31	352	Tonsurés....	70,40
1608	76	64	43	34	28	281	Minorés.....	57,20
1609	56	50	36	39	41	199	Sous Diacres.	39,80
1610	62	65	45	33	33	185	Diacres.....	37,00
1611	78	66	39	45	36	169	Prêtres.....	33,40
1612	93	88	45	53	46	335	Tonsurés....	67,00
1613	56	65	56	44	40	364	Minorés.....	72,80
1614	59	67	82	78	76	315	Sous Diacres.	63,00
1615	76	85	89	63	75	312	Diacres.....	62,40
1616	51	59	43	74	70	307	Prêtres.....	61,40
1617	47	48	28	28	44	316	Tonsurés....	63,10
1618	47	63	44	30	29	326	Minorés.....	65,10
1619	52	45	32	18	19	245	Sous Diacres.	49,00
1620	105	98	85	114	101	251	Diacres.....	50,10
1621	65	72	56	61	72	265	Prêtres.....	53,00
1622	36	34	39	32	42	»		

Digitized by Google

Puisque nous parlons de saint François. il n'est pas sans intérêt de rappeler, par manière de digression, le fait qui suit : « Le samedi des Quatre-Temps après les « Cendres (1603), rapporte Charles-Auguste [1], il célé- « bra les Ordres généraux en l'esglise de saint François « et entre autres promeut à la prestrise un certain « étranger auquel Dieu avoit faict tant de grâce qu'il « avoit la veüe de son bon ange. Cet homme après la « célébration des Ordres voulant sortir de l'esglise se « tenoit arresté à la porte comme s'il eust disputé avec « quelqu'un la prérogative de la sortie. Le bienheu- « reux evesque survenant aussi a même temps pour « sortir prist garde à cette cérémonie extraordinaire « et tira le nouveau prêtre à part lequel confessa « franchement qu'il disputait avec son bon ange « et « la raison est, dit-il, parceque devant que je fusse « prestre, il me precedoit tous jours et maintenant je « me suis arresté parcequ'il s'arrestoit aussi à la sor- « tie et ne vouloit point passer devant moy. » Le « serviteur de Dieu admira fort ceste chose et s'en « servist depuis souvent d'exemple en célébrant les « Ordres pour recommander la dignité sacerdotale. » Eh bien ! quel est ce certain étranger auquel Dieu avait faict tant de grâce qu'il avoit la veüe de son bon ange et que François de Sales promeut à la prestrise dans des circonstances aussi touchantes ? Nous croyons pouvoir le nommer. Ce serait un prêtre du diocèse de Tarentaise, appelé Guillaume Puret. L'affirmation s'en déduit naturellement de la rédaction même du tableau des ordinations de ce jour. Cinq prêtres seulement y figurent, tous du diocèse, sauf un qui est mentionné comme appartenant à la Tarentaise, et muni de lettres dimissoriales. Du reste, voici la copie des noms, telle que la porte le registre :

Rdus Dus Joannes Franciscus de Sales Geben. can.
Claudius Dronchattus.
Guillielmus Puretus Taren. dimissus.
Petrus Voyrattus.
Bernardus Combaz.

NOTE SUR UNE PIERRE A GODETS TROUVÉE A MONT-DENIS (MAURIENNE)

Le 22 juillet dernier, je me rendis à Mont-Denis en compagnie de M. l'abbé Truchet, mon cousin, et de M. l'abbé Buttard. J'avais l'espoir d'y trouver quelques documents paléographiques, et je voulais aussi y visiter les divers emplacements où l'on avait découvert jadis des sépultures antiques renfermant des objets de bronze en assez grand nombre. Un de mes anciens condisciples, M. Deléglise, curé de la paroisse, nous y attendait ; il nous offrit cette hospitalité sincère et sans façon qui engage à en profiter une autre fois. Nous nous rendîmes ensemble auprès des ruines d'une ancienne chapelle, jadis érigée en bénéfice. Là, nous eûmes la chance de rencontrer le propriétaire du champ qui avait trouvé une de ces sépultures, en bêchant à même ledit champ.

Il nous expliqua comment, en défrichant une *broue* (talus gazonné) qui soutenait le jardin du bénéficier, situé à quelques mètres en amont, il avait d'abord trouvé des *lauzes,* ou grandes ardoises, disposées en forme de bière et recouvrant des ossements mélangés à de la terre, et parmi ces ossements de nombreux objets de bronze, notamment à l'avant-bras des squelettes ; le *cubitus* et le *radius* étaient colorés en vert turquoise par les sels de cuivre provenant des réactions qui s'étaient opérées entre les bracelets et les autres substances métalliques contenues dans le sol, ou peut-être encore provenant de la décomposition du cadavre. Toutes les sépultures trouvées à Mont-Denis étaient orientées, c'est-à-dire, les pieds étaient tournés vers le levant, et, par conséquent, dans la direction du roc de Beaune, ou Beaunan, si étrangement dominé par les trois pitons gigantesques qui le terminent, et entre lesquels le soleil se lève à certains temps de l'année pour éclairer d'une façon vraiment fantastique la vallée qui s'étend à ses pieds.

Pourquoi cette orientation des sépultures ? Pourquoi ce culte des hauteurs, notamment des sommets trifurqués ? Pourquoi Moïse va-t-il chercher Dieu au sommet du Sinaï ? Pourquoi surtout dans toutes les religions cette idée de trinité ou de trilogie de la Divinité ?

Qu'on me pardonne cette digression, je reviens à mon laboureur. Celui-ci avait recueilli les bracelets, dont une partie est possédée par le Musée d'Annecy, et quelques ossements vert-de-grisés, que l'on peut voir encore au Musée Vulliermet à Saint-Jean, puis il enfouit tout le reste sans plus s'en inquiéter sous le soc de sa charrue triomphante.

Il nous montra encore les emplacements où l'on avait fait aussi de semblables trouvailles, en deçà et au delà d'un groupe de blocs erratiques auxquels je n'avais pas pris garde d'abord.

Bien que je me fusse informé auprès du curé, et celui-ci auprès de ses paroissiens, s'il n'y avait nulle part des pierres levées ou branlantes, ayant une forme originale et portant un nom particulier ou des caractères, etc., partout on avait fait la même réponse négative.

Rien de plus naturel d'ailleurs, ni de plus facile à expliquer ; le massif tout entier de la montagne étant formé de schistes s'exfoliant et entrant facilement en décomposition, sous l'influence des agents atmosphériques, il était difficile d'y trouver des matériaux assez résistants. Quant à les transporter du fond de la vallée, c'était impossible, quelque puissants que fussent les moyens de traction. Restait donc à utiliser les matériaux que l'on avait sous la main.

Or, on n'en avait pas d'autres que ces blocs erratiques abandonnés par un glacier sur la côte dominant le village du Rieu, bâti en effet dans la combe creusée par les eaux provenant de la fonte des glaces antéhistoriques. Telles étaient les réflexions auxquelles je me livrais, en nous dirigeant vers ces pierres, que je n'apercevais encore que de loin, à travers les arbres. J'avais été frappé de trouver des sépultures en deçà et au delà de ces blocs erratiques, et qui sait ? peut-être y en a-t-il encore autour, si ce lieu a été un centre religieux.

Tout à coup le plus grand de ces blocs, celui qui commande aux autres, m'apparut dans toute sa hauteur, je dirai presque sa sauvage majesté ; une sensation inconnue s'empara de moi, je pensai involontairement

[1] Vie du Bienheureux, édition française, Paris 1870, t. 1, l. V, p. 345.

Digitized by Google

à l'antique *Mens agitat molem,* et prophétisai à mes compagnons que ce roc superbe, avec sa grande pierre tabulaire arrêtée sur sa hanche puissante, pourrait bien être, lui, un antique dieu déchu ou son simulacre, et elle un autel.

Cinq énormes blocs erratiques, aux angles usés par les morsures des agents préhistoriques, forment un hémicycle, une espèce d'*aula* malheureusement située sur un plan incliné; puis le menhir, naturel ou non, accompagné de son palet ou pierre tabulaire, soit naturelle, soit apportée, domine la situation et a l'air de présider cette façon de demi-cromlech.

Un de ces blocs est caché dans un chalet, à la rustique charpente duquel il prête, comme Atlas au monde, l'appui de ses robustes épaules.

En effet, si la disposition de ces pierres est fortuite, pourquoi les populations primitives qui se réfugièrent en ce lieu sauvage et presque inaccessible, ne les auraient-elles pas utilisées telles quelles pour leurs rites ou leurs cérémonies inconnues, avec d'autant plus de raison que cette disposition se trouve être identique ou presque identique à celle que, dans les plaines ou sur les collines, les autres populations contemporaines donnaient à leurs monuments informes et grossiers en employant des moyens d'action et des forces extraordinaires dont nous n'avons plus le secret? D'ailleurs ces moyens eussent été impraticables à Mont-Denis à cause de sa situation sur une pente assez raide, et d'où se seraient précipités infailliblement tous les blocs pour s'abîmer au fond de la combe, au moindre déplacement de leur centre de gravité. Menhir, demi-dolmen, pierre-levée ou non, ce lieu est hospitalier, et les chalets y alternent avec les bouquets de platanes-sycomores et les blocs erratiques, et tous s'y étalent sous le même soleil-dieu qui peut-être y a eu jadis un autel. De l'arbre au toit du chalet, du chalet au bloc superbe, on grimpe sans façon; en un clin d'œil, sur la pierre tabulaire brute et vaste apparaît un sacrificateur en jaquette brandissant un alpenstock, au moyen duquel il écarte violemment les lichens qui recouvrent la surface de la pierre.

Victoire! victoire! s'écrie-t-il, il y a une rainure et des godets!

Aussitôt mes trois compagnons, jusqu'alors un peu incrédules et souriant de mes prédictions à propos de trouvailles préhistoriques, grimpent sur la table-autel, et à grand renfort de bâtons et d'ongles on arrache, on détruit des myriades de petits insectes et de cryptogames dont les aspérités parcheminées protestent contre cette violation de leur antique domicile.

Quinze godets de diverses dimensions, creusés dans la surface de la pierre et disposés sans symétrie, ainsi qu'une rainure infléchie vers son milieu et n'aboutissant pas aux godets, mais à un enfoncement naturel de la pierre, apparaissent à nos yeux sur une surface carrée de 3 mètres à peu près et dans la partie la plus plane de cette dalle rugueuse.

Notre trouvaille nous engage à étudier cette pierre avec plus d'attention. On l'appelle en patois : *La Piéra du Carro,* c'est-à-dire : La Pierre de l'Angle.

Elle est posée à plat comme le serait une tuile sur l'épaule d'un homme dont la tête serait la pyramide que j'ai appelée ci-devant menhir, et qui la dépasse d'au moins deux mètres en hauteur. Tel est l'aspect de ce double arrangement au nord-ouest.

Elle présente de nombreux angles saillants, au contraire des blocs erratiques qui l'avoisinent, et dans la partie unique où elle est accessible on voit le vide formé par un éclat de pierre qui paraît avoir cédé à la pression d'un levier titanique. Elle mesure cinq mètres cinquante centimètres dans sa plus grande longueur et deux mètres cinquante centimètres de largeur. J'ai encore remarqué sur la partie où commence la déclivité, un enfoncement tel que l'aurait produit la sole du sabot d'un cheval lilliputien dans une argile malléable. Cette pierre est calée par un gros galet, elle a l'air de s'appuyer sur la pyramide sa voisine. Sa présence en ce lieu et en cette position est-elle due à la main de l'homme? Est-elle un fragment de l'un des blocs erratiques situés en amont sur la pente de la montagne? C'est probable; mais nous dûmes cesser nos investigations, à cause d'une pluie fine et serrée qui nous surprit tout à coup et de la nuit qui occupait déjà la plaine, et montait vers les hauteurs, nous promettant bien de revenir à notre pierre, mais l'*homme propose et Dieu dispose.* Je crois que ce monument est le seul de ce genre connu en Maurienne jusqu'à ce jour, toutefois il est juste de dire que M. l'architecte Fivel m'a affirmé avoir aussi trouvé une pierre à godets près de Bessans.

En conséquence, je livre les observations ci-dessus pour ce qu'elles valent à de plus savants que moi, me défiant un peu de mon bagage scientifique préhistorique : *Non licet omnibus adire Corinthum.*

FLORIMOND TRUCHET,
Pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

Parmi les papiers laissés par M. l'avocat Alphonse Despine, dont les dernières années ont été consacrées à recueillir et à sauver de l'oubli tout ce qui se rapporte à notre littérature populaire, nous en avons trouvé plusieurs relatifs aux mœurs et usages de la Savoie, entre autres, un qui ne manque pas d'intérêt.

L'auteur de cet écrit est inconnu, mais il est évident que c'est un enfant du pays. Frappé des changements qui s'étaient opérés, en quelques années, dans les usages et le patois du Haut-Chablais, sous l'influence des nombreux émigrés qui étaient venus y chercher un refuge pendant la Révolution, il a eu l'heureuse idée de laisser par écrit certains usages et spécimens du patois, tels qu'ils existaient avant 1792.

Le patois de Morzine est représenté par la fable de *la Laitière et le Pot au lait* et par une traduction de la parabole de l'*Enfant prodigue.* Une autre traduction de la même parabole est écrite dans les patois de Saint-Paul et de Thollon.

L'auteur a eu le bon esprit de s'appliquer à donner une représentation aussi exacte que possible de la prononciation d'alors, en rejetant toutes les lettres muettes. Sous ce rapport, ce document est excessivement précieux. Pour que le lecteur puisse se faire une idée des changements survenus depuis lors, dans le parler et la prononciation de ces trois communes, nous donnons des spécimens de la prononciation actuelle de Morzine, de Saint-Paul et de Thollon.

Digitized by Google

Tout en conservant à cette courte notice son cachet propre, nous avons cru devoir y faire quelques modifications et ajouter quelques usages d'autres communes de la même vallée, pour former un tout plus complet.

A la suite de ce *Coup d'œil* sur les anciens usages de la vallée de la Dranse, nous publierons les données que nous avons recueillies sur ceux des autres vallées. Il ne s'agit pas ici d'une étude comparée des usages de la Savoie, — les documents sur ce sujet sont encore trop peu nombreux, — mais d'une simple introduction à cette étude. Nous nous estimerions heureux si, par la publicité de ces courtes notices, nous pouvions contribuer à provoquer des recherches sur cette matière et à sauver de l'oubli nos anciens usages. Aussi serions-nous très reconnaissant à ceux qui auraient la complaisance de nous fournir des renseignements sur les localités qu'ils habitent.

BAPTÊMES

Dans le Haut-Chablais on est exempt de chercher des parrains et marraines. Ce sont eux-mêmes qui sollicitent cette charge, comme une faveur, et ils s'y prennent de bonne heure. Aussi n'a-t-on que l'embarras du choix et celui de savoir refuser délicatement ceux qu'on ne veut pas, chose souvent très épineuse.

Le jour du baptême, il n'y a guère que le parrain et la marraine avec la sage-femme, qui accompagnent l'enfant à l'église. Par égard pour l'état de la mère, toute réjouissance profane est bannie ce jour-là de la maison du nouveau-né, mais il en est autrement le dimanche qui suit les relevailles. Un banquet simple, mais copieux, y appelle parents et amis. On y parle du bonheur qu'a reçu la petite créature, et de ce qu'elle peut devenir un jour. Le père et la mère sont accablés de félicitations. Sous l'influence du *rouge* de Thonon ou du *blanc* de la Côte d'Arve, ou du cidre du pays qu'on verse à grands flots, les plus flegmatiques deviennent tout à coup des Massillons champêtres ou des Horaces au petit pied.

Aux Gets [1], le baptême a généralement lieu comme dans toute la Savoie, le jour même de la naissance; on porte à l'église le nouveau-né dans un berceau couvert d'une garniture de mousseline, plus ou moins richement brodée et chargée de rubans, sur un transparent rouge. Un gros bouquet de fleurs artificielles, placé au-dessus de la tête sur l'arceau, annonce si c'est un garçon ou une fille ; quand il est placé de côté, c'est un garçon ; quand il est au milieu, c'est une fille.

C'est la marraine qui porte le berceau sur la tête jusqu'à la porte de l'église ; alors, le parrain le prend sur ses bras, et va le déposer au pied de l'autel.

Le droit de tenir sur les fonts baptismaux le premier-né mâle, revient au grand-père paternel, à son défaut, aux frères du père, ensuite au grand-père maternel, aux frères de la mère, etc.

Le dimanche après le baptême, a lieu un festin auquel sont invités le parrain et la marraine, et quelquefois de proches parents. Les invités ont l'habitude de fournir diverses provisions de bouche, en cette occasion : le parrain fournit le vin ; la marraine, du pain, du beurre, une *tomme* et quelquefois un jambon.

[1] A proprement parler, ce village n'appartient pas à la vallée de la Dranse. Il se trouve à 1162 d'altitude, presque au sommet du Col des Gets, qui relie la vallée de la Dranse à celle du Giffre, mais par ses usages il appartient plutôt au Haut-Chablais. Le manuscrit relatif aux usages des Gets remonte à l'année 1862.

MARIAGES

Dans certaines communes les mariages sont précoces et nombreux; dans d'autres un seul enfant, ordinairement l'aîné, prend femme (Saint-Jean-d'Aulps). Les mœurs souffrent de ce dernier abus ; ne rien exagérer est l'affaire du sage.

Les parents du jeune homme, après avoir sondé les dispositions de leur fils ou petit-fils, négocient le mariage auprès des parents de la personne désirée. Le jeune homme ne doit se présenter qu'après avoir reçu l'assurance qu'il sera favorablement accueilli.

L'affaire conclue, le jour des épousailles est fixé. En ce jour solennel, tout ce qui n'est pas entièrement neuf, déshonore la toilette des promis. Tous les conviés arrivent de bonne heure à la maison de la promise; là, les attend un confortable déjeûner.

Reine de la fête, celle-ci est parée comme une reine. Une coiffe dix fois placée et replacée par les matrones et les amies, orne sa tête. Une guirlande de fleurs artificielles la ceint comme un diadème. Une coquette et belle rose, entourée de brillantes paillettes, embellit son occiput.

Si la malignité publique n'a jamais fait courir de bruits injurieux sur sa vertu, et qu'elle ait le droit de porter la tête haute, un petit rameau de fleurs s'élève comme une aigrette sur son front. De la guirlande partent deux longs et larges rubans, parsemés de paillettes, qui flottent et voltigent sur ses épaules. Un autre ruban beaucoup plus large entoure sa taille, et forme une ceinture dont les deux bouts descendent jusqu'aux pieds [1].

Les fiancés doivent, si c'est possible, demeurer à jeûn jusqu'après la cérémonie. Le père de la jeune fille fait les honneurs du banquet ; car, n'étant pas encore considéré comme chef, le jeune homme doit se tenir dans une honnête et quasi timide réserve. La mère doit pleurer sur le départ de sa fille. Celle-ci, quoiqu'elle puisse être ravie de bonheur, doit s'affliger de quitter d'aussi bons parents. Ses yeux fussent-ils secs, comme le fer dans la fournaise, elle doit les essuyer sans relâche.

Quand les convives, en gens bien appris, ont largement fait honneur au déjeûner, et répandu des flots de consolation sur leurs hôtes éplorés, qui intérieurement bondissent de joie, on s'achemine vers l'église. La fiancée ouvre la marche, conduite par son père et un de ses frères ou proches parents. Vient ensuite le fiancé avec ses amis. Pendant que le violon, à la tête du cortège, ricane en soubresaut *Vins, malorósa, vins,* les montagnes répètent au loin les détonations des boîtes et des pistolets.

La cérémonie religieuse achevée, l'époux avec une de ses plus proches parentes donne le bras à la jeune mariée, et la conduit triomphalement à sa nouvelle demeure au milieu d'un fracas, encore plus assourdissant que le premier.

Tout à coup le joyeux cortége s'arrête et se tait. L'étonnement est peint sur tous les visages : la maison est fermée, et partout un silence de mort !

[1] Cette ceinture s'appelle en patois *le flen*.

Digitized by Google

On court vers la porte qui gémit sous les coups des convives.

— Qui va là? dit tout à coup une voix de femme d'un ton aigre.

— Ouvrez donc ; on vous amène une fille bien belle, bien bonne. Depuis une heure (une demi-heure, suivant le temps écoulé depuis la cérémonie) elle est à vous.

— M'aimera-t-elle ?

— Sans doute.

— Aimera-t-elle son nouveau père ?

— Oui.

— Aimera-t-elle ses nouveaux frères et sœurs ?

— Oui, oui ; elle les aimera tous, et vous aussi, même un peu plus qu'eux.

— Ainsi soit-il ! répond la femme en ouvrant la porte.

Alors apparaît la mère de l'époux ou celle qui la supplée, avec un gros pain et une grande bouteille de vin en main. A côté d'elle sourit un enfant portant un plateau sur lequel brille un verre avec un couteau. La matrone s'empare aussitôt du couteau, divise le pain en deux parties, le présente gravement à la jeune épouse en prononçant ces paroles : « Ma fille, je vous mets le pain en main ; conduisez-vous toujours de manière à ne jamais en manquer. »

Elle remplit ensuite le verre qu'elle offre à sa bru en disant : « Mon enfant, l'homme ne vit pas seulement de pain ; reçois donc cet autre bien du ciel, et fais de manière à ce qu'il y ait toujours de l'un et de l'autre pour vous et pour l'indigent. »

Le jour qu'on se marie, on a le cœur si bon, si généreux ! Deux pauvres qu'un hasard intelligent fait trouver là à propos, reçoivent les présents qui viennent d'être faits à la nouvelle mariée. Alors éclatent les vivats champêtres, accompagnés de battements de mains et des détonations des boîtes et des pistolets. La bonne mère, émue et rajeunie, embrasse et couvre de baisers la nouvelle venue. Le père d'en faire autant ; les beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, de s'épanouir de bonheur. La jeune mariée laisse alors éclater sur son visage les sentiments qu'elle avait refoulés dans son cœur, et l'époux de son côté se dépouille de sa modestie d'emprunt.

Cependant la porte se referme, — se referme à double tour, et la clé est remise à la nouvelle mariée, qui se met aussitôt en devoir de rouvrir la porte, et devient ainsi la fille et souvent la maîtresse de la demeure.

Aux Gets on se rend généralement à l'église à cheval, pour peu que le trajet soit long ou que le temps soit mauvais. Le plus souvent le même cheval porte deux convives, le cavalier devant et la dame derrière. Mais qu'on aille à pied ou à cheval, le cortège est toujours ouvert par deux chevaux conduits en laisse ; l'un est pour le curé, et l'autre pour le vicaire, à qui l'on fait toujours l'honneur d'une galante invitation. et qui de leur côté honorent souvent le repas des noces de leur présence. A. CONSTANTIN.

(A suivre.)

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°)

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MAURIENNE

La *Revue savoisienne* a publié dernièrement l'indication sommaire des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, d'après la communication faite, dans le mois d'août dernier, par M. le docteur Mottard, son président, au congrès des sociétés savantes de la Savoie. Il y a, dans les quatre volumes imprimés jusqu'à ce jour par cette société, bien des choses intéressantes, et ceux qui les liront ne le feront pas sans fruit.

Par sa position géographique toute spéciale, par l'énergie de ses habitants, par son importance, comme une des clés de l'Italie, la Maurienne a joué un rôle qui est loin d'être insignifiant ; aussi son histoire mérite-t-elle d'être étudiée ; nous avions déjà à ce sujet des ouvrages de mérite. Je cite, entre autres, en passant, l'*Histoire du diocèse de Maurienne*, par M. Angley, et les chartes de Maurienne imprimées, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, par Mgr Billiet et M. l'abbé Albrieux.

La Société d'histoire de Maurienne a suivi avec courage, quoique n'étant pas extrêmement nombreuse, la route qui lui a été si bien tracée par ses vaillants devanciers ; les membres qui la composent ont cette ardeur, cet entrain, ce zèle de bon aloi qui sont toujours dignes d'encouragement.

Ils ont une ambition modeste : celle de préparer et de recueillir des matériaux pour l'histoire de leur pays ; c'est une noble ambition, et leur tâche est encore loin d'être accomplie. Nous attendons d'eux bien d'autres travaux encore.

Nous pouvons le dire aussi : il serait vivement à désirer que toutes les anciennes provinces de la Savoie eussent une ambition semblable, et qu'on vît naître ça et là et se développer d'autres sociétés qui poursuivissent un but analogue.

Pourquoi le Chablais, le Faucigny, etc., n'imiteraient-ils pas un tel exemple ? N'y a-t-il pas partout une histoire à écrire, des documents précieux qu'on néglige, qui se perdent ou se détériorent, qu'il serait important de sauver et de faire connaître ? Ces contrées intéressantes ne renferment-elles pas des hommes de valeur et de science, qui ont déjà fait leurs preuves, et qui pourraient, facilement et avec autorité, donner une excellente impulsion ?

En accordant ici, dans la *Revue savoisienne*, à une société locale, les éloges auxquels elle a droit, j'émets le vœu bien direct que d'autres sociétés, cultivant le même champ d'études, prennent prochainement naissance ; il y a telle vallée, telle région dont l'histoire présenterait le plus vif intérêt. M. Bonnefoy, de Sallanches, a rendu, sous ce rapport, un véritable service à la Savoie en prenant soin des chartes de Chamonix et en les déchiffrant. Les amis de la science apprendront avec plaisir que son beau travail se publie en ce moment sous les auspices de l'Académie de Savoie, et spécialement d'un de ses membres déjà connu dans le monde savant, M. A. Perrin. JULES VUY.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°	4°3	9°5	726,4	»	0,8	86	18°4	41°5		?	O	fort	très beau	Beau à 10 h. soir.	0,27	14°
2	21,3	7	15,5	724,3	»	1	83	17,4	30		O	N	id.	couvert	Pluie de 1 h. 1/2 à 3 h., de 8 à 10 h. s.	0,26	14,8
3	19	8,7	12,4	728,2	18	0,6	88	18,5	42		N	O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,26	13,3
4	19,5	6,5	13,5	729	»	1,6	86	18	40		N	N	id.	couvert	Id.	0,255	13,4
5	18,6	7	14	728,4	»	0,9	80	17,5	41,6		N	N	id.	beau	Id.	0,245	13,6
6	18,7	6,5	14,1	728,3	»	1,2	78	19	42,2		—	N	faible	très beau	Id.	0,245	13,6
7	20,7	9	20,2	728,5	»	1,3	76	18	40		N	N	fort	beau	Id.	0,23	14,2
8	19,2	7,7	13,2	729,3	»	1,3	75	17,2	38		N	N	id.	couv.3/4	Beau à 10 h. s.	0,22	14,3
9	18	10	11,2	728,2	»	1,3	73	12,3	16		N	N	id.	couvert		0,215	13,4
10	12,6	10	11,5	728,8	»	1,8	88	17,1	41,2		N	N	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,21	13,5
11	19,2	8,3	11,6	729	»	1,3	83	12	19		N	N	id.	couvert		0,20	13,5
12	13,8	8,8	11,2	732,2	»	1,2	85	15	36,8		N	N	faible	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,20	13,4
13	17,5	4	11,2	731,3	»	0,9	85	14	20,5	16°	N	N	fort	couvert	Id.	0,20	12,5
14	15,5	6	8,2	727,4	»	0,7	91	13	33	20,4	—	N	id.	couvert	Id. [neige à l'altit. 1,400m.	0,19	12,3
15	16	3,5	7,8	721,5	»	0,2	95	11,2	20,5	14,5	—	N	id.	couvert	Pluie dès 6 h. s. Contin. à 10 h. s. Dans la nuit	0,18	11,4
16	12,5	3,5	5,4	717,9	10	1,3	74	9,4	35	20,8	N	N	très-fort	couvert	Bourr. pluie et grêlons de midi à 6 h. s. à 10 h.	0,17	9,2
17	9,5	0,5	3,6	723	2	1,6	70	9	33,5	20,4	N	N	fort	beau	Couvert à 10 h. s. [très beau. (1)	0,16	5,3
18	10,5	3,5	4,4	721,8	8,5	1,7	93	5,2	7,7	4,7	S	S-S-E	id.	pluie	Pluie de 3 h. m. à midi. Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,17	7,5
19	7,7	0,3	7,2	726	2,3	0,2	97	6	12	7,4	E-S-E	E N E	id.	couvert	Pluie légère après-midi. Couvert à 10 h. s.	0,175	9,5
20	13	7	13	720,5	2	0,9	79	14,8	22	16,4	S	E	faible	couvert	Forte pluie dès 2 h. s. Continue à 10 h. s.	0,17	11,2
21	15	5	7,2	721,2	43,5	0,8	85	10	16	12,4	S-O	O	fort	couvert	Pluie dans la nuit.	0,30	10,5
22	13,3	4	6	722	0,7	1	67	6	25	18	N-O	N-O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,33	10
23	7	— 2,2	1,2	723,2	»	0,8	72	10,9	34	20,7	N	N	id.	beau		0,34	8
24	13,5	— 3,1	1,9	722,8	»	1	70	11,8	34	20,5	N-O	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,35	8,6
25	14	0,5	0,5	719,5	»	0,9	82	12	37	22	S	N	faible	couv.1/2	Id.	0,345	9,2
26	14,7	2	2	721,8	»	0,9	84	15,2	38	24,5	O	N-O	id.	beau	Id.	0,34	10,2
27	16,5	1	6	724,1	»	0,8	78	13,7	36	22,8	?	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,34	9,8
28	16,7	3 5	6,4	725,8	»	0,9	91	9,8	18	12,6	O	N-O	fort	couvert	Id.	0,335	10,2
29	17,7	4,7	6,3	722,8	»	0,6	94	8,8	14,7	10,6	O	N-N O	faible	couv.1/4	Id.	0,325	10,3
30	10	4,5	6,4	723,1	»	0,6	91	13,5	34,2	22,4	—	O-N-O	id.	très beau	Id.	0,31	10,4
31	15	3,5	6,8	723,2		0,8	94	8	11,5	8,8	?	N-O	fort	couvert		0,30	10,3
Moyennes ou Totaux.	15° 35	4°70	8°93	725,1	87,0	30,9	83								(1) Dans la journée du 16, neige jusqu'au bord du lac ; disparaît le lendemain jusqu'à 700m d'altitude.	0,253	11°33

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : La campagne de Louis XIII en Savoie, par M. C.-A. Ducis; Projet de bibliographie savoisienne, communication de M. l'abbé Placide Brand: Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792, par M. Aimé Constantin.
Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU
DE LA
DEUXIÈME SESSION
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

L'histoire de cette campagne, avec les développements que l'auteur a dû lui donner, en suite de la découverte de plusieurs documents inédits, serait trop étendue pour pouvoir prendre place dans le volume du Congrès. Dans la séance du 26 août, M. Ducis en a fait un résumé verbal, que nous publions ici presque textuellement.

La cause de cette guerre fut la succession du Montferrat, promise à la Maison de Savoie lors des mariages d'Yolande Paléologue de Montferrat avec Aymon de Savoie, 1330, et de Blanche de Montferrat avec Charles Ier de Savoie, 1485, et, malgré ces stipulations pour l'extinction des mâles, passée à la Maison de Gonzague Mantoue par le mariage de Marguerite, nièce du dernier Paléologue, en 1533, avec Frédéric II de Gonzague, qui en acheta l'investiture de Charles Quint en 1536. Enfin la dernière héritière de cette famille, fille de François de Gonzague et de Marguerite de Savoie, promise au fils du duc de Savoie, fut enfermée, en 1612, au château de Goïto, puis dans un couvent, et enfin mariée, en 1627, par ordre de Richelieu au duc de Rhètelois, d'une branche des Gonzague-Nevers retirée en France.

L'Empereur fit occuper le Mantouan, la France soutint son protégé dans le Montferrat. Nous ne suivrons pas les péripéties de cette guerre, ni les roueries politiques appelées trèves, armistices, accords, etc., où chaque prétendant essayait de gagner un point sur l'autre. Richelieu, ne pouvant attirer le duc de Savoie dans le parti français, essaya de le surprendre avec son fils, près de Rivoli par un guet-à-pens, dont la conscience honnête du duc de Montmorency avisa le duc, qui put ainsi se sauver. Richelieu débaucha le gouverneur de Pignerol qui rendit la place, la veille de de Pâques 1630 et, ne pouvant aller outre avec une armée épuisée, tenta une diversion en poussant Louis XIII à occuper la Savoie avec les troupes de Schomberg, de Chatillon et de Bassompierre en Suisse.

Le roi arriva à Lyon le 1 mai 1630 avec 12,000 hommes et 1,200 chevaux. Bassompierre, qui croyait entrer en Savoie par Genève, reçut de Richelieu un ordre du 24 avril de passer par Grenoble, et du roi une lettre du 3 mai, qui lui marquait de le rejoindre à Lyon. Schomberg fut remplacé par Du Hallier et avec Bassompierre ils avaient 13,000 hommes et 600 chevaux. Le 6 mai ils rejoignaient à Lyon le roi, qui en partit le 8 pour Grenoble. Le lendemain Bassompierre prit également la route de Bourgoin, la Tour-du-Pin, Voirons. L'entrée en Savoie par la vallée d'Isère était motivée par la crainte de ne pas y trouver des provisions, et la nécessité de les faire arriver du midi ; mais peut-être aussi pour que Richelieu put tout avoir sous la main, en arrivant de Pignerol, d'où il partit le 2 mai. Il arriva à Grenoble le 6, vint au devant du roi à Voirons, et le 10, ils firent leur entrée à Grenoble.

Le 12 Richelieu alla rendre visite aux deux reines à Lyon, et surtout apaiser la reine-mère, qui, ennemie de la Maison Gonzague-Nevers, voyait avec déplaisir une guerre entreprise pour la défendre, et la reine épouse, Anne d'Autriche, nièce du duc de Savoie, ne pouvait l'approuver non plus.

Les trois maréchaux Coligny de Chatillon, Bassompierre et Créqui partageaient, à tour de rôle, le commandement de l'avant-garde, du corps d'armée et de l'arrière-garde avec le roi.

Le 13 au matin Créqui partit de Grenoble avec l'avant-garde, le lendemain ce fut Bassompierre avec le gros de l'armée, puis le roi. Ils vinrent coucher à Croles le même jour et le lendemain 15 à Barraux. Le 14 Créqui était arrivé devant Chambéry. A la som-

Digitized by Google

mation de se soumettre au roi de France la capitale de la Savoie opposa un refus formel, en suite duquel un combat s'engagea aux faubourgs du Reclus et de Nezin.

Le prince Thomas, troisième fils du duc de Savoie, en était parti le 7 mai pour Conflans. Le président du Sénat souverain, Hector Millet de Challes, pour éviter d'autres désastres s'aboucha avec le maréchal de Créqui, obtint une suspension d'armes, en attendant que les syndics allassent trouver le roi à Barraux. MM. de Buttet et de Sainte-Colombe obtinrent une capitulation en 15 articles sur 18. Le roi refusa la prohibition aux troupes d'entrer dans la ville et le délai de six jours pour en aviser le duc de Savoie.

Une lettre de Richelieu sur la difficulté des approvisionnements explique la marche si lente de l'armée et le séjour prolongé du roi à Barraux. Le 16 mai seulement le corps d'armée put se remettre en marche et arriva devant Chambéry. Alors seulement le château se rendit. Le lendemain à 8 heures du matin, Louis XIII fit son entrée et fut reçu par le conseil de Ville, le Sénat et la Chambre des Comptes. Il ratifia la capitulation du château, remplaça les deux cours souveraines par un Conseil judiciaire, dont les principaux membres venaient du parlement de Grenoble.

On était à la veille de la Pentecôte, dernier terme pour l'accomplissement du devoir pascal par les voyageurs. Bassompierre raconte dans ses *Mémoires :* « le dimanche 19 mai jour de la Pentecôte le roi fit ses Pasques, je les fis aussi. » Richelieu n'arriva que le 21 mai, et, sous son inspiration, Louis XIII adressa le lendemain aux gouverneurs des provinces un *memorandum* sur les motifs de son entrée en Savoie. Le même jour il alla coucher à Aix.

Le lendemain Bassompierre allait sommer la ville de Rumilly. Louis XIII mit l'armée en bataille dans la plaine de Salagine et alla coucher à Alby, le 23 mai.

On connait la résistance de Rumilly et la riposte : *Et quâ poê!* Et quand même ! opposé à l'exemple proposé par Bassompierre de la soumission de Chambéry. L'avant-garde occupa d'abord les fortins de l'ouest, puis alla faire une diversion contre le fort de l'Annonciade. Et Claude François Joly eut ordre de commencer le siège de la ville sous la direction du maréchal du Hallier.

Celui-ci avait occupé d'abord le château de Salagine, dépendant du fief de Beaufort. De ce dernier plateau il suivait le siège de Rumilly. Or ces fiefs appartenaient à Jeanne-Marie-Aymée de Beaufort, femme de Peisieu, parent du maréchal. Il envoya à cette famille dans Rumilly une sauvegarde pour se retirer à son logement avec ses effets, et échapper ainsi au pillage et à l'incendie, auxquels la ville allait être livrée.

M. de Longecombe de Peisieu avait un commandement dans l'armée du prince Thomas de Savoie. Fidèles au principe, les demoiselles de Peisieu, dont l'une était religieuse Bernardine, déclarèrent ne pas vouloir séparer leur cause de celle de leurs compatriotes. Toutefois, sur l'invitation pressante de la bourgeoisie, elles allèrent conrageusement solliciter du maréchal la grâce de la ville. L'ordre de l'incendie fut révoqué, le pillage réduit à une heure seulement, avec sauvegarde des maisons de Peisieu et de tout ce que l'on y avait réuni de personnes et d'objets précieux.

Dans ces angoisses et pendant ces tractations, la supérieure de la Visitation avait proposé aux syndics de Rumilly une procession votive en l'honneur de l'Immaculée Conception. Ce vœu fut accompli dès lors chaque année le 8 décembre.

Louis XIII fit son entrée à Rumilly le 24 mai au soir, et le lendemain il se rendit à Annecy par un très mauvais temps, dit Bassompierre.

Avertie par lettres du prince Thomas de Savoie, le 5 avril 1630, de faire bonne garde, le 9 mai suivant, de réparer les murailles, la ville d'Annecy envoyait, le 12, le premier syndic et le colonel de ville prendre les ordres du prince à Conflans, où il était venu de Chambéry le 8 mai, et, le 13 mai, la jeunesse s'exerça au tir de l'arbalète.

M. Antoine Deshayes, Conseiller du roi, intendant de la Maison de Louis XIII, prévot des marchands de Paris, était beau-frère de la Philothée de saint François de Sales, et avait été très lié avec ce dernier dont un frère, Jean François était alors évêque à Annecy, et l'autre, Louis, comte de Sales, était gouverneur du château d'Annecy. Le fils Deshayes, qui avait fait ses études à Annecy, et tenait alors pour son père le gouvernement de Montargis, fut chargé de venir à Annecy négocier la soumission au roi de France. Il connaissait trop le caractère des de Sales, pour compter sur un succès. Aussi il s'adressa d'abord à la ville, soit au poste de la porte du saint Sépulcre. Les syndics lui offrirent une collation et obtinrent un délai de 24 heures pour répondre. C'était le 22 mai. Il se fit introduire ensuite au château. Mais Louis de Sales, qui venait de recevoir du prince Thomas une lettre du 21 mai, fut inflexible sur le principe de la fidélité à la Maison de Savoie.

La ville avait de suite envoyé un exprès à Conflans, et le lendemain elle recevait une lettre du prince datée du 23 mai. Toutes les autorités judiciaires et administratives réunies chez l'évêque rédigèrent une réponse affirmative de leur fidélité au duc de Savoie, sauf *en voyant le roi ou son canon*, auquel cas ils supplieraient sa Majesté d'accepter leurs conditions de capitulation. La ville d'Annecy n'était pas fortifiée comme celle de Rumilly, et ne pouvait nullement soutenir un siége.

A ce moment Coligny de Chatillon arrivait avec l'avant-garde sur les plateaux de Seynod et d'Alléry. On lui présenta vingt articles de capitulation, qui furent acacceptés provisoirement, sauf celui qui interdisait aux troupes l'entréede la ville. Le maréchal les dirigea même de ce côté par l'ancien pont d'Isernon. Mais elles eurent à subir une bordée de canon du château. Elles coururent alors s'abriter contre les Balmettes pour entrer par le faubourg du Saint-Sépulcre. La mousqueterie des plateaux adjacents du château les poursuivit jusqu'en ville, malgré la nuit, à tel point que Chatillon craignant un incendie, fit proposer une suspension d'armes, qui fut acceptée pour 24 heures. Le comte de Sales avait reçu déjà le même jour une lettre du prince Thomas ; il envoya le soir même à Conflans une estafette, qui revint le lendemain un quart d'heure avant l'expiration du délai. Il eut le temps de rédiger cinq articles de capitulation des plus honorables, qui furent accordés le 24 au soir, et le 25 au matin la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, et se dirigea vers Conflans, sous la conduite de son digne chef,

Digitized by Google

qui regrettait, disait-il à de Chatillon, « de n'avoir pas été gouverneur de Montmélian ou de Nice pour les défendre jusqu'au jour du jugement, s'il avait eu tant à vivre. »

Le 25 mai au soir, Louis XIII, Richelieu et la suite arrivèrent au château d'Alléry où ils couchèrent. Le ministre présenta son mémoire dans lequel il discutait la marche ultérieure des troupes par la plaine de l'Arly, par les vallées de Beaufort, de Tarentaise, de Maurienne et d'Aoste.

Le 26, le roi nomma M. Deshayes gouverneur d'Annecy, du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, avec le traitement de 400 florins par mois, à la charge du pays.

Le lendemain il donna deux lettres de sauvegarde et d'exemption de logements militaires pour les châteaux et terres du duc de Genevois-Nemours, et pour celui de Boisy appartenant à l'évêque de Genève, Jean-François de Sales. Le soir du même jour il reçut Mazarin, porteur des propositions de paix du duc de Savoie.

Le 28 mai il approuva les deux capitulations de la ville et du château d'Annecy. Puis il établit le capitaine Ninville *sergent-majour,* soit chef de la police militaire, et enjoignit à la ville de lui fournir huit rations d'hommes et deux de chevaux par jour. Le même jour Bassompierre, qui avait reçu, le 26, le commandement de l'avant-garde, partit pour Faverges. Le roi partit le lendemain 29 mai.

C'était mercredi, veille de la Fête-Dieu, à laquelle toutes les autorités d'Annecy avaient l'habitude de prendre une part solennelle. L'assistance du roi, que le registre de Saint-Félix appelle « Louys-le-Juste, » et du cardinal n'aurait pas nui à leur cause. Mais préoccupés d'autres intérêts, ils allèrent s'effacer dans une petite bourgade voisine. Peut-être voulurent-ils échapper à la mauvaise impression que produisit après leur départ l'ordre du gouverneur de loger six compagnies d'infanterie.

Pendant ces huit jours d'occupation militaire, l'armée avait commis des déprédations odieuses. Après la fête, les syndics réclamèrent l'acte de capitulation pour s'en réclamer contre ces excès. M. Deshayes refusa jusqu'à la prestation du serment. Toutes les autorités et le grand conseil furent donc convoqués pour le dimanche suivant, et le 2 juin eut lieu la prestation de serment de fidélité au roi de France entre les mains du gouverneur.

Cet acte, et celui de la capitulation du 23 mai, furent enregistrés, le 26 juin, à la Cour souveraine de Chambéry. C.-A. Ducis.

(*La fin au prochain n°.*)

PROJET DE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Communication de M. l'abbé Placide Brand, vicaire a Annecy-le-Vieux.

La première préoccupation de celui qui entreprend une œuvre historique, c'est l'étude des sources. Il se demande d'abord quels sont les monuments et les livres à étudier, quelles pièces manuscrites il faut rechercher. Sachant qu'en histoire, comme dans toutes les sciences exactes, il faut partir du connu pour arriver à l'inconnu, il commencera par dresser le catalogue complet des ouvrages qui peuvent lui fournir des données. Ce travail préliminaire n'est pas sans difficultés, surtout pour ceux qui font les premiers pas dans la carrière historique, et qui vivent loin des grandes bibliothèques.

Le désir d'exempter les pionniers de l'histoire de ces pénibles recherches, a déterminé nombre d'auteurs à publier des répertoires bibliographiques. Potthast a donné la *Bibliotheca historiæ medii ævi;* Moreni, la *Bibliografia Toscana;* Jaffé, le *Regestum Pontificum Romanorum*, et monsieur l'abbé Ulysse Chevalier édite en ce moment son monumental *Répertoire des sources historiques du moyen-âge.* Ces ouvrages sont d'une grande utilité.

Il est souvent fort difficile de savoir quels ouvrages ont été publiés à l'étranger ou même dans le pays sur un sujet donné. Messieurs Dufour et Rabut pourraient témoigner de la vérité de ce que j'avance. Si celui qui entreprend un travail historique de quelque importance, n'a pas de la fortune, des loisirs et de nombreuses relations, il ne lui sera pas facile de faire la bibliographie complète de son sujet. Peut-être écrira-t-il quand même, mais alors son ouvrage sera nécessairement fautif et incomplet. Un bon répertoire bibliographique dispense de ces fastidieuses recherches, et permet au travailleur de se mettre de suite à l'étude des ouvrages et des documents.

Il dispose ainsi de beaucoup plus de temps pour fouiller les archives et rechercher les chartes inédites. Aujourd'hui, on veut que l'historien remonte aux sources, qu'il étudie ses héros à la lumière des écrits contemporains, et on apprécie une œuvre historique surtout par la quantité et l'importance des pièces inédites dont elle s'autorise. Ai-je besoin d'ajouter que cette manière de voir est la seule vraie? Or, messieurs, rien ne conduit plus sûrement à ce but que les répertoires dont je vous entretiens. L'écrivain connaît en peu de temps la manière dont les historiens ont raconté et apprécié les faits, et il voit quelles lacunes il doit combler, quelles obscurités il doit faire disparaître, et de quel côté il doit diriger ses investigations.

En rendant la tâche plus facile, ces recueils augmentent le nombre des travaux historiques. Tel qui n'aurait pas osé entreprendre de nous retracer la physionomie d'un personnage ou d'une institution, n'hésitera plus dès qu'il saura où prendre ses premiers matériaux. Il se mettra courageusement au travail, et, après quelques années de persévérant labeur, il pourra offrir au public une œuvre bien étudiée, complète, apportant la lumière là où régnaient les ténèbres. Combien dans notre Savoie qui, voyant la route ainsi aplanie, y marcheraient avec ardeur et succès, et utiliseraient les talents qu'ils ont reçus de Dieu!

Notre désir à tous, messieurs, est de pouvoir un jour offrir aux amis et aux détracteurs de notre pays une histoire de Savoie véridique et complète. Vous travaillez à l'édification de ce monument en étudiant la formation géologique de nos Alpes, les vestiges des temps préhistoriques, les traces de l'époque celtique, les restes des constructions et des autres travaux de la domination romaine, en exhumant les chartes et les manuscrits du moyen-âge, en nous faisant connaître les événements des temps modernes. Ce sont là de

Digitized by Google

nobles travaux dont la Savoie peut à bon droit être fière. Mais, en dehors de ces magnifiques ouvrages, en dehors de vos Concours où le mérite trouve sa consécration et sa récompense, en dehors de vos encouragements autorisés, il y a quelque chose à faire pour ouvrir la barrière aux bonnes volontés tentées de découragement, pour augmenter le nombre des ouvriers et rendre leurs œuvres plus parfaites. Ce quelque chose, messieurs, c'est une *Bibliographie de la Savoie*. Dès que nous serons en possession de ce précieux ouvrage, il sera facile de connaître notre glorieux passé et d'en faire un récit fidèle. A mon humble avis, ce serait l'une des entreprises les plus dignes du Congrès et certainement la plus utile, la plus féconde en résultats.

Cette *Bibliographie* indiquerait les ouvrages à consulter pour faire l'histoire de chaque personnage marquant, de chaque localité de notre pays, les œuvres littéraires, artistiques, historiques et scientifiques ayant des Savoyards pour auteurs ou traitant de la Savoie et les livres où elles sont appréciées. Le cadre est vaste, comme vous voyez, et l'entreprise a ses difficultés. Mais, vous le savez mieux que moi, vous, messieurs, dont les œuvres font tant d'honneur à notre cher pays,

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Cette perspective, loin de vous décourager, sera pour vous un stimulant. Les Potthast, les Moreni, les Jaffé ont mené à de bien plus difficiles entreprises. Pourquoi donc n'essayeriez-vous pas de marcher sur leurs traces? Ce que pourrait difficilement un seul homme, vos sociétés réunies en un seul faisceau le pourront aisément.

Du reste, messieurs, s'il manque encore bien des données, s'il reste de nombreuses recherches à faire, il y a déjà beaucoup de matériaux qui attendent leur mise en œuvre. Le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, qui va de l'an 1 à l'an 1500 de notre ère, nous sera d'un grand secours. Il est vrai que les deux premiers fascicules seulement de la première partie ont paru, la Bio-Bibliographie; mais, monsieur l'abbé Chevalier est de la race de ces savants si communs chez nous, qui ne savent pas tenir leurs trésors cachés, et nous pourrons facilement obtenir communication de son travail avant sa publication. Le *Dictionnaire historique* de Grillet, l'excellent ouvrage de messieurs Dufour et Rabut *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du* XVe *au* XIXe *siècle*, les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry*, les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, l'*Histoire littéraire de Genève*, de Sénébier, la *Revue Savoisienne* et quantité d'ouvrages et de collections de ce genre nous fourniront d'utiles renseignements. Il y a aussi bien des travailleurs qui ont en portefeuille soit des notes, soit des ouvrages presque terminés sur cette matière. Monsieur Eloi Serand ne m'en voudra pas si je dénonce à l'honorable assemblée qui m'écoute, ses précieuses notes bibliographiques sur les personnages d'Annecy qui se sont fait un nom dans l'histoire. Vous le voyez, messieurs, le terrain est déblayé, les matériaux sont prêts : c'est le moment de vous mettre à l'œuvre.

Il faudrait diviser cet ouvrage en trois parties: les personnes, les lieux et les ouvrages. La première indiquerait les sources pour écrire l'histoire des personnages; la seconde, les travaux publiés sur chaque localité; la troisième, les ouvrages d'auteurs savoyards ou traitant de la Savoie, avec leurs différentes éditions et les livres où ils sont appréciés. Il va sans dire que le volume, la page, le lieu et l'année de l'édition seraient partout indiqués. Il n'est guère possible, je crois, de trouver un plan plus rationnel et plus propre à faciliter les recherches. Si vous l'adoptiez, vous pourriez faire de chaque partie un ouvrage spécial.

Devrez-vous prendre la Savoie avec l'étendue qu'elle avait sous Amédée VIII ou vous borner à la Savoie d'aujourd'hui? Au point de vue de notre future histoire, il y aurait avantage à embrasser le premier parti, mais alors il nous faudrait le concours des Sociétés savantes de la Suisse romande et de l'Ain. Vous déciderez dans votre sagesse ce qu'il y a d'utile et de praticable à faire dans ce sens.

La réalisation de ce projet ne saurait être l'œuvre d'un seul homme. Tous les membres de nos Sociétés savantes seraient appelés à concourir à ce grand travail. Vous nommeriez une commission spéciale chargée de réunir les matériaux, de les coordonner et de faire la rédaction définitive. Voici comment je comprends le fonctionnement de cette commission. Elle commencerait par dresser la liste de tous les personnages qui se sont fait un nom dans notre histoire. Cette liste serait communiquée par parties brisées à nos Sociétés savantes qui la compléteraient au besoin, et mettraient en regard de chaque nom l'indication des ouvrages à consulter pour faire sa biographie. Ces réponses reçues, la commission les vérifierait, et ferait sa rédaction qui serait soumise chaque année au Congrès et ensuite imprimée par ses soins. Par ce moyen, le travail avancerait rapidement et offrirait toutes les garanties désirables sous le rapport de l'exactitude. Resterait la question financière qui ne paraît point insoluble. Nos Sociétés pourraient parfaitement consacrer chaque année une somme déterminée, en rapport avec leurs ressources, pour subvenir aux frais de la commission et plus tard à ceux de l'impression. Elles le pourraient d'autant plus facilement qu'elles seraient sûres de rentrer dans leurs déboursés par la vente de l'ouvrage. Ces frais ne sauraient du reste être bien considérables.

Nouveau venu au milieu de vous, peu expert en ces matières, je me borne à exposer sommairement mon projet, ses avantages et les moyens à employer pour en faire une réalité. Je m'estimerais trop heureux si, jugeant sa réalisation possible et capable de faire progresser les études historiques dans notre pays, vous vouliez bien l'adopter et y travailler dès ce moment.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

MARIAGES

Les Gets en 1862

(Suite)

L'usage est de faire une légère collation chez la

Digitized by Google

fiancée avant de se rendre à l'église, et de dîner au retour chez le nouveau marié. Les invités, chefs de famille, apportent en venant, qui un jambon, qui du beurre, qui autre chose.

Le dîner consiste en deux services, séparés par un intermède avec danses et tir au pistolet. L'intermède se termine par une danse d'un caractère tout particulier [1]. Une jeune fille entre tout à coup dans la chambre en dansant, les mains sur les hanches et un grand gâteau sur la tête. Après quelques tours, le gâteau passe sur la tête d'autres jeunes filles, jusqu'à ce qu'il commence à s'en aller par morceaux. Alors la cuisinière s'en empare, le partage en plusieurs lots qu'elle dépose devant la jeune mariée qui prend le plus gros morceau pour elle, et distribue le reste à ses compagnes. Quand celles-ci posent le leur à leur place respective, on se remet à table ; c'est le signal du second service.

Les jeunes filles emportent chez elles leur portion.

Le dernier samedi qui précède le jour fixé pour le mariage, le fiancé va recevoir des mains de sa promise un gros bouquet de fleurs artificielles dont il orne son chapeau, le lendemain en se rendant à l'église, le jour des noces et le dimanche suivant. C'est aussi ce jour-là qu'elle distribue des fleurs artificielles à tous les garçons de la noce.

Cet usage est tombé en désuétude depuis une vingtaine d'années.

Aujourd'hui (1879) les fleurs sont remplacées par des rubans : le promis en porte un grand nœud à sa boutonnière gauche, et les garçons un petit ruban au bras gauche. Si l'on est en deuil, au lieu d'être rouges, les rubans sont bleus.

La fiancée, à moins d'être veuve ou d'avoir fait parler d'elle, porte une couronne sur la tête, un bouquet au côté gauche et une ceinture de ruban.

Le premier dimanche qui suit le mariage, la belle-mère accompagnée de toutes les invitées de la noce conduit la jeune femme à l'église à la place occupée par les parents du mari ; les hommes de leur côté conduisent celui-ci au chœur. Tout le monde est paré comme le jour des noces. Au sortir de l'église, il y a encore un festin à la maison des nouveaux mariés, mais seulement pour les plus proches parents. C'est ce qu'on appelle le *requis*.

Larringes, en 1862 [2].

Après la célébration du mariage, on se rend chez le nouveau marié. On trouve sa maison barricadée ; un homme en costume grotesque, armé d'un fusil ou d'un autre instrument, leur en défend l'entrée, disant qu'il ne les connaît pas, que ce sont des vagabonds, des gens sans aveu, etc. Alors l'époux se choisit un avocat pour plaider sa cause. Mais il a beau dire, l'homme fait la sourde oreille. L'avocat le menace ensuite de le faire traduire en justice, de lui intenter un procès ; rien n'y fait. Alors il lui propose de boire une bouteille avec lui, et de bien le régaler, ainsi que toute la compagnie. « Ah ! en ce cas, s'écrie notre homme, entrez, entrez, Messieurs ; entrez, entrez, Mesdames ! C'est vraiment un plaisir que d'avoir affaire à des gens si raisonnables. »

En disant ces mots, il se range d'un côté de la porte, l'avocat de l'autre, et la jeune mariée s'avance. Sur le seuil de la porte apparaît tout à coup un petit garçon qui lui présente un plat sur lequel se trouvent une clé et une *poche* [1]. A sa suite veulent entrer son mari et toute la compagnie, mais parfois l'homme au fusil se ravise, et trouve que pour boire une bouteille, c'est assez de trois personnes — de la jeune mariée, de l'avocat et de lui. Arrière donc, la bande ! allez danser ailleurs.

Mais le jeune marié n'entend pas de cette oreille ; il faut qu'il entre, et qu'il entre à tout prix. Pour rien au monde il ne laissera sa femme. Alors toute la compagnie s'ébranle pour prendre la place d'assaut. On se bouscule, on se pousse, on crie, on rit ; enfin le nombre l'emporte, et les convives entrent dans une chambre où un copieux dîner les attend.

Le lendemain, les époux avec toute la compagnie de la veille se rendent à l'église, mais quel contraste ! Ils sont habillés de noir, tous en deuil !

Ils vont assister à un service funèbre pour le repos des âmes défuntes des deux maisons qui viennent de contracter alliance.

Ce dernier usage subsiste encore (1879) aux Gets, à Saint-Paul, à Morzine et dans quelques autres communes du Haut-Chablais. A Saint-Paul, après le service funèbre, les parents conduisent la nouvelle mariée à la place qu'elle occupera à l'église au milieu d'eux ; de là, ils la conduisent au cimetière pour lui montrer les tombes de leurs ancêtres au milieu desquels elle...

C'est bien ici le cas de dire : Ne rien exagérer est l'affaire du sage.

A la Chapelle d'Abondance, il y a une trentaine d'années, aussitôt après la messe on jetait sur les épaules des nouveaux mariés le drap mortuaire, et l'on entonnait le *Libera me !!!*

Au sortir de l'église, la jeune mariée distribuait à toutes les personnes qu'elle rencontrait, une grosse et longue épingle. — Même usage à Châtel.

SÉPULTURES

A part certains cas extraordinaires, toute personne qui a fait sa première communion, est inhumée avant midi. Une grand'messe est la partie essentielle de la cérémonie. Quelque éloignée que soit la maison du mort, tous les parents, amis et voisins, se rendent chez lui pour l'accompagner jusqu'à l'église, et de là jusqu'à sa dernière demeure. Le plus proche parent du défunt conduit les funérailles ; c'est le fils qui fait enterrer son père !..... En vain cet usage vous semble-t-il dur et barbare ; essayez de vous soustraire à ce pénible devoir, vous passerez pour être insensible, cruel, sans cœur, sans affection, sans gratitude, etc.

Rien de plus déchirant que le spectacle qu'on a sous

1 Cet usage a disparu vers 1840.

2 Village de 665 habitants, à 803 mètres d'altitude, à 5 kilomètres au sud-ouest d'Evian-les-Bains.

1 Le mot *cuiller à pot* est relativement moderne ; autrefois on disait *une louche* ou une *poche*. *Louche* s'employait principalement dans les provinces de l'ouest et du nord, *poche* dans celles de l'est. Aujourd'hui ce dernier est encore très usité dans la Franche-Comté, la Suisse romande et la Savoie Quoique Littré ne les donne pas comme vieux dans cette acception, il n'en est pas moins vrai que ces mots sont tombés en désuétude.

Digitized by Google

les yeux en pareille circonstance. Une douleur muette, comme le sont les grandes douleurs, est presque un scandale dans ces vallées. Il faut des pleurs qui retentissent, des hurlements qui assourdissent ; il faut énumérer, amplifier les bienfaits qu'on en a reçus ; il faut prendre à témoin de son malheur et le ciel et la terre. Si c'est une femme qui ait perdu son mari ou un enfant chéri, il faut qu'elle dispute leur dépouille mortelle à ceux qui viennent l'enlever, qu'elle fasse mine de vouloir les suivre dans la tombe. La première fois que vos regards attristés voient une pareille scène, vous ne pouvez vous empêcher de verser des larmes et d'en revenir profondément ému ; mais la seconde fois, c'est un sentiment de pitié pour ces pauvres gens qui ne savent pas mieux honorer leurs morts. On se tromperait fort si l'on croyait que les habitants de ces montagnes sont dupes de ces démonstrations extravagantes ; ils savent très-bien à quoi s'en tenir, et les apprécient à leur juste valeur ; mais à l'occasion, par respect humain, ils tombent dans le même travers [1].

Après la cérémonie funèbre, les proches et les amis invités reviennent à la demeure du défunt, où les attend un frugal repas d'où sont absolument bannis la viande et le vin [2]. On s'y entretient tristement de la personne qu'on pleure, de ses bonnes qualités et de ses bonnes actions. Si c'est un père, une mère ou une personne âgée, on recommande à leurs descendants de ne pas oublier leurs exemples.

Le repas terminé, l'assistance tombe à genoux ; on récite un *De profundis*, un chapelet ou une autre prière pour le repos de l'âme du trépassé. Tout est fini, vous direz-vous en vous-même. Vous êtes dans l'erreur.

Tout à coup on entend un sourd murmure ; on dirait le bruit des pas de gens qui vont et viennent, on dirait des voix de tout âge qui se confondent.

Regardez sous les fenêtres. Vous verrez circuler une foule considérable de gens, les uns assez bien mis, les autres en guenilles, tous munis d'un vase appelé *toupin* [3]. Peu à peu l'attroupement se trouve sur deux lignes parallèles, assis sur des bancs rustiques improvisés. Ce sont les pauvres et les non pauvres de la commune et des environs qui viennent à *la fête* [4]. Une fête chez un mort ? direz-vous. Oui ; un peu de patience et vous saurez tout. A. CONSTANTIN.

(*A suivre.*)

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.*)

1 Le jugement que porte l'auteur sur ces braves et sympathiques montagnards, nous semble au premier abord beaucoup trop sévère ; on se surprend à les excuser, et l'on se dit que l'auteur était probablement un homme concentré qui avait passé par de grandes douleurs, les douleurs muettes dont il parle ; de là, son scepticisme à l'égard de la sincérité des pleurs et sa répulsion pour toute manifestation bruyante, même celle d'une juste et vraie douleur.

Mais renseignements pris, il faut reconnaître avec tous ceux qui ont vu ces scènes de près, que l'auteur n'a rien exagéré, qu'il s'est contenté de donner son appréciation sans vouloir entrer dans de plus grands détails.

En effet, on pourrait croire, d'après sa relation, que ces scènes n'avaient lieu que dans la demeure du défunt, au moment qu'on allait l'emporter pour jamais loin du toit qui l'avait vu naître et grandir. Mais il faut bien admettre que ces bruyantes démonstrations n'avaient pas seulement lieu, comme on pourrait dire, à huis clos, mais qu'elles se reproduisaient encore avec plus de force dans l'église même, au moment que finissait le service funèbre, puisqu'il en était encore ainsi dans un village du Haut-Chablais, il y a quelques années !!

2 De même aux Gets. On n'y sert que de la soupe aux fèves ou aux pois et un plat de riz.

3 *Toupin, topin, tupin* ont eu cours dans le français jusqu'à la fin du XVIe siècle. Ce mot nous est venu de l'allemand *Topf*, pot. On le rencontre dans les chartes du XIe siècle sous la forme de *tupinus*.

4 Dans la vallée de Thônes, on dit indifféremment *Aller à la fête* ou *à la danse*. Cet usage, qu'on nomme *dône, donne* ou *danse* selon les localités, se trouve mentionné dans un testament fait à Moûtiers, en 1270 : *Item volumus quod omnibus pauperibus qui interfuerint, fiat* dona *cum pane et caseo*. (*Mém.* de l'Acad. de Savoie, Documents vol. IIe, p. 413.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion procède à l'élection du jury pour les concours d'art et de poésie de la fondation Andrevetan. Quatorze peintures et une statue sont exposées ; les pièces de vers sont remises aux examinateurs.

M. MAURICE CHATELAIN, fils, candidat notaire à Faverges, est reçu au nombre des membres effectifs.

Deux autres présentations sont faites pour la prochaine séance.

M. MIRANDE, membre correspondant à Saigon, fait hommage au Musée, par l'intermédiaire de la société, de plus de deux cents objets annamites, chinois et japonais, recueillis dans son dernier séjour en Cochinchine : instruments de musique, armes de guerre, de parade et de chasse, objets de toilette, parures, costumes, jouets et jeux, ustensiles, poteries et porcelaines, nécessaires de fumeurs d'opium, boîtes à bétel, peintures, monnaies, types d'écritures orientales, instruments scientifiques, statuettes, préparations d'histoire naturelle ; tout a été choisi avec un remarquable discernement, non seulement pour satisfaire la curiosité, mais surtout pour fournir de précieux éléments d'étude. Nommé président de la Cour d'appel de Pondichéry, M. Mirande veut bien promettre de recueillir dans sa nouvelle résidence des collections plus importantes encore que ses envois de 1877 et de 1879. Des remerciements sont adressés à cet infatigable et savant chercheur pour ses dons passés, présents et futurs.

M. DUVAL, membre correspondant à Saint-Julien, adresse une série de documents manuscrits sur le sénateur Paget et l'acte de naissance de Mgr Joseph-Marie Paget, évêque de Genève, né le 25 mars 1727 à Saint-Julien ; sa famille était originaire d'Annecy.

M. RITZ dépose deux de ses œuvres musicales : *le Soir au village*, chœur à 4 voix d'hommes, imposé au dernier concours d'honneur ; et l'*Ecole buissonnière*, chansonnette, paroles de M. C. Berlioz.

M. THABUIS rend compte de l'étude qu'il a faite d'une Cistude, tortue d'eau douce recueillie dans le bois parsemé de flaques d'eau des Glésins, près d'Annecy. Il pense que c'est peut-être le premier exemplaire de cette espèce aquatique signalé en Savoie, où l'on trouve, quoique assez rarement, les petites tortues terrestres.

M. CONSTANTIN fait une communication relative à la vallée de Thônes, et présente l'empreinte en gypse d'une pierre trouvée, cet été, parmi les décombres de la tour du Quart *(Couar)* de l'ancien château des Clefs. Il en fait présent au Musée de la ville d'Annecy de la part de MM. Dépommier, propriétaires de toute la partie nord de l'ancien emplacement de ce château. Cette pierre porte un écusson assez bien conservé, quoiqu'elle ait évidemment passé par le feu.

Des trois tours dont on voyait encore des vestiges au commencement de ce siècle, il ne reste plus rien. Il existe toutefois des voûtes souterraines, aujour-

Digitized by Google

d'hui recouvertes de terre, où MM. Dépommier ont trouvé deux pièces de monnaie, vers 1840. L'une, frappée à Lyon, est d'Auguste, et l'autre, frappée à Rome, est de l'empereur Maximin.

Déjà en 1828, on y avait découvert 13 pièces frappées à Genève, entre 1300 et 1306, portant d'un côté l'effigie de saint Pierre avec la légende *Sanctus Petrus* et de l'autre une croix avec deux S placées diagonalement, chacune entre deux branches de la croix et avec la légende *Civitas Geneva* [1].

M. CONSTANTIN démontre ensuite comment, dans le siècle passé, s'est opéré le changement de plusieurs noms de localités de cette vallée, comment le nom *des Clets* (de Cletis) est devenu *Les Clefs*, celui de la vallée de *Maurman* est devenu *Montremont*, en passant par Manreman, Monromon, Mont roman et Montromant; comment celui de la montagne nommée *Tosbran* est devenu *Montisbran*.

Il signale en outre l'existence d'un mur en pierres sèches au pied du roc à pic de Morette, lequel semble faire suite à un chemin, aujourd'hui disparu par un effondrement. Ce mur doit incontestablement avoir sa raison d'être. La seule supposition admissible est qu'il y avait à gauche un sentier qui reliait le plateau inférieur du *camp de Morette*, à un chemin de 40 à 50 mètres qui existe encore à droite de ce mur.

M. SERAND présente une matrice de sceau en bronze, offerte par M. Dunant, à qui notre collection sigillographique sera redevable d'un de ses plus beaux spécimens. Cette matrice de sceau d'une conservation complète, de la forme dite *Vesica piscis*, a 75 millimètres sur 45. Elle représente, sous un dais d'architecture de la fin du XIVe siècle, la Sainte-Vierge, vue de face, debout, voilée et nimbée, en robe et manteau, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche. Elle est accostée à dextre et senestre de deux anges ailés, postés debout dans un porche d'assez joli travail, se faisant vis-à-vis, comme étant les gardiens de la souveraine des cieux.

L'exergue contient cette légende en caractères gothiques :

SIGILLV : CAPITVLI : ECCE : COLEGIATE : BEATE : MARIE : LETE ; ANNESSIECI : GEBEN : DIOC.

Sigillum Capituli Ecclesie Collegiate Beate Marie Lete Annessiencis Gebennensis diœcesis.

C'est donc le sceau de la collégiale de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, fondée par l'anti-pape Clément VII, et dont la bulle d'érection fut publiée par Benoît XIII, le 31 août 1395. Nous n'avons aucune hésitation à croire que ce petit monument sigillographique a paru peu de temps après cette date. Mais ce qui nous étonne, c'est l'absence des armes du Chapitre qui sont: *D'azur à une étoile à huit rais d'or*, que nous retrouvons dans tous les autres sceaux connus, et déjà décrits dans la *Revue*.

M. C. DUNANT a offert également un cuivre gravé, signé *J. F. Cars fils;* c'est le portrait de Mme Marie-Madeleine de Chaugy, supérieure du 1er monastère de la Visitation d'Annecy, décédée à Turin en 1680.

LE MÊME dépose un volume composé et offert par M. Du Bois-Melly. Il en sera rendu compte dans un prochain no de la *Revue*.

M. MELVILLE GLOVER, membre correspondant à Lyon, fait hommage des *Satires de Juvénal*, avec commentaires en latin, petit in-folio imprimé à Turin en 1494. Ce volume faisait partie de la bibliothèque du monastère de Talloires.

Le même fait don d'un ouvrage imprimé en 1659 par Jacques Clerc à Annecy, intitulé: *Les vies de VIII venerables veves religieuses de l'ordre de la Visitation, écrites par la R. Mere Françoise Madeleine de Chaugy.*

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

1 Voir dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1828, la relation détaillée de cette découverte.

DONS ET ÉCHANGES

Mgr Barbier de Montault, 47 volumes et brochures sur l'archéologie chrétienne, don de M. Jules Philippe. — Archives de la commission scientifique du Mexique, 10 livraisons, don du Ministère de l'instruction publique. — *Romania*, même donateur. — *Œuvre du vénérable de la Salle*, don de M. Eugène Tissot. — Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, achat. — Gaudy-Le-Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, achat. — G. Vallier, 1° Médailles et jetons dauphinois; 2° Numismatique des forteresses du Dauphiné; 3° Une inscription retrouvée; 4° Une inscription de la vallée d'Aspe, dons de l'auteur. — *Budget de la ville d'Annecy*, don de M. Pissard. — A. Papier, 1° *Histoire de 55 corailleurs italiens capturés à la Calle;* 2° *Histoire d'un soulèvement Kabyle en* 1804, dons de l'auteur. — Jules Vuy, 1° *Nouveaux échos des bords de l'Arve;* 2° *Origine des idées politiques de Rousseau*, dons de l'auteur. — Réveillé de Beauregard, 1° *Notice historique sur l'île de Chypre;* 2° *L'émir Yussef bey Karam*, dons de l'auteur. — L. Viallet, 1° *Aperçu sur les ambons ou les jubés;* 2° *Études sur la profession médicale;* 3° *Des réformes à opérer dans l'organisation des hôpitaux*, dons de l'auteur. — Justin Bellanger, *Prose et vers*, auteur. — Th. Dufour, *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève*, auteur. — *Société protectrice de l'enfance de Lyon*, don du dr Dagand. — J. Carret, *Notice historique sur les eaux de La Boisse*, auteur. — A. Albrier, *Les naturalisés de Savoie en France de* 1814 *à* 1848, don de M. L. Rabut. — F. Descostes, *Rapport* sur le concours de poésie de l'Académie de Savoie, auteur. — *Le prieuré de Chamonix*, vol. Ier des documents, don de M. André Perrin.

Annales : Société d'émulation de l'Ain; Société d'agriculture de la Dordogne; Société des sciences industrielles de Lyon; Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins : Société scientifique de la Corrèze; Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Société de Borda à Dax; Société archéologique du midi de la France; Société académique de Boulogne; Société d'agriculture de Poligny; Société de viticulture de Tarare; Société vaudoise des sciences naturelles; Société des antiquaires de l'Ouest; Société royale de botanique de Belgique; Société héraldique de France; Société des antiquaires de Picardie; Société linnéenne de la Charente-Inférieure; Société de géographie de Paris; Société d'horticulture de la Côte-d'Or; Société d'archéologie de la Drôme; Société d'agriculture de Douai; Société d'agriculture de la Savoie; Académie delphinale.

Journal : des connaissances médicales; des savants.

Mémoires : Académie du Gard; Société des sciences naturelles de Cherbourg; Institut national genevois; Académie de Montpellier; Académie Salésienne; Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Revues : Société littéraire de l'Ain; archéologique; des Sociétés savantes; de la poésie; du Lyonnais.

Atti della Società italiana di scienze naturali. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. — Université royale de Christiania, 7 v. et brochures. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Le Globe.* — *L'Investigateur.* — *Société départementale des médecins de la Savoie.* — *Société Murithienne du Valais* — *Indicateur d'antiquités suisses.* — *Commission de météorologie de la Haute-Savoie.* — *L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Allobroge.* — *L'Echo du Salève.* — *Le Léman.* — *Le Petit savoisien.* — *La Tribune de Genève.* — *La Seybouse*, journal de Bône.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 11

NOVEMBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°7	3°6	5°4	723,5	»	0,5	97	7°2	19°	12°5	?	O	fort	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,30	10°
2	11,7	5	8,6	717,6	16	0,5	97	9	10,7	9	S	E	id.	pluie	de 2 h. m. à 9 h s. Couvert à 10 h.	0,31	9,8
3	9,5	0,5	2,3	722,8	28,9	0,3	75	5,8	24,5	14,6	N	N	id.	couv.3/4	Très beau à 10 h. s.	0,37	8,6
4	7,5	— 3,3	0,6	730,6	»	»	»	5,5	30	18,8	N	N	id.	très beau	Id.	0,40	6,7
5	8,5	— 4	— 0,2	733,6	»	»	»	7,8	31	17,8	—	N	id.	très beau	Id.	0,41	5,6
6	10,7	— 3,3	0,2	733	»	»	»	6,5	23,3	12,8	?	N	id.	brouill[d]	(300[m]) disparaît à 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,39	6.5
7	8,5	0	5,4	732,6	»	»	88	10,7	30	19,4	N	N-O	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	0,405	7,7
8	11,5	0,3	3,8	735,3	»	1,9	97	8,8	28	17,2	N	N-N-O	fort	beau	Id.	0,39	6,7
9	11,5	— 0,5	3	733,2	»	0,9	96	6,4	17,5	10,8	N	N-O	id.	beau	Id.	0,38	6,3
10	9	— 1,5	0,2	731,9	»	»	»	5,6	23	12,6	—	—	id.	brouill[d]	(200[m]) disparaît à 9 h. 1/2 m. Très b. à 10 h. s.	0,38	6,7
11	10	— 0,5	3,6	726,6	»	»	»	9,6	22	14,6	N	N	faible	couv.1/2		0,38	7,8
12	13	3,5	7	723,1	2	1	83	6,6	10	7,4	S-E	E	fort	pluie	légère avant midi. Bourr. à 3 h. s. Couv. à 10 h.	0,38	7,9
13	8,3	0,5	1,8	723,8	5,6	0,7	74	2,2	4,7	2,4	N-O	E	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,38	8,1
14	3,7	— 3,3	— 0,2	725,1	»	»	»	1,2	7,5	3,2	?	E	id.	couvert	Bourrasque de neige dans le jour.	0,37	5,6
15	2,7	— 2,5	— 1,6	724,6	»	»	»	0,2	21	10,2	N	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,36	4,3
16	1,7	— 6,7	— 4,8	730,2	»	»	»	— 1	17,5	7	N-O	O-N-O	id.	beau	Id.	0,35	3,6
17	0,5	— 6	— 2,2	729,1	»	»	»	3,4	17,5	9,9	?	N-O	id.	neige	de 5 à 11 h m (0=01). B. après. Id. à 10 h. s.	0,35	4,5
18	7	0,3	1,2	727,9	3,1	»	»	2,3	4	2	?	?	faible	couvert	Pluie légère intermittente tout le jour Couv. 1/2	0,355	6
19	3	1	2	721,9	4	»	93	4,9	9	6	N	N-N O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s. [à 10 h. s.	0,33	5,7
20	5,3	— 0,3	0	716,5	»	»	»	0,8	5,5	2,2	N	N	fort	couvert		0,345	5,3
21	1,5	— 5	— 2,4	721,1	»	»	»	1,4	4,5	1,4	S	N-N-O	id.	beau	Pluie légère de 3 à 5 h. s. Couvert à 10 h. s.	0,345	4,7
22	3,3	0,3	3	724,6	0,7	»	96	5,3	9,3	6,1	S-E	E	faible	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,33	5
23	9,5	3	9,3	721,6	»	»	89	9,4	10,5	8,7	S	E	id.	couvert	Id.	0,31	6,1
24	11	3 3	3,9	724,6	27	»	93	6,2	14	9,6	S	E	id.	couvert	Pluie de 2 h. à 8 h. 1/2 m. Couv. à 10 h. s.	0,36	6,1
25	7	1	2,2	720,6	0,8	»	96	5,4	13	8,4	N	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,41	6,1
26	7,3	0,7	1,5	717,1	»	»	89	3,9	9,5	5,6	S	N N-E	fort	couvert	Couvert 1/4 à 10 h. s.	0,41	5,4
27	4,5	— 2	— 1	716,4	»	»	»	1,3	7,7	3,6	S-E	N	id.	couv.3/4	Beau à 10 h. s.	0,41	4,7
28	2,7	— 1,7	— 1,3	715,6	»	»	»	— 0,8	4,5	1,4	N	N	id.	couvert		0,41	3,5
29	0	— 2,5	— 1,2	714,6	»	»	»	2,4	20	4,8	O-N-O	N	id.	couvert	Neige de 4 à 8 h. m. (0,02). Couv. à 10 h. s.	0,41	4,5
30	2,7	— 3,5	— 3,1	716	»	»	»	— 1,8	3,3	— 0,2	N	N	id.	couvert		0,41	3,8
Moyennes ou Totaux.	6°76	— 0°79	1°57	724,5	88,1	5,8	90,2								*Nota.* — Par suite du gel, l'évaporomètre n'a pas fonctionné tous les jours, et le psychromètre, par ce froid, donne des indications sur lesquelles on ne peut pas compter.	0,368	6°11

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

20me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : Conférence sur les mœurs du phylloxéra vastatrix, sur les divers systèmes de préservation trouvés jusqu'à ce jour et sur les moyens pratiques de reconstituer à nouveau les vignes détruites, par M. Pierre Tochon ; Conférence du dr Jules Carret sur la détérioration du climat de la Savoie ; La campagne de Louis XIII en Savoie, par M. C.-A. Ducis. Nouveau système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl, par M. A. Constantin. — Bibliographie : *Armorial et nobiliaire de Savoie*, de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

CONFÉRENCE

SUR LES MŒURS DU PHYLLOXÉRA VASTATRIX, SUR LES DIVERS SYSTÈMES DE PRÉSERVATION TROUVÉS JUSQU'A CE JOUR ET SUR LES MOYENS PRATIQUES DE RECONSTITUER A NOUVEAU LES VIGNES DÉTRUITES

Par M. Pierre Tochon

Président de la Société centrale d'agriculture de Chambéry.

Messieurs,

En nous rendant au Congrès des Sociétés savantes des deux Savoie, réuni à Annecy, notre première pensée a été de rechercher le but pratique que nous pourrions donner à notre séjour dans cette agréable cité, où nous comptons bon nombre de connaissances et d'amis.

Nous nous sommes demandé si nous ne servirions pas les intérêts de l'agriculture en réunissant les agriculteurs et les vignerons de ce riche pays, pour leur communiquer le résultat de nos études, de nos voyages et de notre vieille expérience.

Les organisateurs du Congrès à qui nous avons communiqué notre projet, ont été d'avis qu'une conférence sur le phylloxéra vastatrix serait le sujet qui répondrait le mieux aux préoccupations du moment.

C'est donc du phylloxéra que nous allons vous entretenir ; mais afin d'élargir ce triste sujet, déjà connu de la plupart d'entre vous, et de lui donner un regain de nouveauté, nous négligerons les détails trop techniques qui auraient de la peine à se fixer dans votre mémoire, afin de vous faire mieux suivre les évolutions multipliées de cet insecte qui est en train d'enlever à la France et au continent européen sa plus grande source de richesse.

Ce chemin raccourci nous permettra de vous initier aux divers systèmes de préservation mis en pratique jusqu'à ce jour et aussi de vous faire voir le sujet que nous traitons sous un jour moins triste, en vous indiquant qu'il existe un moyen assuré de reconstituer nos vignes à mesure que le phylloxéra fera périr les cépages qui les garnissent aujourd'hui.

LE PHYLLOXÉRA

Statistique des vignes détruites ou attaquées en France et en Savoie.

En consultant les communications officielles de l'Etat, la France qui compte 2,400,000 hectares de vignes basses, en aurait perdu jusqu'à ce jour 373 mille 443 hectares, et 343,038 hectares sont attaqués et mourants. Ces 716,481 hectares, qui en forment le total, représentent près du tiers de toutes les vignes cultivées sur notre territoire.

Le département de la Savoie qui, au mois d'octobre 1878, ne se croyait pas attaqué, compte aujourd'hui 63 taches, occupant une surface totale de 26 hectares, disséminées sur les communes de Montmélian, Arbin, Les Marches, Chignin, Saint-Jeoire, Curienne, Chales-les-Eaux, Drumettaz, Clarafond, Serrières, Coise, La Croix-de-la-Rochette, Yenne, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Paul et Saint-Pierre-de-Curtille.

En suivant l'invasion sur la carte du département de la Savoie, on trouve que ce sont les vallées de l'Isère inférieure, du Gellon, de Chambéry, du Rhône et d'Aix-les-Bains, c'est-à-dire à peu près tout l'arrondissement de Chambéry, qui se trouve attaqué.

On remarquera encore que ce sont les vignes les mieux exposées, donnant les meilleurs crus de la Savoie, qui, les premières, ont été envahies par le phylloxéra.

L'étendue de l'invasion, l'imminence du danger que courent les 11,000 hectares de vignes basses du dé-

Digitized by Google

partement, ont appelé l'attention du gouvernement, et au moment où nous faisons cette conférence, l'Etat fait traiter, à ses frais, toutes les taches que nous venons de signaler, et toutes celles qui seront découvertes, dès ce jour, le seront dans les mêmes conditions.

Maintenant que nous vous avons fait connaître l'étendue du mal, nous allons essayer de vous initier aux mœurs de l'insecte qui le cause.

LE PHYLLOXÉRA

Si nous demandons aux naturalistes qui s'en sont plus spécialement occupés, l'histoire naturelle de l'insecte, ils nous apprennent que le phylloxéra de la vigne n'est pas toujours identique à lui-même : on y rencontre des individus ayant des modes d'existence très différents.

Les uns vivent sur les racines : on les nomme *radicoles;* les autres vivent sur les feuilles : on les nomme *gallicoles*. Comme nombre, les premiers forment pour ainsi dire toute la race. On ne trouve pas de mâles parmi eux ; tous sont des femelles, ou plutôt des *agames,* ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de sexe. Tous pondent, et tous les œufs sont bons. L'œuf éclôt en sept ou huit jours; après quoi, en quinze ou dix-huit jours, l'insecte qui en est sorti, change trois fois de peau, fait trois mues, et pond à son tour. Cette reproduction *agame* dure, en général chez nous, du 15 avril à la fin d'octobre.

Les hibernants. — Aux premiers froids la ponte s'arrête non brusquement, mais peu à peu. Les pondeuses meurent et disparaissent les unes après les autres. La première mue semble être alors un passage critique que l'insecte ne franchit plus. Ceux qui sont au-delà, achèvent leur existence, sans doute fort abrégée. Ceux qui sont en deçà, s'engourdissent fixés à une racine, ne se développent plus, et ne reprennent qu'au printemps suivant le cours interrompu de leur évolution. Les œufs achèvent d'éclore; on n'en trouve plus en hiver. Malgré ce temps d'arrêt annuel et fort long, comme il n'est pas rare de trouver sur les racines des pondeuses qui donnent une centaine d'œufs et davantage, on conçoit que la descendance de quelques individus puisse suffire à peupler en peu de temps toutes les racines d'un cep.

Dégénérescence spéciale. — Une circonstance heureuse réduit notablement la multiplication du phylloxéra : la vie purement *agame* amène une dégénérescence dans les organes de la génération, et la fille est toujours moins féconde que ne l'était la mère. Ce fait, résultat d'observations suivies avec un grand soin, résulte, du reste, d'un fait physiologique facile à vérifier : les œufs se forment dans une petite poche, un ovaire, situé au fond d'un conduit qu'on nomme *tube ovigère*. Quand un œuf est à point, il se détache, descend le long du tube, et est finalement évacué. Certains individus ont jusqu'à 24 de ces tubes. Isolant les générations successives, on a reconnu qu'en passant de l'une à l'autre, le nombre de ces tubes allait en diminuant, jusqu'à se réduire à deux ou trois, et en même temps que le nombre d'œufs fourni par chacun d'eux, allait aussi en diminuant.

S'il n'y avait pas autre chose que cette reproduction agame, le phylloxéra arriverait ainsi en quelques années à une stérilité complète, et disparaîtrait de lui-même; malheureusement *il n'en est pas ainsi.*

La nymphe; l'ailé. — Certaines pondeuses, lorsqu'elles sont arrivées à ne plus donner qu'un très petit nombre d'œufs, ont des filles qui viennent autrement que les autres; elles s'allongent davantage, et ont à la taille une petite tache de chaque côté : ce sont les *nymphes*. Elles montent à la surface du sol, y changent de nouveau de peau, comme on change de vêtement, et, à la place des petites taches noires, se trouvent tout à coup avoir des ailes : les voilà devenues des *ailés*. L'ailé est la nymphe adulte, comme la *nymphe* est l'*ailé* enfant; c'est un seul et même insecte, et nous le verrons bientôt devenir le plus malfaisant de toute la famille.

Comme sa mère restée sur les racines, l'*ailé* est toujours une femelle, et pond sur les parties aériennes du cep, sous les feuilles, le plus souvent sous les écorces en exfoliation, trois ou quatre œufs, toujours bons. Mais ces œufs, différents de ceux qui sont pondus sur les racines, diffèrent aussi entre eux : les uns, plus gros, donneront naissance à des femelles; les autres, plus petits, donneront naissance à des mâles. Les enfants de l'*ailé* sont la seule génération où l'on rencontre le mâle et la femelle; ce sont les seuls qui aient un sexe : on les nomme les *sexués*.

Les sexués. — Ces petits êtres ne mangent pas, n'ayant pas de suçoirs. Leur vie dure huit à dix jours. Ils vivent d'amour et de leur propre substance. Sa mission accomplie, le mâle meurt; la femelle pond un œuf unique, emplissant tout son corps, et meurt toujours à côté. Cette fois, l'œuf n'est bon que si la femelle a été fécondée par le mâle.

L'œuf d'hiver. — Cet œuf, ordinairement déposé sous les écorces du cep, a été trouvé dernièrement sous une petite motte de terre; on est fondé à croire qu'au lieu d'éclore en sept ou huit jours, comme il arrive pour tous les autres, il n'éclôt qu'au printemps suivant, vers le 15 avril, quel que soit le moment où il ait été pondu.

Les gallicoles. — La petite larve qui sort de l'œuf d'hiver, pondu par les sexués, a une fécondité beaucoup plus considérable que ses ascendants. La rencontre du mâle et de la femelle a suffi pour rendre à une race près de s'éteindre toute sa merveilleuse fécondité. Puis, au lieu de vivre sur les racines, la fille des sexués vit sur les feuilles. Ses filles, ses petites-filles, feront comme elle; toutes y forment parfois des galles sous les feuilles : d'où leur nom. Tous leurs descendants retourneront aux racines.

En résumé, la sortie des *nymphes* est successive du 15 juillet au 30 septembre. Les *ailés* et les *sexués* se montrent jusqu'à la mi-octobre; après quoi il n'existe plus jusqu'au 15 avril que l'œuf d'hiver; les trois mois qui suivent avril, sont occupés par deux ou trois générations de *gallicoles* conduisant aux individus qui retournent successivement aux racines.

Il est à remarquer que la *nymphe* de l'*ailé* ne revient jamais dans les premières générations qui suivent l'*œuf d'hiver*. C'est après un très grand nombre de générations de radicoles qu'elle reparaît.

D'après M. de Lafitte, entre les *ailés* d'une année

Digitized by Google

et les premiers *ailés* qu'on trouve ensuite dans leurs descendants, il y a toujours un intervalle de deux ans au moins.

MARCHE DE L'INVASION DU PHYLLOXERA

L'ailé a deux paires d'ailes; il peut voler et se diriger dans un air tranquille. Saisi par le vent, un essaim entier peut être emporté à plusieurs kilomètres, c'est la cause la plus agissante d'infection. Elle est aussi occasionnée par des importations dues à l'homme.

Un essaim d'ailés viennent se reposer sur quelques ceps voisins, et pondent. Quelques jours après, leurs filles, les femelles des sexués, déposeront sous les écorces *les œufs d'hiver*. Ils éclôront au printemps suivant. Les jeunes qui en sortiront, leurs filles, leurs petites-filles, vivront sur les feuilles, puis, les survivants des générations suivantes passeront aux raisins.

Dès ce moment le vignoble est perdu; ces insectes placés sous terre, à l'abri de tout danger, puisque l'on ne présume pas leur présence, ne s'occuperont plus que de la multiplication de leur famille et de la destruction de la vigne.

Age d'une tache. — Il est bien difficile de déterminer avec précision l'âge d'une tache que l'on vient de découvrir; il faut, en effet, tenir compte de la nature du sol, de sa fécondité, de l'âge de la vigne, des variétés des cépages, des fumures et des soins de culture que l'on a donnés à la vigne. Ce sont, en effet, autant de causes qui accélèrent, ou retardent le dépérissement ou la mort des ceps attaqués.

Quoi qu'il en soit, après qu'une colonie préparée par l'*ailé* est arrivée sur les racines, elle y étend peu à peu son domaine. Les racines d'un pied attaqué viennent se mêler aux racines des pieds voisins, et les insectes passent facilement des uns aux autres. En été, de véritables légions remontent le long des racines, et aussi par les crevasses du sol, viennent s'y répandre à la surface, et contribuent à agrandir les foyers primitifs. Cette émigration a lieu surtout lorsqu'un pied très affaibli n'offre plus à ses hôtes une nourriture suffisante.

Après deux ans, les ailés apparaissent; une partie des essaims qui en résultent, reste à peu de distance du foyer primitif; le plus grand nombre se répand aux environs pour fonder de nouvelles colonies.

C'est par ces essaimages, continués d'année en année, que les taches, d'abord éloignées, se rapprochent de plus en plus, jusqu'au moment où il ne restera pas un seul cep sain dans la vigne attaquée.

LES TRAITEMENTS

Pour guérir la vigne, il faut détruire le phylloxéra; car le mal causé à la vigne par les phylloxéras aptères, est un véritable épuisement résultant de la succion incessante à laquelle ils se livrent sur les racines. — Il faut, disons-nous, tuer le phylloxéra en ménageant, bien entendu, l'existence, la vie du cep.

Les insecticides qui, jusqu'à ce jour, ont le mieux rempli ces conditions, sont l'eau, le sulfure de carbone et les sulfo-carbonates.

L'eau. — Pour qu'une vigne résiste au phylloxéra, il faut la placer sous l'eau en octobre ou novembre pendant 45 à 50 jours. Les vignes des plaines, traversées par des canaux ou d'autres cours d'eau, peuvent seules utiliser cet insecticide. — L'eau, dans ces conditions, tue la plus grande partie des insectes; ceux qui résistent à son action, ne sont pas assez nombreux pour préjudicier à la récolte; mais ils rendent nécessaire une immersion nouvelle.

Dans les terrains forts, le sol n'est pas délavé par l'eau; mais dans ceux à sous-sol perméable, l'engrais est entraîné dans les couches inférieures, et la vigne dépérirait si on ne lui donnait annuellement une fumure.

L'immersion occasionne des frais assez considérables pour préparer l'application de cet insecticide, mais il donne dans le midi des résultats assurés.

En Savoie, nous n'avons pas de vignes susceptibles d'être immergées; du reste, nous ne pensons pas que, sous notre climat, la vigne puisse supporter ce traitement: l'humidité et le gel auraient bientôt entièrement détruit la vigne.

Le sulfure de carbone. — Le sulfure de carbone est un gaz qui, injecté à une certaine profondeur du sol, descend de lui-même à une profondeur plus considérable que celle où il a été injecté; il s'élève ensuite dans la couche supérieure pour y atteindre les insectes qui s'y trouvent.

Le sulfure de carbone tue l'insecte partout où il se trouve en contact avec lui; à une dose modérée, il suspend momentanément la circulation de la sève sans tuer la vigne.

C'est au moyen du pal, inventé par M. Gustine, délégué de l'Etat dans notre région, que l'on injecte le sulfure de carbone à des doses qui varient selon le but que l'on se propose entre 25 et 150 grammes par mètre carré.

Il y a trois espèces de traitement :

1° Le traitement à haute dose ou *d'extinction*, destiné à tuer l'insecte et au besoin la vigne elle-même; c'est celui que l'on doit appliquer aux taches récentes, en pays indemnes, loin des grands centres d'invasion; les doses employées dans ce traitement peuvent varier de 70 à 150 grammes par mètre carré.

2° Le traitement cultural à faible dose, 20 à 25 grammes, en un seul traitement réitéré ou non cinq ou six jours après, destiné à diminuer autant que possible la multiplication de l'insecte, tout en ménageant la végétation de la vigne en vue d'en obtenir des récoltes; il s'applique dans les régions entièrement phylloxérées.

3° Le traitement mixte ou cultural maxima de 40 à 60 grammes, appliqué en deux traitements réitérés; il s'administre lorsque l'ennemi est proche, que les taches sont nombreuses et trop anciennes, pour qu'on ait l'espoir d'arriver à l'extinction. Il a pour but de combattre le mal, sans tuer la vigne que l'on ne doit pas sacrifier, la préservation des vignobles voisins étant devenue impossible.

C'est ce genre de traitement que l'on a adopté pour la plupart des vignes de la Savoie, où il a été appliqué avec des doses variant entre 48 et 72 grammes, en deux opérations, à cinq ou six jours d'intervalle.

Digitized by Google

Nous croyons devoir vous donner les conséquences des applications aux diverses doses dont nous venons de parler.

Les traitements à la dose de 60 à 72 grammes de sulfure de carbone par mètre carré, ont nui à la végétation de la vigne, en réduisant d'un quart ou d'un tiers la longueur des pampres de la vigne et le fruit à proportion.

Cet effet nuisible est d'autant plus prononcé que le développement des pampres est plus avancé.

Les traitements à la dose de 48 grammes, bien qu'appliqués pendant les sécheresses de l'été, ont eu des effets bien moins nuisibles sur les souches.

Les doses supérieures à 48 grammes, appliquées pendant la sécheresse, ont fait flétrir, jaunir et tomber les feuilles, et ont arrêté le développement des pampres et des fruits, en hâtant sa maturité.

Il résulte de ce qui précède qu'il serait utile de commencer de bonne heure, au printemps, le traitement et de ne l'opérer qu'à la dose de 40 à 60 grammes.

Les frais des divers traitements au sulfure de carbone que nous venons d'indiquer varient entre 150 et 600 fr.

Les engrais qu'il est indispensable de donner à la vigne pour réparer les déperditions occasionnées par la présence de l'insecte, élèvent ces frais de 100 à 200 fr. par hectare.

Il est bien établi aujourd'hui que le sulfure de carbone, précieux au début d'une invasion phylloxérique pour retarder l'extension du mal, est impuissant à conjurer la perte à bref délai des vignes entièrement phylloxérées.

Les sulfo-carbonates de potassium. — Les sulfo-carbonates agissent par le sulfure de carbone provenant de leur décomposition dans le sol, où ils sont entraînés par l'eau à laquelle on les mélange; leur action est puissante en même temps qu'ils épuisent moins la vigne que le traitement au sulfure de carbone, mais ils entraînent une dépense encore plus considérable que ce dernier.

Surfaces traitées avec ces divers insecticides. — Sur les 716,481 hectares de vigne morte ou mourante, on a traité jusqu'à ce jour

Au sulfure de carbone.....	2,512 hectares
Avec le sulfo-carbonate de potassium.	845 —
Par la submersion.....	2,834 —
Ce total réuni de	6,194 hectares

est bien faible en présence des ruines occasionnées par le phylloxéra; il prouve que l'on n'a pas une grande confiance dans leur application.

LES VIGNES AMÉRICAINES

Il n'est plus contesté aujourd'hui que le phylloxéra a été importé par des plants racinés venus d'Amérique.

Cette provenance de l'insecte et la résistance des plants américains, cultivés au milieu des vignes françaises entièrement détruites par le phylloxéra, en a fait rechercher le motif, et l'on a reconnu que la contexture des tissus des racines rendait la piqûre de l'insecte inoffensive, non pas sur tous les cépages venus du nouveau monde, mais sur un certain nombre de variétés, assez bien connues aujourd'hui, pour que l'on puisse les recommander, avec quelque certitude, aux viticulteurs qui devront y avoir recours, pour reconstituer leurs vignes détruites.

La certitude de la résistance au phylloxéra d'un certain nombre de plants américains a fait renaître l'espérance au milieu des désastres occasionnés par les ravages de cet insecte.

Cette reconstitution présente cependant des difficultés, que nous croyons devoir signaler.

En général, les raisins qni croissent sur les vignes américaines, ont des grappes petites, auxquelles sont attachées de rares graines, d'inégale grosseur; de plus ces raisins ont un goût phoxé, un goût de fruit très accentué, peu agréable lorsqu'on le rencontre dans le vin.

Trois variétés seulement de la famille des Astivalis — le Jacquez, l'Herbemont et le Cunningham, donnent deux raisins rouge et un blanc, dont le développement et le goût se rapprochent de celui des vignes françaises.

Malheureusement dans la région que nous habitons, ces cépages, à maturité tardive, ne pourraient pas voir mûrir leurs fruits. Le Jacquez ferait peut-être seul exception; il arriverait à fruit en même temps que la mondeuse, mais son aptitude spéciale à contracter la maladie de l'*Anthracnose* devra le faire éliminer de nos plantations.

Il résulte de cet état physiologique des plants de provenance américaine, que l'on devrait renoncer à les utiliser si la greffe ne nous fournissait un moyen précieux de profiter de l'immunité de leurs racines, en les constituant les porte-greffes de nos raisins français.

PLANTS AMÉRICAINS PORTE-GREFFES RECONNUS JUSQU'A CE JOUR COMME LES PLUS RÉSISTANTS

Première catégorie.

5 Types Riparia	*Solonis* de reprise assez difficile en bouture, sujet à l'anthracnose, s'aoûtant assez difficilement.
Labrusca	*York's-Madeira,* de reprise facile, exempt de toute maladie, de végétation moyenne, à bois grêle.
Hybride de Riparia	*Gaston Bazille,* même remarque que pour l'York's Madeira.

Deuxième catégorie.

Hybride de Riparia	*Vialla*, variété très méritante par sa rusticité, sa vigueur et son bon aoûtement, mais avec racines portant plus de phylloxéras que les trois précédents; il n'en souffre nullement, il convient à tous les terrains.
Id.	*Oporto* } mêmes remarques que pour le
Id.	*Franklin* } Vialla.
Id.	*Elvira.* — Cette variété très vigoureuse, très résistante, peut être recommandée, comme essais de production directe dans les régions du centre.
Riparia	*Riparia sauvage* et ses variétés, parmi lesquelles nous citerons le Baron-Perrier, sont très résistantes, de très facile reprise, mais il s'aoûte un peu difficilement dans les années tardives.

Digitized by Google

L'adaptation du sol. — Pour que les plants américains réussissent dans un terrain donné, il faut que la composition du sol leur convienne; c'est cette convenance que l'on désigne sous le nom d'*adaptation*. En général les plants américains se plaisent dans les terrains frais, argile siliceux, contenant une certaine proportion de fer.

C'est en cultivant plusieurs variétés de ceps, dans le sol où ils doivent se développer, que l'on arrive à se renseigner d'une manière exacte sur ceux qui s'y plaisent.

C'est pour avoir négligé cette étude préalable à toute grande plantation, qu'un grand nombre de propriétaires ont eu des déboires qui se traduisent par des pertes de temps et d'argent, lorsque l'on veut reconstituer une vigne sur une grande échelle.

COMMENT ON SE PROCURE DES VIGNES AMÉRICAINES

Les arrêtés ministériels des 11 et 12 décembre 1878 déterminent les arrondissements dans lesquels les vignes américaines peuvent librement circuler; aucun arrondissement de la Savoie et de la Haute-Savoie n'ont cette autorisation, mais comme cette interdiction peut être levée, et qu'il existe des plants américains d'ancienne plantation en Savoie, nous dirons un mot des moyens de se procurer économiquement pour l'avenir, des plants américains qui en ce moment ont un haut prix.

On se procure des vignes américaines par semis, par bouture et par la greffe.

L'inconvénient résultant des semis provient de la durée de l'élevage des jeunes tiges et surtout de la crainte où l'on se trouve, qu'une malheureuse hybridation, compromette la résistance des plants que l'on aura obtenu.

En général, toutes les variétés de plants américains reprennent très bien par *bouture*, à la condition que es sarments aient été soigneusement conservés. Pour obtenir ce résultat, on coupe les boutures de longueur et on les enfouit en couches horizontales à 15 ou 16 centimètres de profondeur dans du sable ou de la terre meuble, jusqu'au moment où on les met en place.

Le procédé le plus rapide et le plus économique de se procurer les boutures dont on a besoin, consiste à se procurer des greffons et à les placer sur des vignes françaises de 6 à 8 ans. On adopte la greffe en fente que l'on pratique à 10 ou 15 centimètres sous terre. Dès la première année, on aura ainsi un certain nombre de boutures disponibles.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les divers systèmes de greffe recommandés, pour greffer les ceps français sur les plants américains, mais le temps que nous a accordé le Congrès pour faire notre conférence, ne nous permet pas d'aborder ce sujet, que nous réserverons pour une autre circonstance.

DANGER D'IMPORTER LE PHYLLOXÉRA DANS LES PAYS INDEMNES PAR L'INTRODUCTION DE PLANTS AMÉRICAINS.

De ce que la vigne américaine, expédiée enracinée du nouveau monde, a importé en Europe le phylloxéra, il ne résulte pas d'une manière absolue, comme le font croire quelques personnes, que leurs racines et même leurs sarments en soient toujours couverts.

Il est en effet bien prouvé aujourd'hui que l'on trouve moins de phylloxéra sur les plants de vigne américains que sur les plants français, et cela se comprend, puisque chez nous ils trouvent une nourriture qui leur fait défaut en Amérique.

Cependant si nous ne voyons aucun danger à importer des boutures, en ayant soin par excès de précaution de les tremper pendant deux heures dans un bain de savon noir dilué, nous pensons qu'il est prudent de ne jamais importer des plants racinés américains, à moins qu'ils ne proviennent d'un pays non phylloxéré.

C'est ainsi que l'on pourra se procurer à Albertville chez M. Perrier de la Bathie des *Riparia* sauvages, en plants racinés d'un an ou de deux, reconnus comme des plus résistants et auxquels on a donné le nom de *Riparia Baron Perrier*.

Depuis 35 ans, M. Perrier a vu croître sur un murger ce cep de provenance américaine, qui lui procure aujourd'hui le moyen d'avoir un grand nombre de boutures, dont il en tirera un très bon parti pour rendre service à son pays et reconstituer plus tard ses vignes.

En terminant cette longue conférence, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer ma gratitude pour votre attention soutenue, en écoutant le développement d'un sujet aussi ingrat.

Je serai très heureux, croyez-le, Messieurs, si le phylloxéra, dédaignant d'envahir les vignes de la Haute-Savoie, vous permet de ne vous souvenir de ma conférence qu'au point de vue historique ou comme une simple leçon d'histoire naturelle.

CONFÉRENCE DE M. JULES CARRET

(Résumé)

Les organisateurs du Congrès d'Annecy ont bien voulu nous permettre d'y faire une conférence, laquelle a roulé sur trois sujets :

I. DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DE LA SAVOIE;
II. ACCROISSEMENT DE LA TAILLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE;
III. LES RACES SAVOYARDES.

Ce résumé sera pareillement divisé en trois parties.

I

DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DE LA SAVOIE

Le département de la Savoie, avec ses limites actuelles, comprend 327 communes. J'ai recherché les dénombrements de la population de ces 327 communes. J'en ai trouvé dix, échelonnés entre l'an 1800 et l'année 1876.

Ce territoire avait 223,496 habitants, en 1800. En 1848, sa population s'élevait à 293,120 habitants; — elle avait augmenté d'un tiers. En 1876, elle était de 268,361 habitants; soit d'un cinquième seulement plus nombreuse qu'en 1800.

Les 327 communes sont situées à des altitudes très diverses. La plus élevée est à 1,849 mètres au-dessus du niveau de la mer. La plus basse est à 227 mètres. La différence entre les extrêmes est de plus de 1,600 mètres. Si nous partageons le pays en zones de 100

Digitized by Google

mètres d'altitude chacune, nous obtenons 17 zones.

Prenons la population de chacune des zones à chacun des recensements. Nous voyons que dans toutes la population tend bien à augmenter et à diminuer aux mêmes époques, mais qu'une cause spéciale, qui pèse plus lourdement sur les zones supérieures, tend à y atténuer l'augmentation de la population et à y exagérer la diminution du nombre des habitants.

Au total, entre 1800 et 1876, nous voyons la population accrue dans toutes les zones au-dessous de 900 mètres, et diminuer dans celles qui sont au-dessus. Les zones les plus basses sont celles où la population s'est le plus accrue; les plus hautes, celles où elle a subi la plus grande diminution. Allant de la zone la plus basse à la zone la plus élevée, on voit l'accroissement se réduire régulièrement, cesser à 900 mètres, et, au-dessus, la diminution, faible d'abord, augmenter dans une progression régulière.

Cette règle a quelques exceptions, mais les exceptions sont facilement explicables. La plus saillante est relative aux communes de Maurienne voisines du grand tunnel des Alpes, lesquelles montrent un accroissement de population récent, dû à une cause particulière.

Reprenons les 327 communes, et divisons-les en groupes suivant l'orientation. Dans les communes dont les territoires regardent le nord, la population s'est notablement moins accrue que dans les communes qui regardent le midi. Les communes tournées à l'est se sont moins accrues que celles qui regardent à l'ouest. Dans les zones supérieures à 1,100 mètres, l'orientation la plus défavorable est le nord-est, puis l'est, puis le nord. Dans les zones comprises entre 1,100 et 700 mètres, le nord est plus défavorable que le nord-est, et le nord-est plus défavorable que l'est. Entre 700 et 500 mètres, le seul point défavorable paraît être le nord. En somme, la valeur de l'orientation est beaucoup plus marquée aux zones élevées qu'aux zones basses; et l'influence fâcheuse de l'est s'atténue rapidement à mesure qu'on s'abaisse en altitude; celle du nord persiste jusqu'aux zones inférieures.

Mgr Billiet, lorsqu'il était évêque de Maurienne, fit rechercher par ses curés quelle était la population des 77 communes de son diocèse, vers l'an 1650. Il a publié ces chiffres dans les *Mémoires* de l'Académie de Savoie. De leur examen, il résulte que les règles qui ont présidé aux variations de la population entre 1800 et 1876, agissaient aussi entre 1650 et 1800, mais d'une manière moins énergique.

Il est facile de trouver ce que j'appellerai le *point de mi-population* pour un recensement quelconque : c'est l'altitude qui partage en deux parties égales la population totale des 327 communes. Entre 1800 et 1876, malgré que la somme des habitants ait été notablement accrue en 1848, le point de mi-population s'est abaissé par un mouvement sensiblement régulier; — moins rapide cependant entre 1800 et 1814 que depuis cette dernière époque. Si l'on tient comme exacts les chiffres des 77 communes de Mgr Billiet, on trouve qu'entre 1650 et 1800, l'abaissement du point de mi-population a été relativement lent. La considération du point de mi-population a ceci d'avantageux qu'elle élimine du débat les causes qui tendent, également dans toutes les zones, à augmenter ou à diminuer le chiffre des habitants, et ne laisse subsister que les causes à actions inégales.

Vers 1728, fut dressé le cadastre qui sert encore aujourd'hui en Savoie, travail justement célèbre. Les cadastres font connaître la valeur productive du sol, et servent aux gouvernements à répartir les impôts en raison des productions des terrains. Les opérations cadastrales de 1728 montrèrent que les impôts supportés par les diverses provinces de la Savoie n'étaient plus en rapport avec la valeur productive de leur sol. On mentionnait alors un « vieux cadastre, » lequel date peut-être des environs de 1570, mais il est probablement plus ancien; il fut détruit dans les incendies des archives de Chambéry.

En 1731, on proposa une nouvelle répartition des impôts, amenant au même total pour la Savoie entière. D'après le document de 1731, les impôts des trois provinces basses devaient être accrus; — ceux des trois provinces hautes, diminués. Ceux de la Tarentaise, la province la plus haute, devaient être réduits presque de moitié.

Ceci démontre qu'antérieurement à 1730, la production du sol décroissait dans les zones élevées et s'accroissait dans les zones basses. C'est exactement la marche que nous avons constatée relativement à la population.

Pourquoi la population diminue-t-elle ainsi dans les localités élevées, et spécialement à certaines orientations? — Il s'agit sûrement d'une diminution dans la quantité des subsistances, c'est-à-dire dans la productivité du sol. Il y a sûrement une détérioration du climat.

Quelques faits viennent à l'appui de cette idée : la limite supérieure des forêts et la limite supérieure de la culture de la vigne s'abaissent en Savoie.

Pour nous aider à définir la cause de la détérioration du climat de la Savoie, considérons les modifications climatériques qui paraissent, avec quelque certitude, s'être effectuées durant les derniers siècles dans l'Europe occidentale.

Les observations thermométriques montrent que la température moyenne de Londres s'est élevée d'un peu plus d'un degré centigrade depuis un siècle environ ; et l'hiver y a plus gagné de chaleur que l'été. Elles montrent au contraire qu'en divers lieux d'Allemagne, l'hiver est un peu plus froid qu'il y a cent ans.

Dans le sud de l'Angleterre et le nord-ouest de la France, les hivers s'adoucissent et les étés sont moins chauds : le climat tend à devenir uniforme. On en a une bonne preuve dans la limite septentrionale de la culture de la vigne. Autrefois, la vigne était cultivée jusqu'aux environs de Bristol et de Londres. Aujourd'hui, la limite part de l'embouchure de la Loire, passe un peu au nord de Paris, et se continue jusqu'à Mézières, parallèle à la côte de la Manche. Or, la température moyenne annuelle est plus élevée à l'embouchure de la Loire qu'à Mézières. Ce qui manque à la vigne, dans le nord-ouest de la France, c'est la chaleur estivale.

Dans le centre de l'Europe, le climat tend au contraire à devenir extrême. En Hongrie, les plantes des steppes progressent vers l'ouest, et aucune plante occidentale ne gagne dans le sens contraire.

Digitized by Google

Dans le midi de la France, l'olivier, l'oranger, le citronnier reculent vers le sud. La canne-à-sucre, anciennement acclimatée en Provence, en a disparu. Ceci montre une aggravation du froid de l'hiver aussi bien qu'une diminution de la chaleur de l'été.

En Savoie, il ne s'agit pas simplement de l'uniformisation du climat ou de la tendance à un climat extrême ; il ne s'agit pas du reboisement ou du déboisement des montagnes. Dans ce résumé, je dois omettre la discussion sur ces points. Aucune de ces hypothèses ne pourrait expliquer la dépopulation telle que nous l'avons observée. En Savoie, il y a certainement abaissement de la température estivale, probablement aussi, aggravation du froid de l'hiver.

Il me reste à dire la cause à laquelle j'attribue tout ensemble la détérioration du climat de la Savoie et les modifications en sens divers des climats de l'Europe occidentale.

On sait qu'au nord de l'Europe un mouvement séculaire du sol fait depuis longtemps émerger les rivages. Toute la côte de l'océan glacial, depuis la péninsule scandinave jusqu'à l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, présente, parfois jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des terres, des coquilles d'espèces actuelles et les débris des bois que la mer charrie. La mer devient moins profonde. La Nouvelle-Zemble se dresse comme une digue entre la Russie et la masse des glaces polaires. Les détroits qui font communiquer la mer de Barentz avec la mer de Kara tendent à se fermer.

Une branche du Gulf-Stream apportait aux côtes sibériennes les bois jetés au golfe du Mexique par les fleuves américains. Ce courant d'eau tiède ne dépasse plus guère le cap Nord ; il se détourne et revient à l'Atlantique en longeant les îles anglaises. Nos mers boréales deviennent de plus en plus froides.

Aussi, partout, en Europe, excepté dans les lieux favorisés par la déviation du Gulf-Stream, la température a tendance à baisser, les climats prennent un caractère continental, les saisons s'accentuent.

Les vents du nord et du nord-est ont plus perdu de leur température que tous les autres vents du compas. Par le fait de la rotation du globe, ces courants obliquent sur leur droite, et ils soufflent sur la Savoie, comme s'ils venaient du nord-est et de l'est. Mais, du Mont-Blanc jusqu'au Mont-Cenis, notre pays est protégé par une barrière continue de montagnes où aucun col n'est inférieur à 2,200 mètres; nos vallées sont abritées contre les vents de l'est.

Voilà comment les hautes zones de la Savoie perdent leur fertilité et se dépeuplent; voilà pourquoi la dépopulation est principalement marquée sur les versants tournés au nord et à l'est; pourquoi l'est est pire que le nord au-dessus de 1,100 mètres ; et comment, au-dessous de 700 mètres, l'influence de l'est est presque nulle.

Le refroidissement des mers septentrionales n'a pas eu un progrès uniforme ; il a dû s'accélérer à mesure que se fermaient les détroits. On comprend donc encore que l'abaissement de la température en Savoie ait dû accélérer sa marche.

Ceci vient à l'appui des idées émises dans mon livre *le Déplacement polaire.*

(A suivre.)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

(Suite et fin)

Bassompierre était parti d'Annecy le mardi soir, 28 mai, avec 800 hommes et 200 chevaux, qu'il fit camper dans la plaine des Chevillys au bout du lac, puis vint coucher à Faverges, où il fut rejoint par Mazarin et une partie de la suite du roi. Celui-ci vint le lendemain prendre les mêmes logements, et l'armée occupa le même campement. Bassompierre était allé à Ugines. Il en partit le 30 mai par la Forclaz, Queige et Beaufort pour couper le prince Thomas par la haute Tarentaise, comme l'avait essayé, en 1600, Henri IV, qui n'avait pu aboutir à cause des neiges.

Le prince Thomas, pensant que Bassompierre se dirigerait de Faverges sur Conflans avec des forces supérieures, en était parti le 28 pour Moûtiers. Puis apprenant sa nouvelle direction, il monta à Aime et envoya 2,000 hommes pour garder les passages des montagnes.

De son côté, Bassompierre, après deux heures de repos données à ses troupes à Beaufort, envoya 400 hommes dans la vallée de Trécol, dont 200 pour le col de la Barmaz et du Bresson sur Montvalésan, et 200 pour le col du Coin contre Granier. Il en envoya 400 autres dans la vallée de Saint-Guérin sur Arêches, dont 200 pour le Cormet sur Granier, et 200 pour le col de la Louza sur Naves. Il resta à Beaufort le vendredi 31 mai, en attendant le retour de ses éclaireurs, qui lui apprirent, le soir, que tous les cols étaient déjà occupés, sauf celui de la Louza, qui n'avait qu'une petite garde, dont le corps de La Meilleraye eut bien vite raison pendant la nuit. Alors il renvoya la cavalerie avec la noblesse, et alla camper avec 7,000 hommes au Creygerel. Le dimanche, 2 juin, ils passèrent les cols de la Louza et de Naves, et tombèrent sur Aigueblanche.

Le roi était à Conflans le 31 mai et avait envoyé la cavalerie descendue de Beaufort à la rencontre de Bassompierre qui, avec elle, entra à Moûtiers, dont il obtint la soumission, poursuivit les troupes du prince Thomas jusqu'au détroit du Saix, dont il s'empara, puis revint coucher à Moûtiers, le soir du 2 juin.

D'Aime, le prince Thomas rappelait M. de Peisieu de Mont-Girod pour le poste de Granier. Mais c'était trop tard. Il dut lui-même remonter au Petit-Saint-Bernard, car Bassompierre passait le détroit du Saix le 3 juin et faisait camper son monde à Aime.

Sa semaine étant finie, il reçut ordre d'aller attendre à Moûtiers le roi, qui arriva le 4 avec le cardinal et sa suite, puis à Aime le 6, et le 7 au Bourg-Saint-Maurice et au pont de Saint-Germain, où il chargea M. du Hallier de faire construire un fort.

On ne poussa pas plus loin, les troupes désertaient, découragées par la crainte de la peste, d'après la correspondance de Richelieu.

Bassompierre était allé reconnaître le Cormet de Roselenc, puis, le dimanche 9, ils vinrent dîner à Aime et coucher à Moûtiers, le 10 à Conflans, le 11 à Saint-Pierre-d'Albigny, le 14 à Chambéry et le 16 à Lyon. Bassompierre était resté à Chambéry pour diriger les troupes en Maurienne. Pendant ce voyage, il y avait eu un débandement de 6,000 hommes.

A son arrivée à Conflans, Louis XIII y avait trouvé

Digitized by Google

M. Deshayes, qui venait au nom de la ville d'Annecy demander de faire lever la garnison de cette ville, que la peste venait d'envahir dès le 9 juin. Les registres constatent que, dans les deux années 1629 et 1630, elle emporta plus de 3000 personnes et que 120 familles furent éteintes [1].

Le 17 juin, un débordement de l'Isère et de ses affluents détruisit plusieurs ponts, entre autres celui de Conflans, ce qui arrêta la cavalerie venant de Tarentaise. Le 18, la ville de Montmélian se rendit, et le lendemain ce fut le château de Charbonnières entre les mains de Créquy. On commença les mines contre celui de Montmélian. Le samedi 22, Bassompierre allait avec de Châteauneuf, de Chambéry à la Terrasse, et le dimanche il rejoignit à Grenoble Richelieu et le roi, qui en repartit le 29 pour venir coucher à Goncelin, le dimanche 30 à La Rochette, le lundi à Aiguebelle. Le mardi 2 juillet, après un conseil, le cardinal partit pour Suse avec Deffiat et Schomberg; et le roi, fuyant la peste d'Aiguebelle, vint coucher à Argentine avec Bassompierre et Créquy. Le 4, il alla à La Chambre, puis par Pontamafrey à Saint-Jean-de-Maurienne, où Richelieu s'était arrêté pour recevoir Mazarin, de retour de Piémont. Le duc de Montmorency en arrivait aussi le lendemain, 5 juillet, et, après le conseil, il dut repartir le 6 pour la même destination avec les maréchaux de camp Du Cramail et Du Fargis, et 12,000 hommes, en route déjà depuis la fin juin. Louis XIII ne crut pas pouvoir les suivre, malgré l'avis de Richelieu, qui dut rester aussi.

Le vendredi 5, le roi s'était trouvé fatigué et s'était fait saigner, Bassompierre en fit autant le samedi. Le sergent-major de Nice arrivait déguisé avec le projet du traité de Nice, qui fut confié à M. de Schomberg. La victoire remportée le 10 juillet à Aveillane par le duc de Montmorency fut célébrée à Saint-Jean par des festins successifs chez chaque maréchal. Mais l'état du roi empirait. Il partit le 25, vint coucher à Argentine dans une cabane isolée pour éviter la peste, le 26 à La Rochette, où il reçut la visite de l'évêque d'Orléans, du duc de Guise et de Châtillon, le 27 à Barraux, etc. Le 7 août il était à Lyon auprès des reines, où Richelieu vint le rejoindre quelques jours après, rappelé par lui, et fuyant aussi la peste qui avait envahi son logement à Saint-Jean-de-Maurienne [2].

Le 26 juillet, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mourait à Savillan de la peste, qui sévissait dans les deux armées.

Le 30 juilllet, une tempête épouvantable ruina les campagnes d'Annecy et des environs. Bassompierre, qui était à Grenoble, dit qu'elle était la plus furieuse qu'il eût vue de sa vie.

De Lyon Louis XIII avait rappelé Deshayes, et lui avait donné pour successeur au gouvernement d'Annecy M. Dupersy, le 10 août.

Quelque temps après, M. du Hallier réunit en sa personne le gouvernement de toute la Savoie, à l'encontre des compétitions de M. de Châtillon, que Louis XIII dut écarter comme calviniste, pour ne pas blesser un pays catholique. De dépit M. de Chatillon quitta le siége de Montmélian dont il était chargé, et même le service du roi.

Sur les réclamations de la ville d'Annecy, Louis XIII dut encore rappeler le sergent major Ninville, qui, par l'assassinat de plusieurs fonctionnaires de la ville et d'autres excès intolérables, était devenu un sujet d'horreur. Il fut remplacé par Duschêne.

C.-A. Ducis.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.)

1 Voir la *Revue* 1879, page 83.

2 Voir, pour la suite de la maladie du roi, la *Revue savoisienne* de 1873, page 65.

NOUVEAU SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE

A L'USAGE DU SAVOYARD ET DES PATOIS DE LA LANGUE D'OÏL.

Il est incontestable que, depuis quelques années, les études philologiques ont fait des progrès remarquables en France. Le nombre toujours croissant des ouvrages de linguistique en fait foi. Par suite de l'extension de ces études, nos patois sont aujourd'hui l'objet d'actives recherches de la part d'hommes compétents, comme on peut s'en convaincre par les comptes-rendus des deux dernières livraisons de la *Romania*. D'un autre côté, les sociétés savantes des provinces ne restent pas en arrière de ce mouvement; dernièrement encore l'Académie de Stanislas de Nancy prenait la louable initiative d'ouvrir une enquête sur les patois de la Lorraine, du Barrois et du pays messin.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, bravant les préjugés de certaine classe de la société, les journaux de province se soient enhardis, depuis quelques années, à ouvrir leurs colonnes aux productions des conteurs patoisants et de la muse populaire. Malheureusement ces écrits, qui pourraient fournir aux philologues de précieux documents, pêchent tous plus ou moins par des préoccupations exagérées de l'étymologie, au grand détriment de la prononciation. Par exemple, écrire *oncle*, *souple*, *sanglier*, *gland* [1], quand on prononce *onque*, *soupe*, *sanlyer*, *lyan* [2], n'est-ce pas pousser trop loin les préoccupations étymologiques ou le désir de se rapprocher de l'orthographe française? Tout ce qu'on peut accorder en pareil cas, c'est de conserver les consonnes quiescentes à la fin des mots.

Mais comment conserver les consonnes finales sans sacrifier la prononciation qui est et doit rester la base de l'écriture? Comment écrire *mars*, quand les uns prononcent *mâ*, les autres *mâr* et d'autres enfin *mars*, comme en français. J'ai exposé dans la *Revue* (n° 11, 1877) les différents procédés auxquels j'avais d'abord songé pour résoudre ce problème et les motifs qui m'ont alors engagé à y renoncer provisoirement, en attendant de trouver une solution plus satisfaisante [3]. Aujourd'hui je crois être arrivé, par une autre voie, à conserver les consonnes finales, sans qu'il en résulte aucune incertitude sur la prononciation de ces lettres.

1 Voir le *Glossaire du Centre* de la France, par le comte Jaubert.

2 Je représente par *ly* le son de *l* mouillée.

3 Depuis lors, M. Ayer, recteur et professeur à l'Académie de Neuchâtel, a proposé dans son *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, un système orthographique uniforme pour tous les patois de la Suisse française. Ce système est défectueux en ce qu'il emploie quatre caractères qui n'existent dans aucune imprimerie, et que la même lettre représente souvent des sons très différents. Le système suivi par la rédaction du *Conteur Vaudois* est moins scientifique, mais beaucoup plus pratique.

Digitized by Google

Je n'entreprendrai pas ici la critique des différents systèmes orthographiques généralement en usage ; cet examen me conduirait trop loin. Je me bornerai à rappeler en quelques mots les principes fondamentaux du nouveau système que je propose.

1° Il faut avant tout chercher à donner une représentation aussi exacte que possible de la prononciation qui ne doit jamais être sacrifiée pour quelque considération que ce soit.

2° On conservera à chaque lettre, comme à chaque combinaison de lettres, la valeur qu'elles ont en français, sauf à déterminer l'emploi et la valeur de certaines lettres qui se prononcent tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, sans règle fixe, comme *a, o, t, gu,* etc.

3° Il ne faudra employer, pour figurer les sons inconnus à la langue française, que des signes qui se trouvent dans les casiers de la plus modeste imprimerie de province.

4° On se rapprochera autant que possible de l'orthographe des mots français correspondants, en conservant les lettres étymologiques et grammaticales.

Tous ces principes, sauf ce dernier, sont d'une application facile; nous nous bornerons par conséquent à exposer comment on pourrait s'y prendre pour concilier l'étymologie avec la phonétique, à la fin des mots.

Il suffirait de poser en principe que les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies de l'apostrophe qui rend sonores les consonnes qui la précèdent.

Par exemple, les mots *temps, fils, corps, mars, exact,* sans apostrophe, se prononceraient *tan, fi, cô, mâ, exa,* mais *cil's, cor'ps, mar's*, avec l'apostrophe après *l, r,* se prononceraient *cil, cor, mâr,* et *mars' exact'*, avec l'apostrophe après la dernière consonne, se prononceraient comme *marse, exacte*. L'emploi de ce signe, comme marque de la sonorité d'une consonne, n'est pas nouveau ; il n'a rien d'insolite ni de choquant pour l'œil. Il a donc toutes les chances d'être accepté, mais il est un cas particulier pour lequel il faut encore un autre signe ; c'est pour le cas où le mot est terminé par deux consonnes dont la dernière seule est sonore, comme dans *sept* (sète), *vingt-deux*. En outre, il y a des patois qui n'observent presque jamais la liaison ; d'autres, qui ne l'observent que dans certains cas. Le berrichon, par exemple, dit : *Nou avons, vou avez, dé amis*. Ce fait doit être noté.

Il conviendrait par conséquent d'ajouter comme corollaire du principe émis ci-dessus, que non seulement les consonnes finales sont muettes, mais encore que la liaison n'a lieu que lorsqu'elle est indiquée.

Je propose donc pour indiquer soit la liaison, soit la sonorité de la dernière consonne seule, le point retourné : *Cinq· et sept· font douze. Il avait sept· enfants. Des doigts· effilés; de gentils· enfants.*

Une fois qu'on serait d'accord sur ce point, les difficultés inhérentes à la création d'un système orthographique uniforme pour tous les patois de la langue d'oïl, seraient plus qu'à moitié levées, car à part quelques cas particuliers, comme la notation de certaines voyelles atones et de *l* mouillée, il ne s'agirait plus que de s'entendre sur les signes de convention à adopter pour représenter les sons inconnus à la langue française. Comme le patois savoyard est, à ma connaissance, celui qui en possède le plus grand nombre, il conviendrait de commencer par lui ; et en attendant que des hommes compétents trouvent un système uniforme pour tous les patois de la langue d'oïl, je vais tâcher de résoudre, pour ma part, les difficultés qu'offrent les différents dialectes parlés en Savoie.

NOTICE SUR LE SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE SAVOYARD

1° Toutes les lettres et combinaisons de lettres conservent en général la valeur qu'elles ont en français. *Exceptions :* les lettres suivantes gardent toujours la même prononciation — celle qu'elles ont dans les exemples ci-après :

a, à, o : à Paris, va *à la* ville; joli, poli.
á, ó : pâle, pôle, trône, qu'il parte, qu'il porte.
e sans accent : Petite, table, ressortir. Exceptions :
er, ez, à la fin des mots = *é* : Aller, cerisier, assez.
ai toujours comme *é* : J'*ai*, j'ir*ai*.
ay, ey = *é* long, et plus ouvert que *e* dans : Vert, mer.
en = *an* : prends ; mais *ien* = *iin* : bien, viens, tiens.
t, qu, gu (a, e, i, o) = *t, k, gh* : guider, quitter, question.

2° Les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies de l'apostrophe. Ainsi *córps* se prononcera comme *cô*, *cór'ps* comme *côr*, *córp's* comme *côrpe*, *córps'* comme *corpse*, *vis'* comme *viss*.

3° Le signe (·) ne rend sonore que la consonne finale après laquelle il se trouve placé. Ainsi on prononcera :

fils comme *fi*.		*vingt* comme *vin*	
fil's — *fil-e*.		*vingt·* — *vint-e*.	
fils· — *fiss-e*.		*vingt·-sept·* — *vin-te-cette*.	

4° L'accent tonique tombe en général sur la dernière syllabe : *Partot*, partout ; *la vià*, la vie ; *on pâsserat*, un moineau ; *il (él) vindrà*, il viendra ; *vindrà-t-il (-él)* viendra-t-il [1].

5° Les mots terminés par un *e* muet, ou par *es*, ont l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe comme en français. Il en est de même des mots en *a*, *o* (*os* au pluriel) : La d*a*ma p*â*rle (pôrle) avoéc on· h*o*mmo. Lës (lés) d*a*mes et los· (lôs) h*o*mmos.

6° Dans les cas suivants, on l'indique en séparant la syllabe accentuée par une petite espace : Ils (éls) drëmont, coront, corivont, paryont, ils dorment, courent, couraient, parient. Continûye (continua) continue.

7° Les voyelles *a, e, o* (*es, os*) s'élident généralement dans la conversation, à la fin des mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle : De pên*so* à lui, je pense à lui. Los· (lôs) homm*os* ont seyf ; la fen*a* a rayson ; lés dam*es* ont freyd [2].

8° La liaison n'a lieu que lorsqu'elle est indiquée ; on emploie à cet effet le signe (·).

On· hommo, mon· ami, los· hommos ; n'ên· arêns, (nôs· ên· arins) nous en aurons ; vêngt·-yon, 21 ; vêngt·-doux, 22 ; vêngt·-houit, 28. Quand· on vindrà, *prononcez :* quan-ton-vin-drà.

1 Les exemples cités dans cette Notice appartiennent tous, sauf indication contraire, aux patois de Chambéry et d'Annecy. Quand le parler d'Annecy diffère de celui de Chambéry, nous le mettons entre parenthèses. Ainsi *il (él) vindrà* signifie qu'à Chambéry on dit *i vindrà* et à Annecy *é vindrà*.

2 En poésie, ces voyelles s'écrivent ou se retranchent, suivant qu'elles comptent ou ne comptent pas pour une syllabe.

Digitized by Google

9° Placé entre deux voyelles, l'*y* a le son d'un *i* bref qui forme une diphthongue avec la voyelle suivante, comme dans les mots français : Cayenne, Mayence, Bayard, faye (*étoffe*), oyez.

10° Placé entre une consonne et une voyelle, l'*y* s'entend à peine, et la consonne qui le précède, a un son mouillé :

Dës· orlyes (***d'orlyes***) des oreilles ; ***na bêlye***, une bête; ***il se mârye*** (***êl se marye***) il se marie.
Dyi, dix; ***tyênde***, quinze; ***d'ampyes***, des framboises (Chamonix).

11° Quand deux *n* se suivent, la première appartient à la première syllabe, qui est alors nasale, et la seconde à la syllabe suivante : *Na smanna,* une semaine.

12° L'apostrophe sert à indiquer, soit la sonorité des consonnes finales, § 2, soit la suppression d'une voyelle, comme dans :

'cor = oncor	m'n = mon	l' = le, la, lës.
'n = on, ên	n's = nos (nôs).	n' = ne, na, nos.
't = êst (êst).	p'r = për, par.	p' = për, par.

13° Placée après *m* et *n*, l'apostrophe ôte à ces consonnes leur son nasal :

Sim'plo — prononcez ***si-mplo***, simple; ***dze n'ên· ai dzin's'*** (prononcez ***dzi-ne-ce***) je n'en ai point (Bessans, canton de Lans-le-Bourg).
Un' raisin' (pron. ***u ne rai-si-ne***) un raisin (Saint-Jean-de-Maurienne).

14° Pour représenter certains sons inconnus à la langue française, on a recours aux combinaisons suivantes :

çh = le ***th*** dur anglais : Çharçhiz, cherchez (Annecy) 1.
jh = le ***th*** doux anglais : Tojhors, toujours; corajho, courage.
ë = son intermédiaire entre l'*e* muet et l'*è* ouvert : On polët, un poulet. Le boës (l'accent tonique sur ë), le bois.
ên = comme ***en*** dans les mots latins ***gentes***, ***mens*** : Rên, rien; prêndre, prendre.
ëu = diphthongue sonnant à peu près comme ***o-eu***, ***ô-eu***, ***ô-o*** : Prëu, assez ; le bëu, l'étable.
c'h = le ***c'h*** breton ou ***ch*** allemand : Lac'hiz, laissez. (Samoëns) Le c'hiél, le ciel (Bourg-Saint-Maurice); c'hâc'hagne, châtaigne. (Saint-Michel).

15° Quand la première voyelle des diphthongues porte un accent, la seconde est brève, et ne s'entend que faiblement : *Lôs tsevâos'* les chevaux (Bessans); *le pôï*, le porreau ; *êl fêit*, il fit (Rumilly).

16° Dans les diphthongues *ua, oa, oi, oâ, oê, oë, oay*, les voyelles initiales *u* et *o* ont le son de *ou* bref : le foà, le feu ; on· oaf, un œuf ; t'és parduà, tu es perdue.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

1 Ces sons — *çh, jh* — tendent à disparaître de Chambéry et de ses environs. On ne les entend plus que dans la bouche des vieillards. La nouvelle génération dit : *Çercez* ou *çerlyez, tezor's, corazo.*

BIBLIOGRAPHIE

Armorial et nobiliaire de Savoie, de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy.

« Un Nobiliaire, a dit M. de Foras, est pour une province une œuvre indispensable à l'archéologue qui y trouve l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire religieuse, civile, politique et militaire, pour des époques reculées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient d'une importance réelle. »

Pour être dignement exécuté, un livre de cette nature nécessite, indépendamment de qualités rares, des recherches de longue haleine. *Alta aedificia pau latim aedificantur.*

Le premier volume de l'*Armorial de Savoie* a paru depuis assez longtemps, et il jouit d'un renom des plus favorables ; peu de volumes honorent autant la Savoie. Il honore aussi tout particulièrement l'auteur et l'éditeur. Suivant un écrivain français, « l'*Armorial de Savoie* est le plus beau livre de ce genre qui ait paru, à sa connaissance, depuis l'invention de l'imprimerie. »

J'ai sous les yeux les deux premières livraisons du second volume de cet ouvrage : elles sont splendides et méritent les plus grands éloges. Elles commencent par une préface que le public lira avec intérêt. Je veux en dire du moins quelques mots.

Si l'auteur a manqué à ses engagements, sa justification est facile ; il a donné plus qu'il n'avait promis, il s'est laissé aller à son amour pour la science et pour l'art, il n'a pas reculé devant de grands sacrifices. Ne soyons donc pas surpris que cet ouvrage, pour être achevé, exige encore bien des années de travail.

Comme par le passé, M. de Foras tient essentiellement à ne pas être un généalogiste complaisant. Il puise aux sources mêmes, autant que possible, et il peut dire, avec un orgueil bien placé, qu'il donne des renseignements dignes de foi puisés dans plus de cinquante mille documents. C'est un travail immense dont on se fait difficilement une idée, un vrai travail de bénédictin. L'auteur a usé la moitié de sa vie à approfondir son sujet aux dépens de sa santé et de son patrimoine.

Promettre beaucoup et tenir peu, c'est faire reculer la science, c'est le propre de certaines publications *frelatées* ; promettre peu et tenir beaucoup, c'est le fait d'un homme qui se respecte et d'un vrai savant.

Les deux premières livraisons de ce second volume concernent les familles de *Chevelu* et de *Chevron-Villette ;* dans la seconde figure Bonaventure de Chevron, dame de Sionnaz, grand-mère de saint François de Sales. La généalogie de cette famille illustre, qui a marqué dans l'histoire, a une importance, un intérêt qu'il n'est pas besoin de faire ressortir.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne,* après avoir lu ces deux livraisons nouvelles, n'auront pas, j'espère, une appréciation différente de la mienne.

JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. JULES TOCANIER, banquier à Annecy, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. le docteur LOUIS VIALLET est élu membre correspondant.

Au moment où la *Revue savoisienne* va entrer

Digitized by Google

dans sa 21me année, M. REVON propose diverses améliorations : par exemple, le bulletin sera réservé autant que possible à des faits intéressant la Savoie; pour cela nos lecteurs et correspondants sont invités à adresser au directeur du journal des notes relatives aux phénomènes météorologiques remarquables, aux découvertes archéologiques, à l'alpinisme, des notices nécrologiques, bibliographiques, etc. — La commission de météorologie publiera désormais un résumé des observations faites dans toutes les stations du département. — Chaque année paraîtra un travail sur le mouvement de la population. — Enfin plusieurs collaborateurs se sont déjà inscrits pour des articles sur divers sujets.

M. DUCIS signale : 1° les ruines du *château de la Dame,* au bas de Naves, sur un coteau couvert de broussailles et isolé entre deux couloirs.

2° Les sigles CS·EM et A/CTRE de deux amphores trouvées dans les ruines d'un édifice à larges murs cimentés, et couverts de pierres plates, à Champagneux sur la voie romaine d'*Augusta* à *Etanna,* et une *lagena* en verre, trouvée dans la même direction au lieu dit *Vers les pavés.*

3° L'inscription d'un bénitier vers la porte de l'ancien prieuré de Contamines-sur-Arve : CET·SO·

MORINEO·HELDVENSI·HVIϑ· *(hujus)*

CONVENTVS·PRIORIS· IOANNES·SO·

4° L'inscription du chœur de l'église des Ollières :

AO·D·M·V·C·VIII·

HVC·CHORV·FECIT

FIERI·ϑ·MARTINVSϑε

BACHALI·CVRATVS·OLLE§ —

Anno Domini 1608 hunc Chorum fecit fieri Dominus Martinus de Bachali curatus Olleriarum.

La grande fenêtre du chœur appartient à la première phase du style flamboyant.

LE MÊME rend compte de son excursion au camp celtique du Châtelard, dont la découverte est due à M. Orsat, curé de Servoz, qui l'a reconnu par comparaison avec ce qu'il avait observé sur le Petit-Salève. M. Ducis donne le plan de l'enceinte en murs secs de micaschiste et quelques dimensions des blocs erratiques de granit, dont l'exploitation y a laissé des souvenirs. Cette communication paraîtra dans la *Revue.*

M. CONSTANTIN lit quelques chants populaires qu'il a recueillis dernièrement, entre autres, un ancien noël qui s'est transformé en chanson satirique, dans la vallée de Thônes. Comme beaucoup d'anciens noëls, il a un caractère tout à la fois religieux et bouffon; dans quelques localités, notamment aux environs de Cluses, il a conservé ce double caractère, mais dans d'autres, le peuple n'a retenu que les couplets qui provoquent le rire.

Dans la vallée de Thônes, on ne trouve plus trace de l'élément religieux. Il ne s'y est conservé que deux couplets comiques, qu'un plaisant a détournés de leur sens primitif, en y ajoutant six autres où l'humour anglais, propre à cette vallée, se donne pleine carrière. Cette chanson nous montre les pauvres se concertant, s'ingéniant, pour faire de beaux présents à l'enfant Jésus. Quant aux nobles, ils iront aussi présenter leurs hommages, mais ils porteront à la tête du cortége une bannière empruntée à Mgr d'Arenthon (évêque d'Annecy de 1661 à 1695). C'est tout ce qu'ils *porteront* (offriront).

Quant aux riches, aux notables de Thônes, l'auteur leur réserve un trait humoristique charmant, qui se passe de commentaire. Il est « probable qu'*on* « a besoin de paille et de foin, disent-ils; mais mieux « vaut faire les choses en grand; donc, faisons une « requête *(requisition)* d'argent. »

M. PISSARD dépose le diplôme de licencié en droit accordé le 15 janvier 1811 à Jean-Baptiste Nicollet, né à Cluses le 1er mars 1787. Ce parchemin porte la signature de Fontanes, grand-maître de l'Université de France.

M. REVON présente une nombreuse série de lithographies et de photographies reproduisant les œuvres d'Adrien Guignet, artiste né à Annecy et auquel un article a été consacré dans la *Revue.* Ces reproductions ont été offertes au musée par MM. Bulliot, Bourgeois, Mouilleron, anciens amis de notre concitoyen, et par le musée de Beaune.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Ch. Le Fort : 1° *Les Sarrasins dans les Alpes;* 2° *Une société de Jésus au* XVe *siècle;* 3° *Huit jours à Genève en* 1595, dons de l'auteur.

Annales : la Société des sciences industrielles de Lyon; Société d'agriculture de la Dordogne; Société d'émulation de l'Ain.

Bulletins : Société des antiquaires de l'Ouest; Société scientifique de la Corrèze; Société industrielle d'Angers; Société royale de botanique de Belgique; Société des sciences de Semur; Société de géographie de Paris; Société académique de Boulogne; Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Journal : des savants; des connaissances médicales.

Mémoires : Société archéologique de Constantine; Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Société académique de Boulogne; Académie de Dijon.

Revue : des Sociétés savantes; archéologique; de la poésie; du Lyonnais; de la Société littéraire de l'Ain; bibliographique.

L'Investigateur; L'Éducateur; Indicateur d'antiquités suisses; Association scientifique de France; Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille; *L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

On plante de plus en plus l'arbre à quinquina dans l'île de Ceylan, et déjà ce pays exporte en grandes quantités la précieuse écorce fébrifuge; tandis que le thé, bien qu'en très grand progrès, ne sert encore qu'à l'usage local. La culture du quinquina a passé de 200 hectares en 1872 à 2278 hectares en 1877; et celle du thé, dans le même laps de temps, de 4 hectares à 1088 hectares.

—

Pour une dépense minime en canaux et fossés d'écoulement et un ensemencement de lande rase, la valeur des communaux des Landes a monté de moins de 3 millions à plus de 80 millions de francs. Même marche ascendante pour les landes appartenant à des particuliers, et qui, d'une valeur de 4 à 5 millions au plus, sont arrivées à 125 millions. Et l'œuvre est loin d'être achevée.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Digitized by Google

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES maxima	THERMOMÈTRES minima	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	0°7	— 4°	— 2°9	713	»	Appareil gelé.	Observations peu sûres.	— 0°8	7°3	1°8	N	N	fort	couvert	Neige dans la nuit du 30 au 1 (0.04).	0,42	3°4
2	0,5	— 5,3	— 3,8	716,5	»			— 0,8	7	1,9	N	N	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,42	2,7
3	1,7	— 13,8	— 10,2	719	»			— 3,8	0	— 3,6	N	N	id.	beau	Neige de 3 à 6 h. s. (0 17). C. à 10 h.	0,42	0,8
4	— 1,3	— 7	— 1,9	705,5	»			3,2	9	4,2	E	S	id.	couvert	(*)	0,44	3,2
5	10,7	— 0,3	0,2	714,8	15			0	4	1	E	S	très fort	couvert		0,45	6,7
6	5	— 12,5	— 9,2	720,2	5,5			— 1,4	— 2,7	— 0,3	N-E	S	fort	couvert	Neige de 1 à 6 h. s. (0.055). Très beau à 10.	0,44	5.5
7	— 0,7	— 13,5	— 9,6	726,3	»			— 6,3	2	— 3,2	?	O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,445	5,1
8	— 5	— 13,3	— 9,8	731,8	»			— 9	5	— 3,2	?	N	id.	beau		0,44	1,7
9	— 6,7	— 13,7	— 11,3	731	»			— 8,3	10	— 0,2	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,435	1,3
10	— 6,7	— 11,8	— 11,8	730,2	»			— 8,3	11,7	0,4	N	N	id.	beau		0,44	—0,3
11	— 6	— 16,1	— 14.2	730,8	»			— 7,4	9	— 1	N	N	id.	très beau		0.44	2,3
12	— 3.7	— 14,7	— 12,5	734	»			— 5,7	8	— 0,4	N	N	id.	beau		0,42	2,5
13	— 2,5	— 12,5	— 6,9	732	»			— 3,4	16	6,8	N	N	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,43	1,7
14	— 2,5	— 7,6	— 7,4	732	»			— 4	3	— 0,8	N	N	id.	couv.1/2		0,42	1,8
15	— 2,5	— 7,5	— 7,3	730	»			— 6,6	1	— 3,6	O	N-O	id.	couv.3/4	Très beau à 10 h. s.	0,41	2,7
16	— 5,5	— 14,5	— 12,5	731	»			— 5	12	1	?	N-O	id.	beau	Id.	0,41	1,3
17	— 2,7	— 14,9	— 11,6	729,5	»			— 7,4	6	— 2	?	?	—	brouill^{d}	(200)	0,405	1,7
18	— 4,5	— 11,9	— 11	731	»			— 5,2	5	— 1,2	?	N-O	faible	beau		0,40	2,3
19	— 0,5	— 13,8	— 9,5	731.8	»			— 3.5	11,5	2,4	?	N-O	id.	beau	[Vassé jusqu'à l'île d^{e} Cygnes. On patine dessus.	0,40	1,3
20	— 1,7	— 13.9	— 11.6	732,8	»			— 5,6	11,5	2,2	N	N-O	id.	très beau	Dans la n^{t} du 19-20, lac gelé à l'entr. du can. du	0,38	1,5
21	— 1,3	— 12,7	— 8,5	733,6	»			— 4,4	7	0,4	?	?	id.	brouill^{d}	(100)	0,38	1,4
22	— 1,5	— 11,3	— 9,5	735	»			— 5	1,5	— 3	?	?	—	id.	(40) jusqu'à 11 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,37	1,5
23	0	— 13 4	— 10,4	739,3	»			— 6,5	6	— 1,4	?	?	—	id.	(200) jusque vers midi Très beau à 10 h. s.	0,36	1,7
24	— 1,5	— 11,8	— 10,2	736,7	»			— 3	15	4	?	?	—	id.	(40) dans la matinée. Très beau à 10 h. s.	0,36	2,5
25	— 0,7	— 13.9	— 12	734,6	»			— 4	9,7	1,2	—	O-N-O	faible	très beau	(**)	0,36	1,6
26	1,7	— 14,6	— 13,5	733,2	»			— 6,8	11,5	4,4	?	N-O	—	brouill^{d}	(200) dans la matinée et après midi. Beau à 10	0,36	1,5
27	1	— 15.8	— 14	733,5	»			— 6	7	— 0.6	—	N-O	faible	très beau	[h. s.	0,355	0,6
28	— 1	— 11,2	— 9,8	737	»			— 6	4,5	— 1,6	?	?	-	brouill^{d}	(20) tout le jour. Brouillard à 10 h. s.	0,35	3,2
29	— 2,5	— 12.3	— 7,6	734	»			0	12	2,8	O	N-O	faible	beau	Dégel ; la glace du lac disparaît en partie.	0.34	3,2
30	4,5	— 0,7	2	730	»			3,4	9	5,4	?	E	id.	couvert	Vent violent à 4 h. m. Verglas le matin.	0.34	3
31	6,3	— 3	— 2,4	730,5	7,3			4,8	10,3	6,2	O	E	id.	pluie	Vent de 1 h. m. à 3.	0,35	2,5
Moyennes ou Totaux.	— 0°93	— 11°05	— 8°73	729,0	27,8											0,399	2°32

Pendant le mois, le brouillard règne souvent à plusieurs reprises par jour, principalement dans la matinée jusqu'à 11 h. 1/2 matin. Givre aux arbres. Les canaux se couvrent de glace qui disparaît vers midi. Des platanes de 0.80 à 0.40 de diamètre se fendent dans la hauteur du tronc. La neige se durcit dans la plaine et disparaît sur les hauteurs depuis l'altitude de 1,400m ; elle résiste à 1,800m.

(*) De 4 à 6 h. m., ouragan du S-O, précédé, dès minuit, de coups de vent. Couvert 1/2. Vent très fort jusqu'à midi. Neige légère à 5 h. soir. Couvert à 10.

(**) La nuit du 25-26, lac gelé jusqu'au port. Les canaux se couvrent de glace qui disparaît le 26. Des arbres se fendent.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 522 155

Digitized by Google